

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE LA MORINIE

—
TOME XIII. — 1864-1869.

Doctrina investigando restituet.



- A SAINT-OMER : { TUMEREL, libraire, rue du Commandant.
LEGIER, libraire, Grand'Place.
- A PARIS : { DERACHE, libraire, rue Montmartre, 48.

M DCCC LXIX.

Pér. 8°
12 234



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

Saint-Omer. — Typ. Fleury-Lemaire.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE SAINT-OMER

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE SAINT-OMER

AVANT 1789

COMPRENANT

Les noms de lieux, villes, bourgs, hameaux, châteaux, censes, fermes, moulins, écarts,
monastères, prieurés, commanderies, maisons de Templiers, chapelles,
hôpitaux ou maladreries, lieux ou seigneuries,
les noms particuliers des rivières, canaux, ruisseaux, sources, fontaines,
mares ou étangs,
ravins, monts, hauteurs, fonds, vallons ou vallées, bois,
motte de défense, refuges, signaux au feu ou présumés tels,
voies romaines, chemins, carrefours, champs de bataille, de justice ou d'exécution,
lieux où se tenaient les plaidys généraux et les franches vérités, les cours de justice, etc. etc.
la mouvance féodale, les circonscriptions judiciaires et ecclésiastiques,
les anciennes formes des noms cités en gallo-belge, en latin, en roman ou
patois roman, leur prononciation,
la population actuelle de chaque ville, bourg et village, comparé à celle de 1698,
d'après l'intendant Bignon,
avec l'indication et la date des documents manuscrits ou imprimés
où les noms et les différentes formes des noms de lieux ont été puisées,
des transformations ou changements que quelques-uns ont subis ainsi que des territoires
auxquels correspondent ceux qui ont disparu.

PAR M. AIMÉ COURTOIS.

AVOCAT, SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE LA MORINIE



SAINT-OMER

IMPRIMERIE FLEURY-LEMAIRE, RUE DE WISSOCQ.

1869

AVIS AU LECTEUR

Le dictionnaire topographique de l'arrondissement de St-Omer, publié ici par la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie, a été rédigé suivant les modèles envoyés par le Ministre et conformément aux instructions émanées du Comité Historique établi au Ministère de l'Instruction publique. Nous devons ajouter que ce consciencieux et utile travail a été honorablement mentionné, en 1862, au Concours général des Compagnies savantes. Malheureusement son savant et regrettable auteur, M. Aimé Courtois, dont nous pleurons la perte récente, n'a pu revoir son œuvre avant l'impression. Peu après avoir reçu des mains de Son Excellence la glorieuse médaille qui lui était décernée, il a vu subitement ses forces s'épuiser et s'éteindre... Triste et fatale destinée!... Notre excellent et si regretté collègue n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à ses nombreuses et intéressantes recherches : brisé par la douleur au

milieu de sa course,... la tombe s'entr'ouvrira sous ses pas... Il lui fallut quitter avant l'heure une vie déjà bien largement remplie !...

— Un manuscrit autographe qui n'est parfois qu'une ébauche, a dû suffire seul pour la publication de cette *œuvre posthume*, en faveur de laquelle nous devons réclamer l'indulgence...

Tout notre zèle et nos efforts ont dû se borner à revoir les épreuves, à colorer quelques traits légèrement accentués ou demeurés inachevés, à combler quelques évidentes lacunes...

— La Société des Antiquaires de la Morinie a cru devoir placer à la suite du dictionnaire topographique, quelques autres publications dues à la même plume ; ces œuvres jusques-là éparses ou pseudonymes sont un heureux complément à notre histoire locale. On nous saura peut-être gré de les avoir réunies...

— Le précieux collaborateur que nous avons perdu et qui a laissé parmi nous un vide irréparable, M. Aimé Courtois, était l'un de ces hommes d'élite auxquels on est bien forcé de succéder, mais qu'on ne saurait remplacé...

H^ri DE LAPLANE,

Secrétaire-Général de la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie,

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. A. COURTOIS.



Imp. Alf. Robaut, Douai.

AIMÉ COURTOIS;

Avocat,

Secrétaire-Archiviste de la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie,
né à Tournehem (*C'ton d'Ardres, Pas-de-Calais*) le 26 *7^{bre}* 1811,
décédé à St Omer le 6 Juillet 1864.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. A. COURTOIS

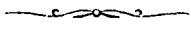
AVOCAT

Secrétaire-Archiviste de la Société des Antiquaires de la Manche,
Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., etc.

PAR M. J. DELMOTTE

AVOCAT

Membre Titulaire de la Société des Antiquaires de la Manche.



SAINT-OMER.

IMPRIMERIE FLEURY-LEMAIRE, RUE DE WISSOQ.

1868.

M. Courtois venait de terminer le *Dictionnaire Topographique de l'arrondissement de Saint-Omer*, qui lui avait valu une très honorable distinction du Ministre de l'Instruction publique ; il révisait son travail et en avait confié les premières feuilles à l'imprimeur, lorsqu'une maladie soudaine lui interdit toute occupation sérieuse... Quelques mois après, la mort frappa notre collègue dans la force de l'âge et la plénitude de l'intelligence, et privait la Société des Antiquaires de la Morinie de l'un de ses membres les plus doctes, les plus éminents et les plus aimés...

La publication du *Dictionnaire Topographique* a été continuée par les soins de la Société qui en fait le XIII^e tome de ses Mémoires.

Notre Société avait un autre devoir à remplir; la mort, en brisant une existence qui nous est chère, n'a pas brisé nos

affections ni éteint le souvenir de celui qui nous a quittés pour une vie meilleure : c'est cette haute et chrétienne pensée qui a inspiré la décision prise par cette Compagnie, celle de mettre en tête de l'œuvre capitale et suprême de M. Courtois, une notice sur la vie et les œuvres de notre regretté collègue. La tradition des bons exemples donnés par des hommes utiles est, en effet, un des plus précieux patrimoines laissés à leurs familles et aux Sociétés dont ils ont été une des lumières. Ces exemples répandent un enseignement fécond et une vertueuse émulation qui rendent plus chère encore la mémoire de ceux qui les ont pratiqués.

La Société m'a chargé de la pieuse mission de raconter ce qu'a été notre collègue ; elle a cru sans doute que l'amitié qui m'unissait à lui depuis notre première jeunesse, écoulée dans la même vallée, elle a pensé que nos relations toujours fraternnelles au barreau, me faisaient un devoir de rendre ce dernier hommage à l'éminent Secrétaire-Archiviste que nous avons perdu. C'est ainsi que j'ai compris la décision de notre Compagnie; c'est pour cela que je n'ai pas décliné ce périlleux honneur...

J'avais à redouter un écueil : M. Courtois avait toujours été modeste et indifférent aux frivoles succès de la vanité.

Aussi, ai-je bien vite écarté la pensée de faire, en phrases pompeuses, un éloge académique que son âme sereine aurait désavoué, mais rassuré par l'expérience qui nous enseigne qu'une grande modestie jointe à un vrai mérite, porte avec elle un meilleur enseignement qu'un vaste esprit bouffi d'orgueil, j'ai voulu, si je puis m'exprimer ainsi, satisfaire au vœu posthume de notre collègue bien aimé, en étudiant simplement sa vie, et en retracant les services qu'il a rendus à l'histoire de nos contrées.

J'aurai atteint mon but si cet essai obtient les suffrages de ceux qui ont connu et apprécié M. Courtois.

— Jean-Aimé Courtois est né à Tournehem, le 26 décembre 1811, son père, originaire de Montmédy, était parent d'un philologuë distingué du même nom ; ses affaires l'ayant con-

duit à Boulogne, il y épousa M^{me} Antoinette Odent, issue d'une de ces vieilles et opulentes familles boulonnaises dont chaque génération, depuis trois siècles, a fourni des citoyens utiles à la cité et à la province. Esprit cultivé et délicat, douée des qualités du cœur, mais médiocrement attirée vers les monotones occupations d'un comptoir, Madame Courtois ne tarda pas à décider son mari à abandonner le commerce et à se retirer à la campagne. Installée à Tournehem, sur les bords de la limpide rivière de l'Hem, dans cette riante vallée qu'en-toure une double ceinture de collines et de superbes forêts, la jeune femme se consacrait à l'éducation de ses enfants, et le reste du temps, elle lisait et versifiait. Docile à ses leçons, Aimé, tout enfant encore, dévorait les livres qui lui tombaient sous la main; grâce à la vigilance maternelle, aucun d'eux ne pouvait gâter son cœur; à dix ans, déjà on le citait, dans son entourage, comme un petit prodige.

Heureusement pour son avenir, notre jeune ami allait bientôt recevoir une éducation plus mûre et plus substantielle; conduit de bonne heure à Boulogne, par sa mère qui y avait sa famille, et placé dans la florissante institution de M. l'abbé Haffreingue, l'élève fit des progrès rapides, il occupa bientôt les premières places, passa une ou deux classes, et néanmoins emporta jusqu'à la fin toutes les couronnes de sa division. Il alla ensuite compléter ses études à Paris, afin de se préparer à la carrière de l'enseignement; lauréat au collège Stanislas, nommé au concours général, il fut rappelé par son ancien maître jaloux de l'attacher à sa maison, et revint à Boulogne professer la rhétorique, à un âge, où bien des jeunes gens sont encore sur les bancs.

Longtemps après, dans ces causeries intimes où l'on aime à se reporter aux années passées au collège, Courtois nous racontait avec une naïveté charmante, non exempte d'une certaine satisfaction, qu'en montant dans sa chaire de rhétorique, il était un des plus jeunes du cours, et qu'après la classe il se mettait à jouer avec ses élèves, oubliant qu'il était leur maître,

se faisant ainsi le camarade de tous, comme plus tard il est resté l'ami de tous ceux qui l'ont approché.

M. Haffreingue avait bien jugé son ancien élève : Courtois occupa avec distinction, pendant plusieurs années, la chaire de rhétorique ; une physionomie sympathique, une bienveillance enjouée, beaucoup de simplicité d'allures, lui donnaient sur la jeunesse un ascendant irrésistible, de même que ses connaissances en littérature et son brillant enseignement excitaient l'enthousiasme de ceux qui suivaient ses leçons.

Ce n'était cependant pas dans l'instruction que M. Courtois devait passer ses plus longues années ; ses tendances étaient vers les luttes du barreau. Il quitta, avec regret, un regret bien partagé, les lieux où sa jeunesse s'était écoulée heureuse, et vint à Paris suivre les cours de la faculté de droit. L'étude de la jurisprudence avait pour lui l'attrait qu'elle inspire aux intelligences supérieures, et néanmoins, autant par goût que pour alléger les charges d'une situation nouvelle, l'étudiant consentait à redevenir instituteur et consacrait ses heures de liberté à compléter l'éducation littéraire et philosophique d'un jeune homme¹ dont la famille jouissait d'une grande faveur auprès du Roi Louis-Philippe. Il passa deux saisons d'été à Eu ou en voyage avec son élève devenu son ami. C'était un repos nécessaire après les fatigues du professorat et une sorte de halte, avant d'entrer dans la vie militante du barreau ; il y gagna, en outre, d'honorables et solides amitiés qui ne se sont pas éteintes avec lui.

En 1844, M. Courtois vint se fixer à Saint-Omer comme avocat ; il ne tarda pas à s'y faire apprécier et à conquérir une des meilleures places au milieu de confrères alors très nombreux. Bientôt une honorable alliance contractée dans une famille de l'ancienne magistrature de l'Artois, lui assura une position aussi heureuse qu'indépendante.

¹ M. Estancelin, fils de M. L. Estancelin, administrateur des biens de la famille d'Orléans, député de la Seine-Inférieure, nommé lui-même représentant à l'Assemblée législative en 1849.

Tout réussissait à Courtois ; il était aimé de la magistrature, cher à ses confrères qui le nommèrent plusieurs fois bâtonnier de leur ordre, et sûr de la confiance de ses clients. — C'est qu'il s'était fortement pénétré des préceptes que Tacite donnait aux jeunes orateurs de son temps¹ : « Il ne suffit pas à l'avocat » de s'instruire au moment nûle de quelque objet isolé et » spécial ; car la science d'emprunt qui ne s'acquiert qu'au » jour le jour est une science vaine et de mauvais aloi. » — Si d'autres ont eu plus d'éloquence, plus de vigueur de parole, nul ne l'a dépassé pour la science, la sûreté de la doctrine et la solidité du jugement. La préparation des affaires était pour lui un devoir ; grâce à une étude consciencieuse des documents et des faits, à un examen approfondi des difficultés et des points de droit qu'elles comportaient, Courtois, lorsqu'il arrivait à l'audience, était toujours à l'exemple des grands maîtres, admirablement armé pour la lutte. Dans ces conditions, maître de sa pensée et de sa parole, il pouvait prêter un chaleureux appui aux causes dont il s'était chargé, sans se laisser entraîner au-delà des limites du juste et du vrai, mais aussi sans omettre aucun argument sérieux.

Dans la discussion, il savait allier la solidité de l'argumentation à l'élégance de la forme. Souvent aussi, servi à propos par son grand savoir et sa mémoire constamment fidèle, il éclairait, tout à coup, le débat par un fait historique, ou bien il répandait sur l'affaire un intérêt et un charme imprévus, à l'aide tantôt d'une citation, tantôt d'une anecdote habilement choisiie. D'autres fois encore, abondant sans efforts en traits heureux et en fines réparties, toujours marqués au coin du meilleur goût, il provoquait une irrésistible hilarité qui gagnait à sa cause les suffrages de l'auditoire, avant de l'avoir fait triompher dans l'esprit de ses juges.

Notre confrère se sentait peu d'attrait pour les causes crimi-

¹ Nec quisquam respondeat sufficere ut ad tempus simplex quidam et uniforme doceamus.....

C. C. Tac. de orationibus.....

nelles qu'il n'acceptait que par devoir ou dans des circonstances exceptionnelles ; il leur préférait les affaires civiles, celles surtout qui exigeaient des recherches patientes, ardues, pour lesquelles il n'avait pas son égal. Il eut au cours de sa carrière, la bonne fortune d'être chargé de plusieurs grandes affaires qu'il soutint de sa parole et de sa plume. Ses mémoires à consulter sont généralement remarquables par le fond et par la forme ; grâce à une perspicacité rare et à un esprit synthétique, il y résume comme dans un faisceau invulnérable ses citations, ses arguments, ses preuves. Ceux qu'il a écrits pour les héritiers du commandant Mouillet; contre Ryckman, etc., et dans les divers procès qu'il a plaidés pour la ville de St-Omer, sont des chefs-d'œuvre de dialectique et de discussion juridique.

A l'occasion d'une demande en rectification de noms formée par la famille de Bonnière de La Luzellerie¹, il se livra à des recherches aussi curieuses qu'intéressantes, sur les noms de lieux, les qualifications nobiliaires, et les usages singuliers de la noblesse boulonnaise. Son succès fut complet, il fit restituer à une noble famille les noms de ses aieux.

Je citerai encore deux autres mémoires sur des matières fort importantes, intitulés, l'un : *Observations des rivières de la rive gauche du Robecque en réponse aux rapports du domaine et des ponts-et-chaussées*; l'autre, *Mémoire à l'appui du recours au Ministre des travaux publics de la première section des Wattringues du Pas-de-Calais, concernant le Mardick*.

Il s'agissait, dans la première affaire, de la propriété d'une partie des dîmes du Robecque² que l'Etat disputait à la famille Herbout et à divers particuliers. Rechercher et compiler de vieux titres, vérifier d'anciens règlements de police, des délibérations des Etats et des arrêts du Conseil d'Ar-

¹ La Luzellerie, fief de la commune de Wierre-Estroy.

² Robecque, cours d'eau prenant naissance sur les hauteurs de Muncq-Nieurlet, traversant perpendiculairement le bras supérieur de la rivière d'Hem, puis allant se confondre avec le canal de Calais.

tois, connaître à fond la topographie du Bas-Artois et du Pays reconquis, démontrer enfin que le Robecque existait comme rivière au XII^e siècle, qu'il était la voie navigable dans cette contrée, avant la création du canal de Saint-Omer à Calais, et qu'il a été incorporé dans ce même canal, tel était le labeur difficile entrepris par notre savant confrère. Ses clients n'eurent d'ailleurs qu'à se féliciter d'avoir confié leurs intérêts en de pareilles mains.

Le second mémoire que nous avons cité a surgî à l'occasion d'un grave conflit qui s'était élevé entre la commission administrative de la première section des Wattringues et le Ministre des travaux publics, sur la question de savoir à qui incombaient de l'Etat ou des Wattringues, les dépenses d'entretien et de curage du canal du Mardick¹.

Pour obtenir la solution de cette question où s'agitaient des intérêts considérables, il était nécessaire de préciser l'origine, le but et la destination de ce canal, et d'en faire l'histoire depuis le VII^e ou le VIII^e siècle.

L'analyse du travail de Courtois nous conduirait au delà des limites que nous nous sommes tracées ; contentons-nous de dire que notre confrère l'a enrichi de nombreuses pièces justificatives et de cartes figurant le pays à diverses époques, qui en font un document du plus haut intérêt pour l'histoire des pays de Langle et de Bredenarde. Ce travail, composé et imprimé en 1861, a servi, depuis, aux éditeurs du répertoire de législation et de jurisprudence de M. Dalloz pour l'article *Wattringues*. Il avait, d'ailleurs, été précédé, dès 1856, par une *Notice historique sur l'ancienneté des Wattringues et leur ancienne organisation dans le Bas-Artois, le Calaisis, et dans les deux châtellenies de Bergues et de Bourbourg*.

¹ Le Mardick, canal endigué, sur le prolongement de la rivière d'Hem et du Meulestroem, prend naissance dans le canal de Saint-Omer à Calais, à Hennuin et va joindre, après un parcours d'environ 7 kilomètres, à travers l'ancien pays de Langle, la rivière canalisée d'Aa, à l'endroit dit les Hautes Arbres, un peu au-dessous de Gravelines.

Dans cet essai, l'auteur s'attache à établir, à l'aide de documents contemporains, que, dès le XI^e siècle, la contrée qui borde, à droite et à gauche, la rivière d'Aa, avait été l'objet de travaux considérables, afin d'arrêter l'irruption des eaux de la mer et de dessécher ces vastes plaines marécageuses que nous continuons d'appeler le *Plat-Pays*. Notre honorable collègue, avec l'érudition qui le distingue, prouve à l'évidence que notre moderne institution des Wattringues, empruntée à la Hollande, n'a rien inventé, rien innové, qu'elle n'a fait que remettre en lumière et améliorer un régime ancien, et donner une impulsion nouvelle et féconde à un système de dessèchement connu de nos ancêtres.

Toutes les terres basses étaient, il y a huit siècles, en effet, soumises à un régime désigné dans le latin usuel de l'époque, sous le nom de *fossatum*; les propriétaires étaient tenus d'entretenir les cours d'eaux qui longeaient ou traversaient leurs terrains, et de payer une cotisation annuelle pour faire face aux dépenses générales; chaque contrée avait sa *congregatio* ou commission administrative, et son *Watergrave*. Ces sages mesures ont rendu des services éminents au pays; les chartes des XI^e et XII^e siècles signalent les terres conquises à la culture par l'endiguement de la mer et le dessèchement des marais; c'est ainsi que se sont successivement formées, entre Saint-Omer et Bourbourg, ces bandes de terre longues et étroites appelées *lègres*, dont la fertilité est inépuisable.

Ces études consciencieuses et les circonstances particulières au milieu desquelles il s'était trouvé, avait inspiré à notre frère le dessein de faire un traité spécial sur les Wattringues; cette matière fort importante, qui donna naissance à de fréquentes difficultés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, n'avait pas été explorée jusqu'alors. Il avait, à cette fin, dès 1862, compulsé les anciens règlements relatifs au dessèchement des terres marécageuses de cette partie de la Flandre et de l'Artois, il avait trouvé d'utiles documents dans un terrier du Calaisis, dressé au XV^e siècle par les Anglais;

ses matériaux étaient réunis, ses notes classées, lorsque le soin du *Dictionnaire Topographique* le força d'interrompre ces travaux ; il venait de les reprendre lorsqu'il tomba malade au commencement de 1864 ; un jour que nous étions allé le visiter, il nous fit voir un manuscrit inachevé contenant l'ébauche du travail qu'il se proposait de publier, et nous donna même lecture de quelques pages destinées à lui servir d'introduction. La mort ne lui a pas permis de terminer cette œuvre doctrinale.

Notre confrère se proposait aussi de faire un commentaire sur les usages locaux de l'arrondissement de Saint-Omer, que le code civil et les lois spéciales ont laissés en vigneur. L'introduction était achevée, lorsque les commissions des sept cantons de l'arrondissement publièrent leurs procès-verbaux relatifs aux usages locaux, elle fut imprimée à la suite. D'autres occupations l'empêchèrent de réaliser son premier projet¹.

Nous avons suivi M. Courtois dans sa carrière de jurisconsulte, nous allons le retrouver au milieu de son élément de prédilection et l'étudier comme historien ; nous croirions pourtant avoir négligé un côté intéressant de sa vie, si nous ne nous arrêtions quelques instants à le considérer comme poète.

Tout, en effet, semblait entraîner Courtois vers la poésie et seconder les aspirations de sa mère. Enfant, il avait été nourri par elle de la lecture de Gilbert et de Chénier ; un peu plus tard, il avait meublé sa mémoire des inimitables méditations de Lamartine, voire même des meilleures productions de notre grand chansonnier. Lorsque bien des années après, nous faisions appel à ses souvenirs d'enfance, il nous disait avec honnêteté qu'il avait écrit ses premiers vers à l'âge de onze ans ; cette composition prématuée n'était assurément pas la révélation du poète, mais elle dénotait au moins une précoce et vive intelligence.

¹ Usages locaux de l'arrond^t de Saint-Omer suivis d'une introduction, par M. Courtois, avocat. (1861, St-Omer, Fleury-Lemaire).

Sans être destiné à prendre place parmi les rares élus des muses, il était un de leurs adorateurs les plus fervents. Des odes, des pièces fugitives et de circonstances, furent les premières fleurs de sa jeunesse ; bientôt les journaux de Boulogne se disputèrent ses pures et gracieuses productions ; enhardi par le succès, le jeune professeur semait ça et là sur son chemin des pièces détachées, toujours pleines de poésie et d'élégance. Lors de l'inauguration de la colonne de la grande armée, il composa une ode où la noblesse de la pensée égale la délicatesse des sentiments¹.

Nous ne dirons rien de cette facilité étonnante qui lui faisait improviser des vers sur les sujets les plus arides ; en voici un exemple dont l'auteur de cette notice a été le témoin. Un jour de printemps, Courtois avait plaidé devant le juge-de-paix d'Ardres à l'occasion d'un charivari donné par des jeunes gens à un grison qui avait convolé en troisièmes ou quatrièmes noces. Après l'audience, l'idée lui vint de mettre en vers cette scène drôlatique, et pour ne pas être distrait, il fit à pied les vingt-quatre kilomètres qui séparent Ardres de Saint-Omer. A son retour, il vint nous débiter tout d'un trait, plus de deux cents vers pétillants d'esprit, composés chemin faisant. Cette boutade n'a sans doute jamais été écrite.

Au plus fort des labeurs de l'âge mûr, la poésie était son délassement ; nous le verrons au cours de cette biographie, mêler les aspirations poétiques aux arides recherches de l'archéologie.

En 1862, les fêtes de Notre-Dame des Miracles lui inspirèrent une cantate délicieuse qui fut mise en musique par M. L. Catouillard ; et trois mois à peine avant sa mort, il insérait dans une revue littéraire une charmante pièce de vers sur le beffroi de Boulogne².

Courtois était un versificateur élégant et correct, mais pour

¹ La colonne de Boulogne. A Napoléon (1841 Boulogne).

² Revue Littéraire de Boulogne-sur-Mer, 1864. p. 161.

être un grand poète, il lui manquait cette inspiration puissante, ces fortés images qui peuvent seules faire vivre l'œuvre d'un poète à travers les âges.

La vraie vocation de Courtois n'était même pas, le dirai-je, malgré ses succès, dans la vie militante du barreau. Ses instincts le portaient vers les recherches de l'érudition, et surtout vers l'étude de l'histoire de son pays.

Membre titulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, dès son arrivée à Saint-Omer¹, il devint, en 1848, Secrétaire-Archiviste de cette Compagnie lorsque M. Henri de Laplane remplaça M. Lonis de Givenchy comme Secrétaire-Perpétuel².

Notre confrère apportait à ce nouveau labeur une santé robuste, une volonté ferme, une mémoire vaste et sûre dans laquelle les dates, les textes, les lieux étaient rangés comme dans une bibliothèque ; il avait beaucoup vu, beaucoup lu et tout retenu. Aussi devint-il bientôt un des maîtres de cette savante Compagnie.

Rappellerons-nous les séances mensuelles, les commissions qu'il rendait si intéressantes par ses spirituelles causeries, par l'intérêt qu'il répandait involontairement sur des sujets arides, par ces anecdotes légendaires, ces saillies d'un vif esprit, et par cette sorte de ferveur historique inspirée par l'amour de la science ? C'était surtout dans les entretiens familiers que se dévoilait cette ardeur d'investigation et de savoir ; personne mieux que lui n'explorait une matière ardue, ne découvrait une étymologie obscure, et n'en tirait d'aussi ingénieuses déductions. L'abondance et la sûreté des souvenirs, la finesse des aperçus et la fidélité toute locale de certaines descriptions, leur donnaient un charme irrésistible.

Ces impressions fugitives s'évanouiront sans doute, mais notre regretté collègue laisse des recherches d'érudition, des études historiques et d'autres œuvres sérieuses qui ne sont pas mortes avec lui.

¹ 5 septembre 1845. — ² 8 novembre 1848.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire cette série de procès-verbaux de nos séances, toujours écoutés avec une attention sympathique et où se reflète la physionomie de chacune d'elles. — Hâtons-nous de parcourir les nombreux écrits sortis de la plume féconde de notre collègue.

La Société venait de l'admettre dans son sein; il voulut payer sa bien venue. *Un Coup-d'Œil sur Saint-Omer à la fin du XVII^e siècle*¹, est une charmante esquisse de notre ville en 1698. Après quelques considérations générales sur la prospérité où s'était élevée Saint-Omer, l'auteur nous transporte tout d'un bond sur la tour Saint-Bertrand, pour nous faire visiter en détail cette ville d'un magnifique aspect que le duc de Lancastre appelait *la ville aux beaux clochers*. Pour compléter ce tableau, il nous donne le spectacle d'une de ces grandes cérémonies où défilent devant nous, dans toutes les magnificences et les singularités de leurs costumes, tous les ordres, toutes les corporations, les autorités de tout genre, et jusqu'aux braves habitants des faubourgs; avec un bateau au bout d'une pique en guise de bannière. — Cet essai, très goûté et très applaudi à la séance publique du 22 janvier 1846, est écrit d'un style vif et alerte, et s'il porté encore le cachet du professeur de rhétorique, il fait pressentir l'historien du pays.

Citerai-je un succès du même genre obtenu dans la séance solennelle du 7 février 1848²? Courtois avait emprunté son sujet à un placard ou édit que Charles-Quint avait promulgué dans sa province d'Artois, afin de réprimer certains abus. Il nous fait assister à la lecture de cet édit, à la bretèque de Saint-Omer, le 15 novembre 1531, et au spectacle d'une multitude irrévérencieuse qui ne ménage pas ses commentaires satyriques à l'adresse de ceux qui veulent diminuer le nombre des tavernes et interdire le jeu de brelan.

¹ Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. VII, p. 137.

² Mémoires, t. IX, p. 193.

Et pourtant les ordonnances du souverain ne venaient pas à contre-temps ; l'ivrognerie, la débauche, le luxe, les séductions et les querelles ne sont pas nés d'hier, et si nous en croyons notre véridique narrateur, les mœurs de nos aïeux ne valaient guère mieux que les nôtres....

L'édit ne satisfit personne ; le peuple et la bourgeoisie n'étaient pas les seuls mécontents ; la noblesse éclatait en murmures ; car elle avait compté sur de nouveaux priviléges, et ses espérances étaient déçues. — Notre spirituel collègue s'égaie à nous retracer quelques unes de ses prétentions : n'est-il pas insupportable, disaient les uns, de voir des gens de robe se créer des armoiries, des bourgeois s'intituler chevaliers, des laboureurs chasser la perdrix, et des femmes de roturiers se faire appeler madame ? C'est une honte s'écriaient les autres, que de pareils abus ne soient pas réprimés à l'égal du rapt et du vol !

N'oublions pas qu'il s'agit du XVI^e siècle. Ces idées, sans doute, ont fait leur temps, mais n'en reste-t-il que le lointain souvenir, et seraient-ils donc si rares ceux qui, à l'heure qu'il est, sentiraitraient battre au fond de leurs coeurs une fibre sympathique à de pareils préjugés ?

Cette étude semée de traits d'esprit et de réflexions parfois piquantes et toujours fines, valut à Courtois de chaleureuses félicitations ; disons en outre qu'elle accuse chez son auteur une initiation plus complète aux mœurs de l'époque ne semble-t-elle pas une page détachée d'un historien contemporain, notre bon vieil Hendricq ?....

*La Justice criminelle en Artois au XV^e siècle*¹, est écrite dans le même courant d'idées ; c'est le procès-verbal d'une affaire capitale jugée le 13 mars 1424, par la cour échevinale d'Ecques², curieux *specimen* d'un procès criminel commencé

¹ Bulletin historique, t 2, p. 576, Cartulaire de Notre-Dame de St-Omer, greffe du domaine d'Ecques.

² Ecques, commune de 1300 habitants, à 9 kilom. de Saint-Omer et à 6 kilomètres de Térouanne. Le chapitre collégial de Notre-Dame

par la constatation du fait, la recherche des preuves matérielles, l'information, la géhenne, c'est-à-dire la torture, et qui se termine par la condamnation à mort et l'exécution des coupables le jour même, sur les lieux, avec toutes les formes de la procédure du temps, formes que les échevins villageois ont ponctuellement suivies.

Courtois nous apprend deux circonstances de ce procès qui ne sont pas sans importance pour l'histoire de la contrée ; les juges de l'échevinage posèrent leurs questions en flamand, et assistèrent au supplice des condamnés pour répondre de l'exécution de leur sentence. Il aurait pu ajouter que sauf le cas de flagrant délit et de domicile, hors de la juridiction, le prévenu devait rester libre jusqu'après l'information. En plein XIX^e siècle, nous avons discuté énormément pour atteindre un résultat un peu moins libéral.

*La Conjuration des Rambures en 1653 et le Siège d'Ardres en 1657*¹, d'après un manuscrit presque contemporain communiqué par M. Hamy, notaire à Audruick, sont des documents précieux pour l'histoire de la ville d'Ardres.

L'année suivante, un jeune homme plein d'avenir, que la mort a moissonné trop vite, M. Félix de Neufville, qui habitait le château de Brugnobois, à Surques², signala à l'attention de la Société un tertre considérable appelé le Mouflon, élevé de main d'homme, sur le penchant de la colline qui domine l'ancienne forteresse de Brugnobois, comme ayant tous les caractères d'un *tumulus*³. Bientôt des fouilles exécutées sous l'in-

de Saint-Omer était seigneur haut justicier du domaine d'Ecques, la justice s'y rendait en son nom. Les bâtiments de l'échevinage subsistent encore ; c'est une des principales fermes du village.

¹ Bulletin, t. 1, p. 170.

² Surques, commune à 24 kilom. de Saint-Omer, aux sources de l'Hem. (Voir notice sur Surques, par M. F. de Neufville, Mémoires de la Société, t. 8, p. 422).

³ Lambert d'Ardres, éd. de Godefroy, 1855, p. 47.

Montfeliou, Mons Fullonis, — lire la scène curieuse entre les bergers du Mouflon et Raoul, comte de Guines, en 1015.

telligente direction de M. de Neufville que la Société avait nommé membre correspondant, justifiaient ces prévisions et amenèrent la découverte d'objets intéressants. Courtois et l'auteur de ces lignes en rédigèrent un rapport très circonstancié dont les conclusions furent que le tertre du Mouflon était un monument funèbre indigène, élevé, suivant les usages et les rites religieux des anciens habitants de la Morinie, au v^e ou vi^e siècle de notre ère ¹.

Ce travail dont la meilleure part revient à M. Courtois, inaugura, pour ainsi dire, les importantes publications du jeune archéologue.

La paroisse Saint-Martin hors les murs, ancien faubourg de Saint-Omer ², est un fragment de topographie et d'histoire locale, écrit sans aucune prétention. « Modeste architecte, dit » l'auteur, j'ai choisi mes pierres dans la carrière même, » toutes les fois que j'en ai eu la facilité, mais je n'ai pas » hésité à m'emparer de celles que j'ai trouvées déjà extraites, » sauf à les retailler à ma façon pour les apprécier à mon » plan et les faire entrer dans ma chétive construction..... » Je ne donne pas ce travail comme une œuvre savante..... » tout ce que j'ai voulu faire, c'est une page d'histoire *currente calamo*, que je crois sinon complète, du moins exacte.»

Notre confrère est vraiment trop modeste, la page d'histoire qu'il nous a donnée sous ce titre est non seulement exacte mais tout à fait complète.

Sa notice se divise en deux parties : c'est d'abord la description d'un important faubourg aujourd'hui tout à fait disparu, avec ses ruelles tortueuses et obscures, ses pâtés de maisons, sa vieille église Saint-Martin bâtie, dit-on, par Saint-Omer lui-même, avant l'arrivée, sur les bords de l'Aa de ses compa-

¹ Mém. de la Société, t. 8, p. 535. Rapport sur les fouilles faites en 1847 et 1848, au Mouflon, territoire de Surques, sous la direction de M. de Neufville, par MM. Courtois et Delmotte, avocats.

² Saint-Omer, Chanvin, 1852.

gnons dans l'apostolat, son hôpital Saint-Louis, ses chapelles aux flèches élancées, et son vieux château des Comtes de Guînes, transformé depuis en couvent de Dominicains; dont les hautes tours crénelées dominaient toute la ville.

Dans une seconde partie, Courtois nous fait assister à des événements désastreux pour la cité. En 1477, peu de semaines après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI. à la tête d'une puissante armée, vient mettre le siège devant Saint-Omer, restée fidèle à la fille, bien jeune encore, du duc de Bourgogne. Notre historien raconte les phases de ce siège mémorable. La municipalité avait pris une résolution héroïque plusieurs fois renouvelée dans les temps modernes ; trois grands faubourgs au sud-ouest de la ville avaient été démolis, l'église Saint-Martin, les couvents des Cordeliers et des Dominicains, l'abbaye de Sainte-Claire, les hôpitaux, les édifices publics et 732 maisons habitées par 3700 personnes, avaient été détruits et rasés au niveau du sol. Bientôt la cloche d'alarme annonce l'arrivée du Roi de France et de son armée, et réunit à l'hôtel-de-ville les notables Audomarois, qui font le serment de résister jusqu'à la mort. Les attaques vigoureuses de la porte Sainte-Croix , de la porte Boulenisienne et de la porte du Brûle, échouent contre la valeur des assiégés. Louis XI qui n'aimait pas à se hasarder dans une mêlée, se tenait sous une tente placée sur la hauteur de la Malassise¹.

Tout le pays était livré sans défense à la fureur et à la rapacité des généraux de Louis XI; tous les villages environnant les châteaux et les abbayes furent saccagés et brûlés ; c'est ainsi que le Roi dont les grandes qualités n'ont pu faire oublier les cruautés, se souvenait de la magnifique hospitalité que dix-huit ans auparavant, lui avait offerte, dans nos murs, Philippe-le-Bon, aïeul de la princesse Marie, à qui il s'efforçait d'enlever l'Artois.

¹ Malassise, hameau de Longuenesse. Un magnifique couvent de Bénédictines du Saint-Sacrement vient d'y être construit (1866).

La ville de Saint-Omer résistait toujours, lorsque le mariage de Marie de Bourgogne, célébré à Gand, le 12 août 1477, avec Maximilien d'Autriche, vint donner un nouveau soutien à cette princesse et transformer l'Artois et les Pays-Bas en un champ clos où devaient se rencontrer les deux plus puissantes maisons de l'Europe.

Courtois fait un tableau navrant des atrocités inouïes commises dans nos malheureuses contrées, par des hommes qui avaient la même origine, la même langue, la même religion, et que la politique transformait en ennemis implacables les uns des autres.

Nous nous sommes arrêté quelque temps à l'analyse de ce travail de notre collègue, parce qu'il fait ressortir sous son aspect vrai et saisissant l'héroïsme de nos ancêtres, au milieu d'une des époques les plus troublées et les plus tristes de notre histoire.

M. Courtois avait une prédilection particulière pour la vallée de l'Hem et surtout pour la vallée de Tournehem, qui était le lieu de sa naissance. Pendant ses vacances scolaires ou celles du barreau, son attrait le ramenait fréquemment auprès des rives verdoyantes de l'Hem, sur ces montagnes aux aspects si pittoresques, et le conduisait vers l'une ou l'autre de ces deux chapelles qui dominent la vallée, l'une vieillie, légendaire, délabrée et déserte, l'autre moderne, parée et fréquentée par des milliers de pèlerins qui viennent invoquer Notre-Dame de la Forêt; il aimait à se retrouver au milieu des camarades de son enfance, de ces habitants industriels et bons qui tous le saluaient comme un ami et échangeaient ses conseils.

Il mettait à profit chacun de ses voyages pour s'instruire de l'histoire, des monuments et des usages du pays. Que de longues heures n'a-t-il pas passées dans les mai.ies, les presbytères, les clochers, pour fouiller les archives, les dépôts de manuscrits, les vieux bahuts, dépouiller les titres, terriers, plans, poës-vébaux, papiers jetés au rebut, surpris par la nuit ou oubliant le succulent festin auquel un ami l'avait convié?

Mais parfois aussi une heureuse trouvaille récompensait amplement son labeur. C'est ainsi qu'un jour il découvrit, dans un grenier, un manuscrit in-4° de 430 pages, écrit vers le milieu du XVI^e siècle, par Jehan de La Caurye.

Ce Jehan de La Caurye, procureur fiscal de la châtellenie de Tournehem, avait assisté, en 1542, au siège et à la destruction de cette ville et de son château ; les archives avaient été détruites ou brûlées ; l'honnête procureur fiscal s'efforça de réparer ce désastre en consignant dans un registre tous les faits dont il avait été le témoin, et tous les titres qu'il lui fut possible de se procurer ; grâce à ce manuscrit, notre infatigable collègue a pu déterminer la topographie et la biographie féodales de la châtellenie de cette petite ville qui eut des jours de prospérité et d'animation, lorsque pendant un siècle, le grand bâtard de Bourgogne, fils naturel de Philippe-le-Bon, et ses successeurs, y tenaient leur cour¹.

La *Notice sur la Châtellenie de Tournehem*² n'est pas le seul travail pour lequel notre collègue ait eu recours à Jehan de la Caurye ; ce vieil annaliste lui a fourni trois manifestes de François I^r³, de Charles-Quint⁴, et d'Henri VIII⁵, Courtois les publia dans le bulletin historique de la Société⁶, en les accompagnant de notes et éclaircissements d'un grand intérêt.

Quelques années après, il publiait sur la chapelle Saint-Louis, à Guémy, quelques pages intéressantes qui fixent la date de ce vénérable sanctuaire, auquel la tradition populaire attribuait une origine merveilleuse⁷.

¹ 1445 à 1542.

² Notice sur la Châtellenie de Tournehem, bulletin, t. 1, p. 58.

³ Daté de Ligny, le 10 juillet 1542.

⁴ Daté de Bruxelles, le 19 juillet 1512.

⁵ Donné le 22 juin 1543.

⁶ Bulletin, t. 1, p. 46.

⁷ Bulletin, t. 2, p. 971. Cette chapelle, depuis longtemps en ruines, est située sur le plateau le plus élevé de la colline nord de la vallée de l'Hem, à 2 kil. de Tournehem.

Ailleurs, il parle de l'ancienne abbaye de Lieques¹, dont l'église inachevée et mutilée, attire au loin les regards par la masse imposante, de ce monastère de Prémontré, qui avait trouvé en M. Rozé, curé d'Hardinghem, un historien que la mort a empêché d'achever son œuvre². Ça et là, il rencontre une forteresse ruinée par les guerres, une tour féodale, une église sept ou huit fois séculaire, une vieille inscription qu'il reconstitue, qu'il décrit religieusement et dont il retrace toutes les vicissitudes. L'histoire locale qu'il possède à merveille, s'enrichit sous sa plume de faits ignorés ou passés inaperçus qu'il exhume de manuscrits délaissés et à demi rongés par les vers. Citons une de ses trouvailles qui fait honneur à la sagacité de l'inventeur et au bon sens de nos paysans d'il y a trois siècles. Un parchemin qui recouvrat le livre d'un écolier attira un jour son attention ; ce n'était rien moins qu'un traité de paix, fait au XVI^e siècle, entre deux villages voisins que la différence de gouvernement avait armés l'un contre l'autre. Les habitants de Surques, qui étaient français, et ceux du Locquin³, qui ressortissaient du bailliage de Saint-Omer, étaient par conséquent sujets de la maison d'Autriche, déléguèrent des députés qui se rendirent sur un chemin formant la séparation entre les deux territoires ; là, il fut convenu qu'en temps de guerre on s'abstiendrait de s'attaquer, de se piller, et, à défaut de table, continua notre collègue, d'après le manuscrit cité, « l'un de ces graves plénipotentiaires eut l'obligeance de » prêter son dos, en guise de pupitre, pour rédiger tout au long cette charte surco-loquinnoise » qui a été conservée et qui

¹ M. Rozé, né à Lieques, mort curé d'Hardinghem, en 1867, auteur de plusieurs travaux historiques.

² Bulletin, t. 2, p. 682.—Lieques, à 26 kil. de Saint-Omer, et 26 kil. de Boulogne, bourg de 1600 habitants, dans le bassin supérieur de la vallée de l'Hem, célèbre par une collégiale devvenue bientôt une abbaye de Prémontrés qui subsista jusqu'en 1791.

³ Locquin, aujourd'hui Haut-Locquin, à 22 kil. de Saint-Omer, ancien château-fort, démolî en 1595.

est encore un précieux *specimen* des mœurs paisibles et de la littérature de cette contrée.

Les investigations auxquelles Courtois s'était livré le portèrent à étudier les anciennes voies romaines. Ces patientes études nous ont valu les *Recherches historiques sur la Leulène, voie romaine de Térouanne à Sangate et à Wissant*¹. Ce travail est un des plus remarquables qu'ait publié le docte Secrétaire-Archiviste de la Société. Personne, avant lui, n'avait déterminé l'emplacement exact, entre Térouanne et la mer, du prolongement de cette magnifique chaussée partant de Rome, traversant l'Italie et la Gaule, et se dirigeant, sous le nom de Chaussée-Brunehaut, vers Reims, Cambrai, Arras et Térouanne.

L'itinéraire d'Antonin, la carte de Peutinger et les autres documents anciens n'indiquent qu'une seule voie de Térouanne à *Gessoriacum*, chef-lieu des côtes de la Morinie. Grâce à l'examen scrupuleux des textes écrits à toutes les époques sur les chemins celtiques, gaulois, romains et du moyen-âge, grâce aussi à une connaissance approfondie des lieux parcourus par lui plusieurs fois, et toujours à pied, Courtois a pu reconstituer avec exactitude la chaussée de Térouanne à Sangate et à Wissant, renouer entre eux tous les tronçons existants, et déterminer ainsi, dans tout son parcours, l'assiette du chemin, sous le nom de Leulène. Un autre résultat de ses investigations a été de démontrer que la Leulène est de la même époque que la branche principale. Les noms de lieux traversés par elle et empruntés pour la plupart au nom de la voie elle-même, lui ont été d'un grand secours. Nous reconnaissions volontiers que l'argumentation des étymologistes repose souvent sur des bases conjecturales, et que Courtois a quelquefois abusé de l'incroyable aptitude qu'il avait à trouver la racine des noms de lieux et à les recomposer. Mais ici ce reproche serait injuste, les données de notre érudit collègue sont confirmées par

¹ Mém. de la Morinie, t. 9, 2^e partie, p. 59.

l'histoire, la tradition et l'archéologie, et surtout par le tracé en ligne droite et à travers champs de cette ancienne voie, « signe éminemment caractéristique qui a toujours fait » distinguer les voies romaines d'avec les autres grands chemins.¹ »

En certains endroits, la Leulène a conservé les soixante-quatre pieds de large qu'elle avait à l'origine, et son empierrement de silex tellement solide et compacte qu'on le croirait formé d'un seul caillou. Jusqu'au XIV^e siècle, elle était la route la plus fréquentée entre la France et l'Angleterre, mais après l'ensablement du port de Sangate et surtout lorsque Wissant, ce port britannique, comme l'appelle Lambert d'Ardres, eut été dépossédé du monopole du passage dont il jouissait depuis si longtemps, cette antique chaussée fut peu à peu délaissée, et, depuis plusieurs siècles, elle est complètement abandonnée.

Le travail de notre collègue est un véritable traité sur la matière; il répand la lumière sur un point resté obscur, et paraît donner une solution définitive à un intéressante question de géographie et de topographie.

La *Notice sur Osterwiec, nom présumé de l'ancien port de Sangate, et le Portus superior de César*², est une courte et substantielle dissertation sur l'emplacement qu'occupait ce port lors de la conquête romaine, et son identité avec le *Portus superior*. On sait, en effet, par des documents irrécusables, et notamment par Lambert d'Ardres³, qu'il existait autrefois, au lieu nommé depuis Sangate, dans un petit golfe obstrué plus tard par les sables, un port naturel et une station très sûre pour les vaisseaux.

¹ Beaumanoir, qui vivait sous Saint-Louis, s'exprime ainsi dans sa coutume du Beauvaisis : « Eil quenin furent fet à droite lingne » ès lieux ou lignes se pooit porter sans empêchement de tres grant » montaignes, de rivières ou de mares, et de soixante-quatre pieds » de largue. »

² Bulletin historique, t. 2, p. 791.

³ Lamberti chronicon Ghisnensis et Ardensis, édition de M. le Marquis de Godefroy Méniglaise, 1855, p. 719.

*Une Promenade au Blanc-Nez*¹, contient une description intéressante de cette majestueuse falaise qui n'est pas sans célébrité dans la géographie et dans les chroniques du moyenâge, et comme l'esprit charmant de Courtois lui suggérait aisément les images les plus gracieuses au milieu des aridités archéologiques, il a emprunté aux traditions populaires de l'époque druidique, deux légendes : *la Fiancée de Scilves* et *l'Histoire de Walter et d'Adelis*, qu'il a ornées de la plus fraîche et de la plus suave poésie.

Courtois s'intéressait à toutes les publications qui avaient son pays pour objet ; il aidait par ses recherches ceux qui s'occupaient de ces sortes de travaux, et leur prodiguait sans hésitation tous ses renseignements ; parfois il enrichissait un ouvrage de notes savantes qui portaient la lumière sur des points obscurs ; d'autres fois il y joignait des cartes, des plans, des glossaires pour l'intelligence des lieux et des expressions surannées ; ou bien il mettait en tête du livre une introduction qui doublait le mérite de l'œuvre ; toujours il parlait avec éloge de ses collègues qui avaient tenté quelque publication d'histoire locale, et s'effaçait pour leur donner du relief.

Un homme qui porte dignement un nom célèbre dans les annales de l'érudition, M. le marquis de Godefroy-Ménilgaise, avait formé le dessein de publier une édition de Lambert d'Ardres, « ce vieil curé d'Ardres » qui, au commencement du XIII^e siècle, avait écrit l'histoire des comtes de Guînes, ses ancêtres. Après des recherches incessantes, M. de Godefroy put réaliser cette œuvre de science et de patiente érudition qui associera son nom à ceux de ses illustres aïeux. Il avait trouvé en M. Courtois un auxiliaire aussi précieux que désintéressé, qui mit à sa disposition sa connaissance parfaite de la géographie locale, et enrichit *la Chronique de Guînes et d'Ardres* d'un appendice contenant la topographie du comté

et de cartes du pays tel qu'il était il y a six siècles et tel que nous le voyons aujourd'hui¹.

Modeste comme il l'était, Courtois sut louer l'œuvre du savant éditeur sans mentionner la part qu'il y avait prise²,

Notre collègue donna aussi ses soins à une publication d'un grand intérêt pour une portion de l'ancienne Morinie. Un manuscrit du xv^e siècle, intitulé : *le Livre des Usaiges et Coustumes de la Conté de Ghysnes*, avait été fortuitement découvert dans la bibliothèque impériale, par M. Tailliar, conseiller à la cour impériale de Douai. Cet honorable magistrat dont le nom est connu dans le mode savant, s'empressa de mettre la copie du manuscrit et une remarquable introduction qu'il y avait jointe, à la disposition de la Société des Antiquaires de la Morinie qui se chargea de la publication. Courtois enrichit cet ouvrage d'un *Aperçu historique sur le comté de Guînes et ses institutions*, qui en forme pour ainsi dire le corollaire indispensable³. C'est un rapide récit de l'invasion du pays de Guînes par des pirates venus du Nord, et un tableau animé de la cour semi-normande, semi-française des descendants de Sifrid le Danois. Nous n'avons qu'à suivre notre spirituel conducteur; avec lui, nous nous mêlons à ces personnages aux mœurs encore empêtrées de barbarie et de rudesse, mais

¹ Chronique de Guînes et d'Ardres, par Lambert, curé d'Ardres, (918-1203), texte latin et français en regard, par le Marquis de Godefroy-Ménilglaise, avec la topographie du comté de Guînes et des cartes du pays tel qu'il était au xm^e siècle et tel qu'il est aujourd'hui, par A. Courtois. Paris, 1855.

² Bulletin historique, t. 1, p. 287.

³ Usaiges et anciennes coutumes de la conté de Ghysnes avec une introduction et des notes par M. Tailliar, conseiller à la cour de Douai, et un Aperçu historique sur le comté de Guînes, par M. Courtois, avocat, Secrétaire-Archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie. St-Omer, 1856. — M. Courtois a joint à son travail une vue de la ville et du château de Guînes à la fin du xm^e siècle, d'après un plan trouvé à la tour de Londres, et un glossaire des mots surannés qui étaient usités dans le pays.

chevaleresques et galantes ; avec lui , nous assistons à ces plaidis généraux, à ces cours plénières, à ces tournois, à ces fêtes brillantes qui attirent les pairs, les barons, la noblesse du comté et des alentours. Guînes avait eu ses jours de prospérité ; à l'indépendance et à la splendeur allaient succéder la servitude et la désolation. Lorsque les coutumes furent rédigées vers le milieu du xv^e siècle, le Comté n'avait plus ses anciens souverains, il n'appartenait même plus à la France ; c'était un Roi Anglais qui parlait en maître dans ces belles contrées ¹.

Vers la même époque, un ouvrage dû au patriotisme ardent et à la plume exercée d'un Boulonnais, était venu jeter dans l'arène des discussions savantes une question pour ainsi dire internationale : Où est né Godefroi de Bouillon, le conquérant de Jérusalem ? Est-ce à Boulogne, dans le palais d'Eustache II, comte de Boulogne ? Est-ce en Belgique, dans l'un des châteaux de sa famille maternelle ? M. l'abbé Barbe , ancien professeur de philosophie dans l'institution de M. Hafreibergue, aborda résolument et savamment la question, et la décida en faveur de sa ville natale ². La thèse contraire avait pour patron un homme d'une grande érudition, M. de Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain, président de l'Académie Royale de Belgique. M. Barbe se crut obligé de

¹ Octroy d'assises par Henry VI, Roi de France et d'Angleterre , donné à Paris, le 26 juin 1423, p. 32 du livre des Usaiges.

² Du lieu de naissance de Godefroi de Bouillon à propos du projet de lui élever un monument dans la ville de Boulogne-sur-Mer, par l'abbé E. Barbe. Boulogne, 1855.

Nouveaux clairessements sur la question du lieu de naissance de Godefroi de Bouillon, en réponse à une notice de M. le recteur de l'Université de Louvain sur le même sujet, par M. l'abbé E. Barbe. Boulogne, 1858.

Projet d'élever une statue à Godefroi de Bouillon sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Boulogne-sur-Mer , par M. Amédée de Poerques d'Herbinghem, conseiller à la cour impériale d'Amiens. Amiens, 1856.

répliquer : « Cette fois, c'est sur le terrain même où son adversaire s'est retranché qu'il vient lui livrer bataille ; c'est là qu'il l'attaque en détail dans chacun de ses retranchements, prend d'assaut toutes ses redoutes et en disperse les débris. » Débarrassé ainsi d'un redoutable antagoniste, il établit d'une manière irréfutable que Godefroi est né à Boulogne¹.

Courtois, Boulonnais d'origine et par ses affections, ne pouvait rester étranger à ce débat. Il s'estima heureux de n'avoir qu'à se ranger sous la bannière de son ancien maître, et à appuyer par quelques faits les conclusions de l'auteur. Il n'eut garde de laisser échapper l'occasion de louer un travail riche de documents, satisfaisant pour l'esprit, remarquable par une dialectique incisive, et par une diction sobre et élégante.

Son *Rapport sur la Crypte de la nouvelle Cathédrale de Boulogne*², est une œuvre de pieux souvenir. Pour la partie archéologique et descriptive, il n'a eu qu'à suivre la notice si précise et si claire de M. l'abbé Haignérat, alors professeur de rhétorique dans l'institution de M. Haffreingue. Mais ce travail facile ménagea une véritable consolation à son cœur bon et reconnaissant. Notre confrère saisit l'occasion de parler de la maison qui avait abrité ses jeunes années, de son vénérable maître, M. Haffreingue, cet homme à la foi robuste et au cœur magnanime que les plus hautes distinctions ont laissé simple et modeste. Avec quelle suavité il se reporte à ses jeunes années, « à cette époque où lui et ses camarades enfants foulaien sous leurs pieds, dans leurs joyeuses récréations, ce sol déjà houilléversé par tant de révolutions, et qui, grâce à un homme incomparable, est redevenu une terre bénie, et conservera à toujours la sainte destination qui vient de lui être rendue ! » Sa reconnaissance pour son ancien maître collaborateur et ami, était vraiment touchante. Combien de fois, nous, ses con-

¹ Bulletin historique, t. 2, p. 296.

² Mémoires, t. 9, 2^e partie, p. 355.

frères, ses collègues, ses amis, ne l'avons-nous pas surpris nous racontant avec cette bonhomie charmante et cet accent du cœur qui le caractérisaient, mille anecdotes de son séjour dans cette célèbre institution ?

Nous nous sommes étendu sur cet épisode de la vie de Courtois, parce que nous ne pouvons nous lasser de dire quel trésor de bonté et de reconnaissance recélait le cœur de notre collègue regretté.

Rappellerons-nous enfin, en terminant cette série des publications de notre ami, le compte-rendu analytique d'un ouvrage dû à la plume savante et exercée de notre éminent collègue M. Henri de Laplane. Il y avait certes beaucoup à louer dans l'histoire des Abbés de Saint-Bertin que l'Institut venait de couronner ; Courtois esquisse à larges traits cette longue vie de l'une des plus puissantes maisons de l'ordre de l'ordre de Saint-Benoit qui embrasse une période de douze siècles ; il signale le mérite incontestable du livre, et s'il loue l'auteur avec conviction et délicatesse, son appréciation reste toujours mesurée et indépendante¹.

Il y a quelques années, une ardente polémique s'engagea sur le choix d'un sujet de fête historique, l'*Entrée de Guillaume Cliton à Saint-Omer*, était proposé par ceux qui se rappelaient l'éclat des fêtes de 1844 et 1846. Un journal de la localité qui mettait un autre projet en avant, attaqua vivement le personnage à qui on préparait une entrée triomphale, et la *charte barbare* par laquelle ce souverain flamand accordait à la ville de Saint-Omer le droit d'*arsin*. Ce privilège constituait, à la vérité, de terribles et implacables représailles, mais il était dans les mœurs de nos ancêtres ; l'étranger coupable d'attentat envers un bourgeois, était cité à comparaître devant

¹ Les Abbés de Saint-Bertin, d'après les anciens monuments de ce monastère, par M. Henri de Laplane, Secrétaire-Perpétuel Adjoint de la Société des Antiquaires de la Morinie, 2 vol. in-8° avec planches. Saint-Omer, 1854-1855. — Cet ouvrage a obtenu la première médaille d'or au grand Concours des Antiquités de la France en 1856.

le châtelain, et s'il refusait de donner satisfaction dans les trois jours, tous les membres de la communauté bourgeoise vengaient sur lui l'insulte faite à leur frère, en démolissant et brûlant sa maison.

M. Courtois qui avait été acclamé vice-président de la commission de la fête historique, ne crut pas pouvoir laisser la mémoire de Guillaume Cliton et celle de nos ancêtres exposées au mépris public. Il publia dans le *Mémorial Artésien*¹ une savante et curieuse notice sur le droit d'*arsin* et la loi du *tatation*, où il prouve à l'aide de documents des xii^e et xiii^e siècles, de la charte octroyée à la ville de Saint-Omer, en 1127, par Guillaume Cliton, et par une autre charte de l'évêque de Térouanne du 1^{er} juillet 1321, que ce terrible droit d'*arsin* était, au milieu d'une époque barbare, un véritable progrès dans la législation et dans les mœurs de nos contrées artésiennes et flamandes, c'est-à-dire la substitution de l'action publique aux vengeances privées, et, en définitive, la protection légale du faible contre le fort avec la sanction de la loi.

La thèse de notre confrère où la science historique était déguisée sous l'apparence de l'ironie, eut le rare mérite de clore la discussion ; l'organisation de la fête historique suivit lentement son cours, et le jeune et vaillant Cliton fit brillamment son entrée triomphale dans nos murs, le 3 juillet 1865, une année après la mort de celui qui avait contribué à réhabiliter sa mémoire².

Tout ce qui se rattachait à sa ville d'adoption, à son histoire, aux hommes qui, à divers titres, avaient répandu quelque éclat sur elle, était l'objet de sa préférence. Il éprouvait une satisfaction réelle à ressusciter un vieux document, un livre enfoui dans la poussière des dépôts publics. C'est pour obéir à

¹ *Mémorial Artésien*, nos des 18, 25 octobre, 5 novembre 1862.

² Fête historique donnée les 3 et 4 juillet 1865. — Entrée de Guillaume Cliton, xiv^e comte de Flandre, à Saint-Omer, le 14 avril 1127.

ce sentiment qu'il publia dans le bulletin, à titre de document littéraire et historique, un petit poème composé dans le goût de Ronsard, par un poète audomarois, et devenu excessivement rare¹. Il y joignit des notes critiques, et des observations qui donnent un nouvel intérêt à ce tableau historique de notre cité au commencement du XVII^e siècle.

Courtois était d'ailleurs jaloux de conserver intact le dépôt de nos archives communales : un jour Saint-Omer fut menacé de perdre celles de Notre-Dame, le ministre de l'intérieur avait manifesté l'intention de les transporter aux archives départementales à Aras. Cette prétention était-elle fondée en droit et motivée en fait ? La Société des Antiquaires de la Morinie ne le crut pas ; son Secrétaire-Archiviste, qui fut chargé de faire un rapport sur cette question, prouva péremptoirement que la loi du 5 brumaire an V était inapplicable puisqu'il s'agissait des archives propres d'une église régulièrement rendues à la ville par une loi postérieure. Ces raisons furent agréées par le ministre qui nous laissa nos archives².

Courtois avait une véritable affection de savant pour les vénérables archives ; c'est là qu'il avait découvert, quelques années auparavant, un des documents les plus curieux de notre histoire ecclésiastique locale du XI^e siècle ?... Le récit des exactions commises par Eustache, avoué du chapitre, au préjudice des hommes de cette abbaye et notamment sur ceux d'Ecques, de Dohem, de Burkes (Saint-Martin-au-Laërt), du procès qui lui fut intenté par son oncle même, prévôt du chapitre, devant Robert-le-Jeune, comte de Flandre, et de l'arrêt qui remet la décision de cette affaire au duel judiciaire proposé par Jean de Bergues, au nom du prévôt et du chapitre de Notre-Dame. Le lieu du combat est fixé sur le *Vieux*

¹ Polygraphie audomaroise ou Génic Zétésien, par Guillaume de Le Nort, audomarois, maître-és-arts libéraux, imprimé à Saint-Omer en 1733. — Bulletin, t. 2, p. 326.

² Bulletin historique, t. III, p. 141 et 147.

Marché. Au jour indiqué, le comte de Flandre se rend à Saint-Omer avec sa cour; Gérard, évêque de Térouanne, Geoffroy de Boulogne, évêque de Paris, l'abbé et les moines de Saint-Bertin, siègent sur une estrade au milieu de la lice; les corps de Saint-Bertin, de Saint-Folquin, de Saint-Omer, y ont été transportés processionnellement, Eustache est appelé, l'évêque lui lit la formule de serment solennel qu'il doit prêter sur les Saintes Reliques. Le malheureux avoué éprouve un remords, il recule devant un parjure, et courbe la tête en face de ses juges.

Cette pièce intéressante, qui nous rappelle des mœurs et des usages si différents des nôtres, porte la date de l'an 1088. Notre docte secrétaire-archiviste l'a traduite et en a publié le texte latin avec la traduction et des notes explicatives¹.

Que de richesses ignorées seraient rendues à l'histoire s'il se rencontrait beaucoup de chercheurs comme notre zélé collègue! Il eut un jour la bonne fortune d'exhumier un véritable trésor paléographique enseveli dans les flancs d'une montagne de papiers. C'étaient les *Privilèges* et les *Annales de l'église de Watten*²; les *Privilèges*³, manuscrit du xv^e siècle, comprenant 311 chartes inédites et pour la plupart inconnues jusqu'ici; les *Annales*⁴, rédigées vers 1528, par un chanoine de la prévôté de Watten qui a soigneusement

¹ 1858. Saint-Omer, Chanvin.

² Watten (Nord), bourg de 1350 habitants, sur la rive droite de l'Aa, à 10 kilom. de Saint-Omer et à 34 de Dunkerque. — Robert-le-Frison, Comte de Flandre, y fonda, en 1072, une collégiale transformée plus tard en un collège de jésuites anglais, et vers la fin du siècle dernier, en une maison de campagne de l'évêque de St-Omer. La tour, ébréchée par le temps, conservée comme amer aux navigateurs, domine tout le pays.

³ *Privilégia ecclesiae Walinensis*, 1 vol. in-4° sur papier, recouvert en parchemin, manuscrit en caractères des xiv^e et xv^e siècles, contenant 436 pages.

⁴ *Annales ecclesiae Walinensis, per præpositos distincti*, 2 vol. in-8° sur papier, manuscrits en caractères du xvi^e siècle.

enregistré, tantôt en latin, tantôt en français, les événements intéressants qui se sont passés dans le monastère depuis sa fondation.

Les Annales et les Privilèges sont pour l'histoire de la Flandre de précieux documents et « viennent jeter sur la contrée qui s'étend à droite de l'Aa, et sur Watten en particulier, le rayon de lumière que l'histoire de Lambert d'Arras et la chronique d'Andrès ont répandu de l'autre côté de la rivière. »

Notre infatigable collègue a fait de ces deux recueils une analyse substantielle qui sera consultée avec fruit par ceux qui voudront recourir aux sources historiques¹.

Dès 1845, au milieu des rudes labeurs d'une vie sérieusement occupée, Courtois eut rarement le loisir de faire des vers ; mais les grands poètes de l'antiquité et les nôtres, qui avaient charmé sa jeunesse, lui étaient restés familiers ; il savait par cœur et nous récitait des scènes de Corneille et des odes entières de Lamartine ; il lisait dans leur langue, Homère, Anacréon, Sophocle, Virgile, Horace et Tibulle. Quelquefois aussi, lorsqu'il fouillait la riche bibliothèque de Saint-Omer, il découvrait, à côté d'un document historique, les œuvres d'un vieux poète artésien, et, si le livre lui plaisait, il l'exhumait de son antique poussière, redit à ses concitoyens le charme qu'il y avait trouvé, et, autant sans doute par reconnaissance que par satisfaction personnelle, il faisait briller d'un éclat nouveau des gloires poétiques que nos pères avaient laissé pâlir.

Simon Ogier était une de ces gloires oubliées. — Jadis poète renommé dans sa province, il avait chanté en beaux vers latins les cygnes de l'Aa et les bocages de Blandecques ; mais depuis bientôt 250 ans, ses œuvres reposaient paisiblement sur les rayons des bibliothèques, lorsqu'une publication

ouvrage récente inspira à notre confrère la pensée de nous les faire connaître.

On sait que Saint-Omer fut pendant plusieurs siècles sous la domination étrangère; les Français, jaloux de reconquérir cette ville importante, l'assiégèrent à diverses reprises et échouèrent; au milieu des troubles de la ligue, le 24 novembre 1594, ils renouvelèrent leurs attaques, sans être plus heureux.

La joie qu'éprouvèrent nos aïeux d'avoir échappé aux « traistres Franchois atéïstes qui ne cognoissent Dieu, n'ont » foi ni loy, pour adseurer leur chef hérétique, le Béarnois¹ » se traduisit par des actes mémorables. Jean de Vernois, évêque de Saint-Omer, institua une procession solennelle qui avait lieu le 24 novembre. Un sculpteur de l'époque repré-senta en un bas-relief très curieux qui se voit encore au musée, les détails de cette entreprise nocturne.

M. Albert Legrand, vice-président de la Société des Anti-quaires de la Morinie, avait inséré dans le bulletin² un récit contemporain inédit et intéressant de cet évènement. En le lisant, Courtois se souvint que Simon Ogier avait célébré, dans des odes latines, cette victoire dont il s'attribuait en grande partie le mérite pour avoir le premier sonné le tocsin de l'église Sainte-Aldegonde. Ce bon et vaniteux Ogier ne craint pas de se comparer aux oies du Capitole qui ont sauvé Rome, et se plaint amèrement de l'ingratitude du magistrat municipal qui n'a pas cité son nom dans le rapport officiel.

Courtois a fait revivre ces odes peu connues, en les traduisant en excellents vers, et en les accompagnant de notes explicatives d'un vif intérêt. Notre confrère s'égaie bien un peu des prétentions de son héros, *pro patria semper olor vigil*, qui moins heureux que les oies du Capitole, n'a pas reçu le prix de sa vigilance et de sa courageuse initiative. Il n'oublie

¹ Extrait du registre aux délibérations de mai 1588 au 3 janvier 1601. — Archives de Saint-Omer.

² Bulletin historique, t. I, p. 424.

mêmé pas là devise que sa mauvaise humeur lui fit adopter : *Solor olor*, c'est-à-dire : Cygne, je me console¹.

Enhardi par ce premier essai, Courtois eut la curiosité de lire les autres ouvrages du poète audomarois ; ils lui révélerent « une belle et riche imagination, une âme grande et » généreuse, un cœur doué de la plus exquise sensibilité, » un véritable poète dans l'acception de ce mot, en même » temps qu'ils forment dans leur ensemble comme un vaste » tableau où vient en quelque sorte se daguerréotyper toute » l'histoire contemporaine, hommes et faits. »

A quelque temps de là, la Société des Antiquaires de la Morinie tenait une séance publique et solennelle² ; notre collègue crut que la Société choisie qui la composait, écouterait volontiers une lecture où il raconterait la vie et analyserait les œuvres de son héros, d'après lui-même, inspiration doubllement heureuse pour Simon Ogier et pour son spirituel historien. Le premier a reçu un honneur qui ne passera pas de sitôt, et notre confrère a attaché son nom à une publication d'une remarquable élégance.

M. Courtois commence par nous faire connaître Simon Ogier, né à Saint-Omer, le 3 mai 1549, d'une famille des plus honorables de la bourgeoisie³.... Simon lui vient en aide à chaque pas ; son biographe n'a souvent qu'à mettre en ordre et à traduire en vers français les documents qui abondent dans ses écrits. Il le suit dans un voyage qu'il fait en Italie pour ne pas être témoin des désastres que la guerre accumulait sur sa malheureuse patrie. Avec quel enthou-

¹ Bulletin historique, t. II, p. 123.

² 20 juin 1856.

³ Simon Ogier est né dans une maison portant aujourd'hui le n° 99 de la rue de Dunkerque, et qui a conservé le style du xvi^e siècle. Elle appartient à M. Cordier, fabricant de savon. Le 3 mai 1849, la Société des Antiquaires de la Morinie, afin de populariser le souvenir de Simon Ogier, a fait graver sur la façade de cette maison une inscription en or sur une table de marbre.

siasme, en entrant dans la ville éternelle, salue-t-il cette reine des nations et les hommes illustres qu'elle a produits !

Désormais il pourra se livrer en paix à ses inspirations poétiques :

« Maintenant près du Tibre et de ses prés fleuris,
» Je puis donc, libre enfin de crainte et de soucis,
» Rêver loin du tumulte et chantant sur la lyre,
» Modular les accords que ma muse m'inspire ^{1.} »

Après dix années passées sous le beau ciel de l'Ausonie et dans les délicieuses campagnes chantées par Virgile, lorsque le canon a cessé de gronder dans le Pays-Bas, Simon Ogier reprend le chemin de l'Artois. Dans une ode : *Ad Nymphas Audomarenas*, dans celle *ad Aam*, il adresse ses plus affectueuses salutations à ce monde poétique dont son imaguation avait peuplé nos alentours :

« Que j'aime à voir, Aa, tes ondes cristallines,
» Avec leurs cygnes blancs,
» Avec le chœur joyeux de tes blondes ondines
» Et tes bords verdoyants !
» Que j'aime à te revoir, lorsque la Morinie
» Ployant ses étendards,
» Coule des jours de paix et tourne son génie
» Vers les muses, les arts ^{2.} »

^{1.} Mémoires de la Société des Antiquaires, t. X, p. 151.

Nunc igitur juxta Tiberini fluminis undam,
Purpureo in prato, et silvae viridantibus umbris,
Semotum longè à populo, strepituque, licebit
Sollicitare Lyram et modulari carmina lata.

Silvae, Verone, 1584.

^{2.} Mémoires, t. X, p. 154.

Ad Aam

Lætor Aa tuos cùm video fluctus
Cyenis abundare
Et te juxta, Nymphas nescientes luctus
Choros agitare

Notre collègue nous initie aux actes les plus importants de la vie de son héros; pendant près de dix ans, les soins d'une jeune famille, les affaires publiques et la désolation que la guerre entraîne après elle, tiennent suspendue la lyre du poète; mais en 1597, les muses reprennent leur empire, et notre concitoyen ne passe pas une année sans mettre au jour un volume de poésie.

Les sujets de ses chants sont variés : l'éloge des lettres et des illustrations de son époque, la religion, la famille, les malheurs de la guerre et les bienfaits de la paix, les événements passés sous ses yeux. Parfois aussi il décoche quelques traits piquants à l'adresse de certains bourgeois qui le blâmaient de perdre son temps à composer des vers et surtout de dépenser son argent à les faire imprimer; d'autres fois encore il raille finement et, certes, avec fort peu de tendresse, les industriels de sa ville natale qui, pour vouloir trop gagner, vendaient aux consommateurs des denrées falsifiées¹.

Morinosque sequi pacificas artes
Et odisse bella,
Quæ per omnes fortis Arthesicæ partes
Sua carent sella.

¹ Une épigramme que n'aurait pas désavouée Martial, est dirigée contre les brasseurs, et dédiée *ad archonias*, c'est-à-dire aux magistrats de la cité. Voici la spirituelle traduction qu'en a faite notre collègue :

Locuste, le brasseur, empoisonne sa bière
De soufre et du venin d'une herbe délétère.
Pourquoi n'en fait-on pas un exemple éclatant
Ainsi que de tous ceux qu'on sait en faire autant?
Pourquoi conduits, pieds nus, corde au cou, par la voie,
Pour être lacérés par les oiseaux de proie,
Ne sont-ils pas pendus, accrochés au gibet,
Et par l'exécuteur étranglés court et net?
Cet avis aux brasseurs serait très salutaire,
Fabriquant désormais une bière sincère,
Ils ne nous vendraient plus un infernal poison
Pour le jus fermenté de l'orge et du houblon,
La bière avec le vin lutterait d'avantage,

Le biographe nous montre Simon Ogier à raison de l'époque où il a vécu, comme l'un des plus remarquables poètes lyriques que compte la France. Ses *silves* et ses *élégies* dans lesquelles il a chanté, sous mille formes, les beautés de la terre natale, et les malheurs de l'Artois au milieu des guerres désastreuses du XVI^e siècle, ne seraient indignes d'aucun des poètes qui excitent notre admiration. En les lisant, « on y trouve la » sensibilité d'Ovide jointe à l'harmonieuse élégance de » Tibulle..... les derniers vers de Gilbert et les feuilles » d'automne de Millevoye, ne respirent pas une tristesse, » une douleur plus vraie, mieux sentie, ni mieux exprimée. »

Son élégie *Artesia* peut être citée pour l'élévation des pensées et pour la noblesse de style qu'exige ce genre de poésie ; inspirée par le plus pur patriotisme, Simon Ogier l'adresse à ses concitoyens qui consument leurs forces dans les fureurs de la guerre civile, tandis que

..... l'orgueilleux Croissant dans les mers d'Hespérie,
Déjà commande en souverain.

Nous ne pouvons résister au désir de citer quelques vers de cette belle élégie dans la traduction de notre collègue.

Est-ce un songe trompeur ! les vieux Gaulois, nos pères
Accordaient peu, dit-on, à la nuit, au sommeil ;
Mais vous, contre moi scule et vos malheureux frères
Actifs et toujours en éveil,

Vous dormez, ô Français, vous fermez la paupière,
Et vous ne voyez pas s'avancer le Croissant,
Comme un oiseau de proie ouvrant sa large serre
Pour étreindre notre Occident !

Au lieu d'être pour tous un perfide breuvage,
Mortel à l'estomac et fatal au cerveau,
Conduisant, avant l'heure, un buveur au tombeau ;
Prise modérément, cette liqueur divine
Dissipant les soucis, l'humeur noire et chagrine,
Prolongerait nos jours comme dans l'âge d'or,
Au temps du vieux Lamech et du bon roi Nestor.

Ah ! prenez garde ! un jour, si de cette indolence
Vous ne secouez pas le charme séducteur,
Le reptile Ottoman qu'avec tant d'imprudence
 Vous réchauffez sur votre cœur,

S'élançant en sifflant, dans sa fureur traitresse,
Saura vous réveiller de ce calme trompeur !
Il courbera vos fronts, comme il courba la Grèce,
 Sous son orbe triomphateur !

Prenez garde ! le Turc est un ami pernide,
Il fascine sa proie, ainsi que l'épervier !
Qui, planant dans les airs, fond dans un vol rapide
 Sur la colombe et le ramier.

Levez-vous donc, Gaulois, enfants de la Celtique,
Et guidant vers l'Ister vos soldats frémissons,
Délivrez et l'Europe et la terre Hellénique
 De ces barbares mécréants.

Cet appel aux armes avait sa raison d'être, au xv^e siècle, lorsque l'étandard de Mahomet se promenait victorieux dans les trois parties de l'ancien monde. Simon Ogier, s'il revenait parmi nous, trouverait encore des accents passionnés pour réchauffer le patriotisme de ses concitoyens du xix^e siècle ; seulement le danger est déplacé, il ne nous vient plus de l'Orient. Notre poète jetterait sans doute un nouveau cri d'alarme, mais contre les barbares du Nord dont l'ambition ne sera satisfaite que lorsqu'ils règneront sur les rives du Bosphore.

Courtois a eu le rare bonheur de nous faire connaître un poète illustre de notre ancienne province et de nous donner de beaux vers. La biographie poétique de Simon Ogier est d'ailleurs d'une lecture attachante ; les érudits trouveront à la suite de ce travail un catalogue raisonné et une analyse des ouvrages publiés par notre vieux poète.

Deux années après, il publia le texte d'un petit poème en vers latins rimés dans lequel Simon Ogier raconte un voyage qu'il fit à Bruges, en 1597. Cet itinéraire ne manque pas

d'intérêt ; le voyageur décrit soigneusement les lieux qu'il a traversés, les péripéties de la route, et nous raconte bravement les dangers qu'il eut à courir de la part des bandes hollandaises et anglaises qui, à cette époque, désolaient les côtes de la Flandre. Les fatigues furent bien vite oubliées lorsqu'arrivé à Bruges, il devint l'hôte familier de Philippe II, Roi d'Espagne, qui alors y tenait sa cour.

Notre collègue a joint au texte une traduction en vers français où il s'est attaché à reproduire le style libre et coulant de l'original. Nous ne craignons pas de dire qu'il a réussi, et qu'en sa compagnie nous avons fait un voyage à Bruges qui nous a laissé des souvenirs fort agréables¹.

La poésie était pour notre confrère un délassement qu'il s'accordait volontiers au milieu de ses travaux ardu斯 ; mais lorsqu'il avait sacrifié quelques heures aux muses, il revenait comme par une attraction irrésistible à ses études favorites, c'est-à-dire à tout ce qui se rattachait à l'histoire de son pays. Il s'était tout particulièrement occupé de philologie ; grâce à son aptitude remarquable pour les langues, il trouvait, dans cette science aride une boussole qui guidait et assurait sa marche à travers les écueils de la carrière archéologique.

Les Recherches sur l'ancien Idiome audomarois qu'il publia en brochure, en 1856² sont un véritable tour de force. Il essaie de prouver que la langue thioise ou flamande était, au VIII^e siècle, et est restée aux XIII^e et XIV^e siècles, la langue vulgaire dans le pays qui s'étend de Saint-Omer à Abbeville et d'Aire à Boulogne.

¹ Bulletin historique, t. I, p. 235 (1856).

² L'ancien Idiome audomarois. — Le roman et le théotisque belge, preuves de l'existence de cette dernière langue à Saint-Omer, dans les alentours, dans le Bas-Artois, l'ancien comté de Guines, le Calaisis, l'Ardrésis, le Boulonnais et la Picardie ; son origine, son identité avec l'idiome des anciens Morins et des Gallo-Belges, sa perpétuation jusqu'à nos jours dans les faubourgs de Saint-Omer. — 1856; Chanvin.

La thèse de notre éminent Secrétaire-Archiviste, précisément parce qu'elle est nouvelle et heurte un courant d'idées reçues, peut paraître un paradoxe. Pour la faire accepter il fallait des preuves inattaquables ; Courtois les a demandées aux meilleures sources ; puisant à pleines mains dans les chartes, les contrats, les terriers des siècles les plus reculés, il fait passer devant vos yeux des milliers de noms de lieux, de domaines, de rues qui lui donnent cent fois raison ; il vous fait suivre les transformations des mots, il les dissèque, les analyse, en cherche les racines les plus tenues, et reconstitue, à votre suprême étonnement, des mots perdus depuis six ou huit siècles, mais que le sage philologue a découverts dans des parchemins presqu'illisibles et à demi rongés des vers. Et lorsqu'il a entassé preuve sur preuve et donné un corps à ses doctrines, il descend de siècle en siècle, avec cette vieille langue que parlaient les Morins et les Gallo-Belges, lors de la conquête romaine, il voit peu à peu se resserrer le cercle de ceux qui la parlent, jusqu'à ce qu'enfin il ne la retrouve vivante, en Artois, que dans les faubourgs de Saint-Omer et dans une partie de la population de Clairmarais. Oh ! que notre frère a bien mérité qu'on lui appliquât la devise adoptée par la société savante dont il était une des plus éclatantes lumières, et mise par elle sur ses diplômes : *Doctrina investigando restituet !*

Le travail de M. Courtois offre un haut intérêt; dans ces derniers temps, d'illustres érudits ont étudié les origines de la langue romane, qui est la mère de la langue française. M. Villemain¹ ne peut citer comme échantillon du roman wallon au IX^e siècle que le fameux serment de Charles-le-Chauve en 842, et quelques mots isolés dans une chronique normande. D'autres écrivains, et notamment M. Tailliar² ne signalent en cette langue aucun acte public incontesté, antérieur à 1197.

¹ Cours de littérature au moyen-âge.

² Recueil d'actes des XII^e et XIII^e siècles, en langue romane-wallonne du nord de la France, publié par M. Tailliar. — Douai, 1849.

Il est vrai que nos archives possèdent un document plus ancien qui prouve qu'au milieu du XII^e siècle la langue française était en usage à Saint-Omer¹. Mais Courtois est allé bien plus loin; le cartulaire de Saint-Bertin lui a fourni deux pièces authentiques, l'une de l'an 850, l'autre de 867, en latin barbare où se rencontre un nombre considérable de mots *romans* qui se sont perpétués dans notre patois artésien; et il en tire cette conséquence très logique qu'en plein IX^e siècle, la langue romane était connue, sinon dans la ville, au moins dans l'abbaye de Saint-Bertin.

« N'est-il pas d'ailleurs intéressant, poursuit notre confrère, » que ce soit à Saint-Omer, sur l'extrême limite du roman- » wallon, du français, dans une ville dont une partie de la » population continue à parler le théotisque ou flamand, que » nous trouvions les plus anciens documents qui constatent » et l'existence du roman et son emploi dsns les actes publics, » à une époque plus reculée que dans les contrées du centre » de la France et dans le voisinage de Paris ? »

Le roman n'était cependant pas la langue vulgaire du pays; Courtois veut précisément prouver que la langue communément parlée à cette époque reculée, par les habitants de la Morinie, était le flamand. Ses arguments sont des plus forts, on nous permettra d'en indiquer quelques-uns.

Dès le VII^e siècle, dit-il, on voit Saint Omer appelant auprès de lui trois religieux de l'abbaye de Luxeuil, d'origine teutonique, parce qu'ils parlaient la langue du pays².

Cette langue se parlait encore au X^e siècle, lorsqu'après les invasions normandes, on construisit à Saint-Omer des rues auxquelles on donna des noms flamands.

¹ Acte passé entre Milon, évêque de Térouanne et le chapitre de Saint-Omer (1159 à 1167); M. Vallet de Viriville l'a analysé dans son *Essai sur les archives historiques du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Omer*.

² Quia patriæ linguam, ut pote teutonici, bene sciebant. — Iperius chronic. Sithiense.

Plus tard, aux XIV^e et XV^e siècles, les affiches se faisaient dans les deux idiomes français et flamand, et les mayeurs et échevins rédigeaient en flamand leurs sentences criminelles ¹.

Notre docte collègue a poursuivi ses études philologiques bien au-delà du rayon de Saint-Omer ; il retrouve la langue thioise dans cette vaste contrée qui s'étend de Térouanne à Boulogne, et des bords de l'Aa aux rives de la Canche et de l'Authie, et il constate les vestiges irrécusables du long séjour qu'y a fait la langue flamande. Ici, là, plus loin, ce sont des villages, des fermes, des territoires, des rivières, des chemins qui portent des noms défigurés par le temps, dont la physionomie et la signification nous transportent en plein pays flamand.

Les historiens du pays confirment, d'ailleurs, la thèse de notre ingénieux philologue. Lambert d'Ardres, qui écrivait dans les premières années du XIII^e siècle, dit que le flamand était la langue vulgaire dans le Calaisis et le nord du Boulonnais. Guillaume d'Andres qui vivait trente ans après, nous apprend que les causes soumises à la cour de l'abbaye se plaidaient et se jugeaient en flamand. Il y a plus, trois cents ans s'écoulent, et la justice se rend encore en cet idiome dans la ville d'Ardres.

Sous la plume de notre collègue, les arguments de la science perdent leur sécheresse, car il sait les colorer par un style élégant, et mêler à une discussion nécessairement aride, de charmantes anecdotes qui viennent encore à l'appui de son système.

Il ne lui suffisait pas d'avoir établi l'existence simultanée des deux idiomes français et flamand dans nos contrées ; il avait à rechercher comment, et à quelle époque, ils s'y étaient introduits.

L'origine du roman est connue ; il s'est formé peu à peu du latin rustique que parlait une partie de la population des Gaules sous la domination romaine.

¹ Coutumes de Saint-Omer, 1509, art. 7.

Les choses ont dû se passer de cette manière dans la Morinie : au IV^e siècle, le latin était parlé à Térouanne et à Boulogne, résidence des chefs militaires et civils. Des villes, la langue latine s'est naturellement répandue dans les campagnes où elle n'a pas tardé à s'altérer, et il n'est pas téméraire de comparer le latin, que parlaient alors nos ancêtres, au français que jargonnent les Africains et les Indiens soumis à notre domination. Quoiqu'il en soit, dès le VI^e siècle, la forme latine s'obliterait pour se perdre bientôt dans la langue populaire.

Quant au flamand, d'où vient-il et à quelle époque s'est-il introduit dans la Morinie ? Est-ce l'idiome des Franes ou celui des Gallo-Belges, la langue des vainqueurs ou celle des vaincus ?

Notre confrère cherche la solution de cette double question dans l'origine des Gallo-Belges qui habitaient nos contrées, lors de la conquête romaine. Issus de la race germanique, ils ont apporté avec eux leur langue. La langue parlée par les anciens Morins était donc un dialecte germanique. Il montre ensuite, dans une savante discussion, que cet idiome qui s'est perpétué de siècle en siècle, et dont se servent encore nos Haut-Ponnais et nos Lyzelards, est de la même famille que cette grande langue thioise qui étend son empire sur les provinces de la Flandre, de la Hollande, en Westphalie et sur les rives de la Baltique.

Cette publication que nous avons essayé d'analyser est une des plus solides qu'aient produites M. Courtois ; elle lui ouvrit les portes du *Comité Flamand de France*, dont le siège est à Dunkerque. Dès ce moment, il devint un des collaborateurs des membres de cette compagnie, et inséra successivement dans les annales du Comité divers articles qui furent accueillis avec une honorable distinction.

Une brochure qu'il fit paraître sous ce titre : *Communauté d'Origine et de Langage entre les habitants de l'ancienne*

*Morinie flamingante et wallonne fut principalement remarquée*¹.

Dans la pensée de l'auteur, cet opuscule est écrit pour combattre l'opinion généralement admise qui assigne la rivière d'Aa, entre Saint-Omer et Gravelines, comme ligne de démarcation entre la race flamande ou germanique et la race artésienne ou celtique².

Courtois avait déjà traité cette question sous plusieurs aspects dans *l'ancien Idiome audomarois*; il voulut approfondir et élargir son sujet, en faisant marcher parallèlement la *Communauté d'origine* avec la *Communauté de langage*.

Nous ne suivrons pas l'érudit philologue lorsqu'à l'appui de son système historique, il passe successivement en revue les documents du moyen-âge et de la renaissance, la vie de Saint-Eloi écrite au VII^e siècle, les chartes de Saint-Bertin, le cartulaire de Sithiu et toute cette nomenclature d'autorités empruntées aux sources les plus diverses. Il faut vraiment posséder des grâces d'état pour pénétrer sans hésitation dans les profondeurs d'un pareil labyrinthe; aussi n'éprouva-t-il pas une mince satisfaction à la vue de certaines pièces authentiques qui lui parurent décisives. C'est d'abord un acte de donation passé en flamand, devant les échevins du pays de Langle, le 24 juin 1457, qu'il donne en son entier avec la traduction, — un rapport de la même époque du curé de Saint-Nicolas³, — puis, en plein XVII^e siècle, des ordonnances de Louis XIV, transcrites en flamand sur les registres aux délibérations du pays de Bredenarde. — Mais le document le plus curieux est le cuelloir original de l'abbaye de Beaulieu⁴.

¹ Dunkerque, imp. B. Kien.

² Les Morins et les Flamands n'appartenaient pas à deux races différentes; ils ne formaient qu'une seule et même nation, désignée au X^e siècle sous le nom de Térouannais : *vocantur Tervannici*.

³ Saint-Nicolas, une des quatre paroisses du pays de Langle, formant encore aujourd'hui une paroisse distincte, mais dépendant au civil de la commune de Sainte-Marie-Kerque.

⁴ L'abbaye de Beaulieu, dont il ne reste que des ruines, avait été

en Boulonnais, dressé en 1286, où les noms de terre d'un très grand nombre de villages sont en flamand. Or, rien de plus tenace que les noms attachés à la terre ; aujourd'hui, après huit siècles, sans parler des villages et des hameaux, combien ne rencontre-t-on pas d'enclaves, de vallées, de chemins qui continuent d'être désignés par les anciens noms flamands ?

Notre confrère développe sa thèse avec une rare habileté ; il est permis sans doute de ne pas admettre toutes ses démonstrations, de s'étonner parfois de la hardiesse, de la témerité même de ses étymologies ; mais on reconnaîtra que ses déductions philologiques, toujours ingénieuses, sont souvent un trait de lumière jeté sur des points obscurs ou mal étudiés de notre histoire ancienne.

Citerons-nous encore, dans le même ordre d'idées, une étude sur le *Patois picard dans le rayon de Saint-Omer et de Calais*, qui a paru en une série d'articles dans un journal de la localité ?

Courtois considère le patois picard comme le type des divers patois français de la Gaule-Belgique, après n'avoir été lui-même, à son origine, qu'une altération du thiois, par le latin d'abord, puis par le roman. Ces prémisses s'appuient sur des exemples empruntés au patois artésien, tel qu'il est encore parlé ; pour ceux qui le connaissent, le patois picard a, en effet, conservé des traces de cette double origine.

Ce précis, comme toutes les productions de la même plume, abonde en observations curieuses et en réminiscences pleines d'à-propos. Quel est celui de ses lecteurs qui a oublié l'explication de l'*eindove*, cette incantation aujourd'hui presque disparue de nos campagnes et dont tous nous avons conservé le souvenir ?

Pour en finir avec les études philologiques, nous citerons

fondée au XIII^e siècle par Eustache II, seigneur de Fiennes, à son retour de la guerre des croisades. Beaulieu fait partie du territoire de Ferques.

enfin une dissertation sur l'origine du mot *Ruthen*¹, Voici quelle en fut l'occasion :

L'une des questions posées au Congrès archéologique de France, réuni à Dunkerque, en 1860, était celle-ci : « Quelle » est l'origine du mot Ruthen appliquée au littoral de la Flandre » et du Calaisis? N'en existe-t-il aucun souvenir? »

Notre collègue, qui avait assisté à plusieurs séances du Congrès, n'avait pas été satisfait de la solution donnée à cette question. Il l'étudia à sa manière, et publia, l'année suivante, le résultat de ses recherches dans les Annales du Comité Flamand.

Des documents inédits du x^e siècle, et plus tard Meyer et Malbrancq, lui avaient fait penser que le pays de Ruthen s'étendait le long des côtes entre Calais et Dunkerque. Les cartes marines et les livres de navigation désignent sous les noms de *Out-Ruytingen* et d'*In-Ruytingen*, c'est-à-dire extrà Ruthénien et intrà Ruthénien, deux bancs de sable en mer, l'un entre Calais et Gravelines, l'autre au-delà de Mardick, et ne laissent, certes, aucun doute sur la situation géographique de cette région.

Mais à quelle époque remonte cette dénomination et quelle en est l'origine?

Notre ingénieux collègue se sépare complètement des écrivains qui ont traité cette question soit avant lui, soit au Congrès de Dunkerque. Il les combat avec une érudition sûre, et arrive à cette conclusion que « Ruthen n'était ni un nom » de peuple, ni un nom indiquant une division territoriale et » géographique, mais que cette dénomination..... servait à » désigner la nature et la configuration de la partie de la côte que nous venons d'indiquer, et l'aspect « sous lequel cette » côte, vue de la mer, se présentait par opposition aux côtes » élevées et abruptes du Boulonnais. »

Ainsi l'étymologie, la signification et l'origine du mot Ru-

¹ Annales du Comité Flamand de France, t. VI.

then doivent être cherchées dans le pays même où il a été employé, et où il est l'équivalent des ces mots : *bas* ou *plat rivage*, *bas*, ou *plat pays*¹.

On sait en effet que le littoral entre Calais et Dunkerque est une grande terre naturellement endiguée par les dunes, tandis que les côtes du Boulonnais sont des falaises escarpées.

Cette étymologie du mot Ruthen paraît très vraisemblable à notre collègue ; il en donne mille lumineuses raisons qui confondent notre ignorance en ces matières. Quelle que soit, plus tard, la solution définitive de ce problème ardu, il nous restera une étude instructive et éminemment curieuse que nous recommandons aux archéologues.

M. Courtois avait l'humeur très pacifique, il était doux et bon, dans toute l'acception du mot, et pourtant il lui est arrivé, en certaines occasions, de s'armer du fouet de la satire qu'il maniait d'une main aussi habile que vigoureuse. — Vers le mois de juin 1863, une circonstance toute fortuite fit découvrir sur le territoire de Bayenghem-lez-Eperlecques², des puits profonds, creusés dans une épaisse couche de sable, et comblés jusqu'à leur orifice avec des débris de poterie, d'armes, d'ossements d'animaux et de cendres mêlées de charbon de bois.

Une commission formée de dix membres de la Société des Antiquaires de la Morinie, se transporta sur les lieux et assista à de nouvelles explorations. Trois puits avaient été ouverts ; l'un d'eux fut fouillé jusqu'à la profondeur de 16 m. 70 c., partie dans le sable, partie dans la terre végétale ; il avait un

¹ *Rut-hen*, d'après notre auteur, dérive du mot téuïonique *hen*, digue, rivage, village, pays, comme le mot *hem*, et du verbe allemand *rullen*, en latin barbare, *rutare*, renverser, abaisser, d'où il suit que *rüt-hen*, a la même signification que les mots latins : *dejectum littus*, *stratum* ou *prostratum littus*, ou *déjecta strata*, *prostrata plaga* ou *regio*, et doit se traduire en français, comme ces mots latins, par ceux de *bas* ou *plat rivage*, *bas* ou *plat pays*.

² Bayenghem, commune située à 12 kilomètres de Saint-Omer et d'Ardres.

diamètre de 95 à 97 centimètres en haut et en bas. La commission constata elle-même que les trois puits recélaient jusqu'au fond les débris disparates qu'on lui avait indiqués.

Des opinions très diverses se firent jour ; nous n'avons pas à les énumérer.

Notre confrère Courtois vit dans cette découverte un intéressant sujet d'études, et s'en empara avec l'ardeur qu'il apportait à tous ses travaux. Selon lui, les puits de Bayenghem ont été creusés à l'époque payenne où les Gallo-Romains brûlaient les corps, afin d'y enfermer, après l'incinération, les cendres et les restes des corps recueillis dans des urnes. — Il appuya son système par des démonstrations tirées de l'histoire du pays et de la topographie des lieux même. N'est-il pas remarquable, en effet, dit-il, que ces puits soient situés sur une colline, au bord d'une chaussée gauloise, à côté les uns des autres, sur un banc de sable, sans revêtement intérieur pour empêcher les éboulements ? D'ailleurs, l'uniformité de leur contenu, les urnes incontestablement d'origine gallo-romaine, la disposition des cendres; toutes ces circonstances n'excluent-elles pas tout autre hypothèse ?

Mais aussi modeste qu'érudit, et ne voulant pas se fier à son seul jugement, Courtois s'adressa aux sommités de la science archéologique. Les réponses qu'il en obtint vinrent le confirmer dans son opinion, M. J. Quicherat surtout, dans une lettre des plus flatteuses, rendit pleine justice à la sagacité de notre collègue qui « *le premier, dit-il, a reconnu l'existence des puits funéraires dans le Nord de la France.* »

La discussion était restée dans des régions sereines, lorsqu'un écrivain pseudonyme de beaucoup de science, qui aborde les questions les plus ardues avec un style magistral et parfois agressif (où a su depuis que c'était un docte professeur du lycée de Saint-Omer), attaqua le système soutenu par M. Courtois, et s'efforça de démontrer, à l'aide de textes puisés dans un ouvrage récent, que les puits de Bayenghem

n'étaient, en réalité, que des *puticules* ou sortes de fossés communes servant de sépulture à Rome, et dans les Gaules, après la conquête. — Au fond, ce système a beaucoup d'analogie avec celui de notre confrère : dans les deux hypothèses, les puits de Bayenghem ont été destinés à des sépultures, mais l'accord cesse lorsqu'il s'agit de savoir si ce sont des cendres ou des débris de corps humains que ces puits ont recelés pendant plus de seize siècles.

Courtois ne dédaigna pas un tel champion, mais en staticien habile, il sut choisir son terrain, et sans chercher à dénigrer son adversaire, il le convia à l'accompagner à Bayenghem, pour y suivre avec lui les phases des découvertes. A ses yeux, la première condition pour élucider une question topographique est de connaître le pays, de même que pour décider de la nature et de l'antiquité d'un objet, il faut l'avoir vu. — La querelle prit de grandes proportions ; les deux champions publièrent dans les journaux de Saint-Omer une série d'articles pleins d'érudition et d'esprit. — Courtois, aiguillonné par un adversaire patient au travail et ardent pour la lutte, s'arma de toutes ses armes, et avec une verve toute gauloise, un style ironique et incisif, il démontra que la thèse du docte professeur, à coup sûr magnifique dans un livre, s'évanouissait sur le sol de Bayenghem.

Cette joute brillante avait merveilleusement disposé l'opinion publique en faveur de notre ami ; elle avait eu encore un résultat plus général, en étendant la publicité de ces découvertes, et en appelant sur elles les investigations des hommes spéciaux ; à ce point de vue, elle n'a pas rendu un mince service à la science archéologique.

A vrai dire, l'érudition n'a pas dit son dernier mot sur les puits de Bayenghem. Sans manquer de respect à nos maîtres en ces matières, ne peut-on pas contester leurs conclusions ?

Y a-t-il témérité ou imprudence à de se lancer dans de nouvelles conjectures ? Nous n'avons pas été de cet avis, et malgré

notre incompétence, nous avons, à cette époque, hasardé une opinion différente de celle de nos devanciers.

La question est, d'ailleurs, intéressante pour l'histoire de nos contrées, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Faut-il, de toute nécessité, renfermer la discussion dans le cercle des *puticules* et des *puits cinéraires*? Est-il prouvé que ces puits aient, à une époque quelconque, servi de fosse sépulcrale? Est-il admissible que les habitants d'un chétif hameau bâti sur la crête d'une colline, au milieu des forêts, aient creusé à une profondeur de plus de cinquante pieds des trous tellement étroits qu'on n'y peut manœuvrer la bêche et la pioche, afin d'y déposer soit les corps, soit les restes carbonisés, soit même les cendres de leurs morts? Il est remarquable que jusqu'à présent les fouilles n'ont révélé la présence d'aucun ossement humain, d'aucune urne entière, d'aucune arme, d'aucun ornement ou bijou d'or, d'argent ou de cuivré. Les tasses, les plats et vases dont on retrouvé des débris, faisaient sans doute partie de la vaisselle d'un ou plusieurs ménages, mais rien de tout cela ne ressemble à des urnes cinéraires.

Quant à nous, nous inclinons à croire que ces puits ont été creusés pour se procurer de l'eau ou y faire des sondages. Les données historiques de la contrée et les faits rendent cette opinion très vraisemblable.

Lorsque la Morinie fut conquise par César, le pays était généralement couvert de bois et peu habité. L'endroit où est actuellement Bayenghem, éloigné de Térouanne, de Cassel et des villes du littoral, a pu, en raison de sa situation, devenir un poste militaire; la chaussée romaine qui le traverse fortifie cette conjecture. Quelques habitations s'y seront groupées peu à peu, et auront formé une *mansiō*; le manque d'eau, le besoin d'en avoir sur les lieux mêmes, auront suggéré l'idée de creuser un ou plusieurs puits, jusqu'à ce que l'on ait rencontré une source.

Autre hypothèse : les Romains qui, au second siècle après Jésus-Christ, exploitaient déjà les mines de houille et de fer de la Bretagne, ont-ils cherché dans les profondeurs du sol de Bayenghem des produits similaires ? Les raisons de le penser ne sont pas à dédaigner.

Plus tard, ces puits ont pu être abandonnés à une époque et par une cause restées inconnues et devenir, comme le soupçonne M. l'abbé Cochet¹, des *puits à cuisiner*, c'est-à-dire des réceptacles de pots cassés, d'os d'animaux domestiques, de cendres impropre à tout usage d'alors et de rebuts de toute espèce. Cette solution ferait tomber à faux bien des raisonnements, et laisserait sans application aux fouilles de Bayenghem les théories laborieusement échafaudées par les savants. Il en resterait au moins une découverte importante de travaux exécutés à une époque très reculée, dont l'honneur presque entier est revenu à l'érudit et modeste secrétaire-archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Les savants ne sont pas les seuls qui aient disserté sur la destination de ces puits merveilleux. Il y a aussi l'appréciation populaire avec son cachet éminemment local des idées des habitants de nos campagnes. Certaines gens ne peuvent croire que l'on se donne tant de peine et qu'on dépense son argent pour chercher au fond d'un puits un secret romain ou gaulois.

Les explorateurs avaient recueilli soigneusement beaucoup d'objets extraits des trous ; leurs agissements avaient intrigué plus d'un paysan. Quelques jours après, l'auteur de cette notice saisissait une conversation très curieuse entre plusieurs campagnards d'Eperlecques et de Bayenghem. L'un des orateurs racontait la visite des dix antiquaires ; ils laissent entendre, disait-il, qu'ils cherchent des corps morts il y a deux mille

¹ M. Cochet, auteur de la *Normandie Souterraine, des sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, et d'un grand nombre d'ouvrages d'érudition.

ans ; ils ont bien emporté des os et de vieux écarts, sans dire ce qu'ils en veulent faire, mais c'est une tonne d'or enfouie lors des guerres qu'ils espèrent trouver au fond du puits ; ils ont formé une société pour cela, et font monter la garde nuit et jour autour des puits, etc., etc.

Puissent un jour les investigations des archéologues faire jaillir la lumière des puits de Bayenghem, et leur arracher le secret qu'ils tiennent enfermé depuis tant de siècles !

Il n'est pas un de nos lecteurs qui n'ait entendu parler du *Portus Itius*, ce port du littoral de la Morinie où Jules-César s'est embarqué pour ses expéditions en Angleterre. En lisant les *Commentaires* du grand capitaine romain et la description qu'il fait de ce lieu jusqu'alors inconnu de ses concitoyens, on s'est naturellement demandé quel point de la côte peut représenter pour nous le *Portus Itius*. La controverse sur cette question géographique et historique est ancienne, et a passionné quelques sérieux esprits. Elle avait néanmoins cessé et la discussion paraissait épuisée ; car depuis que Ducange, à la fin du XVII^e siècle, et surtout depuis que l'ingénieur Henry, dans son *Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne*, publié en 1810, avaient réuni toutes les probabilités en faveur de Wissant², ce modeste village paraissait être en possession de l'avantage d'avoir été, il y a dix-neuf siècles, le point d'embarquement du grand conquérant romain. Aucune voix contraire ne s'était pour ainsi dire élevée, lorsque le débat se ranima dans les séances du congrès archéologique de Dunkerque³ et dans une dissertation publiée vers le même temps par M. F. de Saulcy, président de la commission char-

⁴ Les puits de Bayenghem. — *Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais*, 10 août 1863.

² Wissant, à 22 kilomètres de Boulogne, au centre d'une anse considérable abritée par les deux caps Gris-Nez et Blanc-Nez, autrefois cité maritime et port fréquenté, aujourd'hui simple village d'agriculteurs et de pêcheurs.

³ Août 1860.

gée de dresser la carte des Gaules, sous le proconsulat de Jules-César. Cet illustre savant, après avoir visité les lieux, se rangea à l'opinion de Ducange, et entraîna la commission après lui.

Au Congrès de Dunkerque, l'opinion opposée rencontra de fervents adeptes : M. Wikeham Martin, membre du parlement anglais, vice-président de la Société Archéologique du comté de Kent, — M. Louis Cousin, président de la Société Dunkerquoise, mais Boulonnais de naissance et de cœur, — et surtout M. l'abbé Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne, revendiquèrent pour Boulogne l'honneur d'avoir été le *Portus Itius*, et soutinrent vaillamment leur thèse.

De son côté, Wissant trouva en M. Tailliar, conseiller à la cour impériale de Douai, un défenseur éloquent et convaincu. La question ne fut pas résolue : l'un des plus brillants jouteurs du Congrès la releva bientôt dans un savant mémoire qui témoigne d'une forte érudition embellie par le charme du style, mais aussi de l'ardeur de tempérament de l'écrivain¹.

Courtois n'avait jusqu'alors rien écrit sur le *Portus Itius*, il fut introduit dans le débat par M. Haigneré lui-même.

La Société des Antiquaires de la Morinie, dans sa séance du 14 avril 1862, s'était occupée de cette question à l'occasion du prospectus du mémoire de l'érudit Boulonnais. L'assemblée, sans rien préjuger sur les nouveaux documents que pourrait produire l'auteur de la publication annoncée, avait reconnu que la plus grande somme de présomptions était, en faveur de Wissant, et les avait déduites sommairement. Courtois avait été le rédacteur du procès-verbal de cette séance ; cette circonstance lui inspira le désir d'étudier spécialement cette difficile question, et une année après, il lisait, au milieu

¹ Etude sur le *Portus Itius* de Jules-César; réfutation d'un mémoire de M. F. de Saulcy, par M. l'abbé Daniel Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne. Paris, 1862.

d'une mémorable et solennelle assemblée¹, un travail intitulé : *Est-ce à Boulogne que Jules-César s'est embarqué? N'est-ce pas Wissant qui répond le mieux à la situation du Portus Itius?*

Les limites de cette notice ne nous permettent pas d'analyser les pièces de ce grand débat; nous ne ferons qu'indiquer les raisons les plus saillantes produites de part et d'autre, mais auparavant nous voulons dire un mot d'un épisode qui, dans les derniers temps de la vie de notre collègue, a mis en relief une des qualités de cette seconde nature. Le procès-verbal bien calme et bien inoffensif de la séance où la Société avait émis son avis sur le problème du *Portus Itius*², avait valu une verte semonce à son rédacteur et à la Société tout entière³. Blessé au vif par cette agression imprévue lui venant d'un collègue et d'un ami, Courtois voulut combattre son adversaire avec les mêmes armes et sur le même terrain. Son article intitulé : *une Vision archéologique*, insérée dans la revue même qui avait contenu l'attaque⁴, causa un certain émoi dans le monde érudit du nord de la France. Il y avait dans la nature généralement calme et un peu lente de notre collègue, des ressources inattendues qu'il développait à son heure avec une verve intarissable. Sans sortir des limites des convenances et des égards dus à un confrère d'une valeur incontestée, notre spirituel Secrétaire-Archiviste éleva son agresseur sur un magnifique piédestal pour mieux lui décocher des traits aiguisés par une fine et mordante ironie; l'arme dangereuse de la satire avait été rarement maniée d'une main aussi déliée et aussi sûre. Cette vigoureuse riposte eut tout le succès que son auteur pouvait désirer, mais les blessures qu'elle fit

¹ Réunion des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 6 avril 1863.

² Bulletin historique, t. 3, p. 73.

³ Revue littéraire de Boulogne-sur-Mer, octobre 1863.—*Le Portus Itius et les Antiquaires de la Morinie.*

⁴ Revue littéraire de Boulogne, décembre 1863.

dans ce combat singulier n'étaient ni mortelles ni bien profondes, et le blessé eut plus tard la sagesse de tendre une main amie qui ne fut point repoussée.

C'est avec une conviction sincère que M. l'abbé Haignéré place le *Portus Itius* à Boulogne ; ses arguments solide-ment enchainés, sont présentés avec une grande force de logique ; nous craindrions de les affaiblir en les analysant.

Boulogne possède un large port creusé par les siècles, à l'embouchure d'une profonde rivière, abrité par deux promontoires élevés, tandis que Wissant n'a qu'un mouillage au fond d'une anse ouverte.

Les anciennes voies celtes, les chaussées empierrées des Romains, conduisaient à Boulogne et à Sangatte; aucune route antique n'aboutissait à Wissant.

On n'a jamais rien trouvé de romain à Wissant : les pré-tendus forts et camps romains ne sont que des accidents de terrain, des tertres naturels, ou des *oppida* du moyen-âge. Le sol de Boulogne et des environs recèle des débris de tous les âges ; en le remuant, on rencontre à chaque pas des vestiges de murs, de temples et de tombeaux de la plus haute antiquité.

Les écrivains latins des deux premiers siècles confondent généralement *Gessoriacum* et *Itius*, pour n'en faire qu'un seul port, et pour eux le *Portus Gessoriacus* n'est autre que le *Portus Morinorum Britannicus*. Cela n'exclut pas l'existence de criques dans chaque anfractuosité du rivage, et de ports secondaires dans la contrée.

L'histoire, d'ailleurs, continue l'éрудit archiviste boulonnais, démontre que depuis le milieu du premier siècle jusqu'à la fin du cinquième, le port de Boulogne a été exclusivement celui des Césars de Rome. Jusqu'au xi^e siècle, Wissant est inconnu et n'a pas d'histoire.

Enfin le port de Boulogne satisfait à toutes les conditions énumérées dans les Commentaires de César.

Le travail du docte antiquaire Audomarois est une ré-

pōnse sérieuse, toutefois peut-être un peu trop personnelle à la brillante étude de l'écrivain boulonnais, et révèle une connaissance approfondie de la question¹.

Voici quelques-uns de ses principaux arguments en faveur de Wissant :

Les historiens et géographes contemporains des premiers empereurs romains, parlent de *Gessoriacum*, aujourd'hui Boulogne, et d'*Itius* comme de deux ports distincts. C'est au xvi^e siècle seulement qu'un auteur anonyme s'est avisé d'en faire un seul port, celui de Boulogne où César se serait embarqué².

L'habile archéologue parcourt rapidement les présomptions tirées du rapport des distances dans la traversée. César a choisi *Itius* parce que ce port offrait le trajet le plus court pour aborder à la côte britannique ; or, la traversée par Boulogne est, d'après César et les anciens géographes, d'un tiers environ plus longue que par la rade de Wissant ; la conclusion se déduit naturellement de ces prémisses.

Le parallèle entre l'important port de Boulogne, arsenal et chantier maritime des Morins, et la chétive station navale de Wissant, n'est pas un argument ; César voulait une expédition prompte par le plus court chemin, et non par le port le plus fréquenté.

Le géographe Ptolémée vient en aide à la thèse de Wissant ; et fournit un argument capital. D'après lui, le promontoire *Itius* et *Gessoriacum* sont situés sous une même latitude, mais sous deux méridiens qui diffèrent entre eux de 45 minutes ; or,

¹ Saint-Omer, 1865, Fleury-Lemaire.—Bulletin hist., t. 2, p. 375.

² Vers le ve siècle, le nom de *Gessoriacum* a fait place à celui de *Bononia*. Des géographes, et en particulier Walckenaer avaient fait de *Gessoriacum* et de *Bononia* deux villes distinctes séparées par la Liane. M. Courtois a victorieusement réfuté cette opinion et prouvé l'identité de *Gessoriacum* et de *Bononia* dans un judicieux travail publié dans un journal de Boulogne, sous le pseudonyme *Oldman*.

La Colonne et l'*Observateur de Boulogne*, 31 décembre 1848 et 7 janvier 1849.

il n'y a sur toute la falaise d'autre promontoire que le cap Gris-Nez qui domine l'anse de Wissant.

Ce n'est qu'au XVI^e siècle, ajoute l'érudit archéologue, que la thèse de Boulogne a pris naissance. Avant cette époque, aux XII^e et XIII^e siècles, lorsqu'apparaissent les premières chroniques du pays, à quel port est resté attaché le souvenir du passage de César ? N'est-ce pas au port de Wissant, terme de la voie romaine, appelée alors *Chaussée Brunehaut*, ou Leulène, fréquentée suivant l'expression de Lambert d'Ardres, par une populeuse multitude de passants¹ ?

Courtois s'était d'ailleurs préparé à la lutte par l'exploration des lieux et l'étude consciente de toutes les sources historiques et critiques ; à part les considérations scientifiques qu'il néglige un peu, sa dissertation restera comme une des plus puissantes et des plus solides qui aient été écrites en faveur de Wissant. Est-ce à dire que la discussion soit épuisée ? que la question ait reçu sa solution dernière ? Non, sans doute ; depuis 1864, de nouveaux champions l'ont résolument abordée² ; M. Haigné lui-même est resté fièrement sur la brèche, et au moment même où nous corrigéons les épreuves de cette notice, on nous communique une nouvelle brochure de l'infatigable athlète boulonnais³.

¹ *Suprà viam, olim Læliam, tunc temporis regalem et populosà transeuntium multitudine frequentatam.* Chronicon Ghisnense et Ardense.

² Le général Creuly, dans la Revue Archéologique, — M. A. de Pouques d'Herbinghem, conseiller à la Cour impériale d'Amiens, — M. l'abbé Van Drival, membre de la commission des Monuments historiques, — M. l'abbé Robitaille, chanoine d'Arras, — M. Jules Lion, auteur de divers travaux historiques sur le pays. M. Lion place le *Portus Itius* à Ambleteuse.

Edwin Guest, membre de la Société royale de Londres ; ce savant anglais place le *Portus Itius* à Wissant et appuie ce système par des données nouvelles.

L'illustre historien de Jules-César, t. II, p. 167, se prononce formellement en faveur de Boulogne.

³ *Le Portus Itius à Boulogne-sur-Mer*, mémoire lu à la Sorbonne

Quant à notre ami, après avoir lu son travail à la Sorbonne, il ne prit plus part à ces débats, il n'eût même pas la consolation de surveiller l'impression de son mémoire qui ne parut qu'après sa mort.

Pour nous, simple narrateur des faits, nous nous garderons bien d'intervenir dans une question aussi controversée ; d'une part, aucune étude spéciale ne nous y a préparé, et, d'ailleurs, nous n'avons nul désir de rompre une lance téméraire en faveur de l'une ou l'autre thèse, au risque d'être écrasé par un coup de massue. N'est-il pas plus sage de laisser aux assises de l'histoire le jugement de ce grand procès, en répétant avec le savant marquis de Godefroy : « Qu'il est bien difficile, » avec quelques lignes des Commentaires, de reconstituer un » rivage, un port, que les sables ont tant de fois transformés ; » et que cette question sera longtemps encore le secret des » falaises et des flots ? »

Courtois, lorsqu'il écrivait sa dissertation sur le Portus Itius, terminait un ouvrage bien plus important et d'une utilité plus réelle, le Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer. Invité par M. le Ministre de l'Instruction publique à venir à Paris, pour y recevoir la récompense dont son travail avait été jugé digne, il s'y rendait dans les premiers jours d'avril 1863, lisait son mémoire devant la commission du

le 4 avril 1866, sous le patronage de la Société Académique de Boulogne, par M. l'abbé Haigneré, secrétaire-perpétuel. Boulogne, octobre 1867.

L'auteur semble moins s'en prendre à M. Courtois qui n'est plus, qu'à la Société des Antiquaires de la Morinie dont il était l'interprète. La riposte est vive, dédaigneuse, et c'est de toute la hauteur de sa science que cet honorable secrétaire-perpétuel pulvérise les objections que la sœur ainée de la jeune et déjà illustre société académique avait laborieusement accumulées dans le mémoire de M. Courtois. Nous serions injuste si nous n'ajoutions que M. Haigneré a puisé dans une conviction ardente et ferme, et a développé avec vigueur au soutien de sa théorie de nouveaux et puissants arguments qu'il n'avait qu'indiqués dans sa première brochure.

Comité historique, et quelques jours après, proclamé lauréat, il recevait une médaille d'or des mains de ce même ministre¹. Si les âmes les plus modestes ne sont pas insensibles à la louange, nous concevons que notre ami ait ressenti ce jour-là un légitime orgueil, car il fut accueilli avec une bienveillance marquée par les hommes considérables de la science qui s'empressèrent de lui adresser des félicitations unanimes aussi méritées que chaleureusement sympathiques.

Cet ouvrage, rédigé d'après les ordres et le plan donnés par le ministère de l'instruction publique, fait partie d'un travail d'ensemble qui s'étend à tous les départements, et doit être centralisé au ministère. Conçu et exécuté à ce point de vue, il ne peut être jugé et apprécié que par un petit nombre d'hommes, et par les érudits du nord de la France.

Notre studieux collègue n'a rien négligé pour que son *Dictionnaire topographique* fût aussi exact et complet que possible. Les recherches pénibles et ardues auxquelles il s'est livré, auraient été impossibles, en aussi peu de temps, à tout autre qu'à celui qui était, pour ainsi dire, un livre ouvert et une histoire vivante de nos contrées. En effet, il n'est pas un village, un hameau, un écart, un château, un fief important, une chapelle, — pas une rivière, un bois, une colline, un ancien chemin, qu'il ne passe en revue, en signalant les noms qui leur ont été donnés dans les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; — noms flamands, latins, romans, patois, et que sais-je ? — Il consulte les vieilles chroniques, les cartulaires des abbayes, les pouillés des églises, les archives des communes, les terriers conservés dans les dépôts publics ou chez les arpenteurs, les manuscrits, titres, actes de notaires, inven-

¹ Une mention très honorable et une médaille d'or ont été décernées à M. Courtois, avocat, Secrétaire-Archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, pour son *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer*, dans la séance solennelle des délégués des Sociétés savantes, tenue le 11 avril 1863, à la Sorbonne, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique.

taires, livres de fiefs, aveux et dénombremens, sentences de justice, registres de catholicité, traditions et légendes locales ; et, après avoir puisé à pleines mains à tant de sources précieuses longtemps négligées, mais ouvertes à l'histoire par ses investigations, il établit une classification générale par commune ou ancien village, — puis il élague rigoureusement toutes les choses étrangères ou inutiles à son sujet, pour ne conserver que les faits et renseignements strictement nécessaires, et offrir en quelques lignes, souvent en quelques mots, tout ce qu'il faut savoir sur un village, un hameau, une rivière. C'est ainsi que M. Courtois est parvenu à faire un *dictionnaire* concis, instructif et complet de toute la topographie d'un vaste arrondissement qui s'étend des sources de l'Aa jusqu'à son embouchure dans la Manche, et des vastes étangs de Clairmarais jusqu'aux montagnes du Boulonnais.

Le *Dictionnaire topographique* est une œuvre utile et sérieuse qui sera souvent consultée par ceux qui nous suivront, et deviendra le *vade-mecum* de tous ceux qui voudront écrire sur le pays.

Ce livre est le couronnement de la vie d'historien et d'archéologue de notre éminent Secrétaire-Archiviste, M. Courtois l'a composé et écrit tout entier de sa main, mais Dieu ne lui a pas accordé la satisfaction de le publier lui-même; il l'a retiré de ce monde lorsqu'il s'occupait à corriger les épreuves des premiers feuillets.

Ici finit la tâche que nous avons prise volontiers d'analyser les écrits divers, mais toujours sérieux, bien faits, de notre bien aimé confrère, collègue et ami. Nul mieux que lui n'a fait revivre, en les retirant de la poussière des siècles, les hommes et les choses de son pays ; il a possédé, avons-nous dit déjà, toutes les qualités d'un antiquaire tracées par notre Société morinienne dans sa légende ; ce n'est pas une médiocre louange ; mais l'honneur de sa mémoire sera d'avoir mérité qu'on lui applique cet éloge donné à un illustre écrivain : « *Il*

» *n'a pas écrit une ligne que la conscience la plus délicate
ne puisse avouer.* »

Tel était M. Courtois dans ses livres, dans ses publications, dans sa polémique ; tel il était en face de ses confrères du barreau, réalisant le double mérite de l'orateur : *vix bonus, dicendi peritus* ; tel il était encore dans les relations privées et dans les mille fonctions gratuites qui honoraient sa vie, l'homme modeste, loyal, honnête, serviable et sincèrement religieux. *Les mots*, a dit Fénelon, *ne sont que les vêtements de la pensée*, aussi, notre excellent ami ne perdait pas l'occasion de dire ce qu'il pensait, ce qu'il était. Indulgent à l'égard de tous, pénétré de cette véritable tolérance chrétienne qui croit difficilement au mal chez autrui, il ne pouvait se taire lorsqu'il voyait se produire au grand jour des doctrines subversives et irréligieuses. A propos de la brochure de son ami, M. l'abbé Clabaut, intitulé : *Ernest Renan et l'Evangile*¹, il sut trouver une voix énergique et des accents de juste indignation contre cet ouvrage hostile à nos plus saintes croyances ; le meilleur catholique ne désavouerait pas les quelques pages dans lesquelles il a noblement affirmé sa foi.

Nous avons suivi d'un seul trait M. Courtois dans l'exercice de sa profession d'avocat et au milieu de ses études favorites, pour considérer l'ensemble de ses travaux dans sa double carrière de jurisconsulte et d'écrivain. Mais en dehors de ces mérites professionnels, notre ami avait les qualités, et, nous n'hésitons pas à dire les vertus que nous apprécions le plus dans les rapports privés. Simple dans ses mœurs et fidèle dans ses affections, il alliait la droiture du cœur à l'indépendance du caractère et à la franchise du langage. Il ne recherchait pas la faveur, et n'aspirait même pas à cette notoriété de

¹ 1863, Boulogne. — L'abbé Clabaut, ancien condisciple et ami de Courtois, lui succéda dans la chaire de rhétorique de l'institution de Mgr. Haffreingue, à Boulogne; plus tard professeur distingué de philosophie dans le même établissement; M. Clabaut est décédé à Boulogne, le 19 septembre 1865.

province qui, pour certains hommes est une renommée ; heureux dans son intérieur, dans son cabinet de travail où il se confinait comme dans un sanctuaire, entouré de livres et de manuscrits, il dédaignait les moyens de se produire et évitait même les occasions qui pouvaient le mettre en relief. Ne l'avons-nous pas vu, à diverses époques, publier dans les journaux, dans les revues, des articles très remarqués qu'il signait d'un nom autre que le sien ? N'avons-nous pas lu souvent les éloges qu'il donnait à des ouvrages dont les auteurs lui avaient emprunté leurs matériaux les plus précieux ?

En 1848, ses concitoyens l'appelèrent à siéger dans le conseil municipal. M. Courtois n'avait ni brigué ni recherché cet honneur ; il ne l'avait même pas désiré. Ces fonctions lui créaient de nouveaux devoirs ; il voulut leur consacrer le temps dont il disposait. Assidu aux séances, zélé pour les intérêts de la ville, partisan de toutes les mesures utiles, il étudiait les affaires en projet ou mises à l'ordre du jour, les éclairait par sa science du droit, ses connaissances variées et son esprit judicieux. Souvent aussi il préparait dans le sein des commissions dont il faisait partie, les résolutions adoptées ensuite par le conseil municipal. Ses collègues ne tardèrent pas à apprécier son aptitude pour la rédaction de leurs délibérations, et le nommèrent fréquemment secrétaire du conseil. A deux reprises différentes, le Maire de Saint-Omer et l'autorité supérieure cherchèrent à se l'attacher par un lien plus étroit, en le désignant au gouvernement pour les fonctions d'adjoint, mais les plus honorables instances ne parvinrent pas à le décider à ceindre l'écharpe municipale. Inaccessible à l'ambition, il trouvait sa récompense dans son dévouement même à la chose publique, dans le bien qu'il avait fait et dans l'estime de ses concitoyens.

La carrière de celui dont nous esquissons le portrait n'offre point sans doute de ces actions éclatantes qui font les grandes réputations, mais elle renferme, ce qui vaut mieux, des vertus et des exemples qui ont leur source dans un vrai mérite.

M. Courtois mettait libéralement au service de ses compatriotes les rares loisirs que lui laissaient le barreau et ses travaux historiques. Il accepta successivement plusieurs fonctions gratuites dans le seul but de faire un peu de bien. Lors de l'inauguration des délégations cantonales instituées par la loi du 15 mai 1850, son expérience et l'attrait qu'il avait conservé pour l'enseignement le firent naturellement charger de la surveillance et de l'inspection des écoles du canton sud de Saint-Omer. Ceux qui ont été ses collaborateurs n'ont point oublié le concours de sa consciencieuse vigilance et les services signalés qu'il a rendus aux maîtres et aux élèves.

Peu de temps après il fut nommé membre du bureau d'assistance judiciaire, administrateur des hospices civils et suppléant du juge de paix, — Membre de la commission administrative de la bibliothèque de la ville, il s'appliqua à faire compléter les grandes collections historiques et littéraires, et à enrichir ce magnifique dépôt public de tous les ouvrages nouveaux qui ont un intérêt sérieux. Il déploya le même zèle aux archives communales dont il était l'un des conservateurs.

Partout où le devoir de ses fonctions l'appelait, partout où il pouvait être utile, notre collègue apportait avec la ponctualité, un esprit judicieux, conciliant et ferme à la fois. La bienveillance formait le fond de son caractère et lui était d'un grand secours pour tempérer la vivacité de la discussion, la sévérité de certains jugements ou l'amertume des reproches mérités par ses subordonnés. Combien de fois, au milieu des réunions publiques, au sein des commissions dont il était membre, n'avons-nous pas apprécié l'heureuse influence qu'il exerçait sur ceux qui l'entouraient ? Quel autre mieux que lui savait calmer les esprits animés par des préventions irréfélchies, ou adoucir la rigueur de mesures intempestives ? Nous pourrions citer mille traits de cette bonté délicate, habile à découvrir en toutes choses le côté favorable, et rebelle au soupçon du mal. En voici un pris au hasard : parmi les instituteurs soumis à sa surveillance, il s'en trouvait un à qui sa

négligence et la mauvaise tenue de son école avaient attiré des avertissements réitérés ; sa révocation était imminente. Courtois intercéda en sa faveur, mais pour que ses charitables démarches fussent doublement utiles à celui qu'il voulait sauver, il visita ses classes, l'encouragea de ses conseils, ranima en lui l'amour du devoir, et eut enfin le contentement de faire maintenir à la tête de son école le pédagogue désormais transformé par ses soins en un instituteur exemplaire.

M. Courtois était membre correspondant d'un grand nombre de sociétés savantes de la France et de l'étranger. Ces honorables distinctions n'étaient pas à ses yeux une pure satisfaction d'amour-propre. Honneur oblige, disait-il; il se croyait obligé de payer sa bien venue par ce qu'il appelait *une note, un renseignement*, sur les matières traitées par la compagnie qui venait de l'accueillir dans son sein, et il n'était pas rare que ce premier travail, goûté par ses nouveaux collègues, fût naturellement suivi d'une collaboration plus sérieuse. Nous avons analysé dans cette notice plusieurs de ses publications insérées dans les *Annales du Comité Flamand de France*, et dans les revues boulonnaises. Bien d'autres compagnies savantes ont trouvé en lui un utile auxiliaire, et à aucune il n'a refusé le concours qui lui était demandé. Les écrivains de tout genre, historiens, archéologues, linguistes, le consultaient sur des questions difficiles qui lui coûtaient de fatigantes recherches; nous pourrions en citer qui ont abusé de l'extrême obligeance de notre excellent Secrétaire-Archiviste, et puisé sans discréction, nous dirons sans délicatesse dans les trésors d'érudition qu'il leur ouvrait à pleines mains.

Notre collègue ne faisait point partie de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Saint-Omer; ses goûts et ses études ne l'y avaient pas attiré. Un jour cependant ses conseils furent sollicités pour l'organisation d'une fête agricole. C'était au mois d'octobre 1863; un concours de labourage et d'instruments aratoires avait lieu à Tournehem, et de tous les points de la circonscription devaient arriver des *varlets* avec leurs

attelages, des forgerons avec leurs engins, pour s'y disputer les prix offerts à leur vaillance et à leur habileté. Courtois aimait Tournehem où s'était écoulées les années de son enfance; il n'hésita point à s'unir à la commission de la Société pour rehausser l'éclat de cette solennité. Aussi, dès le matin du jour fixé pour le concours, voyez, à l'entrée de la ville, du côté du *marché*, se dresser fièrement encore cette vieille porte avec sa voûte cinq fois séculaire, ce donjon à demi ruiné entouré d'une triple ceinture de lierre, cette terrasse qui domine les anciens remparts ; voyez ces débris branlants de l'antique forteresse des comtes de Guînes¹, parcourez les rues, les places publiques, partout flottent des drapeaux aux couleurs des anciens souverains du pays mêlées aux couleurs nationales, des bannières, des oriflammes ornées d'ingénieuses devises qui rappellent les jours de gloire de cette cité du moyen-âge. La vie et le mouvement paraissent être revenus dans l'humble bourgade artésienne, bien différente toutefois de celle dont un vieil annaliste du xvi^e siècle nous raconte les merveilles avec un naïf enthousiasme, lorsque le grand bâtard de Bourgogne y tenait sa cour². Ici, plus de chevaliers de haut lignage aux resplendissantes armures, plus

¹ Le château de Tournehem, construit au xi^e siècle par les premiers comtes de Guînes, descendants de Sifrid le Danois, fut restauré par Baudouin II, vers 1170. Au xiii^e siècle, il passa dans le domaine du comte d'Artois. Au commencement du xv^e siècle, il appartenait à la maison de Bourgogne. Le traité de Cambrai de 1529 réunit Tournehem à l'Artois que possédait alors Charles-Quint ; cette ville ne fit retour à la France que sous Louis XIV, après la conquête de cette province.

² Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, donna, vers 1445, la châtellenie de Tournehem à son fils naturel Antoine, surnommé le grand bâtard de Bourgogne. Ce seigneur passa à Tournehem les dernières années de sa vie ; il y mourut en 1504, et fut inhumé dans la chapelle collégiale qu'il avait fait bâtrir. Un cercueil en fer, trouvé en 1820, sous l'ancien chœur de l'église, avait sans doute renfermé les restes d'Antoine de Bourgogne.

d'aventureux paladins portant les couleurs de leurs dames, plus de brillants coursiers superbement caparaçonnés, plus de nobles dames pour décerner aux vainqueurs la palme du triomphe. Les tournois, les carrousels, les joûtes guerrières n'ont laissé que des souvenirs rapidement effacés. Les remparts, les ponts-levis ont été abattus, le château lui-même a disparu pour toujours, et c'est à peine si ce sol, aujourd'hui couvert de riches moissons, conserve quelques vestiges de cette redoutable forteresse. Faut-il regretter cette époque, lorsque l'on sait que tout près des lieux où se donnaient ces fêtes principales, les campagnes dévastées, les maisons livrées au pillage, le pays ruiné par des guerres incessantes, témoignaient de la misère effroyable du peuple ? Quel contraste ! au lieu d'un champ clos et d'une lice sablée, c'est une vaste plaine où se meuvent à l'envi, sous les regards de toute une joyeuse population, soixante vigoureux attelages, conduits par de vaillants laboureurs, vêtus de la blouse moderne, et traçant avec la charrue perfectionnée des sillons corrects et profonds. Cette lutte pacifique a son attrait ; lorsque tous les *varlets* ont fourni leur tâche, et que le jury a classé les combattants selon leur mérite, le Président de la Société d'Agriculture⁴, entouré de ses collègues et des notables du canton, proclame du haut du balcon de l'hôtel-de-ville, les noms des lauréats, acclamés aussitôt par les mille voix d'une foule bruyante rassemblée sur la place du *Marché*.

Cette fête agricole dont notre confrère fut le témoin, eut un succès que nulle autre dans l'arrondissement n'avait encore atteint, et qu'aucun concours n'a depuis égalé. M. Courtois contribua plus que personne à donner un caractère original et vraiment local à cette solennité qui vivra longtemps dans la mémoire des habitants de la vallée de l'Hem.

⁴ M. Quenson, Officier de la Légion-d'Honneur, président honoraire du tribunal civil de Saint-Omer, président de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs Sociétés savantes, et auteur de publications historiques justement estimées.

Qui de nous, le voyant plein de vie et d'entrain, aurait pu craindre que ce voyage serait le dernier que notre collègue ferait à Tournehem ?

Courtois avait la constitution robuste et la puissante organisation des hommes qui naissent au monde pour mener une longue existence, mais il ne fut pas ménager du riche tempérament que la Providence lui avait donné. L'assiduité au travail, les longues veilles ont-elles développé les germes d'un mal devant lequel les médecins ont reconnu leur impuissance ? Nul ne le sait ; mais vers le mois de mars suivant, notre ami commença à ressentir un certain malaise, précurseur de l'affection organique qui devait l'emporter. Sa santé jusqu'alors florissante fut presqu'inopinément ébranlée par une cause inconnue ; bientôt, ni les ménagements qu'il s'imposait, ni les soins les plus tendres, ni les ressources de la science, ne purent arrêter les progrès d'une maladie du foie qui venait de se déclarer. Les forces l'abandonnaient, et sa physionomie naguère souriante et reposée, reflétait les ravages que ce mal incurable exerçait dans son corps. — Et pourtant l'énergie ne lui manquait pas. Tous les jours il sortait avec ses enfants, et faisait de longues promenades sur les collines solitaires qui dominent la vallée de l'Aa. Jusqu'à la fin, par un de ces priviléges qui conservent au cœur une illusion décevante, il croyait à sa guérison et se berçait de l'espoir d'aller rétablir sa santé à Vichy.

Il arriva même un jour qu'il parut avoir oublié ses préoccupations pour prendre sa part dans une fête d'un caractère presque public dans notre arrondissement. M. Levert¹, venait d'être appelé à la préfecture du Pas-de-Calais ; naguère sous-préfet à Saint-Omer, où il avait laissé les meilleurs souvenirs, il devait y faire sa première visite au mois d'avril 1864.

¹ M. Levert, membre honoraire de la Société des Antiquaires de la Morinie, aujourd'hui préfet du département des Bouches-du-Rhône.

Ses nombreux amis résolurent de fêter son retour au milieu de nous ; Courtois, tout malade qu'il était, voulut assister au banquet offert à M. Levert et apporter à cet éminent homme d'état de qui il était particulièrement estimé, un dernier témoignage de sa sympathie personnelle.

Mais déjà Courtois n'était plus que l'ombre de lui-même, et cette franche et communicative gaieté que nous lui connaissions avait fait place à une résignation empreinte de sérénité et de tristesse qui ne laissait d'illusion à personne. Incapable désormais de se livrer à la vie militante du barreau, il avait remis ses dossiers de plaidoirie à ses confrères, sans renoncer pourtant encore au travail de cabinet. Dans les derniers temps, la commission de la 4^e section des Wattignies du Pas-de-Calais, l'avait chargé de suivre administrativement un procès important qu'elle soutenait contre trois à quatre cents propriétaires du canton d'Audruicq, qui se prétendaient indûment imposés. La question lui était familière, et il désirait la développer lui-même devant le conseil de préfecture. Après plusieurs remises qui lui avaient été gracieusement accordées, la cause fut fixée au 26 mai, Courtois prit ses dispositions pour faire le voyage avec moi qui étais son adversaire au procès. La veille de notre départ, je le revis ; ses traits étaient plus altérés que de coutume, il me prit la main, c'est fini, me dit-il, avec une douce mais indésinissable tristesse, vous irez seul à Arras ; et comme je m'efforçais de lui donner un espoir que moi-même je ne pouvais malheureusement partager, il me répondit simplement, mais avec un accent convaincu : J'ai espéré jusqu'aujourd'hui, mais Dieu en a disposé autrement ! Je compris alors que notre pauvre ami avait conscience de sa position.

Quelques jours après, Courtois ne quittait plus ses appartements ou son jardin. Deux respectables ecclésiastiques le visitaient fréquemment, et lui apportaient les consolations de l'amitié et surtout celles de la religion ; c'étaient M. Villy,

alors curé de la paroisse de Saint-Denis, et M. Bouteille, curé de Zutkerque, comme lui originaire de Tournehem, son camarade d'enfance, et resté jusqu'à la fin son meilleur ami. M. Courtois n'avait d'ailleurs jamais oublié les enseignements de sa jeunesse, ni ses devoirs de chrétien. Animé par cette foi ferme, efficace, qui satisfait l'esprit, remplit le cœur et dirige les actions de la vie, il avait constamment accompli sans faiblesse comme sans ostentation, toutes les pratiques imposées par l'église. Des âmes de cette trempe ne redoutent pas la mort, elles la regardent comme le terme de leurs épreuves, et le passage à une vie meilleure. Préparé par les pieuses exhortations de ces dignes prêtres, fortifié par les secours de la religion, le malade fit tranquillement son sacrifice, et vit venir la mort avec la confiance d'un chrétien.

Et pourtant, les âmes les plus fortes ne sont pas insensibles à la voix du sang ; l'avenir de ses enfants, bien jeunes encore, que sa mort allait priver d'une direction sage et sûre, le préoccupait vivement. Un jour, ses deux fils étaient aux pieds de son lit, il les contemplait, et la tristesse de sa physionomie révélait les angoisses de son cœur paternel. Quel malheur pour vous, mes enfants ! s'écria-t-il, dans l'élan de sa douloureuse inquiétude; mais bientôt rassénétré à la vue de leur mère et du crucifix, il ajouta d'une voix douce et résignée : Dieu et votre mère vous restent. Cette pensée lui rendit le calme et la confiance. Il avait raison de compter sur cette double protection, car, depuis, la Providence semble avoir conduit ses deux fils vers des points différents en conformité de leurs goûts et de leur aptitude.

Enfin, le 6 juillet 1864, dans la matinée, Courtois, entouré de sa femme et de ses enfants abimés dans leur douleur, assisté par le vénérable curé de sa paroisse, s'endormit du sommeil du juste, sans vives souffrances du corps, comme on entre dans le repos du soir après le labeur de la journée.

Ainsi mourut, à l'âge de 52 ans, Jean-Aimé Courtois, au

moment où son intelligence avait acquis un degré de maturité que l'étude peut seule donner, laissant la réputation d'un homme de bien et des œuvres destinées à lui survivre.

Aucune qualité essentielle n'a manqué à notre bien aimé collègue : ferme dans les principes religieux qu'il avait puisés au sein d'une famille patriarchale, il conserva intactes toutes les traditions de ses ancêtres ; en lui, la foi du chrétien était unie à l'indulgence du sage, *suaviter in modo, fortiter in re*. Dans une sphère assez étendue, toutes les amitiés comme toutes les estimes lui étaient acquises, et nulle d'entre elles ne lui fit défaut que par la mort. Il eut, en effet, cette rare fortune de conserver jusqu'à ses derniers jours de fidèles amis qui recherchaient le charme de son commerce, et auprès desquels il se reposait volontiers de ses travaux. Ceux qui ne l'ont vu que de loin, sur un théâtre officiel, ou dans l'exercice de sa profession, ont connu la sagacité de son esprit et la sûreté de sa science, mais une certaine réserve qui lui était naturelle ne laissait par toujours percer la bonté de son âme. Si on l'approchait de plus près, ses manières franches et son humeur toujours égale, lui conciliaient les cœurs les moins portés à l'entraînement ; chez lui, l'homme de cœur dominait toujours l'homme de la science.

Comme écrivain, M. Courtois a marqué sa place parmi les hommes qui ont honoré leur pays ; sans doute il ne faut pas exagérer le mérite du poète et du littérateur, mais comme érudit et comme historien, il n'est pas l'inférieur de certains noms que le succès a mis en relief ; nul ne le dépasse pour la patience et l'exactitude des recherches, et son style simple, clair et élégant à la fois, sait rendre attrayantes les dissertations ardues et cacher la science sous l'ingénieuse variété du récit.

Toutes ces qualités ne cherchaient point l'éclat du dehors ; Courtois était peu visiteur et n'ambitionnait pas la louange et les frivoles succès de la vanité ; c'était dans l'intimité de tous

les jours , avec ses confrères et ses amis, ou encore dans ses causeries avec ses collègues de la Société, qu'il se révélait et se donnait pour ainsi dire tout entier. Il faut avoir connu le charme de son amitié pour comprendre quels regrets M. Courtois a laissés parmi nous ; aussi pouvons-nous dire que sa perte a été un deuil pour la Société des Antiquaires de la Morinie, un vide pour le barreau, et pour ses amis et sa famille une profonde douleur. La mémoire de l'excellent confrère, du savant modeste , du bon citoyen et de l'homme de bien, restera gravée dans le cœur de ceux qui l'ont aimé, et sera impérissable dans son pays.





INDEX

DES OUVRAGES ET PUBLICATIONS

DE M. COURTOIS

MENTIONNÉS DANS CETTE NOTICE.



	Pages.
1 Coup-d'œil sur Saint-Omer à la fin du xv ^e siècle.....	16
2 Lecture et publication d'un placard de Charles-Quint à la <i>Bretèque</i> de la maison royale de Saint-Omer, en 1531. — Tableau de mœurs à Saint-Omer et en Artois, au xvi ^e siècle.....	16
3 La Justice criminelle en Artois au xv ^e siècle.....	17
4 La Conjuration des Rambures en 1653, et le siège d'Ardres en 1657.....	18
5 Rapport sur les fouilles exécutées en 1847 et 1848 au Mouflon, territoire de Surques, sous la direction de M. F. de Neufville.....	18
6 La paroisse Saint-Martin hors les murs, ancien faubourg de Saint-Omer.....	19
7 La Châtellenie de Tournehem.....	22

8 Manifeste de François Ier, de Charles-Quint, et d'Henri VIII, d'après une copie insérée dans le registre aux siefs de la châtellenie de Tournehem, par Jehan de le Caurye, son receveur, en 1543.....	22
9 L'ancienne chapelle de Saint-Louis à Guémy	22
10 Quelques mots sur l'ancienne abbaye de Licques.....	23
11 Recherches historiques sur la Lenlène, voie romaine de Térouanne à Sangatte et à Wissant	24
12 Notice sur Osterwiec, nom présumé de l'ancien port de Sangatte et le Portus Superior de César.....	25
13 Une Promenade au Blanc-Nez.....	26
14 Un mot sur la chronique de Lambert d'Ardres, éditée par le marquis de Godefroy.....	26
15 Topographie du comté de Guînes.....	27
16 Aperçu historique sur le comté de Guînes et ses institu- tions.....	27
17 Notes sur les ouvrages de M. l'abbé Barbe relatifs au lieu de naissance de Godefroi de Bouillon.....	28
18 Rapport sur la crypte de la nouvelle cathédrale de Bou- logne.....	29
19 Compte-rendu analytique de l'histoire des Abbés de Saint- Bertin, par M. de Laplane	30
20 Le droit d'arsin reconnu aux Audomarois dans leurs chartes communales et la loi du talion.....	31
21 Observations et notes critiques sur le Génie Zétésien, poë- me de Guillaume de Le Nort, audomarois.....	32
22 Rapport sur les archives de Notre-Dame de Saint-Omer...	32
23 Procès criminel d'Eustache, avoué du chapitre de Notre- Dame, au xi ^e siècle	32
24 Annales et priviléges de l'église de Watten	33
25 Traduction d'une ode latine de Simon Ogier, sur l'attaque de Saint-Omer par les Français, en 1594.....	35
26 Biographie poétique de Simon Ogier, d'après lui-même...	36
27 Traduction du voyage de Saint-Omer à Bruges à la fin du xvi ^e siècle, par Simon Ogier	40
28 L'ancien Idiome audomarois.....	41

	Pages.
29 Communauté d'origine et de langage entre les habitants de l'ancienne Morinie flamingante et wallonne	45
30 Le patois picard dans le rayon de Saint-Omer et de Calais.	47
31 L'origine du mot <i>Ruthen</i>	48
32 Les puits cinéraires de Bayenghem-lez-Eperlecques.....	49
33 Une vision archéologique, réponse à la brochure de M. Haignérç intitulée : <i>le Portus Itius et les Antiquaires de la Morinie</i>	56
34 Est-ce à Boulogne que Jules-César s'est embarqué ? N'est- ce pas Wissant qui répond le mieux à la situation du <i>Portus Itius</i> ?.....	54
35 Identité de <i>Gessoriacum</i> et de <i>Bononia</i>	58
36 Ode : la Colonne de Boulogne.....	44
37 Au Beffroi de Boulogne	44
38 Cantate sur Notre-Dame des Miracles	44
39 Mémoire concernant la rivière du Mardick.....	11
40 Mémoire relatif au Robecque	10
41 Mémoires : Mouillet, de Bonnière, ville de Saint-Omer, etc.	10
42 Traité sur les Wattringues.....	42
43 Introduction aux usages locaux de l'arrondissement de Saint-Omer	43
44 Procès-verbaux et rapports insérés dans le bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, articles publics dans les journaux, revues, etc.....	16.66
45 Compte-rendu d'un ouvrage de M. l'abbé Clabaut intitulé : Ernest Renan et l'Evangile.....	63
46 Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint- Omer	60



OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

En essayant de composer un dictionnaire géographique de cet arrondissement, aussi minutieusement détaillé que l'annonce le titre qui précède, nous n'avons fait que répondre à l'appel de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui a sollicité un semblable travail pour toute la France et en particulier à l'appel qu'a bien voulu nous faire la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie.

Quelque soin que nous nous soyons efforcés d'apporter à sa rédaction, nous sommes loin cependant de pouvoir assurer que ce travail est complet et qu'il ne soit pas possible d'y rien ajouter après nous. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est d'avoir mis, autant qu'il était en nous, une scrupuleuse exactitude à sa composition et de n'avoir produit aucun nom autrement que nous l'avons lu dans les documents qui sont cités.

ANCIENNES DIVISIONS DU TERRITOIRE

compris dans l'arrondissement de Saint-Omer.

L'arrondissement de St-Omer correspond à peu près au centre de la cité des Morins, *Morini*, et du Thérouannaïs, *Pagus Terwanensis*, dont Thérouanne était le chef-lieu¹.

Déjà, au premier siècle de notre ère, du temps de Pline l'ancien, la cité des Morins était divisée en deux pays ou *pagi*, dont l'un portait le nom de *pagus Gesoriacus*, auquel était annexé le pays des Oromansaces, *Oromansaci juncti pago qui Gesoriacus vocatur*². Au cinquième siècle, le *pagus Gesoriacus* était devenu lui-même une cité des Morins dont Boulogne était le chef-lieu : *civitas Bononiensium*. Mais Thérouanne était restée le chef-lieu de la cité des Morins proprement dits : *civitas Morinum*³.

Il paraît toutefois qu'à cette dernière époque, le mot *civitas* n'était plus indicatif, comme au temps de César, d'un corps de nation, d'un petit état ayant son gouvernement à part et séparé, mais seulement d'une ville municipale, *municipium*, chef-lieu d'un

¹ V. plus loin au dictionnaire le mot *Thérouanne*.

² Pline.

³ Notices de l'empire.

pagi à la tête duquel était un Comté, relevant de l'autorité d'un Duc ou d'un Marquis. Et, en effet, les documents postérieurs nous montrent l'ancienne cité des Morins divisée en cinq *pagi* qui étaient : 1^o le *pagus Tervanensis* ou *Taruanensis*, Thérouannais proprement dit ; 2^o le *pagus Bolensis* ou *Bononiensis*, le Boulonnais ; 3^o le *Quantowico*, le pays de Quantowic ; 4^o le *pagus Ternensis*, le Terrois, devenu depuis le comté de St-Pol ; et 5^o le *Mempiscon* autrement dit le Thérouannais en Mempiscon, *Pagus Taruannensis infra Mempiscon*. Ce dernier et le *pagus Teruensis* n'étaient à proprement parler que deux subdivisions du *pagus Tervanensis* autrement appelé la région de Thérouanne, *regio Teruana*, et tout nous porte à croire, avec *Bucherius*, que le *Quantowico* était l'ancien pays des Oromanches qui, suivant Pliné, était annexé au *pagus Gesoriacus* ou Boulonnais.

Le dernier acte où la ville de St-Omer (Sithiu) est désignée comme étant situé dans le pays de Thérouanne, *in pago Taruanensi*, est une charte de Lothaire, Roi de France, en date du 7 janvier 962 (cart. sith., p. 149, édit. de M. Guérard).

Quelques années après, à la suite de la mort :

d'Arnould-le-Vieux, pendant le règne duquel le nord de la France, à partir de l'Authie et le midi de la Belgique en deçà de l'Escaut, avaient continué à former un gouvernement héréditaire désigné sous le nom de Marche, *Marka*, (cart. 6, p. 140), ce gouvernement fut divisé, on ne sait trop dans quelles circonstances (J. Meyer annal.) en trois grands comtés, qui prirent les noms de Comtés de Flandre, de Boulogne et de S^t-Pol. A partir de cette époque, les villes de S^t-Omer et d'Aire, érigées en chefs-lieux de Châtellenies, membres du Comté de Flandre, prirent la place de Thérouanne qui resta soumise à l'Évêque et au chapitre et ne fut plus que le siège de l'Évêché et d'un fief particulier, désigné depuis son amortissement, en 1156, par le Roi de France, Louis-le-Jeune, sous le nom de Régale de Thérouanne.

— La châtellenie de S^t-Omer, bornée au nord par la création du Comté de Guines qui était aussi membre du Comté de Flandre au nord-est et à l'est par la châtellenie de Cassel, au sud-est et au sud par celle d'Aire et la Régale de Thérouanne, s'étendit principalement du côté du sud-ouest où elle embrassait le Comté de Fauquembergue; mais plus tard la création du Comté d'Artois qui la sépara du Comté de Flandre, sa transformation en bailliage et le démem-

brement du Comté de Guines, vinrent successivement ajouter à la circonscription dont St-Omer était le centre, les petits pays de Langle et de Bredenarde ainsi que l'importante châtellenie de Tournehem. La destruction de Thérouanne et le démembrement de la régale lui valut encore une extension de territoire. C'est de cet ancien bailliage augmenté d'une partie de ceux d'Aire et de Lillers, d'une partie de la régale de Thérouanne, de douze paroisses du gouvernement d'Ardres et de six paroisses du Calaisis que l'arrondissement de St-Omer a été formé. Sa plus grande longueur, prise des dunes du village d'Oye jusqu'à l'extrémité sud de Febvin-Palfart, est de 15 à 16 lieues, sa plus grande largeur d'environ huit lieues. Il compte 7 cantons, 119 communes, 3 villes, qui sont St-Omer, Aire et Ardres, et 3 bourgs, Audruicq, Fauquembergue et Tournehem¹.

A. COURTOIS.

¹ Ici s'arrête le manuscrit original et autographe de M. Court

AVIS

Le XIII^e volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie était imprimé avec les simples lignes préliminaires qui précédent, les seules qui fussent jusques-là à notre connaissance, lorsqu'un hasard heureux a permis de retrouver dans les papiers du regretté auteur, l'avant-propos qui avait été préparé et complété par lui, tel, que dans sa pensée, il devait être placé en tête du Dictionnaire Topographique de l'arrondissement de Saint-Omer.

Cette pièce importante bien que tardivement retrouvée ne pouvait être négligée, à cause de l'intérêt qu'elle présente et par les indications de sources qu'elle renferme ; la Société n'a donc pas hésité à en décider la publication, comme annexe aux lignes déjà imprimées; cette addition placée en tête du livre, à la suite des premières pages, forme un utile et précieux appendice historique, statistique et topographique au

remarquable travail posthume du savant et regretté collègue dont la perte irréparable, pour nous, se fait sentir tous les jours davantage...

Ces lignes préliminaires ont paru nécessaires pour justifier aux yeux du lecteur l'insertion d'un double avant-propos dans le XIII^e volume de nos Mémoires qui vient d'être livré au public.

La nouvelle et instructive introduction supplémentaire avait sa place naturellement marquée dans l'ordre de pagination en chiffres romains en commençant à la page ix.... Elle sera immédiatement transmise séparément, sur leur demande, à ceux de nos correspondants qui déjà auraient reçu le volume avant l'addition que nous annonçons aujourd'hui.

Le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Manche,

H^ri DE LAPLANE.

OBSERVATIONS

Ce dictionnaire géographique n'est pas une compilation. Il a été composé sur des renseignements pris sur les lieux et d'après des documents la plupart inédits et jusqu'ici même inexplorés.

Nous n'avons consulté les histoires locales et les publications modernes qu'à titre de renseignement. La raison en est que la plupart de ces publications contiennent de nombreuses erreurs que nous avons dû rectifier.

Mais au lieu de signaler ces erreurs et de les réfuter, ce qui nous aurait conduit trop loin, nous avons préféré citer des textes et nous borner à constater ainsi la véritable forme de chaque nom, son identité et son application au lieu auquel nous l'attribuons. De là parfois des citations dont la prolixité apparente a pour but de fixer d'une manière incontestable et certaine la solution d'une question de topographie.

Nous nous sommes efforcé de rester autant que possible dans les limites du programme, mais nous

n'avons pas hésité à en sortir toutes les fois que nous avons cru une explication nécessaire pour établir un fait jusqu'ici méconnu ou altéré.

Afin de donner une idée de l'importance de chaque localité, nous donnons le chiffre de sa population actuelle, en regard de celui fourni par l'intendant Bignon en 1698.

Un certain nombre de noms de lieux, depuis le moyen âge ont disparu, soit parce que les manoirs ou les centres d'habitations qui les portaient ont été détruits, soit parce que les anciens noms se sont altérés ou ont été changés. Tels sont notamment, pour en citer quelques-uns, ceux de *Bonhem*, *Colwide*, *Cosebrone*, *Couchenade*, *Elcke*, *Elciaco*, *Ganape*, *Haldehem*, *Herewegh*, *Hessinguehem*, *Hollinges*, *Lotesse*, *Scames*, *Segerke*, *Wallaines*, etc., etc. Ces noms et une foule d'autres qu'on chercherait vainement dans les nomenclatures et les histoires locales les plus détaillées, revivent, dans ce dictionnaire, appliqués aux lieux qui les portaient. Souvent même lorsqu'il s'agit d'une cense, d'un manoir seigneurial ou d'un vieux château en ruines ou entièrement détruit, quelques lignes textuellement empruntées à un ancien document donnent à connaître en quoi ils consistaient.

Quelques-uns de nos collègues ont exprimé le désir de voir ajouter à chaque nom son étymologie. C'est ce que nous avons essayé de faire pour quelques noms, en nous proposant de donner plus tard

un vocabulaire complet des noms topographiques de cet arrondissement, précédé d'une notice explicative en ce qui concerne la forme de l'ancien dialecte théotisque qu'on y parlait, ainsi que le mode de formation et les changements produits par la prononciation.

La Société des Antiquaires de la Morinie a décidé que ce dictionnaire géographique serait imprimé à ses frais. Il est en effet actuellement sous presse. L'impression surveillée par l'auteur aura l'avantage d'éviter les nombreuses fautes typographiques ou de copistes qui échappent presque toujours à l'attention des hommes mêmes les plus savants et les plus expérimentés, surtout dans un ouvrage où il entre tant de noms propres, la plupart inconnus hors du canton où sont situés les lieux auxquels ils s'appliquent.

Nous sommes loin assurément de nous exagérer l'importance d'un travail aussi modeste, eu égard à la circonscription que nous avons embrassée. Mais on ne saurait croire combien on rencontre de difficultés pour le faire consciencieusement et pour pouvoir indiquer d'une manière exacte et certaine les noms qui désignent soit un château, soit un manoir féodal, soit une cense, soit un moulin, soit une motte encore existants et les dénominations purement archéologiques qui ne sont plus qu'un souvenir.

Nous avions sous les yeux le tableau des hameaux

et écarts dressé par les agents-voyers du département du Pas-de-Calais et publié dans l'Annuaire de ce département en 1859. Nous avions, en outre, comme moyen de contrôle, les réponses faites par les instituteurs de l'arrondissement de Saint-Omer à un questionnaire imprimé, très détaillé, que nous leur avions fait adresser par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur des écoles primaires. Ces renseignements qui nous ont été d'un grand secours pour donner l'ensemble de la topographie actuelle de l'arrondissement, n'ont pu cependant nous éclairer qu'à moitié.

D'une part, en effet, le tableau des agents-voyers est plein de fautes typographiques qui ont altéré et défiguré un grand nombre de noms. En outre, ce tableau confond pêle-mêle les hameaux, les écarts, les fermes, les moulins, les sections de communes et les cantons de terres arables, où se sont élevées depuis peu une ou quelques habitations. Il ne reproduit du reste que les noms actuellement en usage, sans s'occuper des anciens noms qui sont tombés en désuétude ou qui désignaient une habitation ou un centre d'habitation qui n'existent plus.

D'autre part, les instituteurs, quelques-uns exceptés, n'ont répondu que d'une manière incomplète aux questions que nous leur avons adressées, notamment en ce qui concerne les anciens noms.

Pour suppléer à ce défaut de renseignements et nous assurer si tel ou tel manoir dont nous avions

trouvé le nom subsistait encore ou si tel autre nom avait laissé quelque souvenir, nous avons dû plus d'une fois nous rendre nous-même sur les lieux. Nous avons trouvé à cet égard un excellent guide dans les terriers ou les anciens documents du pays.

Nous regrettons que le temps nous ait manqué pour parcourir ainsi les 119 communes de l'arrondissement et les villages qui en dépendent, et pour compulsler soit les terriers, les cuelloirs, les rôles des centièmes et les aveux et dénombremens en possession des particuliers. Car c'est là seulement qu'on trouve des notions exactes et précises sur les anciens manoirs féodaux, les censes et les seigneuries.

Quoi qu'il en soit, nous donnons ci-après la nomenclature des documents que nous avons cités ou consultés.

Ceux que nous avons mis le plus à profit, pour le territoire compris entre Saint-Omer, Ardres et la mer, sont, avec le *Chronicon Andrense* et *Lambert d'Ardres*, le terrier d'Andre (1480) ; le terrier anglais du Calaisis ; les registres du pays de Bredenarde ; les comptes et recettes de la haillie de Merch (Marck), au XIV^e siècle ; le cartulaire des Chartreux et surtout les anciens terriers de la châtellenie de Tournehem, manuscrits jusqu'ici inexplorés au point de vue de la topographie et la plupart même ignorés, — et pour la contrée comprise entre Saint-Omer, Aire et Fauquembergues, les cartulaires de Saint-Omer, ré-

cemment recouvrés avec le cartulaire des Chartreux par M. Henri de Laplane, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de la Morinie ; les procès-verbaux de la rédaction des coutumes de Saint-Omer et d'Aire (1739) ; les coutumes locales du bailliage d'Amiens par M. Bouthors ; le catalogue des fiefs du comté de Fauquembergues dressé en 1793, lorsque les titres et registres de cette commune ont été livrés aux flammes, et publié par M. Robert dans son histoire de Fauquembergues ; les terriers des domaines de Wandonne, de Nielles-lez-Bléquin, de Seninghem, d'Escoœuilles et de Blendecques ; le recueil des chartes concernant les priviléges et les franchises de la commune de Saint-Omer et les cartulaires de Saint-Bertin, etc.

Malgré toutes ces recherches, nous sommes loin cependant de prétendre de n'avoir rien omis, surtout en ce qui concerne cette seconde partie du territoire de l'arrondissement de Saint-Omer. Car nous n'avons pu trouver pour cette contrée un travail d'ensemble aussi complet que les anciens terriers de la châtellenie de Tournehem et le terrier anglais du Calaisis.

Notre travail s'est trouvé en outre compliqué du soin d'un renseignement d'une autre nature.

Et, en effet, l'arrondissement de Saint-Omer indépendamment de l'ancien bailliage de ce nom qui n'était lui-même qu'une agglomération de plusieurs circonscriptions féodales et judiciaires comprenant les châtellenies de Saint-Omer, de Tournehem et

d'Eperlecques, des comtés de Fauquembergues et de Seninghem et des pays de Bredenarde et de Langle, se compose en outre d'une partie des bailliages d'Aire et de Lillers, de la régale de Thérouanne et d'un certain nombre de communes qui appartenaient autrefois au Calaisis, à l'Ardrésis et au Boulonnais.

Au spirituel, l'ensemble de ces divers territoires était compris dans le diocèse de Thérouanne, divisé depuis en trois autres diocèses, ceux de Boulogne, de Saint-Omer et d'Ypres.

Cette *partition* du diocèse de Thérouanne qui eut lieu en 1559, amena un remaniement des anciens doyennés et la création de plusieurs décanats nouveaux.

De là pour nous un surcroit de recherches. Car il nous a fallu indiquer ces anciennes divisions par rapport à chaque village, à chaque chef-lieu, ainsi que les changements qu'elles ont subis.

Nous croyons à cet égard n'avoir laissé rien à désirer.

Quant aux divisions cantonales qui n'ont été que des divisions temporaires et transitoires antérieurement à la création de l'arrondissement, nous avons pensé qu'il était peu intéressant de les indiquer et qu'il devait nous suffire d'en reproduire le tableau dans l'aperçu général sur l'arrondissement de Saint-Omer que nous plaçons en tête de ce dictionnaire.

Tel est dans son ensemble ce modeste travail que la Société des Antiquaires de la Morinie a bien voulu

honorer de son suffrage, comme pouvant remplir le but que nous nous sommes proposé, celui de fournir, sauf les retranchements et les modifications qu'on pourra juger utile d'y faire, notre contingent à la composition du dictionnaire général du département et de la France et de publier séparément le dictionnaire géographique de cet arrondissement, sauf à le compléter plus tard, s'il y a lieu, par un appendice.

A. COURTOIS.

DOCUMENTS CITÉS DANS LE DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

- ABBAYE DE SAINT-BERTIN :** — *Chartularium Sithiense*, collection des cartulaires de France (M. Guérard).
— *Grand Cartulaire de St-Bertin*, ms en 14 vol. grand in-f°, par Dom Charles Devhitte, archiviste de l'abbaye, — biblioth. cl^e de Saint-Omer, n^o 804.
— *Synopsis alphabetic. et chronic. de Archiv. S. Bertini*, ms 4 vol. in-f°, — biblioth. cl^e de St-Omer, n^o 804.
— *Vita S. Bertini*, compilata ab anonymo vivente, anno 1214, qui eam descripsit et compilavit ex vitâ ms antiquissimis. Cette copie formant le ms 819 de la biblioth. cl^e de St-Omer, a été écrite par Guillaume Dewhitte en 1608. C'est la vie de St-Bertin publiée par Mabillon.

- ABBAYE D'ANDRES :** — *Chronicon Andrense*, Spicilege de Dachery t. IX.

— *Terrier de l'église et abbaye de St-Sauveur et Ste-Rotrude d'Andrenes, ordre de saint Benoit, baronnie de la comté de Guines fait en l'an MCCCCCLXXX (1480).* — Ms de la biblioth. cl^e de Calais.

ABBAYE DE WATTEN : — *Privilegia ecclesiae Watinensis*, ms du xvi^e s. — biblioth. de St-Omer.

— *Annales ecclesiae Watinensis*, ms du xvi^e s. ibid.
ACTA SANCTORUM BELGII.

ACTA SS. ORDINIS S. BENEDICTI.

ALMANACH DE PICARDIE, 1780.

ANDRÉ DUCHESNES, maison de Guines, preuves.

ANNUAIRE DU PAS-DE-CALAIS, 1859.

ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-OMER, riche dépôt conservé à l'hôtel de ville.

A. MIROEI opera diplomatica et historica. — (Bibl. de M. de Laplane).

BIGNON, Mémoire officiel sur l'Artois, 1698.

CARTES DE G. BLAEU, XVII^e s.

CARTE DE CASSINI, XVIII^e s.

CARTE DE LA BANLIEUE DE SAINT-OMER, ms des archives municipales.

CARTE DE DESVILLE, XVIII^e s.

CARTES DE MERCATOR, XVI^e s.

CARTE DU CALAISIS, sous la domination anglaise, 1556, ms biblioth. cl^e de Calais ; — original à la Tour de Londres.

CARTE DU DIOCÈSE DE SAINT-OMER, par l'abbé de Mevolhon, chanoine de Saint-Omer, vicaire général du diocèse, XVIII^e s.

CARTE MARITIME DES COTES DE FRANCE, 1757.

CATALOGUE DES VILLAGES, HAMEAUX ET CENSES des Bailliages de St-Omer, d'Aire, de Lillers et du comté de St-Pol, 1679, coutume d'Artois.

CHAPITRE DE SAINT-OMER : — *Archives de N.-Dame*, déposées à l'hôtel de ville.

- *Cartul. de St-Omer*, petit in-f° en parchemin, XVI^e s.
- *Autre Cartul. de St-Omer*, ms in-4° en parchemin XVI^e s.
- *Cartul. de St-Omer, anniversaires*, grand in-4°, en papier, XVI^e s.
- *Obituaire de St-Omer*, ms in-f° sur une demi-feuille en long et relié en bois, XIII^e s.

Ces quatre manuscrits, heureusement recouvrés récemment par les soins de M. Henri de Laplane, secrétaire-général, sont destinés à la bibliothèque publique.

CHARTREUX DU VAL DE SAINTE-ALDEGONDE (c^{ne} de Longuenesse) près de Saint-Omer. — *Cartulaire des dits Chartreux*, petit in-f°. en parchemin de 748 pages, également recouvré par M. H^{ri} de Laplane et jusqu'ici inexploré.

CHATELLENIE DE TOURNEHEM : — *Terrier de 1543*, ou registre aux fiefs de cette chatellenie, contenant les aveux et dénombremens et un état de tous les fiefs dépendant de cette chatellenie, dressé par le receveur Jehan de Lecaurye, en 1543.

- *Terrier de 1578*, par le receveur Adolphe de Le Helle.
- *Terrier de 1673*, par le receveur Mousigny.
- *Terrier de 1773 à 1782*, ou registre aux déclarations. — Ces manuscrits reposent aux archives de la mairie de Tournehem.
- *Comptes des recettes et dépenses des ballis de St-Omer et de Tournehem, de 1311 à 1342*, ms biblioth. c^{le} de St-Omer.

- *Comptes des recettes et dépenses de 1345*, rôle en parchemin, original, archiv. de la Société des Antiq. de la Morinie.
- *Comptes de recettes et dépenses de 1355 à 1373*, archives de la chambre des comptes à Lille
- COUTUMES LOCALES DU BAILLIAGE D'AMIENS, par M. Bouthors, publiées aux frais de la Société des Antiq. de Picardie.
- CUEILLOIR DES RECONNAISSANCES FÉODALES, des seigneuries de Dippendale, Dippendale en Brèmes, Berk en Campagne, La Tombe, Ivergny, Le Flourent et fiefs de Nielles et des surcens de Nielles et de St-Jean-au-Mont. Titre privé.
- DOM GRENIER, introduction à l'histoire générale de la province de Picardie.
- DUBELLAY, histoire de France.
- FROISSART.
- GALLIA CHRISTIANA, — instrumenta.
- GRAND COUTUMIER de Richebourg.
- GRANDE CARTE DE FRANCE.
- INVENTAIRE DES CHARTES D'ARTOIS, par de Godefroy, m^s.
- JOURNAUX D'ARDRES, ou registres aux délibérations municipales de cette ville, XVIII^e s.
- LAMBERT D'ARDRES, chronique de Guines et d'Ardres, XII^e et XIII^e s., édit. de M. le marquis Godfroy.
- MAILLART, coutume d'Artois, XVIII^e s.
- MALBRANCQ de Morinis.
- MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQ. DE LA MORINIE, X vol.
- MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQ. DE PICARDIE.
- MEYER, ANNALES FLANDRIÆ.
- PARTITION DU DIOCÈSE DE THÉROUANNE, 1559, A.
Mir. t. IV.

- PETIT POUILLÉ du diocèse de Boulogne, ms.
POUILLÉ DU DIOCÈSE DE BOULOGNE, grand cartul. de
St-Bertin, t. X, in-fine.
POUILLÉ DU DIOCÈSE DE St-OMER, ibid.
POUILLÉ DU DIOCÈSE DE THÉROUANNE, ms du xv^e s.,
par Dom Alard Tassart, — biblioth. c^{le} de St-
Omer, n° 732.
PROCES-VERBAUX de la rédaction des coutumes des
bailliages de St-Omer et d'Aire, 1739.
RECUEIL DE CHARTES des archives municipales de la
ville de St-Omer, concernant sa juridiction, ses
priviléges et franchises, 1739.
RECUEIL des historiens des Gaules, Dom' Bouquet.
REGISTRES aux délibérations des échevins d'Au-
druecq et du pays de Bredenarde, xvii^e et xviii^e
s., grefse du Gros, à Audruieq.
REGISTRE ancien de l'église de Tilques.
RENSEIGNEMENS LOCAUX, fournis par les instituteurs
à un questionnaire à eux officiellement adressé.
TERRIER ANGLAIS DU CALAISIS, 1556, ms biblioth. c^{le}
de Calais dont l'original est à la Tour de Londres.
TERRIERS de Blendecque, d'Escoeuilles, de Nielles-
lez-Bléquin, de Seninghem et autres.
-

NOTICE GÉOGRAPHIQUE SUR L'ARRONDISSEMENT DE
SAINT-OMER.

Cet arrondissement confine à ceux de Dunkerque,
d'Hazebrouck, de Béthune, de Saint-Pol, de Mon-
treuil et de Boulogne et à la partie du détroit qui

borde le territoire de la commune d'Oye. La plus grande longueur prise des dunes de ce village jusqu'à l'extrémité sud de Febvin-Palfart est de 14 lieues, sa plus grande largeur d'environ 8 lieues. Il compte 119 communes dont trois villes qui sont Saint-Omer, Aire et Ardres et trois bourgs, Audruicq, Fauquembergues et Tournehem. Sa population, d'après le dernier recensement est de 109,624 habitants. Il se divise en sept cantons qui ont pour chefs-lieux : SAINT-OMER (nord et sud), AIRE, ARDRES, AUDRUICQ, FAUQUEMBERGUES et LUMBRES.

L'arrondissement de Saint-Omer est traversé par trois principales rivières qui sont : la Lys, l'Aa et l'HEM. La Lys commence à être canalisée à Aire et l'Aa à Saint-Omer. Ces deux rivières sont reliées entre elles par un canal navigable dit le Neufossé.

A l'Aa canalisé vont s'embrancher une foule de petites rivières navigables ou canaux dont les principaux sont les suivants : du côté de la rive droite, le Leck et le Morlack qui communiquent avec les nombreux canaux des marais de Lyzel, de Clairmarais et de Nieurlet ; la Colme ou canal de Bergues, le canal de Dunkerque et le Schictvliet ; du côté de la rive gauche, le Kestestroom et le Grand-Large qui reçoivent eux-mêmes les rivières navigables du Nartstroom, de Salperwick, de Tilques, de Serques et de Houlle, la Renengue, la Liette ou rivière de Ruminghem, le canal de Calais avec ses nombreux affluents, le Mardick, et la rivière d'Oye, le Drack et le Watergang de Vieille-Église.

Les principaux affluents de la Lys sont la Laquette et la Melde ; ceux de l'Aa, la petite rivière de Thiembronre, le Bléquin et la rivière de Seninghem. L'Hem reçoit comme affluents la Brunelle, la rivière de Licques, la Planque et la rivière de Journy. Cette rivière est aussi canalisée au-dessous de Polincove.

Les vallées de la Lys, de l'Aa et de l'Hem, sont bordées de chaque côté de hautes collines qui forment d'une vallée à l'autre de hauts plateaux entre-coupés de vallons et de coteaux. Le plateau le plus élevé est celui de Ledinghem et de Bléquin qui est à 207 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La vallée de l'Aa forme à partir de Saint-Omer, un large et profond bassin, une basse plaine marécageuse entrecoupée de larges canaux et de lagunes. Au bord de cette basse plaine s'élèvent du côté du Pas-de-Calais, avec la ville de Saint-Omer, les villages de Salperwick, Tilques, Serques, Moulle, Houlle et Éperlecques ; du côté du Nord, ceux de Nordpeene, de Lederzecle, Saint-Momelin et Watten. En cet endroit le bassin ne forme plus qu'une sorte de goulot étroit, enserré entre les monts de Watten et d'Éperlecques ; puis la plaine marécageuse s'élargit de nouveau peu à peu, à mesure qu'on avance vers la mer. A droite de l'Aa s'étend l'ancienne *Flandre maritime* et à gauche l'ancien *Bas-Artois* et l'ancien *Bas-Calaisis*, autrement dit : le *Bas-Pays*, par opposition au *Haut-Pays* ou *Pays d'en haut*.

L'arrondissement de Saint-Omer correspond à

peu près au centre et au nord du *Pagus Taruennensis* ou Thérouennais, dont Thérouanne, la cité des Morins, était le chef-lieu. L'abbaye de Saint-Bertin est encore désignée dans une charte du roi Lothaire de 962, comme étant située *in pago Taruenensi*. (Chartular. Sithiens., p. 149). Ce *pagus* faisait partie de la *Régio Taruennica* qui avec la Flandre et la cité de Boulogne composait la *Marche* ou marquisat, *Marka*, prématûrément désigné par les historiens postérieurs sous le nom de comté de Flandre. (Ibid. p. 146). C'est seulement après la mort d'Arnould le Vieux (964) et pendant la minorité de son petit-fils Arnould le Jeune, que la Marche a été démembrée et qu'on voit se former, à ses dépens, les comtés de Boulogne, de Saint-Pol et de Guines, ainsi que le temporel de l'évêché de Thérouanne. Par suite, la partie de la Marche qui était restée à Arnould le Jeune commença à être désignée de son côté sous le nom de marquisat ou comté de Flandre. Par suite encore, les deux villes de Saint-Omer et d'Aire qui étaient *membres* de ce comté devinrent les chefs-lieux de deux châtellenies, c'est-à-dire de deux grands fiefs dominants dont relevaient les domaines particuliers compris dans leurs circonscriptions ; *Castellania Sancti Audomari membrum fuit Flandriae*. (Cartul. Sith., p. 372).

Pendant les deux siècles qui suivirent, les châtellenies de Saint-Omer et d'Aire furent gouvernées et administrées par des châtelains qui s'étaient inféodés

dans ces fonctions. Mais à la suite de la distraction de la partie du comté de Flandre érigée en comté d'Artois au profit d'Isabelle femme de Philippe-Auguste et du prince royal, Louis VIII son fils, il fut créé des baillis, d'abord pour tout l'Artois ; puis peu à peu chaque ville eut son bailli particulier. Toutefois ces baillis particuliers ne furent pendant longtemps que comme les lieutenants du bailli d'Artois. Le véritable titre que portaient ceux de Saint-Omer en particulier était celui de *gardes de la Baillie de Saint-Omer*. Cette baillie d'abord restreinte à la simple mouvance féodale du nouveau château de Saint-Omer construit vers 1214 par Louis VIII, n'acquit toute son importance qu'à partir du XIV^e siècle, par l'annexion de la châtellenie de Tournehem et des pays de Bredenarde et de Langle, démembrés du comté de Guînes et celle de la châtellenie d'Éperlecques acquise par succession. Ces quatre grands fiefs étant devenus les domaines propres des comtes d'Artois, furent placés en second ressort sous l'administration des baillis de Saint-Omer. L'établissement de l'appel judiciaire devant la cour féodale du sief dominant, eut également pour effet de comprendre dans le ressort de ce bailliage les domaines particuliers de Fauquembergues, de Renty et de Seninghem déjà compris dans la mouvance de la châtellenie.

Le traité de Madrid qui transféra la souveraineté de l'Artois à Charles-Quint et à ses successeurs, la

destruction de Thérouanne et la division de l'Artois entre la France et l'Espagne apportèrent aux limites des bailliages de Saint-Omer et d'Aire quelques modifications sans intérêt pour l'histoire.

Ici se présente une question qui paraît avoir échappé à tous les historiens. C'est celle de savoir pourquoi et comment la ville de Thérouanne, le chef-lieu de la Morinie, dont le Boulonnais, le Ternois, le Thérouannais et le Mempiscon (les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck et la partie de la lisière de la Belgique où sont les villes d'Ypres, de Nieuport et de Furnes) n'étaient que les cantons, n'est pas restée du moins le chef-lieu du Thérouannais, comme Boulogne et Saint-Pol sont restés ceux du Boulonnais et du Ternois.

La cause de cette anomalie, de cette exception la voici :

Thérouanne était la ville épiscopale de la Morinie.

Or, d'après le principe de l'hérédité des fiefs ou bénéfices, proclamé par la révolution féodale, sanctionné par l'avènement au trône de Hugues Capet et passé, au XI^e siècle, à l'état de fait accompli, la ville épiscopale de Thérouanne fut considérée comme un fief de l'évêché, comme une seigneurie particulière relevant du comte de Flandre. Il en fut de même de toutes les possessions qui appartenaient à l'église et au chapitre. Bien plus un certain nombre de possesseurs d'alleux, pour se soustraire à la convoitise d'un voisin puissant cédèrent leurs domaines à l'église pour les recevoir d'elle et les tenir à titre d'*oblats*.

Les comtes de Flandre, tout en respectant cet état de choses établi par l'usage, ne laissaient pas que d'exercer leur droit de suzeraineté sur la ville de Thérouanne, en intervenant, notamment dans les élections d'évêque qui se faisaient par le haut clergé du diocèse, joints à eux les habitants de Thérouanne eux-mêmes. Afin de se soustraire à cette sujétion, l'évêque Milon II, s'était adressé au roi de France, Louis VI, et il en avait facilement obtenu, en 1136, des lettres d'amortissement qui consacraient la liberté de l'église de Thérouanne et mettaient toutes ses possessions sous la protection royale. De là le titre de *Régale de Thérouanne* qui prit, dès lors, la circonscription territoriale qui formait le temporel de l'église cathédrale des Morins et de l'évêché. De là aussi le droit de souveraineté directe qu'exercèrent toujours les rois de France sur Thérouanne et sur le territoire qui en dépendait.

Ces faits nous expliquent à suffisance pourquoi la ville de Thérouanne, malgré son titre de cité, s'est trouvée tout à coup déchue même de celui de chef-lieu de l'ancien Thérouannais.

C'est en méconnaissant cette déchéance de la ville de Thérouanne, sous le rapport de son ancienne circonscription, que les historiens postérieurs ont confondu la *Regio Taruennica* des IX^e et X^e siècles avec le Ternois ou comté de Saint-Pol qui n'en était qu'une division, attendu que la *Regio Taruennica* comprenait, selon nous, avec le Ternois, le Thérouannais et

le Mempiscon. C'est là du reste ce qui résulte du témoignage de Folquin de Lobbes qui nous apprend que la dénomination de *Taruennici* s'appliquait de son temps à tous les habitants du diocèse de Thérouanne, sans en excepter même les Boulonnais et les Flamands et que cette dénomination avait été substituée à celle de *Morini*. C'est aussi dans ce sens que l'auteur du *Chartularium Sithiense* qui écrivait, comme son homonyme, sous le règne d'Arnould le Vieux, désigne la population du diocèse de Thérouanne sous le nom de *Populus Taruennicus*.

Quoi qu'il en soit, c'est la ville de Saint-Omer qui hérita de la portion la plus compacte du Thérouannais. Le reste fut partiellement réparti entre Aire, Lillers, Béthune et Montreuil même, qui compte aujourd'hui encore dans son arrondissement les villages de Beau-rainville, de Blangy-sur-Ternoise, Campagne-lez-Hesdin, etc., indiqués dans les chartes antérieures au xi^e siècle comme étant situés *in Pago Taruennensi*.

La loi des 22 décembre 1789 et 8 janvier 1790 fit une nouvelle division du royaume en départements tant pour la représentation que pour l'administration. D'après cette loi le nombre des départements devait être de 75 à 85. Chacun d'eux devait être divisé en districts et chaque district en cantons. Les commissaires chargés de fixer les limites du département du Pas-de-Calais, comprenant l'Artois, le Boulonnais, le Montreuillois, l'Ardrésis et le Calaisis,

divisé en huit districts, dressèrent leur rapport à la date du 2 février 1790. Ce rapport fut adopté par un décret du 4 mars suivant lequel fixait à 83 le nombre des départements. Celui du Pas-de-Calais comprenait huit districts, ayant pour chefs-lieux : Arras, Bapaume, Béthune, Boulogne, Calais, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol.

Celui de Saint-Omer était divisé en 13 cantons, dont voici la nomenclature :

<i>Chefs-lieux.</i>	<i>Communes.</i>
1 ^{er} SAINT-OMER.....	La ville de Saint-Omer seule.
2 ^e AIRE.....	La ville d'Aire seule.
3 ^e TOURNEHEM.....	Tournehem, Herbinghem, Rebergue, Journy, Nort-Bécourt, Mentque, Nort-Leulinghem, Nordausque, Recque, Clerque, Audréhem.
4 ^e ÉPERLECQUE.....	Éperlecque, Bayenghem, Houlle, Moulle, Serque, Tilque, Salperwick, St-Martin-au-Laert, Cormette, Zudausque, Moringhem, Disque.
5 ^e ARQUES.....	Arques, Tatinghem, Longuenesse, Blendèque, Raquinghem, Quiestede, Roquetoire, Cohem, Wardrecque, Campagne, Clairmarais, Cloquette, Scoubroucq.
6 ^e ESQUERDES.....	Esquerdes, Quelmes, Lumbres, Rumilly, Inghem, Heuringhem, Bilque, Wierzernes, Leulinghem, Setque, Hellefaut, Pihem.
7 ^e SENINGHEM.....	Seninghem, Surque, Hautloquin, Alquines, Eccœulles, Coulomby, Afringues, Bayenghem-lez-Seninghem, Acquin, Westbécourt, Bouvelinghem.

Chefs-lieux.

Communes.

- 8^e FAUQUEMBERGUE. . . Fauquembergue, Merck-St-Liévin, Campagne-lez-Boulonnais, Renty, Assonval, Wandonne, Dennebrœucq, Reclinghem, Capelle, Audincthun, Coyecque.
- 9^e THÉROUANNE. . . . Thérouanne, Ecques, Westecques, Herbelles, Cléty, Dohem, Upen-d'Amont, Upen-d'Aval, Delette, Nielles, Marthes, Mametz, Crecques, Rebecque, Glominghem, Clarques.
- 10^e BOMY. Bomy, Enguinegate, Erny, Beaumetz, Laires, Livossart, Febvin, Pipemont, Boncourt, Fléchin, Cuhem, Flechinel, Serny, Enquin.
- 11^e LIETTRE. Liétre, Estrées-Blanches, Blessys, Rely, Cotte, St-Hilaire, Norrent, Romblé, Quernes, Witernesse, Linghem.
- 12^e LAMBRE. Lambre, Witte, Rincq, St-Martin, St-Quentin, Mazinghem, Berguette, Molinghem, Isbergue.
- 13^e WISMES. Wismes, Nielles, Bléquin, Lédinghem, Vaudringhem, Ouve, Werquin, Enne, Wavrans, St-Pierre.

La constitution du 5 fructidor an III qui supprima les districts, laissa subsister les cantons.

Pendant cette période, la ville de Saint-Omer qui était déjà le siège du diocèse constitutionnel du Pas-de-Calais fut aussi celui du tribunal unique de ce département.

Plus tard, la loi du 28 pluviôse an VIII vint rétablir les districts sous le nom d'arrondissements.

Celui de Saint-Omer éprouva une première modification qui consista dans le retranchement, d'une part, des cantons de Liettre et de Lambre, annexés à l'arrondissement de Béthune et compris plus tard en un seul canton, celui de Norrent-Fonte, et d'autre part dans l'adjonction des quatre cantons de Nouvelle-Eglise, Mennequebeure, Audruicq et Ardres, faisant partie du district de Calais qui resta supprimé. Mennequebeure fut en outre remplacé comme chef-lieu de canton par Saint-Folquin et Eperlecques par Moulle. De sorte que l'arrondissement de Saint-Omer se composa d'abord de 15 cantons, dont les chefs-lieux étaient : Nouvelle-Eglise, Saint-Folquin, Audruicq, Ardres, Tournehem, Moulle, Saint-Omer, Arques, Aire, Thérouanne, Bomy, Fauquembergues, Wismes, Seninghem et Esquerdes.

Mais bientôt après il y eut un nouveau remaniement par suite duquel ces 15 cantons furent réduits à sept tels qu'ils existent encore aujourd'hui.

L'arrêté consulaire du 9 brumaire an XI (31 octobre 1802) qui fixe la circonscription des justices de paix du département du Pas-de-Calais, divise la ville de Saint-Omer et son territoire en deux parties à peu près égales dont chacune, avec plusieurs communes rurales forme un canton. La ligne séparative des deux cantons, dans la ville, va du sud-ouest au nord-ouest ; elle part du bastion de Saint-Venant, suit la rue de Saint-Venant, la ruelle de Sainte-Aldegonde, la Petite-Place, la rue du Commandant, les rues de l'Arbalète et du Cabillaud jusqu'au terri-

toire de Saint-Momelin, la rivière d'Aa forme la limite des cantons. La portion de la ville de Saint-Omer et de son territoire qui se trouve à gauche de la ligne dont nous venons d'indiquer le tracé, fait partie du canton nord ; la portion à droite est comprise dans le canton sud¹.

TABLEAU DES CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE ST-OMER
ET DES COMMUNES QU'ILS COMPRENNENT.

<i>Chefs-lieux.</i>	<i>Communes.</i>
AIRE.	Aire, Clarques, Ecques, Herbelle, Heuringhem, Inghem, Mametz, Quiestède, Raequinghem, Rebecq, Roquette, Thérouanne, Wardrecques, Wittes.
ARDRES.	Ardres, Audréhem, Balinghem, Autingues, Bayenghem-lez-Éperlecque, Bonningues-lez-Ardres, Brêmes, Clerques, Eperlecques, Guémy, Journey, Landrethun-lez-Ardres, Louches, Mentque, Muncq-Nieurlet, Nielles-lez-Ardres, Nordausques, Nort-Leulinghem, Rebergues, Recques, Rodelinghem, Tournehem, Zouafques.
AUDRUICQ.	Audruicq, Guemps, Nortkerque, Nouvelle-Église, Offekerque, Oye, Polincove, Runingham, Ste-Marie-Kerque, St-Folquin, St-Omer-Capelle, Vieille-Église, Zutkerque.

¹ Guide descriptif et statistique dans l'arrondissement de Saint-Omer, 1846.

Chefs-lieux.

Communes.

FAUQUEMBERGUES . . . Audincthun, Avrault, Beaumetz-lez-Aire, Bomy, Coyecque, Denne-brœueq, Enguinegate, Enquin, Erny-St-Julien, Fauquembergues, Febvin-Palfart, Fléchin, Laires, Mercq-St-Liévin, Reclinghem, Renty, St-Martin-d'Hardinghem, Thiembronne.

LUMBRES . . . Acquin, Affringues, Alquines, Bayenghem-lez-Seninghem, Bléquin, Boisdinghem, Bouvelinghem, Cléty, Couloomy, Delettes, Dohem, Elnes, Escœuilles, Esquerdes, Hallines, Hautloquin, Ledinghem, Leulinghem, Lumbres, Nielles-lez-Bléquin, Ouwe-Wirquin, Pihem, Quelmes, Quercamp, Remilly, Seninghem, Setques, Surques, Vaudringhem, Wavrans, Westbecourt, Wismes, Wisques, Zudausques.

SAINT-OMER (NORD). Clairmarais, Houlle, Moringhem, Moulle, St-Martin-au-Laert, St-Omer (nord), Salperwick, Serques, Tilques.

SAINT-OMER (SUD) . . . Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecque, Helfaut, Longuenesse, St-Omer(sud), Tatinghem, Wizernes.

L'arrondissement de Saint-Omer ainsi constitué comprend l'ancien bailliage de ce nom, moins quelques paroisses, une partie des bailliages d'Aire, de Lillers et de la régate de Thérouanne, 42 paroisses de l'Ardrésis, 6 paroisses du Calaisis et une paroisse du Boulonnais qui est Thiembronne.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE SAINT-OMER.

A

AA (l'), riv., prend sa source à Bourthes , passe à Fauquembergues , à Lumbres et à S^t-Ômer , est canalisée , à partir de cette ville et se jette dans la mer au-dessous de Gravelines . — *Agniona* , indéclin. ; *Agnione* , *Agnionis* , — *Supra fluvium Agniona* , 648 , Cartul. Sithiens. , p. 48 . — *Fluvii qui dicitur Agniona* , 1056 , ib. p. 486 . — *Fluvii Agnione* , 1112 , ib. p. 125 . — *Agnionis fluvii* , 1107 , ib. p. 240 . — *A* , 1139 , Cartul. S. Audomar. , in-4^o , p. 8 . — *Vetus A* . — *Lanc A* , ibid . — *Sour le rivière desous que on appelle le Vies A* , 1334 , grand cartul. S. Bertin , t. IV , p. 270 . — *Aa flumen nostrum* , XVI^e siècle , S. Ogier , étymol. 7 , imprimée en 1602 . (Voyez les mots : *Ancien Aa* , *Enna* , *Ennena* , *Enula* , *Erbostade* , *Grand Large* ,



Grande Rivière, Keetestroom, Leck, Meldicque, Morlacque, Nartstroom, Romera, Rysvårt.

ACQUEMBRONNE (Akembronne), chat. c^{ne} de Lumbres, sur le torrent dit l'*Iauette*. — *Aquemeronne*; 1240, Invent. des chart. d'Art. — *Acquembronne*, 1343, aveu du s^{gr} de Rodelinghem. C'était un fief relevant de la seigneurie de Seninghem, (Inv. d. chartes d'Artois).

ACQUEMBRONNE (bois d'), dépendant de cet ancien domaine.

ACQUIN (Acoin), c^{on} de Lumbres, 764 h.; en 1698 : 99 h. — *Atcona*, v. 850, cart. Sith. p. 99. — *Atcona quod ad presens nuncupamus Atquinium... de Atcona sive Acquinio*, ib. 1483, p. 369. — *Ecclesia de Aquina*, ib. 1493, p. 245—1407, p. 248—1097, p. 243—1439, p. 311—1444, p. 316. — *Aquiné*, 1470, chronic. Andreus. p. 408. — *Aquinum*, Lambert. Ardens. p. 24 ; Invent. des chart. d'Artois, 1286. — *Curtis de Aquin*, XIII^e s. cart. Sith. p. 340. — Acquin était l'un des nombreux domaines de l'abbaye de St-Bertin, de la mouvance du château et du ressort du bailliage de St-Omer et, au spirituel, du doyenné d'Alquines. — *saulf à eux* (aux religieux de St-Bertin) réservé ès terres et seigneuries d'Arques, Herbelle, Acquin, le Val-Bosquet (val d'Acquin), Coyecque et l'enclos du monastère St-Bertin en la dite ville toute justice haulte, vicomtière et fonssièrre laquelle nous déclarons aux dits lieux leur appartenir, sous le ressort toutes voyes de nostre dit bailliage de St-Omer. 1542, arrêt de la cour de Malines, rec. de chartes.

DÉPENDANCES : *Ophove, le Val d'Acquin, la Wattine, le Nordal, Lauverdal.*

ACQUIN (prieuré d'). — *La maison et prieuré d'Acquin*, ibid. C'était le manoir même, chef-lieu du domaine de St-Bertin.

ACQUIN (le bois, le mont, le fond d'¹). —

ADSOIT, ham, c^{ne} de Zudausque. *Dans la paroisse et d'Image de Quelmes, au lieu nommé la terre HATSOT, 1292*, Synopsis, t. I, p. 428. — *Le Hatsoy, paroisse de Zudausque, Maillart, cout. d'Artois.*

AFFRINGUES, c^{on} de Lumbres, 162 hab. ; en 1698 : 52 hab. — *Arfrenge, 1186*, cartul. Sith. p. 369. — *Haffrenge, 1239 et 1240*, Inv. chart. d'Art. — *Afringues, 1566*, pouillé de Boulogne.

Ce village, autrefois annexe de la paroisse de Coulobby, relevait, comme fief, de celui de Seninghem, du bailliage de St-Omer. Inv. chart. d'Art. — Pouillé de Boulogne.

DÉPENDANCES : *Cœurlu, f^e; Lannoy, f^e.*

AIRE-SUR-LYS, arr^t de St-Omer, ville forte ; 8682 hab. ; en 1698 : 4829 h. — *Aria monasterium, 857*, cartul. Sith. p. 162. — *Ariacum*, ibid. — *Villa Aria, 1093*, ibid. p. 205. — *Arie, 1244*, Mém. Antiq. Morin., t. x, 2^e part. p. 342. — *Je Willaunes, provos de le glise de St-Pierre d'Arie, et je Bernars, doiens*

¹ Le mot *fond* est généralement employé dans l'arrondissement de St-Omer pour désigner toute espèce d'endroit creux et profond et particulièrement les vallées étroites et profondes, les cavités, les gorges ou vallons que forment entre eux les contreforts ou arêtes des collines ou du penchent des collines.

de le glise de S^t-Pierre d'Aire, ibid. — La ville d'Ayre, 1338, ibid. p. 358. — Aire, ibid.

AIRE (château ou bourg d'). Suivant Bresinius et une ancienne tradition citée par Malbrancq, ce serait Lydéric 1^{er} qui aurait fondé le château ou bourg d'Aire, en 677, dans une île formée par le Madic et la Laquette, et ce serait Antoine, fils de Lydéric, qui aurait entouré cette île de fortifications. C'est dans l'enceinte de ce château que s'est élevée une église dédiée d'abord à S^t-Jacques et, depuis sa destruction par les Normands et sa reconstruction, au xi^e siècle, à S^t-Pierre, devenue la collégiale de ce nom et aujourd'hui l'église paroissiale d'Aire : *Castellum primò erexit (Lydericus), ubi duo penè id temporis coibant fluviolis (Madicam et Laquetam nunc vocant) in maiores latices suos collaturi. Modò locum illum CASTELLI PONTEM (pont du Castel) nominant... Parentis exemplo e duobus fluviolis bipartitò ad Lisam ductis insulam confecit..... Nec sat fuit fossâ Antonio, quin cum perhibet Bresinius Ariam mænibus cinxisse atque honorandi tumuli patris sui ergo, templum Divo Jacobo Majori apostolo sacrum condidisse, quod Nortmannorum flammis absumptum instaurante Balduino Lisano S. Petri nomen accepit*, Malbrancq, de Morin. t. 1^{er}, p. 465. On peut ajouter que la rue qui conduit à cette ancienne île et à cet ancien château, porte encore le nom de *rue du Bourg* et du *Castel*. Mais en ce qui concerne Lydéric et son fils, cette prétendue tradition est fort incertaine.

AIRE (châtellenie d').—*Ariensis castellatura, 1075*, M. Antiq. Morin. t. x, 2^e part. p. 314.—*Evrardus castellanus de Aria, 1119*, ibid. p. 315. Au XIII^e s. cette châtellenie s'est confondue avec le bailliage qui l'a remplacée sous le rapport judiciaire et administratif. Toutefois l'office de châtelain a continué à subsister à titre de fief. Mais cet office dont les attributions n'étaient pas définies et faisaient d'ailleurs double emploi avec celles du bailli et du maïeur donnèrent lieu, au siècle dernier, à un procès et à d'interminables contestations. (P. v. de la rédact. de la cout. d'Aire en 1739).

AIRE (bailliage d').—*Baillie d'Aire, 1321*, rec. de chart. p. 30. D'après la nomenclature de Maillart, qui est la plus exacte, ce bailliage comprenait : *Aire, Ames, Auchel, Blessi, Calonne-sur-la-Lys, Crecques, Cuhem, Delette*, en partie, *Enquin, Estrées-Blanche, Fersay, Fief, Fléchin, Fléchinel, Glominghem, Lambres, Liétres, Ligny, Linghem, Mametz, Mazinghem, Molinghem, Nielle-lez-Thérouanne*, en partie, *Norrent-Fontes, Quernes, Quiestède, Rebecque, Rely, Rincq, Rombly, Roquestoire, S^t-Martin-lez-Aire, S^t-Quentin, S^t-Venant, Serny, Wavrans-les-Elne, Wittes, Witternesse*. Plusieurs de ces territoires dépendaient en outre, en partie, soit du bailliage de S^t-Omer, soit de celui de Lillers, soit de la régale de Thérouanne.

AIRE (doyenné d'). Il comprenait, sous le diocèse de Thérouanne : *Aire, Lambres, Isbergue, Molinghem, Norrent-Fontes, Linghem, S^t-Hilaire-Cotes*,

Auchy-au-Bois, Blessy ; et, sous le diocèse de S^t-Omer : Aire, Lambres, Isbergue, Witernessee, Blessy et Marthes, Molinghem et Mazinghem, Norrent-Fonte, Rinck et Glomingham, S^t-Quentin, S^t-Martin-lez-Aire.

AIRE (banlieue d'). Elle s'étendait sur les villages et hameaux faisant encore aujourd'hui partie du territoire communal de cette ville et dont les noms suivent : *Glomingham, Moulin-le-Comte, S^t-Quentin vill.; le Fort S^t-François ou chemin du Fort, Garlinghem, Houlleron, La Jumelle, Lacque, Mississipi, Neufpré, Pecqueur, S^t-Martin, la Tête de Flandre, Widdebrouck, ham.; Bruvaut, la Cense à l'Avoine, le Cornet d'Enfer, Estracelle, f^{es}.*

AIRE (S^t-Pierre ou collégiale d'). Fondée en 1054 ou 1059, par le comte de Flandre, Baudoin de Lille, et enrichie par Philippe d'Alsace au siècle suivant, la collégiale d'Aire était la plus importante de l'Artois après celles d'Arras et de S^t-Omer. Elle était composée d'un prévôt, d'un doyen, d'un chantre, d'un trésorier, et elle comptait 39 prébendes de chanoines. Bignon.

— *Ecclesia Ariensis in honore S. Petri apostolorum principis constituta, 1075.* M. Antiq. Morin. t. x, 2^e part. p. 311. — *Le glise de S^t-Pierre d'Arie, 1241,* ibid. p. 342. — Le chapitre avait des droits de seigneurie et de justice dans une partie de la ville et de la banlieue d'Aire et de plus à *Wail-lez-Hesdin*, à *Mazières*, à *Baisieu*, à *Rocourt*, à *Magnicourt-en-Comté*, à *Tatinghem*, à *Capellebroucq*, à *Watten*, à *S^t-Venant*, à *Waignelle-lez-Robecq*, à *Molinghem*, à

Blessy, etc. ibid. p. 444. (Recherches historiq. sur le chap. et l'égl. collég. d'Aire, par M. Jules Rouyer).

DÉPENDANCES. (V. ci-dessus banlieue).

ALLÉE (l') de Bas-Hayette, bois, c^{re} de Bouvelin-ghem.

ALLOIGNE, fief, c^{re} de Roquétoire, relevant du château d'Aire. — *Alloigne-en-Roquétoire, dont la seigneurie s'étend à Wardrecqme et Baudringhem*, 1739. P. v. de rédact. de la cout. d'Art.

ALLOUETTE (l'), haim. c^{re} d'Alquines.

ALLUIN (l'), f^e c^{re} de Polincove.

ALQUINES (Alkine), c^{on} de Lumbres, 776 hab. — *Villa Alekin*, 1105, cart. Sith. p. 242. — Chronic. Andreens. 1430, p. 423. — *Alekine*, 1439, cartul. S^t-Om. p. 1. — *Alekines*, 1493, cartul. S^t-Om. annivers. p. 34. — *Allekines*, 1308, ibid. p. 77 v°. — *Vetus oppidum Alekina*, Meyer, sous l'année 1156. — *Allequines*, 1543, terrier de la châtellen. de Tournehem. — *Decanatus de Alkines*, pouill. de Thér. A. Tassaro. — *Alquines*, 1566, gr. cart. de S^t-Bertin, t. x in fine. — *Alquine, boürg*, Maillart, cout. d'Art.

L'ancien bourg d'Alquines, aujourd'hui simple village, était le chef-lieu d'un des 13 doyennés de l'archidiaconé d'Artois qui comprenait la partie wallonne ou gallicane de l'ancien diocèse des Morins. Les évêques de Thérouanne y avaient une maison de campagne dont il reste encore quelques vestiges. D'après l'ancien pouillé relevé par Alard Tassart, au xv^e siècle, les paroisses comprises dans le doyenné d'Alquines, étaient celles-ci : *Alquines, Coulomby*,

Audrehem, Selle, Journy, Bouvelinghem, Seninghem, Quelmes, Acquin, Boningues-lez-Ardres, Ruminghem, Bayenghem-lez-Éperlecques, Recque et Polincove, Licque et Hocquinghem, Alembon, Guémy, Éperlecque, Surques, Nordausque et Tournehem. — Après la destruction de Thérouanne en 1553, l'acte de répartition du diocèse des Morins intervenu entre les rois de France et d'Espagne, en 1559. (A. Mir. t. IV, p. 660) attribua le doyenné d'Alquines au roi très chrétien, en lui conservant son ancienne circonscription décanale. Mais la bulle d'érection du diocèse de Boulogne, dans lequel Alquines fut compris, divisa ce doyenné en deux parties dont l'une fut attribuée à Tournehem qui en fut le chef-lieu. D'après cette nouvelle division, voici quelles furent les paroisses du doyenné d'Alquines, depuis 1566 jusqu'à la révolution : *Alquines et Loquin* (le Haut-Loquin), *Acquin, Bayenghem le Comte, Bourronville et Henneveux, Bouvelinghem et Westbécourt, Colembert et Nabringhem, Coulomby et Affringues, Hocquinghem et Herbinghem, Journy et Rebergues, Licques, Longueville, Menneville, Quesque et Lottinghem, Selles et Brunembert, Seninghem et Bayenghem, Surques et Escœuilles.* (Gr. cart. S^t-Bert. t. x in fine).

Alquines, domaine de l'évêché de Thérouanne, amorti par le roi de France, Louis-le-Jeune, en 1456, (Meyer, loc. cit.) était au nombre des 19 paroisses du gouvernement d'Ardres (Maillart, cout. d'Artois) relevant de la prévôté de Montreuil et du bailliage d'Amiens. La partition du diocèse de Thérouanne

laissa ce domaine indivis entre les deux évêchés de S^t-Omer et de Boulogne. (Pouillés, Maillart).

DÉPENDANCES : Le *Fromentel*, *Neuville*, le *Buisson*, le *Warlet*, la *Haute Plancque*, les *Bulescamps*, éc.

AMALIXE (l'), hauteur, c^{me} d'Inghem.

ANCIEN AA (l'), nom que portait autrefois le lit naturel de cette rivière, aujourd'hui le *Grand Large*, (voy. ce mot) entre S^t-Omer et Watten. — *Paludosa terra cuius termini sunt de Huulecc* (rivière de Houlle), *usque ad Lec de Serke* (la rivière de Serques), *usque ad vetus A*, 1139, cart. S^t-Om. in-f°, p. 4 v° et in-4°, p. 8. — On appelait également, au XIV^e siècle, *vies A*, ou *vieille rivière d'A* (1346 et 1347, gr. cart. S^t-Bertin, t. IV), l'ancien cours naturel que suivait cette rivière entre Arques et S^t-Omer, et dans cette ville même, avant la création de la *Meldicque* (voy. ce mot) pour l'établissement des moulins de S^t-Bertin, dans l'enclôs de cette abbaye.

ANCIENNE LYS, lit naturel de cette rivière au-dessous d'Aire. — *A Mollins le Comte, entre le rivière de le Lis et le rivière que on dist le Viese Lis*, 1400, M. Antiq. Morin. t. x, 2^e part. p. 360.

ANCIENNE VILLE, emplacement compris dans l'enceinte des fossés de ville de Thérouanne ; quartier ou section du village qui en porte aujourd'hui le nom. (Voy. *Thérouanne*).

ANGLE (l'), petit pays du Bas-Artois (voy. ce mot), compris dans le canton d'Audruicq. — *Châtelennie de Langle*, *pays de Langle*, *terre de Langle*, 1248, Invent. des chart. d'Artois. — *Bailliage de Langle*,

1281, ibid. — *Angulus*, pouillé du diocèse de Thérouan. — *Anglense territorium*, Malbrancq, de Morinis. — *Land vanden Houck*, 1427. (Acte de saisine en flamand, cartul. Chart. p. 340 v^o). — « Pays » et terroir de l'Angle qui se nomme ainsy pour ce qu'il est assis en un anglet, entre rivières, tenant d'un lez au territoire de Calais et autres terres occupées par les Angloiz, et d'autre costé au pays et conté de Flandres, selonc la rivière qui maisne de S^t-Omer en la mer ; lequel pays se comprend en quatre paroisses, assavoir : S^t-Folquin, Sainte Marie-Eglise (S^te-Mariekerque), Saint Nicolay (S^t-Nicolas), et Saint Omer-Eglise (S^t-Omer-Capelle). » 1507, cout. Bouthors, t. II, 8^e et dernière série, p. 687. — « Pays de l'Angle qui est de la compréhension du pays et comté d'Artois et applicqué au bailliage de S^t-Omer.... par cy-devant esclissé de la châtellenie de Bourbourg, comté de Flandres. » Cout. du pays de l'Angle, grand cout. t. 4^{er}, p. 298.

Les quatre paroisses du pays de l'Angle formaient entr'elles une *keure* ou commune, sous l'administration et la juridiction d'un châtelain ou bailli, d'un collège d'échevins et de *kœurhers* et d'une cour de francs-hommes. C'était là ce qu'on appelait les *Trois Bans* ou pouvoirs publics du pays. Les échevins connaissaient, comme juges, de toutes les matières civiles, les *cœurhers*, des affaires criminelles et la cour des francs-hommes, des matières féodales. Le siège de ces trois tribunaux était à *Monnequebeure*, hameau de S^t-Folquin, dans une maison qui porte

encore le nom de *Ghiselhus* (maison de l'ôtage), à côté du *Muncqbure* (cour des moines) de St-Bertin, où cette abbaye, en sa qualité de seigneur vicomtier et grand décimateur du pays de l'Angle, tenait aussi ses audiences. (Voy. les mots *Monnequebeure* et *Ghiselhus*).

Sous le rapport spirituel, le pays de l'Angle était dans le ressort du doyenné de Marck. (Pouill. de Thérouanne.) Mais après la suppression du diocèse des Morins, il fut réuni à celui de St-Omer et au nouveau doyenné d'Audruicq. (1560), pouill. de St-Omer).

Au XII^e siècle, le pays de l'Angle, comme le porte sa coutume, faisait partie de la châtellenie de Bourbourg dont il a été séparé au commencement du XIII^e siècle, pour être annexé au comté d'Artois et au bailliage de St-Omer. Ses quatre églises, élevées successivement dans le cours du XI^e siècle et au commencement du XII^e étaient, dans l'origine, de simples annexes de la paroisse de Bourbourg dont elles se sont détachées. Le pays de l'Angle portait alors le nom de *Bage*, en latin *Bagus* ou *Bagum*. (Voy. les mots *Bage* et *St-Nicolas*).

ANSEL PIL, vallon, c^{re} de Pihem.

ARDRES (Ardre, en patois Arde), arr^t de St-Omer, 2,034 hab. ; en 1698 : 1089 hab. — *Arda*, 1084, chronic. Andreens. p. 345. — *Ardea*, 1150, ibid. p. 450. — *Arde*, 1244, gr. cart. St-Bertin, t. III, p. 33. *Ardre*, 1317, cart. Chart. p. 26. — *Villam Ardeæ oppidum liberum fecit*, Lamb. d'Ardr. — *Castrum Ardeæ, castellum Ardense, dunjo Ardensis*, ibid. —

Fondée en 1069 par Arnould de Selnesse (v. ce mot), la ville d'Ardres était, sous le rapport féodal, le chef-lieu d'une des quatre châtellenies, l'une des douze baronies et sa motte, l'une des douze pairies du comté de Guînes. Ardres, à partir du traité d'Etaples (1402), était devenu le chef-lieu de la partie de ce comté restée à la France et comprenant, avec la châtellenie d'Ardres, celles d'Audruicq et de Tournehem. Au spirituel, cette ville faisait partie du doyenné de Guînes.

DÉPENDANCES : *Le Bois-en-Ardres, vill., le Pigeonnier, les Pélerins, le Rossignol, le Quartier de la f^e Valque, le Quartier Rozinville, le Quartier Vermandic, la rue du Fort-Rouge, la Rivière 77, le Quartier de la Chapelle, les Blanquarts, le Haut Communal, le Quartier des Marais, les Noires-Terres, l'Ile de la Cauchoise, le Pont Sans-Pareil, ham.; la Haye ou Wort la Haye ou Wohay, Hémery, f^{es}.*

ARDRES (gouvernement ou bailliage souverain d'). D'après la nomenclature officielle de Bignon (Mém. sur la Picardie, 1698) et celle de Maillart (cout. d'Art.) ce territoire, aussi désigné sous le nom d'Ardrésis, comprenait 19 paroisses qui étaient avec *Ardres* : *Alembon, Alquines, Bercq-en-Campagne, Boningues-lez-Ardres, Bouquiehault, Bouvelinghem, Brêmes, Landrethun-lez-Ardres, Licques, Louches, Nielles-lez-Ardres, Rodelinghem*, en partie, *Ferlinghem*, en partie, *Sanghem, Surques et Zouasques*. Cette circonscription était à peu près celle de la châtellenie d'Ardres, la seule du comté de Guînes qui fut restée

à la France, depuis le traité de Madrid en 1529. — Aujourd'hui, on donne encore le nom d'*Ardrésis* à la plaine au bord de laquelle est située la ville d'Ardres. — Sous le rapport judiciaire, le gouvernement d'Ardres ressortissait des bailliages de Montreuil et d'Amiens. Sous le rapport administratif, il fut annexé, après la réunion de Calais à la couronne, au gouvernement de cette ville ; Ardres devint comme celle-ci le siège d'une subdélégation.

ARDRES (pairies ou baronnies d'). — *Ardensis dominus Arnoldus duodecim pares vel barones castro Ardeæ appenditos instituit* (en 1069), Lamb. Ardens. Il n'existe aucune nomenclature de ces pairies ou baronnies qu'il ne faut pas confondre avec les baronies et les pairies du comté de Guînes dont Ardres est devenu le chef-lieu après le démembrement de ce comté. Les baronies et les pairies du comté de Guînes ont éprouvé, depuis leur création, quelques changements. (V. notre notice, dans l'édit. de Lambert d'Ardres, par M. le marquis de Godefroy de Menilglaise, p. 506). Voici la nomenclature qu'en donne l'almanach de Picardie de 1780. BARONIES : *Andres, Courtebourne, Balinghem, Licques, Alembon, Crezecques, Bouquehaut, le Val, Hermelinghem*. « Outre ces barons, il y a ceux de *Fiennes*, de *la Motte d'Andres*, de *Zeltun* et de *la Mastine*. Mais en conséquence des démembrements essuyés par le comté de Guînes, leur mouvance est attachée, savoir : de *Fiennes*, au château de Boulogne ; de *la Motte d'Andres*, au château de Calais ; de *Zeltun* et de *la Mastine*, au château de S^t-Omer. »

PAIRIES : *Le Perrier* (*le Poirier*?) *Lostebarnes*, *Nielles* (lez-Ardres), *Campagne*, *Eclémy*, *La Haye*, *Autingues*, *Surques*, *Bouvelinghem*. « Outre ces pairs, il y a encore ceux de *Fouquesolles*, *Rêques* et *Arquin-goul* ; mais en conséquence des démembrements es-suyés par le comté de Guînes, leur mouvance est attachée au château de St-Omer. » Ibid.

ARDRES (banlieue d') « Toute la paroisse d'Ardres, la partie septentrionale de la paroisse d'Autingues, une partie du hameau de Lostebarne, dépendant de la paroisse de Louches, le faubourg de Brêmes et le hameau de Bavincourt dépendans de la paroisse de Brêmes, composent la partie de l'Ardrésis nommée banlieue ou municipalité d'Ardres. » Ibid. « La communauté de cette ville et banlieue est composée de la ville, du faubourg de Haut, du faubourg de Brêmes, du Bois-en-Ardres, des Grande et Petite Cauchoise, du hameau du Plat d'Or, de partie du village d'Autingues et de Lostebarne et de la ferme de Leauette; » 1753, journaux aux délibérations municipales, arch. d'Ardres.

ARDRES (collégiale et prieuré d'). Fondée en 1069 par Arnould de Selnesse, cette collégiale fut cédée plus tard à l'abbaye de la Capelle dont elle devint un prieuré, désigné sous le nom de prieuré d'Ardres.

ARDRES (l'abbaye d'Andres à). Après la destruction de l'abbaye d'Andres par les Anglais, les religieux de ce monastère s'établirent à Ardres dans une maison qui devint le chef-lieu de cette abbaye et qui continua à être administré par un abbé commanditaire jusqu'à

la révolution. — *L'abbaye d'Andernes à Ardres* (Spe-cileg. Dachery, t. IX, p. 673). — Bignon. — Almanach de Picardie). — Cette maison était aussi désignée sous le nom de *Refuge d'Andres*. (Archives).

ARDRÉSIS (l'). V. ci-dessus gouvernement d'Ardres.

ARQUES (Arc), c^{on} sud de S^t-Omer, 2992 hab. ; en 1698 : 592 hab. — *Araca*, 828, éart. Sith. p. 459. — *Arecas*, x^e s. ib. p. 67 et 146. — *Arkas*, 4407, ib. p. 248. — *Arcae*, Lamb. d'Ardr.

ARQUES, terre du baillage de S^t-Omer, ancien comté dont on ne trouve pas d'érection ; elle appartient à l'abbaye de S^t-Bertin depuis plus de mille ans. 1698, Bignon.

DÉPENDANCES : *Le Haut-Arques, Malhove, Ophove, le Fort-Rouge, le Hocquet, Lobel, le Stiennart, la Garenne, Batavia, la Verrerie, les Fontinettes.*

ARQUES (doyenné d'). Il comprenait, sous le diocèse de Thérouanne : *Arques, Racquinghem, Renescure, Roquestoire, Hallines, Wardrecque, Wizerne, la chapellenie d'Ophove, S^t-Martin-lez-Aire, Rincq, Rebecque, Esquerdes, S^t-Martin de..., Blendecques et Wisque* ; — Sous le diocèse de S^t-Omer : *Arques, Racquinghem, Blaringhem, Wittes, Cohem, Renescure*. (Pouill. de Thérouan. et de S^t-Omer).

ARQUINGERT. V. Arquingout.

ARQUINGOUT (Arkingou), f^e e^{ne} de Leulinghem-lez-Étréhem. — *Le fief d'Arkingoud qu'il tient de la dicté comté de Guisnes, gisant entre Estréhem et Tadinghem. Cart. chart. 1435, p. 233.*

D'après cet acte et plusieurs autres de la même

époque, ainsi que d'après le procès-verbal de rédaction de la coutume de St-Omer, en 1739, la seigneurie d'Arquingout était l'une des douze pairies du comté de Guînes. Elle était comprise dans la banlieue de St-Omer. La ferme d'*Arquingout*, dont le nom, par suite d'une faute typographique, est écrit sur la grande carte de France *Arquingert*, a été démolie, il y a quelques années, mais le territoire en a conservé la dénomination.

ASSINGHEM (Assingan, en patois Assinghein), ham. c^{ne} de Wavrans, sur la rivière d'Aa. — *En descendant le long la rivière parmy Ouve-Werquin, Rumilly, ASSINGUEHEM, Wavrans, Enle, Lumbres et Setques, etc.* 1447, cart. St-Omer, in-f°, p. 108.

ASSINGHEM (Assinghein), autrefois f°, aujourd'hui terroir de la commune de Houlle. — *Terram de HESSINGHEM, juxta Sperlaca,* 1439, cart. de St-Omer, in-f° p. 2. — *Hassinghem,* 1223, A. Mir. diplom. Belgic. t. III, p. 385. — *In valle de HESSINGHEM,* 1398, cart. Chart. p. 194, v°. — *Ou val d'ESSINGHEM, en le vallée qu'on nomme le zud vallée.* — *Ou val d'ESSINGHEHEM, en le nort vallée d'ESSINGHEHEM,* 1444, ibid. p. 240 v°. — *Gisant à ESSINGHEM en la paroche d'Esperlecke et en le paroche de Houlle,* ibid. 1344, p. 241 v°.

ASSONVAL, vill. c^{ne} de Renty, 138 hab. — *Assonval, paroisse, Maillart.* — *Le Marquisat de Renty, les terres de Coupelle-Vieille, Coupelle-Neuve, Assonval, etc., et autres du ressort de ce baillage* (de St-Omer). Pr. v. de rédact. de la cout. de St-Omer, p. 44. — Assonval a été annexé et réuni à Renty depuis 1800.

AUBONNE ou AUBORNE, nom que porte la Melde (V. ce mot) à Ecques et à Heuringhem.

AUDENFORT (Audanfor, en patois, Audinfor); ham. c^{ne} de Clerques. — *Villa de Aldenfort*, 1105, cart. Sith. p. 242. — 1112, chron. Andreus. p. 365. — *Aldenfordium*, Lamb. d'Ard. — *Audenfort*, 1218, gr. cart. S. Bert. t. II, p. 179. — *Des religieux, abbé et cōvent de St-Bertin.... à cause de leur maison et chasteau d'Audenffort...* 1578, compt. de la chat. de Tourneh.

Cette maison, siège de la seigneurie d'Audenfort relevant du château de Tournehem, existe encore.

AUDINCTHUN, c^o de Fauqembergue. — *Odingatun*, 1016, A. Miræi, diplom. Belgic, t. IV, p. 176. — *Comes Balduinus quandam villam Odingatum nuncupatam... sancto tradidit Audomaro*, ibid. — *Cum ipsa supradicta villa Odingatun.... comitatum.... alterius villæ Dalhem* (Dohem) *nuncupatae... commutatione..... redemi* (Ego Helecinus), ibid. — *Odinetun*, 1139, cart. S. Om. in-f° p. 4^{re} v°. — *Audincthun*, XVI^e s. pouillé de Boulog.

Suivant une tradition, le village actuel d'Audincthun serait d'une origine toute moderne. L'ancien village de ce nom aurait été situé sur le même territoire, au lieu dit la *Campagne*. Son nom ne figure pas dans le pouillé du diocèse de Thérouanne où l'on rencontre celui de *Wandonne*, comme formant une paroisse du doyenné d'Hellefaut, et dans le pouillé du diocèse de Boulogne on le trouve écrit après le nom de *Wandonne*, comme en étant l'annexe : *Wan-*

donne et Audincthun. Cette paroisse, par suite de la répartition de 1559, fit partie du doyenné de Fauquembergue.

DÉPENDANCES : *Wandonne*, vill., *Wandonnelle*, ham. — *S^t-Aubin*, *Milfaut*, *le Moulinet*, *le Bout la Haut*, *le Blanc-Mont*, *la Sécheresse*, f^{es} ou éc.

AUDINTHUN, ham. c^{me} de Zudausque.—*Hodingetun*, 1200, chronic. Andr. p. 528.—*Odentun*, 1401, cart. chart. p. 239.—*Le verde voye qui maine de ODENTUN à Cormettes*, ibid. (V. le mot *Petit Etréhem*).—*Le petit Odinthun*, 1739, P. v. cout. de S^t-Omer. — Maillart, cout. d'Artois.

AUDRÉHEM (Audréhan, en patois, Audréhein) c^{on}d'Ardres.—*Aldomhem* (probablement faute de copiste pour *Aldenehem*), 850 et 877, cart. Sith. p. 103 et 124. — *Aldenehem* et *Aldenhem*, 1084, chron. Andr. p. 351 et 356. — *Haldenehem*, 1225, ibid. p. 385. — *Haldehem*. Lamb. d'Ardr. — *Audenhem*, 1221, chron. Andr. p. 637. — *A Monsieur d'AUDENEHEM* (le maréchal d'Audréhen) pour sen fief qu'il tient du chasteau de Tournehem, 1355, comptes de la châtell. de Tourneh. arch. de Lille, t. 487. — *Odenehan*, *Audenehan*, *Audeneham*, *Odenehem*, 1353, 1357 et 1361, signatures du maréchal d'Audréhem, (Anselme H. génér. et chronolog. de la Maison de France, t. vi, p. 752). — *La terre et seigneurie d'Audréhen... le chasteau, donjon, fossez, bassecourt et pourprins du dictchasteau.... 1542*, aveu de J. de Fouolle, terrier de la châtellen. de Tournehem. (V. le mot *Catelet*).

Audréhem était un fief important ayant toute justice et s'étendant sur plusieurs territoires voisins, notamment en Louches et en Ferlinghem. Il relevait de la châtellenie et faisait partie du doyenné de Tournehem depuis 1566 et avant cette époque du doyenné d'Alquines.

DÉPENDANCES : *Le Bas-Loquin, Fouxolles, la Quin-goye, le Poirier, Wissocq, ham. ; le Catelet, Fertin, Raminghem, La Motte, les Deux sarts, le Pré de Licques, f^{es} ou éc.*

AUDRUICQ (Audru-ic), arr^t de St-Omer.—*Oldernnic* (faute de copiste pour *Olderuuic*), 1117, chronic. And. p. 363.—*Oldervinc* (pour *Oldervuic*), ibid. p. 398.—*Ouderwich*, 1130, ibid. p. 423.—*Audrewich*, 1229, ibid. p. 661.—*Alderwicum*, Lamb. d'Ardr.—*Auderuuic*, 1279, André Duchesne, hist. de la Maison de Guînes, preuves, p. 300.—*Auderuuich*, 1284, ibid.—*Ville et banlieue d'AUDRUICK*, 1507, cout. locales du baill. d'Amiens, M. Bouthors, 8^e série, p. 679.—*Audruicq*, XVII^e s. arch. du pays de Bredenarde.—*S. urbis et terrory Audruicq*, ancien sceau des mayeurs et échevins d'Audruicq.

Cette petite ville dont le *Chingledicque* ou fossé d'enceinte existe encore, en partie, était le chef-lieu du pays de Bredenarde (V. ce mot), l'un des quatre membres du comté de Guînes. Au spirituel, elle faisait partie du doyenné de *Merch ou Marck*. Elle figure dans le pouillé du diocèse de Thérouanne sous cette dénomination : *Audrewic in Bredenardd*. Mais après la destruction de Thérouanne elle fut distraite du

doyenné de Merch et devint elle-même le chef-lieu d'un nouveau doyenné du diocèse de St-Omer comprenant, avec sa propre paroisse, celles de *Nortkerque*, *S^t-Folquin*, *S^te-Mariekerque*, *S^t-Nicolas* et *Zutquerque*.

AUDRUICQ (château d'). *Castrum quod olim a Veterum Vico Alderwicum dictum est*, XII^e s. Lamb. Ard. C'est de ce château, restauré par le comte de Guînes, Baudouin II (1474), que relevaient tous les fiefs du pays de Bredenarde, désigné, comme domaine, sous le nom de *châtellenie d'Audruicq*. Sur l'emplacement de cette forteresse s'est élevé, au siècle dernier, une maison de campagne qui existe encore.

DÉPENDANCES : *Les Vives*, *le Blan-Bouillon*, *le Pont de pierres*, *Hennuin*, *le Rébus*, *le Noir Bouetteiller*, *la Commune*, *le Fort Bâtard*, *la Nord Straeten*, *la Liette*, *le Mont-Hulin*, ham. ; *le petit Tombe*, *le Pont-Neuf*, éc.

AUTINGUES, c^{on} d'Ardres. — *Altenges*, 1084, chron. Andr. p. 344. — *Altinges*, 1122, ibid. p. 383. — *Altenghes*, XIII^e s. ibid. p. 347. — *Autinghes*, 1449, cart. Chart. p. 228 v^o. — *Autingues*, XV^e s. livre des usaiges de Guînes.

Autingues était l'une des douze pairies du comté de Guînes, ibid. p. 181. — On confond souvent Autingues avec *Houtinghem*, autrement écrit *Autingahem*, *Hautingahem*, *Hostinghem* et *Hottinghem*, ancien hameau d'Andres.

DÉPENDANCES : *Le Plat d'Or*, *les Tilleuls*, *les Moulins*.

AVENNES (les), mont, c^{ne} de Beaumetz-lez-Aire.

AVROULT (Avrou), c^{on} de Fauquembergue. — *Averhout*, 1439, cart. S^t-Om. in-f°, p. 2. — *Averhoud*, 1443, gr. cart. de S^t-Bertin, t. vi, p. 657. *Haveroult*, 1507, cout. de Fauquembergue. — *Avroult*, XVIII^e s. cout. d'Art. Maillart. Avant 1834, ce village dépendait de la commune de Mercq-S^t-Liévin dont il était l'annexe.

B

BAC (le), f^e, c^{ne} de St-Folquin.

BAGE, nom primitif du pays de l'Angle et en particulier du village de St-Folquin et de St-Nicolas son annexe.—*S. Nicolaus in Bago*, pouillé du diocèse de Thérouanne. — *Jou Ernous cuens de Ghisnes.... ay donné... à ma kière ante M^{me} l'abesse de Bonham et au couvent de chet mesme lieu cinq m. de terre... gisans en le parroche de le Bage devant leur port* (de Leibistade) aujourd'hui la Bistade, sur St-Nicolas, 1270, A. Duchesne, maison de Guisnes, preuves, p. 292.—*Au Pont* (lisez au Port) *de le Bagge*, 1244, ibid. p. 284. (V. le mot *Bonhem*). Cette dénomination s'est perpétuée jusqu'à nous dans celle de *Bagettes* ou *Bajettes* ci-après.

BAILLET (le fief), seigneurie, c^{ne} d'Enquin.

BAJETTES (les), ham. c^{ne} de St-Folquin, sur la rive gauche de l'Aa.

BAJETTES (f^e des), ibid.

BAJETTES (fort des), c^{ne} de S^t-Folquin, ancienne redoute établie sur la rivière d'Aa et dont il reste encore quelques vestiges, ibid.

BAJETTES (cimetière des), pâture autrefois à usage de cimetière et appartenant à l'église de S^t-Folquin, ibid.

V. dans le *Glossarium Germanicum* de Wachter, les mots *bag*, *bug*, en angl. sax. *byge*, sinus, et dans le *Glossarium* de Ducange le mot *baïa*, sinus, portus, baie. Le pays de l'Angle occupe en effet les bords de l'ancienne baie ou delta de l'Aa qui, même encore au XI^e siècle, s'écoulait à la mer par une infinité de petites embouchures : *ab Oceano multis hostiolis infusus excipitur*, chron. Watt. D. Mart. Thesaur. nov. anecd. t. III, p. 899. ¹

BALANCE (la), éc. vallon et haut^r, c^{ne} d'Eperlecque.

— *La maison Willame Romel, située devant la Balanche, 1399*, cart. Chart. p. 497. — *Terre assise en le paroche d'Esperlecke prez de le Balanche, vers west, sur le quemin qui maine à Menteque aboutant zut à une petite terette sur le Lindedal* (v. ce mot) *et nort sur le chemin de Menteque, 1434*, ibid, p. 497. — *Quemin qui maine de Tournehem vers le Balanche, 1516*, aveu du s^{gr} de Monnecove, arch. de Tourneh.

Suivant une tradition , ce serait dans le fond , dit

¹ Abandonnée à elle-même , l'embouchure de la rivière d'Aa reviendrait à cet ancien état. Témoin notamment ce qui est arrivé au XVII^e siècle à la suite des guerres de la France avec l'Espagne, « *L'on a trouvé par expérience que le bassin ou profondeur de la rivièrre d'Aa, vers la mer, n'estoit plus un canal mais plutot un lacq divisé en plusieurs ruisseaux....* » Relation d'un contemporain publiée par M. de Coussemaker.

de la Balance, sur l'ancien chemin de Sithiu (St-Omer) à Marck et à Oye que se serait élevé l'ancien village d'Eperlecque, détruit par les Normands, vers 881, et ce serait à l'enseigne d'une ancienne auberge, établie sur le carrefour formé par la jonction des chemins de Mentque et de Tournehem, que cette partie du territoire d'Eperlecque devrait ce nom.¹

BALIN (le), fief, c^{ne} de Blendecque.

BALINGHEM (Balingan, en patois, Balinghein), c^{on}d'Ardres. — *Bavelingehem*, 1084, chron. Andr. p. 345. — *Balinghem*, 1178, ibid. p. 460.

D'après une charte de 1273, insérée dans le *Livre des Usaiges*, p. 441, André Duchesne et Guillaume de Witte, Balinghem était l'une des douze baronies du comté de Guînes.

Tertre ou motte de *Balinghem*. On appelle ainsi un monticule assez élevé qui existe encore dans une pâture voisine d'une grande ferme. C'est l'emplacement présumé de l'ancien château-fort de Balinghem, dont la principale tour était tellement haute que, suivant Monstrelet et le petit pouillé du diocèse de Boulogne, (v. Balinghem) les guetteurs qui y étaient placés pouvaient observer de là tous les mouvements des troupes anglaises, hors de Calais.

« L'histoire de Charles VI remarque qu'en 1406,

¹ La tradition ajoute que l'auberge de *la Balance* était un coupe-gorge où l'on assassinait les voyageurs ; qu'une enquête judiciaire y fit découvrir un grand nombre de cadavres et que par suite il intervint une sentence qui condamna à mort les habitants de cette maison et ordonna la démolition de cette ancienne auberge dont le nom inspire encore dans le pays un certain effroi.

» le fort de Balinghem, à une lieue de Guisnes, étoit
 » un poste des plus avantageux et qui nuisoit beau-
 » coup aux parties des Anglois, pour lors à Guisnes
 » et à Calais qu'on découvroit d'une védette à la cime
 » d'une tour ; et aussitôt on en donnoit avis à tous
 » les environs avec des flambeaux et des torches
 » allumées. » P. pouillé.

DÉPENDANCES : *Le Marais, le Vieux Bac, le bord de Brêmes*, ham. ; *la Maison-Blanche*, éc.

BAMBECQUE, chât. c^{he} de Racquinghem.

BANC DES GROSEILLERS, ham. c^{ne} d'Oye.

BARBINGHEM (Barbingan, en patois, Barbinghein), ham. c^{ne} de Moringhem. — *Bermingahem*, v. 850. cart. Sith. p. 98. — *In Morningehem* (Moringhem) *Guntbertus habet bunaria VIII.... In Bermingahem habet mansa*, ibid.

BARLINGHEM (Barlinghein), ham. c^{ne} de Moringhem, proche du territoire de Boisdinghem. — *Berningahem*, v. 850, cart. Sith. p. 100. — *In Botniggahem* (Boisdinghem) *Bertrada habet aliam.... In Berningahem habet inter silvam et terram arabilem buna-ria plus XI*, ibid.

BARNE (la), moulin et ham. c^{ne} de Campagne-Wardrecque.

BAS-ARTOIS, canton du bailliage de St-Omer, comprenant le pays de l'Angle, le pays de Bredenarde et la terre de Ruminghem. V. chacun de ces mots.

BAS-CORNET, ham. c^{ne} de Serques.

BAS-ESCAMBRE, mⁱⁿ, c^{ne} de Tournehem. (V. Escambre).

BAS-LOQUIN (le), ham. c^{nes} du Haut-Loquin et d'Audréhem.

BASSE-BOULOGNE, ham. c^{ne} d'Enguinegate.

BASSE-BOULOGNE, ham. c^{ne} de Zutquerque.

BASSE-COMMUNE, ham. c^{ne} de Balinghem.

BASSE-MELDIQUE, riv. dérivation de l'Aa , prend naissance en aval de Blendecque, traverse le village et le marais d'Arques, et se décharge, sous le nom de *Rivart*, dans la rivière de Clairmarais qui va elle-même par la *Grande Meer*, le *Grand Leeck* et le *Morlacq* se décharger, près du pont de St-Momelin, dans la rivière d'Aa canalisée.—*Meulledic*, 1334, gr. cart. St-Bertin, t. vi, p. 179. (V. *Meldicque*).

La Basse-Meldique, ainsi appelée par opposition à la Meldique ou Haute-Meldique qui est la principale branche de la rivière d'Aa endiguée par les abbés de St-Bertin au xi^e siècle , lors de l'établissement du moulin d'Arques et plus tard entre Arques et St-Omer pour l'établissement des moulins de St-Bertin, allait autrefois se réunir à l'Aa dans la ville même de St-Omer où elle entrait, à côté de la Haute-Meldique, par une ouverture dite la *waterporte*, porte à l'eau ou porte l'abbé. C'est seulement depuis le xvii^e siècle que le cours de cette rivière a été détourné, à partir du marais d'Arques, dans sa direction actuelle. (Requête et plan de 1637, arch. de la ville de St-Omer).

BASSE-VILLE (la) s^{on} de la c^{ne} d'Ardres.

BAS-WISSOCQ, ham. c^{ne} d'Audréhem (V. *Wissocq*).

BATAVIA, chât. c^{ne} de Blendecque.

BAUBRELLE (le fief), c^{ne} d'Enquin.

BAUDRINGHEM (Baudringhein), ham. *c^{he}* de Campagne et de Wardrecque. — *Boudringhem*, 1397, cart. des Chart. p. 275 v^o. — *Baudringhem*, 1460, cart. anniv. S^t-Om. p. 45 v^o.

BAVINCOURT (le), f^e, é^{ne} de Brèmes.

BAYENGHEM (Ba-i-en-ghein) lez-Eperlecque. *c^{on}* d'Ar-dres. — *Bainghem*, *Bainghehem*, *Baingahem* et *Baingahem*, 1084, chron. Andr. p. 345, 348, 354 et 371. — *Baninginghem*, 1214, ibid. p. 612. — *Bauin-ghem*: *desous le mont de Bauininghem, au quemin qui va de S^t-Omer à Ardres*, 1344, comptes du baill. de S^t-Om. — *Bainghehem-lez-Esperlecke*, 1431 et 1423, cart. Chart. p. 178 v^o et 181. — *Bainguen* et *Bain-ghen-lez-Espérlecques*, 1542 et 1543, terr. de la chât. de Tournehem. — *Baynghem*, 1578, autre terr. ibid. — *Bayenghuem-lez-Esperlecque*, 1673, 3^e terr. ibid.

Ce village qui était l'un des domaines des comtes de Guînes relevant du château de Tournehem, fut successivement érigé en seigneurie vicomtière, par Maximilien de Bourgogne, s^{gr} de Tournehem, le 30 mars 1542, et en baronie, le 1^{er} mars 1545, par Charles-Quint, en faveur de Jehan de Northout, qui y possédait le fief de ce nom. (Lettres-patentes insérées au registre aux fiefs de Tournehem). C'est par erreur que l'intendant Bignon (Mém. sur l'Artois, 1698) fait mention de cette érection sous le mot *baronie*, comme ayant eu lieu en faveur de Bayenghem-lez-Seninghem.

Au spirituel, Bayenghem-lez-Éperlecque, sous le diocèse de Thérouanne, faisait partie du doyenné

d'Alquines ; sa paroisse ayant l'église de Nortleulin-ghem pour annexe, fut attribuée, en 1566, au nouveau doyenné de Tournehem, compris, par la même bulle, dans le diocèse de Boulogne.

DÉPENDANCES : *Elvelinghem, les Communes, Monnecove, ham.; Northout, f^e; les Moulins, la Maison Blanche, éc.*

BAYENGHEM (Ba-i-en-ghein) lez-Seninghem, c^{on} de Lumbres. — *Beingahem*, 850 et 877, cart. Sith, p. 100 et 124. — *Beinghem*, pouill. de Thérouan. — *Bayenghem-lez-Seninghem*, 1698, Bignon, Mém. sur l'Artois.

Le territoire de Bayenghem-lez-Seninghem était réuni en un principal fief connu sous le nom de *La Motte*, dans la mouvance du château de St-Omer.

Ce village qui, en 1698, ne comptait encore que 64 habitants, a toujours été, sous le diocèse de Thérouanne et sous celui de Boulogne jusqu'à la révolution de 89, une annexe de la paroisse de Seninghem. Son château seigneurial était le siège d'une chapellenie ; *capellania castri de Beinghem*, pouil. de Thérouanne.

DÉPENDANCES : *La Motte, le Val du Bois*, châteaux.

BEAUCOURT (le) (Bocour), f^e c^{ne} de Louches. — *Cense du Beaucourt*, 1778, rapport du s^{sr} de Noyelle, en Louches.

BEAUGRAND, ham. c^{ne} de Nortquerque.

BEAULO, forêt, c^{nes} d'Eperlecque et de Ruminghem.

— *Nemus de Bethlo*, 1142, A. Mir. diplom. Belgic. t. III, p. 33. — *In nemore de Bethlo; juxta aquam*

qua appellatur Reche et juxta villam de Newerlede,
ibid. V. Muncq-Nieurlet. — Sylvam qua Bethlo
dicitur ac Sperliacum.... transcripsit, Meyer, annal.
sous l'an. 1071. — Biaulo, Ipérius, sous la même
année. — Le forest de Biaulo, 1360, comptes de la
châtell. de Tourneh. arch. de Lille. — Dessoubs le
bos de Biaulo en la paroche d'Esperlecke, 1401, cart.
Chart. p. 243. — Beaulo, 1517, aveu du s^{gr} de Mon-
necove. terr. de Tourneh.

BEAUMETZ (Bomé) lez-Aire ou lez-Laires, c^{on} de Fauquembergue. — Beaumez, pouill. de Thérouan. — Bometz, 1698, Bignon.

Ce village faisait partie du bailliage de Lillers et du doyenné de Bomy. (Bignon, Maillart, pouil. de Thérouanne et de Boulogne).

BEAUMONT, ham. c^{ne} de Ledinghem.

BEAUMONT, f^e c^{ne} de Racquinghem.

BEAUPRÉ, f^e c^{ne} de Boningues-lez-Ardres. — *Fief* séant audit Boninghes en ung lieu nommé Beauprey. — *Fief nommez la fosse de Beauprey*, séant au dit Boninghes, 1542, terr. de la châtell. de Tourneh.

BEAUREPAIRE, nom d'une seigneurie du village de Nortbécourt. — *Fiefs de Beaureper et de Lobel séans au dismage de Nortboucoud.* — *Primes en ma dite terre et seigneurie de Beaurepaire où est assis mon chef-lieu et manoir amazé de maison manable, tourelle, colombier, estables de brecquier, granges et aultres maréchaussées.... 1541*, terr. de la châtell. de Tourneh. Il y a longtemps que ce manoir n'existe plus ; mais le nom de Beaurepaire est resté au terroir.

Le titre de seigneurie vicomtière a été confirmé à ce fief par lettres-patentes de Maximilien de Bourgogne, s^{gr} de Tournehem, en date du 8 octobre 1541, ibid.

BEAUVOIR, hauteur, faisant partie de la colline sud de la vallée de l'Hem, c^{he} de Tournehem. — *Le mont de Beauvoir, 1578, terr. de Tourneh.*

BECQUE¹ (la), ruisseau qui prend naissance à Hellefaut et traverse les territoires de Bilques et d'Heuringhem où il forme, à partir de ce dernier village, une petite rivière dite la *Melde*, l'un des affluents de la Lys. — *Le beque en le parrocé d'Hellefaut, 1388, cart. Chart. p. 55.* — *Le beque qui vient de Willes-tripe (champ voisin du Grand-Bois) à Labesart en le dicte ville de Bilque, 1402 et 1412, ibid. p. 52 et 57.*

BECQUE A POISSONS (la), ruisseau, affluent de l'Aa, c^{ne} de Blendecques.

BECQUE DE LA BARNE (la), ruisseau, affluent du canal de Neufossé, c^{ne} de Campagne-Wardrecques.

BECQUE DE CAUCAL (la), ruisseau, affluent de la

¹ Le mot *becque*, *beque* ou *bekē*, emprunté au flamand, est un substantif commun généralement usité dans l'arrondissement de St-Omer pour désigner un ruisseau coulant au fond d'un ravin. Quand le ruisseau n'est qu'intermittent et l'accessoire du ravin, on emploie aussi pour le désigner le mot *cavin* : *Le Cavain qu'on appelle le Beke ki descent vers les dits moulins (d'Esquerdes) des montagnes, 1292, B. H. Antiq. Morin. 29^e livr. 1859, p. 645.* — Lorsqu'au contraire le ruisseau coule dans un lit creusé ou endigué de main d'homme, comme dans le Bas-Artois, il prenait autrefois le nom de *leed* (conduit), en patois *liette*. Telles sont la *Liette d'Audruicq*, la *Liette d'Eperlecques* et la *Liette de Ruminghem* et de *Muncq-Nieurllet*. Cette dernière est désignée en latin, dans une charte de 1174, A. Du Chesnes, *Maison de Guînes, preuves*, p. 126, par cette expression : *utraque beka*.

Melde, c^{ne} de Quiestède.— *Caucal*, au XIV^e s. *Cokaghe*, où *Cochage*, était le nom du bois de Quiestède situé sur la *cauchie* ou voie romaine de Thérouanne à Cassel : *le voie qui va de le Cokhage au pont de l'Escore*, aujourd’hui l’Écouart, 1316, cart. S^t-Om. anniv. p. 77.

BECQUE DES CHARTREUX (la), ruisseau qui prend sa source à Wisques, coule au fond du val de S^{te}-Aldegonde en passant au-dessous de l’ancienne Chartreuse pour aller tomber dans les fossés de ville de S^t-Omer.

BECQUE DE COCHENDAL (la), ruisseau affluent de la Melde, c^{nes} de Roquétoire et de Quiestède.

BECQUE DE L’ÉCOUART (la), ruisseau affluent de la Melde, c^{ne} d’Ecques. (V. Écouart).

BECQUE HERLIN (la), ruisseau, c^{ne} de Racquinghem, affluent de la Melde.

BECQUE JEDON (la), ruisseau, ibid.

BECQUE MARIE VOORT (la), ruisseau, c^{ne} de Polincove, affluent de la rivière d’Hem.

BECQUE RIGOULET (la), ruisseau, c^{ne} de Nortquerque, affluent de la rivière de Nielles.

BECQUE VERET (la), ruisseau, c^{ne} de Polincove.

BECQUE DU WOOHAYE (la), ruisseau, c^{ne} d’Ardres, affluent de la rivière d’Ardres, autrement dite du Woohaye.

BELLE-CROIX (la), ham. c^{ne} de Racquinghem. — *Croisière* en patois *Croisie* de chemin ou carrefour, formé en cet endroit par l’entrecroisement de la voie romaine de Thérouanne à Cassel et la route impériale de S^t-Omer à Aire.

BELLE-VERDURE (la), hauteur, faisant partie de la colline sud de la vallée de l'Hem, c^{ne} de Tournehem. — *Mont de Belleverdure, 1578, terr. de la châtell. de Tourneh.*

BELLE-VERDURE (la), ancienne cense et ancien ham. de la c^{ne} de Tournehem, situés sur le plateau de cette colline et formant un dîmage particulier. — *Deux mesures de terres gisans au dîmage de Belle-Verdure, 1578, terr. de Le Helle.* — D'après ce terrier, la cense de la Belle-Verdure comptait 124 mesures de terre, y compris son manoir amazé de maison mnable, contenant avec le jardin, deux mesures de terre enclos de vives hayes. Le hameau avait une place et une commune entourées de quinze à vingt habitations, également closes de vives hayes. Cense et hameau, tout était détruit vers la fin du XVII^e siècle, sans qu'il en soit resté même aucune plantation. — *Un lieu cy-devant amazé de maison, granges et estables quy estoit le chef-lieu de la place et cense nommée vulgairement Belleverdure, présentement à usage de labours, 1673, terr. de Monsigny.* Le hameau de la Belle-Verdure figure encore sur les cartes de Deslile, de Cassini et de la marine.

BERGERIE (la), f^e, c^{ne} de Clairmarais.

BERNE, fief, c^{ne} d'Escoeuilles. D'après le terrier de cette commune, ce fief relevait de celui de Honvaut.

BERQUIGNY, ham. c^{ne} de Bomy.

BERTHEM (Berthein), ham. c^{nes} de Louches et de Zutquerque. — *En la paroisse de Zutquerque, en ung lieu nommé le Breuthin, aboutant de zut à le*

becque de la voie de Zutquerque, nort au chemin du dict Breuthin, 1517, aveu du s^{gr} du Vroland. — Ung lieu nommé Berthem, aboutant zud à la becque de la voie de Zutquerque, nort au chemin du dit Berthem, 1588, autres rapports.

BESIÈRE (la), bois, c^{ne} de Dennebrœucq.

BEUTHIN (le), fief, c^{ne} de Tournehem. — *Fief nommé le Beuthin gesant en la paroisse de Tournehem, joignant le chemin derrière l'église du dit Tournehem, terr. de Tourneh.*

BIBROUD (le) (Bibrou), ham. c^{ne} d'Heuringhem. La véritable orthographe de ce nom devrait être *Bybrouck* (au marais ou près du marais).

BIENQUE (la), ruisseau, affluent de l'ancien Aa ou Grand Large, c^{nes} de Tilques et de Serques. Ce nom s'écrit aussi *Biennie*.

BIENTQUE (Bieinke), ham. c^{ne} de Pihem, c^{on} de Lumbres. — *Biechenez, 1439, cart. S^t-Om. p. 4. — En le parroce de Pihem et terroir de Biequenes, 1385, cart. S^t-Om. anniv. p. 56. — Bienquez, 1423, ibid. p. 61.* — *Sur le quemin de Leulène qui va de bout en bout la dite ville de Bienques, 1423, ibid. p. 66 v°.* On sait que la *Leulène* c'est la voie romaine de Thérouanne à Sangate et que ce chemin traverse en effet le hameau de Bientque. — *Biequennes, 1507, cout. loc. du baill. d'Amiens, t, II, p. 658.*

La seigneurie de Biequennes ou Bientque relevait du château de S^t-Omer ; elle avait sa coutume particulière.

BILQUE, vill. c^{ne} d'Hellefaut. — *Villa de Billeke,*
3

1439, cart. St-Om. p. 4. — *Billeka*, 1459, ibid. p. 2 v°. — *Billech*, 1433, ibid. p. 7. — *Bilke*, 1467, ibid. p. 146. — *Bilque*, 1423, ibid. p. 123.

Ce village qui figure dans le pouillé du diocèse de Thérouanne (*Billeke*) et dans celui du diocèse de St-Omer (*Bilques*), comme formant une paroisse du doyenné d'Hellefaut, est resté à l'état de commune jusqu'en 1819, époque où il a été réuni à la commune et à la paroisse d'Hellefaut. Bilques était dans la mouvance du château et dans le ressort du bailliage de St-Omer. Pr. v. de la cout. de St-Om.; — Maillart. C'est par erreur que Bignon l'a compris dans le bailliage d'Aire.

BISTADE (la) ham. du village de St-Nicolas, c^{re}e de St-Mariekerque. — *Nostre-Dame à Leibistade*, 1244, gr. cart. St-Bert. t. III, p. 36. — *Nostre-Dame de Leisbistade*, 1244, A. Duchesne, M^{on} de Guines, preuves, p. 286. — *Fief de la seigneurie de Bistade, gisans en la parroche de St-Nicolay ou terroir de l'Angle*, 1456, cart. Chart. p. 13. — *Rue de Bistade*, ibid.

Leisbistade, dont le nom composé des trois mots flamands *ley's by stade*, signifiant *au stade*, c'est-à-dire *au port de la rivière*, était ainsi appelé parce que c'était là comme c'est encore aujourd'hui l'un des principaux passages de la rivière d'Aa qu'on y traversait au moyen d'un bac, entre la châtellenie de Bourbourg et le pays de l'Angle¹. Béatrix, comtesse

¹ Ce hameau, à raison de sa situation à l'extrémité du Bas-Artois et des marais du pays de l'Angle, par rapport aux habitants de la

de Guines et châtelaine de Bourbourg, y avait fondé, en 1224, une abbaye de femmes sous le nom de *N.-D. de Leibistade* ou *d'abbaye de Bonhem*, à cause du château-fort de ce nom (voir ce mot) qui s'élevait près de là. (Chron. Andr. p. 647). Dans une charte de 1278 où il s'agit d'une donation de cinq mesures de terré faite à ces religieuses, il est dit que ces immeubles sont situés *en le paroche de le Bage* (S^t-Nicolas alors l'annexe de S^t-Folquin) *devant leur port*, A. Duchesne, loco cit. p. 292. (V. le mot *Bage*).

La partie de la Bistade qui est sur la rive droite de l'Aa dépend de St-Pierre-Brouck, c^{onc} de Bourbourg.

BLAKENBERGH, haut. c^{ne} de Tilques.

BLAMART, ham. c^{ne} d'Ecque. — *En le ville de Esque... ou lieu qu'on dist le Bramvelarewelt, sur le pré de l'Escore* (Ecourt), 1299, cart. S^t-Om. anniv. p. 72 v°. — *Le camp de Bramelaire*, 1454, ibid.

BLANC-BOUILLON, ham. c^{ne} d'Audruicq.

BLANCOURG (Blanbour), ham. c^{ne} de Blendecque. — Château seigneurial qui a donné naissance à ce hameau et qui est depuis longtemps détruit. — *Une maison et fortrèche séant à Blandecques nommée Blanboure*, 1448, gr. cart. S^t-Bert. t. vi, p. 244. — *Château de Blanbourg*, 1510, terr. de Blendecque.

BLANCHE-VALLÉE (la), vallon, c^{ne} de Bouvelinghem.

BLANC-MONT (le), haut. c^{ne} de S^t-Martin-au-Laërt.

terre ferme de l'Ardrésis et de la châtellenie de Tournehem, était considéré dans ces contrées comme un pays perdu et situé au bout du monde. De là ces expressions proverbiales qui y sont encore usitées : *aller à la Bistade, envoyer quelqu'un à la Bistade*, c'est-à-dire fort loin et où le diable envoie.

- BLANC-MONT (le), haut. c^{ne} de Delette.
- BLANC-PIGNON (le), ham. c^{ne} d'Audruicq.
- BLANC-PIGNON (le), éc. c^{ne} de Louches.
- BLANC-PIGNON (le), éc. c^{ne} de Roquétoire.
- BLANCS-MONTS, (les) haut. c^{ne} d'Esquerdes.
- BLAUBECQUE (le), ruisseau, c^{ne} de Blendecque.
- BLENDÉCQUE, c^{on} sud de S^t-Omer. — *Terra de Blendeka*, 1139, cart. S^t-Om. p. 4. — *Blendequa*, 1296, cart. S^t-Om. anniv. p. 64. — *Blendecque*, 1423, cart. S^t-Om. p. 423. — *Blendecha*, pouil. de Thér. La terre de Blendecque, érigé en comté, le 23 mai 1664, en faveur de François de Lens, relevait du château de S^t-Omer; (Bignon).
- Son église paroissiale, sous le diocèse de Thérouanne, faisait partie du doyenné d'Arques; mais lors de la création de l'évêché de S^t-Omer, elle fut comprise dans le doyenné d'Hellefaut.

BLENDÉCQUE (Dames de). On voit encore dans ce village l'élégant pavillon qui servait d'habitation à l'abbesse des sœurs de S^{te}-Colombe, autrement dites *les Dames de Blendecque*, dont le monastère, de l'ordre de Citeaux, avait été fondé en 1186 par Désiré, évêque de Thérouanne. (Bignon, mém. sur l'Artois, pouil. des dioc. de Thérouanne et de S^t-Omer).

DÉPENDANCES : *Le Blancbourg, la Croix, la Creuse Villeron, Montauban, l'Hermitage, le Hocquet, le Fort-Mahon, Westhove, Wins, Soyeques, le Long-Pont*, ham.; *l'Abbaye, f^e; la Folie, la Belle-Vue*, châteaux.

BLÉQUIN (Blékin), c^{op} de Lumbres. — *Belkinium*,

xii^e s. Lamb. d'Ard. — *Blékin*, pouil. de Thérouan.
— *La ville de Bléquin*, 1240, invent. des chartes
d'Art. — *Forteresse de Bléquin*, 1239, ibid.

Ce village relevait immédiatement du château de Seninghem, sous la mouvance et le ressort du château et du bailliage de St-Omer.

BLÉQUIN (doyenné de). Sous l'évêché de Thérouanne, Bléquin était compris dans le doyenné d'Hellefaut. Il devint lui-même le chef-lieu d'un des doyennés du diocèse de Boulogne, comprenant dans sa circonscription : *Bléquin* et *Ledinghem*, *Coyecque*, *Delette* et *Nielles-lez-Thérouanne*, *Dohem* et *Cléty*, *Esquerdes* et *Leulinghem*, *Herbelle* et *les deux Upen*, *Lumbres* et *Setque*, *Nielles-lez-Bléquin* et *Vaudringhem*, *Pihem*, *Quelmes*, *Quiestède*, *Radinghem*, *Rebecque*, *Remilly-Wirquin* et *Ouve*, *Westecques*, *Wismes* et *St-Pierre*. (Pouil. du dioc. de Boulogne).

DÉPENDANCES : *Le Neuf-Manoir*, *Rippemont*, ham.

BLEUE-MAISON (la), f^e et ham. c^{ne} d'Éperlecque. — Ancienne forteresse dont il reste encore une tourelle incorporée à la ferme actuelle.

BLOUM, ham. c^{ne} de Nortquerque.

BOGUET, ham. c^{ne} de Roquétoire.

BOIS (le) Berthelot, c^{ne} de Seninghem¹.

¹ Ce bois et la plupart de ceux dont les noms suivent ne sont que des bosquets de peu d'étendue. Les seuls bois de l'arrondissement de St-Omer qui aient de l'importance et qui forment les centres auxquels se rattachent les bois particuliers sont les forêts de Tournehem, d'Éperlecque, de Clairmarais, de Licques et les bois de Seninghem. (V. *Tournehem*, *Beaulo*, *Eperlecque*, *Rihout*, *Clairmarais*, *Cambrihout*, *Seninghem*).

- Bois (le) Bertoulin, c^{ne} de Delette.
- Bois (le) Bléquin, c^{ne} de Vaudringhem (défriché).
- Bois (le) Boubert, c^{ne} de Blendecque.
- Bois (le) Bourré, c^{ne} de Nielles-lez-Bléquin.
- Bois (le) Bouret, c^{ne} de Thiembronne.
- Bois (le) Brion, c^{ne} de Bouvelinghem.
- Bois (le) Brûlé, c^{ne} de Blendecque.
- Bois (le) Brûlé, c^{ne} de St-Martin-d'Ardinghem.
- Bois (le) Bucaille, c^{ne} de Bléquin.
- Bois (le) Casier, c^{ne} d'Audinethun (défriché).
- Bois (le) César, c^{ne} de Bomy.
- Bois (le) Colpet, c^{ne} d'Acquin.
- Bois (le) Communal, c^{ne} de Nielles-lez-Bléquin.
- Bois (le) Cotteries, c^{ne} de Thiembronne.
- Bois (le) d'Acquembronne, c^{ne} de Lumbres.
- Bois (le) d'Amont, c^{ne} de Bouvelinghem.
- Bois (le) d'Artois, c^{ne} de Mentque-Norbécourt.
- Bois (le) d'Artois, c^{ne} de Nortquerque.
- Bois (le) de Beaufort, c^{ne} de Clerques. — *Fief contenant XI mesures de bois, les six séans deseure Clerques lez les bois de l'abbaie de Lisques et les aultres cincquièmes en Beaufort deseure le Val, 1542, terr. de la châtell. de Tourneh. — Bois de Beauffort aboutant.... zud au Rappoy (au Communal) d'Audenfort, 1578, autre terrier.*
- Bois (le) de Beaumetz, c^{ne} de Beaumetz-lez-Aire.
- Bois (le) de Bergues, c^{ne} de Blendecque.
- Bois (le) de Berthe, c^{ne} de Landrethun-lez-Ardres.
- Bois (le) de Clerque, c^{ne} de Clerque.
- Bois (le) de Cocove, c^{ne} de Recque (V. Moieke).

Bois (le) de Crecque, c^{ne} de Mametz.
 Bois (le) de Crezecque, c^{ne} de Louches.
 Bois (le) de Derrière, c^{ne} de Bouvelinghem.
 Bois (le) d'Elnes, c^{ne} de Westbécourt.
 Bois (le) d'Elnes, c^{ne} d'Elnes.
 Bois (le) d'Enfer, c^{ne} de Delettes.
 Bois (le) d'Enquin, c^{ne} d'Enquin.
 Bois (le) d'Erny, c^{ne} d'Erny-S^t-Julien.
 Bois (le) d'Escoeuilles, c^{ne} d'Escoeuilles.
 Bois (le) de Fer, c^{ne} de Landrethun-lez-Ardres.
 Bois (le) de Floyecques, c^{ne} de Vaudringhem.
 Bois (le) de Guerbat, c^{ne} d'Acquin.
 Bois (le) d'Hébergue, c^{ne} de Nordausque (défriché).
 Bois (le) d'Hillaud, c^{ne} d'Audréhem.
 Bois (le) d'Hondrecoutre, c^{ne} de Louches.
 Bois (le) d'Inglebert, c^{ne} de Quelmes.
 Bois (le) de l'Arrouaise , c^{ne} de Zutquerque. (V.
Draueze).

Bois (le) de la Barre, c^{ne} d'Enquin.
 Bois (le) de la Biausque, c^{ne} d'Alquines.
 Bois (le) de Labye, c^{ne} de Lumbres.
 Bois (le) de la Cagne, c^{ne} d'Alquines.
 Bois (le) de la Cauchie, c^{ne} du Haut-Loquin.
 Bois (le) de la Commune, c^{ne} d'Acquin.
 Bois (le) de la Commune, c^{ne} de Rebecque.
 Bois (le) de la Douce Fontaine, c^{ne} de Fléchin.
 Bois (le) de la Forte-Taille, c^{ne} d'Alquines.
 Bois (le) de la Gresset, c^{ne} d'Alquines.
 Bois (le) de Lambosse, c^{ne} de Seninghem.
 Bois (le) de la Mestière, c^{ne} d'Audréhem.

Bois (le) de la Motte, c^{ne} de Bayenghem-lez-Seninghem.

Bois (le) de la Motte, c^{ne} d'Audréhem.—*Bois nommé La Mottehaul s'étant au terroy de Wissocq (hammeau d'Audréhem), 1542, aveu du sgr d'Audréhem, terr. de la châtell. de Tourneh.* — *Bois de la Motte,* ibid.¹

Bois (le) de Lannoy, c^{ne} d'Affringues.

Bois (le) Délassé, c^{ne} d'Acquin.

Bois (le) de la Taillette, c^{ne} de Zudausque.

Bois (le) de la Trésorerie, c^{ne} de Thérouanne.

Bois (le) de la Vanque, c^{ne} de Seninghem.

Bois (le) de l'Écho, c^{ne} d'Alquines.

Bois (le) de l'Écouart, c^{acs} d'Heuringhem et de Campagne-Wardrecques.

Bois (le) de l'Egle, c^{ne} de Seninghem.

Bois (le) de l'Église, c^{ne} de Bomy.

Bois (le) de Lépesse, c^{ne} d'Alquines.

Bois (le) de Licques, c^{ne} de Boningues-lez-Ardres.

Bois (le) de Longastre, c^{ne} de Blendecque.

Bois (le) de Quiestède, c^{ne} de Quiestède.

Bois (le) de Renty, c^{ne} de Renty.

Bois (le) de St-Augustin, c^{ne} de Clarques.

Bois (le) de St-Bertin, c^{ne} d'Audréhem.

Bois (le) de St-Martin, c^{ne} de Clarques.

Bois (le) de St-Martin, c^{ne} de Louches.

Bois (le) de St-Rémy, c^{ne} de Nielles-lez-Bléquin.

Bois (le) de Samettes, c^{ne} de Lumbres.

¹ Bois de la Motte est la traduction du mot théodisque *Motte-hault* ou *Motte-holt*.

- Bois (le) de Saule, c^{ne} de Coyecques.
Bois (le) des Avennes, c^{ne} de Fléchin.
Bois (le) des Conflières, c^{ne} de Seninghem.
Bois (le) des Dames, c^{ne} de Blendecque.
Bois (le) de Senesart, c^{ne} de Lumbres.
Bois (le) des Étroits Wahst, c^{ne} de Seninghem.
Bois (le) de Sept-Fontaines, c^{ne} de Louches.
Bois (le) des Fascines, c^{ne} de Bouvelinghem.
Bois (le) des Flayaux, c^{ne} de Thiembronne.
Bois (le) des Fontinettes, c^{ne} de Dohem.
Bois (le) des Haies, c^{ne} de Thiembronne.
Bois (le) des Hospices, c^{ne} d'Acquin.
Bois (le) des Moines, c^{ne} de Nordausque (défriché).
Bois (le) des Nonnes, c^{ne} de Thiembronne.
Bois (le) des Prêtres, c^{ne} de Thiembronne.
Bois (le) des Quatorze Mesures, c^{ne} de Thiembronne.
Bois (le) des Renardières, c^{ne} de Rebecque.
Bois (le) de Tréval, c^{ne} d'Alquines.
Bois (le) de Wisque, c^{ne} de Wisque.
Bois (le) de Wolphus, c^{ne} de Zouafque.
Bois (le) du Bac, c^{ne} de Lumbres.
Bois (le) du Crocq, c^{ne} de Rebergue.
Bois (le) du Fay, c^{ne} de Thiembronne.
Bois (le) du Fond-S^t-Jean, c^{ne} d'Herbelle.
Bois (le) du Hamel, c^{ne} d'Alquines.
Bois (le) du Hoston, c^{ne} de Wizerne.
Bois (le) du Loup, c^{ne} de Seninghem.
Bois (le) du Maisnil, c^{ne} de Thiembronne.
Bois (le) du Plouy, c^{ne} de Thiembronne.
Bois (le) du Pré, c^{ne} de Thiembronne.

Bois (le) du Rapoy, c^{ne} de Bouvelinghem.
 Bois (le) du Rossignol, c^{ne} de Zutquerque.
 Bois (le) du Roi, c^{ne} de Thiembronne.

Bois (le) du Roux, c^{ne} de Landrethun-lez-Ardres.

Bois (le) du Val, c^{ne} d'Acquin.

Bois (le) du Val, c^{ne} de Surques.

Bois (le) du Val, c^{ne} de Landrethun-lez-Ardres.

Bois (le) du Val Varen, c^{ne} de Thiembrenne (V. Bois Warin).

Bois (le) Épaté, c^{ne} de Delettes.

Bois (le) Fissoval, c^{ne} d'Alquines.

Bois (le) Foubert, nom que portait un bois de la commune d'Ardres au XII^e siècle et dont le bois, dit aujourd'hui les Pèlerins, faisait partie. — *In Fulberti nemore juxtā Northout. — Usque Fulberti boscum vel nemus. — In Fulberti nemore, secūs viam quæ ducit apud Northout* (V. ce dernier mot), Lambert d'Ardres.

Bois (le) Garet, c^{ne} de Thiembronne.

Bois (le) Gillette, c^{ne} de Thiembronne.

Bois (le) Glaude, c^{ne} de Fevbin-Palfart.

Bois (le) Gressaye, c^{ne} de Bouvelinghem.

Bois (le) Guillaume, c^{ne} de Febvin-Palfart.

Bois (le) Huchette, c^{ne} de Wizernes.

Bois (le) Jean, c^{ne} d'Acquin.

Bois (le) Jean, c^{ne} d'Affringues.

Bois (le) Jean, c^{ne} de Rebergue.

Bois (le) Labitte, c^{ne} de Febyin-Palfart.

Bois (le) Lamotte, c^{ne} d'Acquin.

Bois (le) Léart ou Yéart, c^{ne} d'Esœuilles.

Bois (le) Lefebvre, c^{ne} de S^t-Martin-d'Ardinghem.

Bois (le) les Moines, c^{nes} de Bomy et d'Erny.

Bois (le) Lorelle ou de l'Hermitage, c^{ne} de Blendecques.

Bois (le) Lotin, c^{ne} d'Alquines.

Bois (le) Loutonnière, c^{ne} de S^t-Martin-d'Ardinghem.

Bois (le) Maine, c^{ne} d'Escoeuilles.

Bois (le) Marché, c^{ne} de Thiembronne.

Bois (le) Monroy, c^{ne} de Blendecques.

Bois (le) Monsieur ou Pinsart, c^{ne} de Surques.

Bois (le) Pichon, c^{ne} de Wizernes.

Bois (le) Quartier, c^{ne} d'Audinethun.

Bois (le) Rémont, c^{ne} de Delette.

Bois (le) Renaut, c^{ne} d'Enquin.

Bois (le) Rifflet, ham. c^{ne} d'Ouve-Wirquin.

Bois (le) Richebé, c^{ne} de Blendecque (V. Loo).

Bois (le) Robert, c^{ne} de Coulomby.

Bois (le) Roblin, c^{ne} d'Escoeuilles.

Bois (le) Roquelaure, c^{ne} d'Heuringhem.

Bois (le) Ruiné, c^{ne} de Seninghem.

Bois (le) Sergelle, c^{ne} de Wismes.

Bois (le) Sophie Dehame, c^{ne} d'Acquin.

Bois (le) Thouzel, c^{ne} de Vaudringhem (défriché).

Bois (le) Warin ou du Val Varen, c^{ne} de Thiembronne.

Boisdinghem, c^{on} de Lumbres, 233 hab.; en 1698 :

47 hab. — *Botniggahem* (qu'il faut lire sans doute *Bottingahem*), 850, cart. sith. p. 99. — *Boudinghem*, Lamb. d'Ardr. — *Bodinghem*, 4439, cart.

S^t-Om. p. 4 v^o. — *Boidinghem*, 1247, ibid. p. 65 v^o.
 — *Boidinghem*, 1240, cart. S^t-Om. anniv. p. 410.
Terre et vicomté de Boidinghem, pr.-v. de la cout.
 de S^t-Omer.

Ce village qui était dans la mouvance du château et dans le ressort du bailliage de S^t-Omer, dépendait primitivement du doyenné d'Alquines et, depuis 1566, du doyenné de Tournehem.

DÉPENDANCES : *Zuthove*, ham.

BOIS-EN-ARDRES, vill. c^{ne} d'Ardres, sur l'emplacement de l'ancienne forêt de Selnesse. Sa petite église, annexe de celle d'Ardres, a été construite vers le milieu du siècle dernier (Voir les mots Ardres et Selnesse).

BOMY, c^{on} de Fauquembergues, 832 hab.; en 1698: 408 hab. — *In parochia de Bomini* (pour *Bommi*), 1168, gall. christ. t. x, p. 405. — *Bommy*, pouil. de Thérouan.

D'après la nomenclature de Bignon, Bomy dépendait du bailliage de Lillers et d'après celle de Mail-lart, du comté de S^t-Pol.

Ce village était, sous le diocèse de Thérouanne, le chef-lieu d'un doyenné, *decannatus de Bomby*, comprenant les paroisses suivantes : *Rely*, *Ecques*, *Martinhem*, *Ligny*, *Quernes*, *Hezecque* et *Senlis*, *Créque*, *Lugy*, *Febvin-Palfart*, *Laires*, *Boncourt* et *Beaumetz*, *Heuchin*, *Reclininghem*, *Lysbourg*, *Verchin*, *Enguinegate*, *Erny-S^t-Julien*, *Enquin* et *Fléchin*.

Sous le diocèse de Boulogne, Bomy conserva son doyenné. Les paroisses qui lui restèrent sont, avec la sienne dédiée à S^t-Vaast : *Capelle-sur-la-Lys*,

Coupelle-Vicille, Creque, Enquin et Serny, Erny-S^t-Julien, Estrées-Blanche et Fléchinelle, Enguinegate, Hezecque et Senlis, Febvin, Fléchin et Cuhem, Fruges, Reclinghem, Laires et Boncourt, Ligny, Lysbourg, Lugy, Matringhem, Verchin et Vincly.

Bomy fut l'un des chefs-lieux de canton du district, puis de l'arrondissement de St-Omer, de 1791 à 1801.

DÉPENDANCES : *Berquigny, Greup, Rupigny, Petitigny, ham.*

BONCOURT, vill. c^{ne} de Fléchin. — *Boucoud*, pouil. de Thérouan ; 1353, gr. cart. de S^t-Bert. t. iv, p. 493. C'est de ce village, autrefois l'une des paroisses du doyenné de Bomy, que l'ancien collège de Boncourt à Paris avait pris son nom. V. l'acte de fondation de ce collège en 1353, gr. cart. de S^t-Bert. *loco citato.*

— *Les maistres, gouverneurs et boursiers du collège de Boucoud, fondé en l'Université à Paris, 1456,* cart. S^t-Om. anniv. Le fondateur de ce collège établi dans la rue Bordet, n° 21, occupé depuis par les bureaux de l'Ecole Polytechnique, était Pierre de Boucoud, seigneur de Boncourt et de Fléchinelle. Cet établissement était spécialement destiné à la jeunesse de la partie wallonne du diocèse de Thérouanne. Il eut entr'autres directeurs le savant Pierre Galland qui était d'Aire et l'ami de Turnèbe.

BONHEM (Bon-hém), forteresse et abbaye du village de S^t-Nicolas, c^{ne} de S^te-Marie-Kerque, sur la rivière gauche de la rivière d'Aa. — *Bercarium Bonhem cum totâ terrâ quæ super accresci poterit.... donavimus,* A. Mir. diplom. Belgic. t. iv, p. 189. — *Berquarium*

unam ovium qua vocatur BONHEM, in parochia Sti-Folquini.... 1110, ibid. p. 8. — Villa de Boneham, 1223, ibid. t. III, p. 385. — De me mote de Boneham et des haheughes des fosseis tout en tour où li castiaux fu jadis, 1244, ibid, p. 386. — Diruto castello quod dicitur Bonham, 1209, chron. Andr. p. 584. — Monasterium ancillarum Dei de Bonhem, 1224, ibid, p. 647. — A l'abbesse et au couvent de BOINEHEM de le diocèse dé Terouwane en le baillie de St-Omer 1315, comptes de la baillie de Merch. — Ou païs de Langle en la parroche de St-Marie-Eglise..., abou-tant envers west à le terre de l'abaye de Bonem.... et envers zud à le terre de l'église St-Nicolay, 1456, cart. Chart. p. 14 v°.

Le château de Bonhem qui était alors ainsi que le pays de l'Angle, une dépendance de la châtellenie de Bourbourg, a été détruit en 1209 par Philippe-Auguste (chron. Andr. *loco citato*). On en montrera encore l'emplacement entre la Bistade et St-Nicolas ; mais le nom en est presqu'entièrement oublié. Quant à l'abbaye de Bonhem ou de N.-D. de Leibistade (*V. Bage, Bistade et St-Folquin*) elle fut détruite au XIV^e siècle par les Anglais, alors maîtres du Calaisis. Ses biens furent transportés, en 1395, à l'abbaye de St-Colombe de Blendecques. A. Miræi *loco citato*.

BONINGUES-LEZ-ARDRES, c^{on} d'Ardres, 575 hab.; en 1698: 384 hab. — *Boninges* et *Boninghes*, 1084, chron. Andr. p. 345 et 348. — *Altaria de Boninghis et Suavca* (Zouafque), Lamb. d'Ard. — *Bonninghes*, 1471, terr. de la châtell. de Tournehem. — *Boynin-*

ghes, 1578, autre terr. — *Boningues*, Bignon.

Ce village, dont quelques fiefs, entr'autres celui de Beaupré, relevaient du château de Tournehem, était au nombre des 19 paroisses du gouvernement d'Ardres. Il fit d'abord partie du doyenné d'Alquines, puis, à partir de 1566, de celui de Tournehem.

DÉPENDANCES : *Héricat*, *le Trou-Perdu*, *Beaupré*, *le Vert-Siflet*.

BORVEL (le), éc. c^{ne} de S^t-Omer.

BORWEGUE (le), ancien chemin de S^t-Omer à Calais, entre Moulle et Bayenghem-lez-Eperlecques. — *Quemin qui maine de Bainghem à Westrebove* (sur Eperlecque) *que on appelle Borweghe*, 1432, cart. Chart. p. 182 v°. — *Suprà viam de Westerhove sicut itur apud Calays*, 1432, ibid. p. 204. — *Entre Bainghen et Westrebove.... aboutant west au chemin nommé Boervuech*, 1547, terr. de Tourneh. (V. Petite Leuline).

BORWEGUE (le), V. Brouway.

BOUQUELBOISQUE, ham. c^{ne} de Moulle. Ce nom est tombé en désuétude ; le hameau qui le portait se confond avec le village.

BOURG (le), ham. c^{ne} de Wisque.

BOURGUET (le), nom d'un ancien château, c^{ne} de Tilques. — *Item toutes les terres qui sont autour du château du Bourguet, ou autrement dit du château d'Ostrove*, 1415, registre de l'église de Tilques. L'emplacement de ce château porte encore ce nom.

BOURGUÈT (le), ham. c^{ne} de Thiembronne.

BOUT D'AMONT, ham. c^{ne} de Vaudringhem. Ce hameau se confond aujourd'hui avec le village.

BOUT (le) DE LA VILLE, en patois ÈL BOUDEVILLE, ham. c^{ne} de S^t-Martin-d'Ardinghem, à l'extrémité de Fauquembergue, sur la route impériale d'Abbeville à S^t-Omer.

Peut-être la véritable orthographe de ce nom doit elle être *Helbodeville* et faut-il voir dans ce hameau celui d'*Helbodingahem*, mentionné dans une charte de 1016 comme ayant, avec Dohem, pour limites, les villages de S^t-Martin d'Ardinghem, Remilly, Cléty, Herbelle et Coyecques : *comitatum alterius villa Dalhem nuncupata et terra Helbodingahem et omnis terrae ad ipsam terram pertinentis... redemi... cuius præcinctionis metæ ad Dardingahem et ad Rumlaca et ad Kiltaca et ad Hardbera et ad Coica sunt terminata et separata*, 1016, A. Mir. dipl. Belg. t. IV, p. 176. Ces limites sont en effet celle de Boudeville et de Dohem réunis.

BOUT (le) DE LOUCHES, ham. c^{ne} de Louches.

BOUT (le) DU FOSSE, éc. c^{ne} de Wisque.

BOUVELINGHEM, c^{on} de Lumbres, 248 hab.; en 1698: 185 hab. — *Boulinghem*. Lamb. d'Ardr. — *Bouvelinghen*, 1273, liv. des usaiges de Guines, p. 144. — *Parie de Bouvelinghem*, 1435, cart. Chart. p. 232 et 233. — *Bovelinghem*, pouil. de Thérouan.

Bouvelinghem qu'on a souvent confondu avec Bavelinghem ou Baulinghem (Balinghem), était l'une des douze pairies du comté de Guines (charte de 1435 citée plus haut, A. Duchesne, maison de Guines). Il était au nombre des dix-neuf paroisses du gouvernement d'Ardres et, au spirituel, il fit toujours partie

du doyenné d'Alquines (pouil. de Thérouan. et de Boulogne).

DÉPENDANCES : *Merzoil, Petit Quercamp, Coête, le Moulin.*

BRAMBERGUES (le), haut^r, c^{ne} de Blendecque.

BRAMELART (le) V. Blamart.

BRAMENDAL, vallon, c^{nes} d'Acquin et de Seninghem.

BRASSERIE (la), f^e c^{ne} de Louches.

BREDENARDE (pays de), petit pays du bailliage de St-Omer, comprenant les quatre paroisses d'Audruicq, Nortquerque, Polincove et Zutquerque. — *Bredenarda, 1084*, chron. Andr. p. 350. — *Bredenarde, 1084*, ibid. p. 349.

Les quatre paroisses du pays de Bredenarde ne formaient entr'elles, comme celles du pays de l'Angle, qu'une seule commune, administrée par un collège d'échevins. Chaque paroisse en fournissait deux, excepté Polincove qui n'en fournissait qu'un. Il est fait mention dès l'an 1084 des sept eschevins ou juges du pays de Bredenarde. Cet échevinage fut confirmé en 1272 : *Jou Ernouls cuens de Ghines.... faisons assavoir.... que chil de Bredenarde doivent avoir de droit et de anchien établissement et par droite longue tenanche, eschevinage et le loy plainement et entièrement de Baillioel en Flandre, qui en flameng est dicte Meinschewic....* A. Duchesne, maison de Guînes, preuves, p. 299. Le pays de Bredenarde a conservé cette organisation jusqu'à la révolution de 89.

BRÈMES, c^{on} d'Ardres, 844 hab.; en 1698 : 271 h. — *Bratmes et Brasmes, 1084*, chron. Andr. p. 345

et 348. — *Bramaë*, Lamb. d'Ardr. — *Bramès*, pouil. de Thérouan. — *Brêmes*, 1698, Bignon.

Brêmes, du doyenné de Guînes, était l'une des dix-neuf paroisses du gouvernement d'Ardres.

DÉPENDANCES : *Le Fort, la Basse-Ville, le Palentin, la Tournée, Bavincourt, les Fontinettes, le Marais, le Communal, la Riviérette de Balinghem, l'Hermitage, Ferlinghem,*

BRETELLE-STRAET (la), chemin aujourd'hui vicinal d'Hellefaut à Wizernes. — *En le ville de Hellefaut... VI quartiers de terre.... joignant devers soleil à le rue qui vient de le bruière avalant à le Bretelle-Straet. — Le ruelle qui vient avalant dedans le Reque à le Bretelle-Straet qui va vers Wizernes*, 1437, cart. St-Om. anniv. p. 230 v° (V. Reque).

BREUIL (le), ham. c^{ne} de Surques.

BRIQUETERIE (la), éc. c^{ne} de Wizernes.

BRIQUETERIE (la), éc. c^{ne} de St^e-Mariekerque.

BROUWAY (le), ham. c^{ne} de Moulle. Ce nom se prononce aussi *Bourway* et s'écrivait autrefois *Borwegue*, comme celui de l'ancien chemin sur lequel ce hameau s'est formé (V. ci-dessus le mot *Borwegue*). Ce mot flamand dont la véritable orthographe est *Boerwech*, chemin vicinal, s'est corrompu de différentes manières. On le trouve en effet écrit suivant les temps et les localités, *Boerwech*, *Bourwoch*, *Bourwouch*, *Bourgué*, et actuellement à Bayenghem-lez-Eperlecques, on le prononce et on l'écrit *Brauenegue*.

BRUGNOBOIS, V. Brune-au-Bois.

BRULE (le) f^e, c^{ne} de Vaudringhem.

BRULLE (le), ham. c^{ne} d'Ecques.—*A Esques au lieu que on dit au Brulle, 1337*, cart. S^t-Om. anniv. p. 81.

BRUNE-AU-BOIS, seigneurie, c^{ne} de Guémy. — *Fief seigneurial du Brugnobois séant au terroy du dit Guémy, 1542*, terr. de Tournehem. — *Guémy, les fiefs et seigneuries de Brune-au-Bois et de Clinspin au dit lieu, pr. v. de la cout. de S^t-Om. 1739*. (V. Haute-Cheminée.)

BRUNE-AU-BOIS, f^e et chât. c^{ne} de Surques. — *Fief nommé le fief de Brugniobos, séant à Surques, tenu du dit Tournehem, 1467*, terr. de Tourneh. — *De Neuville, écuyer pour sa seigneurie de Brune-au-Bois, 1739*, pr. v. de la cout. de S^t-Om.

BRUVAUT, ham. c^{ne} d'Aire.

BRUYÈRE (la), ham. c^{ne} de Raquinghem.

BRUYÈRES (les), éc. c^{ne} de Longuenesse.

BUCAILLE (la), ham. c^{ne} de Thiembronne.

BUISSON, (le), ham. c^{ne} d'Alquines.

BULESCAMPS (les), éc. c^{ne} d'Alquines.

BURQUENDAL ou vallée de Burkes, c^{ne} de S^t-Martin-au-Laërt. — *A Salperwyc.... vers nort de le valée de Burquendal, 1407*, cart. Chart. p. 220 v^o. — *Le grant quemin royal ou val de Burques ainsi que on va à Ardres, 1418*, Mém. de la Soc. des Antiq. de la Mor. t. ix, p. 149, note 3. — Le nom de *Vallée du Burques*, seul usité aujourd'hui, est la traduction du flamand *Burquendal*. V. Burques.

BURQUES, fief et ham. c^{ne} de S^t-Martin-au-Laërt. —

Burkes, 1439, cart. S^t-Om. p. 2. — *Burcas*, ibid.

p. 48 v°. — *Villam Burkes totam cum paludosâ terrâ.... palus quæ est inter Hoselberc et Burkes, 1439, ibid.* (V. Heselberc). — *Une ville et les appartenances d'icelle nommée Burques, appartenant aux dits prévost (de l'église de S^t-Omer) qui est assise en la banlieue de notre dite ville de S^t-Omer, 1423, lettres-patentes de Philippe de Bourgogne, recueil de chartes, p. 42.* — *Burques, hameau entre S^t-Martin-au-Laert et Solperwik, XVIII^e s.* Maillart, cout. d'Art. — *Terre et seigneurie de Burques, ibid.*

Le hameau de *Burkes* qu'on chercherait vainement sous ce nom sur les lieux mêmes, est celui de la *Tour-Blanche*. C'est ce qui résulte d'anciennes cartes. Sur celle de la banlieue de S^t-Omer, dressé en 1626, le château de la Tour-Blanche est désigné sous le nom de *Beurg*, et sur une autre carte de 1744, sous son nom actuel. Mais l'avenue qui conduit à ce château y porte encore le nom de *Beurg* et il en est de même du manoir isolé situé près du château au sud, à la naissance du sentier. Cette maison y est désignée sous le nom de *Cense du Beurg*. C'est au hameau de la Tour-Blanche que le vallon, dit aujourd'hui la vallée de *Beurkes*, va s'embrancher à la vallée de l'Aa.

C

CABANES (les), ham. c^{me} d'Oye.

CAILLEUMONT (le), haut^r c^{ne} de Bomy..

CAILLEUÉE (la), haut^r c^{ne} de Bomy.

CALBARNE, nom que portait autrefois un hameau de Moulle maintenant confondu avec le village. C'était aussi le nom du vallon où était situé ce hameau : *Le vallée de le Quellebarne*, 1448, cart. Chart. p. 244 et 245.

CALEMBERT, mont, c^{ne} de Journy. — *Le Calemberc*, 1775, rapp. du seig^r de Journy, terr. de Tourneh.

CALVAIRE (le), éc. c^{ne} de S^t-Mariekerque.

CAMBERNY, ham. c^{ne} de Roquétoire.—*Pont Bermy*, 1299, cart. S^t-Om. anniv. p. 72 v^o. — *Voie qui va du pont Bermy au pont de l'Escore* (Ecourt), ibid.

CAMBRE, éc. c^{ne} de Clerques.

CAMBREHOUT (le), bois, c^{ne} de Clerques. — *Camrehaut*, 1516, comptes de la fabrique de Guémy. — *Camrehault*, 1522, ibid. — *Camrehoult*, 1513, ibid.

— *Cambrehoult*, 1510, ibid. — *Cambrehoult*, 1543, terr. de la châtell. de Tourneh. Ce bois continué par ceux d'Hondrecoutre, de Cresecque, du Paradis, de Beaufort, du Val, de Licques, de Montgardin, de Bouquehaut, etc., forme une longue chaîne désignée sur la grande carte de France sous le nom de *Forêt de Licques*.

CAMP (le) DE COLUEDE. V. Colwide.

CAMPAGNE-WARDRECQUE, c^{on} sud de S^t-Omer, 465 hab.; en 1698 : 233 hab. — *Campaniae*, 811, cart. Sith. p. 72. — *Campania*, 866, ibid. p. 412. — *Campanie*, 1139, cart. S^t-Om. p. 4 v°. — *Campanies*, 1367, cart. S^t-Om. anniv. p. 31. — *En la parroche de Campagne oest de Runescuere*, 1354, cart. chart. p. 274. — *Personatus de Campagnes*, pouil. de Thérouan. — *Campagne-Vaudreque*, 1698, Bignon. — *Campagne-lez-Verdrek*, paroisse, XVIII^e s. Maillart.

Ce village figure dans Bignon sous le bailliage d'Aire et dans Maillart sous le bailliage de S^t-Omer, dont il faisait réellement partie. Au spirituel, il dépendait du doyenné d'Arques.

CAMPAGNETTE, ham. c^{ne} de Wavrans.

CANARDERIE (la), ham. c^{nes} de Clairmarais et de S^t-Omer, dans le marais.

CANTEMELLE, ham. c^{ne} de Wisme.

CAPELETTE (la), ham. c^{ne} de Zouafque.

CAPELHOVE, V. chapelle S^t-Quentin.

CAPELLE-SUR-LA-LYS, vill. c^{ne} de Coyecque, autrefois paroisse, et commune en 1800.

La paroisse de Capelle, *Capella S. Odonis* (pouil.

de Thérouan.) dépendait du doyenné d'Hellefaut sous le diocèse de Thérouanne et du doyenné de Bomy, sous le diocèse de Boulogne. Elle était dans le ressort de la régale de Thérouanne et en dernier lieu dans celui du bailliage de St-Omer.

CAPPELLE (la), cense, c^{ne} de Setque (V. *Sithiu*).

CARNOY, fief et f^e, c^{ne} d'Enquin.

CARNOY (la), mⁱⁿ, c^{ne} de Fléchin, ham. de Cuhem. Le canton de prairie sur lequel a été érigé ce moulin en 1812 est contigu au domaine de la Carnoy d'Enquin dont il dépendait.

CARNOY (le), bois, c^{ne} de Clerques.

CARNOY (le), bois communal, c^{ne} de Tournehem. — *La commune des bois de la ditte ville nommée le Carnoye, cout. de Tourneh.*

CATELET (le), f^e c^{ne} d'Audréhem, emplacement de l'ancien château des seigneurs de ce village (V. le mot Audréhem).

CAUCHIE (la) d'ECQUES, ham. c^{ne} d'Ecques.—*Gisant d'aval le Cauchie d'Esque..... et devers soleil au quemin de Cassel, 1432, cart. St-Om. anniv. p. 90 v°.*
Ce hameau est situé sur la voie romaine de Thérouanne à Cassel.

CAUCHIE (la) DU LOQUIN, emplacement de l'ancien château de ce nom, c^{ne} du Haut-Loquin, près de l'ancien chemin de Thérouanne à Wissant, chemin auquel allait s'embrancher celui de St-Omer à Boulogne. C'était le siège de la principale seigneurie du village.

CAUCHOISE (la), ham. et territoire, c^{ne} d'Ardres,

près du Pont à Quatre-Branches, autrement dit le Pont Sans-Pareil. — *Ile de la Cauchoise*, île formée en cet endroit entre les trois canaux de St-Omer à Calais, des Trois-Cornets et du Bas-Houlet. — *La Grande et la Petite Cauchoise*, journaux d'Ardres de 1755 à 1787, arch. de cette ville. — *Couchewade et Couchewade*, XIII^e et XVI^e s. : *est en demie poise de bure sour l'Abie de le Capele*, (l'abbaye de la Capelle, aujourd'hui la ferme des Caples, c^{ne} des Attaques) et *el vuindas ki siet entre Montoirc et Coucheuwade*, 1280, A. Duch. maison de Guines, preuves, p. 295. — *Et iceulx leurs bourgeois francs de tous travers aux lieux de Couchewade*, 1507, cout. d'Ardres.

Cette franchise du droit de travers à Couchewade est également rappelée dans les coutumes du pays de Bredenarde et d'Audruicq.

La Couchewade (des deux mots flamands *kots wade*, gué du péage), était l'endroit où l'on traversait le *Polvert* ou rivière de France, aujourd'hui la rivière des Trois-Cornets, pour passer du Calaisis dans le comté de Guînes entre les deux territoires des Attaques et d'Ardres. Toutes les marchandises entrant et sortant y payaient un droit de travers autrement dit de *gué* et *flégué* (arch. d'Ardres). De là ce nom de *Couchewade* que portait non seulement l'île actuelle de la Cauchoise, mais encore le territoire des Attaques et ce village lui-même, situé de l'autre côté du Polvert et du canal d'Ardres qui le continue en tournant vers l'ouest. Le terrier du Calaisis dressé par les Anglais au XVI^e siècle trace ainsi la limite de ce

territoire à partir du Houlet en se dirigeant vers le couchant : *and so over the Holet by the said Polvare or' Ardivare* (le canal d'Ardres) *through the Coustwade*, c'est-à-dire : « et ainsi au-delà du Houlet » par le dit Polvart ou Ardyvart à travers la Coustwade. » Plus loin il est dit que le Houlet à partir du Boots Bulwark (le fort du bac où l'on passait la rivière) séparait la paroisse de Guemps de la paroisse de Couswade et de la Capelle : *the Holedd from boots Bulwark parting Ghemp parish from the parish of Couswade and Capell.* C'est aussi sous ce nom (*Couchelwarde*) que figure la paroisse des Attaques dans le pouillé du diocèse de Thérouanne comme faisant partie du doyenné de Merch, aujourd'hui Marck¹.

On passait la rivière sur deux points : au *Boots Bulwark*, autrement dit la Petite Cauchoise ou le fort Brûlé, en suivant le chemin de S^t-Omer à Marck, par le hameau de la Montoire, et au *Boutes Hawk* ou Grande Cauchoise, aujourd'hui le Pont à Quatre Branches, pour aller de la même ville à Calais, en suivant le même chemin jusqu'à sa bifurcation au Bois-en-Ardres. Depuis la réunion du Calaisis à la couronne, ces deux passages portaient le nom de *Barrières de France*. V. *Petite Leuline*, au tableau des granes chemins au moyen-âge (Introduction).

¹ *La Couchewade*, l'une des paroisses de la keure ou commune de Marck, paraît devoir son nom moderne *des Attaques* au pont d'*Esttaques* ou *des Estaques*, c'est-à-dire au pont en bois sur pilotis établi sur la rivière, aujourd'hui le canal de Calais : *apud Couchevade propè pontem d'Estachies*, 1319, cart. chart. p. 68. Ce pont s'appelait ainsi par opposition au *Pont de Pierres*, aujourd'hui le *Pont de Briques*, dont il est déjà fait mention en 1208.

CAUROY (le), ham. c^{ne} de Renty.

CAUROY (le), bois, c^{ne} de Tournehem.

CAVIN (le), grand ravin qui prend naissance au-dessous de Cléty et traverse les territoires d'Herbelle, d'Inghem et d'Ecques, pour aller se jeter dans la Melde. A Ecques, ce ravin est plus généralement désigné sous le nom de *Beque*. V. ce mot.

CENSE (la), f^e ancien domaine, c^{ne} du Haut-Loquin..

CENSE (la) DE DIFQUES, f^e c^{ne} de Boisdinghem. — *Toute une ferme et dépendances, anciennement nommée la CENSE DE DIFQUES, située en la commune de Boisdinghem, tit. particul.*

CENSE (la) A L'AVOINE, f^e c^{ne} d'Aire.

CENSE (la) DES MOINES, f^e et chât. c^{ne} de Salperwick. Ancienne maison de campagne de l'abbaye de St-Bertin à laquelle on a aussi donné le nom de *Villa Napoléon*, depuis que Napoléon I^{er} y a momentanément établi son quartier général et logé, en 1804.

CENSE (la) DE TOUS LES DIABLES, f^e c^{ne} de Landrethun-lez-Ardres, sur laquelle on raconte une foule de légendes, à propos de cette dénomination.

CENSE (la) WILKAIN, f^e c^{ne} de Guemp, démolie depuis environ vingt ans.

CHAMP (le), DE BATAILLE, plaine, c^{ne} d'Enguinegate où s'est livré, en 1513, la bataille dite *la Journée des Éperons*.

CHAMP (le) D'EN BAS, ham. c^{ne} de Campagne-Wardrecque.

CHAPELLE (la), éc. c^{ne} d'Oye.

CHAPELLE (la), ham. c^{ne} d'Audruicq.

CHAPELLE (la) DE NOTRE-DAME DU MONT, c^{ne} de Nielles-lez-Bléquin. Cette chapelle isolée sur la hauteur et à la fondation de laquelle se rattache une pieuse légende était le but d'un pèlerinage ; elle a été détruite lors de la première révolution.

CHAPELLE (la) NOTRE-DAME, éc. c^{ne} de S^t-Folquin.

CHAPELLE (la) NOTRE-DAME DE LA FORÊT, chapelle où l'on fait des pèlerinages, dans la forêt, c^{ne} de Tournehem.

CHAPELLE (la) SAINT-Louis, très ancienne ruine sur l'un des points les plus élevés de la colline, c^{ne} de Guémy. Cette chapelle qui domine le plat pays et qui était autrefois en grande vénération, a donné son nom à la hauteur, à la rivière et à la vallée de l'Hem. — *Desoubs le mont de la chapelle St-Loys, 1544, terr. de Tournehem.* Il résulte d'un testament du siècle dernier et des déblais récemment faits dans l'intérieur de cette ruine où l'on a trouvé une clef de voûte aux armes du Grand Bâtard de Bourgogne que cette chapelle a été construite par ce seigneur, devenu possesseur de la châtellenie de Tournehem (1445 à 1504).

CHAPELLE (la) SAINT-QUENTIN ou de SAINT-MILLE-FORT, c^{ne} d'Ardres. — *S. Quintini capellula, quæ erat in loco qui usque hodie dicitur Cappelhova, XII^e s. Lamb. d'Ardr. — Capelhove, 1307, cart. chart. p. 25 et 26.* Ce hameau porte sur le cadastre le nom de *Quartier de la Chapelle.* On y fait des pèlerinages.

CHAPITRE (le), éc. c^{ne} de S^{te}-Mariekerque.

CHARTREUX (les) f^e et usine, c^{ne} de Longuenesse,

ancienne abbaye du val de St^e-Aldegonde, fondée en 1298 par Jean de St^e-Aldegonde, s^{gr} de Noircarmes (Bignon). — *Anno domini M CCC quinto, nono kl. augusti dedicatum fuit cymeterium domus istius que vocatur vallis Sanctæ Aldegondis à reverendo in X^{to} patre ac d^{no} d^{no} Jacobo Dei gratiâ Morinensi episcopo et continet dictum cymeterium duo jugera terræ arabilis*, cart. Chart.

CHATEAU (le), en patois *ch'Catieux*, f^e c^{ne} de Landrethun, sur l'emplacement de l'ancien château seigneurial. — F^e c^{ne} de Thiembronne, — Ruines et emplacements des anciens châteaux-forts de Fauquemergue, de Renty et de Tournehem. (V. ces mots).

CHATEAU (le) D'HELLEFAUT, emplacement du château de ce nom, c^{ne} de Blendecque.

CHAUSSÉE (la) BRUNEAUT, nom que portent les deux anciens chemins de Thérouanne à Boulogne et à Arras. V. le tableau des grands chemins au moyen-âge. (Introduction).

CHEMIN (le) DE LA BARRIÈRE DE FRANCE, ham. c^{ne} de Vieille-Eglise.

CHEMIN (le) D'HOURDE, section de l'ancien chemin de Cassel à la Tour d'Odre à Boulogne. — *Le chemin de Hourde qui maisne de Tournehem à Lisques, 1578*, terr. de Tourneh. V. le tableau des grands chemins au moyen-âge (Introduction).

CHEMIN (le) DU FORT, ham. c^{ne} d'Aire.

CHOQUEL (le), ham. c^{ne} de Rebecque.

CHOQUETTES (les), bois, c^{ne} d'Acquin.

CLAIR-BOUDIN (le), éc. c^{ne} de St-Folquin.

CLAIRMARAIS, c^on^d de S^t-Omer. — *Claromaresch*, XII^e s. cart. sith. p. 335. — *Claromaresch*, 1142, A. Mir. dipl. Belg. t. III, p. 33. — *Claremaresch*, ibid. — *Clermarest*, 1270, A. Duchesne, maison de Guînes, preuves, p. 291. — *Domus de Claromaresco*, 1164, ibid. t. IV, p. 209. — *Clairmarets, abbaye*, Maillart.

L'abbaye de Clairmarais, ordre de Citeaux, fondée en 1142 par S^t-Bernard et dotée par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, abbaye dont il reste encore quelques ruines et la ferme, a été le berceau de ce village dont les habitations sont éparques dans le marais. Cette commune autrefois annexée à la paroisse de Scoubroucq qui n'a plus d'église, fait partie de la paroisse d'Arques.

DÉPENDANCES : *La Canarderie, la Cloquette, la Berquerie ou Bergerie, L'Oost-Vyver, S^t-Bernard, le Scoubroucq, Stiennart*, ham.; *le Stremberg, l'Holbecque ou Crèvecoeur, le Zutbrouck, le Grand Brouck, le Trou d'Enfer*, éc.

CLARQUES, c^on^d d'Aire, 365 hab.; en 1698 : 147 hab. — *Clarques*, 1403, cart. S^t-Om. anniv. p. 444. — *Clarque-lez-Thérouanne*, paroisse, Maillart. (V. S^t-Augustin). Ce village, autrefois compris dans la régate de Thérouanne et la paroisse de S^t-Martin-au-Mont, faubourg de cette ville, était en dernier lieu dans le ressort du bailliage de S^t-Omer et le doyenné d'Hellefaut (Maillart, pouil. du dioc. de S^t-Om.) Dans la nomenclature de Bignon il figure sous le bailliage d'Aire.

DÉPENDANCES : *Les Faubourgs, S^t-Jean, S^t-Augustin.*

CLERQUES , c^{on} d'Ardres, 279 hab.; en 1698 : 58 hab. — *Clarkæ*, XII^e s. Lamb. d'Ardr. — *Clarkes*, 1127, gr. cart. de S^t-Bert. t. I, p. 220 : *Scilicet Audenfort, Clarkes, Sainghem*, etc, ibid. — *La ville, terre et seigneurie de Clerques*, 1543, terr. de la chât. de Tourneh.

Clerques , annexe de la paroisse d'Audréhem , d'abord sous le doyenné d'Alquines, puis sous celui de Tournehem , faisait partie de la châtellenie de cette ville, sous le ressort du bailliage souverain de Guînes, puis sous celui de S^t-Omer.

DÉPENDANCES : *Audenfort. Cambre, le Hamel.*

CLÉTY, c^{on} de Lumbres, 501 hab.; en 1698 : 175 h. — *Kilciacum*, 857, cart. Sith. p. 164 et 165. — *Kiltiacum*, X^e s. ibid. p. 80. — *Kiltaca*, 1016, A. Mir. t. IV, p. 176. — *Kelti*, 1139, cart. S^t-Om. p. 4 v°. — *Cléty d'Amont*, 1292, cart. S^t-Om. anniv. p. 96. — *Cléty*, 1364, ibid. p. 83.

Cléty, autrefois annexe de Dohem , était dans le bailliage de S^t-Omer ; il figure à tort sous le bailliage d'Aire dans la nomenclature de Bignon.

CLÉTY D'AVAL, s^{on} de la c^{ne} de Cléty.

CLINSPIN, fief, c^{ne} de Guémy. — *Ung manoir amazé contenant trois mesures où environ nommé le manoir de Clienspen*, 1510, comptes de la fabrique de Guémy. — *Ung fief nommé Clainspin séant au terroy du dict Guémy*, 1543 , terr. de Tourneh. — *Droits de travers à Moufflon, Clainspin et ailleurs*, 1578, terr.

de Tourneh. — *Guémy, les fiefs et seigneuries de Brunc-au-Bois et de Clinspin au dit lieu, 1739*, pr. v. de la rédaçt. de la cout. de St-Om.

CLOQUANT, ham. c^{ne} de Thiembronne. — *Villa de Clocamp, 1271*, cart. St-Om. p. 71. — *Cloquant, hameau près St-Liévin, Maillart.*

CLOQUETTE (la), ham. c^{ne} de Clairmarais, érigé en commune en 1790, mais ayant cessé de l'être en 1801.

COCHENDAL, ham. c^{ne} de Roquétoire, dans un vallon près de la Cauchie ou voie romaine de Thérouanne à Cassel.

COCOVE, chât. c^{ne} de Recque. — *Cukehova, 1084*, chron. Andr. p. 349. — *Cochova, 1084*, ibid. p. 486. — *Cochove, 1203*, ibid. p. 532. — *Kouchove, 1262*, privil. Ec. Wattin. — *Coukhove, 1309*, cart. Chart. p. 264 v°. — *La terre et seigneurie de Couquove, tenus et mouvants de la chatellenie de Tournehem, 1544*, terr. de Tourneh.

CÓETE, f^e c^{ne} de Bouvelinghem.

CŒUR (le) JOYEUX, éc. c^{ne} de Longuenesse.

CŒURLU, f^e, c^{ne} d'Affringues. — *Coeurlu, 1452*, cart. St-Om. anniv. p. 416 v°. — *Courlu, ibid : Ad cause de sa terre, signourie et chastellenie de Seninghem dont mœut et est tenue le dicte terre et signourie de Coeurlu*, ibid.

COHEM, ham. c^{ne} de Wittes. — *Coehem, 1340*, cart. St-Om, anniv. p. 280 v°. — *Cohem, 1365*, ibid. p. 327. — *Cohem, St-Jean-Baptiste*, pouil. de St-Omer. L'église de Cohem dépendait du doyenné d'Arques. Ce village formait la partie Artois de la communauté

de Blaringhem , dépendant de la Flandre. — *Les bailli et gens de loy de Cohem-Blaringhem-Artois, représentés par le bailli du dit Cohem, 1739*, pr. v. de la cout. de St-Om.

COHEM (prieuré de). — *Prioratus de Cohem*, pouil. de Thérouan.—*Le prieur de Cohem*, partit. de l'évêch. de Thérouan. A. Mir. t, iv, p. 665. L'église de Cohem, dédiée à St-Jean-Baptiste, a été détruite.

COIN (le) **PERDU**, ham. c^{ne} de Ruminghem.

COLOMBEQUE (la), ruiss. c^{ne} de Blendecque.

COLWIDE, nom que portait un château-fort de l'Ardrésis, c^{ne} de Rodelinghem. — *Ardeæ dominus Arnoldus... in nemore quod... Colvida nomen accepit, turrim suspendit et elevavit in aere gloriosam, et muro super fossatum circumcinxit undique et adificiis decoravit locumque per capellam ad servendum deo fabricatam deo gratificavit*. Lamb. d'Ard. cap. 68. — *Colewide, 1209*, chron. Andr. p. 584.— *Castellum etiam de Colwide succindit et in quantum potuit turrim ejus prostravit, 1214*, ibid. p. 608.— *Aboutant nort au chemin qui maisne de l'église du dict lieu (de Rodelinghem) à Montgardin.... listant à le terre de Coluede, 1543*, terrier de la châtell. de Tournehem. — *Tenant west à la terre de Colluede, aboutant nort à la rue qui maisne du dict Reude-linghem à Montgardin*, ibid.

Le canton où s'élevait cette importante forteresse porte aujourd'hui le nom de *Camp de Colvede*.

COMMUNAL (le), ham. c^{ne} de Brèmes.

COMMUNE (la), ham. sur les trois communes de Nor-

dausque, Bayenghem-lez-Eperlecques et Muncq-Nieurlet.

COMPOINTE (la), c^{ne} de Tournehem.

COMTES, seigneurie, c^{ne} de Delettes. — *La seigneurie de Comtes en Delettes*, 1739, proc. v. de la cout. de S^t-Omer.

CONFOSSE, mⁱⁿ, c^{ne} d'Esquerdes.

CONTART (le fief), c^{ne} d'Herbelles.

CORMETTES, vill. c^{ne} de Zudausque, 102 hab.; en 1698 : 23 hab. — *Cormettes*, 1123, cart. sith. p. 263.

— *Cormetæ*, Lamb. d'Ardr. — *Terre et seigneurie de Cormettes, en laquelle il a court, bailli, hommes féodaux et officiers*, 1543, terr. de la châtell. de Tournehem.

Ce village, qui a encore une église, était avant 1789, une paroisse dont Zudausque, aujourd'hui son chef-lieu, était l'annexe. Erigé depuis lors en commune, il a été réuni à Zudausque, postérieurement à l'organisation de 1800. Cormettes était dans le ressort immédiat de la châtellenie de Tournehem. Sa paroisse, sous le vocable de S^t-Folquin, était primitivement dans le doyenné de S^t-Omer, elle fut comprise dans celui de Tournehem, du diocèse de Boulogne, en 1566.

CORNET (le), ham. c^{ne} de Wittes.

CORNET (le) d'ENFER, ham. c^{ne} d'Aire.

COSEBOURNE ou **COUSEBOURNE**, nom d'un fief et d'une localité dont la situation est aujourd'hui inconnue, mais qui paraît se rapporter, d'après les terriers, au Poirier, c^{ne} d'Audréhem. — *Cusebrona*,

1084, chronic. Andr. p. 350. — *Cosabrona*, ib. p. 351. — *Cosobrona*, ibid. p. 370. — *Cossobronna*, ibid. p. 400. — *Une aultre pièce de terre à usage de bois et riez estant en la dicte commune et rappoy d'Audréhem nommé le Couppe prenant depuis le chemin de le Hoylle qui maisne de Cousebourne à la forest.... Em bas de la dicte Couppe y a ung chemin mennant de Coursebourne quy maisne à travers des dictz riez jusqu'à la forest de Tournéhem, lesquels riez, au dessous de Coursebourne, ont accoustumé avoir esté dépouilléez par le bestial des subjects de Fouquesolle; 1542, rapp. du seigneur d'Audréhem terroir de la châtell, de Tournehem. — *La rivière qui flue du moulin d'Alquines et de la place du Tertre vers Raminghem et Courssebourne.... Chemin conduisant du moulin de Coursebourne à l'église d'Audrehem, 1773*, reg. aux dénombremens de la chât. de Tournehem.*

Ces indications se rapportent exactement au hameau du Poirier, situé sur la rivière, en aval de la ferme de Raminghem, au pied du mont de la Couppe et où il y a un moulin à eau; du reste, le souvenir de cet ancien nom s'est conservé sur les lieux.

COTTEHEM, f^e et mⁱⁿ, c^{ne} de Guémy. — *Ung certain sief séant audit terroy et dismaige de Ghimy nommé Cauthem, 1543*, terrier de la chât. de Tournehem.— *Douze mesures et demie d'héritage tant pature que terre à labour situées à Cotthehem.... Quatre mesures de pature sur partie de laquelle il y avoit anciennement une motte au lieu nommé Cothehem, 1777*,

reg. aux dénomb. de la châtellenie de Tournehem.

COUBRONNE, ham. c^{ne} d'Ecques. — *Conbronne*, 1299, cart. S^t-Om. anniv. 74 v^o. — *Combronne*, 1299, ibid. p. 171. — *Colbronne*, 1374, cart. chart. p. 45. — *En le ville d'Esque.... le vallée de Coubronne.... le voie qui va de Esques à Coubronne*, 1316, cart. S^t-Om. anniv. p. 77. — *Caubourne*, 1480, ibid. p. 495.

COUDRÉE (la). f^e e^{ne} de Nortbécourt. — *Au terroir de Nortbécourt.... seze mesures listant west aux terres de le Caudrée*, 1578, terr, de la chât. de Tournehem.

COULOMBY, c^{on} de Lumbres ; 629 hab.; en 1698 : 173 hab. — *Columbi*, 1281, invent. des chart. d'Art. — *Vallis Columbarium* (vallée de Coulomby), 1239, ibid. — *Colomby*, pouil. du dioc. de Thérouanne.

La terre de Coulomby relevait du château de Seininghem. Sa paroisse, dont celle d'Affringues était l'annexe fit toujours partie du doyenné d'Alquines.

COUPETTE (la), sommité du mont de Wisque.

COUPLES (les), ham. c^{ne} de Zutquerque.

COUPPE (la), sommité du mont d'Audréhem. — *La Coupe et montagne d'Audréhem*, 1775 ; reg. aux dénomb. de la chât. de Tournehem.

COUPPE (la), sommité d'une colline, c^{ne} de Tournehem.

COURBRONNE, ham. c^{ne} de Racquinghem, aujourd'hui le hameau d'en bas. — *Kessebronne*, 1368, cart. chart. p. 279.

COURGAIN (le), ham. c^{ne} de S^t-Folquin.

COURGAIN (le), c^{ne} de St^e-Mariekerque.

COURT-HAULT (le), bois, c^{ne} d'Escoeuilles.

COYECQUES, c^{on} de Fauquembergues, 663 hab.; en 1698 : 163 hab. — *Coiacum*, 850, cart. sith. p. 404. — *Coiacus*, 877, ibid. p. 424. — *Coika*, 1075, ibid. p. 195. — *Koika*, 1097, ibid. p. 243. — *Coica*, 1046, A. Mir. dipl. Belg. t. IV, p. 476. — *Coieka*, 1107, cart. sith. p. 218. — *Coiekes*, 1286, invent. des chart. d'Artois.

Coyecques, compris dans le bailliage de St-Omer, formait, sous le diocèse de Thérouanne, avec Herbelle et la chapellenie de Ponches, son hameau, une seule et même paroisse du doyenné d'Helfaut. — *Herbelle S. Leodegarius*, *Coiacus S. Petri, cap. de Ponches* (Pouil. du diocèse de Thérouanne). Il passa, en 1566, dans le nouveau doyenné de Bléquin, du diocèse de Boulogne.

DÉPENDANCES : *Le Hamel, Capelle, Nouveauville, Ponches, le Crocq, le Marais, la Hégrie, Samble-thun*.

CRECQUES, vill. c^{ne} de Mametz, 371 hab.; en 1698 : 163 hab. — *Kerseka*, *Kerske*, 1168, Gall. Christ. t. x, p. 405 et 406. — *Terram inter abbatiam* (S. Augustin. Juxta Morinum) *et Kerseka Jacentem*. — *Kersequē*, 1351, cart. S. Om. anniv. p. 102 v°. — *Cresequē*, 1351, ibid. p. 403. — *Cresque*, 1351, ibid.

La paroisse de Crecques (*Cresecke*, pouil. du dioc. de Thérouanne), faisait partie du doyenné de Bomy. Elle était en partie dans la régale de Thérouanne et en partie dans le bailliage d'Aire (Maillart).

CRÉHEM, ham. c^{ne} de Remilly. — *Crohem*, 1264, cart. S. Om. anniv. p. 71 v^o — *Crohem en le parosse de Reumilly*, 1422, ibid. p. 450 v^o.

CRESECQUE, baronie et château maintenant démolî, c^{ne} de Louches. — *Château de la dite baronie de Cresecques*, 1496, reg. aux dénomb. de la chât. de Tournehem, 1773 à 1783, p. 463. — *Art. 17 et 24 du dit aveu de 1496, tient en fief deux mesures et demie de terre à usage de manoir, jardin et pature tenantes.... partie à la S^e-Martin, à l'église de Louches; vers occident, aux patures du château de Cresecques....* ibid. p. 470.

La seigneurie de Crezecques figure encore au siècle dernier, parmi les douze baronies du comté de Guines. Il reste quelques débris de son ancien château sur l'emplacement duquel s'élève une ferme.

CRESECQUE (bois, moulin de), c^{ne} de Louches, dépendant autrefois de cette baronie.

CRESSONNIÈRE (la), fief et chât., c^{ne} de Nielles-lez-Ardres. — *Kersonniere*, 1317, cart. chart. p. 25 v^o. — *Jou Elnars escuiers, sires de Nièles, fais savoir à tous que comme par devant Eustasse de le Kersonnière, escuyer, mon homme, en se court et par devant ses hommes, vendesissent et werpesissent et delivrassent Marguerite Hortiers et Jehan de le Podenie (V. ce mot), ses barons, une garbe de dysmes....* ibid. — *Le Cressonnière*, 1358, comptes de la chât. de Tournehem, arch. de Lille. — *Maison et cense de le Cressonnière-lez-le-Montoire*, 1543, terr. de la chât. de Tournehem.

La seigneurie de la Cressonnière relevait immédiatement de la baronie de Nielles.

CRESSONNIÈRE (la), f^e c^{ne} de Racquinghem.

CRESSONNIÈRE (la), fief, c^{ne} de Surques. — *Certain fief nommé la Cressonnière..., Jehan Comyn et autres.... en soloient tenir ung lieu manoir et terres ahanables où il y a une motte et fossés tout tenant ensemble, contenant vingt et une mesures.... aboutant zut à le rue qui maisne de le pasture de Surques à Bainghem, nommé le Stallin, west au chemin de Beaurietz.... 1543, terr. de la chât. de Tournehem.*

CREUSE (la) HÉLART, hauteur, c^{ne} de Blendecque.

CREUSE (la) VILLERON, ham. c^{ne} de Blendecque.

CRINCO (le), ruisseau, c^{ne} de Blendecque.

CROCO (le), ham. c^{ne} de Coyecques.

CROISILLES, fief, c^{ne} de Landrethun-lez-Ardres. — *Ung fief seigneurial nommé Croisille, séant au dict Landrethun, Frelinghem et à l'environ, 1543, terr. de la chât. de Tournehem.*

CROISLIN, fief c^{ne} d'Eperlecques.

CROIX (la), ham. c^{ne} de Blendecque.

CROIX (la) d'ESCAMBRE, carrefour formé par la bifurcation du chemin de Tournehem à Bonningues-lez-Ardres, aujourd'hui chemin de grande communication, c^{ne} de Tournehem. — Terroir et fief dépendant de la cense d'Escambre. — *Le second fief séant les le Crois d'Escames, aboutant du nort au chemin quy maisne de Tournehem à Bonningues, 1541, terrier de Tournehem.*

CUCHEVAL, ham. c^{ne} d'Ouve-Wirquin. — *Cucheval,*

1369, cart. St-Om. anniv. p. 184. — *Cuchevelt*, 1323,
ibid.

CUHEM, vill. c^{ne} de Fléchin. — *Jean d'Ergny reconnaît tenir en fief du comte d'Artois..... tout ce qui lui appartient à Enquin et toute la justice de Cuhem*, 1248, invent. des chart. d'Artois.

Compris en 1800 au nombre des communes, Cuhem a été réuni depuis à Fléchin dont son église avait toujours été l'annexe.

CUL (le) DE DEUX PIÈCES, f^e c^{ne} de Tournehem. Cette vieille cense dont le nom figure au nombre des dépendances de l'ancien gouvernement d'Ardres et des hameaux du Pas-de-Calais, était située à l'extrémité du territoire de Tournehem, dans l'angle formé par la bifurcation des deux chemins de Bonningues et de Guémy. Elle a été démolie et mise à l'état de terre à labour, il y a environ trente ans.

CULHEM, ham. en partie sur la commune d'Eperlecques et en partie sur celle de Mentque-Northécourt entre lesquelles il est divisé par la voie romaine de Thérouanne à Sangatte dite *la Leuline ou Leulène*. — *Culhem*, 1093, cart. sith. p. 205. — *Culam*, *Culham*, 1307, cart. chart. p. 194 v°. — *Au val de Culham devers Sperlecke deu costé le sente de Inglinghem*, ibid.

CUPE (le), ham. c^{ne} de Polincoye, sur le canal de St-Omer à Calais.

CUPREHOUT (le), bois, c^{ne} de Tournehem. — *Bois de Sa Majesté nommée la Cupprehout*, 1578, terr. de Tournehem. Ce bois occupe le sommet de la hauteur dite la Coupe.

D

DALHEM. V. Dohem.

DELETTES, c^oa de Luimbres, 4032 hab.; en 1698 : 227 hab. — *Delethes*, 4200, chron. And. p. 528. — *Delettes*, 1374, cart. chart. p. 45. — *Delettes de lez Thérouanne*, ibid. p. 46. — *Village de Adelettes prez Thérouanne*, 1543, terr. de la chât. de Tournehem. — *Dalettes*, Maillart.

Delettes, partie du bailliage d'Aire, du bailliage de St-Omer et de la régale de Thérouanne (Maillart), était une paroisse dont Nielles-lez-Thérouanne était l'annexe, d'abord sous le doyenné de Bomy, puis sous celui de Bléquin.

DÉPENDANCES : *Westrchem, Upen d'Amont et Upen d'Aval, Radometz*.

DENNEBRŒUCQ ou DENNEBREU, c^oa de Fauquembergues. — *Dainenbroucq*, 1559, A. Miræi dipl. Belg. t. iv, p. 670. — *Danebreuq*, Maillart.

Le nom de Dennebrœucq (en flaman *Den Broek*, le

maraîs), ne se trouve ni dans le pouillé du diocèse de Thérouanne, ni dans celui du diocèse de Boulogne. Mais dans la répartition du diocèse de Thérouanne figure comme annexe de Réclinghem le nom de Glein : *Reclininghem et Glein, 1559, A. Miræi dipl. Belg. t. IV, p. 662*, sous le doyenné de Bomy. Or Glein est un hameau de Dennebrœucq et ce village était avant 89, comme il l'est encore aujourd'hui, l'annexe de Réclinghem. Il suit donc de là que le nom primitif du village était *Glein* et que celui de Dennebrœucq s'appliquait seulement au marais qui est le centre du village actuel.

DÉPENDANCES : *Glén.*

DESCEL, ham. c^{me} d'Oye.

DESSUS (le) DU CANAL, ham. c^{me} de Racquinghem.

DIFQUE, vill. c^{me} de Moringhem. — *Diffeca, 1447,* chron. Andr. p. 362. — *Diffecke, 1494, ibid. p. 508.* — *Le chasteau, basse court, gardinages et pourprins du chef-lieu de Disque, 1543, terr. de Tournehem.*

Disque relevait du château de Tournehem, il a toujours été l'annexe de Moringhem.

DIX CENSES (les), ham. c^{me} d'Oye.

DOHEM, c^{on} de Lumbres, 784 hab.; en 1698 : 222 hab. — *Dalhem, 1016, A. Mir. dipl. Belg. t. IV, p. 476.* — *Villæ Dalhem.... cuius præcinctionis metæ ad Dardingohem et ad Rumlaca et ad Hardebera, et ad Coica (St-Martin-d'Ardinghem, Rémilly, Cléty, Herbelles et Coyecques) sunt terminatæ et separatae, ibid.* — *Villa Dalhem, 1089 et 1139, cart. St-Om. p. 48 et 2.* — *Dohem, 1291 et 1292, ibid. p. 62 et 76.*

Ce village figure dans la nomenclature de Bignon, sous le bailliage d'Aire et dans celle de Maillart, sous celui de St-Omer. Sa paroisse dépendait originellement du doyenné d'Hellesfaut. Elle passa avec Cléty, son annexe, dans le doyenné de Bléquin, du diocèse de Boulogne, en 1566.

DOSTYVER, ham. c^{ne} de Clairmarais.

DOUCE-FONTAINE (la), bois, c^{ne} de Fléchin.

DRAUEZE (la), bois, ainsi désigné sur la grande carte de France, par corruption pour *bois de l'Arrouaise* (V. ce mot) ou *bois d'Arrouaise*, c^{ne} de Zutquerque.

Hernous, comte de Guisnes, déclare s'être dessaisi du manoir de la Montoire, du parc, du vivier, du pré.... et du bois de l'Arrouaise, 1281 (de Godefroy).

DUNES (les), ham. c^{ne} d'Oye.

E

ECAMBRE, f^e, autrefois cense et fief, c^{ne} de Guémy.
— *Scames*, 1407, chron. And. p. 364. — 1204, p. 556. — *Escames*, 1473, terr. de Tournehem de 1543, p. 62 v^o et 54. — *Escampnes*; ibid. p. 69 v^o. — *Jehan seigneur de Northoult ad cause de sa femme tient de mondit seigneur ad cause de son chateau de Tournehem le fief d'Escampnes séant audit Guémy et à l'environ*, 1543, ibid. p. 163 v^o. — *M^{sr} du Norttout ad cause de D^{le} Marguerite sa femme tient trois mesures de sa place d'Esquames*, 1510, comptes de la fabrique de Guémy. — *Eschames*, 1512, ibid. — *Squames*, 1520, ibid. — *De la vesve et enfants du s^r de Northoud chevalier, baron de Baynghem-lez-Esperlecques ad cause de sa cense d'Escampnes*, 1578, terr. de Tournehem. — *Escambre*, passim XVII^e s. — *Un manoir amazé de maison, granges, étables et autres édifices situé au dit Guémy vulgairement nommé la*

cense d'Escambre, 1778, reg. aux fiefs de la chât. de Tournehem.

Bien que la cense d'Escambre, aujourd'hui en voie de reconstruction, n'ait jamais cessé d'être habitée, elle n'est plus guère connue sous cet ancien nom que porte encore le canton de terre compris entre cette ferme et Tournehem. V. *Bas Escambre et Croix d'Escambre*.

ECLUSE (l') CARRÉE, éc. c^{ne} d'Arques.

ECOUT, chât. et ancienne seig^{rie}, c^{ne} de Tilques. —

Equout, 1256, 1264, cart. S^t Om. anniv. p. 27 et 28.

— *Le château d'Ecoult*, Maillart. Ce fief était compris dans la banlieue de S^t-Omer.

ECQUES, c^{on} d'Aire, 1290 hab.; en 1698: 560 hab.

— *Ascio, villa dominica*, 648, cart. sith. p. 49. —

In Ascio super fluvio Widolaci (la Melde qui passe à Witten et au Widdebrouck), 800, ibid. p. 65. — *Esca*,

Escha utraque (Ecques et Westecques), 1439, cart.

S^t-Om. p. 4. — *Eske*, 1227, ibid. p. 40. — *Esque*,

1299, cart. S^t-Om. anniv. p. 74 v°.

Ecques, du bailliage d'Aire, d'après Bignon, et du bailliage de S^t-Omer, d'après Maillart, était compris,

suivant le pouillé du diocèse de Thérouanne (*S. Nicolaus de Esca*), dans le doyenné d'Hellefaut; il continua à en faire partie après la partition de ce diocèse.

Le domaine et la haute justice de ce village appartenait au chapitre de S^t-Omer, probablement par suite du partage entre ce monastère et celui de S^t-Bertin, en 820.

ECUIRE, ham. c^{ne} de Thiembronne.

EDEKINES, anciens château et hameau depuis long-temps détruits, *c^{ee}* de Wizernes sur le versant des bruyères. — *Edekine*, 1439, cart. St-Om. p. 4. — *Edekin*, 1443, cart. sith. p. 320. — *Hedekines* et *Hedikines*, 1304, Mém. des Antiq. de la Morin. t. iv, p. 274. — *A Edekines sous une rue qui maine de St-Aumer devant le castel de Edekines en le dessus dict Edekines...*. *Au dict Edekines sur le ruc qui maine du dict Edekines en la voye qui maine de St-Omer par les bruyères à Terwane*, 1444, cart. chart. p. 417 et 417 v^o. — *Entre Wynsch (Weins) et Edekines... en Plumsdal, vers west de Edekines aboutant vers zud sour le quemin qui va de St-Omer à Allines*, 1358, ibid. p. 254 v^o. — *Au lieu nommé Edequines au dehors de la dicte ville de St-Omer, ont accoutumé tenir de 7 ans en 7 ans au dict lieu d'Edequines, frances veritez que l'on nomme les frances veritez d'Edequines*, 1531, cout. du bailliage de St-Om: art. 7. L'emplacement de ce château, autrefois si célèbre à cause de ses assises judiciaires, est connu des paysans des alentours sous le nom de *Catieue d'Elkène*. Son existence qui n'était jusqu'ici connue que d'après la tradition est démontré par les documents qui précèdent. Cette autre mention des mêmes documents : *Jacques Ernoud demourant à Edekines*, 1444, prouve en outre qu'il existait en cet endroit un centre d'habitations. Dans un procès-verbal de mesurage des bruyères, en 1547, il est dit qu'elles sont bornées du côté de l'ouest *au lieu où fut le village d'Edequines*, gr. reg. arch. c^{ees}.

EKARDE, fief, c^{ne} d'Audruicq. — *Ékarde*, 1450, chron. And. p. 457. — *Echardentium genus*, la famille d'Ekarde, Lamb. Ard. p. 131. Ce nom est resté au canton de terre arable qui comprenait cette seigneurie.

ELNES, c^{on} de Lumbres, 447 hab.; en 1698 : 463 hab. — *Enle*, 1365, cart. St-Om. p. 104 v^o. — *Du long la rivière parmy Ouve, Wirquin, Rumilly, Assinguehem, Wavrans, Enle, Lumbres...* Sur le quelle rivière estoit pareillement assize le dicte seignourie d'Enle qui estoit tenue en parrie de le dicte conté de Fauquemberghe.... 1447, ibid. p. 108. — *Terre et seignourie d'Eulle*, cout. loc. du baill. d'Amiens, 8^e série, p. 655. *Eulle* est une mauvaise lecture pour *Enle*. Elnes était l'annexe de Wavrans : *Wavrans et Henne*, pouil. du dioc. de Boulogne.

DÉPENDANCES : *Ponchinte, la Roussie.*

ELVELINGHEM, ham. c^{ne} de Bayenghem-lez-Eperlecques. — *Elvinghem*, 1407, cart. chart. p. 208. — 1439 et 1444, ibid. p. 184. — *En le paroisse de Baynghem à Elvinghem*, 1407, ibid. p. 208 v^o.

ENGUINEGATE, c^{on} de Fauquembergues, 445 hab.; en 1698 : 227 hab. — *Inkenegata*, 1468, Gall. Christ. t. x, p. 405. — *Hinghinegate*, 1484, chron. Andr. p. 483. — *Esquenegatte*, 1698, Bignon et pouil. du dioc. de Boulogne. — *Enguinegate*, pouil. du dioc. de Thérouanne.

Ce village faisant partie de la régale de Thérouanne a été compris dans le bailliage de St-Omer par le traité des limites du 22 décembre 1664 ; il a toujours

été dans la circonscription spirituelle du doyenné de Bomy.

ENQUIN (Enkin), c^{on} de Fauquembergues, 680 hab.; en 1698 : 187 hab. — *Enkin*, 1439, cart. St-Om. p. 1. — 1227, ibid. p. 40. — 1248, Invent. des chart. d'Art. — Pouil. du dioc. de Thérouanne. — *Enquin*, 1698, Bignon, pouil. du dioc. de Boulogne. — *Enquin-lez-Fléchinelle*, Maillart.

Enquin relevait de Renty ; il était compris dans le bailliage de St-Omer et le doyenné de Bomy, avec Serny, son annexe.

DÉPENDANCES : *Serny, Fléchinelle, la Carnoy*.

EPERLECQUES, c^{on} d'Ardres, 1974 hab.; en 1698 : 449 hab. — *Sperliacum*, x^e siècle, vie de St-Winnoe. — *Sperlaca*, 1439, cart. St-Om. p. 2. — *Villa Sperleka*, XIII^e s. cart. sith. — *Sperleke*, 1442, A. Mir. dipl. Belg. t. III, p. 333. — *Le castellenie d'Esperlecke*, 1307, cart. chart. p. 191 v°. — *Chastellenie, terre et seigneurie d'Esperlecques*, 1507, coutumes d'Eperlecques. — *Esprelecque*, passim.

Le château-fort d'Eperlecques, dont il reste encore quelques vestiges, avait dans sa mouvance, indépendamment des fiefs compris dans ce grand territoire qui a environ sept lieues de circonférence, la terre et baronnie de Ruminghem. Il relevait, pour le féodal, en partie du château d'Aire (Maillart), et pour la justice, du bailliage de St-Omer. Sous le rapport spirituel, Eperlecques fit d'abord partie du doyenné d'Alquines et, à partir de 1566, du doyenné de Tournehem.

DÉPENDANCES : *Culhem, Westrhove, la Meullemotte, le Pauverstrate, le Nordstrate, l'Ouest-Mont, l'Est-Mont, le Loosthoucq, les Sars, le Quillewal, la Bleue-Maison, le Sud-Brouck, le Ganspette, l'Estabergue, l'Hellebrouck, l'Helle, fr.*

EPINETTE (l'), ham. c^{ne} d'Ardres.

ERNY-S^t-JULIEN, c^{on} de Fauquembergues, 379 hab.; en 1698 : 187 hab.—*Ergni*, 1248, Invent. des chart. d'Art. — *Jean d'Ergni, chevalier, reconnoit tenir en fief du comte d'Artois 140 mesures de terre entre Ergni et Morian (Thérouanne)...*, et entre *Ergni et Aires tout ce qui lui appartient à Enkin*, ibid. — *Ergny*, pouil. de Thérouanne. — *Ergny-S^t-Julien*, pouil. de Boulogne.

Ce village était dans le ressort de la sénéchaussée de S^t-Pol (Maillart) et dépendait du doyenné de Bomy.

ESCŒUILLES (Ecueil), c^{on} de Lumbres, 407 hab.; en 1698 : 175 hab.—*Scules*, 1084, chron. Andr. p. 354. — *Esqueles, Escuelles*, 1240, Inv. des chart. d'Art. — *Escoeuilles*, 1542, rapport de David de Honvaulx, s^{gr} d'Escœuilles en partie. — *Esquierelles*, pouil. de Boulogne. — *Esceulles*, 1698, Bignon. — *Ecueil*, 1739, pr. verb. de la réact. de la cout. de S^t-Om. — *Escoueüille*, Maillart. Ce nom se prononce comme *écueil*.

Le village d'Escœuilles compris dans le bailliage de S^t-Omer était, au spirituel, l'annexe de la paroisse de Surques. Quelques-uns des fiefs de son territoire étaient dans la mouvance du château de Tournehem et dans le ressort judiciaire de cette châtellenie.

ESCOUART, f^e, c^{ne} d'Heuringhem. — *Escore*, 1299, cart. S^t-Om. anniv. p. 72 v^o. — *En le ville d'Esque... le quemin qui va de le Cochaghe au pont de l'Escore.* — *Le voie du va du Pont Bermy* (aujourd'hui Camberny) *au pont de l'Escore*, ibid. — *Le bocque* (ruisseau) *de l'Escoire*, 1466, ibid. p. 193. Cette dernière orthographe est plus conforme que celle d'*Escouart* à la prononciation et à la forme primitive.

ESCOUFLANS, seigneurie, c^{ne} de Bomy.

ESPINOV (l'), f^e c^{ne} de Rebergue ; au XVI^e s. fief et ham. en partie sur Audréhem. — *Spinetum*, 1134, chron. Andr. p. 406. — *La rue qui maisne de l'église du dict Audrehem à l'Espinoy*, 1542, aveu du s^{gr} d'Audréhem. — *Les quelles communés et rappoy d'Audréhem appartiennent quant à la despouille aux manants et habitants du dit lieu d'Audrehem, de l'Espinoy, de la Motte, de Wissocq et de Cousebourne et à aultres, de quelques seigneurs qu'ils soient tenus, estans en la paroisse du dict lieu d'Audrehem*, ibid.

ESPINOV (l'), f^e c^{ne} de Clerques, au hameau d'Audenfort.

ESPINOV (l'), fief. c^{ne} d'Heuringhem. — *Ung fief estans à Heuringhem, nommé le fief de l'Espinoy*, 1525, cart. chart. p. 374 v^o.

ESPINOV (l'), ham. c^{ne} de Pihem. — *Item deux mesures de terre ou environ gisans emprès les haies du bos d'amont (le Grand Bois) en allant à l'Espinoy, aboutant d'aval au kemin qui maine du dit bos à l'Espinoy*, 1442, cart. S^t-Om. anniv. p. 58.

ESQUERDES (Ékerde), c^{or} de Lumbres, 833 hab.; en

1698 : 187 hab. — *Squerda*, 960, cart. sith. p. 80.
 — *Esquerdes*, 1156, cart. St-Om. p. 54 v°. — *Squerdes*, 1250. — *Eskuerdes*, 1319, cart. St-Om. anniv. p. 99. — *Terre et seignourie d'Esquerdes*, 1507, cout. d'Amiens.

La seigneurie d'Esquerdes relevait du château de St-Omer sous le ressort du bailliage de St-Omer. Au spirituel, ce village dépendait primitivement, ainsi que sa chapellenie, du doyenné d'Arques. Mais depuis 1566, il fit partie, ainsi que son annexe, Leulinghem-lez-Etréhem, du doyenné de Bléquin.

Esquerdes fut, pendant la révolution (de 1791 à 1801) le chef-lieu d'un des cantons du district de St-Omer d'abord, puis de l'arrondissement, le canton comprenait quatorze communes, savoir : *Esquerdes*, *Lumbres*, *Quelmes*, *Leulinghem*, *Setques*, *Wisques*, *Hallines*, *Wizernes*, *Helfaut*, *Bilques*, *Heuringhem*, *Inghem*, *Pihem* et *Remilly-Wirquin*.

ESTELBERG, haut. c^{ne} de Tournehem.

ESTIEMBECQUE, fief, c^{ne} de Clarques. — *Ung fief et noble tennement séant au dict lieu de Clerques, nommé le fief de Stienbecque*, 1543, terr. de Tournehem.

ESTIEMBECQUE, fief et ch^{au}, c^{ne} de Louches. — *Stambecca*, 1084, chron. Andr. p. 348. — *Willame de Estenbeke, adonc bailliue de Guisnes et d'Ardres*, 1307, cart. chart. p. 25 v° et 26. — *Hugues Bouruel, escuyer s^r du dict Estiembecque tient la motte où est scitué et assis le chasteau du dict lieu*, 1543, ibid.

— *Le chasteau, dongeon et fossez du dict Estiembecque*, ibid.

ESTRACELLE, f^e c^{ne} d'Aire. — *La terre et seigneurie d'Estraselles*, pr. v. de réact. de la cout. du baill. d'Aire.

ETOILE (l'), ham. c^{ne} d'Oye.

ETRÉHEM, vill. c^{ne} de Leulinghem-lez-Etréhem, 124 hab. — *Strato*, 723, cart. sith. p. 49. — *Se-thiaco super fluvium Agniona, cum adjacentiis suis Kelmias et Strato*, ibid. — *Strathem*, 1200, chron. Andr. p. 528. — *Estrahem*, 1347, cart. chart. p. 221. — *Entre Tadinghem et Estrahem*, 1402, ibid. p. 222. — *Estréhem*, 1435, ibid. p. 233.

ETROITS (les) WAHS, bois, c^{ne} de Seninghem.

F

FAUBOURGS (les), éc. c^{ne} de Clarques, au nord de l'ancienne ville de Thérouanne, sur le territoire de l'ancienne paroisse St-Martin qui en était un faubourg. En 1698, le village actuel de Thérouanne portait également le nom de Faubourgs ; il comptait à cette époque 292 habitants.

FAUQUEMBERGUES, arr^t de St-Omer, 1024 hab.; en 1698 : 233 hab. — *In monte qui dicitur Falcoberg,* x^e s. cart. sith. p. 438.—*Falkenberga*, xii^e s. Lamb. Ard. p. 409 et 374.—*Faukenberghe*, 1274, cart. St-Om. p. 61.—*Fauquemberghe*, 1276, arch. du chap. de St-Om.—*Fauquembergues*, 1326, Inv. des chart. d'Art.—*Ville et banlieue de Fauquemberghe*, 1507, cout. loc. du baill. d'Amiens.—*La dite conté de Fauquemberghe est noblement érigée en conté, ayans plusieurs grandz noblesses, auctorités et prééminence*, ibid.—*Chastellenye et bailliage de Fau-*

quemberghe, *ibid.* — *Ville, banlieue et eschevinaige dudit lieu*, *ibid.*

Fauquembergues, aujourd’hui simple bourg, autrefois petite ville défendue par un fossé et un rempart en terre, avec un château-fort, était le chef-lieu d’un comté, d’un bailliage ou châtellenie et d’un doyenné, avec une église collégiale desservie par un chapitre.

Bien qu’il n’existe plus aucune nomenclature des dépendances de ce comté qui était compris dans la mouvance du château et dans le ressort du bailliage de St-Omer, on peut cependant, d’après d’anciens documents, indiquer les fiefs suivants comme relevant de ce grand domaine : Assonval, Avesnes-lez-Herly, Campagne-lez-Boulonnais, Cléty, Coyecques, Elne, Menca, Mercq-St-Liévin, Ouve, Remilly, Sambletun, Setques, St-Michel, canton d’Hucqueliers, Vincly, Warneque, Wavrans et Wirquin.

D’après le pouillé de Thérouanne, les paroisses qui dépendaient du doyenné de Fauquembergues, au xv^e s. étaient les suivants : Renti, Novavilla, Sempy, Hémont, S. Vestus (Hestrus?), Ergny, Campagnes, Beccoud, Malrn (Marles), Malenta (Marenta), Homberch (Humbert), Brimeu, Ays-en-Yssart, Aleste, Wyckinghem, Bourthes, Pruuere (Preures), Créki, Beaurain, Beussens, Rumiliacum comitis (Rumilly), Helly (Herly), Wrecohc (Verchoque), Embry. Le même pouillé fait mention des églises et des établissements religieux ci-après : *Sancta Maria et Sanctus Martinus Falcobergensis*; *Leprosaria Falcobergensis* (la

Maladrerie ou hôpital S^t-Ladre) ; les chapellenies de Renty et de Montcavel ; *Capitulum Falcobergense ubi sunt octo canonici* ; *Prioratus : de Bello Raino, de Rumilliaco, de Renty, de Helli, de Embry.*

Par suite de la partition du diocèse de Thérouanne en 1559, le doyenné de Fauquembergues passa sous le diocèse de Boulogne avec les paroisses qui suivent : Beaurain-Ville et Beaurain-Château, Campagne-lez-Boulonnais, Créquy et Torsy, Embry et Rimboval, Fauquembergue et S^t-Martin, Hémond et Boubert, Lebiez et Royon, Loison et Offin, March-S^t-Liévin, Rumilly-le-Comte et Avesnes, Renty, Senlecque, Tiembronne, Verscocq (Verchoque) et Assonval, Wandonne et Audinethun (pouil. du dioc. de Boulogne).

FAY (le) ham. c^{me} de Thiembronne.

FEBVIN-PALFART, c^{on} de Fauquembergues, 848 h. ; en 1698 : 467 hab. — *Fevin*, xv^e s. pouil. de Thérouanne et de Boulogne, cout. d'Artois, 1679. — *Febvin-Palfart*, 1698, Bignon.

« Fevin-Palfart, partie de S^t-Pol, de Blangy (l'abbaye), d'Aubigny-la-Marche et du chapitre d'Arras » (Maillart). Il résultait de cette division que ce village était dans le ressort de quatre juridictions différentes. Les terres qui dépendaient de la prévôté de l'abbaye de Blangy ressortissaient immédiatement au conseil d'Artois. Sous le rapport spirituel, Febvin-Palfart resta toujours compris dans le doyenné de Bomy.

FERLINGHEM, ham. c^{me} de Brèmes. — *Frelinghem*, xii^e s. Lamb. Ard. p. 263, 267. — *Arnoldus* (Domi-

nus Ardensis) atrium Frelinghemensium firmo circumcinxit fossato; quod postea, in dedicatione ecclesiæ in eodem atrio constitutæ, solo æquatum est, ibid. — *Le valée du prêtre au dismaige de Frelingen-ghen, 1543, aveu du s^{gr} de Rodelinghem.*

L'église de Ferlinghem a depuis longtemps disparue. Ce village qui était au nombre des dix-neuf paroisses du gouvernement d'Ardres, ne compte que 40 habitants, en 1698 il en avait 42.

FERME (la) BOMBLE.

FERME (la) BOURET, c^{ne} de Thiembronne.

FERME (la) DU BRULOT, c^{ne} de Thérouanne.

FERME (la) SAINT-JEAN.

FERME (la) DES MOINES, c^{ne} d'Herbelles.

FERNAGE (la), hauteür, c^{ne} de Bomy.

FERSINGHEM, ham. c^{ne} d'Esquerdes, sur l'Aa. — *Fresingahem, situm in pago Taruuanense super flumen Agniona, 788, cart. sith. p. 62. — Fresinge-hem, ibid. p. 62 et 97.*

FERTIN, f^e c^{ne} d'Audréhem, autrefois sur Clerques. *Flour de Fertin, escuier s^{gr} du dit lieu de Fertin, tient en sief de mondit seigneur de Bévres (à cause de son château de Tournehem) le chef-lieu du dit Fertin, séant au village de Clerques, 1543, terr. de la chât. de Tournehem.*

FIGUIER (le), sief, c^{ne} de Tournehem. — *Ung sief nommé le Figuier... au terroy et dismaige de Belle-verdure (hameau de Tournehem. V. ce mot), 143, terrier.*

FLAQUE (la) GILLETTE, ham. c^{ne} d'Ecques.

FLÉCHIN, c^{on} de Fauquembergues, 640 hab.; en 1698 : 280 hab. — *Fetchin*, 1468, Gall. Christ. t. x, p. 405. — *Flechin*, 1442, 1466, cart. S^t-Om. p. 59 et 191 v^o. — *Fléchin*, village érigé en comté, partie Aire et personnat, Maillart.

Ce village et celui de Cuhem, son annexe, ont toujours été compris dans le doyenné de Bomy.

FLÉCHINELLE, vill. c^{ne} d'Enquin, 158 hab.; en 1698: 70 hab. — *Fluchinet* (pour Fléchinel), 1559, Aub. Miræi, t. iv, p. 662. — *Flechinel*, Bignon. — *Flechinelle*, pouil. de Boulogne et Maillart.

La vieille ferme de Fléchinelle, autrefois manoir féodal, était, suivant la tradition du pays, le siège d'une commanderie de Templiers dont les dépendances s'étendaient sur les territoires voisins. Avant 89, ce village était annexé à Estrée-Blanche (pouillé de Boulogne). Érigé en commune en 1800, il a été depuis annexé à Enquin.

FLOYECQUE, ham. c^{ne} de Vaudringhem. — *Seigneurie de Floyecques*, 1739, pr. v. de la cout. de S^t-Om.

FOL (le) PENSÉ, ham. c^{ne} de Bléquin.

FOND (le) DE GLEIN, vallon, c^{ne} de Dennebrœucq.

FOND (le) D'ERONVAL, vallon, c^{ne} de Thiembronne.

FOND (le) DE LA BALANCE, vallon, c^{ne} d'Eperlecques.

FOND (le) DE LA CAMBRE, vallon, c^{ne} de Clerques.

FOND (le) DE LA VALLÉE, vallon, c^{ne} de Dennebrœucq

FOND (le) DES HURY, vallon, c^{ne} d'Affringues.

FOND (le) DE THUNES, vallon, c^{ne} de Thiembronne.

FOND (le) DE VAUDAL, vallon, c^{ne} de Westbécourt.

FOND (le) DU BUISSON, vallon, c^{ne} de Thiembronne.

FOND (le) DU MANY, vallon, c^{ne} de Thiembonne.

FONTAINE (la), source, affluent de l'Aa, c^{ne} de Warans.

FONTAINE (la), source, affluent de la Lys, c^{ne} de Rebecque.

FONTAINE (la) GRANDE CHATELAINE, affluent de l'Hem c^{ne} d'Escœuilles.

FONTAINE (la) RUMONT, source, c^{ne} d'Ecques. *En le ville d'Esque.... la fontaine con dist Rumont, 1316,* cart. St-Om. anniv. p. 76, obsolet.

FONTAINE (la Sainte), source, affluent de la Melde, c^{ne} d'Ecques. — *En le ville d'Esque.... d'amont à le Sainte Fontaine, 1290,* cart. St-Om. anniv. p. 171, obsolet.

FONTAINE (la) SAINT-FOLQUIN, affluent de la rivière d'Ardres, c^{ne} de Brêmes. — *Fons Sancti Folquini, XII^e s.* Lamb. Ard. obsolet.

FONTAINE (la) SAINT-LAURENT, affluent de l'Aa, c^{ne} de Renty.

FONTAINE (la) SAINT-MARTIN, source qui n'existe plus, c^{ne} de Louches. — *Une pièce de terre.... en laquelle sourt la fontaine S^t-Martin tenant oest à Loculine (la voie romaine de ce nom qui traverse Louches), 1542,* aveu du s^{gr} d'Audréhem, pour ses fiefs en Landrethun, Louches, etc.

FONTAINE (la) SAINT-MAXIME, affluent de l'Aa, c^{ne} de Wismes.

FONTAINE (la) SAINT-OMER, source, affluent de l'Hem, c^{ne} d'Escœuilles.

FONTAINE (la) SAINT-PIERRE, source, affluent de la Liette, c^{ne} d'Eperlecques.

FONTAINE (la) SAINT-PIERRE, source, affluent de l'Aa, c^{ne} de Thiembronne.

FONTAINE (la) SAINT-PIERRE, source, affluent de l'Hem, c^{ne} de Nordausque à Welle. — *Le ruyssel qui vient de la fontaine S^t.Pierre, 1516*, aveu du s^{gr} de Welle.

FONTAINE (la) SAINT-QUENTIN, source, affluent de l'Aa, c^{ne} de Longuenesse. C'est la principale source qui fournit de l'eau à la consommation des habitants de S^t-Omer.

FONTAINE (la) SAINT-SORÉMICIEL, source, affluent de l'Aa, c^{ne} de Setques. — *Au terroir de Setke.... dessoubs les Cauffours et est appellée li dict preis à le Fontaine Saint-Sorémichiel, 1349*, cart. S^t-Om. anniv. p. 413. Obsolet.

FONTAINE (la) SAINTE-FREVISSE, source, affluent de la Laquette, c^{ne} de Bomy.

FONTAINE (la) SAINTE-SOËQUE, affluent de l'Aa, c^{ne} de Blendecque.

FONTINETTES (les), ham. c^{ne} d'Arques.

FONTINETTE (la) SAINT-GILLES, source dans le bois de la Haie, c^{ne} de Mentque-Nortbécourt.

FORESTEL, ham. c^{ne} de Merck-S^t-Liévin.

FORT-BATARD (le), ham. partie sur Audruicq et partie sur Nouvelle-Eglise, des deux côtés du canal de S^t-Omer à Calais, autrefois le *Polgart*. (V. ce mot et *Barrières de France*).

FORT (le) BRULÉ, ancien fort anglais établi sur la

rive droite de la même rivière, à son embouchure avec le Houlet, c^{te} de Guemps. Ce fort avait donné son nom à cette partie du Polvert aujourd'hui le *Bas-Houlet*, V. ce mot.

FORT DE LA MOTTE, c^{te} d'Alquines.. On donne ce nom à une motte de défense élevée dans les champs à environ 500 mètres au nord-ouest de l'église. C'est une espèce de terrasse d'environ trois mètres de hauteur, formant un carré mesurant environ 150 mètres de chaque côté et environnée d'un fossé profond défendu par une haie et des buissons d'épines. Cette motte où les habitants d'Alquines se réfugiaient avec leurs bestiaux et leurs biens pour s'y défendre contre les garnisons anglaises et espagnoles qui couraient le pays, est fort ancienne.

FORTE-TAILLE. V. bois de la Forte-Taille.

FORTEVILLE, ham. c^{te} de Nortkerque.

FORT MAHON, emplacement d'un ancien fort sur le canal de St-Omer à Calais, au Bois-en-Ardres, c^{te} d'Ardres, écart formé de quelques habitations en cet endroit.

FORT MAHON, ham. c^{te} de Blendecques:

FORT PHILIPPE, hain. c^{te} d'Oye, à l'extrémité ouest du chenal de Gravelines. On l'appelle aussi le *Grand Fort Philippe*, pour le distinguer du hameau formé de l'autre côté du chenal, sur Gravelines et portant aussi le nom de *Fort Philippe*. — Ce hameau qui comptait une population de pêcheurs de 143 habitants, doit son nom à un sief élevé en cet endroit par

Philippe IV, roi d'Espagne en 1637 et démolî vingt ans après en 1657.

FORT (le) REBUS, ham. c^{ne} d'Audruicq. — Ancien fort construit au XVI^e siècle en cet endroit. — Le *Rebusche* et *Rietbusche*, XVII^e s. arch. d'Audruicq.

FORT (le) ROUGE, éc. c^{ne} d'Ardres, emplacement de l'ancien fort de ce nom.

FORT (le) ROUGE, ham. c^{ne} d'Arques, près de l'ancien fort de ce nom, sur la route de S^t-Omer à Cassel.

FORT (le) SAINT-FRANÇOIS, ham. c^{ne} d'Aire, près de la citadelle de ce nom.

FORT (le) SAINT-JEAN, ham. c^{ne} de Polincove. — Le fort qui s'elevait en cet endroit s'appelait primitive-ment le *Fort du Nouveau Moulin*. Il dut son nom actuel à l'effort infructueux que tenta le maréchal de la Force, le 24 juin, jour de la *S^t-Jean* 1638, pour le reprendre sur le prince Thomas qui l'avait pris d'assaut la veille.

FOURDEBECQUE, ham. c^{ne} de Wavrans.

FOUXOLLES, ham. c^{ne} d'Audréhem. — *Foxola* et *Voxola*, 1126, chron. Andr. p. 391. — *Decimam quamdam de Voxashola et de spineto*, 1134, ibid. — *Vocsole*, 1170, p. 468, ibid. — *Baudouin Duchin, escuyer capitaine du fort de Fouquesolle*, 1372, An-selme. — *Chasteau de Fouquesolle*, 1542, ayeu de Jacques de Fouxolle. — *Chateau, terre et seigneurie de Fouquesolles*, 1739, pr..v. de la cout. de S^t-Omer.

Ce vieux château, depuis longtemps à usage de ferme, s'elevait sur une motte entourée d'eau. Il a été démolî et remplacé par un autre corps de logis, il

y a environ vingt ans. Ce domaine relevait du château de Tournehem.

FRESNE (le), ham. c^{me} de Landrethun-lez-Ardres.

FRITDEVALLE, ch^{au}, c^{me} de Racquinghem. — *A Racquinghem vers Froideval, 1365, cart. chart. p. 327 v°.*

FROMENTEL, ham. c^{me} d'Alquines.

G

GAGEVET (le), quartier du village, c^{ne} de Tournehem.

GALOPIN, ham. c^{ne} de Ledinghem.

GARENNE (la), bois et éc. c^{ne} d'Arques.

GARLINGHEM, ham. c^{ne} d'Aire. — *Garlinghem, hameau, paroisse de S^t-Martin (lez-Aire), Maillart.*

GHISELHUS (le), nom que portait la maison où se tenaient les audiences du Pays de Langle, à Muncquebeure, c^{ne} de S^t-Folquin. — *Le Ghiselhus et seigneurie du dict Langle, 1429, cart. chart. p. 166. — Au dit pays, de toute ancienneté, a eu et accoustumé avoir une maison nommée le Ghiselhuus, assise en la paroisse de Saint-Folquin, en laquelle maison les officiers du dit pays ont accoustumé de eux assebler pour le fait de la justice et de y tenir plaisir.*

GLEIN, ham. c^{ne} de Dennebrœucq. — *Relinghem et Glein, 1559, A. Mir. t. iv, p. 662.* — C'était Glein

qui donnait alors son nom à la paroisse. V. Dennebroeucq.

GLOMINGHEM, ham. c^{ne} d'Aire. — *Gummelinghem*, 1207, A. Mir. dipl. Belgic. t. III, p. 371. — *Gumelinghere*, est évidemment une mauvaise lecture.

GOBSART (le), bois, c^{ne} de Tournehem.

GOUDENOYE, ham. c^{ne} de Brêmes, autrement dit le marais. — *Aldemhova*, 1084, chron. Andr. p. 348. — *Oldenhova*, 1117, ibid. p. 363, 397.

GRAND BOIS (le), ham. c^{ne} d'Helfaut. — *Le Bos d'Amont* (par opposition au *Bos d'Aval*, aujourd'hui le *Petit Bois*, V. ce mot), 1412, cart. S^t-Om. anniv. p. 58, 59, 60, 61 et 62. — *Es villes paroishes et territoires de Billeque, Hellefault et Pihem.... à la place du dit Bos d'Amont.... au kemin qui maine du Bos d'Amont à S^t-Omer*, ibid. En patois on prononce *Grand Bos*.

GRAND CAVIN (le), ravin. V. Cavin.

GRAND DRACK (le), watergant ou canal de dessèchement, c^{ne} de S^t Folquin.

GRANDE ECLITRE (la), hauteur, c^{ne} de Journy. — *Une place nommée la place du Reite sur laquelle passe le chemin de S^t-Omer par la Grande Eclitre et le Loquin à Boulogne*, 1778, aveu du s^{gr} de Journy. La *Grande Eclitre* est aussi appelée le *Mont d'Eclitre*. V. ce mot.

GRANDE ECLUSE (la), écluse qui ferme les grands canaux de dessèchement du pays de Langle et du village d'Oye, à leur embouchure dans l'Aa près de Gravelines ; cette écluse si importante pour cette

contrée, à cause du voisinage de la mer, est sur la commune de St-Folquin. Elle est désigné sur le terrier anglais du Calaisis sous le nom de : *The sluce havon*. En 1372, une charte de Marguerite, comtesse d'Artois, permet aux échevins du pays de Langle de la reconstruire ainsi que toutes les autres pour empêcher l'eau de la mer d'inonder leurs terres. (Grand cart. de St-Bertin, t. v, p. 177.

GRANDE HELLE (la), f^e c^{ne} d'Eperlecques.

GRAND LARGE (le), cours naturel de la rivière d'Aa depuis le Haut-Pont jusqu'à Watten. — *Aa riv.* 1778, cart. du dioc. de St-Om. — *Vetus A*, 1439, cart. St-Om. p. 1. — *Paludosa terra cujus termini sunt de Huulelec* (riv. de Houlle) *usque à lec* (riv.) *de Sercke, usque ad Veterem A*; ibid. Dans un autre cartulaire on lit : *usque ad Vetus A*.

GRAND MANILLET, ham. c^{ne} de Merck-St-Liévin. — *Maisnillet*, 1459, cart. St-Om. anniv. — *Quemin qui maisne d'Owe au Maisnillet.... terres du Maisnillet.* ibid. — Le *Petit Manillet* qui est sur Ouve, portait alors le nom de *Maisnil* et souvent ces deux hameaux étaient désignés sous le nom des deux Mrisnil : *Le quemin qui maisne du Maisnil à l'autre*, ibid.

GRAND MARAIS (le), ham. c^{ne} de Witte.

GRANDE MEER (la), étang, canal et écart, c^{on} de St-Omer, dans le marais. *Meer* en flamand, signifie lac, étang. À St-Omer, ce mot était particulièrement usité pour désigner les lagunes ou étangs creusés par l'extraction de la tourbe. Ce sont ces lagunes qui, en s'ajoutant les unes aux autres, ont formé peu à

peu le réseau des grands canaux qui sillonnent en tous sens le bassin marécageux situé à l'est et au nord-est de St-Omer. Les fosses à tourbes isolées et de moindre importance s'appelaient *Wael*, gouffre, trou. V. *Meer* et *Petite Meer*.

GRANDE RUE (la), quartier du village, c^{ne} de Louches. Cette rue porte aussi le nom de *Chemin de Leuline*. V. ce mot.

GRANDE VALLÉE (la), vallée de Ledinghem dans cette commune.

GRAND QUIESTÈDE. V. *Quiestède*.

GRAND SEMBLETHUN (le), f^e, c^{ne} de Coyecques. — *Semble-tun, Grand et Petit, cense, paroisse de Coyecques, Maillart. — Fief et seigneurie de Samblethun*, pr. v. de la rédaet. de la cout. de St-Omer.

GRASSE PAYELLE (la), ham. c^{ne} de Zütkerque.

GREUPE, ham. c^{ne} de Bomy.

GRISE-PIERRE (la), ham. c^{ne} de Ste-Mariekerque, sur le canal de St-Omer à Calais. — *Bac ou passage de la Grise Pierre*, lieu où l'on passe le canal entre Ruminghem et Ste-Mariekerque.

GRIS MONT (le), hauteur, c^{ne} de Rebecque.

GROENWECH (le), nom d'un chemin de Ste-Mariekerque au xv^e siècle. — *En la parroche de Ste-Marie Eglise, entre la dicte rivière (d'Aa) et un chemin que l'on nomme le Groenwech* (c'est-à-dire le Chemin Vert), 1456, cart. chart. p. 43 v°.

GROS TISON (le), f^e c^{ne} de Thiembronne.

GUEMP, c^{on} d'Audruicq, 795 hab. — *Ganape*, 826, 838, cart. sith. p. 158 et 160. — *Ganapenses*, les

habitants de Guemps, Lamb. Ard. p. 55. — *Ganep*, 1216, de Godefroy. — *Henry de S^t-Omer-Capelle*, *Guy de Oye*, *Fredo de Ganep*, ibid. — *Decanatus de Merch*.... *Audrewic in Bredenarda*, *Ganep*, etc. pouil. du dioc. de Thérouanne. — *Gemp*, pouil. du dioc. de Boulogne. — *Ghemp*, terrier anglais. — *Guemp*, 1583, cout. de Calais, grand cout. de Richebourg.

Guemp, l'une des paroisses de la vicomté, de la *keure* ou échevinage et du doyenné de Merch (Marek), puis du gouvernement et du doyenné de Calais, annexé à l'archevêché de Cantorbéry, sous la domination anglaise, continua, après la reprise de Calais, à faire partie du gouvernement de cette ville, autrement dit le *Pays reconquis*, et redevint l'une des paroisses du nouveau doyenné de Merch, rattaché au diocèse de Boulogne.

GUÉMY, c^{onc} d'Ardres, 64 hab.; en 1698 : 44 hab. — *Oppidum nuncupatum Gimiacum*, ix^e s. Vitâ S. Bert. m^{ss} n^o 819, bibl, comm. de S^t-Omer. — *Ghimini* (probablement pour *Ghimmi*), 1486, gr. cart. de S^t-Bertin, t. 4, p. 454. — *Ghimiacum*, xii^e s. Lambert. Ardr. p. 224. — *Ghémy*, 1311 et 1335, comptes du baill. de S^t-Omer et de la chât. de Tournehem. — *Ghémy* et *Guémy*, 1474 et 1542, terr. de Tournehem. — *Ghimy*, 1510, comptes de la fabrique de Guémy. — *La dite terre et seigneurie de Guémy se consiste en terre à clocher.... en outre en une ferme.... où étoit autrefois le chateau du dit lieu*, 1778, reg. aux fiefs de la chât. de Tournehem.

Guémy, autrefois du doyenné d'Alquines, fut réuni, en 1566, à celui de Tournehem dont il dépendait sous le rapport de la mouvance féodale et de la juridiction.

GUINDAL (le), ham. c^{ne} de S^t-Folquin.

GISBERGUES (les), chaîne de collines, c^{ne} de Rebergue.

GUZELINGHEM, ham. c^{ne} de Moringhem. — *Terre et seigneurie de Guzelinghem en Moringhem, 1739,* pr. v. de la rédact. des cout. de S^t-Omer.

H

HAGUEMBERGUE et HAQUEMBERGUE, petit hameau, c^ene de Louches.

HAIE (la), bois, c^ene de Mentque-Northécourt.

HAIE (la) DE LICQUES, bois, c^ene de Bouvelinghem.

HAIE (la), fief, c^ene de Surques. — *Terre, fief et seigneurie nommée La Haie.... manoir amasé de mottes, fossez, basse court, gardins, preis, pastures, terres ahanables et bois.... terr. de Tournehem, 1543.*

HALLINES, c^en de Lumbres, 649 hab.; en 1698 : 443 hab. — *Terra de Haneline, 1439, cart. S. Om. p. 2. — Hanlines, 1440, de Godefroy. — Hallines, 1446, cart. S. Om. anniv. p. 34. — Hallene, Maillard.* — Hallines du doyenné d'Arques sous le diocèse de Thérouanne et du doyenné d'Hellefaut sous le diocèse de St-Omer, faisait partie du bailliage de cette dernière ville.

HALIMBROUCK, fief dans le marais de la commune

de St-Martin-au-Laërt. — *Hallinebrouc*, 1387, cart. S. Om. p. 30 v°. — *Hallimbroucq*, 1427, ibid. p. 134 v°.

HAMEAU (le) d'en Bas, ham. c^{ne} de Racquinghem.

HAMEL (cense du), c^{ne} d'Aire.

HAMEL (le) ham. c^{ne} de Clerques.

HAMEL (le) ham. c^{ne} de Coyecques.

HAMEL (le) c^{ne} de Nielles-lez-Bléquin.

HAMEL (le), mⁱⁿ c^{ne} de Blendecques, sur la rivière d'Aa. — *Molendinum apud Hamel*, 1439, cart. S. Om. p. 4. — *Amelum*, 1459, ibid. p. 3. — *In Blan-deka apud Hamel quatuor molendina*, gr. cart. de St-Bertin, t. III, p. 294. — Le nom de ce moulin et du hameau est aujourd'hui connu sous celui de *Moulin Snick* ou *Moulin Porion*.

HAMEL (le), sief, c^{ne} d'Enquin. — *La seigneurie du Hamel en Serny*, pr. v. de la rédac. de la cout. du bailliage d'Aire.

HAMELET (le), ham. c^{ne} de Mercq-St-Liévin.

HARLETTES, ham. c^{ne} de Coulomby. — *La seigneurie de Harlette en Coulomby*, pr. v. de rédact. de la cout. du baill. de S. Om. — *Harlette, hameau, paroisse de Coulomby*, Maillart.

HARTWEG, nom d'un ancien chemin, c^{ne} de Mentre-Nortbécourt. — *En la paroisse de Boucourt il passe un quemin, parmy les dictes deux mesures, nommé le Hartweg*, 1434, cart. chart. p. 212.

HASQUE. V. WASQUE.

HAUTS ARBRES (les), ham. c^{ne} de St-FOLQUIN.

HAUT-ARQUES, ham. c^{ne} d'Arques.

HAUT-LOQUIN, c^{on}e de Lumbres, 267 hab. — *Balduinus de Lockim*, 1243, chron. Andr. p. 606. Ce village ainsi appelé pour le distinguer du *Bas-Loquin*, hameau d'Audréhem, est communément désigné sous le nom de *Loquin*, comme il l'était autrefois. Il a toujours été l'annexe d'Alquines; il faisait partie du bailliage de S^t-Omer.

HAUTE-DRÈVE (la), bois, c^{on}e d'Acquin.

HAUTE-MELDICQUE, nom de la principale branche de l'Aa entre Arques et S^t-Omer. V. Basse-Meldicque et Meldicque.

HAUT-GUEMPS (le), ham., c^{on}e de Guemps.

HAUT-MONT (le) ham. c^{on}e de Moulle. — *En Hault-Mont en la paroisse de Moulle*, 1448, cart. chart. p. 244. La hauteur sur laquelle s'élève ce hameau est désignée dans les chartes de la même époque sous les noms de *Haberch*, *Haultberch*, altéré du mot *Hochberg*, haut mont.

HAUTE MONTOIRE (la), ham. c^{on}e de Zutquerque. V. *Montoire*.

HAUTE-MURAILLE (la), c^{on}e de S^t-Folquin.

HAUTE PANNÉE (la), ham. des c^{on}es d'Alquines et de Quercamp.

HAUTE-PLANCHE (la), ham. c^{on}e de Recque.

HAUTE-PLANQUE (la), ham. c^{on}e d'Alquines.

HAUT-PONT (le), faubourg de S^t-Omer, primitive-ment la partie basse de la ville, au-dessous de la place du Haut-Pont, entre la rivière d'Aa et celle des Tanneurs. — *Une maison estant en Hault-Pont, en le rue de le Brouette.... aboutissant par derrière*

aux étuves du Leu et du Rosendal, 1409, cart. chart. p. 44 et suiv. — Une maison que on dist le Pot es- tans dehors le Haultpont, 1363, cart. S. Om. anniv. p. 13 v°. — Une maison dicte du Pot, estans entre deux portes au Haultpont, 1407, ibid. p. 45.

Le mot *Haut-Pont* n'est que la traduction de celui de *Hobrighe* qui, dans le dialecte flamand de S^t-Omer, a la même signification. De là le nom de *Hobrighe-narts* par lequel on désignait les habitants de ce faubourg. (Ordonnance du Magistrat de S^t-Omer du 3 septembre 1423, archives communales de la ville).

— *Mansura juxta Hobrighe* (la maison du Pot dont il est parlé ci-dessus), 1439, cart. S. Om. p. 4. — *Pars paludis, in parochia S. Martini extra parietes, apud Hobrighe*, XIII^e s. Obit. eccles. S. Audomar. La paroisse S^t-Martin hors les murs s'étendait dans l'intérieur de la ville sur tout le quartier situé au delà de la rivière, depuis le bas de la rue de Calais jusqu'à la porte de Dunkerque.

HAUTE-RUE (la), ham. c^{ne} d'Offekerque.

HAUT-SCOUBROUQ (le), ham. de Clairmarais.

HAUTE-VILLE (la), ham. c^{ne} de Journy.

HAUT-WISSOCQ, ham. c^{ne} d'Audréhem. V. Bas-Wissoeq et Wissocq.

HAVELT (le), terre érigée en majorat, sous la restauration, c^{ne} d'Arques. C'est le nom d'un canton de terre qui comprend les prairies situées au bord de la rivière. (*Ha-velt* ou *A-velt*, champ de l'Aa ou de la rivière). — *La petite rivière* (d'Arques) *faisant la*

séparation des prés nommés le HAVELST, 1588, synopsis, t. II, p. 9.

HÉBERGUE (le), bois depuis peu défriché, c^{ne} de Nordausque.

HECQUE (le), bois, c^{ne} de Louches. V. *Hiet*.

HÉGRIE (la), f^e c^{ne} de Coyecques.

HELCEKE. V. Nordausque.

HELLEBROUcq (le), ham. et ch^{au}, c^{ne} d'Eperlecques.

— *Hairbrouck*, 1325, cart. chart. p. 198. — *Une maison à Hairbreuc sour la rivière (la Liette)*, ibid.

— *Herebrouc*, 1443, gr. cart. S^t-Bert. t. VI, p. 126.

HELLEFAUT, c^{on} de S^t-Omer sud, 1223 hab.; en 1698 : 240 hab. — *Helefelt*, 1439, cart. S. Om. p. 4.

— *Hellecwelt*, pouil. du dioc. de Thérouanne. — *Terra de Hellefault*, 1439, Cart. S. Om. p. 4. — *Hellefaut*, 1410, ibid. p. 142. — *Per clivum montis prominentis villa quæ LOCUS ECCLESIAE vocatur, pro eo quod beatissimi martyres Fuscianus et Victoricus, in fronte christiani incolorum terræ primariam feriuntur ibi construxisse ecclesiam, respiciens contra monasterium (S^t-Bertini) ex parte occidentali*, IX^e s. hist. des miracles de S^t-Bertin, m^{ss} de la biblioth. comm. de S^t-Omer. Il semble résulter de ce passage que le nom d'Hellefaut a dû primitivement s'écrire *Healle salt* ou *Healle felt*, champ ou lieu de l'église. (Glossar. Wachter. V. *Halle*).

Hellefaut, du bailliage de S^t-Omer, était le siège d'un doyenné dont dépendaient les paroisses suivantes : 1^o Sous le diocèse de Thérouanne : *Hellecwelt* (Hellefaut), *Tienbronne*, *Laurentia seu Lum-*

bras (Lumbres), Merkenes (Mercq-S^t-Liévin), Pihem, Heuringhem, Wavrants, Wyma (Wismes), Rumilly, Dohem, Blekin, Kierstede (Quiestède), Wrestreke (West-Ecque), Harbele S. Leodegarius (Herbelles), Coiacus S. Petri (Coyecques), Capella de Ponches (à Coyecques). Wandonne, Radinghem, S. Nicolaus de Esca (Ecques), Nielles in Bolonesio (Nielles-lez-Bléquin) ; — 2^e sous le diocèse de S^t-Omer : Helle-saut, Wisernes, Hallines, Blendecques, Heuringhem, Bilques, Clarcque, Thérouanne, Inghem, Ecques.

HEM (†), nom que la carte de Cassini et la grande carte de France attribuent à la rivière de Tournchem. Ce nom tout nouveau est généralement adopté. V. RIVIÈRE.

HEMMES (les), ham. c^{me} d'Oye. Ce mot est un nom commun qui, sur le littoral du Calaisis et de la Flandre française, se traduit aujourd'hui par celui de *renclotures*, mot équivalent à celui de *polder* et servant à désigner les relais de la mer endigués et mis en culture. De là les noms de *Hemmes*, *Grandes Hemmes*, *Petites Hemmes*, *Hemmes S^t-Pol*, etc., du flamand *Heym*, *Heyn*, clôture et particulièrement relais de la mer endigués — *cum jactibus maris, scilicet HEIN et aliis jactibus*, 1239, chron. et cart. abbat. S. Nicholai Furnensis, p. 62. — *Terre HEMPS et rejet de la mer*, XVI^e s. cout. du pays de Langle, gr. cout. de Richebourg, t. I, p. 343. — *Par la formation d'une digue que les dits adjudicataires ont fait faire, les dites TERRES HEMPS S^t-Pol, se trouvent augmentées de 198 mesures de terre qui seront*

mises en culture, 1762, synopsis arch. S. Bert. t. II, p. 44, m^{ss} de la bibl. de St-Omer, n° 804.

HEMERY, éc. c^{ne} d'Ardres.

HENNUIN, ham. c^{ne} de St-Mariekerque, de St-Folquin et d'Audruieq. — *Sur le Mardicq, du côté le Overdrach (Guindal) de HAINNE-WAINS*, 1444, cart. chart. p, 156.

HERBELLE, c^{on} d'Aire, 349 hab.; en 1698 : 444 hab. — *Hardera*, 1016 Miræi dipl. belg. t. IV, p. 176. — *Harbela*, 1026, 1093, cart. sith. p. 175, 215. — *Herbela*, 1107, ibid. p. 248.

Herbelle, du bailliage de St-Omer, fit partie du doyenné d'Hellefaut sous le diocèse de Thérouanne et du doyenné de Bléquin sous le diocèse de Boulogne.

HERDOUZAIN (l'), bois, c^{ne} de Bouvelinghem.

HÉRICAT (le), ham. c^{ne} de Bonningues-lez-Ardres, situé à l'extrémité d'un profond vallon au bord de la forêt de Tournehem et voisin d'un autre hameau dit le Trou-Perdu. V. ce mot. — *Chemin qui maisne de l'église de Boningues au Haricat*, XVI^e s. terr. de la châtell. de Tournehem. — *Près le Héricart*, ibid. On prononce, dans le pays, *Harica* ou *Heurica*. On dit d'un homme farouche et peu civilisé qu'on dirait qu'il est né à l'Héricat ou au Trou-Perdu.

HERLES (les), bois, c^{ne} d'Escoeuilles.

HERMITAGE (l'), éc. c^{ne} de Brêmes.

HERMITAGE (l'), ham. bois et château, c^{ne} de Blen-decques.

HERMITAGE (l'), bois, c^{ne} de Bomy.

HERMITAGE (I'), bois, c^{ne} d'Enquin.

HERMITAGE (I'), bois, c^{ne} de Mentque-Northécourt.

HERMITAGE (I'), bois, c^{ne} de Wisques.

HERTBOEN, fief, c^{ne} d'Audruicq. — *Un fief situé au terroir d'Ouderwic appellé Hertboen, 1300, de Godefroy.*

HERSELBERGH ou **HOSELBERCH** et **KESELBERG**, ancien nom de la hauteur qui domine à l'ouest S^t-Martin-au-Laërt, manoir qui existait en cet endroit. — *Inter Hoselberch et Burkes, 1139, cart. S. Om. p. 1 et 2.* — *In loco qui vocatur Herselbergh et juxta molendinum ultra Lart et juxta molendinum de Equout, in parochia sancti Martini extra muros sancti Audomari, 1256, cart. S. Om. anniv. p. 27 v°.* — *Un manoir situé à Salperwicq dit Keselbergh..... d'amont le moulin qui va de Salperwicq à Leuline, 1481, synopsis, t. I, p. 147.*

HERVART, ham. et ch^{au}, c^{ne} de S^t-Martin-d'Hardinghem. — *Les fiefs d'Hervarre, oziers, prez, patures, secq pature, enclos, bois, eaux, viviers, chateau avec cour et basse cour, 1562, dénombrement du due de Croy.* — *Herrewart, 1739, cout. du bailliage de St-Omer.*

HEREWEGHE. V. Petite Leuline.

HEREWEGHE. V. Nouvelle-Eglise.

HEURINGHEM, c^{on} d'Aire, 482 hab.; en 1698 : 442 hab. — *Henrikagahem, 828, cart. sith. p. 159.* — *Henrekingahem, Henrikingahem, 857, ibid. p. 161, 165.* — *A Blendeque en envers Horninghem du costé de le Creuse Voie, 1303, cart. S. Om. anniv. p. 169.*

— *Le voie qui va d'Oringhem à Esques, 1307, cart. S. Om. anniv. p. 75.* — *Heuringhem, 1318, ibid. p. 77 v°.*

Fief du bailliage d'Aire puis de St-Omer, Heuringhem dépendait, comme paroisse, du doyenné d'Hellefaut.

HEURTEVENT, f^e e^{ne} de St-Folquin.

HET, fief, c^{ne} de Louches. — *La terre et seigneurie du Hiet séant au dict Louches et païs enbyron et s'estend jusques au dismage de Tournehem, 1543,* terrier de la châtel. de Tournehem. — Ce nom s'est altéré en celui de *Hecque* que porte encore un petit bois.

HILLANT, bois, e^{ne} d'Audréhem.

HOCQUERIE (la), f^e, c^{ne} d'Oye.

HOCQUET (le), ham. c^{ne} de Blendecques. — *Hocket, 1296, cart. S. Om. anniv. p. 39.*

HOLE (le), bois.

HOLESTRAET (le), nom d'un ancien chemin, c^{ne} de Serques. — *En le paroiche de Serques ou lieu où l'on dist Merre oest de le Holestraet, 1424, cart. chart. p. 247.*

HOLLANDE (le), ham. c^{ne} de Recques. — *Le rue menant de Recques à le Hollande, 1548, rapp. du s^{gr} de Recques et du Vroland, terr. de Tournehem.*

HOLLESTRAET, nom d'une ancienne rue, c^{ne} d'Esques. — *A Esques, le rue qui maine de Hollestreact à le Sablonnière, 1466, cart. S. Om. anniv. p. 191.* — *Le chemin qui maine du pont Verlin à Hollestreact. 1467, ibid.*

HOLLINGUES, f^e et fief, c^{ne} de Nordausque. — *A*

*Hollinghes en la paroisse d'Ausque, tenant de zud à la Bertelle de Hollinghes, de nort au quemin qui passe pardévant la maison du dict Bertelle, 1453, cart. chart. p. 6. — Sur le West-Mont, tenant oest à la terre de Holingues, de west au dismage de Leulinghem et Tournehem, 1544, dénomb. du s^r du Plouy en Nordausque. Ce nom est tombé en désuétude. Il est fort douteux qu'il y ait identité entre ce lieu et la vacherie désignée dans le cartulaire de Folquin sous les noms de *Huolinggaam* et *Wolinggaham*.*

HONDRECOUTRE, fief et f^e c^{ne} de Louches. — *Granaccontra* (pour *Ondrecoutra*), 1418, chron. Andr. p. 408. — *Hongrecourte*, 1244, testament de Baudouin III comte de Guines, gr. cart. S^t-Bertin, t. III, p. 35. — *Hondrecoustre*, 1517, terr. de Tournehem. — *La seigneurie d'Hondrecoutre*, 1778, autre terrier.

HONGRIE (la), f^e c^{ne} de Leulinghem-lez-Etrehem. — *Le manoir qu'on nomme Hongherie*, 1318, cart. chart. p. 246 v^o. — *Toutes les terres et les catex et toutes les appartenances qui affièrent à le court qu'on appelle Hongherie*, 1320, ibid. — *En le parroche de Loninghem, bosten (à l'est de) le Hongherie*, 1517, ibid. — *Entre Wisseke (Wisques) et Hongherie par d'aval le bos de Wisseke*, 1317, ibid. — *Hongrie, censé en la paroisse de Leulinghem*, Mailliart. — Cette ferme est démolie depuis quelques années.

HONINGHEM, ham. c^{ne} de Febvin-Palfart.

HONVAUT, fief, c^{ne} d'Escœuilles. — *Un manoir amazé de maison, nommé Honvaut, qui est le chef-*

Lieu de la dite seigneurie d'Honvaut.... listant vers midi à la rue conduisant de la place d'Escœuille vers l'église, 1776, aveu du s^{gr} de Honvaut, terrier d'Escoeuilles. — Jullien de Honvaut, aussy escuier s^r de la Salle et d'Escœuilles en partie, 1502, acte de saisine, arch. de l'église de Tournehem.

Houlle, c^{on} de St-Omer nord, 485 hab.; en 1698 : 210 hab. — *Molendinum de Huneles*, 1075, cart. sith. p. 193 et 198. — *Hunela*, 1093, ibid. p. 215. — *Honela*, 1178, ibid. p. 339. — *Honnele*, 1186, ibid. p. 367. Nous croyons que ces mots doivent être lus : *Huneles*, *Hunela*, *Honela* et *Honulle*. — *Houlle*, 1296, gr. cart. St-Bert. t. IV, p. 29.

Le moulin et la seigneurie de Houlle appartenaient à l'abbaye de St-Bertin, ils relevaient de la châtellenie de St-Omer et faisaient partie du doyenné de cette ville, sous le diocèse de Thérouanne et du doyenné de Longuenesse sous le diocèse de St-Omer.

Houlleron, ham. c^{ne} d'Aire. — *Houleron*, *hamau*, paroisse de St-Pierre dans la ville d'Aire, Maillart.

Houlet, rivière de Marck, prenant naissance auprès du Fort-Rouge, c^{ne} d'Ardres. — *Houdleda*, XII^e s. Lambert d'Ardres. — *In Ardensis aquæ flo usque in Houdledam apud Mercaritium desuentem*, ibid. — *Holet* et *Holled*, XVI^e s. terrier anglais du Calaisis. Cette rivière portait aussi le nom de *Merckled* ou simplement *Leed*. (V. ces mots).

Autrefois le Houlet n'était que la continuation de la rivière de Nielles et de la Vonne autrement appelée

le Polgart et Rivière de France. (V. ces mots). C'est à partir de leur confluent que ces deux rivières prenaient le nom de Houlet, jusqu'à leur rencontre avec la rivière d'Ardres ou *Ardivart*, laquelle donnait son nom au cours d'eau jusqu'à son confluent avec la rivière de Guines ou *Ghisnenlet*, à Coulogne. Le Houlet comprend deux parties ou deux rivières qui coulent en deux sens opposés ; le Houlet proprement dit qui prend naissance à Marck et coule du nord au sud jusqu'à l'ancienne rivière d'Ardres, autrement dit le Canal des Trois-Cornets ; et le Bas-Houlet qui prend naissance auprès du Fort-Rouge et coule du sud au nord jusqu'à sa rencontre avec le Houlet dans le canal de Trois-Cornets où vient également se décharger le watergand de la rue de la Serpentine, venant de Guemp. Ces trois cours d'eau réunis inclinent vers l'ouest et vont joindre au Pont à Quatre-Branches ou Pont-sans-Pareil, le canal de St-Omer à Calais et le canal d'Ardres.

L'ensemble de ces cours d'eau, comprenant la rivière de Guines, qui allait se décharger à la mer à travers la ville de Calais, la rivière d'Ardres, le canal des Trois-Cornets, le Bas-Houlet autrement dit le canal du Fort-Brûlé, la Vonne ou Robecque et la Liette ou rivière de Ruminghem qui se décharge dans l'Aa, formaient, au moyen-âge, une suite de canaux continus depuis cette dernière rivière jusqu'à Calais. Cette ligne a été remplacée, après la réunion à la France du Calaisis et de l'Artois, par le canal actuel de St-Omer à Calais en 1682. La partie de ce

canal qui, à partir du Port-Rouge, va joindre en ligne droite le Pont à Quatre-Branches, date de la première moitié du siècle dernier. Auparavant le canal suivait le Bas-Houlet ou canal du Fort-Brûlé et celui des Trois-Cornets. C'est à cette époque que le Bas-Houlet a été séparé de la rivière de Nielles et du canal par la digue actuelle, au pied de laquelle il prend naissance.

HULIN, fief, c^{ne} d'Herbelles.

HULIN. (V. Mont-Hulin).

HURTEBISE, ham. c^{ne} de Febvin-Palfart.

HUTTES [les], ham. c^{ne} d'Oye.

INGHEM, c^{on} d'Aire , 314 hab.; en 1698 : 105 hab.
 — *Aynghem*, 1309, cart. S. Om. anniv. p. 52 v^o. —
Aynghehem, 1389, ibid. p. 54 v^o. — *Inghem*, 1360,
 ibid. p. 188. — *Inguehem*, XVII^e s. Bignon.

Ce village, en 1698, du bailliage d'Aire , puis du bailliage de St-Omer, faisait partie du doyenné d'Hellesfaut.

INGLEBERT, f^e, c^{ne} de Quelmes.

INGLINGHEM, ham. c^{ne} de Mentque-Northécourt.—
Inglinghem, 1307, cart. chart. p. 191, — *In valle
de Culham, versus Sperleke, juxta semitons de In-
glinghem*, 1308, ibid. p. 193. — *La terre, cense et
seigneurie d'Inglinghen, dismage du dit Boucoud*
(Northécourt), 1343, terr. de la châtelaine de Tournehem.

ISLINGHEM , ham. c^{ne} d'Ecques. — *Yzelinghem*,
 1454, cart. S. Om. anniv. p. 244. — *Entre Cou-
bronne et Yzelinghem au quemin qui maine du dict
Coubronne au dict lieu d'Yzelinghem*, ibid.

J

JOURNY, c^{on}d'Ardres, 274 hab.; en 1698 : 169 h.
— *Cornacum*, pour *Jornacum*, ix^e s. vie de S^t-Omer,
Acta SS. 9 septembre. — *Jorin* pour *Jorni*, 1084,
chron. Andr. p. 350. — *Jurin* pour *Jurni*, ibid. —
Jorni et *Jurni*, 1084, 1122 et 1179, ibid. p. 370,
478 et 385. — *Journy*, 1363, cart. S. Om. anniv. p.
29 et 30. — *Journy*, xv^e s. pouil. de Thérouanne.—
*Terre et seigneurie de Journy mouvant de la dicte
chatellenie de Tournehem*, 1543, Terr. de Tournéh.

Au spirituel, Journy faisait partie du doyenné
d'Alquines.

JUMELLE (la), ham. et f^e, c^{ne} d'Aire. — *La Jumelle,*
hamœau, paroisse de S^t-Martin (lez-Aire), Maillart.

JUMELLE (la), sief, c^{ne} de Tilques. — *La seigneurie
de la Jumelle laquelle s'étend dans plusieurs pa-
roisses de ce bailliage*, pr. v. de rédaet. de la cout.
du baill. de S^t-Omer.

K

KEMPOUCK (le) éc. c^{me} de S^t-Omer, dans le marais.

KETESTROOM ou KATTESTROOM (le), rivière qui est une dérivation de l'Aa, prenant naissance à l'écluse et au fort du Haut-Pont, traversant le marais et allant rejoindre la branche gauche de l'Aa, dite la rivière des Tanneurs, autrefois appelée l'*Erbostade*, le *Laertstroom* ou *Nartstroom*, avec laquelle elle forme le *Grand-Large* ou l'ancienne rivière d'Aa. — *Listant de levant et couchant à la rivière commune nommé Quetinstroom, 1489, synopsis alphabetic.* arch. S^t-Bertin, t. 1, p. 142.

L

LABIE ou LABIETTE, f^e, c^{ne} de Lumbres.

LABIETTE, f^e à Audenfort, c^{ne} de Clerques. — *La maison et château d'Audenfort, alias Labiette*, 1673, terr. de Tournhem. Peu usité. Ces deux fermes appartenaient à l'abbaye de S^t-Bertin, de là ce nom.

LAERT. V. S^t-Martin-au-Laërt:

LAIRES, c^{tn} de Fauquembergues, 498 hab.; en 1698 : 350 hab. — *Terra de Laris*, 1448, A. Miræi, dipl. Belg. t. iv, p. 47. — *Terra de Lares*, 1468, gall. christ confirmatio fundationis S. Augustini juxta Morinum (Thérouanne), t. x, p. 405 et 406. — *Laires*, xv^e s. pouil. de Thérouanne.

Ce village était dans le ressort du bailliage de Lillers et au nombre des paroisses comprises dans le doyenné de Bomy.

LAMBERGE (le), rivière de Tilques, ainsi désignée dans une note du procureur-syndic de S^t-Omer en

1744 et publiée dans la cout. d'Artois de Maillart, édit. 1756, p. 33. — *Du côté du septentrion, l'extrémité de la banlieue (de S^t-Omer) et désignée par différents buissons et tertres qui conduisent du buisson de la Tombe (sur Cormettes) à un ancien ravin ou courant d'eau nommé la BIENNE qui, traversant les prez situés au-delà de l'église du village de Tilques, va se répandre dans la petite rivière nommée LAMBERGE.* — *Le Laënsbergue*, matrice cadastrale de Tilques.

Cette rivière va se décharger dans le Grand-Large. (V. ce mot).

LAMBERT (rue de), ham. c^{ne} d'Offekerque.

LANDRETHUN-LEZ-ARDRES, c^{ne} d'Ardres, 559 hab.; en 1698: 167 hab. — *Landregatun, Landringatun, Landringetun, 1084, chrqn. Andr. — Parochia de Landertun, 1184, 1209, ibid. — Seigneurie de Landrethun, 1543, dénomb. de Jehan de Calonne s^{gr} de Landrethun, arch. de Tournehem.*

Ce village relevait de Guînes et en partie de Tournehem, en dernier lieu d'Ardres; il faisait partie du doyenné de Guînes, comme annexe de Rodelinghem. Landrethun était l'une des dix-neuf paroisses du gouvernement d'Ardres.

LANGUESART (le), bois, c^{ne} de Bouvelinghem.

LANNOY, f^e, c^{ne} d'Affringues. — *L'Abiette, le Val, Lanoy, censes en la paroisse d'Acquin*, Maillart. C'est une erreur; les deux premières sont sur Lumbres, la troisième sur Affringues.

LANNOY, fief, c^{ne} de S^t-Omer et de S^t-Martin-au-

Laërt, dans le marais. — *Alnetum*, 1139, cart. S. Om. p. 1. — *Concessimus mariscum qui vocatur Brestelingbroch et mariscum qui vocatur Pascodes-broch in comitatu nostro de Alneto jacentes*, 1226, cart. S. Om. anniv. p. 27. — *Quatre mesures que marès ne eauice en le singnerie du dit capille derrière Lannoy dont les trois quarterons et trois verghes sont terre waingnable (productive) que on dist léghers (terre lègre)*, 1304, ibid. p. 38. — *En Lannoy, entre la rivière d'Arbostade vers l'oest*, ibid. p. 34. — *En Lannoy-lez-S^t-Omer, faisant front au Lart-stroom*, ibid. — *Le seigneurie de l'Annoy et d'Hulinbroucq qui sont dans la banlieue.... proc. v. de la cout. de S^t-Omer*, p. 26. Ces noms sont aujourd'hui complètement tombés en désuétude et oubliés.

LANQUEDICQ (le), petit cours d'eau ou canal de dessèchement qui séparait la terre de Ruminghem du pays de Langle. Il prenait naissance non loin de la rivière d'Aa, près de l'endroit dit aujourd'hui l'*Aqueduc*, et allait se décharger dans le *Robecque*. (V. ce mot). C'est au moyen de ces deux cours d'eau qu'a été établi, en 1682 le canal actuel de S^t-Omer à Calais entre la rivière d'Aa et Hennuin. — *En le paroche de S^{te}-Marie-Eglise (S^{te}-Mariekerque).... aboutant vers le zuut au Langhedye*, 1442, cart. chart. p. 155. — *Les sieurs députés exposent encore très respectueusement à S. M. que pour faciliter la navigation qu'il lui a plu de faire établir entre S^t-Omer et Calais en l'an 1682, les Etats ont été obligés par ses ordres de faire creuser, approfondir et élargir à leurs frais*

certains deux petits ruisseaux, le LANQUEDICQ et le ROBECQ, pour les rendre en forme de canaux et en état de porter bateaux et pour joindre à la rivière de Calais qui ne commençait à être navigable qu'à une certaine écluse située au village d'Hennuin, 1701, cahier des délibérations des Etats d'Artois, arch. d'Artois à Arras.

On appelait alors (en 1785) LANQUEDICQ et ROBECQ la partie du canal de Calais comprise entre Wetz et Hennuin, rapport de l'ingénieur du 2 août 1842. (V. canal de St-Omer à Calais et Robecque).

LAQUE (la), petite rivière qui paraît être le cours naturel de la Laquette (V. ce mot). Elle prend naissance auprès de la ferme de St-André, commune de Witernesse, traverse le territoire d'Aire dont elle forme la séparation d'avec ceux de Lambres, d'Ibergue et de Garbecque, passe sous le canal d'Aire à La Bassée au moyen d'un aqueduc en syphon et se confond avec le courant *Brayèle* qui va se décharger dans la Lys à St-Venant. — *Lacquesa*, 1490, A. Mir. dipl. Belgic. t. III, p. 358. — *Inter nemus de Was-selau (la forêt de Nieppe) et Lacquetam fluvium*, ibid.

LACQUE (la), ham. e^{re} d'Aire, sur la Laque. — *Le Lac, hameau, paroisse de St-Pierre dans la ville d'Aire*, Maillart.

LAQUETTE (la), petite rivière qui prend sa source à Erny-St-Julien, Enquin, Serny, Estrées-Blanche, où elle se grossit du Surgeon (V. ce mot), Liettres, Quernes, Witernesse et Aire, où elle traverse la ville

pour se jeter dans la Lys. — *Wellula jam Laqueta*, Malbrancq, de Morinis, t 1, p. 357, sous l'année 639.

LARONVILLE, ham. c^{ne} de Tournehem, une ou deux habitations sont sur Nortleulinghem. — *Larronville*, 1578, terr. de la chât. de Tournehem.

LARES, fief, c^{ne} de Tatinghem. — *La terre de Lares gisant deseure le ville de Tadinghem*, 1435, cart. chart. p. 231 v°. — *Pour la raison du quemin par lequel on va de Tatinghem à Estrehem entre les terres que on dist Lares qui soloient estre du fief et tement d'Arkingoud [V. ce mot]*, 1443, ibid. p. 234,

LART (le) V. *Le Nard et S^t-Martin-au-Laërt*.

LART (le), nom que portait une pâture communale sur l'emplacement de laquelle s'élève le village actuel de S^t-Martin-au-Laërt. — *Lart*, 1256, cart. S. Om. anniv. p. 27. — *Une certaine pièce de pré ou pasturage laquelle est partie d'une communaulté appartenante à la dite ville (de S^t-Omer), nommée le LART, estans au dehors d'icelle, assez près de la porte Boulliennne, et laquelle partie est assise entre deux chemins qui maisnent de la dite ville à Ardres*, 1403, recueil de chart. des arch. comm. de S^t-Omer, 1739, p. 49. Le mot flamand *Laer* signifie en effet pâture publique, communale.

LART (le), ham. c^{ne} de Nielles-lez-Bléquin. — *Lares*, 1240, dénombrement du s^{gr} de Seninghem, de Go-defroy.

LART-STROOM (le) ou courant du Lart, branche de la rivière d'Aa, dite la rivière des Tanneurs et de Salperwick. Elle prend naissance à S^t-Omer, sur la

place du Haut-Pont, coule du sud-est au nord-ouest et à l'ouest, sort de la ville sous le rempart près de la porte de Calais, puis se dirige au nord vers Salperwick où elle reçoit un autre petit canal et va joindre le Ketestroom avec lequel elle forme le Grand-Large ou l'ancien Aa. Cette rivière portait aussi le nom d'*Erbostade* ou *Arbostade*, qui était autrefois celui du quai des Tanneurs. — *Le rivière d'Erbostade qu'on dist Lartstroom*, 1432, cart. S. Om. anniv. p. 36. — *Le rivière nommée Lartstroom*, 1458, ibid. p. 156. On prononce et on écrit aussi *Nartstroom*, par la même raison que le mot *Lart* s'est altéré en celui de *Nart* (V. ce mot).

LARVILLE, ham. c^{ne} de Surques.

LAUVERDAL, f^e et mⁱⁿ, c^{ne} d'Aequin.

LEDINGHEM (en patois L'dinghein, et français Le-dingan), c^{on} de Lumbres, 345 hab.; en 1698 : 457 hab. — *Ledinghcam*, 1240, dénomb. d'Elnard de Seninghem, de Godefroy. — *Eldinghem*, 1698, Bignon. — *Ledinghem*, pouil. du dioc. de Boulogne. *Lédinghem* ou *Aldinghem*, paroisse, Maillart. Aldinghem et Eldinghem sont l'orthographe exagérée de *L'dinghem*¹.

La terre de Ledinghem relevait du château de Seninghem; elle était dans le ressort du bailliage de St-Omer et au spirituel, l'annexe de Bléquin.

DÉPENDANCES : *Mesnil-Boutry, Beaumont, Galo-*

¹ C'est ainsi qu'en patois on prononce *l'drainage* ou *el draine* pour *le drainage*.

pin, Neufmanoir, La Rouchoy, le Moulin de Breucq ou Le Breu.

LEECK (le), branche droite de l'Aa, depuis sa naissance, à l'écluse du Haut-Pont jusqu'à la rivière de Nieurlet qui en est la continuation.

LENNEBECQUE (le), ruisseau, c^{ne} de Blendecque se jetant dans l'Aa.

LEULÈNE ou LEULINE (la), voie romaine de Thérouane à Sangate. Après être sortie de Thérouanne, elle se sépare de la chaussée Brunebaut de Boulogne au-dessus du moulin St-Jean, passe à Herbelles, à Bientque, hameau de Pihem ; à côté de Créhem, hameau de Remilly-Wirquin ; à Esquerdes où elle traverse l'Aa, au hameau de l'Hostrat ; à Wisque où elle est interrompue ; à Etrehem, hameau de Leulinghem, à Leuline, hameau de Zudausque ; au village de Cormette ; à Difque ; à Culhem qu'elle sépare en deux parties, l'une sur Eperlecques, l'autre sur Mentque-Nortbécourt ; à Nortleulinghem, où elle présente une seconde lacune ; à Leulène, hameau de Tournehem, où elle traverse la rivière d'Hem ; à Zouasque ; à Louches, dont elle forme la grande rue ; à Lostbarne ; sur Brèmes et Balinghem où elle forme une partie du chemin d'Ardres à Guînes jusqu'à cette dernière localité qu'elle laisse à l'est ; à Hames-Boucres ; à la Basse et Haute Leulingne ; hameaux de St-Tricat ; à Frethun ; à Coquelle ou Cauquelle (*Colquella*) ; à Peuplingue et à Sangate où elle se termine à la mer. (Voir tous ceux de ces noms de lieux qui sont compris dans l'arrondissement de St-Omer). Voici quelles sont

les plus anciennes désignations de cette chaussée : *Via regalis*, XII^e s. Lambert d'Ardres. — *Supra viam tunc temporis regalem olim Læliam et populosd transeuntium multitudine frequentatam*, LEODEBER-NAM (Lostbarne), ibid. — *Strata publica*, XIII^e s. chron. Andr. : *usque ad stratam publicam à Franciā tendentem in Angliam*, ibid. — *Stratam publicam de Cameraco ad Atrebatum, hinc ad Morinum et usque in mare, usque ad With-Sandum fecit, que calceia Brunechildis nominatur usque in hodiernum diem*, XVI^e s. Yperius chron. sith. Thesaur. nov. anecdote. Dom Martenes, t. III.

Quant au nom de *Leulines*, il s'écrivait de différentes manières. — *A la croix de Culam* (Culhem), joignant à LE EUWELINE, 1326, cart. chart. p. 242. — *Sur le quemin qui maine de LE EWELINE à Salprewic*, 1407, ibid. p. 220. — *Ou quemin de LEWE-LINE en le ville de Loucez* (Louches), 1358, comptes de la chât. de Tournehem, arch. de Lille. — *En le parrooce de Pihem et terroir de Biequenes* (Bientque) au kemin de Leweline, 1389, cart. S. Om. anniv. p. 35. — *The Ewlin Way beginning at the sea side in the parish of Sangate*; L'Ewline voie commençant à la côte de la mer dans la paroisse de Sangate, XVI^e s. terrier anglais du Calaisis, à la tour de Londres. — *The Parish and Township of Pepling* (Peuplingue), bordered on the east part on THE EULIN WAY, ibid. — *The Parish of Calkewelle* (Coquelle) in the side liette partly THE WLIN WAY, ibid. — *In Sant Nicase (S^t-Tricat) abutting west THE EWLINDE WAY*, ib.

— *In Guisnes abutting east THE EWLINE WAY, etc.*

L'orthographe la plus généralement adoptée, à partir du xv^e siècle est *Leuline* ou *Lœuline* et *Leulene*.

— *Sur le quemin de LEULINE qui va de bout en bout la dicte ville de Bienques, 1423, cart. S. Om. anniv. p. 56.* — *En la ville de Bienques, aboutant d'amont au GRANT QUEMIN DE LEULINE.* — *Vers mers de Créhem.... aboutant d'aval au QUEMIN DE LŒULLINE, 1464, ibid. p. 278.* — *De là le bois d'Esquerdes.... au lez vers mer de LEULINE, aboutant d'amont au CHEMIN DE LEULÈNE, 1552, synopsis alphab. arch. S. Bertin, t. 1, p. 34 v°.* — *Au village ou hameau d'Estrehem.... près du GRAND CHEMIN DE LEULÈNE, 1440, ibid. p. 448 v°.* — *Dans la vallée de Cormette, west du CHEMIN DE LEULENNE, 1778, rapport du s^{gr} de Cormette, arch. de Tournehem.* — *A Nortleulin-ghem, aboutant d'orient au VIEU CHEMIN DE LEULENNE, alias, au vieux chemin royal, reg. aux rapp. de la chât. de Tournehem, 1773 à 1778.*

LEULÈNE ou **LEULINE**, nom qu'on donnait par analogie à d'autres chemins réputés grandes routes : *Le chemin de Locullyne qui maine de Tournehem à Menteque ; le chemin de Loeullyne qui maisne à S^r-Omer, 1578, terr. de la chât. de Tournehem.*

LEULÈNE (la), mⁱⁿ, c^{ne} de Tournehem. — *Leuligne, hameau, paroisse de Tournehem, Maillart.* Ce mot se prononce et s'écrit *Leulène*. — *Certain mollin à eauve sur le courant de la rivière fluent de Tournehem à Nortdausque prez et sur le chemin de LŒULYNE venant de Calais, à usaije de battre et tordre*

huile seulement, 1578, terr. de la chât. de Tourneh.
— De Stassc Pietre pour trois quartrons de terre
gisans entré Tournchem et Welle là où il a fait ung
molin à oile, 1335, comptes de la chât. de Tour-
nehem, arch. de Lille. Il y a maiutenant sur ce même
terrain à Leulène, deux moulins et deux habitations
et à côté une distillerie transformée depuis peu en
atelier de broderies.

LEULINE, ham. c^{ne} de Zudausque, sur le chemin
 de ce nom. — *Leuline, hameau, paroisse de Zu-*
dausque, Maillart. Cette orthographe est conforme à
 la prononciation.

LEULINGHEM-LEZ-ÉTRÉHEM, c^{on} de Lumbres; 245
 hab.; en 1698: 72. hab. — *Loningahem, v. 850,*
cart. sith. p. 97. — Le parroche de Luninghehem....
le ville de Luninguehem, 1329, cart. chart. p. 244.

— *En le parroche de Loninghem, bosten (à l'est de)*
le Hongherie, par d'aval, 1317, cart. chart. p. 242.

— *Lulinghem, 1480, cart. sith. p. 353. — Leulin-*
ghem-lez-Quelmes, 1433, Synopsis alphabet. archiv.
S^t-Bertini, t. 1. p. 129. — Leulinghem-les-Etréhem,
paroisse, Bignon, Maillart.

Ce village, au spirituel, l'annexe d'Esquerdes,
 était dans le bailliage de S^t-Omer. (Pouil. de Bou-
 logne, Bignon, Maillart).

DEPENDANCES: *Estrhem ou Etréhem, Arquin-*
gout, La Honguerie.

LIAUETTE, ham. c^{ne} de Lumbres, près d'un petit
 ruisseau. L'orthographe de ce mot doit être *L'Yau-*

wette, à proprement parler petite eau , filet d'eau courante.

LIAUETTE, f^e c^{ne} de Louches, sur un petit ruisseau.

LIAUETTE, petit ruisseau qui prend sa source à Rebecques traverse les communes de Roquétoire et d'Aire où il va se déverser dans la Lys.

LIBY, s^{on} du hameau de la Panne, c^{ne} de Nordausque, ancien carrefour où allaient se croiser plusieurs grands chemins.—*Lideby*, 1452, cart. chart. p. 201 v^o. — *Au quemin qui maine de Lideby à Tournehem, nommé Eostraet*, ibid. — *En la dicte paroisse (de Nordausque) au lieu nommé Liby*, 1543, rapport du s^{gr} du Ploit (en Nordausque), terr. de la châtell. de Tournehem. — *Listant de zut et west à la rue de Liby et à la rue qui descend du dit Liby à la place du dit Ausque, de nort à une autre rue venant du dict Liby*, ibid. — *Deulx manoirs aboutant d'oest et west aux grands chemins de Liby et de S^t-Omer*, 1548, rapp. du s^{gr} de Recque et du Vroland, terr. de Tournehem. — *Au terroir du dit village de Nortdausque aboutant zud au chemin de Liby allant à Tournehem*, 1578, terr. de Tournehem.

LIENNE-STRATEN, ham. c^{ne} de Nortkerque, sur le chemin de grande communication d'Audruicq à Ardes. Ce nom est tombé en désuétude..

LIEZELETTE (la), sentier très ancien, conduisant de la rivière d'Aa canalisée au Grand-Large. Le fossé qui borde au nord la langue de terre sur laquelle ce sentier est établi, formait, au xi^e siècle, la limite des marais de l'abbaye de S^t-Bertin qu'il séparait de ceux

de Morquine ou du Bas-Cornet, commune de Serques et plus tard celle de la banlieue de St-Omer. Il forme encore aujourd'hui la limite du territoire communal de cette ville et de celui de Serques. La Liezelette passe sous le chemin de fer au moyen d'un tunnel.— *Esled*, 1056, cart. sith. p. 186.— *Elsled*, 1472, ibid. p. 339. Nous croyons que la véritable orthographe de ce nom doit être *l'Esled*, mot qui, dans le dialecte flamand du pays, signifiait conduit ou passage de la pâture.

LIEUSE, ham. c^{ne} de Moringhem. — *Lieuze, hameau, paroisse de Moringhem*, Maillart.

LIGNES, ham. c^{ne} de Roquétoire. — *La seigneurie de Lignes*, proc. v. de rédact. de la cout. du bailliage d'Aire. Ce hameau compte 247 habitants.

LILLETTTE, ham. c^{ne} de Réclingham. — *Lilete, hameau, paroisse de Dennebraucq*, Maillart.

LINDENDAL, vallon, c^{nes} d'Éperlecques et de Houle. — *En le paroche d'Esperlecke en Lindendal*, 1398, cart. chart. p. 494. — *En le vallée de Lindendale*, 1399, ibid. p. 45. — *A Houle en la vallée de Lindedal*, 1468, synopsis, t. I, p. 122 v°. Ce mot flamand (de *dal* vallée, *linden* du tilleul), s'écrit et se prononce aujourd'hui *le Dindal* et *le Dédale*.

LISTERGAUX, ham. c^{ne} de Zutkerque.

LIVOSSART, ham. c^{ne} de Febvin-Palfart, *Libesart* et *Livossart*, Maillart.

LIZEL, faubourg de St-Omer. — *Insula intra paludem monasterii*, VIII^e s. Vit. S. Bertin, m^s n^o 819 biblioth. de St-Omer. — *Super plures pecias marisci*

jacentes extra insulam, 1319, cart. chart. p. 67 v°.
— Extra insulam Hongherie, ibid. — Lille, 1350,
ibid. p. 74. — En le Fresque Poissonnerie en Lille,
ibid. — Lizel, 1425, synopsis, t. 1, p. 144. — En
Hongrie, faubourg de Lizel, près du vivier de Jean
Willers, ibid.

Lizel qui se prononce en flamand comme en fran-
çais *l'Izle*, est la forme flamande de l'ancienne ortho-
graphie *l'Isle*.

LIZEL ou L'ISLE, ancienne Ile Sithiu où s'élèvent les ruines de l'abbaye de St-Bertin et où prit naissance la ville de St-Omer. Ce nom qui était celui du centre de la bourgade s'étendit au territoire qui en faisait partie. C'est ainsi que dans la charte de saint Omer, évêque de Thérouanne (662), il est dit que la basilique Notre-Dame, l'ancienne cathédrale, a été construite dans l'ILE SITHIU : *Quem construxerat in insula Sithiu basilicam, aedificavimus in honorem Sanctæ Mariæ*, cart. sith. p. 23. Mais lorsque le nom de St-Omer qui fut d'abord celui du Bourg ou château fort dont l'église Notre-Dame et le monastère de St-Omer qui y était annexé, *munitiuncula circum monasterium eximii præsulis Audomari, castrum, castellum, burgus Sti-Audomari*, fut devenu celui de toute la ville, entourée elle-même de fortifications, le nom de *Lizel* ou *l'Isle* se trouva désormais restreint à l'ancienne Ile Sithiu proprement dite et au faubourg qui, avant la construction des remparts n'en était séparé que par un bras de rivière. Cette partie de la ville forma une paroisse à part désignée sous le

nom de *S^t-Martin en Lizel ou en l'Isle*, à cause de l'église St-Martin qui s'élevait dans l'Ile Sithiu à côté de l'abbaye. C'est ce que les documents et passages suivants établissent : *Intra muros et clausuram villa S^t-Audomari in loco vocato vulgariter Lizel*, 1375, synopsis, t. 1, p. 149. — *La maison de l'Epinette en la paroisse S^t-Martin en Lizel*, 1605, ibid. p. 230. — *En Lille en le rue devant l'atre S^t-Martin*, 1396, cart. chart. p. 101 v°. — *En Lille assez prez de l'église S^t-Martin*, 1433, ibid. p. 102. — *En le ruelle qui maine de l'église S^t-Martin en Lisle vers le plache là où on desquerque les paskes et fustes*, 1434, ibid. p. 102 v°. — *Une maison nommée le Rose estans en Lisle aboutant parderrière aux murs de l'abbaye de S^t-Bertin*, 1450, ibid. p. 103 v°. — *En Liscle dedens la ville, au lez zud de le rivière.... aboutant par derrière à l'iretage de S^t-Bertin*, 1453, ibid. p. 104 v°.

LIZELBROUCK, nom flamand par lequel les maraîchers désignent les marais du faubourg de Lizel où sont éparses çà et là quelques habitations qui, pour la plupart ont leur nom particulier. (V. *Grande Meer, Petite Meer, Roeshof, S^te-Aldegonde, Zien*). — *Lizellebrouck*, 1458, gr. cart. S. Bertin, t. VII, p. 335.

LIZELVART (le) ou canal de Lizel. Il prend naissance à l'entrée du faubourg et va joindre la Grande Meer. Ce canal qui est la principale voie de communication entre le faubourg de Lizel et le marais, entrait autrefois dans la ville en passant sous le rem-

part par la *Waterporte* ou porte à l'eau, pour joindre la Basse-Meldieque, avec laquelle il formait le *canal de la Machue* qui se jetait alors comme aujourd'hui dans la Haute-Meldieque. Le canal de la Machue est depuis le siècle dernier recouvert d'une voûte et sa superficie forme avec les deux quais la place de l' Arsenal. C'est le quai sud de Lizel intra muros qui était désigné sous le nom de *Pont des Pakes* ou *Long-Pont*, ou de *rue du Rivage*, en Lizel ou en Lille.

LOBEL, fief, c^{ne} de Mentque-Northécourt. — *La terre et seigneurie de Lobel, séant au dit Boucoud, où il a court, bailli et hommes, sous-bailli, officiers, 1543*, état des fiefs de la châtellenie de Tournchem.

LOBEL, ham. c^{ne} d'Arques. — *Arques au Lancquart près Lobel, 1563*, synopsis, t: II, p. 8.

LOBEL, f^e, éc. ou hameau de la c^{ne} de Tatinghem, aujourd'hui inconnu. — *Du coté Laubel de Tadinghem, 1315*, cart. chart. p. 222. — *Pardecha Laubel si que on va à Tadinghem sur le voye que on dist de le Haye.... sour le voye entre Laubel et Tadinghem, 1304*, ibid.

Ces noms devraient s'écrire *l'Aubel*, mot qui dans le patois roman du pays signifiait tilleul. On prononce aujourd'hui *aubieu*. Un *aubel* ou tilleul isolé seul au milieu des champs indiquait ordinairement le lieu où se tenaient les plaidés généraux et les franches vérités du canton.

LONG-JARDIN, fief et f^e depuis quelques années démolie, c^{ne} de St-Martin-au-Laërt. — *Une pièche gesant emprez le croix de Langardin, sur Lart,*

1431, cart. chart. p. 123. (V. Croix Pélerine). — Même seroit trouvé que anciennement les dites seigneuries de Lindequin et Longardin appartennoient au prévost de la dite église (de S^t-Omer) et pour ce qu'elles estoient scituées près de la dite ville et en la banlieue d'icelle, souvent advenoit que les bannis de la ditte ville seretirèrent ès dittes seigneuries, comme en lieu non compris en leur bannissement ne subjet à la dite ville, à cause de quoy les dits mayeur et eschevins avoient trouvé fachon de acquester par eschange fait avec le prévost d'icelle église les dictes seigneuries de Lindequin et Longardin, 1542, arrêt de la cour de Malines, arch, de S^t-Omer.

LONG-PONT (le), ham. c^{on} de Blendecques. — *Longus Pons*, 1439, cart. S, Om. p. 4. — A Blendecques,... au Loncpont entre deux yauves, 1381, cart. S^t-Om. anniv, p. 42 v^o.

LONGUENESSE, c^{on} de S^t-Omer sud, 730 hab.; en 1698 : 200 hab. — *Losantanas*, 648, cart. sith. p. 18. — *Loconesse*, 877, ibid. p. 125. — *Loconessa*, x^e s. ibid. p. 445. — *Locanes*, 1107, ibid. p. 248. — *Loganessa*, 1093, ibid. p. 245. — *Longuenesse*, 1145, ibid. p. 320.

Quoique du bailliage de S^t-Omer, Longuenesse relevait au féodal du château d'Aire (Maillart). Sous le diocèse de Thérouanne, son église faisait partie du doyenné de S^t-Omer, sous le vocable de S^t-Quentin, *Sanctus Quintinus in Loconesse* (pouillé du diocèse de Thérouanne). Sous le diocèse de S^t-Omer, la paroisse de Longuenesse fut elle-même le siège d'un

doyenné qui comprenait : *la paroisse de Salperwicq, Longuenesse S. Quentin, Tatinghem, le Lart (St-Martin), Tilques, St-Leger, Houlle, Moulle, Serques, (Pouil. du dioc. de St-Omer).*

DÉPENDANCES : *St^e-Croix, le Fonds à Cailloux, la Verte-Ecuelle, la Niche à Chiens, la Malassise, Notre-Dame-de-Grâce, le Cœur-Joyeux.*

Loo (le), ancien bois depuis longtemps défriché qui couvrait la hauteur de la Malassise, entre St-Omer et Blendecque. Ce bois était célèbre par la victoire qu'y ont remportée, en 884, les habitants de la ville naissante de St-Omer sur les Normands, dans une bataille qui avait commencé au-dessus de Weinzhameau de Blendecques, et qui s'est terminée sur cette hauteur en face des remparts de la ville. Voici dans quels termes l'agiographe contemporain qui nous a laissé le récit de cette bataille décrit le bois de Le Loo : *Itaque comperientes cunctos se undique scius fugam molientes desperabiliter ruperunt ad orientalem plagam per sinistrum cornu vallantium tendentes ad QUEMDAM QUERNUM LUCUM putantes se ibi, frustras, aut defendere aut effigere posse. Nostri itaque eos occidendo insequentes, horū enim fuit diei nona quando, exhibant de castello, antequam pervesperasceret, omnem illam plurimam, ut ipsi jactabant, selectorum pugnatorum dei bello consumpserant.... facta est autem hæc cædes in loco nomine WINDINGHAMMO.* On lit en marge du manuserit : WEINS PREZ LE GONTARDENCHES (Ms n° 819 de la bibl. de St-Omer). Une faible partie de ce bois de chêne,

quernus lucus, existe encore ; elle porte le nom de *Bois Richebé*.

La propriété du patis qui existait au-dessous du bois de Le Loo fut donnée à la ville de St-Omer par Robert-le-Frison, et confirmée tant par la charte de Guillaume Cliton, en 1127, que dans les chartes subséquentes : *Pasturam adjacentem villa Sancti Audomari in nemore quod dicitur Lo... usibus eorum concedo.* (Recueil de chartes des arch. de St-Om. — Mém. des Antiq. de la Morinie, t. 4, p. ix). — *Entre le ville de Blendecque et le bos du Lo, 1310*, cart. S. Om. anniv. p. 40. — *Nus ne taille bos en le Loo outrageusement ne cache à conins ne à austres bestes*, XIII^e s. registre, arch. de St-Omer. — *Le fief du bos de Leloo dit la Malassise* (Maillart).

Loo (le), bois, c^{ne} de Tournehem. — *Le bois de le Loe*, 1578, terr. de la châtell. de Tournehem. — *En la vallée de le Loe*, ibid. — *Le sente qui maisne de Belleverdure à le Loe*, ibid.

LOQUIN (le). V. Bas-Loquin.

LOQUIN (le), ham. c^{ne} de Thiembonne. — *Lockin*, 1292, cart. S. Om. p. 95.

LORTOV, fief, c^{ne} de Wisque.

LOSTBARNE, ancienne maladrerie, construite au XII^e siècle par le sgr d'Ardres ; ham. c^{ne} de Louches. *Lodebrona*, 1084, Chron. Andr. p. 350. — *Lodebronna*, ibid, p. 374. — *Leodeberna*, XII^e s. Lamb. d'Ard. — *La partie de Locdebarne*, 1435, cart. chart. p. 231 v°. — *La chapelle de Locdebarne*, 1543, terr. de la châtell. de Tournehem. — *Lotbarne*, 1616,

m^e de Lamb. d'Ard., Guillaume de Witte, n^o 819, bibl. de St-Omer. Lostbarne était l'une des douze pairies du comté de Guines, ibid.

LOSTRAT, ham. c^{ne} de Louches, sur l'ancien chemin de St-Omer à Ardres.

LOSTRAT, ham. c^{ne} d'Esquerdes, sur la voie romaine dite la Leuline. Ce nom, sur la grande carte de France est écrit fautivement *Austra*.

LOSTRAT, ancien grand chemin, c^{ne} de Journy. — *La rue dite Lostrat qui conduit de St-Omer et de la Grande-Eclitre à Boulogne, 1773*, rapport du s^{gr} de Journy, terr. de la châtell. de Tournehem.

LOSTRAT, ancien chemin dit le chemin de Flandre à Fauquembergue, allant d'Hellefaut à Bilque.

LOSTRAT ou LE HOSSTRAT, ancien chemin de Bayenghem à Eperleecques. — *Aboutant west à le Hosstrat, 1543*, rapp. du s^{gr} de Bayenghem, terr. de la chât. de Tournehem.

Cette dernière orthographe nous indique assez que *Lostrat* n'est qu'une abréviation du mot flamand *Hooge-Straet*, haut chemin, chaussée, précédé de l'article français *le* et que par conséquent ces noms devraient s'écrire *L'Hosstrat* ou *Le Hosstrat*.

LOUCHES, c^{on} d'Ardres, 779 hab.; en 1698 : 500 h. — *Lotenes*, *Lotersa* (pour *Lotesses*, *Lotessa*), 1084, chron. And. p. 345 et 349. — *Lutesse*, 1084, 1122, p. 355 et 384. — *Lotessa*, 1203, ibid. p. 532. — *Lothesia*, *Lothosia*, XII^e s. Lamb. d'Ard.— *Loutesse*, 1244, testament du comte de Guines, gr. cart. de St-Bertin, t. III, p. 34. — *Loucez*, 1358, compte de

la châtell. de Tournehem, arch. de Lille. — Pour aller à Monstrewl en la sepmaine après la S^e-Jean-Baptiste dairain passé l'un LVIII pour empêtrer une commission du prévost de Monstrewl en cas de nouvelleté sur ce que li bailli de Ghines avoit fait ou quemin de Leweline en la ville de Loucez, ibid. — Louches, 1473, Terr. de Tournehem.

Ce village dépendait du comté de Guînes et en dernier lieu du gouvernement d'Ardres. Au spirituel il a toujours fait partie du doyenné de Guînes. (Pouil. de Thérouanne et de Boulogne).

LUCQUET (le), fief, c^{me} de Rebecque. — *Les prez du Lucquet, vers Creque, ... le fief du Lucquet, 1559*, A. Mir. dipl. Belg. p. 666 et 667.

LUMBRES, arr^t de S^t-Omer, 918 hab.; en 1698 : 297 hab. — *Laurentia, 1026*, cart. sith. p. 175. — *Terra sita super fluvium Agniona quæ vulgo Laurentia nuncupatur*, ibid. — *Laurentia seu Lumbras, xv^e s. pouil. de Thérouanne*. — *Laurentia modo Lumeres ad Agniona*, Malbrancq de Morinis, t. i index, p. 13. — *Lumeres, 1484*, chron. Andr. p. 483. — *Hugo de Lumeres (seu Lumbres), 1494*, synopsis. — *Parrochia de Lumbres, 1240*, cart. S. Om. anniv. p. 140. — *Es villes de Setque et de Lumeres*, ibid. — *La paroisse de Lumres, 1286*, de Godefroy. — *Lumbres, 1407*, gr. cart. S^t-Bertin, t. vi, p. 27 1^{er} supplément. — *Lumbres, 1447*, cart. S. Om. anniv. p. 108 et passim. — *Maximilien de Fiennes, comte de Lumbres, 1704*, Mém. des Antiq. de la Morinie, t. vii, p. 117. — *Lumbres, terre du bailliage de S^t-Omer*

appartient à Maximillien de Fiennes qui a toujours été qualifié du titre de comte, 1698, Bignon.

Lumbres, du bailliage de St-Omer, faisait partie du doyenné d'Hellefaut sous le diocèse de Thérouanne et du doyenné de Bléquin sous le diocèse de Boulogne. (Pouil. de Thérouanne et de Boulogne). Il relevait immédiatement du château de Seninghem (de Godefroy).

LUSQUET (le), f^e, c^{ne} de Seninghem.

LYS (la), riv. dont la principale source est à Lisbourg (*Lieges-Burt*, naissance de la Lys, c^{on} d'Heuchin, arrondissement de St-Pol. Elle passe à Thérouanne et à Aire où elle commence à être canalisée, et de là elle se dirige vers St-Venant, Merville, etc., pour aller se jeter dans l'Escaut, auprès de Gand, après un parcours de plus de 180 kilomètres. Elle reçoit à Aire *la Laquette*, rivière qui prend sa source à Bomy et à Boncourt, et *la Melde* qui descend d'Heuringhem. — *Ad fluvium quod dicitur Leia, x^e s. cart, sith. p. 91.* — *En le paroisse de Delettes.... aboutant d'un leis à LE LIS, 1374, cart. chart. p. 45.* — *Capelle sur LA LIS, 1559, A. Mir. dipl. Belgic. t. iv, p. 662.* — *La Lys, 1698, Bignon.*

M

MADI (le), ruisseau prenant sa source au bois de Marthes et allant se décharger dans la Lys à Aire. — *Madika*, Malbrancq de Morinis, t. 1, p. 57 : *et eum (Laquetam) cum Madika duobusque aliis fluviolis in Legiam suum admittit*, ibid.

MAISNIL (le), ham. c^{ne} de Dohem. — *Villa de Maisnilio*, 1271, cart. S. Om. p. 64. — *Le quemin qui maisne d'Ouve au Maisnil*, 1459, cart. S. Om. anniv. p. 281 v^e. — *Maisnil-lez-Dohem*, 1507, Bouthors, cout. de Fauquembergue. — *En la carrière de Maisnil-les-Dohem là où furent estouffées (ensumées) quelque soixante-deux personnes, n'en reschappant qu'une jeune fille laquelle fust recouuse demi vivante après la retraite de ces François*, 7 février 1598, Hendricq. — *Maisnil-Dohem, hameau*, Maillart.

MAISNIL (le) D'aval, nom par lequel on désignait le Petit Maisnilliet (V. ce mot) pour le distinguer du *Maisnil d'Amont*, autrement dit Maisnil-lez-Dohem.

— *Le voie qui maine du Maisnil d'aval*, 1391, cart. S. Om. anniv. p. 104, et 1398, p. 105 et 105 v°.

MAISNIL (le) BOUTRY, ham. sur les deux communes de Ledinghem et de Vaudringhem. — *Maisnil-Boutry*, 1507, Bouthors, cout. de Fauquembergue, Mail-lart.

MAISON BLANCHE, éc. c^{ne} de Bayenghem-lez-Eperlecques.

MALADRERIE (le) ou LÉPROSERIE d'Aire ; elle était située sur le territoire de Wittes, à l'endroit dit le Marais. — *Leprosaria Ariensis*, Pouil. de Thérouanne.

MALADRERIE (la) ou LADRERIE d'Ardres ; elle fut établie avec une chapelle sur la chaussée romaine dite la Leuline, au hameau de Lostbarne (V. ces mots), par Arpould de Markenes s^{gr} d'Ardres au XII^e siècle. — *Infirmaryam sive infirmantium tugurium et Capellam extra Ardeam supra viam tunc temporis regalem, olim Læliam... apud Leodeberniam instauravit.... Lamb.* d'Ard. Les revenus de cet établissement ont été depuis réunis à ceux de l'hospice St-Nicolas dans la ville d'Ardres, aujourd'hui l'hôpital St-Louis : *La Maladrerie de Lostabarne réunie à l'hôpital St-Nicolas des pauvres d'Ardres*, 1764, titre particulier.

MALADRERIE (la) de Dohem, autrement dite *la Mé-sellerie*. Elle existait, suivant la tradition, au lieu dit aujourd'hui par corruption *la Méhurie*.

MALADRERIE (la) ou Léproserie d'Eperlecques, au sud du hameau de Westrhove, au lieu dit encore aujourd'hui le *Maschelpet*, ou *Puits des Mesels*. — *Supra*

viam de Westerhove sicut itur apud Calays, ad leprosarium, 1342, cart. chart. p. 204.

MALADRERIE (la) d'Esquerdes, construite sur une parcelle de terre appartenant au chapitre de S^t-Omer et connue aujourd'hui sous le nom de la *Pruvoté*. Cette léproserie était, dit-on, commune entre Esquerdes et les villages voisins.

MALADRERIE (la) de Fauquembergue autrement dite la maison de S^t-Ladre, fondée sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la maison presbytérale. — *Leprosaria Falcobergensis*, pouil. de Thérouanne. — *La maison de S^t-Ladre de Fauquemberghe, 1280*, de Godefroy. Cet établissement possédait entre autres une terre à Wandonne dite encore aujourd'hui *la Maladrerie* et une ferme à S^t-Martin d'Hardinghem, connue sous le nom de *Ferme de l'Hospice* et autrefois aussi sous celui de *la Maladrerie*.

MALADRERIE (la) du Loquin, située dans la commune du Haut-Loquin sur un angle de terre qui porte encore le nom de *Maladrerie*.

MALADRERIE (la) d'Herbelles. Elle était construite sur 14 ares de terre aboutissant à la rue Beauvois et au sentier de Cléty à Herbelles.

MALADRERIE (la) de Bayenghem-lez-Eperlecques et de Monnecove, sur l'ancien chemin de S^t-Omer à Ardres. — *Deux mesures de terre ou environ nommé le Votrebert sur lequel est assize le croix du dict lieu de Monechove et à ce bout west doit estre le demeure des ladres, s'aucuns en y a, 1517*; rapport du s^{gr} de Monnecove, terr. de la châtell. de Tournehem.

MALADRERIE (la) de Remilly-Wirquin. Elle était située au sud du lieu dit les Winques entre la rue Grenière et la rue Bertin.

MALADRERIE (la) ou léproserie de St-Omer, autrement dite la Madelaine. Elle fut fondée vers 1106 par un nommé Vumrade à l'extrémité sud du territoire de la ville, près d'Arques, avec une église et un cimetière, cart. sith. p. 239. — *Terra Lazarorum*, 1127, recueil de chartes, p. 5, 42, 47. — *Ecclesia beatæ Mariæ Magdalenaæ versus Arkes*, 1247, recueil de chartes, p. 25. — *Les terres et héritages de l'hôpital de la Maladrie ou Magdelaine broucq* (pour lors située hors la ville près la porte St-Michel du côté d'Arques), 1398, synopsis, t. 1, p. 244 v°. De là les noms de *rue de la Magdelaine*, de *Magdelaine-Broucq* et de *Pâture de la Magdelaine* qu'on donnait au chemin de St-Omer à Arques et aux prairies marécageuses qui s'étendent entre les remparts de la ville et le lieu où s'élevait l'ancienne léproserie.

MALADRERIE (la) de Thérouanne. Elle était sur Clarques dans un lieu qui porte encore ce nom. — *La maladrerie pour la maison M. Denis Tingry, deux botteaux de blé commun*, 1559, répartition du diocèse de Thérouanne, A. Mir. dipl. Belg. t. IV, p. 671. — *Et aussi est accordé que la Maladrerie de Terrouane demeurer a par indivis entre les deux chapitres*, ibid. p. 673.

MALADRERIE (la) de Tournehem. Elle était située en dehors de la ville, près de l'entrée du nord. — *Un manoir amazé gisant hors du pont de l'Estanque*

aboutant oest à certain lieu qui fut la Maladrie du dit Tournemem, 1578, terrier. — Pour la recognoissance de certain héritage qui estoit ci devant la Maladrie dont estoit deub II s, par. mais pour estre abandonné vague et infructueux de temps immémorial, néant, 1673, autre terrier de Tournemem.

MALADRERIE (la) ou hôpital St-Germain à Louches, sis à l'extrémité sud de cette commune. — *Le chemin qui maine de Clercque à St-Germain en Louches, 1543, terr. de Tournemem.*

MALADRERIE (la) ou hôpital de Nordausque. — *Une petite ille contenant cinq quarterons du dict prey aboutant contre l'hospital d'Ausque, 1542, terr. de Tournemem. — Six mesures de terre à usage de prey et pasture gesant nort de l'hospital du dit Nortausque, rapp. du s^{gr} du Ploit en Nordausque, terr. de Tournemem. — Aboutant zud aux terres de l'hospital de Nortausque et d'autre au pont du dit lieu, 1578, autre terrier. Les pâtures dites encore aujourd'hui de l'hôpital ne sont pas éloignées de ce pont.*

MALASSISE, ch^{au} et f^e c^{ne} de Longuenesse. — *Le fief du bois de Leloo dit la Malassise, Maillart.*

MALFIANCE (la), f^e, c^{ne} de Reclinghem. — *Le fief de Malfiance du St-Crucifix, terr. de la seigneurie de Wandonne, dont la Malfiance relevait. — Malfiance, château, Maillart. Ce n'est qu'une très ancienne ferme.*

MALHOVE, ham. c^{ne} d'Arques. — *Le fief de Malove, situé dans le comté d'Arques, 1435, gr. cart. St-Bert. t. vi, p. 519.*

MAMETZ, c^{on}e d'Aire, 4250 hab.; en 1698 : 366 hab.
 — *Mamezia*, Malbrancq de Morinis, t. I, p. 57. —
Mametz, Bignon, — *Les terres de Mametz et Marthes*, cout. d'Aire. — *Mamez*, village avec château, Maillart.

Ce village n'a été érigé en paroisse que depuis le concordat. Marthes qui formait une commune lui a été depuis lors annexé. Mametz était du bailliage d'Aire et au spirituel il était avec Marthes l'annexe de Blessy qui alors faisait partie du doyenné d'Aire.

DÉPENDANCES : *Marthes*, *Crecques*, *Maubus* ou *Montbut*.

MAMETZ-EN-CAMPAGNE, fief. — *Pour son sief de la Couture en Racquinghem et arrentement de Mametz-en-Campagne et Wardrecques*, proc. v. cout. de S. Omer.

MAMETZ, fief, c^{ne} de Zudausque. — *Le sief de Mametz-en-Züdausque*, ibid.

MAMETZ, fief, c^{ne} de St-Martin-au-Laërt. — *Le sief de Mametz-au-Nar*, proc. v. cout. d'Aire.

MARAIS (le), ham. c^{ne} de Brèmes.

MARAIS (le), ham. c^{ee} de Coyecques.

MARAIS (le), ham. c^{ne} de St-Martin-au-Laërt.

MARAIS (le), ham. c^{ne} de Seninghem.

MARAIS (le), ham. c^{ne} de Thiembronne.

MARAIS (le), ham. c^{ne} de Vieille-Eglise.

MARAIS DAVID (le), ham. c^{ne} de St-Folquin.

MARAIS DE LA PALME (le), fief, c^{ne} de Nortkerque.

— *En mon marais de la Palme où il y a édifice avec un colombier fait de briques, assis auprès de la motte*,

environnée de vieilles murailles et d'un vivier, 4530,
rapp. du s^{gr} de la Palme.

MARAIIS PERDU (le), ham. c^{ne} de Nortkerque.

MARCHEBECQUE (le), ruisseau affluent de la Liette,
à Eperlecque.

MARDIC (le), canal de décharge et de dérivation de
la rivière d'Hem ou Meulestroom, canalisée à partir
du fort S^t-Jean, ham. de Polincove. Il prend naiss-
ance à Hennuin où le Meulestroom passe sous le
canal de S^t-Omer à Calais au moyen d'un aqueduc
en syphon. Il longe les deux territoires de S^{te}-Marie-
kerque et de S^t-Folquin dont il forme la limite jus-
qu'un peu au-dessous du Pont-Rouge, où il se con-
tinue à travers le territoire de S^t-Folquin jusqu'aux
Grands-Arbres, hameau de cette commune, où il
tombe dans la rivière d'Aa en passant par une écluse
établie à son embouchure. Le Mardic est un des prin-
cipaux et des plus anciens canaux de l'ancien pays
de Langle (V. ce mot). La pêcherie de ce canal appar-
tenait aux abbés de S^t-Bertin, en leur qualité de sei-
gneurs vicomtiers et de décimateurs du pays de
Langle, *eschichée*, suivant l'expression de la coutume
de la châtellenie de Bourbourg par le traité de Pé-
ronne qui a donné naissance au comté d'Artois, dans
les dernières années du XII^e siècle. — *Mardic Pis-
caria, 4407, 4439, 4444, cart. sith. p. 249, 342 et
346.*

C'est par suite d'une erreur facile à démontrer
qu'on a jusqu'ici appliqué cette désignation des bulles
papales du XII^e siècle en faveur de l'abbaye de S^t-

Bertin à l'ancien petit port de *Mardick*, situé entre Gravelines et Dunkerque. *Simon Sithiensis abbas concordiam init cum Emmæ abbatissæ Aurinicensi (vulgo dicta Orignies)*, super piscariæ *Mardick* in castellariæ *Broburgensi*, quam tandem juris esse ecclæsiae nostri S. Bertini agnoscit prædicta Emma, illamque abdicet et quittam clamat, 1132, synopsis t. II, p. 47. A cette époque, le pays de Langle faisait encore partie de la châtellenie de Bourbourg. — *Sentence du conseil d'Artois qui maintient et garde l'abbaye de St-Bertin dans ses droits et possessions qu'elle a dans sa terre, chateau et s^{ec}te et vicomté de Mennequebeure et PRINCIPALEMENT DANS LE DROIT QU'EELLE A DE LA PÈCHE DANS LA RIVIÈRE DE MARDICK en descendant depuis le Pont-Quaine (aujourd'hui le Pont-Rouge), assez près de l'église de St-Mariekerque, jusqu'à la rivière d'Aa au côté de midi de l'église de St-Nicolas où la dite abbaye de St-Bertin par elle ou ses commis et fermiers peuvent faire tendre roies à pêcher depuis la rue de St-Mariekerque ou de Busericque jusqu'à Bistade, 1700*, ibid. p. 47 v°.

En présence de ces documents et en l'absence de tout autre concernant le port de Mardick, il est impossible de s'y tromper. D'autres documents viennent confirmer cette ancienne existence du Mardic du pays de Langle dont on regarde la création comme toute moderne. — *En le paroisse de St-Folquin-Eglise, entre le Mardyc et le Oudenwech, 1347*, cart. chart. p. 161. — *Ou dict pays de Langle en le parroche de St-Marie-Eglise..., aboutant vers le west au Mar-*

dic, 1442, ibid. p. 455. — En le parroche de Ste-Marie-Eglise, aboutant nort sur le Mardycq du coté le Overdrach de Hainneweins (l'ancien guindal d'Hennuin), 1444, ibid, p. 456.

MARETTE (la), bois, c^{ne} de Tournehem.

MARIVAL, ham. c^{ne} de Wismes.

MARNIÈRE (la), f^e, c^{ne} de Campagne-lez-Wardréesques.

MARNIÈRES (les), éc. c^{ne} de Nordausque.

MARTHES, vill. c^{ne} de Mametz. — *Marthes, 1559, répart. du dioc. de Thérouanne, A. Mir. t. IV, p. 666.*

— *Marthe, village, il y a plusieurs fiefs de la régale de Thérouanne, Maillart.* Ce village était du bailliage d'Aire et l'annexe de Blessy, c^{on} de Norrent-Fontes.

MATRINGHEM, cense, c^{ne} de Bonningues-lez-Ardres.

— *Au villaige et terroy de Bonningues.... près le Hericast.... listant nort à la terre de la cense de Matringhem, 1543, terr. de Tournehem.* — *Le bois de Matringhem, ibid.* Ce nom est aujourd'hui oublié.

MAUBREU, moulin à eau, c^{ue} de Lumbres. — *Le moulin de Malbroec, 1233, de Godefroy. — Le Moulin de Maubreuc, 1220, 1269, gr. cart. de St-Bertin, t. II, p. 204 et t. III, p. 364.* — *Au quemin qui maine de Samette à Maubreuc, 1432, cart. cart. p. 287.* — *En la ville et terroir de Samettes, emprez Lumbres, alistant vers zud à le rivière nommée Maubreuc.... à le rivière de Maubreuc, 1443, ibid. p. 5 v° et 6.* — On prononce et on écrit aujourd'hui fautivement *Montbreux* et *Montbrun*.

MEER (la), s^{grie}, c^{nes} de St-Omer et de Lederzelle. —

Aqua Mere, XII^e s. cart. sith. p. 207. — *Piscaria Mera*, 1107, ibid. p. 249. — *Inter Meram et Nievlet*, 1180, synopsis, t. I, p. 205 v°.

Il résulte des actes nombreux concernant la seigneurie de la Meer appartenant à l'abbaye de St-Bertin que : 1^o la Meer autrement dite *Vetusta Mere*, était la grande pièce d'eau qui est entre l'ancien communal du Haut-Pont et Nieurlet et que les Flamands appellent *Bredwatter* large eau, et 2^o que le fief ou ou domaine de la Meer comprenait tous les marais de l'abbaye sur St-Omer, Boninghem et Nieurlet, ham. de Lederzelle. V. *Grande Meer*, *Petite Meer* et *Vieille Meer*.

MELDE (la), petite rivière qui prend sa source à Hellefaut et à Bilques, parcourt le territoire d'Heuringhem, passe entre ceux de Quiestède et de Racquinghem, traverse les marais de Wittert et va se jeter dans la Lys à la hauteur de Thiennes, après avoir passé sous le canal de Neufossé dont elle forme elle-même une branche sous le nom de *Nouvelle Melde*. — *Fluvius est etiam nam MELDA nomine qui, in ESKA et HEURINGHEM vieis non procul Audomaropoli ortus, COHEMUM et WITIACUM præterlabitur et apud THINNUS, sublatis repagulis miscetur Lisæ, Malbr. de Morinis*, t. I, p. 42. Cette petite rivière porte aussi à Ecques le nom d'*Auborne* ou *Aubonne*.

MENTQUE-NORTBÉCOUBT, c^{ea} d'Ardres, 654 hab.; en 1698 : 320 hab. — *Mentequa*, 877 et 1107, cart. sith. p. 122 et 249. — *Menteke*, 1112, ch^{on}. Andr. p. 363. — *Le bois de Menteke*, *la cense de Menteke*,

1279, 1286, de Godefroy. — *En la paroisse d'Esperlecke prez de la Balanche, vers west sur le quemin qui maine à Menteque.... aboutant nort sur le chemin de Menteque, 1434, cart. chart. p. 197.* — *Au chemin qui maine de Tournehem à Mentque, 1673, autre terrier. — Mentques et Quercamp, 1698, Bignon.*

Avant 89, Quercamp était en effet le hameau de Mentque qui était du bailliage de St-Omer et du doyenné d'Alquines, puis, à partir de 1566, du doyenné de Tournehem.

MÉRANILLE, maison de campagne et f^e, c^{ne} de Nielles-lez-Ardres. — *Sancta Mariævilla, 1496, chron. Andr. p. 342.*

MEULLEMOTTE (la), ham. c^{ne} d'Eperlecques.

MERCK-S^t-LIÉVIN, c^{on} de Fauquembergues. — *Merkenez, 1439, cart. S. Om. p. 4. — Merquenes, 1289, cart. S. Om. anniv. p. 95. — En le parroche de Merquenes, en le Tille Bacon, entre le terre de Werneque au lez d'aval et.... du lez d'amont, afrontant vers mer sur le chemin qui va de Faukemberghe à St-Omer, 1399, ibid. p. 407 v° (V. Warneque). — Baillenage de Rumilly et de Merquenes, ibid. — La dite terre et seignouries de Merques, tenue et mouvante de la terre et seignourie de Rumilly, 1507, Bouthors, cout. de Fauquembergue et de Merkes-S^t-Leger (lisez St-Liévin).*

Merkénes, célèbre par son pélerinage en l'honneur de St-Liévin, figure dans le pouillé du diocèse de Thérouanne sous le doyenné d'Hellefaut et dans celui

de Boulogne (*Marc-S^t-Liévin*) sous celui de Fauquembergues. Ce village faisait partie du bailliage de S^t-Omer (*S^t-Liévin-Marq*) Maillart ; toutefois il figuré dans Bignon (*Marc et Avrout*), comme faisant partie du bailliage d'Aire. Le village d'Avrout en a été distrait en 1842, époque de son érection en commune.

MERZOIL, ham. c^{ne} de Northbécourt.

MESTIÈRE (bois de la), c^{ne} d'Audréhem.

METZ (le).

MEULESTROOM (le), partie inférieure de la principale branche de la rivière d'Hem, depuis Polincove et le Fort S^t-Jean où elle commence à être canalisée jusqu'à Hennuin où elle s'embranche au canal de S^t-Omer à Calais et où le trop plein de ses eaux passe sous ce canal dans le Mardie (V. ce mot), au moyen d'un aqueduc en syphon. — *Le Mullestroom*, 1673, arch. d'Audruicq.

MIDI (le bois du), c^{ne} de Bouvelinghem.

MILFAUT, f^e, c^{ne} d'Audinethun. — *Mylfaut*, 1539, A. Mir. dipl. Belgic. t. 4, p. 672. — *Millesaut, chateau, paroisse de Dunebrouecq*, Maillart. — *Fief de Milfaut*, terrier de la seigneurie de Wandonne dont cette terre relevait. — *Et encore proteste (le s^{gr} de Wandonne) contre l'enclave que l'on a inséré du sief de Milfaut dans le bailliage de S^t-Omer, le dit sief étant aussi tenu du comté de S^t-Pol; et de la part du procureur du roi de ce bailliage a été soutenu au contraire que les siefs de.... et de Milfaut sont de la*

*juridiction et ressort de ce bailliage, 1739, proc. v.
de rédact. de la cout. du baill. de S^t-Omer.*

MILLIOT (le bois), de Dohem.

MISSISSIPI, ham. c^{ne} d'Aire.

MONNECOVE, ham. c^{ne} de Bayenghem-lez-Eperlecques. — *Munnio*, ix s. vit. S^t-Bertini, Mabillon ; m^s 819 de la bibl. de S^t-Omer : *Ad villam distantem a monasterio tertio miliario ad aquilonem plagam dictam Munnio*, ibid. Monnecove est en effet à trois lieues au nord de S^t-Omer sur l'ancien chemin conduisant à Marck et à Oye que suivaient les Normands en 861 à leur retour de Sithiu auquel se rapporte le passage ci-dessus. — *Munnio*, x^e s. cart. sith. p. 448. — *Munelechove*, 1084, chron. Andr. p. 356. — *Monekahova*, 1200, ibid. p. 527. — *Munekehove*, 1223, p. 385. — *Monechore*, 1453, cart. chart. p. 6. — *Ung sief nommé Monnecove, qui se comprend en justice, en terres et en rentes, mouvant du chateau de Tournehem*, 1453, terr. de Tournehem.

MONNEQUEBEURE, ham. c^{ne} de S^t-Folquin. — *La maison plaidoyable de Monequebæure appartenant à S^t-Berlin*, Maillart. — *Les bailly et loi de la prévôté de Monnequebeure dans le pays de l'Angle*, 1359, synopsis, t. II, p. 49.

Ce nom (du flamand *Moncke-bure*, cour des moines), était celui de l'hôtel où les moines de S^t-Berin tenaient leur cour de justice féodale à Bourbourg et où devaient comparaître leurs tenanciers de cette châtellenie. — *In villa Broburgensi, ante hospitium vocalum Monekebure*, 1440, Synopsis, t. II, p. 21.

— *Près de la maison de St-Bertin nommée Monnequebeure à Bourbourg, 4440, ibid.*

C'est à l'instar de cette cour de justice que les abbés de St-Bertin créèrent celle du pays de Langle, après sa distraction de la châtellenie de Bourbourg dans les dernières années du XII^e siècle. A côté du *Monnequebure* ou *Monnequebeure*, s'éleva la maison de justice et la cour féodale du haut justicier (d'abord le comte de Guînes, puis le comte d'Artois), laquelle emprunta également à celle de Bourbourg son nom de *Ghyselhus* (V. ce mot et celui d'Angle). On montre encore à Monnequebeure ces deux maisons aujourd'hui à usage de fermes.

MONT-A-CHAR (le), hauteur, c^{ne} de Blendecques.

MONTAGNE (la) **DE MERZOIL**, hauteur, c^{ne} d'Acquin.

MONTAIGU (le), hauteur, c^{ne} de Vaudringhem.

MONTAUBAN (le), hauteur, c^{ne} de Blendecques.

MONT-BART, hauteur et éc. c^{ne} de Nielles-lez-Bléquin.

MONT-BAUDEL (le), hauteur, c^{ne} de Blendecques.

MONT-BOUDART (le) ou de St-Pierre, hauteur, c^{ne} d'Affringues.

MONT-BREBIS (le), hauteur, c^{ne} d'Esquerdes,

MONTBREUX, V. Maubreu.

MONT-BRULE (le), hauteur, c^{ne} de Guémy.

MONTBRUN, V. Maubreu.

MONT-BU, ham. c^{ne} de Mametz. — *S^{rie} de Maubus*, 1739, proc. v. de rédact. de la cout. d'Aire. Cette dernière orthographe est préférable à la première. On écrit aussi *Maubus*.

- MONT-CHARTÉ, hauteur, c^{ne} d'Acquin.
- MONT-CONSEIL, hauteur, c^{ne} de Tournehem. — *Mauconseil*, terrier de Tournehem, *passim*.
- MONT-DARTOIS, monticule, c^{ne} de Nortkerque.
- MONT DE GIEUX, hauteur, c^{ne} de Vaudringhem.
- MONT DE L'ABBAYE, hauteur, c^{ne} de Blendecques.
- MONT DE LA CAGNE, hauteur, c^{ne} d'Esquerdes.
- MONT DE LA CREONNIÈRE, hauteur, c^{ne} de Blendecques.
- MONT DE LA JUSTICE, hauteur, c^{ne} de Tournehem.
- MONT DE L'ECLITRE, hauteur, c^{ne} de Journy.
- MONT DE METTE, hauteur, c^{ne} de Delette.
- MONT DE SOYECQUE, hauteur, c^{ne} de Blendecques.
- MONT DE WOLPHUS, hauteur, c^{ne} de Zouasques.
- MONT DU BREUIL, hauteur, c^{ne} de Clerques.
- MONT ÉNÉ, hauteur, c^{ne} de Thiembronne.
- MONT-ÉVENTÉ, hauteur, c^{ne} de Thiembronne.
- MONT-GASART, hauteur, c^{ne} de Clerques.
- MONT-HAUT-BLANC, hauteur, c^{ne} d'Herbelles.
- MONT-HUBERT, hauteur, c^{ne} de Thiembronne.
- MONT-HULIN, monticule et ham. c^{ne} d'Audruicq.
- MONTIFALT, ham. Mailliart. — *Montifaut, ham.*
de Merck-S^t-Liévin, almanach du Pas-de-Calais. Ce nom est aujourd'hui à peu près inconnu.
- MONTIFLET, V. Bois Riflet.
- MONT-JACQUES, hauteur, c^{ne} de Fléchin.
- MONTOIRE (la), fief, ham. et belles ruines d'une forteresse féodale, c^{ne} de Zutkerque, dans le bois dit de la Montoire, au-dessus de Nielles-lez-Ardres. — *Mon torium, 1470*, chron. Andr. p. 468. — *Capella apud*

Montorium, Lamb. d'Ardr. — *Le manoir de la Montoire, 1284*, de Godefroy. — *Ma garenne de toutes bestes en mon parc de la Montoire, 1273*, Livre des Usaiges de Guisnes. p. 139. — *Et en la chastellenie de le Montoire radjoutée à le dite baillie de Tournehem en le manière qu'elle fu ancienne-nement, 1360*, comptes de Tournehem, arch. de Lille. — *Toutes les terrasses du dit chasteau de la Montoire estoient moult empiriez et de long temps que on avoit mises et jettées subs en temps des guerres pour la défense du dit chasteau, 1364*, ibid. — *Le chasteau de la Montoire, sis en forte assiette, sur une petite montagne duquel on découvre tout ce qui sort de la ville d'Ardres, laquelle (Montoire) fut abandonnée des ennemis et la fit desmolir aux gens du pays, lesquels en feire leur devoir pour le domage qu'elle leur avoit fait, 1542*, Dubellay.

MONT-ROTY, hauteur, c^{ne} d'Acquin.

MONT ST-JEAN, f^e et chât. c^{ne} de Clarques, sur l'emplacement d'unc ancienne abbaye. V. S^t-Jean-au-Mont.

MONT ST-Louis, hauteur, c^{ne} dé Guémy. V. Chappelle S^t-Louis.

MONT-SARAH, hauteur, c^{ne} de Blendecques.

MONT-SAUL, hauteur, c^{ne} de Fléchin.

MONT-TETIN, hauteur, c^{ne} de Fléchin.

MORANDE (la), ham. c^{ne} de Roquétoire.

MORINGHEM, c^{on} de S^t-Omer nord, 543 hab.; en 1698 : 428 hab. — *Mörninghem*, 850, cart. sith,

p. 98. — *Mouringhem*, 1431, cart. chart. — *Morin-ghem*, 1451, cart. S. Om. anniv. p. 430 et 431.

Moringhem était dans le bailliage de St-Omer et le doyenné d'Alquines, en dernier lieu dans le doyenné de Tournehem.

MORLACQUE (le), rivière qui forme la continuation du Leck et de la rivière de Nieurlet, entre ce village et le pont de St-Mommelin où elle se décharge dans la rivière d'Aa canalisée. — *Morlaka*, 1056, cart. sith. p. 186. — *La rivière du Morlake au delà de la Meer*, (V. ce mot), 1481, synopsis t. II, p. 65. — *Entre le Moerlacq et le Maire*, 1278, synopsis, ibid. p. 84. Cette rivière qui sert de décharge à tous les grands canaux et étangs des marais du faubourg de Lizel, d'Arques et de Clairmarais, forme la limite entre l'ancienne Flandre et l'ancien Artois, entre les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais et entre le territoire de St-Omer et celui de Lederzelle, arrondissement de Dunkerque.

MORQUINES, fief, c^{ne} de Serques, dans le marais entre la rivière d'Aa et le Grand-Large, au lieu dit aujourd'hui le Bas-Cornet. — *Moerkine*, 1481, synopsis, t. II, p. 65. — *Le fossé qui divise les communaux de St-Omer des marais de Morquine*, Maillart, (V. Liezelette). — *Terre et s^{rie} de Morquines*, 1739, proc. v. rédact. cout. de St-Omer.

MOTTE (la), f^e et fief, c^{ne} d'Audréhem. — *Andriu de le Motte*, 1244, gr. cart. St-Bertin, t. III, p. 34. — *C'est la déclaration du fief de la motte d'Audréhem appartenant à Marye de le Sicenne, vesve de seu*

m^{sr} Loys de Ghistelle...: xv^e s. terr. de Tournehem. Oudart de Renty, s^r de Quillem, tient de mond. s^{gr} de Beures en fief (à cause de son château de Tournehem), la terre, justice et s^{grie} de La Motte au dit lieu d'Audréhem, 1543, ibid. — Au chemin qui maisne d'Audréhem vers Beauprez (V. ce mot) en laquelle pièce sont enclavées deux mesures demye de terre de la chapelle de La Motte, ibid. rapp. du s^{gr} d'Audréhem. La seigneurie de La Motte avait dix-neuf fiefs dans sa mouvance, ibid.

MOTTE (la), fief et chât. c^{ne} de Bayenghem-lez-Seninghem. — *La Motte en Bayenghem, château, Maillart.*

MOTTE (la), fief, c^{ne} de Ledinghem. — *Le fief de La Motte en Ledinghem, terr. de Fauquembergues.*

MOTTE (la), f^e, c^{ne} de Lumbres. — *La seigneurie de La Motte en Lumbres, terr. de Fauquembergues.*

MOTTE (la), f^e, c^{ne} de Nordausque.

MOTTE (la), chât. c^{ne} de Seninghem.

MOTTE (la), f^e, c^{ne} de St-Folquin.

MOTTE-DIEU (la), fief, c^{ne} de Fauquembergues, terr.

MOTTELETTTE (la), f^e et ancienne motte, c^{ne} de Nielles-lez-Ardres.

MOTTES SARRASINES (les). Dans l'arrondissement de St-Omer, le manoir féodal construit sur une motte entourée d'un fossé était, avec la potence à deux piliers, l'emblème de la justice vicomtière, comme le donjon et la potence à trois piliers étaient celui de la haute justice. Mais la population des campagnes

avait des mottes d'une autre espèce qui, dans les temps de guerre avec les contrées voisines, lui servait de boulevard et de refuge contre les maraudeurs et les partis ennemis. C'est là que dans les cas d'alerte et lorsqu'ils étaient prévenus à temps par les signaux à feu allumés sur les hauteurs par ceux d'entre eux qui y faisaient le guet à tour de rôle, les paysans se retiraient avec leurs bestiaux et ce qu'ils avaient de plus précieux. Orderic Vital donne la description de ces sortes de mottes. Ce sont, dit-il, de grands monceaux de terre faits ou de gazon ou de terrain bien battu ; elles étoient rondes, finissaient en pointe et étoient revêtues d'un retranchement ; on s'en servoit comme de forts en les environnant d'archers ou d'arbalétriers qui en s'élevant au-dessus les uns des autres pouvoient tirer sans s'incommoder. Les Anglois faisoient beaucoup usage de cette fortification ; car en Gascogne on les attribue vulgairement aux *Rudigons*, nom que l'on y donne aux Anglois (Houard, dictionnaire du droit normand V. *Mote*). Dans l'arrondissement de St-Omer, la plupart de ces anciennes forteresses en gazon sont connues sous le nom de *Mottes Sarrasaines*. *Sarrasins*, tel était le surnom que la population wallonne de cet arrondissement donnait aux Flamands, aux Anglais et aux soldats de l'Espagne. C'est celui que portent encore les habitants de Guînes qui ont été pendant deux siècles sous la domination anglaise, ceux d'Audruicq et de Tournehem qui ont été sous celle des rois d'Espagne, voire même les Flamands des fau-

bourg de Lizel et du Haut-Pont qui étaient traités de Sarrasins par les bourgeois de la ville, à la suite des démêlés qu'ils avaient entre eux.

Il existe encore : 1^o deux *mottes* dites *sarrasaines*, l'une à environ cinquante mètres de l'église de Bilques, l'autre dans le bois d'Hellefaut à trois cents mètres du centre du village, ayant dix mètres de hauteur sur douze mètres carrés ; 2^o une *motte des Sarrasins* à Bientque, hameau de Pihem ; 3^o un lieu dit le *Château des Sarrasins*, à Remilly-Wirquin ; 4^o une *motte des Sarrasins*, à Enquin, dans un bois ; 5^o une *motte des Sarrasins*, autrement dite des *Templiers*, à Enguinegate, etc. Il en est d'autres qui ne portent pas ce nom mais qui avaient évidemment la même destination. Telles sont notamment *La Motte* ou fort de la motte d'Alquines (V. Fort de la Motte), celle du bois de la Forte-Taille, sur cette même commune *La Motte* située dans le bois de ce nom, dit autrefois le *Motte-Hault*, sur Audréhem ; la grande *motte* d'Eperlecques dite la *Meulle-Motte*, parce qu'elle est située près du moulin à eau non loin de l'ancien château. *La Motte-Madame*, à Mentque-Nortbécourt presque en face de la tour de l'église. Les populations voisines de la forêt de Tournehem avaient des lieux de refuge d'un autre genre où ils cachaient les femmes, les enfants et les bestiaux. C'étaient de grandes fosses carrées ou circulaires creusées dans la forêt. Elles sont encore aujourd'hui désignées sous les divers noms de *Fosses Sarrasines*, de *Fosses as Inglais* ou de *Muches* (retraites, repaires),

notamment près de Northécourt, des hameaux de la Wattine; d'Héricat et du Trou-Perdu.

MOTTE-WARNÈQUE (la). V. Warnèque.

MOUFLON (le), nom d'un fief et d'un tertre très-ancien qui n'est autre qu'une *tombelle* de l'époque celtique, sur le penchant d'une colline en la commune de Surques. — *Ad montem qui vulgo mont-felon dicitur juxta Surcas*, XII^e s. Lamb. d'Ard. On y tenait les franchises vérités du canton et on y payait le droit de travers, comme lieu de limite entre le comté de Boulogne et la châtellenie de Tournehem.

— *Pour les despens du dict baillieu de Tournehem faits en allant de Tournehem à Terwanne pour faire semonre les gens de Surkes qui demeurent dessous Engleterre adfin qu'ils winssent à la vérité de Mou-felon appartenant à madame (la comtesse d'Artois) ainsi qu'ils soloient faire anchienement et ad présent n'y vœuillent venir*, 1363, comptes de la chât. de Tournahem, arch. de Lille. — *Et seront tenus les dessus ditz bourgeois et soubz manants de ma dite ville et banlieue de S^r-Omer de paier travers à Mouflon et ailleurs en ma dicte chatellenie de Tournehem là où il est accoustumé d'estre payé*, 1367, terr. de Tournehem. V. le t. VIII des Mém. de la Soc. des Ant. de la Morinie sur les fouilles faites au Mouflon, p. 337. — *Bauduin de Montfellow*, 1307, cart. chart. p. 26. — *Louis de Boure, escuyer, s^{gr} de Montfalon*, 1350, gr. cout. t. 4, p. 73.

MOULIN DE BREUCQ (le), mⁱⁿ, c^{ne} de Ledinghem. — *Le moulin de Bruegues*, 1240, de Godefroy.

MOULIN DE CREZECQUE (le), mⁱⁿ, c^{ne} de Louches. — *Au dit Louches au nord du moulin de Crezecque, 1778, terr. de Tournehem.*

MOULIN DES FOSSES MOREL (le), mⁱⁿ c^{ne} de Louches.

MOULIN DE GLEN (le), mⁱⁿ, c^{ne} de Dennebrœucq.

MOULIN DE LA BARNE, mⁱⁿ, c^{ne} de Campagne-lez-Wardrecques.

MOULIN DE LIUZE (le), mⁱⁿ, c^{ne} de Zudausque.

MOULIN DE LA BRUDAGNE (le), mⁱⁿ, c^{ne} de Lumbres.

MOULIN DE RONS (le), mⁱⁿ, c^{ne} d'Ecques.

MOULIN DES HULOTTES (le), mⁱⁿ, c^{ne} de Racquinhem.

MOULIN DE STIEMBECQUE (le), mⁱⁿ, c^{ne} de Louches.

MOULIN DU BLANC-PIGNON (le), mⁱⁿ, c^{ne} de Roquétoire.

MOULIN DU BRULE (le), mⁱⁿ, c^{ne} de Vaudringhem.

MOULIN DU PETIT HASARD, mⁱⁿ, c^{ne} de Ledinghem.

MOULIN INGLEBERT (le), mⁱⁿ, c^{ne} de Quelmes.

MOULIN-LE-COMTE (le), ham. c^{ne} d'Aire.

MOULIN SAINT-AUGUSTIN (le), mⁱⁿ, c^{ee} de Clarque.

V. S^t-Augustin.

MOULIN SAINT-JEAN (le), mⁱⁿ, c^{ne} de Clarque.

MOULIN WIDILLE (le), c^{ne} de Lumbres.

MOULLE, c^{on} de S^t-Omer nord. — *Monela, 1486, chron. Andr. p. 187. — In villa quoque de Moulla, 1200, ibid. p. 528.*

MOYECQUE, sief, c^{ne} de Recque. — *Ung sief et nable tenement nommé le sief de Moiecque à usaiage de bois gesant tout en une pièce auprez du dict Couquove, contenant cinquante mesures de terre ou environ,*

tenant de nort, zut et oest aux terre et riez du dict Couquove... duquel bois par ci devant souloyt avoir partie en riez et jardin et de présent est le tout devenu et converty en bois, 1543, terr. de Tournehem. Cet ancien fief est aujourd'hui désigné sous le nom de Bois de Cocove.

MUNCQ-NIEURLET, c^{onc} d'Ardres. — *Villulla de Niwerlede quæ est sita super Reche, 1145, A. Mir. t. III, p. 392. — Un vielg chemin qui maisne dii Millepit (marnière de Nordausque) parmi le dit lieu de Queneberghe à Moncqueniewerleet, 1452, cart. chart. p. 186 v°.* Le mot *monck* qui en flamand signifie *moine*, a été ajouté au nom primitif de ce village dont le nom primitif de ce village dont le domaine appartenait aux moines de Clairmarais pour le distinguer de celui de *Niewerled* ou *Nieurlet*, en Flandre, près de St-Omer.

Le territoire de Muncq-Nieurlet, où il se construit actuellement une église, a toujours été réparti entre les quatre paroisses d'Eperlecques, de Nordausque, de Recque et de Polincove qui l'environnent. Composé de marais, de terrains incultes et de bois qui avaient été distraits en partie de la seigneurie de Bredenarde et en partie de la châtellenie d'Eperlecque. Ce domaine était, depuis le XIV^e siècle, dans le ressort du bailliage de St-Omer.

MUSSEM, ham. et ch^{an}, c^{onc} d'Ecques. — *Mussem, 1307, cart. S. Om. anniv. p. 53. — A Helesaut.... entre le kemin de Mussem et le kemin de Terwane, 1387, ibid. p. 54.*

MYENCTE, fief, c^{ne} de Louches. — *Un fief nommé Myente, en la paroisse de Louches aboutant d'oeest à le terre de le Montoire, 1543, terr. de Tournehem.— XII mesures de terre aplicquées à la maison et cense de le Cressionnière emprez le Montoire en un lieu nommé le Myencte, ibid.*

N

NARD (le), nom sous lequel est communément désignée à S^t-Omer et dans les alentours la commune de S^t-Martin-au-Laërt. (V. ce mot et Lart). — *Vicus qui vulgo Le NARD in veteribus monumentis Le LAERT vocatur*, Simon Ogier, étymol. 9. — *Au commencement de l'an 1604 fut commencé à rebâtir le chœur de l'église paroissiale du Nard, proche notre ville qui jà passé trente-quatre ans (1570) avoit été ruiné par les grands vents*, Hendricq.

NARTSTROOM (le), nom que porte aujourd'hui le Lartstroom (V. ce mot) autrement dit la rivière de Salperwick.

NATOY (le), f^e, c^{ne} de Rebecque. — *La terre de Poix-en-Natoy à Rebecq, 1739*, proc. v. cout. d'Aire.

NEQUE (le), éc. c^{ne} d'Esquerdes. — *En Esquerdes près de le Necque.... à la rue qui maine de le Necque à l'église d'Esquerdes, 1532*, synopsis, t. II, p. 32.

NEUF-MANOIR (le), ham. c^{nes} de Ledinghem et de

Bléquin. — *Le sief du Nouveau-Manoir*, 1240, de Godefroy. — *Neuf-Manoir*, hameau, paroisse de Bléquin, Maillart.

NEUVE-RUE, ch^{au}, c^{me} de Recque. — *A Recque.... listant d'ost au s^r de le Noeufverue*, 1517, terr. de Tournehem. Ce château doit son nom à sa situation près de la nouvelle chaussée ou *Niewestraet* aujourd'hui la route départementale n° 7 de Nordausque à Bourbourg, autrement dite, dans le pays, le chemin et autrefois la nouvelle rue de Gravelines. — *Ungaultre fiefséant à Recq.... aboutant d'ost à la terre du Vroland et zut à la rue quy maisne de Caullant à le Niewestraet*, 1547, ibid. Cette dénomination prouve qu'à l'époque où cette chaussée a été établie on parlait encore flamand à Recques et dans les alentours.

NEUVILLE, ham. sur les deux communes de Quercamp et d'Alquines, près de la forêt de Tournehem.

NICHE a CHIENS (la), éc. c^{me} de Longuenesse, sur le chemin de St-Omer à Blendecques.

NIELLES-LEZ-ARDRES, c^{on} d'Ardres, 366 hab.; en 1698 : 405 hab. — *Nicles et Neles*, 1084, chron. Andr. p. 349, 354, 374 et 368. — *Niles*, 1122, ibid. p. 389. — *Nelensis villa.... Nelecia arva.... Nelis.... Nileis*, Lamb. d'Ard. — *Ecclesia S. Petri Neliciorum, juxta Montorium*, ibid. — *Le parie (la pairie) de Nielles*, 1435, cart. chart. p. 232. — *Nielles près Montoire*, 1559, Aub. Mir. t. iv, p. 462.

Nielles-lez-Ardres, l'une des douze pairies du comté de Guînes (Duchesne, G, de Witte) était l'une

des dix-neuf paroisses du gouvernement d'Ardres. Elle figure dans le pouillé de Thérouanne sous cette désignation : *Nieles juxta Montem* (pour *Montorium*) et dans celui de Boulogne sous son nom actuel de *Nielles-lez-Ardres*. Cette paroisse a toujours fait partie du doyenné de Guînes jusqu'en 89.

NIELLES-LEZ-BLÉQUIN, c^{on} de Lumbres, 740 hab.; en 1698 : 467 hab. — *Nieles*, 1240, de Godefroy. — *Le domaine de Nieles*, ibid. — *Nielles in Bolonesio*, pouil. de Thérouanne. — *La ville, mairie et eschevinage et vicomté de la ville de Nyelles les Boulle-nois*, 1458, cout. Richebourg, t. I, p. 398. — *Nielles-les-Bléquin*, pouil. de Boulogne.

Ce village, dans le ressort du bailliage de St-Omer, fit partie d'abord du doyenné d'Hellefaut, puis de celui de Bléquin.

NIELLES-LES-THÉROUANNE, vill. c^{ne} de Thérouanne. — *Nieles*, 1468, gall. christ. t. x, p. 405 et 406. — *Niele près Terrouane*, 1539, Aub. Mir. t. iv, p. 668 — *Nielles-lez-Thérouanne*, 1698, Bignon. — *Nieles-lez-Térouane*, paroisse, Maillart.

Ce village a formé une commune jusqu'en 1824, époque où il a été annexé à celle de Thérouanne.

NOIR-BOIS (le), bois, c^{ne} de Haut-Loquin.

NOIRCARMES, ham. c^{ne} de Zudausque. — *Nortkelmes*, 1300, cart. S. Om. p. 111 v°. — *Nortquelmes*, 1423, ibid. p. 122. — *Nortkelmes* et *Northquelmes*, 1447, cart. S. Om. p. 106. — *Noir-Carmes*, 1519, synopsis, t. II, p. 67. On prononce encore tantôt *Nord-Kelmes* et tantôt *Noircarmes*. Ce hameau doit

cette dénomination à sa situation au nord de Kelmes ou Quelmes.

NOIR-CORNET (le), ham. c^{ne} de Racquinghem.

NOIR-CORNET (le), ham. c^{nes} de Wizernes et d'Hal-lines.

NOIR-CORNET (le), ham. c^{ne} de St-Martin-au-Laërt.

Dans ces noms comme dans une foule d'autres, le mot *noir* est une altération du mot *nord*.

NOIR-TROU. V. Northout.

NOIRE-VALLÉE (la), vallon, c^{ne} de Bouvelinghem.

NORDAL, ham. c^{ne} d'Acquin. — *Nortdale*, 1444, cart. chart. p. 244. — *Nordale en la paroisse d'Acquin*, synopsis, p. 403.

NORDAUSQUE, c^{on} d'Ardres, 574 hab.; en 1698 : 163 hab. Le nom de ce village a subi de singulières transformations, il n'a commencé à s'écrire, comme on le prononce aujourd'hui, qu'à partir du milieu du xv^e siècle. Avant cette époque, il s'écrivait simplement *Ausque*, *Aske*, *Ausseque*, et antérieurement au xiv^e siècle, *Elsce*, *Helsche*, *Elseke*, *Elceke*, *Helceke*, *Helchecum*, etc. — *Villa Elseke*, 1084, chron. Andr. p. 370. — *Sub villâ de Elceka in strata publicâ fluvium de Tornehem sœpius inundantem prospiciens... pontem incipit*, XIII^e s. ibid. — *Terra Kinneberg quæ est in parochia de Helseka*, XIII^e s. obit. de St-Om. — *Terra in Kinberegh quæ est in parochia de Elceka*, ibid. — *Le sief de Quenebergh assis en la paroisse d'Ausque en un lieu nommé Quenebergh*, 1453, cart. chart. p. 40 v°. — *En la paroisse et disimage de Nortdausque aboutant nort au chemin qui*

maisne de Quembergh à Tournehem, 4578, terr. de Tournehem. — *Quembergh* (V. ce mot) est un hameau de Nordausque. Ces trois indications démontrent à l'évidence l'identité d'*Helceke*, *Elceke*, *Ausque* et *Nordausque*, ainsi appelé en dernier lieu pour le distinguer de *Zudausque* qui était aussi simplement nommé *Ausque*. En patois *Ausque* se prononce *Euske*, et il y a quelques années les vieillards disaient encore le mont d'*Eusque* pour le mont de Nordausque. On conçoit qu'*el* se soit prononcé *eu* ou *au*, comme dans *Euchin* qui s'écrivait *Elcin*, comme dans les mots *chapeau*, *manteau*, *sceau*, etc., qu'on écrivait *chapel*, *mantel*, *scel*, et que le premier *e* de la terminaison *eke* ait été muet comme dans les noms de lieux voisins *Zouasque*, *Mentque*, *Tilque*, *Bilque*, etc., qu'on écrivait *Suaveke*, *Menteke*, *Tilleke*, *Bileke*, etc. C'est ainsi qu'on trouve *Aussegue* pour *Ausque*, au XIV^e siècle. *Au vies castel de Tournehem, au lez vers Aussegue, 1358*, comptes de Tournehem, arch. de Lille. En revanche on trouve quelquefois *Elsche* ou *Helsche* au XIII^e siècle, notamment dans les Privileges de l'abbaye de Watten. Lambert d'Ardres a écrit ce nom en latin *Elchecum*, *Helcechum*, *Elcechum*. Dans un compte du bailli de St-Omer en 1310, où il s'agit des réparations faites aux chemins, notamment à celui de St-Omer à Ardres, on trouve cette mention : *pour le pas entre Houlle et Aske XII l..... entr'Ausque et Suaveske*, etc., car la branche de la *Petite Leuline* (V. ce mot) qui se dirigeait sur Marek jetait un rayon à l'extrémité de la Recousse allant

joindre à un kilomètre de là la *Leuline* au-dessus du *Marlepitz* ou marnière de Zouasque. C'était le chemin qu'on suivait pour aller de S^t-Omer à Andre et à Guines. De là l'intérêt qu'avait l'abbé Pierre à construire sur cette chaussée au-dessous de l'église de Nordausque, *sub villâ de Elceka*, le pont dont il est fait mention dans le passage cité plus haut. Il y avait au *Pont d'Ausque* (V. ce mot) un bureau de péage au profit du seigneur de la châtellenie de Tournehem. V. aussi le mot *Zudausque* qui a suivi une transformation tout à fait semblable.

Nordausque dont le territoire comprenait plusieurs fief relevant du château de Tournehem était un franc alleu qui, comme tous ceux du même ressort, était du *quiet de la Motte Chastelaine et du bourg de S^t-Omer* où se tenaient trois fois l'an les *malles ou plaids généraux*, c'est-à-dire les assemblées judiciaires des échevins dits des francs alleux présidés par les châtelains et en dernier lieu, depuis le rachat de ce fief, au xv^e siècle, par un mayeur, (Chron. Andr. Maillart). C'est en ce sens que Lambert d'Ardres a dit que le domaine de Nordausque appartenait au châtelain de S^t-Omer : *Elchekensia prædia Audomarensi castellano*. Au spirituel, ce village (*Ausque*, pouillé de Thérouanne) fit d'abord partie du doyenné d'Alquines, puis de celui de Tournehem, (*Nordausque et Welle*, pouil. de Boulogne).

NORDSTRAETE, ham. c^{me} d'Eperlecques, rue dont se compose ce hameau.

NORDSTRAETE, ancien chemin, c^{me} de Tournehem.

— *A la Belle-Verdure.... aboutant oest à le Nortstraete.... Ung manoir amazé de maison manabie, grange, estables et aultres édifices séant au dit lieu, de Belle-Verdure,... listant zut au chemin de la Nortstraete, 1578, terr. de Tournehem.*

NORDSTRAETEN, ham. c^{ne} d'Audruicq, sur le chemin de grande communication d'Audruicq à Oye, l'ancien *Herewegh* (V. Petite Leuline).

Ces mots en flamand signifie rue du Nord.

NORTBÉCOURT, vill. c^{ne} de Mentque-Nortbécourt.
— *Buchout, 1084, chron. Andr. p. 323.— Bochoud, 1214, ibid. p. 618.— Becoud, 1362, comptes de Tournehem, arch. de Lille.— Vers zud de l'église de Boucoud, bezude Wendale, 1431, cart. chart. p. 213.— Fief nommé le Waindal gisant en la paroisse de Nortboucoud, 1442, terr. de Tournelhem.— Au terroir de Nortbécourt... tenant à ung chemin qui maisne d'Ingleghem au Wayndal, 1578, autre terr.*
A Nortbécourt et dans les environs, on désigne encore communément le village sous son ancien nom de *Boucou*.

Ce nom ne figure pas dans le pouillé de Thérouanne ; cependant on le voit cité comme paroisse en 1431. *Ès paroisses de Disques et de Boucoud... en le paroisse de Boucoud, cart. chart.* Sous le diocèse de Boulogne *Mentque et Nortbeaucourt* se trouvent déjà réunis. Nortbécourt a été déclassé comme commune en 1821, pour être annexé à Mentque au temporel comme il l'était déjà au spirituel, bien qu'il fût supérieur en population. Il était, avant 89, dans le

ressort du bailliage de St-Omer. En 1698 il avait 239 habitants ; il en compte maintenant 236, mais sans compter la population de ses hameaux.

NORTBROUCK (le), c'est-à-dire le marais du nord, ham. c^{ne} d'Eperlecques.

NORTHOUT et NORHOUT, f^e et s^{grte} c^{ne} de Nielles-lez-Ardres. — *In Fulberti nemore (Ardeæ), secus viam quæ ducit apud Norhout, XII^e s. Lamb. d'Ard.* — *Paganus de Norolt, 1173*, chron. Andr. p. 467. — *Comme de toute ancienneté le dict suppliant (Jehan de Northout) soit extraict de bonne et ancienne noblesse et ses progéniteurs issus de chevaliers bannetres en la conté de Guisnes, et mesme messire Anthoine s^{gr} de Northoud et de Nyelles abave du dict suppliant termina (décéda) en l'an III^e II, 1552, terr. de Tournehem.* — *Au terroir de Nielles et d'Autingues à la rue de Northout, 1764*, titre particulier. Ce nom se prononce aujourd'hui *Noirtrou* et en patois *Noirtreuw*.

NORTHOUT¹, f^e c^{ne} de Bayenghem-lez-Eperlecques.

¹ A quelques pas du lieu où se trouve aujourd'hui la ferme ou censé de ce nom, on voyait jadis le manoir féodal des sires de Northout, premiers barons de Bayenghem, en faveur desquels cette terre fut érigée en baronnie par S. M. Charles-Quint, en vertu de lettres patentes impériales délivrées à Maestricht le 1^{er} mars 1545.

JEAN DE NORTHOUT, fils d'ANTOINE, sieur de Nielles, chevalier, seigneur de Bayenghem, de Northout et du Quesnoy, capitaine de la ville de Dunkerque, maître d'hôtel de la reine douairière de Hongrie, gouverneur des Pays-Bas, est qualifié également dans les actes de fondateur de l'église de Bayenghem ; ses armoiries étaient celles de sa maison (*d'argent à la croix ancrée de gueules*) ; il avait épousé Claude de Bournet (*armes d'argent à l'écusson de gueules orné de*

— *Le dict lieu de Baïnghem, Northout, Monnecove et aultres, 1543, terr. de Tournehem.* — *Le sief de Northout scitué au village de Bayenghem-lez-Eperlecques, lequel sief consiste tant en manoir, jardin, pré que terres à champ, 1778,* rapport du s^{gr} de Northout, arch. de Tournehem. Ce nom s'est insensiblement altéré depuis le siècle dernier en ceux de *Noosthouck* ou *Loosthouck*. Au nom de la vérité historique, il importe de le rétablir.

NORTKERQUE (église du nord), c^{on}d'Audruicq, 1160 hab.; en 1698 : 325 hab. — *Parochia S. Martini Northkerke, 1084,* chron. Andr. p. 370. — *Nort-*

huit perroquets de sinople becqués et membrés de gueules}, laquelle le fit père d'ANTHOINE, 2^e baron de Bayenghem, seigneur de Northout, capitaine du château de Gand et bailli de Termonde.

ANTHOINE DE NORTHOUT épousa CATHERINE DE BAEUST, dame de Melissant (armoires de *sable à la fasce d'argent surmontées de trois merlettes de même*), dont il eut une fille unique ANNE qui apporta en dot sa baronnie et ses seigneuries à EUSTACHE DE CROY son mari, seigneur de Crecques et de Clarques. (EUSTACHE était fils de JEAN et d'ELÉONORE DE THIENNES qu'il épousa en secondes noces).

Le sief de Northout ne resta pas longtemps dans la famille de CROY, en 1600 il passa dans la maison de DIVION, puis dans celle des Pignatelli, comtes d'EGMONT, qui la céda par voie d'aliénation à la famille d'un gentilhomme irlandais BERNARD MAGUIRE, comte de Fermanagh, émigré en France et marié à Saint-Omer à la suite des événements qui arrachèrent la couronne d'Angleterre à la dynastie des STUARTS.

Le nom de MAGUIRE n'existe plus aujourd'hui, dans nos provinces; le dernier rejeton mâle de cette noble race Hibernienne n'a laissé que deux filles, mais ses terres, en France, ont passé à ses descendants. Le sief de Northout est aujourd'hui entre les mains de l'un de ses arrières petit-fils du côté maternel, le même qui, comme un enseignement de l'histoire, consigne ici ces lignes tracées d'après les actes authentiques puisés dans les archives publiques et particulières.

II^{me} DE LAPLANE.

kerka, 1116, ibid. p. 399. — *Nortkerk*, 1122, ibid. p. 382.

Nortkerque, l'une des quatre paroisses du pays de Bredenarde (V. Bredenarde) faisait partie du doyenné de Merch (Marek), sous le diocèse de Thérouanne et du doyenné d'Audruicq sous le diocèse de St-Omer.

NORT-LEULINGHEM, c^{on} d'Ardres, 208 hab.; en 1698 : 70 hab. — *Lelengehem*, *Lilenghem*, *Lulin-gehem*, *Lillingahem*, *Lulingahem*, *Lullingham*, 1084 et 1122, chron. Andr. — *Luelinghem*, 1342, cart. chart. — *Apud Luelinghem.... supra viam sicut itur apud Calays*, ibid. — *Leulinghem*, 1453, cart. chart. — *En la paroisse d'Ausque* (Nordausque) *au quemin qui maine du dit lieu à Leulinghem*. — *Leulinghem-les-Tournehem*, Bignon. — *Nort-Leu-linghem*, Maillart.

Ce village, aujourd'hui annexe de Bayenghem-lez-Eperlecques, était dans le ressort du bailliage de St-Omer.

NOTRE-DAME DES ARDENTS, chapelle et ham. c^{ne} de Seninghem. Ce nom, qui doit son origine à la chapelle érigée en cet endroit pour y placer une *Sainte Chandelle* provenant de celle d'Arras et passant pour guérir du *mal des ardents*, est défiguré sur la grande carte de France en celui de *Notre-Dame des Ardents*.

NOUVEAUVILLE, ham. c^{ne} de Coyecques.

NOUVELLE-ÉGLISE, c^{on} d'Audruicq, 354 hab. Ce village dont on rapporte seulement l'origine à l'époque de la domination anglaise dans le Calaisis, est l'une des plus anciennes paroisses de cette contrée.

Son nom primitif était *Herewegh* (V. Petite Leuline), cause à de sa position sur cet ancien chemin. — *The parish of Harrawaye now called New kirke*, la paroisse d'Harrawaye maintenant appelée Nouvelle-Eglise, xvi^e s. terr. anglais du Calaisis. — *Quatuor altaria, scilicet altare de Marc* (Marck), *altare de Oya* (Oye); *altare de Houve* (Offekerque), *altare de HEREWEGH...* *concedo*, 1100, A. Mir. t. II, p. 4342, charte d'Eustache III, comte de Boulogne et seigneur, haut justicier de la vicomté de Merch (Marck), confirmative des donations faites par sa mère Ide, à l'abbaye de Notre-Dame de la Capelle que cette comtesse avait fondée en 1090, dans sa vicomté de Merch, au hameau de *Broucham*, alors paroisse de Merch et aujourd'hui commune des Attaques, dont la ferme des *Capples*, à un kilomètre du Pont à Quatre-Branches, rappelle l'emplacement et le nom. — *Oyes*, *Hove*, *S^t-Omer-Capelle*, *Herenveth* (mauvaise lecture pour *Herewech*), 1216, de Godefroy. — *Décanatus de Merch.... Merch, Hovo, Oya. Couchelwardc* (les Attaques), *Capella* (Notre-Dame de la Capelle) *Hereweghe....* etc. pouillé de Thérouanne.

Toutefois le nom flamand de *Newkerke*, dont celui de *Newkirke* n'est qu'une variante conforme à la prononciation anglaise et celui de *Nouvelle-Eglise* que la traduction, était déjà usité dès le xii^e s. — *Neuverca*, (pour *Neukerka*), 1179, chron. Andr. p. 471. — *Nouvelle-Eglise*, autrefois *Nieuw-Kerke*, Maillart. On trouve aussi dans les titres particuliers *Neuer-Kerke*.

Ce village a fait originairement partie de la vicomté

et de la keure ou échevinage ainsi que du doyenné de Marck (*Fiscum, ministerium, terre, vicomté, quore de Merch, Mercuriticium, baillie de Merch, decanatus de Merch*). Sous la domination anglaise, il fut annexé à la terre d'Oye, l'une des Marches du gouvernement de Calais (*Caleys et the Marches*), lequel relevait lui-même, au spirituel, de l'archevêché de Cantorbéry. Après la reprise de Calais et du Ca-laisis (1558), Nouvelle-Eglise continua à faire partie de ce gouvernement désigné depuis lors sous le nom de *Pays Reconquis*, et il fut rattaché au nouveau doyenné de Marck, reconstitué sous l'évêché de Boulogne, d'après son ancienne circonscription, moins toutefois le Bas-Artois dont les huit paroisses, à l'exception de celle de S^t-Omer-Capelle annexée à S^t-Folquin, formaient, depuis 1559, sous le diocèse de S^t-Omer, un nouveau doyenné ayant pour chef-lieu Audruicq.

NOYELLÈ, f^e et s^{gr^e} c^{ue} de Louches. — *La terre et seigneurie de Noielle au dict Louches, en laquelle il [le seigneur] à court, bailly et hommes, 1543, terr. de Tournehem. — Rapport que fait et donne.... les soussignés Philippe-Omer Marcotte et G. D. de Margina écuyer, s^{gr} de Chavanel, de Holland et autres lieux, mari et bail de D^e M. C. J. Marcotte, iceux du nom Marcotte enfans et héritiers de feu s^r J. E. Marcotte, bourgeois de la ville de S^t-Omer, lequel étoit fils et héritiers de dame Cécile Leroux, qu'il a acquis par contrat du 3 du mois de janvier 1748.... de s^r Ch. Barras et d^{me} A. L. Hébron, son épouse,*

*laquelle a hérité de M^e N. J. Fontaine de Noyelles,
M^e particulier des eaux et forêts du Boulonnais,
son cousin.... du fief, terre et seigneurie de Noyelles,
au village de Louches, gouvernement d'Ardres....
1778, terr. de Tournehem.*

O

OFFEKERQUE, com^{me} d'Audruicq, 659 hab. — *Altare de Houve, 1400*, A. Mir. dipl. Belg. t. II. p. 342. — *Hove, 1216*, de Godefroy. — *Hove, 1313*, comptes de la maladrerie de Merch. — *Hovo*, pouillé de Thérouanne. — *Hove Kirke*, terr. anglais du Calaisis : *the way that cometh from the castell of Oye to Oye bridge, and west the way that cometh from Hovkirke bridge*, le chemin qui conduit du château d'Oye au pont d'Oye et ouest le chemin qui conduit du pont d'Hove Kerke, ibid. — *Hoskirke, Howkirke et Hos-kirke*, ibid. — *Auffequerque*, pouillé de Boulogne. — *Osquerque, église primitive*, Maillart. — *Offe-querque, 1583*, cout. de Calais.

Ce village dont le véritable nom est *Hove-Kerke*, église de la Métairie, a fait primitivement partie de la vicomté et de la keure de Merch, puis du gouvernement de Calais, sous la domination anglaise et en dernier lieu du Pays Reconquis. Il était au nombre

des paroisses comprises dans le doyenné de Marck avant et après la domination anglaise.

OPHOVE, ham. c^{ne} d'Acquin. Ce nom est fautivement écrit *Ophauwe* sur la grande carte de France.

OPHOVE, ham. c^{ne} d'Arques. — *Capellania de Ophove*, xv^e s., pouil. de Thérouanne.

OPHOVE, f^e c^{ne} du Haut-Loquin. Ce nom est fautivement écrit *Le Pauvre* sur la grande carte de France.

OPHOVE, ancien ham. c^{ne} de Brèmes sur Ferlinghem. — *Sur le mont entre Sept-Fontaines et Oppehove*, 1543, terr. de Tournehem. Tous ces noms se prononcent *Opove*. La véritable orthographe est *Op-hove*, la ferme d'amont.

OSTOVE, ham. c^{ne} de Zutkerque. — *Osthove*, 1496, chron. Andr. p. 512. La véritable orthographe serait *Oost-hove*, la ferme de l'est.

OSTOVE, ancien ham. c^{ne} de Surques. — *Au dict terroir de Surques.... au chemin qui maisne de Mouflon vers Oestove,... la seule qui maisne de Qestove vers Hocquinghem*, 1543, terr. de Tournehem..

OSTOVE, ancien ham. c^{ne} de Mentque-Nortbécourt. — *Au terroir de Nortbécourt.... au devant du manoir d'Ostove.... zud à la rue qui maine d'Ostove à Monnecove*, 1578, terr. de Tournehem. — *En le vallée d'Ostove*, ibid.

OSTOVE, ancien ham. c^{ne} de Rodelinghem.

OSTOVE, ancien ham. c^{ne} de Quelmes. — *Quelmes et Oestove*, 1396, gr. cart. de St-Bertin, t. v, p. 593. — *Œsthove*, 1407, ibid. t. vi, p. 9.

OSTROVE, château dit aussi du *Bourguet*, depuis

longtemps détruit, c^{me} de Tilques. — *Item toutes les terres qui sont autour du château du Bourguet ou autrement dit du CHATEAU d'OSTROVE, listant vers zud à la rivière du moulin, 1715*, reg. m^s de l'église de Tilques. — *Cinq quartiers de manoir à OSTROVE*, ibid. — *Jean Fertin sur cinq quartiers (Ostove de manoir à OSTROVE*, ibid.

OUE-WIRQUIN, c^{on} de Lumbres, 290 hab. — *Ouue*, 1348, cart. S. Om. anniv. p. 102. — *Owe*, 1352, ib. — *A Ouue aboutant au marès d'amont les pons de Ouue*, 1348, ibid. — *Ouve*, 1559, A. Mir. dipl. Belg. p. 670. — *Houve*, pouil. de Boulogne. — *Houve*, paroisse, Maillart.

Ouve formait et forme encore avec Remilly et Wirquin une seule paroisse dont le chef-lieu est Remilly (pouil. de Boulogne). Il était, d'après Maillart, dans le bailliage de St-Omer.

OYE (l'), f^e c^{ne} de St-Folquin.

OYE, c^{on} d'Audruicq, 1895 hab. — *Villa Oia*, 1084, chron. Andr. p. 356. — *Oya*, 1084, ibid. p. 369. — *Altare de Oya*, 1100, A. Mir. dipl. Belg. t. iv, p. 312. — *Une bergerie à Oye jusqu'à la mer*, 1121, de Godefroy. — *Oya duo curati*, pouillé de Thérouanne. — *Oiani*, les habitants d'Oye, XII^e s. Lamb. d'Ardr. — *Oye*, 1313, comptes de la maladrerie de Merch. — *De le baillie d'Oie livrée à chense à Stace Stakam, III ans, VII^{xx} livres l'an*, 1342, comptes de la baillie de Merch. — *The parish of Oye.... Lordshipp of Oye*, la paroisse d'Oye... la seigneurie d'Oye, terr. anglais.

Le nom de ce village (du flamand *Oy*, brebis, *Hoy* et *Hock*, bergerie, d'où les deux fermes de la *Hocquerie* qui portent encore ce nom, a donné lieu aux erreurs les plus étranges. Parmi les historiens, les uns ont confondu ce village avec la ville et le comté d'Huy, dans le Hainaut, *Hoya, comitatus Hoyensis*; les autres avec la ville et le comté d'Eu en Normandie, *Auca, pagus Aucensis*; d'autres lui ont donné le nom imaginaire de *Ganzes* et *Ganzord*. La raison est que le village d'Oye rappelle le nom de ce volatile que les Morins, suivant Pline, engrassaient et conduisaient par bandes jusqu'à Rome. « Et cependant dans cette fameuse terre d'Oye que nous avons récemment parcourue, dit avec une malicieuse bonhomie Hector Piers, malgré ses larges fossés et ses prairies fertiles, nous n'avons aperçu qu'une volée d'oies et beaucoup de dindons. » Ce qui ne l'empêche pas de dire une ligne plus bas : « Autrefois le comté d'Oye était sous l'eau. Le titulaire était l'un des douze pairs du comte de Flandre. » H. Piers confond ainsi, comme ses devanciers, la chétive vicomté ou baillie d'Oye qui était dans le ressort de la vicomté ou baillie de Merch, avec le comté d'*Hoye* ou d'*Huy* dont le titulaire était en effet le douzième pair du comté de Flandre et dont le cri de guerre était *Rotter Croom* !

Ce qu'il y a de vrai, c'est que la construction d'un château-fort, sous la domination anglaise, *Castell of Oye*, le principal du pays après Calais, a donné au village d'Oye une grande importance, comme poste

militaire. De là cette dénomination de *terre d'Oye* que nous voyons attribuer par les historiens et les géographes contemporains à la partie du Calaisis incorporée au canton d'Audruicq; mais le terrier anglais et le procès-verbal de rédaction de la coutume de Calais en 1583, nous prouvent que cette dénomination ne répondait à rien de réel; que le village d'Oye n'était qu'une paroisse, qu'une simple seigneurie, comme les autres, sans aucune prépondérance sur les paroisses et les seigneuries voisines; que si son curé a le titre de doyen et vient après l'évêque de Boulogne, ce n'est pas comme doyen d'Oye, mais comme doyen de Marck et que l'étendue de son territoire évaluée, en 1556, à 8083 acres ne répond même pas à celle de 3038 hectares qu'il a aujourd'hui. Aussi le poète audomarois, Guillaume de le Nort qui, en 1633, s'est efforcé de prouver que le *Portus Itius* devait être Waldam n'a-t-il trouvé rien de mieux à dire sur l'importance d'Oye, dont Waldam est le hameau, que les vers suivants :

*Et la paroche d'Oye atteste par ses rentes,
De cinq, six, sept mil francs, par an, équivalentes
En riches revenus à la cure d'un bourg,
Quatre lieues de rond estendant son dimage,
Que seigneurie encor son royal bailliage,
D'un port supérieur et promontant à ioug.*

Le royal bailliage d'Oye n'avait en définitive d'autres limites que celles du dimage de cette paroisse et s'il pouvait être qualifié à juste titre de royal ce n'était

que parce que le roi de France était tout à la fois le souverain et le seigneur particulier du Calaisis.

En résumé, le village d'Oye a emprunté son nom flamand aux nombreuses bergeries établies sur cette partie de la côte, comme sur celles voisines de la châtellenie de Bourbourg, ainsi que le prouvent les documents du XI^e et du XII^e siècle ; bien que formant une vicomté ou baillie à part, il dépendait cependant de la vicomté de Merch, qui comprenait tout le littoral du Calaisis, depuis Sangate jusqu'à la rivière d'Aa, sans en excepter Pétresse (St-Pierre) et Calais qui jusqu'à la fin du XII^e siècle n'a été que le havre de cette bourgade maritime. Sous la domination anglaise, Oye a été rattaché au gouvernement de Calais et il a continué à en faire partie après la reprise de cette ville sur les Anglais. Sa paroisse qui était l'une des plus importantes et formait deux cures, a fait partie du doyenné de Merch, avant comme après la domination de l'Angleterre dans le Calaisis.

P

PACLOSE (la), petite rivière qui prend naissance au pied de la forêt d'Eperlecques dans cette commune et va se jeter dans la Reninghe qui se confond avec l'ancien Aa et va se décharger dans cette rivière à Watten.

PAILLAET (le), fief, c^{ne} de Surques. — *Le fief seigneurial du Paillart s'étant au dict Surques, 1543,* terrier de Tournehem.

PALENTIN (le), ham. c^{nes} d'Ardres et de Brèmes.

PALFART, ham. c^{ne} de Febvin-Palfart.

PANNE (la), ham. c^{ne} de Nordausque. — *La Panne, 1431, cart. chart. p. 212. — George, seigneur de la Panne, ibid.*

PARADIS (le), bois, c^{ne} de Louches.

PARAPET (le), ham. c^{ne} de Wittes.

PARC (le), bois, c^{ne} de Tournehem. — *Le parc de Tournehem, 1273, chart. d'Arnould III, comte de Guines, Livre des Usaiges de Guisnes, p. 139.*

PARC (le), c^{ns} d'Enquin.

PARC (le), fief et bois, c^{ne} de Longuenesse. — *Certain sief scitué et assis hors la porte Boullizienne de la ville de S^t-Omer, au lieu nommé le Parcq, contenant tout en une pièce le nombre de 42 mesures de terre ou environ, listant zut au chemin quy maisne dud. S^t-Omer à Seninghen, listant nort au chemin qui maisne dud. S^t-Omer vers Bouulloigne (le chemin vert du chemin S^{te}-Croix à Tatinghem), aboutant west à une piedsente quy maisne du moulin Corlis vers les Chartreux (le sentier des Chartreux), aboutant oest (est) à ung fossé nommé le Chingledicq (V. ce mot), 8 août 1543, rapport de M^{re} Philippe de S^{te}-Auldegonde, ch^{er} s^{gr} de Nortquelmes, terr. de Tournehem.* Une partie de ce fief est occupée par le fort des Cravattes ; le bois du Parcq est plus généralement connu sous le nom de *Bois des Chartreux*.

PARQUET (le), bois, c^{ne} de Bouvelinghem.

PATIS (le), bosquet, c^{ne} d'Elnes.

PAUVERSTRATE (le), ham. et ancienne rue, c^{ne} d'Eperlecques. Cette rue, partant de la Meullemotte, se dirigeait vers l'ancien bois du Woosmette (aujourd'hui défriché) qu'elle longeait entièrement (vieux plan de 1759).

PAYELLEVILLE, ham. c^{ne} de Nortkerque.

PECQUEUR (le), ham. c^{ne} d'Aire.

PELÉRINS (les), ham. et bosquet, c^{nes} d'Ardres et de Nielles-lez-Ardres. Suivant la tradition, le bosquet des Pélérins est un reste de l'ancien *bois Foubert* (V. ce mot).

PENDANT (le), bois, c^{eo} de Tournehem. Il y a le-

Grand et le Petit Pendant. Ils sont séparés par un étroit vallon et le chemin de Tournehem à Quercamp. Ces bois se rattachent en se continuant par d'autres bois qui ont également leurs noms particuliers, à la forêt de Tournehem.

PÉTIGNY, ham. c^{ne} de Bomy.

PETIT-BOIS (le), ham. c^{ne} de Pihem. Il s'appelle ainsi par opposition au Grand-Bois, ham. d'Hellefaut qui lui est contigu. Autrefois le Grand-Bois (V. ce mot) portait le nom de *Bos d'amont*, et le Petit-Bois celui de *Bos d'aval*. — *Es villes, parroches et territoires de Billeque, Hellefault et Pihem... Jaquemart Tartare demeurant au Bos d'aval a recongnut avoir pris et recheu à chense ung manoir gesans au Bos d'amont, 1412.* cart. S. Om. anniv, p. 60 v^o. — *Au Bos d'aval.... au flégart de le dicte ville du Bos, 1412,* ibid. p. 59 v^o.

PETIT BOULOGNE (le), ham. de la c^{ne} de Nortkerque, ainsi désigné sur la grande carte de France et inusité. C'est sans doute la ferme *Bouloigne* ou le lieu dit *Basse-Bouloigne*, qu'on aura ainsi indiqué.

PETIT BOUREWEGHE (le), nom de deux chemins de peu d'étendue allant s'embrancher au *Borweghe* (V. ce mot et celui de *Brouway*), l'un à Houlle et l'autre à Bayenghem-lez-Eperlecques.

PETIT CENS (le), c'est encore un nom qui figure sur la grande carte de France comme s'appliquant à un hameau de Nielles-lez-Ardres. — Inconnu.

PETIT COIN (le), ham. c^{nes} de Louches et de Zutquerque.

PETIT-DIFQUE, ham. c^{ne} de Moringhem. V. Difques.

PETITE BÈQUE (la), ruiss. c^{ne} d'Autingues.

PETITE BÈQUE (la), ruiss. c^{ne} de Roquétoire.

PETITE ECLITRE (la), haut. c^{ne} de Journy. — *Le chemin des Carters conduisant par la Petite Eclitre à la croix Jean Despierrres, 1778,* rapp. du s^{gr} de Journy. V. GRANDE ECLITRE et MONT D'ECLITRE.

PETITE FERME (la), f^e c^{ne} de Nordausque.

PETITES HEMMES (les), ham. c^{ne} d'Oye. V. HEMMES.

PETIT HOLLANDE (le), ham. c^{ne} de Muncq-Fieurlet.

PETITE LEULÈNE (la). V. ci-contre.

PETITE LYS (la), petit cours d'eau qui a sa source et son embouchure (dans la Lys) à Rincq c^{ne} d'Aire.

PETITE RUE (la), s^{on} de la c^{ne} de Louches.

PETIT MANILLET (le), f^e c^{ne} d'Ouve-Wirquin. V. MAISNIL et GRAND MANILLIET.

PETIT MARAIS (le), ham. c^{ne} de Wittes.

PETIT-MOULIN (le), ham. c^{ne} d'Oye.

PETIT PAYS (le), ham. c^{ne} de Rodelinghem.

PETIT PLOUY (le), f^e, c^{ne} de Recques, autrement dit le *Plouy en Pairie*.

PETIT PONT (le), éc. c^{ne} de S^t-Martin-au-Laërt.

PETIT QUERCAMP (le), ham. c^{ne} de Bouvelinghem.

PETIT QUIESTÈDE, s^{on} de la c^{ne} de Quiestède (V. ce mot) où est l'église de la commune.

PÉTIT TOMBE (le), éc. c^{ne} d'Audruicq.

PIERRE (la), ham. c^{ne} de Racquinghem. — *A Raquinghem devers Le Pierre, 1267,* cart. chart. p. 327 v°.

PIERRE (la), éc. et seig^{rie}, c^{ne} de Zouasques, sur

l'ancien chemin de St-Omer à Marck et à Calais. — *Ung manoir amazé de maison manable, grange et étables, preis, pastures, bois et terres aux champs, nommé le manoir de La Pierre, séant au dismage de Zuaveque, contenant 50 mesures de terre ou environ tenant oest et west aux bois et terre de Couquove, 1543*, rapport du s^{gr} de La Pierre, arch. de Tournehem.

PIERRE (la) ou FONTAINE COLLETTE, ham. c^{ne} d'Hellefaut.

PIGEONNIER (le), ham. c^{ne} d'Ardres.

PIHEM, c^{ne} de Lumbres, 605 hab.; en 1698 : 379 hab. — *Pithen*, 1439, cart. S. Om. p. 4. — *Pihem*, 1423, ibid. p. 423. — *Le parroce de Pihem et terroir de Biequenes (Bientque)*, 1296, cart. S. Om. aniv. p. 54.

Pihem, du doyenné d'Hellefaut, puis de celui de Bléquin, figure dans la nomenclature de Bignon sous le bailliage d'Aire, et dans celui de Maillart sous le bailliage de St-Omer.

PINSART (le Mont), haut. c^{ne} de Surques.

PIPPEMONT, ham. c^{ne} de Febvin-Palfart. — *Pippermontium*, XVI^e s. Simon Ogier.

PIQUENDAL¹, ham. c^{ne} de Merck-St-Liévin. — *Pikendale*, 1439, cart. S. Om. p. 4. — *Asserebant quod tota villa de Werneka et de Pikendale et tota villa de Clocamp et tota villa de Maisnilio... ab ecclesia*

¹ C'est sur le territoire de Piquendal qu'on a trouvé dans la terre, il y a quelques années, un magnifique bracelet en or massif de l'époque romaine.

Sⁱⁱ-Audomari teneantur, 1271, ibid. p. 61. — *Piquendale, 1291, ibid. p. 62.*

PIRE (le) ham. c^{ne} de Ledinghem.

PLACE (la), ham. c^{ne} de Zutquerque.

PLACES (les), ham. c^{ne} de Rebecque.

PLAINE MERZOIL (la), c^{ne} de Bouvelinghem.

PLANCHE TOURNOIRE (la), éc. c^{ne} de Tilques.

PLAT D'OR, ham. c^{ne} d'Autingues.

PLOUY (le), ham. c^{ne} de Febvin-Palfart.

PLOUY (le), fief, c^{ne} de Nordausque au hameau de la Panne. — *Fief, terre et seigneurie du Plois gesant oest de l'église de Nortausque, 1543.* — *Le chef-lieu, manoir et motte du Ploichz, rapport du s^{gr} du Plouy, arch. de Tournehem.* Le petit groupe d'habitations qui porte encore sur les lieux le nom du Plouy, entre Recques et la Panne, se confond aujourd'hui avec ce hameau.

PLOUY, fief, c^{ne} de Seninghem. — *Le fief du Plouich en Seninghem, pr. v. de rédact. des cout. de S^r-Omer.*

PLOUY (le), ham. c^{ne} de Surques. — *Walterus de Ploichio, 1225, chron. Andr. p. 654.*

PLOUY¹ (le), ham. c^{ne} de Wavrans. — *Le voie de Rumilly au Ploich, 1326, Cart. S. Om. anniv. p. 101.* — *Le Plouic, 1442, ibid. p. 132.*

¹ D'après la tradition, il y aurait eu jadis, sur ce point élevé, une maison de Templiers; de vieux restes de murs très épais y subsistent encore, il est probable qu'il y eut là un point de défense au temps de la domination espagnole.

Le PLOUY-LEZ-WAVRANS a appartenu longtemps à la famille de Lens, à l'extinction de laquelle cette terre est passée par voie d'échange dans les mains d'un seigneur irlandais, lord Maguire, réfugié en France et dont un héritier direct la possède encore. H. DE L.

PODENIE (la), sief, c^{ne} de Nielles-lez-Ardres.—*Wilclmus de Podonia*, XII^e s. Lamb. d'Ard. — *Jehan de le Podenie*, homme des s^{rs} de la Cressonnière et de Nielles, 1314 et 1347, cart. chârt. p. 25 et 26. — *Prés, tourbières de le Montoire, au bout du Parc...* *Une pièce de pré qu'on nomme le Poidenie*, 1361, Comptes de Tournehem, arch. de Lille. Ce nom n'est plus connu.

POINT DU JOUR (le), éc. c^{ne} de Tatinghem.

POIRET (le), éc. c^{ne} de Nielles-lez-Ardres.

POIRIER (le), ham. c^{ne} d'Audréhem, autrefois *Coussebourne*. V. *Cosebourne*.

POLDRE (le), rivière et canal de dessèchement qui prend naissance dans les marais de Polincove et de Muncq-Nieurlet, auquel il sert d'égoût, passe sous le Meulestroom, au Fort St-Jean, traverse l'extrémité du territoire de Zutquerque et les marais d'Audruicq et va joindre au Fort Rebus le canal de St-Omer à Calais, en face du Drack qui en était autrefois la continuation. — *La rivière de Poldre*, 1682, documents relatifs au canal de Calais.

Le poldre actuel n'a été creusé que vers la fin du XVII^e siècle, en remplacement de l'ancien qui se dirigeait vers Hennuin et qui, parvenu au-dessous de ce hameau, coulait parallèlement au Robecque dont il n'était séparé que par une digue. C'est sur cette partie du Poldre et du Robocque réunis que fut établi le nouveau canal de St-Omer à Calais. Le cours du Poldre se trouvant ainsi obstrué au-dessous d'Hennuin, il en résulta que les marais de Muncq-Nieurlet

et de Polincové furent inondés. Les échevins du pays de Bredenarde réclamèrent auprès de l'intendant d'Artois qui leur refusa toute espèce de subvention et de concours soit de la part des Etats d'Artois, soit de celle du gouvernement. C'est alors que fut tracé et creusé le nouveau Poldre aux frais de l'abbaye de Clairmarais à cause de son domaine de Muncq-Nieurlet et des autres propriétaires des marais, notamment du duc de Croï et de Solre. (Registre aux délibérations des échevins du pays de Bredenarde de 1663 à 1693).

POLINCOVE, c^{me} d'Audruicq, 562 hab., en 1698 : 457 hab. — *Pullingahove*, *Pollingahove*, 1084, chron. Andr. p. 355 et 370. — *Polinghove*, 1179, ibid. p. 474. — *Polinchove*, 1309, cart. chart. p. 264 v°.

Ce village, l'une des quatre paroisses du pays de Bredenarde, faisait partie du doyenné d'Alquines, sous le diocèse de Thérouanne et du doyenné de Tournehem sous le diocèse de Boulogne. Recques dont il était d'abord la succursale lui fut plus tard annexé.

PONCHEL (le), éc. c^{ne} d'Arques.

PONCHES, ham. de c^{ne} de Coyecques. *Ponches*, 1248, de Godefroy. — *Ponches*, 1264, actes de fondation de la chapellenie de ce hameau, gr. cart. de St-Bertin, t. III, p. 304. — *Capellania de Ponches*, pouil. de Thérouanne.

PONCHINTE, ham. c^{ne} d'Elnes.

PONT ASQUIN (le), ham. c^{ne} de Wardrecques, pont entre cette commune et celle de Renescure, entre la Flandre et l'Artois, le Nord et le Pas-de-Calais, sur le Neufossé et la voie romaine de Cassel à Thérouanne.

PONT D'ASQUIN, ham. c^{ne} de Polincove.

Ces deux ponts s'appelaient sans doute ainsi pour *pont à sequins*, comme qui dirait *pont à l'argent*, à cause du droit de péage ou de travers qu'on y percevait, l'un à l'entrée du comté de Guines et l'autre à celle du comté d'Artois.

PONT A HAM, ham. c^{ne} de Quiestède. — *La prévoté de Roquétoire, de Pontaham, 1739*, pr. v. de réact. de la cout. d'Aire. — *La seigneurie de Pont à Ham, ibid.* — *Pont à Ham, hameau, commune de Quiestède, Maillart.*

PONT A PLACE (le), ham. de Fauquembergues sur la grande carte de France. Inconnu. C'est peut-être le lieu dit la place du château.

PONT A QUATRE BRANCHES (le), V. PONT SANS PARÉIL.

PONT D'ARDENNES, ham. et moulins, c^{ne} de Wizernes. — *Gondardenghes* (donation à S^t-Bertin du moulin, pré et maison de), 1248, gr. cart, de S^t-Bertin t. III, p. 446. — *Entre Wisch* (alias *Winsch*) et *Gontardinghes*, 1399, cart, chart. p. 253. — *Londardenghes près Wizernes*, 1406, gr. cart. de S^t-Bertin, t. v, p. 19, 1^{er} supplém. On prononce aujourd'hui tantôt *Gontardennes* et tantôt *Pont d'Ardennes*; mais cette dernière forme est plus vulgairement usitée.

PONT D'AUSQUE (le), aujourd'hui le pont de Nor-

dausque, lieu où il y avait une barrière de péage à l'entrée et pour le travers de la châtellenie de Tournehem. — *De le ville de S^t-Omer à laquelle la comtesse Mahaut (Marguerite, en 1367) donna et octroya que les bourgeois de la dicté ville et banlieue ne payeroient aucun travers au Pont d'Ausque, combien qu'il appartient et fut dépendant de ceste seigneurie et châstellenie, et ce moyennant et en payant chacun an pour recognoissance six sols parisis de rente,* 1578, recettes de la châtellenie de Tournehem.

PONT DE BRIQUES (le), ham. c^{ne} de Nortkerque.

PONT DE CAMPAGNE (le), ham. c^{ne} de Campagne-lez-Wardrecques, sur le canal du Neufossé.

PONT DE GUEMP (le), ham. c^{ne} de Guemp sur le Houlet,

PONT D'OYE (le), ham. en partie sur la commune de Nouvelle-Église et en partie sur la commune d'Oye. — *The Oye bridge*, terr. anglais du Calaisis.

PONT DE PIERRE (le), ham. c^{ne} d'Audruicq, dans le marais, sur le Poldre et le chemin d'Audruicq à Hennuin.

PONT DU HALOT (le), ham. c^{ne} de S^t-Folquin.

PONT DU ROSSIGNOL, ham. c^{ne} de Nortkerque. Ce lieu se nomme aussi simplement le *Rossignol*.

PONT GAVELLE (le), ham. c^{ne} de Thiembronne.

PONT NEUF (le), éc. c^{ne} d'Audruicq.

PONT ROUGE (le), entre S^t-Folquin, et S^{te}-Marie-kerque, sur le Mardick et la route départementale n° 7 de Nordausque à Bourbourg, dans le voisinage duquel il y a quelque maisons qui sont désignées sous ce nom.

PONT SANS PAREIL (le) ou PONT A QUATRE BRANCHES construit en 1754, à l'entrecroisement du canal de St-Omer à Calais avec le canal d'Ardres et celui des Trois Cornets. Les deux groupes d'habitations qu'il y a des deux côtés du canal d'Ardres et de celui des Trois Cornets, sur le territoire d'Ardres et celui des Attaques, forment un hameau qui porte ce nom et qui, avant 1754, était connu sous celui de *Barrières de France*.

PONT SAINT-MOMMELIN (le), ham. c^{me} de St-Omer, près du pont de ce nom. Avant sa construction en 1832, le groupe d'habitations qui l'avoisine portait le nom de *Bac de St-Mommelin* et plus anciennement celui de *Bac d'Oudemonestre* ou du *Vieux Moustier*.

— *L'abbaye de St-Bertin pour obvier aux frais d'un gros et long procès, traite avec les mayeur et échevins de St-Omer sur le passage de la rivière d'Aa au Vieux Moustier de la manière suivante : 1° Chaque partie transigeante aura sa rive sur la dite rivière, St-Bertin celle du lès vers Flandre et celle des dits de St-Omer, du lès vers St-Omer ou Artois ; 2° qui conque venant de Flandres voudra passer à bateau pour se rendre à la rive de St-Omer, il y sera conduit par le fermier ou batelier de St-Bertin et quiconque viendra de la rive de St-Omer ou Artois pour aller en Flandres sera conduit par le fermier ou batelier des mayeur et échevins de St-Omer, etc., 1393, synopsis, t. II, p. 93.*

PONT TROUÉ (le), ham. c^{me} d'Ardres.

POUDRERIE (la), s^{ea} de la c^{me} d'Esquerdes.

PRÉAU (le), s^{on} de la c^{ne} de Tournehem.

PRÉS-MARAIIS (le), ham. autrement dit LE MARAIS,
c^{ne} de Guemp.

PROYE (Grande et Petite), éc. c^{ne} de St^e-Mariekerque.

PRUVOTÉ (la), lieu dit de la c^{ne} d'Esquerdes, où était
la Maladrerie. V. *Maladrerie d'Esquerdes*.

Q

QUABECQUE (la), ruisseau, affluent de la Liette, c^{ne} d'Eperlecques. Il est formé par quatre sources prenant naissance à Bayenghem-lez-Eperlecques en tête de l'ancien fief de Northout.

QUATRE-MOULINS (les), s^{on} du faubourg du Haut-Pont, c^{ne} de S^t-Omer.

QUELLE (la), petite rivière qui prend naissance dans les prairies de l'ancienne abbaye de S^t-Augustin, c^{ne} de Clarque, traverse une partie du territoire de Rebecque et va se jeter dans la Lys à Mametz. — *In pago autem Tarouannensi monasterium quod in suburbano Tarouannicae urbis situm erat, expetit (S. Treverius).... Dicitur autem.... ipsum monasterium juxta flavium ULTE (alias ULLE) prope pelagus, 625, Malbrancq de Morinis, t. I, p. 217, ex vit. S. Treverii.*

Ce monastère, situé dans un faubourg de Thé-

rouanne sur une rivière nommée Ulle, est évidemment, comme le supposait le savant Jean Rolland, l'abbaye de St-Augustin, située en effet dans la paroisse St-Martin de Thérouanne, sur la petite rivière de *Quelle*, mot identiquement le même que *Welle* ou *Uelle*, ainsi qu'on l'écrivait dans le dialecte franc et signifiant *source, ruisseau*. C'est donc à tort, suivant nous, que Malbrancq changeant arbitrairement ce mot *Ulle* en *Ulter*, a supposé que ce dernier nom devait être celui de la rivière d'Aa à Wizernes, parce que cette partie de rivière était *outre* le prétendu *Golfe Itius*; opinion inadmissible et qui est cependant généralement adoptée, sur la foi de l'auteur du *Morinis*.

QUELMES, c^oa de Lumbres, 289 hab.; en 1698 : 444 hab.— *Kelmias*, 723, cart. sith. p. 49.— *Kelmas*, 850, ibid. p. 97.— *Kelmes*, 1409, ibid. p. 235.— *Au zud de Tadinghem alistant zud au quemin de Kelmes*, 1424, cart. chart. p. 221 v°.— *Leulinghem-lez-Quelmes*, 1433, synopsis, t. 1, p. 129¹.

Quelmes figure dans la nomenclature de Bignon sous le bailliage d'Aire et dans celle de Mailliart, ce qui est plus exact, sous le bailliage de St-Omer. Il est inscrit dans le pouillé de Thérouanne, d'après son orthographe primitive *Kelmes*, comme faisant partie du doyenné d'Alquines et dans le pouillé de Boulogne (*Quelmes*) comme étant compris dans le nouveau doyenné de Bléquin.

¹ Quelmes appartenait à l'abbaye de St-Bertin.

QUEMBERGUE, *f^e c^{ne}* de Nordausque au hameau de la Panne. V. *Nordausque*.

QUERCAMP, *c^{on}* de Lumbres, 374 hab.; en 1698 : 111 hab. y compris ceux de Mentque. — *Kercamp*, 1207, A. Mir. dipl. Belg. t. III, p. 370.— *Quiescamp*, 1239, de Godefroy. — *Quiercamp*, 1240, ibid. — *Kerscamp*, 1451, cart. S. Om. anniv. p. 131. — *Querscamp*, 1460, ibid. p. 46. — *Mentques et Quercamp*, Bignon. *Quercamp*, hameau, Maillart.

Ce village qui, avant la révolution n'avait pas d'église, dépendait de Mentque. Erigé en commune depuis 89, ses habitants se sont construit une église qui a été annexée à celle de Bouvelinghem et qui est devenue paroissiale, seulement depuis quelques années.

QUILWALLE, *f^e c^{ne}* d'Eperlecques, dans le marais près de Watten. — *Kilwalle*, 1227, Privilegia eccles. Wat. privileg. 35. — *Kilwal cum omnibus pertinen- tiis suis tam in aquis quam in flotis et terris aliis qua^e dicuntur Legher*, ibid. Les terres lègres du Quilwalle, redevenues à l'état de terres flottantes, ont été de nouveau mises en lègres, au moyen d'un moulin d'épuisement, il y a environ trente ans, épo- que de la reconstruction des bâtiments de la ferme de ce nom¹.

QUIESTÈDE, *c^{on}* d'Aire. 307 hab.; en 1698 : 446 h. — *Kierstede*, pouil. de Thérouanne. — *Querstede*,

¹ Cette ferme successivement formée jadis par les mains des religieux de Clairmarais appartenait à ce monastère.

pouil. de Boulogne.—*Quistède, le Petit et le Grand, Bignon.* — *Quistède, village ; la partie orientale se nomme QUISTÈDE LE GRAND, et est du bailliage d'Aire ; la partie occidentale ce nomme QUISTEDE LE PETIT et est de la régale de Thérouanne,* Maillart.

C'est au Petit Quiestède qu'est l'église de la paroisse qui était dans le doyenné d'Hellefaut, sous le diocèse de Thérouanne et dans le doyenné de Bléquin sous le diocèse de Boulogne.

QUINGOIE (la), ham. c^{ne} d'Audréhen.

R

RAQUINGHEM, c^{on} d'Aire, 504 hab.; en 1698 : 470 hab. — *Rakingem*, 1207, A. Mir. dipl. Belg. t. III, p. 370. — *Raquinghem*, 1363, cart. chart. p. 32 v^o, — *Rakinghem*, pouillé de Thérouanne. — *Racquinghem*, pouil. de St-Omer.

Bignon place ce village dans le bailliage d'Aire, et Maillart, avec plus de raison, dans le bailliage de St-Omer. Raquinghem a toujours été l'une des paroisses du doyenné d'Arques.

RADOMETZ, f^e c^{ne} de Delettes. — *Radomez, cense*, Maillart. — *Le fief de Radometz*, proc. v. de rédact. des cout. de St-Omer.

RAIDEMONT, haut. sur laquelle s'élève le village d'Herbelles.

RAIDERIE (la), ham. c^{ne} de Seninghem.

RAMENDAL, vallon, entre les territoires d'Acquin et de Seninghem. — *Ramesdale*, 1240, rapport du s^{gr} de Seninghem, de Godefroy.

RAMINGHEM, ^{fe} c^{ne} d'Audrehem. — *Au chemin de Licques par Raminghem et l'Eclitre à S^t-Omer, 1778*, rapport du s^{gr} de Journy, arch. de Tournehem.

RAPPOY (le), haut. c^{ne} d'Esquerdes.

RAPPOY (le), haut. c^{ne} de Westbécourt.

REBECQUE, c^{on} d'Aire ; 332 hab.; en 1698 : 417 h.

Rebecque, 1316, cart. S. Om. anniv, p. 76 v^o. —

Robeke, pouil. de Thérouanne. — Rebecke, village,

partie Aire et régale de Thérouanne, Maillart. —

Rebecque et Choquel, Bignon.

REBERGUE, c^{on} d'Ardres, 244 hab. — *Rosbergue et Journy, 1223*, gr. cart. de S. Bertin. t. II, p. 276. — *Rosberge, 1430*, chron. Andr. p. 423. — *Ruberge, 1450*, ibid. p. 450. — *Le grand chemin qui maisne d'Audréhem à Rubergue, 1543*, rapp. du s^{gr} d'Audrehem, arch. de Tournehem. — *De leur chatellenie (de Tournehem) relèvent les villages ci-après, savoir... Rebergues en partie, 1739*, proc. v. de réact. des cout. de S^t-Omer. — *Rebergue, paroisse, en Journy de partie : le reste est du Boulonnais, Mail-*

lart.

Rebergue ne figure pas dans le pouillé de Thérouanne; dans celui de Boulogne il est ainsi désigné, sous le doyenné d'Alquines : *Journy et Rebergues.*

RECLINGHEM, c^{on} de Fauquembergues, 381 hab.; en 1698 : 304 hab. — *Ricolvingahem, 857*, cart. sith. p. 161. — *Ricolvingahem modò Reclinghem. Malbranceq de Morinis, t. I, p. 61.* — *Reclinghem, pouil. de Thérouanne. — Relinghem, partition de l'évêché de Thérouanne, A. Mir. dipl. Belg. t. IV,*

p. 662. *Herclingham*, pouil. de Boulogne. — *Réclinghem*, Maillart.

RECOUSSE (la), ham. c^{ne} de Zouafque. Ce nom apparaît pour la première fois dans les terriers de la châtellenie de Tournehem en 1733. Auparavant le territoire de La Recousse était ainsi désigné : *Entre Wolphus et Nortausque, dismage de Zwaveque (Zouafque), listant au chemin qui maine d'Ardres au dit Ausque*, 1543, terr. de Tournehem. Ce nom paraît avoir eu pour origine l'établissement, en cet endroit, d'un relai de poste et d'une auberge ayant pour enseigne : *A la Recousse*.

RECQUE, c^{na} d'Ardres, 445 hab.; en 1698 : 222 h. — *Recca*, 877, cart. sith. p. 124. — *Reka*, 857, ib. p. 162 et 165. — *Reclca*, (mauvaise lecture pour *Recha*), 1084, chron. Andr. p. 356. — *Recca*, ibid. p. 371. — *Hugo de Reche vicecomes*, 1145, charte relative à Muncq-Nieurlet, A. Mir. dipl. Belg. t. I, p. 391. — *Le molin à oïle de Rec*, 1335, comptes de la châtell. de Tournehem. — *Le moelin à oïle de Reck*, 1353, autres comptes. — *En laquelle ma dicte ville de Recq j'ay bailly, francs hommes et officiers et du temps passé sept échevins qui avoient à la conjure de mon bailly connoissance de toutes matières civiles, mais obstant les guerres quy ont esté par cidevant le dict escherinage a esté délaissé*, 1548, rapp., du s^{gr} de Recque et du Vrolant, Terr. de Tournehem. — *Recques et Vroland*, Bignon.

Ce village était dans le ressort de la châtellenie de Tournehem et du bailliage de S^t-Omer; il fut d'abord

partie du doyenné d'Alquines, puis de celui de Tournehem.

RECQUE, nom primitif de la branche droite de la rivière d'Hem, prenant naissance sur la limite des deux communes de Recque et de Polincove et communément appelée *la Rivièrerette* (V. ce mot) ou rivière de Nieurlet. — *In nemore de Bethlo* (V. Beaulo) *juxta aquam quæ appellatur Reche et juxta villam de Newerlede*, 1442. A. Mir. dipl. Belg. t. III, p. 333.

RECQUES, nom sur lequel la grande carte de France désigne quelques maisons de la commune d'Hellefaut voisines de *la Recque*. On appelle ainsi le prolongement du plateau d'Hellefaut en forme de promontoire au-dessus de la vallée de l'Aa et de Wizernes, ainsi que le sentier qui gravit cet angle saillant. — *A Hellefault.... vers le quemin de Wisserne, pardessous Le Recque*, 1437, cart. S. Om. anniv. p. 228.

— *Le ruelle qui va à le fontaine de le Recques.... au wec (chemin) de le Recques.... Tant en le profonde Recque comme en ung mayet (marteau) montant en hault, joignant du bout d'aval à le ruelle qui vient avalant dedans le Recque à la Bretelle Straet qui va vers Wisserne et le les devers mèr alistant à le profonde Recque et devers mer à le Recques de Pennes*, 1437, ibid. p. 230.

REDOUTE (la), éc. c^{ne} de Clairmarais, sur l'emplacement d'un ancien fort.

REMILLY-WIRQUIN, c^{on} de Lumbres, 240 hab.; en 1698 : 360 hab. — *Rumliacum*, 704, cart. sith. p. 38. — *Rumiliacum*, x^e s. ibid. p. 282. — *Terra de*

Rumeliaco, 1139, cart. S. Om. p. 4. — *Rumelly*, ibid. — *Rumilly*, 1264, cart. S. Om. anniv. p. 93, — *A Rumilly,... à le voie qui va à Waverans*, 1297, ibid. p. 97. — *A le voie qui va de Cléti à Rumilly*, 1299, ibid. p. 98. — *Rumilly*, pouil. de Thérouanne. — *Remilly et Wilquin et Houve*, pouil. de Boulogne. — *Remilli-Werquin*, Maillart.

Ce village, attribué par Bignon au bailliage d'Aire, faisait partie de celui de S^t-Omer. Il passa, en 1556, du doyenné d'Hellefaut dans celui de Bléquin.

RENTQUE (le), bois et domaine, c^{ne} de Tournehem. — *De le terre de Rentekē, nient, car elle est tout waste* (dévastée par les Anglais de Calais), 1355, comptes de Tournehem, arch. de Lille. — *Le lieu nommé le Rentecque... au long du bois de Renteque*, 1578, terr. de Tournehem. On prononce *Rincke* et on écrit *Rentque*.

RENTY, c^{on} de Fauquembergues, 803 hab. ; en 1698 : 292 hab. — *Rentica*, xi^e s. Vie de S^t-Bertulphe, act. SS. Belgii 5^e febr. — *Alard et Guillaume de Renty frères*, 1225, gr. cart. de S^t-Bertin, t. II, p. 349. — *Renti*, 1439, cart. S. Om. anniv. p. 445 v°. — *Prioratus de Renty*, pouil. de Thérouanne. — *Renty, petite ville du bailliage de S^t-Omer, est la première terre de l'Artois qui ait été érigée en marquisat par l'empereur Charles-Quint, en 1533, en faveur de la maison de Croy à qui elle appartenait alors ; elle a passé depuis dans celle d'Egmont où elle est encore aujourd'hui*, 1698, Bignon.

Au spirituel, Renty était du doyenné de Fauquem-

bergues, pouil. de Thérouanne et de Boulogne. (V. pour l'histoire *Renty en Artois*, par M. H^{ri} de Laplane, t. x des mém. des Antiq. de la Morinie, 1^{re} partie, p. 4 à 103, *in fine*).

RENTY (Récollets de). Indépendamment du prieuré, *Prioratus de Renty*, mentionné dans le pouillé de Thérouanne et qui, suivant la tradition, avait remplacé un monastère dit de *S^t-Bertulphe*, fondé par ce saint au VIII^e siècle, il existait à Renty, à l'est du village actuel, un couvent de récollets qui avait eu pour fondateur l'un des seigneurs de Renty, de la maison d'Egmont, au commencement du XVII^e siècle. Cette maison religieuse, construite sur deux hectares soixante ares de terre, tenant du nord au chemin de Fauquembergues et du midi à la rivière d'Aa et à la verdoyante prairie de Renty, comptait, en 1793, huit pères et quatre frères qui durent l'abandonner. Elle n'a été démolie qu'en 1818. (Notice par H^{ri} de Laplane et renseignements locaux).

REPSART (le), bois, c^{me} de Bonningues-lez-Ardres.

REQUEBREUCQ, ham. c^{me} d'Ouve-Wirquin. — *Esquebreuc*, 1391, cart. S. Om. anniv. p. 104. — *En le parroce de Rumilly, es lieux qui s'ensuivent : primes trois mesures ou environ ou kief d'Esquebreucq*, 1398, ibid. p. 105 v^o. Remilly, Wirquin et Ouve ne formaient entre eux qu'une seule paroisse. (Pouil. de Boulogne).

RIMEUX, ham. c^{me} de Renty.

RINCO, ham. c^{me} d'Aire. — *Altare de Rinch*, 1468, gall. christ. t. x, p. 405. — *Rinc*, 1207, A. Mir. dipl.

Belgic. t. III, p. 370. — *Au village de Rincq, 1424,*
ibid. p. 431.

Rincq, dans le pouillé de Thérouanne, est au nombre des paroisses du doyenné d'Arques sous le diocèse de St-Omer, ce même village (*Rincq et Glominghem*) fit partie du doyenné d'Aire.

RIOTTE (la), mⁱⁿ, c^{ne} de Réclininghem. — *Riole* (la), hameau, paroisse de Réclininghem, Maillart.

RIPPEMONT, ham. c^{ne} de Bléquin. — *Le nouveau manoir de Ribemont, 1239*, rapport d'Ellenard s^{er} de Seninghem et de Bléquin, de Godefroy.

RIVIÈRE (la), ancien nom que porte encore dans le pays la rivière désignée dans les géographies et sur les cartes sous le nom de rivière d'*Hem*. Ses principales sources sont à Escœuilles, à Alquines, à Alembon, à Sanghem et à Bainghem où Bayenghem-le-Comte. Les différents ruisseaux formés par ces sources et par plusieurs autres d'une moindre importance, se réunissent en trois branches dont l'une passe à Licques. La seconde branche, celle d'Escœuilles, reçoit d'abord La Planque coulant de Bainghem et va joindre la branche de Licques à Audenfort. Ces deux branches réunies ont un peu plus bas, près de la ferme de La Motte, leur confluent avec la troisième branche venant d'Alquines, de Journy, du Haut-Loquin et de Fouquexolle. Après avoir traversé les prairies d'Audrehem et de Clerques, de Bonningue et de Guémy, de Tournehem, de Zouafqué, de Nordausque et de Recque, la rivière se bifurque au-dessous de cette dernière commune en deux branches

désignées sous les noms, l'une de *Riviérette*, et l'autre de *Meulestroom* (V. ces mots). — *Reveria flumen.... flumen quod Reveria nuncupatur*, Lambert d'Ardres. — *Fluvius de Tournehem*, XIII^e s. chron. Andr. Dans les documents locaux du XIV^e à la fin du XVIII^e siècle, ce cours d'eau n'est également désigné que sous le nom de *Rivière*, ou par ces périphrases : *La Rivière de Tournehem*, ou *la Rivière qui flue vers Tournehem*, s'il s'agit d'un lieu en amont ; *la Rivière qui flue de Tournehem vers Nordausque ou vers Recque*, s'il s'agit d'un lieu en aval de Tournehem. Froissart rappelle *la rivière d'Osque qu'y est*, ajoute-t-il, *une moult belle rivière*.

ROBECQ (le), ruisseau qui prend naissance dans la forêt d'Eperlecques, au-dessus de Muncq-Nieurlet, d'où il tombe dans le marais après avoir traversé la Riviérette (l'ancienne Recque) à l'endroit où elle se continue par la Liette ou rivière de Ruminghem (V. ces mots). A son entrée dans le marais, le Robecq forme un canal qui sépare les deux communes de Ruminghem et de Muncq-Nieurlet. C'est sur cette petite rivière endiguée qu'a été établi la partie du canal de St-Omer à Calais, comprise entre le Cuppe et Hennuin (V. ces mots). Le cours supérieur du Robecq en deçà du Cuppe, avait autrefois son débouché dans ce canal au Cuppe même. Mais depuis environ dix ans, le Robecq, arrivé au Cuppe, a reçu un nouveau lit endigué qui le conduit parallèlement au canal de Calais jusqu'au Meullestroom où il a depuis lors son embouchure. (V. LANGUEDIC et VONNE).

RODELINGHEM, c^{on} d'Ardres, 235 hab.; en 1698 : 199 hab. — *Rolinge hem*, 1117, cart. sith. p. 258. — *Rollinghem*, 1130, chron. Andr. p. 423. — *Frel inghem et Rollinghem*, XII^e s. Lamb. d'Ard. — *Reudelinghem*, XV^e s. pouil. de Thérouanne. — *Ung sief et noble tenement, nommé Reudelinghem*, 1543, terr. de Tournehem.

Ce village était au nombre des dix-neuf paroisses du gouvernement d'Ardres et compris dans le doyené de Guînes.

ROIDELANT, sief c^{uo} de Surques. — *Ung sief nommé le sief du Roidelant, gesans à Surques*, 1543, terr. de Tournehem.

ROIDEMONT (le), haut. c^{ue} de Guémy, ainsi désigné dans les terriers du XVI^e siècle.

ROND-BAS (le), bois, c^{ne} d'Escœuille.

ROND-FOSSE (le), sief et manoir féodal encore existant, c^{ne} de Louches.

RONT, ham. c^{ne} d'Ecques. — *Ront*, 1299, cart. S. Om. anniv. p. 71. — *Le quemin qui maisne de Cau Bourne* (Coubronne) à Ront, 1480, ibid. p. 193 v°.

ROQUETOIRE, c^{on} d'Aire, 1159 hab.; en 1698 : 478 hab. — *Rokes tor*, 1107, cart. sith. p. 218. — *Rokes tor*, 1139, ibid. p. 311. — *Ronkestoir*, 1316, cart. S. Om. anniv. p. 76 v°. — *Rokes tor*, pouil. de Thérouanne. — *Roquestoir*, 1698, Bignon. — *Roquetoire*, pouil. de Boulogne. — *Roquestoir*, *village, partie Aire et régale de Thérouanne*.

Ce village fit d'abord partie du doyenné d'Arques puis du doyenné de Bléquin depuis 1566.

ROSEBERGUE, fief c^{ne} de Zouafque. — *Un fief scitué et assis au terroir de Zuaveque, nommé Rosebergue, 1543, terr. de Tournehem.*

ROSHOF (le), ancienne cense, c^{ne} de St-Omer. — *La cense nommée Roeshof située dans le faubourg de Lisel, 1477, synopsis, t. II, p. 65.—En Lizelebroucq (V. ce mot) près le Roesnof ou autrement dit le Rozoholf, 1645, ibid. p. 70.* Le canton de marais, à usage de jardinages, que comprenait cette cense, porte encore le nom de *Roshof*.

ROSINVILLE, ham. c^{ne} d'Ardres.

ROSSIGNOL (le), bois et rivière de Nielles et hameau. Toutefois le bois est sur la commune de Zutkerke et le hameau (V. Pont du Rossignol) sur celle de Nortkerque.

La rivière du Rossignol dont les sources supérieures sont sur Louches et Zutkerque, prend naissance au vivier du château de la Cressonnière, longe le pied du bois et de la colline et va joindre le canal de St-Omer à Calais au Fort-Rouge. — *Nelei vel Nelei fontes*, Lambert d'Ardres. C'est encore aujourd'hui comme au XII^e siècle, cette rivière qui borne à l'ouest le Pays de Bredenarde dont faisaient partie les deux communes de Nortkerque et Zutkerque.

Quant au bois du Rossignol, ce n'est qu'une partie de l'ancien *Parc de la Montoire*.

ROUCHE-CAMP, f^e et fief, c^{ne} de Louches. C'est encore un nom singulièrement altéré par une prononciation vicieuse. Sa véritable orthographe est **RUSTEGHEM**. — *M^{sr} d'Esquerdes tient aussy de mondit sei-*

gneur en fief le fief de RUSTEGHEM, s'étant audit Louches, 1543, terr. de Tournehem.

- ROUGE-FORT (le), ham. c^{ne} de Rebergues.
- ROUGEMONT (le), ham. c^{ne} de Dennebrœucq.
- ROUGEMONT (le), ham. c^{ne} de Rebergues.
- ROUGEMONT (le), fief c^{ne} de Fléchin.
- ROUGE-TROU (le), ham. c^{ne} de Nortkerque.
- ROUSSIE (la), éc. c^{ne} d'Elnes.
- ROUSSOYE (la), autrefois dit le NEUF-MANOIR, ham. c^{ne} de Ledinghem (V. Neuf-Manoir).
- RUE BRULÉE (la), ham. c^{ne} de St^e-Mariekerque.
- RUE COUVERTE (la), s^{on} isolée de la c^{ne} d'Heurin-ghem.
- RUE SAINTE (la), éc. composé de plusieurs maisons c^{ne} d'Heuringhem.
- RUE DES SAULES (la), éc. comprenant quelques habitations, c^{ne} d'Herbelle.
- RUE SERPENTINE (la), s^{on} de la c^{ne} de Guemp.
- RUELS (les), éc. c^{ne} de Rebergues.
- RUMINGHEM, c^{on} d'Audruicq, 1127 hab.; en 1698 : 519 hab. — *Rumingahem*, 850, cart. sith. p. 101. — *Rummingahem*, 877, ibid. p. 124. — *Rumminghem*, 1443, Duchesne, Maison de Guînes, Preuves, p. 95. — *Ruminghem*, 1453. cart. chart. p. 7.

Ruminghem relevait immédiatement de la cour féodale de Bailleul, sous le rapport de la coutume, du château d'Eperlecque sous celui de l'hommage et du bailliage de St-Omer pour la justice. Il fit d'abord partie du doyenné d'Alquines, puis à partir de 1566, du doyenné de Tournehem.

RUPIGNY, ham. c^{ne} de Bomy.

RUTH (le), éc. c^{ne} de Ruminghem, sur la rivière d'Aa, à l'endroit où la Liette ou rivière de Ruminghem va se jeter dans cette rivière et où il y a un passage au moyen d'un bac, entre les deux rives d'Artois et de Flandre, entre la rive de Ruminghem et celles de Holque et de Watten : *Le bac, le passage du Ruth, la campagne du Ruth.* On donne ce dernier nom à la section dn territoire de Ruminghem qui avoisine le passage.

RYFVART (le), autrement dit le *Watergand du Roi*, dans les marais du faubourg de Lizel, formant la limite des marais de S^t-Omer d'avec ceux de Clairmarais. Ce mot Ryfgart signifie en flamand *fossé navigable de la rivière*. Le Ryfgart est en effet la continuation de la Basse-Meldicque (V. ce mot) qui va se jeter dans la rivière de Clairmarais et la Grande Meer.

S

SABLONNIÈRE (la), ham. c^{ne} d'Ecques. — *A Esques, à Le Sablonnière, aboutant par d'amont sur les preys de Yzelinghen, 1454, cart. S. Om. anniv. p. 243.*

SABLONNIÈRE (la), ham. c^{ne} de Roquétoire.

SAINT-AUBIN, sief, ch^{au} et f^e sur Wandonne, c^{ne} d'Audinethun.

SAINT-AUGUSTIN-LEZ-THÉROUANNE, abbaye d'hommes, ordre de Prémontré, près de Thérouanne, c^{ne} de Clarque, fondée par Milon II, évêque de Thérouanne, en 1164, près des ruines d'un ancien monastère, détruit au IX^e siècle par les Normands (V. le mot *Qwelle*). *Ecclesia sancti Augustini juxta Morinum, 1288, A. Mir. diplom. Belgie. t. III, p. 444. — Ecclesia sancti Augustini, Morinensis, 1447 et passim.* Il résulte de cette charte et de plusieurs autres de la même époque que l'abbaye de S^t-Augustin existait

avant 4463, époque où elle aurait été incendiée (ch. de Thierry d'Alsace, 4463, A. Mir. t. i) et soumise, après avoir été reconstruite, à la règle des Prémontrés. — *S^t-Augustin-lez-Thérouanne*, Bignon.

SAINT-AUGUSTIN, ch^{au}, f^e et moulin provenant de cette abbaye, vendus nationalement après l'expulsion des religieux en 1791.

SAINT-BERNARD, éc. c^{ne} de Clairmarais, à la naissance de la rivière de ce dernier nom.

SAINT-BERTIN, abbaye d'hommes de l'ordre de S^t-Benoit, fondée à S^t-Omer en 648. — *Monasterium Situdiu*, 662, cart. sith. p. 21. — *Insulae Sithiu monasterium*, 662, ibid. p. 24. — *Beati Bertini monasticum monasterium*, ix^e s. hist. mirac. S. Bertin. — *Monasterium sancti Bertini*, x^e s. cart. sith. p. 439. — *Sanctus Bertinus*, 826, ibid. p. 458. — *Sithiense cœnobium*, 1056, ibid. 181. — *Couvent, abbaye de S^t-Bertin*, XIII^e s. et suiv. passim.

Il ne reste plus de cette célèbre abbaye que la tour, un pan de mur de l'église et quelques corps de bâtiments isolés¹.

SAINTE-ALDEGONDE, f^e et vallon, c^{ne} de Longunesse. — *Ste-Aldegonde*, 1210, de Godefroy. — *S^t-Audegonde*, 1286, ibid. — *Vallis sancte Aldegondis*. — *Le val de S^t-Aldegonde*, 1305, cart. chart. — *La*

¹ Nous renvoyons sur ce point nos lecteurs à l'histoire des Abbés de St-Bertin, par M. de Laplane, dont le consciencieux travail, couronné par l'Institut, a obtenu la première médaille d'or au nombreux concours de 1856.

terre de S^{te}-Aldegonde, pr. v. rédact. des cout. de S^t-Omer.

SAINTE-ALDEGONDE, fief et éc. c^{ne} de S^t-Omer, dans le marais. — *Le fief des viviers, eaux, pescherics et terres maresques, nommé vulgairement les pescheries et broucq de S^{te}-Aldegonde situé tout en une pièce au faubourg de Lizel, contenant 104 mesures, 1420, synopsis*, t. II, p. 66. — *Le fief de S^{te}-Aldegonde, situé dans la banlieue de S^t-Omer, en la paroisse de S^t-Martin en Lizel, 1519*, ibid. p. 67. Ce canton de terre où il y a plusieurs habitations porte encore le nom de S^{te}-Aldegonde.

SAINTE-COLOMBE, abbaye de femmes, ordre de Citeaux, fondée en 1486 à Blendecques. — *Ecclesia sanctæ Columbae de Blendeka*, 1486, A. Mir. dipl. Belg. t. II, p. 1490. — *Monasterium sanctæ Mariae de sancta Columba de Blendeka*, 1206, ibid. t. III, p. 370. — *S^{te}-Colombe de Blendecque.... l'abbaye de Blendecque.... les Dames de Blendecque*, passim.

Il reste encore de cette abbaye l'église devenue paroissiale, le pavillon de l'abbesse et le moulin ¹.

SAINTE-CROIX, ancien faubourg de S^t-Omer, avec une église, aujourd'hui ham. de Longuenesse. — *Altare sanctæ Crucis*, 1433, cart. S. Om. p. 7 — *Ecclesia sancte Crucis*, 1439, ibid. p. 4. — *Et quant ceulx de la ville de S^t-Omer furent de ce advertis (de l'approche de Louis XI) ils firent desmolir tous leurs*

¹ Voir l'histoire de Clairmarais, par M. de Laplane, t. xi des mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, p. 154 à 189.

faulbourg tant à la porte Boullisienne, Sainte-Croix, comme à la porte du Brulle, lesquelz estoient beaux et riches à merveilles et les plus beaux gardinages et mieulx clos que l'on eust sceu deviser, 1477, chronique de Pierre Leprestre. — *Archiprétrise [de St-Omer] paroisse.... Ste-Croix supprimée, pouil. de St-Omer.*

SAINTE-MARIE-KERQUE; c^{on} d'Audruicq, 4210 hab.; en 1698 : 392 hab. plus les 350 que comptait alors St-Nicolas, ensemble 732 hab. — *Sanctæ Mariae Kerka, 1224*, gr. cart. de S. Bertin, t. II p. 289. — *Ste-Marie-Eglise, 1456*, cart. chart. p. 43. — *Au pays et terroir de Langle en le parroce de Ste-Marie-Eglise*, ibid. — *Stæ-Mariae-Kerka*, pouil. de Thérouanne. — *Ste-Marie-Kerque*, pouil. de St-Omer.

Cette commune, l'une des quatre paroisses du pays de Langle, passa, en 1559, du doyenné de Merck dans celui d'Audruicq, de récente création.

SAINT-FOLQUIN, c^{on} d'Audruicq, 4259 hab.; en 1698 : 528 hab. — *Parochia sancti Folquini, 1418*, A. Mir. dipl. Belg. t. IV, p. 8. — *Le paroisse de St-Folkin-Eglise, 1434*, cart. chart. p. 458. — *Sti-Folquin Ecclesia*, pouil. de Thérouanne. — *St-Folquin*, pouil. de St-Omer.

Au xii^e siècle, la paroisse de St-Folquin comprenait le territoire de St-Nicolas dont la petite église *ecclesiola*, n'était encore qu'une annexe, comme elle est redevenue de nos jours celle de la paroisse de Ste-Marie-Kerque. La preuve en résulte de la charte précitée de 1419 où il est dit que *Bonhem*, appelé

depuis *La Bistade* (V. ces mots), était dans la paroisse de St-Folquin : *Berquariam unam ovium, quæ vocatur Bonhem, in parochia sancti Folquini, cum omni terrâ quæ ibi deinceps accrescere poterit.* Il y a même tout lieu de croire que le nom primitif de St-Folquin était *La Bage*, et que sa première église s'élevait, comme le rapporte la tradition, à l'endroit encore appelé aujourd'hui *Les Bagettes* où l'on montre encore l'emplacement d'un ancien cimetière (V. *Bagettes*). C'est ce qui semble résulter d'abord du passage suivant d'une charte de 1266 : *Jou Ernoul cuens de Ghisnes,... ay donei... à ma kière tante Madame l'abbesse de Bonham et au couvent de chet mesme lieu, cinc mesures de terre... gisans en le parroche de le Bage devant leur port,* Duchesne, maison de Guines, preuves, p. 292. Ce port de l'abbaye de Bonhem était celui du bac de la Bistade ou *Leisby-stade*, mot qui peut se traduire littéralement par ceux d'*Amnis ad portum*, au port de la rivière. Il est ensuite à remarquer que St-Nicolas, érigé en paroisse, est ainsi désigné dans le pouillé de Thérouanne : *S. Nicolaus de Bago.*

Il est également probable que la paroisse de St-Folquin comprenait en outre le territoire de St-Marie-Kerque dont l'église n'est devenue paroissiale qu'en 1224 (gr. cart. de St-Bertin, t. II, p. 289) et que par conséquent la paroisse de *le Bage* s'étendait primitivement à tout le pays de Langle, sans en excepter St-Omer-Capelle aujourd'hui encore l'annexe de St-Folquin.

On a vu plus haut que le pays de Langle est passé, en 1559, du doyenné de Marck dans celui d'Audruicq.

SAINT-GERMAIN-EN-LOUCHES (V. MALADRERIE DE LOUCHES).

SAINT-JEAN-AU-MONT, abbaye d'hommes, ordre de St-Benoit, près de Thérouanne, transférée à Bailleul en 1558, puis à Ypres. — *Monasterium sancti Jo-hannis in monte propè Morinum*, A. Mir. dipl. Belg. t. IV, p. 62. — *L'abbaye de St-Jean-au-Mont-lez-Thérouanne*, 1558, ibid. p. 309 (V. MONT-ST-JEAN).

SAINT-MARTIN-AU-LAERT, c^{on} de St-Omer nord, 983 hab.; en 1698 : 93 hab. — *Sanctus Martinus extra Burgum*, 1423, cart. sith. p. 265. — *Parochia Sti-Martini in suburbio*, 1439, cart. S. Om. p. 4. — *Parochia Sti-Martini extra parietes*, XIII^e s. obit. S. Om. — *Parochia sancti Martini extra-muros sancti Audomari*, 1436, cart. S. Om. anniv. p. 27 v°. — *St-Martin dehors la porte Boulizienne*, 1447, Ibid. p. 134 v°. — *Les forbourg de St-Martin*, 1307, cart. chart. p. 17. — *Le paroisse St-Martin dehors les murs*, 1407, recette des ladres, ms. — *Sanctus Martinus de Lart*, 1469, synopsis, t. II, p. 121. — *St-Martin-au-Lart*, 1469, ibid. (V. NART). — *Firent (les habitants de St-Omer) desmolir pareillement l'église parocial de St-Martin laquelle estoit moult ancienne et la première qui avoit eité fondée en la dite ville*, 1477, chronique de Pierre Leprestre.

Cette église qui s'élevait dans la rue Boulisienne ou Boulnesienne en dehors les murs, à la hauteur de la Grand'Place, fut successivement reculée vers le

L'art où elle fut reconstruite vers la fin du XVI^e siècle sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui.

Ce village désigné dans le pouillé de Thérouanne sous son nom latin de *S. Martinus extra muros*, fit d'abord partie du doyenné de St-Omer ; il passa en 1559, sous le nom de *Le Lart St-Martin*, dans le nouveau doyenné de Longuenesse.

SAINT-MARTIN-AU-MONT, ancien faubourg de Thérouanne, comprenant la commune actuelle de Clarques. — *St-Martin-au-Mont près Terrouane*, 1559, A. Mir. dipl. Belgic. t. IV, p. 668.

SAINT-MARTIN D'HARDINGHEM, c^on de Fauquembergues, 465 hab.; en 1698 : 264 hab.— *Dardingahem*, 1016, A. Mir. dipl. Belg. t. IV, p. 476. — *Ad Dardingahem et ad Rumlaca (Remilly) et ad Kiltaca (Cléty) et ad Hardbera (Herbelles), et ad Coica (Coyecques)*, ibid. — *Sanctus Martinus Falcobergensis*, pouil. de Thérouanne. — *St-Martin*, pouil. de Boulogne. — *Ardinghem St-Martin*, Bignon. — *St-Martin d'Ardinghem*, Maillart.

Le domaine de St-Martin d'Hardinghem avait le titre de prévôté ; il relevait de la salle épiscopale de Thérouanne et plus tard de celle de St-Omer et de Boulogne. Au spirituel il a toujours été l'annexe de la paroisse de Fauquembergues.

SAINT-MARTIN D'OUTRE-L'EAU, ancienne paroisse et ancien faubourg de Thérouanne. — *La cure de St-Martin d'Outre-l'Eau près Terrouane*, 1559, A. Mir. t. IV, p. 669. Ce faubourg occupait en partie,

sur la rive droite de la Lys, l'emplacement du village actuel de Thérouanne.

SAINT-MARTIN-EN-L'ILE. V. LIZEL intra-muros.

SAINT-MARTIN-EN-LOUCHES, ch^{au}, c^{ne} de Louches.

— *La terre et seigneurie de St-Martin en la paroisse de Louches, 1543*, terr. de Tournehem.

SAINT-MARTIN-LEZ-AIRE, ham. c^{ne} d'Aire.—*Sanc-tus Martinus juxta Ariam.... Sanctus Martinus Ariensis... Capella S^{ti}-Martini extra Ariam*, pouil. de Thérouanne.—*S^{ti}-Martin d'Aire*, A. Mir. dipl. Belg. t. iv, p. 662. *S^{ti}-Martin, village, Maillart.* — *S^{ti}-Martin-lez-Aire*, pouil. de *S^{ti}-Omer*.

La chapelle de ce village dépendait, sous le diocèse de Thérouanne, du doyenné d'Arques. Sous le diocèse de *S^{ti}-Omer*, elle faisait partie du doyenné d'Aire.

SAINT-NICOLAS, vill, c^{ne} de *S^{te}-Marie-Kerque*. — *Ecclesiola... parochiola S^{ti} Nicolai, juxta Gravenningham in Maburg*, 1114, cart. sith. p. 226. — *Sanctus Nicolaus de Bago*, pouil. de Thérouanne.— *Au terroir de L'Angle en le parroche de S^{ti}-Nicolay assize près de la grande rivière qui va de S^{ti}-Omer à Gravelingues*, 1456, cart. chart. p. 43.—*S^{ti}-Nicolas*, pouil. de *S^{ti}-Omer*.

SAINT-OMER, ville, Pas-de-Calais, 19,796 hab.; en 1698 : 11,454 hab. — *Villa Sithiu, supra fluvium Agniona*, 648, cart. sith. p. 48. — *Insula Sithiu*, 662, ibid. p. 23. — *In pago Teruanensis in loco qui dicitur Sithiu*, ix^e s. S. vit. S. Bertin. — *Castellum sancti Audomari*, x^e s. cart. sith. p. 436. —

Oppidum.... villa sancti Audomari, 1056, ibid. p. 186 et 187. — Sanctus Audomarus, 1127, charte communale. — Castrum sancti Audomari, 1184, cart. sith. p. 364. — Burgus sancti Audomari, XII^e s. Lambert d'Ardres. — Ad sanctum Audomarum in Flandriam venit, XII^e s. cart. sith. p. 286. — Seynt Homer, XII^e s. denier de Philippe-Auguste, — Saint-Omer, 1248, cart. S. Om. p. 66. — Saint-Aumer, 1321, recueil de chartes et passim. — Sinte-Omaers, (en flamand), 1444, cart. S. Om. p. 124 v°. — Morin-la-Montagne, 1793.

SAINT-OMER (banlieue de). — *Infra villam et bannileugam, 1168, charte communale. — Banleuca juridictio sive alta justicia ville sancti Audomari, 1247, recueil de chartes. — Ville, eschevinage, changle et banlieue de Saint-Omer, qui est l'une des principales villes du comté d'Artois, 1531, cout. de St-Omer. — Cette banlieue dont l'étendue est d'une lieue ou environ du côté du midi et du septentrion, et d'une lieue et demie ou environ du côté de l'occident, comprend les faubourgs de St-Omer, plusieurs villages, hameaux, châteaux, terres, fiefs et seigneuries, dont la déclaration s'ensuit :*

Le faubourg du Haut-Pont ;

Le faubourg de Lisel ou de l'Isle ;

Le village de Blendecques en partie ;

Le château d'Hellefaut ;

Le hameau de Weins en partie ;

Le hameau de Gondardenne en partie ;

Le village de Wizernes en partie ;

Le village de Longuenesse ;
La chartreuse du val de S^{te}-Aldegonde ;
Le château de Wisques ;
La ferme de S^{te}-Aldegonde au dit lieu ;
Le hameau d'Estrehem en partie ;
La terre et seigneurie d'Arquingoôlt ;
Le village de Tatinghem ;
Partie du territoire du village de Cormette ;
Le village de S^t-Martin-au-Laërt ;
Le village de Solper-wicq ;
La terre et seigneurie de Burques en partie ;
Les Communes de S^t-Omer ;
Le fief du bois de Leloo dit la Malassise ;
Le fief de Broucq-huis ;
La Grande et la Petite Meer ;
La terre et seigneurie de S^{te}-Croix ;
La terre et seigneurie de Neufrue ;
Les terres de la Madelaine ;
*Et plusieurs autres fiefs et seigneuries dépendantes
de celles ci-dessus et autres, Maillart.*

Parmi ces villages, ceux de Wisques, de Longuenesse et de Tatinghem sont repris dans la charte d'Adroald de 648 comme étant au nombre des dépendances de Sithiu. Dans une bulle de 1139, les églises de Tatinghem, de S^{te}-Croix et de S^t-Michel sont citées comme étant des appendances de celle de S^t-Martin hors les murs : *Et in suburbio parochiam sancti Martini, cum ecclesiâ, cum appendiciis suis scilicet ecclesiam Tadinghem et sancti Michaelis et sanctæ Crucis cum hospitibus, ... cum dimidiâ decimâ sancti*

Martini, Thadinghem, Wisque, Longuenesse, Edekinus et sancti Michaelis, cart. S. Om. p. 4. La paroisse St-Martin *in suburbio* s'étendait en outre non seulement à l'intérieur de la ville sur le bas de la rue de Calais, le quai des Tanneurs, le bas de la rue de Dunkerque et le Haut-Pont, mais encore sur le territoire de Salperwick et sur la partie de celui de Tilques comprise dans la banlieue. (V. les mots HAUT-PONT et HESELBERCH). Le village de Cormettes dont il est fait mention pour la première fois en 1123, paraît avoir emprunté son nom à sa situation sur les *mettes* ou limites de la *cor* ou échevinage.

La banlieue de St-Omer, telle qu'elle existait avant 89, peut donc être considérée, quant à son étendue, comme représentant celle du territoire de Sithiu que Folquin et les agiographes des VIII^e et IX^e siècles ont désigné par les différentes expressions de *loca Sithiu*, *loca villarum*, *hæc terra*,

SAINT-OMER (châtellenie de).

A la fin du X^e siècle, le *Castellum Sti-Audomari* ou *bourg de St-Omer* dont l'enceinte fortifiée, commencée vers 879, n'a été terminée que vers 919, était encore dans la circonscription territoriale dont Thérouanne était le chef-lieu : *Monasterium cœnobii Sithiu quod est situm in pago Tarruannensi*, 962, cart. sith. p. 149 (V. THÉROUANNE). Mais après la mort du comte ou marquis Arnould-le-Vieux (965) et pendant la minorité de son petit-fils Arnould-le-Jeune, il s'opéra dans le gouvernement héréditaire créé par Charles-le-Chauve au profit de Baudouin

Bras-de-Fer, et désigné jusqu'alors sous le simple nom de Marche, *Marka*, toute une révolution dont on ignore les circonstances, mais qui eut pour résultat la création des comtés particuliers et indépendants, sauf l'hommage, de Boulogne, de S^t-Pol et de Guines, et l'érrection du gouvernement temporel de la ville de Thérouanne et de ses alentours par l'évêque des Morins, gouvernement qui, après son amerrissement, en 1156, par Louis-le-Jeune, porta le nom de Régale de Thérouanne (Meyer, *Annales*). Le reste de la Marche ou Marquisat prit de son côté, à partir de cette époque, le titre de comté de Flandre. Les villes de S^t-Omer et d'Aire qui n'avaient pas été comprises dans ce démembrement de l'ancienne Morinie, devinrent alors deux fiefs dominants, deux chefs-lieux de châtellenie et comme telles deux membres du comté de Flandre : *Castellania sancti Audomari membrum fuit Flandriæ*, cart. sith. p. 372.

Il serait difficile de préciser d'une manière certaine l'étendue et les limites de cette châtellenie primitive qui comprenait deux mouvances parfaitement distinctes, celle d'un fief dominant du comté de Flandre et la mouvance de la seigneurie vicomtière qui, d'après les principes du droit féodal, appartenait au châtelain. Le prince royal de France (Louis VIII) devenu paisible possesseur de la partie du comté de Flandre, érigée depuis en comté d'Artois, s'empressa d'ôter aux châtelains de S^t-Omer qui s'étaient érigés en petits despotes (chron. And. p. 526) les pouvoirs qu'ils tenaient de lui comme admi-

nistrateurs de la châtellenie, pour les confier à un bailli qui exerçait cette fonction dans tout l'Artois et à St-Omer en particulier. Il fit même construire un nouveau château (1211, Meyer) qui devint le chef-lieu fief de la châtellenie au lieu et place de l'ancien château désigné depuis sous les différents noms de : *Chastellenie de St-Omer et des fiefs du lieu qu'on dist le Motte de St-Omer.... le chastel de le Motte con dist le bourg en St-Omer, 1365, cart. chart. p. 236 et 237.*
— Le fief que on dist de le Mote de Saint Aumer.... le chastel appelé le Mote, 1374, ibid. p. 45 et 46.
 Les comtes d'Artois finirent même par acquérir, en usant du droit de retrait féodal lorsqu'il fut vendu, ce fief de la Motte¹, bien différent de la châtellenie

¹ Cette motte qui domine l'ancienne cathédrale de St-Omer a été désignée dans la suite sous le nom de *Mootte châtelaine*, elle porte aujourd'hui le nom de *Mont de Sithiu*. Sur l'emplacement de l'ancien château s'élève la maison de justice ou prison criminelle du département. « Selon le *Chronicon Morinense* cité par Malbrancq, » t. 3, p. 638, et suivi en général par les historiens modernes. Jules César aurait bâti un château fort sur la hauteur connue sous le nom de Sithiu, au lieu nommé *la Motte*, et Minerve y aurait eu un temple. C'est là l'expression de la tradition ordinaire qui attribue généralement au vainqueur des Gaules les forteresses bâties par les Romains, longtemps même après lui. De cette tradition il ressortirait une probabilité que le premier château de St-Omer remontait à la période romaine, car il faut compter pour quelque chose en histoire, les dires traditionnels qui se perdent dans la nuit des temps. » Alex. Hermand, mém. des Antiq. de la Morinie, t. ix, 1^{re} partie, p. 177. — Dans un opuscule publié en 1830, j'avais émis cette opinion contraire combattue par l'auteur : « Quant au *Mont de Sithieu*, à mes yeux, il est contemporain des fortifications. C'était une motte seigneuriale, comme celles d'Ardres, et de Guînes, surmontée d'un château qui fut la demeure des premiers châtelains. »

Cette opinion était déduite des textes suivants : 1^o *Cum Sithiu*

avec laquelle on l'a jusqu'ici confondu, mais qui tout amoindri qu'il était, ne laissait pas de susciter sou-

(Beatus Bertinus) *adisset loca, per omnia invenit deserta, x^e s.*
Folquin. — 2^o Actum Ascio, villā dominicā, 648, charte d'Adroald.
— 3^o Fossā ambiens (Bertinus abbas) cimeterium eidem cænobio
conseceravit in prædicti collis vertice, constructū in ejus me-
dio Basilicā in veneratione S^t Dei genitricis Marīe, viii^e s.
histoire des miracles de S^t-Bertin. chap. 7. — 4^o Necdum locum
hunc aliqua castelli vel valli defensabat munitio et ideo ma-
gis huc per facilis inimicorum (Nortmannorum) irrupit incur-
sio, xi^e s. ibid. — 5^o Arreptoque itinere, insubtili cursu di-
rectim tendebant (Normanni 891) ad munitiunculam paupere,
proh dolor! sumptu, parvoque licet strenuo incolarum co-
mitatu factam in loco qui vocatur Sithiu circā monasterium
eximii præsulis Audomari, faste, glebd̄ et cespite, sicut artifi-
ciosissimè, ità etiam firmissimè constructam, ix^e s. ibid.

S'il y avait eu sur le sommet de la colline de Sithiu une motte, un château-fort qui aurait été, suivant l'expression de Malbrancq, la retraite d'Adroald et le dépôt des richesses par lui acquises dans ses courses et ses pirateries sur le prétendu golfe Itius, *Motta Sithi-*
vensis receptaculum Adroaldi et gazarum ejus, comment Folquin aurait-il pu dire que lors de l'arrivée de S^t-Bertin sur les bords de l'Aa, ce saint avait trouvé le territoire de Sithiu partout désert ? Comment Adroald lui-même n'aurait-il pas daté sa charte de cette forteresse ? Comment l'abbé Bertin aurait-il pu établir un cimetière entouré d'un fossé et au milieu la basilique Notre-Dame, sur le sommet de la colline, *in vertice collis*, si ce sommet avait déjà été occupé par la motte Sithiu ? Comment expliquer que l'agiographe presque contemporain de ce fait, n'eut pas dit un mot de cette motte et de ce château, qui devait toucher presqu'à l'église Notre-Dame et qui aurait rendu l'établissement d'un cimetière impossible ? Comment expliquer enfin le silence absolu de tous les documents contemporains et de ceux de siècles suivants, jusqu'à la fin du xv^e, sur l'existence de ce prétendu château ? Comment l'agiographe du xi^e siècle aurait-il avancé cette assertion répétée par Ipérius que lors des premières invasions normandes, Sithiu n'avait aucune espèce de défense ? Les récits de l'agiographe de la fin du ix^e siècle, ne laissent d'ailleurs aucun doute sur l'origine de cette motte. Du temps de l'abbé Foulque (878) on avait tracé le plan d'une enceinte fortifiée qui devait embrasser les deux monastères, S^t-Bertin et S^t-Omer adossé à l'église Notre-Dame. Les travaux furent d'abord poussés

vent des difficultés et de leur porter ombrage (1386, Mém. des Antiq. de la Morinie, t. v, p. 44).

avec vigueur et cette enceinte était en grande partie exécutée lorsqu'elle fut interrompue par les malheurs du temps et la désertion des nobles. Mais en 891, à la nouvelle des ravages des Normands qui avaient dévasté l'Armorique et assiégié Paris, Herric, *custos* de Notre-Dame, annonça au peuple que St-Omer lui était apparu en songe et lui avait dit que les habitants de Sithiu pouvaient échapper à ces barbares en travaillant nuit et jour à fortifier le haut de la ville : *Non cessent Arcem diu noctuque firmare.* Ce conseil fut suivi et lorsqu'une première escouade de la horde normande arriva à Sithiu, elle fut toute surprise et déconcertée de rencontrer cette petite forteresse, *munitiuncula*, construite autour du monastère de St Omer ou, ce qui revient au même, autour de l'église Notre-Dame et consistant, à l'extérieur en une tranchée très large et très profonde, *fossæ circâ munitionem mire et altitudinis et amplitudinis*, et à l'intérieur, en une palissade, *fiste*, en une motte, *glebâ*, et en un rempart en gazon, *cespite*.

L'agiographe distingue, d'une manière très claire et très précise, deux enceintes : celle de la ville qu'il appelle *Castellum*, où les Normands pénétrant sans aucune difficulté par une porte restée ouverte et située près de la forteresse (la porte St^e-Croix); et la forteresse elle-même dont ces mêmes Normands forment vainement le siège et que l'agiographe désigne sous les divers noms de *Castelli munitio, munitiuncula, Ara*.

Ces documents démontrent, à mes yeux, que le *Mont de Sithieu* ou *Sithiu* avait été élevé à cette époque (891), sur une partie du cimetière établi par St-Bertin sur le sommet de la colline dont l'église de Notre-Dame occupait alors le centre.

Depuis lors il m'est tombé sous la main d'autres documents, jusqu'ici ignorés qui viennent trancher la question dans les termes les plus positifs. C'est d'abord un obituaire du chapitre de la fin du XII^e siècle; parmi les autres redevances dues à l'église de St-Omer ou de Notre-Dame. On trouve celle-ci : *Comes Flandrie XXX sol. de terra ubi castellum nunc est que de atrio ut dicitur fuit subtracta.* On lit plus loin dans le même obituaire : *Item comes (Flandriæ), de castello sancti Audomari et liberis terris circa castellum XXX s.* Voilà qui est bien clair; le terrain qu'occupait le château et ses fortifications avait été distrait de l'âtre ou cimetière de l'église et c'était en reconnaissance des droits du chapitre sur ce terrain que le comte de Flandre lui payait annuellement 30 sous.

La châtellenie de St-Omer, à l'époque où Louis VIII, encore prince royal, en prit définitivement possession (1244), correspondait à peu près aux quatre cantons actuels de St-Omer nord, de St-Omer sud, de Fauquembergues et de Lumbres, moins les quelques villages ou seigneuries de ces cantons qui dépendaient d'Ardres, du comté de St-Pol, de Lillers ou d'Aire, moins encore les domaines de Baudringhem, d'Eperlecques, de Longuenesse, de Moulle, de St-Martin-au-Laërt et de Serques qui, sous le rapport féodal, relevait du château d'Aire (Maillart). Dans les cantons de Fauquembergues et de Lumbres étaient trois principaux *quiefs* ou fiefs dominants dont relevaient la plupart des autres. Ces trois grandes seigneuries étaient Fauquembergues, Seninghem et Bientque (V. ces mots). Au-dessous étaient celles de Renty, d'Elnes et d'Esquerdes qui avaient aussi une certaine importance. La mouvance du château de St-Omer s'étendait même médiatement au-delà des deux cantons de Lumbres et de Fauquembergues,

Dans un autre état des redevances dues au chapitre et inséré dans un petit cartulaire, c'est le châtelain qui doit ces trente sous pour sa MOTTE DE ST-OMER : *Item castellanus debet promotd sud sancti Audomari XXX s. VIII testo beati Johannis.*

Il est sans doute à regretter de voir ainsi s'évanouir cette antiquité romaine qu'on se plaisait à prêter au Mont de Sithiu ; mais la vérité avant tout. Du reste, l'origine de cette motte, pour être moins ancienne, n'en est pas moins glorieuse puisque, élevée pour servir de défense contre les Normands, elle a vu deux fois se briser contre elle les efforts de ces barbares et que c'est de cette étroite enceinte que sont sortis les braves et intrépides soldats de Sithiu qui ont deux fois vaincu les hommes du nord, une première au-dessus de Weins et la seconde près de Cassel.

notamment à Coupelle-Neuve, à Coupelle-Vieille, à Fasque, à Verchocq, à Rimboval, à Rumilly-le-Comte, etc. et en Flandre à Buyscheure et à la baronnie d'Esquelbecque, laquelle relevait directement du château de Fauquembergues. (Documents divers les plus rapprochés de l'époque contemporaine).

Il est bon de faire observer que cette circonscription de la châtellenie de St-Omer était purement féodale, qu'elle ne réglait que la mouvance. Le ressort judiciaire fondé sur l'appel et les différents degrés de juridiction n'a pris naissance qu'au XIV^e siècle et il n'a été définitivement réglé, en ce qui concerne la cour féodale des francs-hommes ou hommes de fief du bailliage de St-Omer que par un arrêt de la cour souveraine de Malines en 1531. (Anciens usages d'Artois; Ordonnances royaux du bailliage de St-Omer et autres documents).

Saint-Omer (bailliage de). — A l'exemple de son père Philippe-Auguste qui avait remplacé l'office de sénéchal par quatre grands bailliages établis sur les frontières de son domaine et divisés en prévôtés royales pour connaître de ce qu'on appelait les *cas royaux* et surveiller les justices seigneuriales, Louis VIII qui alors qu'il n'était encore que l'héritier présumptif de la couronne, avait succédé aux droits de sa mère sur l'Artois et le quartier de St-Omer, créa un bailli pour administrer ces deux domaines. Il paraît que cette mesure, en ce qui concerne la châtellenie de St-Omer, y fit cesser de graves abus et que l'autorité royale fut accueillie dans cette contrée avec

joie par les vassaux ; car l'abbé Guillaume qui écrivit à cette époque sa chronique d'Andre qu'il termina avec sa carrière en 1234, s'exprime ainsi dans le préambule d'un charte datée de 1200 : *Eodem quoque tempore, nobilis vir Willelmus castellanus sancti Audomari et suprà nominati castellani Willelmi filius, per totum territorium sancti Audomari quasi solus dominans, et ideo tyrannidem suam vicinię et remotis in sud jurisdictione possessiones habentibus ostentans, locum istum cepit multipliciter inquietare volens à nobis, more usitato, aliquid extorquere. Nam antequam regis dominium castellaniam sancti Audomari occuparet, non erat qui eidem castellano in aliquid resistere auderet.* Les noms des premiers baillis de l'Artois et de St-Omer ne sont pas connus¹. Une charte de 1247 en cite un, Simon de Villars : *S. de Villar. miles Ballivus attrebensis et sancti Audomari* (recueil de chartes et de Godefroy). Quelques années après, en 1255, St-Omer avait un bailli particulier qui entra en conflit avec les mayeur et échevins (de Godefroy). Il paraîtrait même que déjà, en 1229, St-Omer aurait eu l'un de ces officiers nommé Scaution qui aurait porté le titre de *bailli de St-Omer pour le Roi.* (Deneuville et Derheims, hist. de St-Omer p. 125).

¹ Le premier bailli de St-Omer, dont le nom a été conservé est celui de RENAUD D'AIRE, qui vivait en 1193, d'après une charte de l'abbaye de St-Bertin. Voir à cet égard une notice historique intitulée : *Les Baillis ou Capitaines de Saint-Omer*, par M. H^ri de Laplane, secrétaire-général de la Société. (Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 38^e livraison, p. 1007 à 1011).

Le bailliage de St-Omer ne comprenait encore, à cette époque, que l'ancienne châtellenie, plus le bailliage du pays de Langle (1248 et 1277, de Godefroy). Plus tard, par suite de la cession du comté de Guînes, consentie par Arnould III au profit de Philippe-le-Hardi, roi de France (1282, Duchesne, Maison de Guînes, preuves, p. 292), les bailliages de la châtellenie de Tournehem et du pays de Bredenarde furent annexés à celui de St-Omer (Comptes de recette des baillis de St-Omer de 1306 à 1342).

Toutefois le ressort judiciaire de ces deux bailliages, en ce qui concerne l'appel, n'a été définitivement attribué au bailliage de St-Omer, sur contestation, qu'en 1531 (Ordonnances royaux). Depuis lors, le démembrement de la régale de Thérouanne et le traité des limites passé le 22 septembre 1664 sont encore venus modifier, du côté d'Aire et de Thérouanne les limites des deux bailliages de St-Omer et d'Aire. Voici quelle est la nomenclature de celui de St-Omer d'après la liste fournie par le lieutenant de ce siège en 1744 et publiée par Mailliart¹:

A

Acquembrouk (Aquembrouc), château.

Acquin, paroisse.

¹ Voir Maillart, Coutumes d'Artois, p. 28, édit. in-f° de 1756.

Cette nomenclature n'est qu'indiquée dans le manuscrit de l'auteur, nous avons cru devoir la rétablir *in extenso* telle qu'elle figure dans Mailliart, y compris les variantes d'orthographe.

Alding-hem, ou Leding-hem.

Arking-hout, cense, entre Estrehem et Tating-hem.

Arque, paroisse, château et comté, appartenant à l'abbaye de St-Bertin.

Assing-hem, entre Wavrans et Remilly.

Assonval, paroisse.

Audinc-tun, (le petit), hameau au nord de Zud-Ausque, sa paroisse.

Audinc-tun, paroisse.

Angle (le pays de l'), composé des paroisses de :

1^o Sainte Marie-Kerke.

2^o Saint Nicolas.

3^o Saint-Folquin.

4^o Saint Omer-Capele.

5^o La maison plaidoyerable de Monquebœure, appartenant à S. Bertin ; Dom Vât Grenet abbé, fit décreter les coutumes de l'Angle le 23 juin 1586.

Avrout, hameau.

Auden-fort, le Val, l'Hamel, le Héricat et le Vitre, hameaux.

B

Bayeng-hem, lez-Sening-hem, paroisse.

Bayeng-hem, lez-Eperleque.

Barbing-hem, hameau.

Baudring-hem, hameau de la paroisse de Campagne-Werdrek.

Beaumont lez-Bléquin, hameau.

Barling-hem, hameau près Matrin-ghem.

Beau-repaire, cense, près la Wostine.

Beau-riet, château de la paroisse de Bayen-ghem-le-Comte ou le Creux.

Beausart-au-Bois, hameau, près Renty.

Beau-sart-en-l'Eau, hameau près Renty.

Belle-Fontaine, hameau.

Blessy, paroisse ; elle relève de Renty ; mais le ressort en est contesté par Aire.

Bienque, hameau, paroisse de Pihem.

Bilque, paroisse.

Blaring-hem, paroisse, partie Artois et partie Flandre.

Blandèque, paroisse, abbaye de Dames, ordre de Citeaux, sous le vocable de S^{te}-Colombe, et comté.

Bléquin, paroisse.

Bois-din-ghem, paroisse.

Bois (le). grand et petit hameaux en la paroisse d'Helfaut.

Boningue, paroisse, partie Artois et partie Montreuil.

Bouveling-hem, paroisse, partie Artois et partie Montreuil.

Bredenarde (le pays de), composé de quatre paroisses :

1^o *Audre-wik*.

2^o *Nort-kerke*.

3^o *Zud-kerke*.

4^o *Polinc-hove*.

Brimeu, paroisse.

Brun-au-bois, hameau entre Surque et Escuille.

Burques, hameau entre S.-Martin-au-Lart et Solperwik.

Buscamp, paroisse.

C.

Camberg, hameau en la paroisse de Nort-ausque.

Chartreux (les), près St-Omer.

Campagne, lez-Boulinois, paroisse.

Campagne, lez-Verdrèk, paroisse.

Campagne et *Campinèles*, hameaux de la paroisse de Wavrans.

Capelle, sur le Lis, paroisse.

Cauchie-d'Esque, hameau.

Carnoye (la), cense près d'Enguinnegate.

Cauroy (le), hameau près Renty.

Clairmarets, abbaye.

Clarque lez-Terouane, paroisse.

Cléty, paroisse.

Clerque, paroisse.

Créquy, en partie, l'autre est de S. Pol.

Cloquant, hameau près S. Liévin.

Cormète, paroisse.

Coubrône, hameau.

Coudraye (la), cense près Nort-Bécourt.

Coulomby, paroisse.

Coupelle-Vieille, paroisse.

Coupelle-Neuve, Hameau de la paroisse de Fruge.

Coyeque, paroisse.

Cré-hem, hameau près Cléty.

Cuhem, hameau entre Esperlek et Nort-Bécourt.

D.

Dane-breug, paroisse.

Disque, paroisse.

Disque (Petit), hameau.

Dohem, paroisse.

Drion-Ville, près Wismé, partie Artois, partie Boulenois.

Délete, paroisse.

E.

Ecque, paroisse.

Elving-hem, hameau de la paroisse de Bayeng-hem lez-Esperlek.

Embry, paroisse.

Enguin lez-Fléchinel, paroisse, il relève de Renty.

Enquine-gate, paroisse de la Régale-Terouanne ; mais le traité des limites du 22 septembre 1665 l'a joint au bailliage de Saint-Omer.

Enle ou *Henne*, paroisse.

Enon-Ville, hameau.

Escalebeke, paroisse, château, baronie, et *Ledreg-hem* ; il n'y a d'Artois que le féodal qui relève de Fauquemberg ; mais le reste est de Cassel en Flandre.

Escoire (l'), château, près d'Ecque.

Escoucüille, paroisse.

Esperlek, châtellenie, paroisse.

Epinoy (l'), hameau, près Pihem.
Esquerdes, paroisse.

F.

Fasque, paroisse.
Fauquem-berg, bourg, paroisse, comté, chapitre.
Fléchinel, hameau, près de Waudring-hem.
Florestel, (le), hameau, près de Marq-S.-Liévin.
Fort du Riez (le), près Coupelle-Neuve.
Fouquesole, château en la paroisse d'Audre-hem.
Four-de-Bèq, hameau.

G.

Galopin, hameau près d'Alding-hem ou Leding-glem près de Capelle sur le Lis.
Gondardaine, hameau près de Blandeque et de Wizerne.
Gournay, paroisse.
Guémy, paroisse.
Guzeling-hem, hameau, près de Moring-hem.

H.

Hafringue, paroisse.
Halcnne, paroisse.
Hamel (le), hameau, près de Fauquemberg.
Hamelet (le), hameau, près de Marcq-S.-Liévin.
Harlète, hameau, paroisse de Colomby.
Haspe, hameau.
Harsoy (le), paroisse de Zud-Ausque.

Haye (la) château en la paroisse de Bayeng-hem-le-Comte ou le-Creux.

Hegrie (la), en Coyecque, cense.

Helfaut, paroisse.

Herbelle, paroisse.

Herling-hem, paroisse.

Hervare, château, près de Marcq-S. Liévin.

Heuring-hem, paroisse.

Hocquing-hem, paroisse.

Hollande, hameau.

Hollande (petite), hameau, en la paroisse d'Eperleque.

Hongrie, cense, en la paroisse de Leuling-hem.

Hôquet (le), hameau, en la paroisse de Blandequie.

Houle, paroisse.

I.

Inglebert, hameau, en la paroisse de quelme.

Ingleg-hem, cense en la paroisse de Nort-Bécourt.

Ingue-hem, paroisse.

Journy, paroisse.

L.

L'abiette, *Leval*, *Lanoy*, censes en la paroisse d'Acquin.

Leding-hem ou *Alding-hem*, paroisse.

Lilete, hameau, paroisse de Danebreuq.

Leuling-hem, lez-Estre-hem, paroisse.

Leuline, hameau, paroisse de Zud-Ausque.

Leuligue, hameau, paroisse de Tourne-hem.

Lieuze, hameau, paroisse de Moring-hem.

Longuenesse. paroisse.

Lumbre, paroisse.

M.

Maisnil-Boutry, hameau.

Maisnillet, (grand et petit), hameau, près Marcq-S. Liévin.

Maisnil-Dohem, hameau.

Mal-fiance, château.

Marais, hameau, paroisse de Coupelle-Vieille.

Marcq S. Liévin, paroisse.

Matring-hem, paroisse de la Régale de Terouane, mais il est du bailliage de St-Omer depuis le traité des limites de 1664.

Mentca, paroisse.

Mentque, paroisse.

Mentque-Nicurlet, hameau de la paroisse de Bayenghem-lez-Eperlek.

Millesfaut, château, paroisse de Danebreuq.

Molle-ville, hameau, paroisse de Coupelle-Vieille.

Mencove, hameau, paroisse de Bayeng-hem lez-Eperlek.

Montifault, hameau.

Montoires (les), hameau ; il y a quelque chose de Calais.

Moring-hem, paroisse..

Mote (la) en Bayeng-hem, château.

Mote-Warnèque (la) hameau, paroisse S. Liévin.

Moule, paroisse.

Mutsem, château, paroisse de Westeque.

N.

- Neuf-manoir*, hameau, paroisse de Bléquin.
Nièle lez-Bléquin, paroisse.
Nièle lez-Terouane, paroisse.
Nord-d'Ausque, paroisse.
Nort-Bécourt, paroisse.
Nort-Kerme, ou *Noire-Carme*.
Nort-leuling-hem, paroisse.
Nouveau-ville lez-Ponche, hameau, paroisse de Coyèque.

P.

- Pihem*, paroisse.
Piquedal, hameau, paroisse S. Liévin.
Planque (le), hameau, paroisse de
Ploich (le), hameau, paroisse de Walwrans.
Ponche, hameau, paroisse de Coyèque.

Q.

- Quelme*, paroisse.
Quer-camp, hameau.
Quer-val (le), cense.

R.

- Racquing-hem*, paroisse.
Radomez, cense.
Rebergue, paroisse ; en partie de Journy, le reste
est du Boulenois.

- Recling-hem*, paroisse.
Recque, paroisse.
Remilli-Werquin, paroisse.
Renty, paroisse, marquisat.
Rimbo-val, paroisse.
Rimeux, hameau.
Riole (la), hameau, paroisse de Recling-hem.
Rolet (le), hameau, paroisse de Fasque.
Ronville (la), hameau.
Rond, château, paroisse d'Eque.
Rougesfort (le), sur le Neuf-fossé, hameau.
Roussoy (le), cense, paroisse de Leding-hem, et près d'Enle ou Henne.
Rude-mont, gameau, paroisse de Bléquin.
Ru-houtt (le), château ruiné et bois.
Ruming-hem (la paroisse de), relève du château d'Eperlek en Artois, néanmoins la cour de Bailleul en a le ressort, selon les notes sur Artois, édition de 1739, art. 4 n° 6. Le féodal ne devroit-il pas être d'Artois, à cause de la règle ancienne : *La justice suit la seigneurie.*

S.

Saint Augustin, abbaye, ordre de Prémontré, au-dessus de Terouane.

S. Gilles, hameau de Coupelle-Vieille.

S. Jean-au-Mont, cense, paroisse de Terouane : autrefois c'étoit le chef-lieu de l'abbaye de S. Jean, transférée dans la ville d'Ypre en Flandre.

S. Liévin-Marq, paroisse.

S. Martin-d'Arding-hem.

S. Martin-au-Lart, paroisse.

S. Momelin, paroisse, partie Artois, partie Cassel.

S. Philibert, château en la paroisse de Rimboval.

S. Pierre-à-Saint, paroisse.

S. Wandrille, hameau en la paroisse de Coupelle-Vieille.

Samble-tun (grand et petit), censes, paroisse de Coyeque.

Samète, hameau en la paroisse de Lumbre.

Schoubrouq, et *Cloquète*, paroisse.

Sening-hem, paroisse.

Serque, paroisse.

Setque, paroisse.

Salper-wick, paroisse.

Soyèque, cense en la paroisse de Blandeke.

Surque, paroisse, partie Artois, partie Montreuil.

T.

Tassencourt, hameau, paroisse de Verchoq.

Tating-hem, paroisse.

Terouane, ville détruite en 1553, paroisse, chef-lieu de sa régale, ou temporalité, partagée entre les cathédrales de Boulogne, St-Omer et Ypre ; mais ce chef-lieu est resté indivis entre les trois évêques.

Tilque, paroisse.

Tour d'Ausque (la), seigneurie, *olim Alcio-villa*.

Tourne-hem, paroisse, ville et châtellenie.

V.

Val (le) lez-Acquin, hameau.

Val-du-Bois (le), château entre Bayeng-hem et Se-ning-hem.

Valtencheux, château.

Vrolant (le), château en Rèque.

Upen-d'Amont, paroisse.

Upen-d'Aval, paroisse.

W.

Wailly, hameau, en la paroisse de Coupelle-Vieille.

Wardrecque, paroisse.

Wastine (la), hameau.

Waudring-hem, paroisse.

Wavrans, paroisse.

Waterdal, hameau.

West-bécourt, paroisse, près d'Acquin.

West-Ecque, paroisse.

West-Estrem, hameau, près Delète.

Welzy (le), hameau, paroisse de Tournehem.

Windal, (le), hameau, paroisse de Nort-Bécourt.

Wildingue, hameau, paroisse de Wavrans.

Willa-mez, hameau, en la paroisse de S. Martin-d'Arding-hem.

Winch, paroisse.

Windring-hem, paroisse de Wavrans.

Winque, hameau, paroisse d'Houle.

Wins, hameau en Blandeque.

Wirquin, paroisse.

Wismes, paroisse, avec les hameaux de Sal-Weck et de Cantemerle.

Wisque, château et hameau.

Wissocq, hameau, paroisse d'Audre-hem.

Wizerne, paroisse.

Z.

Zeltun, hameau, baronnie, en la paroisse de Poline-hove.

Zaafe, paroisse, partie Artois, partie Montreuil.

Zud-Ausque, paroisse.

Zucquote, paroisse.

Zud-rove, et *Bas-Cornet*, hameaux de la paroisse de Serques.

Zut-hove, hameau, paroisse de Boiding-hem.

SAINT-OMER (doyenné de). — Sous le diocèse de Thérouanne, St-Omer était le siège d'un doyenné qui comprenait, d'après le pouillé de ce diocèse, les églises et paroisses suivantes : DECANATUS S^t-AUDIO-MARI : *Sanctus Leodegarius de Tilke* ; *Sanctus Niccasius de Salbruca* (Salperwick) ; *Sanctus Jacobus de Tatinga* (Tatinghem) ; *Moulle* ; *Sanctus Martinus in Insuld* (St-Martin-en-l'Ile, à St-Omer) ; *Sanctus Johannes Baptista* (à St-Omer) ; *Sancta Margareta ubi est curatus* (à St-Omer) ; *Sanctus Quintinus in Loconessa* (Longuenesse) ; *Sanctus Baptista Johannes de Houlle* ; *Sanctus Dyonisius ubi est curatus* (à St-Omer) ; *Sanctum Sepulchrum ubi est curatus*

{à St-Omer} ; *Sanctus Martinus extrà-muros* ; *Sanctus Micael* ; *Sanctæ Crucis (ecclesia)* ; — *Serkes* ; *Capellania Sancti Martini in Insula* ; *Sanctæ Margaritæ*.

SAINT-OMER (diocèse de). Après la destruction de Thérouanne en 1533, le diocèse dont cette ville était le siège fut divisé en trois : le diocèse de Boulogne, du côté du roi de France ; les diocèses de St-Omer et d'Ypres, du côté du roi d'Espagne. Le diocèse de St-Omer comprenait : 1^o deux archidiaconés dont l'un dit l'archidiaconé d'Artois, comptait 63 cures, et le second, dit l'archidiaconé de Flandres, 39 cures seulement ; 2^o une archiprêtrise composé des paroisses de la ville et des faubourgs. Ces paroisses étaient : *S^{te}-Aldegonde*, *S^t-Denis*, *S^t-Sépulchre*, *S^{te}-Marguerite*, *S^t-Jean*, *S^t-Martin*, *S^t-Michel* supprimée, *S^{te}-Croix* supprimée ; 3^o douze doyennés dont les chefs-lieux étaient : *Hesdin*, *Aire*, *Arques*, *Lillers*, *Merville*, *Morbecque*, *Hellefaut*, *Longuenesse*, *Audruicq*, *Bourbourg*, *Watten* et *Bollizelle* (pouil. de St-Omer, Bignon). V. parmi ces chefs-lieux ceux qui font partie de l'arrondissement de St-Omer.

SAINT-OMER (chapitre ou collégiale de). — D'abord succursale de St-Bertin établie à côté de l'église Notre-Dame, où avait été inhumé Saint Omer, pour la desservir : cette communauté fut transformée dans la suite (820) en collège de chanoines par l'abbé Fridogise qui appartenait à cet ordre et qui profita de son autorité pour partager les biens de l'abbaye de St-

Bertin en deux parts¹; l'une comprenant les deux tiers fut attribuée aux moines du monastère d'en bas, *inferius monasterium*, et la seconde ou le tiers aux chanoines du monastère d'en haut, *superius monasterium*. Les deux maisons n'en continuèrent pas moins à être administrées par le même abbé jusqu'à la fin du x^e siècle, où le prévôt devint seul chef de la communauté. — *Basilica in insula Sithiu*, 662, cart. sith. p. 23. — *In prædicti collis vertice constructa in ejus medio basilica in veneratione S^{ta} Dei genitricis Mariae*, VIII^e s. agiographe. — *Audomarus atque Bertinus cimiterium in villa Sithiu, in superiori loco, ad tumulanda sua et monachorum corpora, communi opere fecerunt, in cuius medio basilicam in honore sanctæ Mariæ construxerant*, 839, cart. sith. p. 85. — *Monasterium sancti Audomari in monte*, x^e s. cart. sith. p. 160. — *Superius monasterium*, ibid. — *Ecclesia sancti Audomari*, 1133, cart. S. Om. p. vii. — *Capitulum ecclesiæ sancti Audomari*, 1166, ibid. p. 53. — *Le chapitele.... le capitle de S^t-Omer*, passim. — *Ecclesia collegiata B. V. Mariæ S^t-Audomari*, A. Miræi. — Par suite de l'érection de l'évêché de S^t-Omer, cette église est devenue cathédrale.

SAINT-OMER-CAPELLE, c^{onc} d'Audruicq, 638 hab.; en 1698 : 286 hab. — *Mahaut de S^t-Omer-Capelle...*
Henri de S^t-Omer-Capelle, 1246, de Godefroy. —

¹ Voir les Abbés de S^t-Bertin, par M. de Laplane, t. I, p. 49 à 56, gouvernement de Fridogise, 11^e abbé, de 820 à 834.

Sancti Audomari ecclesia, in Angulo, pouil. de Thérouanne. — *S^t-Omer-Eglise, 1507, cout. du pays de Langle.* — *S^t-Omer-Eglise et Capelle, 1559, partition du diocèe de Thérouanne.* — *Saint-Omer-Capelle.... Saint-Omaerskercke, 1586, cout. du pays de Langle.* — *St-Omer-Capelle, Bignon, Maillart.*

Suivant une tradition confirmée par plusieurs indices, S^t-Omer-Capelle, devenue l'une des quatre paroisses du pays de Langle, n'aurait été, à son origine, qu'une *chapelle*, un secours dépendant de S^t-Omer-Eglise, située dans la vicomté de Merch, *S^t-Audomari-Kerka*, désignée plus tard sous les noms flamands, anglais et français d'*Ouderkerke, Olderkircke et Vieille-Eglise.* (V, ce mot).

SAINT-PIERRE A GEIN ou A SAINT, vill. c^{ne} de Wismes. — *S^t-Pierre, pouillé de Boulogne.* — *S^t-Pierre à Saint, paroisse, Maillart.* Dans le pays on prononce S^t-Pierre à Gein ou à Gien, probablement par alternation pour *S^t-Pierre-ès-Liens.*

SAINT-QUENTIN-LEZ-AIRE, vill. c^{ne} d'Aire. — *S^t-Quentin, pouil. de S^t-Omer.* — *S^t-Quentin, village, autrefois Bléty, Maillart.*

Ce village, situé dans la banlieue de la ville, faisait partie du fief appelé *la vicomté d'Aire*, proc. v. de rédact. de la cout. d'Aire.

SAINT-VINOCQ, ham. c^{ne} de Rebecque. Il tire son nom d'une chapelle de S^tWinoc autrefois élevée en cet endroit. — *La terre de S^t-Vinocq, 1559, A. Mir. dipl. Belg. t. iv, p. 672.*

SALPERWICK, c^{on} de S^t-Omer nord, 312 hab.; en
46

1698 : 169 hab. — *Salpervinc*, 1096, cart. sith. p. 244. — *Salperwic*, 1184, chron. Andr. p. 486. — *Saupruich*, 1253, de Godefroy. — *Sauprwic*, 1256, cart. S. Om. anniv. p. 27 v°. — *Salprewiic*, 1460, cart. S. Om. p. 134 v°. — *Salpruich*, 1460, cart. S. Om. anniv. p. 48. — *Salbruca*, pouil. de Thérouanne. — *Sauprewic*, 1342, comptes de recettes de la baillie de Merch. — *Mathieu de Salperwic, bailli de Ghines*, 1364, comptes de recettes de la châtellenie de Tournehem. — *Sulbruic*, 1477, Pierre Leprestre. — *Le paroisse de Salprewyc*, 1444, cart. chart. p. 1444, — *Salprewic*, ibid. — *La paroisse de Salperwicq*, pouil. de S^t-Omer. — *Saper Wicq*, Bignon. — *Solper-Wick*, Maillart. — *Salperwick*, dont le nom continue à s'écrire ainsi d'une manière conforme à son orthographe primitive bien que l'on prononce le plus communément *Saubruwi*, était compris dans la banlieue de S^t-Omer et dans le doyenné de cette ville sous le diocèse de Thérouanne. Après l'érection du diocèse de S^t-Omer il fit partie du nouveau doyenné de Longuenesse.

SALVECQUES, ham. c^{ne} de Wismes. — *Wismes paroisse avec les hameaux de Sal-Weck et de Cante-merle*, Maillart.

SAMBLETHUN, fief, c^{ne} de Coyecques. — *Samblethun et Zamblethun*, 1559, A. Mir. dipl. Belg. t. iv, p. 670. — *Fief et seigneurie de Samblethun dit le Haignrie en Coyecques*, proc. v. de rédact. des cout. de S^t-Omer. V. GRAND et PETIT SAMBLETHUN.

SANLIS, fief, c^{ne} d'Ouve. — *La seigneurie de Sanlis*.

en-Wirquin, proc. v. de rédact. des cout. de St-Omer.

SARTEBEQUE (le), ruisseau, affluent de la Liette, c^{ne} d'Eperlecques.

SCADEMBOURG, ch^{au}, c^{ne} de St-Martin-au-Laërt.

SCOUBROUCK (le), ham. c^{ne} de Clairmarais. — *La terre d'Escaleembruec,.... Bousart d'Escaleembruec, 1270*, Jules de St-Genois, inventaire des chartes de Flandre. — *Schalenbroek*, ibid. — *Scoubrouck*, xvi^e s. Simon Ogier. — *Schoubrouq et Cloquette, paroisse, Maillart*. Le Schoubrouck (*Schael bpoeck*, marais de l'Ecaille ou de la Coquille) est un ensorcelement ou petit vallon marécageux entre la forêt de Clairmarais et la terre ferme de Lederzelle et de Nortpeene. Il comprend : 1^o le *Bas Schoubrouck* et le *Coin Perdu*, hameaux de Nortpeene, et 2^o le *Haut Schoubrouck* et la *ferme du Bas Schoubrouck*, la *Cloquette* et la *ferme* qui sont sur Clairmarais.

SELNESSE, château féodal, siège de la seigneurie d'Ardres avant la construction de cette ville en 1089, par Arnould de Selnesse. L'emplacement de ce château situé au Bois-en-Ardres, au bord du marais, a conservé ce nom jusqu'à la fin du siècle dernier. — *In loco qui antiquo nomine usque in hodiernum diem dicitur Selnessa, juxta mariscum in confinio prædii S. Mariae de Capella*, XII^e s. Lamb. d'Ardr. — *Firmissima Selnessa... munitio circumquaquè ferè marisco spacio et profundo, silvarumque densitate circumcincta*, ibid. — *Magna Selnessensium mansionis loco commolito et contrito, ædificiisque apud Ardeum contractis atque delatis, delata est*

cum castello memoria etiam Selnessensium : Adeò ut ab Ardeò etiam prædicaretur et nominaretur Ardensem protector et hominus, ibid. — Plus de deux mesures un quarteron à la Selnesse..., plus de quatre mesures trois quarts traversé par la rue de l'Epinette..., cinq quarts et demie de terre à la Selnesse... soixante-deux verges de terre à la Selnesse... trois mesures de pré aux Noires Terres..., 47 mesures tenant au canal d'Ardres, 1779. état des terres au Bois-en-Ardres, journaux d'Ardres de 1755 à 1787, archives de la mairie de cette ville.

Suivant Lambert d'Ardres, on trouvait de son temps à Selnesse des vestiges d'antiquités romaines et celles d'une chaussée (V. Petite Leuline). On y rencontre encore aujourd'hui, près des Noires Terres, des restes de substructions.

SENINGHEM, c^{on} de Lumbres, 674 hab.; en 1698 : 163 hab. — Siningahem, 857, cart. sith. p. 161. — Siningahem, 877, ibid. p. 124. — Sinnengehem et Sinnenghem, XII^e s. Lamb. d'Ardr. — Seninghem, 1233, de Godefroy. — Seninghem, 1239, ibid. — Selingueham, 1240, ibid. — Sellingueham, ibid. — Seninghem, pouil, de Thérouanne et de Boulogne. — Seninghem, terre du bailliage de St-Omer, érigée en comté en faveur de Charles de Croy, fils de Henri seigneur de Croy, de Seninghem et de Renty, mort en 1514 qui est le premier qu'on trouve qualifié de comte de Seninghem, Bignon.

Ce village a toujours fait partie du doyenné d'Alquines. On l'a quelquefois confondu avec *Sanghem*,

dont l'orthographe primitive *Sawinghem*, altérée par une mauvaise expression, dans la chronique d'Andre, est ainsi écrite : *Saninghem*, *Sanninghem*, *Savinghem*, *Sauvinghem*, et sous sa véritable forme *Savinghem*.

SEPT-ÉCLUSES (les), ham. c^{me} d'Arques, près des six écluses à bassin établies sur le canal dit : le Neu-fossé, à l'endroit où ce canal gravit la hauteur d'Arques.

SEPT-FONTAINES, ch^{uu}, c^{me} de Louches. — *Septfontaine*. — 1435, cart. chart. p. 231 v° — *Au chemin qui maisne du dict Landrethun à Septfontaines*, 1543, terrier de Tournéhem. — *Terre et seigneurie de Septfontaines*, passim.

SERNY, vill. c^{me} d'Enquin. — *Enquin et Serny*, pouil. de Boulogne. — *Serny, village, mi-partie du bailliage d'Aire et de la sénéchaussée de St-Pol*, Maillart.

SERQUES, c^{on} de St-Omer nord, 1076 hab.; en 1698: 466 hab. — *Segerke*, 1435, cart. S. Om. p. 4. — *Sigerka*, XII^e s. obit. de St-Omer. — *Segherka*, ibid. — *Segerka*, ibid. — *Segherke*, ibid. — *Zeghercke*, 1276, cart. S. Om. anniv. p. 422. — *En le ville de Serques.... une mesure qui gist deu costé l'atre de Zegherke.... furent esquevin de Zegherke.... Dricu Rols et Jehan Delchaye*, 1276, ibid. — *En le parroche de Serques.... et feurent Dricu Rols et Jehan de le Haye pour esquevins*, 1294, ibid. — *Serkes*, pouillé de Thérouanne.

Serques, dans le bailliage de St-Omer, fit d'abord

aussi partie du doyenné de cette ville puis de celui de Longuenesse.

SETQUES, c^{on} de Lumbres, sur la rivière d'Aa, 274 hab.; en 1698 : 99 hab. — *Sethiaco*, 723, cart. sith. p. 49. — *Tradidi.... omnes villas meas nuncupantes Sethiaco super fluvium Agniona, cum adjacentiis suis Kelmias et strato* (Quelmes et Etréhem), ibid. — *Sethiaco*, 866, ibid p. 165. — *Setheke villa et unum molendinum*, 1139, cart. S^t-Om. p. 4 v^o. — *Setheka*, obit. S. Om. — *Setheka*, ibid. — *Seteque*, 1365, cart. S. Om. p. 101 v^o. — *Setque*, 1449, ibid. p. 106 v^o.

Ce village, annexe de Lumbres, faisait partie du bailliage de S^t-Omer.

SITHIU. V. SAINT-BERTIN et SAINT-OMER.

SITHIU, nom primitif de la cense et du domaine que le chapitre de S^t-Omer possédait à Setques. — *Villulla quæ dicitur Sithiu, super fluvio Agniona*, 887, cart. Sith. p. 129. — *Setheka aeo quæ Sithiu vocitatur*, obit. S. Om. — *Rumelli et Setteka solvunt singulis annis*, *Setheka quæ dicitur Sithiu....* ibid.

Les terres et les prés qui faisaient partie de cet ancien domaine de Setques ou Sithiu appelé plus tard *La Capelle*, portent encore le nom de cense et de prévôté. Une sentence judiciaire de 1447 en fait mention en ces termes : *Sur ce que les dits demandeurs (les prévôt, doyen et chapitre de S^t-Omer) disoient que.... entre les aultres seignouries leur compétoit et appartenoit de très ancien temps la ville, terre et seignourie de Setque en laquelle ilz avoient*

toute justice et seignourie haulte, moyenne et basse, bailly, sergent et aultres officiers.... et lequel seignourie de Setque avoit une rivière à laquelle estoient joignans et contigues plusieurs terres et preys appartenans aux dits demandeurs et tenus d'eulx et en laquelle rivière avoient anchiennement ung molin auquel les habitants du dit lieu de Setque estoient banniers, lequel molin avoit esté ars et détruit par les Englois et avoient encoires le manoir et tenement qui estoient le chief-lieu du dict lieu de Setque que on nommoit La Cappelle.... cart. S. Om. p. 107 et 108.

SOYECQUES, ham. c^{ne} de Blendecques. — *Soieka*, 1207, A. Mir. dipl. Belg. t. III, p. 371. — *Personatum et altare ecclesiae sanctae Columbae de Blendeka; capellam de Soieka ad eundem personatum spectantem, cum decimatione, obventionibus et aliis pertinentiis suis.... confirmamus*, ibid. — *Quidquid possidatis in parochiis de Rekinghem et de Soieka*, ibid.

Cette chapelle dite de S^{te}-Soyecques, où l'on va en pélerinage pour obtenir la guérison des enfants qui ont les soies, existe encore,

Turnèbe (*Adversariorum libris*, lib. 8 cap. xxi), fait de Soyecques le *Gessoriacum navale*. Voici comment il en décrit la situation : *Oppidum est Belgicum in Morinorum finibus manutissimum et firmissimum quod AUDOMARI FANUM dicitur, situm in humili et latâ planicie, lateribus clivo penè fallente assurgentibus : Ea planities reducto intimoque recessu VICUM attollit SOIACUM : incolæ hodieque PORTUM SOIACI*

*vocant.... Gessoriacum quod ubi terrarum fuerat
quærimus mihi reperire videor undè olim trajectus
in Britanniam esse solebat. Ausim enim affirmare
Sojacum esse.* Turnèbe ne connaissait pas les lieux puisqu'il place dans une même plaine S^t-Omer et Soyecques qui sont tous les deux au pied d'un coteau et séparés l'un de l'autre par une colline. Aussi a-t-il la modestie de ne pas s'attribuer cette importante découverte, mais d'en rapporter toute la gloire à son ami Pierre Galland, né à Aire vers 1510, élevé à S^t-Bertin, promu par l'abbé de ce monastère qui en avait la collation, aux fonctions de proviseur du collège Thérouannais de Boncourt à Paris et décédé recteur de l'Université en 1559. Jean Stade, Surita et surtout après eux Malbrancq, ont encore brodé ce thème si ingénieux en transformant pour plus de vraisemblance le mot *Soyecque*, *Soiacum*, en *Soriek* et *Soriacum*. Ce passage de l'auteur des *Adversaria* est cité en outre par Ortelius, par Polidor Virgile et par Paul-Emile, liv. 7. Un poète audomarois, Guillaume de le Nort, qui écrivait son Génie Zéthésien quelques années avant que le *De Morinis* eut paru (1634), s'est amusé à combattre cette opinion de Turnèbe généralement admise de son temps et à tourner ainsi en ridicule la découverte d'un ancône sur laquelle cette opinion était appuyée.

*Si l'ancône est transporté au hameau de Soiecque,
Jadis nommé Soac, sur le val de Blendecque,
Par un fort chariot monté de martinet ;
Laissez du brusle-fer (forgeron) ne le pouvant désaire,
S'ensuit-il que la mer ait bordé cette terre
Et porté ses bateaux ancrer en ce somniet ?*

STAVART, petit canal navigable prenant naissance à Audruicq, au lieu dit le *Rivage*, autrefois le *Stade* et allant joindre le canal de St-Omer à Calais sur deux points, au Pont-Neuf et au Fort-Rebus. Ce nom abrégé de *Stade-Vart*, fossé navigable du rivage, est d'origine flamande.

STENEGAT ou STEENGATE, nom que portait au XIV^e siècle la partie de l'ancien grand chemin de St-Omer à Boulogne, entre Tatinghem et Quelmes. *A Tatinghem.... sous le voie d'Estrahem que on clame Stenegate, 1317, cart. chart. p. 221. — Au quemin de Kelmes.... au lieu nommé Steengate, 1414, ibid.* étym. *Steengate*, trou à pierres ou rue empierrée.

STIENNART (le), éc. c^{ne} d'Arques, dans le marais.

STIENNART (le), éc. c^{ne} d'Hellefaut, aujourd'hui compris dans les baraques du camp.

STIENNART (le), ancien nom de terre, c^{ne} de Recques. — *En le ville de Recque.... au Stiennart en Ridelant aboutant zut à la terre de le Hollande.... listant west à le ruelle de le Hollande, 1517*, terrier de Tournehem. — Etym. *Steenart*, adj. qui tient de la pierre, lieu pierreux ou construction en pierre, redoute.

SURGEON (le), petite rivière prenant sa source à Boncourt, c^{ne} de Fléchin, passant par ce village, Cuhem et Fléchinelle et allant se jeter dans la Laquette à Estrée-Blanche.

SURQUES, c^{on} de Lumbres, 426 hab. — *Surches, 1084, chron. Andr. p. 400. — Surces, et Surcas, probablement pour Surkes et Surkas, ibid. p. 356*.

et 370. — *Surdches*, 1177, ibid. p. 362. — *Surkes*, 1116 et 1122, ibid. p. 394 et 395. — *Surkes*, pouil. de Thérouanne. — *Surques*, pouil. de Boulogne.

Ce village qui, au spirituel, avait Escœuilles pour annexe et faisait partie du doyenné d'Alquines, était un fief du comté de Guînes et l'une des dix-neuf paroisses du gouvernement d'Ardres.

Etym. *Scheurse]ke*, canton de la crevasse, de l'espace creux, de la fosse.

T

TABLE RONDE (la), ham. c^{ne} de Louches.

TAPE-CUL (le), ham. c^{ne} d'Oye. Cette dénomination qui indique quelquefois le lieu où il y avait une balance ou une bascule pour peser les voitures, est commune à plusieurs cabarets isolés sur les grands chemins.

TARGETTE (la), ham. c^{ne} de Louches. Ce hameau qui fait partie de celui de Berthém doit son nom à l'enseigne d'une auberge et d'un cabaret.

TATINGHEM, c^{on} de St-Omer sud, 654 hab.; en 1698, 466 hab. — *Tatinga villa*, 648, cart. sith. p. 48. — *Thathingahem*, 826, ibid. p. 458. — *Sanctus Jacobus de Tatinguhem*, 1123, ibid. p. 263. — *Tadinghem ecclesia*, 1139, cart. S. Om. p. 4. — *Thadincghem*, ibid. — *Thadinghem*, 1229, ibid. p. 84. — *Tadinghem*, 1304 et passim, cart. chart, — *S. Ja-*

cobus de Tatinga, pouil. de Thérouanne. — *Tatin-ghem*, pouil. de St-Omer.

Ce village était compris dans la banlieue de St-Omer et primitivement dans le doyenné de cette ville. Il passa en 1560 dans celui de Longuenesse.

Etym. *Tadinghe-hem*, l'hem ou métairie de Thade (bert). V. le *Glossarium de Waether*, v^e *Tat*.

TÉLÉGRAPHE, éc. c^{ne} de Bayenghem-lez-Eperlecques. C'est l'endroit où était le télégraphe aérien.

THÉRISSART (les deux), anciens bois, maintenant défrichés, c^{ne} de Tournehem. — *Le bois du Thérissart.... le Petit Thérissart.... entre deux Thérissart*, 1578, terr. de Tournehem. Ces deux bois portaient en dernier lieu les noms de *premier et deuxième Roquet*.

Etym. *Terre-essart*, à cause du défrichement du plateau, compris entre ces deux bois et ceux du grand et petit Cauroy et du Gobsart.

THÉROUANNE, c^{on} d'Aire, 933 hab.; en 1698 : 292 habitants. — *Fauxbourg de Thérouanne*, 1698, Bignon.

THÉROUANNE (ancienne ville de), quartier du village actuel comprenant l'enceinte et l'emplacement de la ville de Thérouanne jadis cité des Morins et siège de l'évêché de ce nom, détruite et entièrement rasée en 1553, par Charles-Quint. — *Terouavva*, II^e s. Ptolémée. — *Tarvanna*, III^e s. carte de Peutinger. — *Tarvenna*, IV^e s. itinéraire d'Antonin. — *Morini*, V^e s. St-Jérôme. — *Civitas Morinum*, V^e s. — *Tarwanna*, Notitiæ diversæ Imperii roman. — *Terwana*,

850, cart. sith. p. 106. — *Taruanne*, 1026, *ibid.* p. 176. — *Morinum*, XIII^e s. *Ibid.* p. 305. — *Cano-bium sancti Johannis in monte, junta Morinum.* — *Ecclesia sancti Augustini juxta Morinum*, 1288, A. Mir. dipl. Belg. t. III, p. 424. — *Morian*, 1248, de Godefroy : *Jean d'Ergny, chevalier, reconnoit tenir en fief du comte d'Artois 140 mesures de terre entre Ergni (Erny-S^t-Julien) et Morian.* — *La ville de Thérouanne, autrefois appelée Moriane*, cout. Rich. note de Brodeau. — *Ainsi que Morinon changea en Terroane son nom.... 1634*, G. de le Nort. — *Morinorum civitas*, 1075, cart. sith. p. 192. — *Urbs Morinensis*, XIII^e s. chron. Andr. p. 475. — *Taren-borch* (en flamand), 1440, cart. S. Om. p. 125 v^o. — *Sint Augustine int bispop dom van Tarenborch*, c'est-à-dire de St-Augustin en l'évêché de Thérouanne. — *Terewane, Térouane*, XII^e s. arch. du chap. de S. Om. Mém. des Ant. de la Morinie, t. 6 p. xxiv. — *Teruuane*, 1244, gr. cart. de S. Bertin, t. III p. 35. — *Thierowane*, 1244, arch. du chap. d'Aire, Mém. des Antiq. de la Morinie, t. x, 2^e partie, p. 342. — *La ville et cité de Théroaanne*, 1507, cout. Bouthors.

Etym. *Tar-woenne*, grande, forte, principale habitation, de *tar*, *ter*, *theur*, grand, fort, principal (Wachter v^o *Theur*) et de *woenne*, *wanne*, habitation; en allemand *whonung*, et en flamand *wooninge*, des verbes *wohnen*, *woenen*, *woonen*, habiter. La forme flamande *Taren-borgh*, ou le mot *borgh*, citadelle, est substitué à *woenne*, vient à l'appui de cette signification. *Taran*, chez les Belges comme chez les Gau-

lois, et *Thor*, chez les Germains, était le dieu du tonnerre et les savants interprètent ces mots dans le sens de fort, puissant. On conçoit d'ailleurs que dans le pays des Morins où il n'y avait que des bourgades éparses, la construction d'une place forte, d'une ville que les Morins ont dû considérer comme ne formant qu'une seule maison, ait naturellement donné lieu à cette dénomination prise d'une manière absolue de *grande* et de *forte habitation*.

THÉROUANNE (cité ou région de). Division territoriale dont Thérouanne était le chef-lieu. Désignée d'abord, comme les autres chefs-lieux des cités voisines, sous son nom de peuple *Morini*, *Morinum*, *Morenum*, *Morian*, qui a survécu à la dénomination vraisemblablement postérieure de *Terwenne* (grande, forte ou principale habitation) que lui a valu, sans doute, dans la langue indigène, l'enceinte fortifiée élevée par les Romains. Cette ville paraît avoir été, dans le principe, le chef-lieu de la cité des Morins, comprenant toute la Morinie. Pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, *Gessoriacum*, appelé plus tard *Bononia*, n'était encore qu'un port, une petite ville que Florus compare à *Fregella*, ville du Latium : *idem Fregellæ quod Gesoriacum* et que Pline représente comme le chef-lieu d'un simple *pagus* de la cité des Morins auquel celui des Oromansaei était annexé : *Deinde Menapii, Morini, Oromansaei juncti pago qui Gessoriacum appellatur*. De son côté, Ptolémée qui substitue au nom de peuple *Morini* le nouveau nom du chef-lieu *Terouvva*, ne fait figurer *Gessoria-*

cum dans sa nomenclature, qu'avec la qualification de port, au même titre que le promontoire *Icius* et l'embouchure du fleuve qu'il appelle *Phrudis*. Mais au v^e siècle dans les notices de l'empire à côté de la *Civitas Morinum* ou *Morenum* apparaît la nouvelle cité des Boulonnais *Civitas Bononiensium*. Thérouanne n'était donc plus à cette époque que le chef-lieu de la partie de la cité des Morins en dehors du Boulonnais et divisée plus tard, peut-être même dès cette époque, en trois *pagi* qui étaient : le *pagus Ternensis*, plus tard le *Ternois* ou *comté de St-Pol*; et le *pagus Mempiscus* ou *Mempiscon*, autrement dit encore *pagus Taruanensis infra Menpiscon*.

Telle était encorc, en 962, la division territoriale à laquelle la ville de Thérouanne donnait son nom, division alors désignée sous le nom de *Regio [Taru]cunica*. La région de Thérouanne formait, à cette époque, avec la cité de Boulogne et la Flandre, sous le nom de Marche ou Marquisat, *Marka*, le gouvernement héréditaire que Charles-le-Chauve céda en fief à Baudouin Bras-de-Fer, son gendre, en 864. Baudouin-le-Chauve, fils et successeur de Baudouin Bras-de-Fer, mourut en 918. Après avoir rappelé cet événement, Folquin, l'auteur du *Cartularium sithiense* qui s'arrête à l'année 964, ajoute cette observation : *Markam vero ejus (Balduini Calvi) filii ejus inter se divisorunt, et Arnulfus, qui major natu erat, Flandrianis Adalolphus verò civitatem Bononiam et regionem Taruennicam, pariterque sancti Bertini suscepit abbatiam*, cart. sith. p. 440.. Les

historiens postérieurs se sont accordés à prétendre, les uns après les autres que par ces mots *Regio Taruennica*, il fallait entendre le comté de St-Pol, parce que, suivant eux, la ville de Thérouanne formait déjà, dès cette époque, un domaine particulier appartenant à l'évêque de Thérouanne et désigné plus tard sous le nom de *Régale de Thérouanne*. Mais c'est là évidemment une erreur, un anachronisme. La ville de St-Pol portait, il est vrai, avant sa destruction par les Normands, dans la dernière moitié du IX^e siècle, le nom de *Tarvanna* qu'elle devait, comme Thérouanne, à ses fortifications. Il est vrai encore que cette ville était devenue le chef-lieu d'une subdivision de la région de Thérouanne. Mais cette subdivision qui ne figure pas encore dans le capitulaire de Louis-le-Débonnaire (830), contenant la division de l'empire des Francs, apparaît pour la première fois dans une charte de Charles-le-Chauve de 877 (cart. sith. p. 122), sous le nom de *pagus Ternensis*. Loin d'être restreinte, comme on le suppose, au comté de St-Pol ou Ternois, l'expression *Regia Taruennica* ou *Tarvennica* désignait non seulement la *civitas Morinum* du V^e siècle, c'est-à-dire toute la partie de la Morinie prise en dehors de la *civitas Bononiensium* ou Boulonnais, mais elle désignait même, au X^e siècle, d'une manière générale et absolue, toute l'ancienne Morinie, c'est-à-dire toute la contrée comprise dans le diocèse des Morins ou de Thérouanne. C'est là un fait qui a pour garant un agiographe contemporain, Folquin de Lobbes, ancien moine de St-

Bertin, qui a écrit la vie de St-Folquin, évêque de Thérouanne, vers la même époque où le lévite Folquin a écrit son *Chartularium sithiense*, c'est-à-dire dans le troisième quart du x^e s. Voici en effet ce que dit cet auteur en parlant des habitants du diocèse de Thérouanne à l'époque où St-Folquin avait pris possession de cet évêché : *Littora Britannici Oceani in finibus Galliarum, occidentem versus, gens quædam incolit, non tam lata quam valida : apud historicos MORINI, nunc à TARVENNA urbe eorum quoniam opulentissimam sed modo diruta et pœnè exinanitam (à Normannis circiter ad ann. 881). Vocantur TARVENNICI.... Extremi autem hominum ab hoc forsitan poetæ dicuntur, quod FLANDRIA QUÆ PARS HUJUS GENTIS EST, ea maris loco occupat, ultrâque nulla gens habitare audita est, prohibente oceano totum pro parte usus more suo. Nam ex ea parte quam quam BONONIA URBS et ODRAUS occupat FARUS facilis ad Britanniam est transitus.... Mabill. Acta SS. ord. S. B. sæculi IV pars prima, p. 686.* Voilà qui est bien clair ; au x^e siècle, la dénomination de *Taruennici* ou *Tarvennici* avait remplacé, comme nom de peuple, celle de *Morini*, et cette dénomination, prise d'une manière absolue, s'étendait à tous les habitants du diocèse de Thérouanne, y compris ceux de la Flandre et du Boulonnais. Du reste, l'auteur du *Chartularium sithiense* est parfaitement d'accord, sur ce point, avec son homonyme. Quand il parle de la population du diocèse de Thérouane, il l'appelle *populus Taruennicus*, notamment à la

page 90. C'est là un fait qu'il était indispensable de constater parce qu'il a été jusqu'ici méconnu. Donc à plus forte raison, l'expression *Regio Taruennica*, mise en opposition avec *Flandria* et *Civitas Bononiensium* doit elle s'entendre de toute la partie du diocèse de Thérouanne, en dehors du Boulonnais.

THÉROUANNE (pays de), autrement dit le Thérouannais. — *Pagus Taroanensis*, 648, cart. sith. p. 48. — *Pagus Taruanensis*. 962, ibid. p. 149.

Ce *pagus* qui était très étendu, comprenait deux parties distinctes : le *pagus Taruannensis*, proprement dit, et le *pagus Taruannensis intra* ou *infra Mempiscum*, ou simplement *Mempiscon*.

Le *pagus Taruannensis*, proprement dit, s'étendait du sud-ouest au nord-est, depuis la Canche jusqu'à l'Aa et la rivière d'Hem. — *Belrinium super fluvio Quantia, in pago Taruanense*, 723, cart. sith. p. 49. Il s'agit dans cette charte de Beaurainville, qui est en effet sur la Canche, dans le canton de Campagne-lez-Hesdin, arrondissement de Montreuil. — *Embrica* (Embry, canton de Fruges), *in pago Taruenensi*, 868. ibid. p. 167. — *Blangiaccum* (Blangy-sur-Ternoise, c^on du Pareq, arr^t de St-Pol), *in pago Taruanorum*, 685, ibid. p. 33. — *Fressinium, super fluvio Capriuno, in pago Taruanense*, Fressin sur le Cavron, autrement dit la Planquette, arr^t de Montreuil, c^on de Fruges, 800, ibid. p. 65, etc. Ce *pagus* correspondait assez exactement aux neuf doyennés suivants du diocèse de Thérouanne : *Hesdin, Faquembergues, Bomy, Lillers, Aire, Hellefaut, Ar-*

ques, St-Omer et Alquines. Tout ce qui est au nord de la vallée de l'Hem et du versant méridional de la grande colline d'où coulent les sources de l'Aa et de ses affluents et au nord de la vallée de Créquy jusqu'à la Canche, appartenait au *Pagus Bononiensis* qui comprenait, sous le diocèse de Thérouanne, les quatre doyennés de *Boulogne*, de *Frencq*, de *Wis-sant* et de *Guînes*, et comme annexe, celui de *Merch* qui s'étendait sur toute la côte du plat Calaisis, en dehors du comté de Guines et sur les pays de Langle et de Bredenarde, moins Polincove. Du côté du sud était le doyenné de *S^t-Pol* qui correspondait à peu près au *Pagus Ternensis* et qui depuis a formé les trois doyennés de *S^t-Pol*, de *Fillièvres* et de *Frévent*.

Le *Mempiscon* ou *Pagus Taruanensis infra Mem-piscum*, s'étendait au delà de l'Aa, du Neufossé et de la Lys inférieure sur la partie flamande du diocèse de Thérouanne. — *Stratsele, super fluvio Niopa, in Pago Tarwanense, intra Mempiscum* (Strazeele, arr^t d'Hazebrouck), 875, cart. sith. p. 447. — *Crum-beke, in Pago Tarwanense, infra Mempiscum, super fluvium Fleterna*, 875, ibid. Crombeke est un village du canton de Haeringhe, arrondissement de Furnes, dans la Flandre occidentale, royaume de Belgique. — *In loco nuncupante Mekerias, in pago Terwa-nense, infra Mempiscum.... et in alio loco nuncu-pato Heingasele, in pago suscripto, super fluvium Isera* (l'Isère qui a son embouchure à Nieuport (Belgique)), 867, ibid. p. 445. — *Et infra Mempisco Leo-drinas mansiones* (Ledringhem, arrondissement de

Dunkerque).... *sitas in pago Taruanense*, 723, *ibid.* p. 49, etc.

Le *pagus Teruanensis* que nous voyons cité encore en 962 comme étant toujours la division territoriale où était située la ville de St-Omer se trouva quelques années plus tard, après la mort d'Arnould-le-Vieux (965) entièrement démembré comme le reste de la *Marche ou Marquisat*, et de ses débris se formèrent les comtés d'Hesdin et de Fauquembergues, le temporel de l'évêque et du chapitre de Thérouanne, ainsi que les châtellenies et bailliages de Lillers, Aire, St-Omer, Eperlecques et Tournehem. St-Omer et Aire restèrent dans le domaine des marquis et du comté de Flandre, comté qui date aussi réellement de cette époque et conserva la mouvancé des autres fiefs aussi bien que celle des nouveaux comtés de St-Pol, de Boulogne et de Guînes formés du *Pagus Teruanensis* et de la *Civitas Bononiensium*.

THÉROUANNE (diocèse de).—*Taruennensis ecclesia*, 662, cart. sith. p. 23 et passim. — *Episcopium Taruannense*, 1057, *ibid.* p. 481. — *Taruanensis parochia*, 1107, *ibid.* p. 248 et passim. — *Morinensis episcopatus*, 1144, *ibid.* p. 319. — *Teruanensis sedes*, 1120, cart. S. Nicol. Furn. p. 53 et passim. — *Morinensis diocesis*, 1133, cart. S. Om. p. 6 v° — *Bis copdom Van Tarenborch* (en flamand), 1444, *ibid.* p. 424.

Le diocèse des Morins ou de Thérouanne était divisé en deux archidiaconés, l'un dit d'Artois, l'autre de Flandre. L'archidiaconé d'Artois comprenait 13

doyennés, savoir : *Aire, Alquines, Bomy, Boulogne, Fauquembergues, Frencq, Guînes, Hellefaut, Hesdin, Lillers, St-Omer, St-Pol et Wissant.* — Les doyennés de Flandre, au nombre de 12, étaient : *Argues, Bailleul, Bergues, Broucburg (Bourbourg), Casletum (Cassel), Dixmude, Furnes, Ipres, Merch (Marcq), Messines, Novusportus (Nieuport), Poperinghes.* — Tassart fait observer que les doyennées de Messines et de Nieuport n'existaient pas primitivement et avaient été formés, celui de Messines, d'une partie du doyenné d'Ipres et celui de Nieuport d'une partie du doyenné de Furnes. Ce diocèse, après la ruine de Thérouanne (1553), a été divisé en trois autres (1559), le diocèse de Boulogne, le diocèse de St-Omer et le diocèse d'Ipres.

THÉROUANNE (régale de), division territoriale, fief de l'église de Thérouanne. — *La régale de Théroane est ainsi appelée, parce que l'évêque du lieu en est seigneur temporel et y a justice, haute, moyenne et basse en admortissement réal,* g. cout. de Rich. t. 1, p. 159. — *Quiconque est évêque du dit Thérouane, à cause de son dit évêché, est seigneur spirituel et temporel de la dite ville, des flos, flégards, chemins, voiries et abordement d'icelle ; en laquelle, ensemble en toutes ses autres terres à lui appartenans à cause de son dit évêché, il a toute justice, haute, moyenne et basse, sous le roy notre sire, en amortissement réal, et dont les baillijs et échevins du haut banc ont la police et gouvernement d'icelle ville : et si a le dit évêque à présent en ses mains la terre et seigneurie*

des Marlers où il a prévot et échevins usans de pareille coutume que la dite régale, cout. de Théroane, art. 6, ibid. — Eodem anno (1156) Ludovicus Francorum rex, Taruannam mediterraneam Morinorum urbem, cum comitatu, oppidoque vetusto Alekinâ, ac supremo imperio in Ardam, Lilerium et Hesdinum, ad hæc alam magni, ut vocant, cæte, in portu Ghivelt propria ac libera dimisit ecclesiam Morinorum, Meyer, ann. Flandr. sub anno 1156.

Née du double droit de juridiction qu'exerçait l'évêque et sur les biens de son église, comme tous les bénéficiers et à certains égards sur sa ville épiscopale en sa qualité de défenseur de la cité, *defensor civitatis*, puis naturellement transformée en fief, d'après les principes admis à partir du milieu du ix^e siècle, la puissance temporelle de l'évêque de Thérouanne sur cette ville était restée à l'état de simple fait accompli sous la suzeraineté des comtes de Flandre qui l'avaient reconnue et s'en étaient même déclarés les protecteurs (1142, A. M. dipl. Belgic. t. iv, p. 201). Mais Milon II, par une habile politique demanda et obtint facilement du roi de France Louis le Jeune, l'acte précité de 1156 qui légalisant par l'amortissement cet état de fait jusqu'alors irrégulier sous ce rapport que les églises ne pouvaient posséder aucun bien qu'il ne fût amorti, rendit celle de Thérouanne la vassale directe de la couronne et comme telle indépendante de la suzeraineté assez indécise qui l'avait jusque là rattachée au comté de Flandre. Telle est l'origine bien simple de l'enclave que la

régale de Thérouanne formait dans ce canton et qu'elle continua à former plus tard dans le comté d'Artois.

La régale de Thérouanne comprenait, d'après la nomenclature de Maillart, les villages ou fiefs suivants : *Arnonval* ou *Amonval*, *Belle-Fontaine*, *Belleriette*, *Blessy*, *Bourech*, en régale, *Capendum*, *Chapelle (la) sur la Lys* (*Capelle*), *Clercques*, *Cottene* (*Cottes*), *Croisette* en partie, l'autre est de *S^t-Pol*, *Dallettes* (*Delettes*) en partie, *d'Ardinghem-S^t-Martin*, *Doresville*, *Elle* ou *Henne*, *Emonval*, *Enquin*, *Enguinegate*, *Esquedecques* en partie, *Estrées-lez-Fléchinel* en partie (*Estrées-Blanches*), *Floury* en régale, *Fontaine* en régale, *Henne*, *Inguehem* (*Inghem*), *Lierres*, *Ligny-lez-Rely*, *Lilette*, *Matringhem*, *Mazinghem*, *Menca*, *Molinghem*, *Moringhem*, *Mussem*, *Nedon* en partie, *Nielle*, village partie Thérouane et partie Aire, *Nourent* (*Norrent*), *Noyelles-lez-Térouane*, *Quernes* en partie, *Quiestede le Petit*, *Randometz* (*Radometz*), *Rocquestoire* en partie (*Roquestoire*), *Vinchly*, *Upen-d'Amont*, *Upen-d'Aval*, *Wavrans-lez-Ene*, *Westrehem*, *Wismes*.

Thérouanne est restée jusqu'en 89 le chef-lieu de son ancienne régale par indivis entre les trois cathédrales de Boulogne, S^t-Omer et Ipres.

THÉROUANNE (avouerie de), fief que les avoués de l'église de Thérouanne tenaient de celle-ci à la charge par eux de défendre ses droits. Le premier de ces avoués dont le nom soit connu s'appelait Eustache : *Eustatius advocatus Taruanensis*, 1093, cart. sith.

p. 205. Là comme ailleurs, les avoués s'érigèrent en tyrans et en oppresseurs des vassaux de l'église qu'ils étaient chargés de défendre. Une sentence judiciaire rendue par Thierry d'Alsace en la cour de ses barons, (1142, A. Mir. t. iv, p. 201) flétrit, en les retraçant, les excès commis par Arnould, l'un de ces avoués, et le condamne à démolir la forteresse *Castellum*, qu'il avait construite à Thérouanne, même pour s'en rendre maître et y dominer. L'avouerie n'en continua pas moins à y subsister, mais seulement au même titre que les autres fiefs. — *L'advouerie est dite à cause de l'avoué de Théroane qui est pair de la cour de l'évêque et qui tient à hommage de l'évêché et à justice dans la banlieue, anc.-cout. de Thérouanne, Richeb.* — *Quiconques appelle des échevins de la dite ville et cité de Théroane et aussi de la seigneurie de l'advouerie du dit Théroane et il déchet de son appellation..., il commet et chet en amende, ibid.* — *Il est accordé que le fief de l'advouerie tenu et mouvant de la salle épiscopale de Terrouane demeura aux dits deux évêques (depuis au nombre de trois) par indivis pour en prendre et percevoir les fruits par moitié, 1559, partition du diocèse de Thérouanne, A. Mir. t. iv, p. 668.*

THÉROUANNE (vicomté de), fief également tenu de l'église de Thérouanne à raison des fonctions de vicomtes exercées par ses premiers possesseurs. Lorsque plus tard, ces fonctions devenues héréditaires avec le fief qui en avait été l'émolumment eurent été remplacées à Thérouanne comme ailleurs par la créa-

tion d'un office de bailli, la vicomté est restée à l'état de simple seigneurie. — *Et à l'évêque du côté du royaume catholique demeureront et appartiendront les fiefs qui s'ensuivent : La vicomté de Terrouane.....*

1559, A. Mir. ibid.

THÉROUANNE (chapitre de), temporel du collège des chanoines de la cathédrale de Thérouanne. — *Coustumes et usaiges gardées et observées en la ville et cité de Thérouanne, sous la seignourie de vénérables seigneurs, doyen et chapitre de l'église du dit lieu et ès autres terres et seignouries de la dite église, tant à Lepseux, Fontaine-lez-Hermans, Floury, Blessy, Bresines, Autinghes, Ellencourt, Pernes, Amettes, Libourch (Lisbourg), Prudéfin, Rely, Inghehem, Wierhoffoy (Wierre-Effroy), et ailleurs où ils ont justice temporelle, 1507, cout. Boulhors.* Cette juridiction des chanoines a donné lieu souvent à des dissensions assez graves entre l'évêque et le chapitre.

THIEMBRONNE, c^{on} de Fauquembergues, 950 hab. ; en 1698 : 1036 hab.— *Tinbronna, 1178, cart. Andr. p. 472.— Tinnebronne, 1184, ibid. p. 486.— Tiem-bronna, 1214, ibid. p. 610.— Tienbronne, 1271, cart. S. Om. anniv. p. 64.* — Pouil. de Thérouanne.

Ce village était dans la sénéchaussée de Boulogne et dans le doyenné d'Hellefaut, sous le diocèse de Thérouanne, dans celui de Fauquembergue, sous le diocèse de Boulogne.

Etym. *Tinne-bronne*, source du sommet.

TILOUES, c^{on} de St-Omer nord, 983 hab. ; en 1698 :

230 hab.—*Tilleke*, 1439, cart. S. Om. p. 4 et 1444, cart. sith. p. 319 et 321. — *Tilleka*, XII^e s. obit. S. Om. — *Tilque*, 1370, cart. S. Om. anniv. p. 423. — *Sanctus Leodegarius de Tilke*, pouillé de Thérouanne. — *Tilques*, *S^t-Léger*, pouil. de S^t-Omer.

Ce village qui était en partie le domaine du chapitre de S^t-Omer passa, en 1560, du doyenné de cette ville dans celui de Longuenesse. Le côté sud du Liemberge était dans la banlieue, le côté nord dans la châtellenie et le bailliage de S^t-Omer.

Etym. *Till-eke*, canton, territoire de la *Tille*, c'est-à-dire de la terre rompue, cultivée ; de l'ancien verbe *Tilian*, en flamand, *teelen*, procréer, engendrer, cultiver la terre, d'où *teel-man*, homme qui cultive la terre, laboureur, et le verbe roman idiotique, *tiller l'ardon*, tailler, rompre le gazon. Dans le glossaire de Ducange, les mots *Tilia*, *Tille*, sont donnés comme signifiant une certaine mesure de terre ou de vigne. Dans le dialecte des environs de S^t-Omer, le mot *Tille* désignait au contraire d'une manière générale toute portion de terre cultivée au milieu d'autres qui ne l'étaient pas, abstraction faite de toute idée de mesure et quelle que fût son plus ou moins d'étendue : *En le parroche de Merquenes (Mercq-S^t-Liévin) wyt mesures de terre gesans en le TILLE Bacon, lequelle TILLE contient environ quatre-vins mesures. — Les dessus dits frères ont congnut et confessé que des wyt mesures dessus dictes, ils entiennent deux mesures de terre harable lesquels sont gisans en le dict TILLE BACON, en une pièce du boud*

d'aval à la terre de Werneque et du boud d'amont à le TILLE MARTIN, 1399, cart. S. Om. anniv. p. 107 v° et 108.

TIRET ou TIRLET, V. Riviérette.

TIRLEMONT, hauteur, c^{ne} d'Enquin.

TOUR BLANCHE (la), ch^{au} c^{nc} de S^t-Martin-au-Laërt.

TOURNEHEM, c^{oa} d'Ardres, autrefois ville, aujourd'hui bourg, 810 hab.; en 1698 : 187 hab. — *Tornehem, 1084, chron. Andr. p. 345 et 370. — Turnehem, 1084, ibid. p. 353. — Turnahem, 1107, ibid. p. 361 et passim. — Turnehem, 1105, cart. sith. p. 242. — Fossato autem munitissimo atque firmissimo... villam (de Tornehem) circumcinxit et fermavit, (Baudouin II comte de Guines, vers 1194), Lambert d'Ardres. — Sor les plus rens bos à prendre ke j'ai vendu à Tornehem, 1244, gr. cart. S^t-Bertin, t. III, p. 34.—La ville de Tournehem, 1306, comptes du bailli. de S'omer.*

Etym. *Torne-hem*, par inversion pour *Toren-hem*, le village de la Tour. (V. TOURNEHEM, château de).

TOURNEHEM, ville, et CHINGLEDICQ. On appelait ainsi la partie de la ville comprise dans l'intérieur du Chingledicq ou fossé de ceinture qui formait les fortifications de la place. Cette enceinte était divisée en plusieurs parties qui étaient : *Le marchié* ou était la halle et le four bannier, sous les murs et à la porte d'entrée du château ; *le quartier nord et le marais*, entre les deux rivières ; le *Wall'shouck* ou quartier des fossés de ville et le quartier de la *Zutporte* et de la *Grosse-Rue* (Terrier de Tournehem).

TOURNEHEM ÉCHEVINAGE et BANLIEUE. C'était la partie de la ville en dehors du Chingledicq, comprenant le quartier dit *Valenchienne* (V. ce mot), le *Préau*, le *Blechof*, la *Croix d'Escambre* ou *Cul de deux pièches*, la *Longue Haie*, le *Gagevelt*, la *Vaqueirie*, les maisons en dehors du pont de l'*Estaque* ou de l'*Estanque*, la *Belle-Verdure* et le moulin de *Leulène*. (V. ces mots). Terriers de Tournehem.

TOURNEHEM (château de). — *Castellum apud Tornehem turris*, Lambert d'Ardres.—*Villa et castellum de Tornehem*, chron. Andr.

Construit par les premiers comtes de Guînes et réparé par Baudouin II (Lamb. d'Ard.), le château de Tournchem et ses dépendances furent cédés par Arnould III au roi de France Philippe-le-Hardi (1282) qui paraît avoir annexé ce domaine au comté d'Artois dont il dépendait au commencement du XIV^e siècle. — *A M^{me} la comtesse Marguerite pour le remanence d'une gregneur somme de monnoie qui li avoit esté due pour le revalvement dou castel de Tournehem, 1311*, comptes du bailliagé de S^t-Omer.

Par suite de ce *revalvement* (reconstruction des *walles* ou remparts). Cette forteresse, au XIV^e siècle, se trouva considérablement agrandie. Elle comprenait deux enceintes : l'une dite le *Vies Castel*, qui se composait de la *Viese Tour* ou donjon construit par Baudouin II en forme de layrinthe (Lamb. d'Ardr.), sur une *motte* entouré d'un *wié* ou étang et le *castel* proprement dit où était, avec la *salle des Chevaliers*, la *cuisine* et les *Cambres*, la *grosse tour* (Comptes de

Tournehem, 1359, arch. de Lille), que le duc de Vandome a renversée toute d'une pièce et d'un seul bloc (1542, Hendricq) et qu'on a retrouvée en cet état de nos jours en achevant là démolition de cette *place de tout temps tenue des plus fortes du pays* (Du Bellay). Il ne reste plus de ce château que la porte d'entrée du côté du *marché*, avec la ruine d'une des tourelles dont elle était flanquée et la terrasse qui dominait au nord, du côté de la rivière, ce qu'on appelait la *basse cour du château*. L'approché de ses murailles était défendue à l'est et au sud par un rempart en terre, entre deux fossés qui existaient encore, il y a trente ans, ainsi que la motte avec son puits et quelques débris de la *viese tour* de Baudouin II.

TOURNEHEM (châtellenie de), division territoriale, mouvance et juridiction dont le château de Tournehem était le chef-lieu. — *Pagus de Tornehem*, XII^e s. vie de St-Bernard le pénitent, ms 819, bibl. de St-Om. — *Tornehem cum appenditiis ejus*, Lambert d'Ardres. — *Castellum de Tornchem et omnia ejus appenditia*, chron. Andr. p, 451. — *Baillie de Tournchem*, 1344 et passim. — *Castellerie de Tournchem*, 1355, comptes. — *Terre, siefet chatellenie de Tournchem*, XVI^e s. terriers.

La partie de cette châtellenie qui était dans la vallée de l'Hem, portait le nom particulier de *rivière* ou *rivare*, qui était celui du cours d'eau. — *In Bredenarda, in rivaria et aliis terræ suæ partibus*, chron. Andr. — *Apud Ardeam moram faciente et quotidie Bredenardam cum Rigaria (pro Rivaria)*

rapinis et incendis devastante, ibid. p. 608. Il est fait mention du *bailli* de Tournehem dès 1241 (testament de Baudouin III) et dans les comptes du XIV^e siècle figurent tout à la fois les gages d'un *castelain* et d'un *bailly*.

La châtellenie de Tournehem avait environ quatre lieues d'étendue dans sa plus grande longueur et autant dans sa plus grande largeur. — *De la part des lieutenant général et hommes de sief et autres officiers de la ville et chatellenie de Tournehem nous a été dit.... que de leur chatellenie relèvent les villages ci-après, savoir : la ville de Tournehem, Guémy, les fiefs et seigneuries de Brune-au-Bois et de Clinspin au dit lieu, la seigneurie de Clerques et autres sief au dit lieu, Bonningues en partie, Audensort, Cuhem, Cauchi et le Breu, avec le fief de Clay et leurs mouvances, Herbinghem, Sanghem en partie, Surques en partie, Hocquinghem en partie, Rebergues en partie, Ecueil en partie, Audréhem, chateau, terre et seigneurie de Foucquesoles, Journy, les seigneuries de Launay, de Beaupré, Petit Fouquesolles au dit lieu, Wele et ses mouvances, Recque et seigneurie du Vroilant au dit lieu, Nortleulinghem en partie, Bayenghem-lez-Eperlecques et autres mouvances au dit lieu, Nortbécourt, Westbécourt, Disques en partie, Moringhem en partie, Cormettes avec ses mouvances, Rodelinghem et Landrethun et autres fiefs, seigneuries et mouvances dispersées en plusieurs autres villages, 1739, pr. v.*
de rédact. des cout. de St-Omer.

La cour féodale de la châtellenie de Tournehem connaissait, sur appel, des jugements rendus par les mayeur et échevins de la ville, aux termes d'un arrêt de la cour de Malines du 22 juin 1532 et d'une sentence du conseil d'Artois de 1478, les propres jugements étaient sujets à appel au bailliage de St-Omer (Cout. de Tournehem, art. 7 et 8).

TOURNEHEM (maîtrise des eaux et forêts ou garennes de) ; juridiction forestière qui s'étendait sur les bois et forêts de la châtellenie, y compris les bois des deux châteaux de la Montoire et de Montgardin. Il est également fait mention du *forestier de Tornchem* dans le testament de Baudouin III (1244). Au XIV^e siècle cet officier est désigné dans les comptes (1335) sous le titre de *garennier*. Il reçoit deux sous tournois par jour, un peu moins que le bailli et il a sous lui quatre sergents à huit deniers par jour. Le *forestier* ou *garennier* avait l'intendance et la juridiction de tout ce qui concernait la *garenne*, c'est-à-dire les bois et forêts. Il prononçait avec l'assistance des sergents, formant le tribunal de la *garenne* ou *justice forestière* sous sa présidence, sur tous les délit commis dans l'étendue de sa juridiction (arrêt de Malines, 1532). Mais lorsqu'après la mort (1555) de Maximilien de Bourgogne, petit-fils du grand bâtard auquel la châtellenie de Tournehem avait été donnée en mariage (vers 1445) par Philippe-le-Bon, ce domaine eut été réuni à celui d'Artois, le roi d'Espagne supprima l'office de *garennier* dont les fonctions judiciaires furent remplies par le lieutenant

général. Mais en 1693, après la réunion de l'Artois, à la couronne de France, Louis XIV rétablit l'ancienne organisation sous le nom de *maitrise des caux et forêts* dans Tournehem, continua à être le siège en y ajoutant la garde de la forêt d'Eperlecques.

Les bois compris dans cette circonscription étaient :
 1° *la forêt de Tournehem*, s'étendant sur le territoire de cette commune et les villages voisins. Elle était d'une contenance de 4780 mesures 49 verges, équivalant à 35 ares 46 centiares la mesure et se divisait en plusieurs cantons désignés sous les noms de *Houpsdael*, *Wynsquedal*, *Scaphons*, *Mishout*, *Colneshout*, *les Croisettes*, *l'Eclître*, *le Festefoie*, etc. A cette forêt se rattachaient une foule de petits bois particuliers dont la plupart existent encore ; c'étaient : le *Carnoy*, le *grand et le petit Cauroy*, la *Compointe*, le *Cupréhout*, le *Gopsart*, le *grand et le petit Hérisart*, le *Loo*, la *Marette*, le *grand et le petit Pendant*, le *Rentque*, la *vallée Pol* et le *Vosgat*, sur Tournehem ; le *bois de Licques* sur Bonningues, le *bois d'Artois* et le *Rapoy* sur Audrehem, etc. ;
 2° de l'autre côté de la vallée, sur la colline qui borne l'Ardrésis : le *Parc*, le *Cambrihout*, les bois d'*Houdrecoutre*, de *Cresecque*, du *Paradis*, de *Beaussart*, la *forêt de Licques*, le *Croisille*, la *Seile*, la *Male-maison*, le *bois de Montgardin* ou de *Balinghem* et la *Queue de Bourgogne* ; 3° la *forêt d'Eperlecque et de Ruminghem*, autrement dit la *forêt de Beauloo*, *Biaulo*, *Bethloo*, avec ses dépendances, les *bois des Moines*, de *Recque* et de *Muncq-Nieurlet* ; 4° les *bois*

*de la Montoire et d'Arrouaise (par corruption *la Draueze*) sur Zutquerque.*

TRÉSORERIE, fief et ancienne ferme de ce nom, c^{ne} de Thérouanne. — *Et à l'évêque du côté du royaume catholique demeureront et appartiendront les fiefs qui s'ensuivent : la TRÉSORERIE pour la moitié.... Et à l'évêque qui sera du côté du roi très chrétien, les fiefs suivants : LA TRÉSORERIE pour la moitié, 1559,* A. Mir. t. IV, p. 666 et 667. — *A la Trésorerie ou Fabrique*, ibid. p. 672. Il y a encore près de l'ancienne ferme de ce nom *le bois de la Trésorerie* et le canton au lieu dit de *la Trésorerie*. Il est probable que ce fief était originairement l'apanage de la dignité de *custos* ou trésorier de la cathédrale de Thérouanne.

TROU PERDU (le), ham. c^{ne} de Boningue-lez-Ardres au bord de la forêt de Tournehem. (V. Héricat).

U

UPEN (les deux), hameau, c^{ne} de Delette. — *Upheu*, 1069, Lamb. d'Ardr. p. 269. — *Jehan du Pen*, 1447, cart. S. Om. anniv. p. 85 v^o — *Jehan de Wamin et Dupen*, 1432, ibid. p. 84. — *Le fief d'Upen*, 1559, A. Mir. t. iv, p. 666. On distinguait déjà dès lors Upen-d'Amont d'Upen-d'Aval : *La terre d'Upen-d'Amont*, ibid. p. 669. — *Upendal*, 1698, Bignon. — *Upen-d'Amont*, *Upen-d'Aval*, Maillart. — *Le fief d'Upen-d'Amont..... la terre et seigneurie d'Upen-d'Aval*, 1739, pr. v. de rédact. des cout. de St-Omer.

Etym. *Up-hem*, le hameau ou village supérieur, situé en amont (par rapport à la vallée de la Lys). L'ancien domaine d'*Up-hem* près de Wierre-Effroy dont il est fait mention dans une charte de 867 (cart. sith. p. 112 et 113), a aujourd'hui son nom bien plus singulièrement encore altéré que celui de son homonyme de l'arrondissement de St-Omer. On l'a d'abord écrit le sief, le domaine, la ferme *du Pan*. Il figure enfin sur la grande carte de France sous le nom de *Le Paon*.

V

VAL (le), ham. c^{ne} de Landrethun-lez-Ardres.

VAL (le), ham. c^{ne} de Mercq-S^t-Liévin.

VAL (le), ham. c^{ne} de Thiembronne.

VAL (le) d'ACQUIN, c^{ne} d'Acquin. — *Kinendale* (pour *Akinen-dale*), 1486, cart. sith. p. 369. — *Apud Kinendale solvendam [raseriam frumenti]. ecclesiae de Acquin assignavit*, ibid. — *Val (le) lez-Acquin, hameau*, Maillart. — *La terre du Val, vicomté d'Acquin*, 1739, pr. v. de rédact. des cout. de S^t-Omer.

VAL (le) DE LUMBRES, ham. c^{ne} de Lumbres. Chacun de ces hameaux est situé dans un vallon.

VAL (le) DE SURQUES, fief, château seigneurial depuis longtemps démolî, c^{ne} de Surques. Ce nom devrait s'écrire *Wale*. *Le Wale en Surques* était l'une des douze baronneries du comté de Guînes (Duchesne, de Witte). — *Ego Hugo de Walo.... concessi ecclesia Andrexi duas aucas quas Johannes de Ostsurkes debebat.... Hoc autem feci die quâ à paro-*

chia meā de Surkes versus Jerusalem iter arripui,
1218, chron. Andr. p. 628.

VALLEE (la), f^e, c^{ne} de Roquétoire.

VALLENCIENNE (rue de), c^{ne} de Tournehem, autrefois quartier de la banlieue de cette ville. — *A Vallenchiennes eschevinaige du dit Tournehem, 1578,* terrier. — *Le manoir nommé Apollo gisant au lieu ncmmé Vallenchiennes, ibid.*

Etym. Ce faubourg paraît avoir emprunté son nom aux *walles anciennes* ou *murailles vieilles*, comme les appellent les terriers, construites par le comte de Guînes, Baudouin II, derrière l'église : *fossato autem munitissimo atque firmissimo cōversā parte templi villam circumcinxit et firmavit.* Lambert d'Ardres.

VALRESTAUT (le), ham. c^{ne} de Thiembronne. — *Vallis Restauldi, 1176,* cart. S. Andr.-au-Bois, M. Parenty, Puits Artésien, 1840, p. 204. — *Guillaume de Thiembronne, héritier du s^{gr} Clarembaud, ajouta aux libéralités de son père, au Valrestaud, la fondation d'une chapelle qui seroit desservie par l'un des religieux, 1208, ibid. p. 208.* — *Au mois d'aout, cette année (1253), Aolio, dame de Thiembronne, institua une deuxième chapellenie à Varestaud, ibid. p. 212.*

Etym. *Le Val de Rétaud*, nom d'homme.

VALTENCHEUX, ch^{au}, c^{ne} de Renty. — *Valtencheux, chateau, Maillart.* — *Le chateau de Val-Tencheux provenant auparavant des comtes d'Egmont, appartenait au milieu du XVII^e siècle à la famille de*

Bryas, dont une branche s'appelait Bryas du Val-Tencheux.... La chapelle particulière du château du Val-Tencheux fut bénie le 16 septembre 1695, arch. de Renty, H^{ri} de Laplane, Mém. des Antiq. de la Morinie, t. x, 1^{re} partie, p. 73, in fine, note.

Etym. *Waldt-enche*, l'étroit (vallon) ou gorge du bois.

VAQUERIE (la), éc. c^{ne} de Tournehem, ancienne cense. — *De Jehan le Brocq, pour le manoir de le Vakerie accensé à perpétuel ferme pour LV sous par an, 1335*, comptes de Tournehem. — *De Jehan le Broc, pour le manoir de le Vacquerie.... nient, car le manoir est ars et exilliés (par les Anglais), 1355*, autres comptes. — *Lieu nommé la Vacquerye, listant zud au chemin qui maisne de Tournehem au Grandprey, nort au chemin chariable qui maisne de Tournehem à la chapelle S^t-Louis, 1378*; terrier.

Etym. *Vaquerie*, vacherie ; manoir où le seigneur entretenait primitivement un certain nombre de vaches qu'on menait paître dans les bois et sur les terres de son domaine. Les comtes d'Artois devenus possesseurs de ce domaine, ont accensé ou assuré ce manoir avec le droit de pacage qui y était attaché.

VASSERIE (la), fief, c^{ne} de Fléchin. — *Le fief de la Vasserie, 1739*, pr. v. de rédact. des cout. de S^t-Om. — *A Fléchin..., la seigneurie de la Vasserie, renseignements locaux.*

Etym. *Vasserie* ou *Vassorerie*. On appelait ainsi un fief qui en comptait sous sa dépendance plusieurs autres, dont les possesseurs étaient chevaliers.

VATELAND (le), f^e, c^{ne} de Surques. Cette ancienne cense a donné son nom à *la vallée du Vateland ou Wateland*. Renseignements locaux.

Etym. *Woest-land*, terre déserte.

VAUDRINGHEM, c^{on} de Lumbres, 413 hab.; en 1698: 262 hab. — *Vualdringahem, in pago Tarwanensi, super fluvium Dilgia*, 867, cart. sith. p. 115. — *Waldringhem*, 1200, chron. Andr. p. 524. — *Watringhem*, 1239, de Godefroy, rapp. du s^{gr} de Seninghem. — *Waudringueham*, 1240, ibid. autre rapp. du s^{gr} de Seninghem. — *Waudringehem*, 1282, ibid. — *Vuaudringhem*, Bignon. — *Waudringhem, paroisse*, Maillard.

Ce village dont la seigneurie relevait de Seninghem, faisait partie du bailliage de St-Omer; au spirituel, il était l'annexe de Nielles-lez-Bléquin.

Etym. *Waldringhe-hem*, village, hameau des bois. Il résulte des deux rapports d'Elenard de Seninghem, en 1239 et en 1240, qu'à cette époque, les territoires de Bléquin, de Ledinghem et de Vaudringhem, étaient encore très boisés.

VAUDRINGHEM, fief, c^{ne} de Mentque-Nortbécourt. — *Le second fief se comprend en XVIII mesures de terre ou environ, gesant en une pièce au dict lieu de Nortboucoud, au lez nort du chemin quy maisne du dict lieu à Beaurepaire, nommé le fief de Waudringhen, 1542*, terr. de Tournehem.

Etym. Même désignation que ci-dessus.

VENDRINGHEM, ham. c^{ne} de Wavrans. — *Walon de Wendringhehem..., en tieroir de Wendringhehem....*

XV verghes de pré qui gissent au wier et aboutent à le voie qui va à Wavcruns, 1297, cart. S. Om. anniv. p. 196 v° — A Waudringhem en le paroche de Wavrans.... au moillien de le ville de Wendringhem, 1436, ibid. p. 416 v°.

L'orthographe de ce nom n'est pas encore bien fixée ; on l'écrit et on le prononce indifféremment *Vendringhem*, *Vedringhem*, *Veudringhem* et *Wadringhem*.

Etym. *Wandringhe-hem*, hameau du passage (de la rivière d'Aa).

VERNOVE, ham. c^{ne} de Quelmes : — *Un manoir amazé gissant dans la paroisse de Quelmes en un hameau nommé LA VERNOVE, 1478, synopsis, t. I, p. 28 v°.*

Etym. *Vern-hoeve*, métairie, ferme écartée, écart.

VERTE-ÉCUELLE (la), éc. c^{ne} de Longuenesse, sur le chemin de St-Omer à Blendecques.

VESTROVE. (V. WESTRHOVE.)

VIEILLE-ÉGLISE, c^{en} d'Audruicq, 941 hab. — *Ecclesia villa quæ dicitur Audomarikerka, 1139, cart. S. Om. p. 4 v°. — Altare de Sancti Audomari Ecclesia, 1133, ibid. p. 6 v°. — Une terre située dans la vicomté de Merch et dans la paroisse de Sancto-merglise, 1140, de Godefroy. — Même terre dans la paroisse Sancti Audomari Ecclesia, 1141, ibid. — S. Odomarkerke, XII^e s. obit. St-Om. — S. Aud'kerke, ibid. — Olderkirke, terr. anglais. — Ouderkerke, carte anglaise. — Vieille-Eglise ou Oude-kerke, Maillart.*

Ce village a suivi le sort de la vicomté de Merch dont il faisait originairement partie ; il a été compris dans le gouvernement de Calais sous la domination anglaise et il a continué à appartenir à cette circonscription désignée depuis sa réunion à la France sous le nom de *Pays reconquis*. Au spirituel il a toujours fait partie du doyenné de Merch. Il paraît que sa paroisse a été annexée à celle d'Oye où, d'après le pouillé de Thérouanne, il y avait deux curés, car elle ne figure pas sur ce pouillé. D'autre part, les cartes de Mercator et de Blanc la représentent comme étant comprise dans la division du Calaisis désignée sur ces cartes sous le nom de *Terre d'Oye*. C'est seulement dans le pouillé de Boulogne que ce village est repris sous son nom français de *Vieille-Eglise*. Son église est toujours sous le vocable de S^t-Omer et d'après la tradition conservée dans le pays, c'est bien cette paroisse qui portait originairement le nom de *S. Audmarkerke* ou de *S^t-Omer-Eglise*, nom qui est passé depuis à *S^t-Omer-Capelle* dans le pays de Langle¹.

VIEUX-BAC (le). V. Pont de S^t-Mommelin.

VIEUX-FLOS, f^e, c^{ne} de Quelmes. On appelle *flos* une fosse à ciel ouvert où l'on recueille les eaux

¹ La transformation de *S. Audomarikerka* en *Vieille Eglise* s'explique. Il résulte de l'obituaire du chapitre que la première de ces dénominations s'écrivait et se prononçait par abréviation *Aud'-kerke*. Or, en flamand, *aud*, aujourd'hui *oud*, signifiait *vieux, vieille*. Par suite on a prononcé *Oud Kerke* et, plus tard, ce nom flamand s'est naturellement traduit en français par celui de *Vieille-Eglise*.

pluviales pour servir d'abreuvoir dans les lieux où il n'y a pas de cours-d'eau.

VINFIL (le), canal de dessèchement ou watergand, prenant naissance au watergand de Vieille-Eglise et allant se déverser dans la Rivière Neuve, après avoir passé sous le canal de Calais près du Pont-Sans-Pareil, au moyen d'un aqueduc à syphon. — *Wingfield*, XVI^e s. terr. anglais.

Etym. *Wng-field*, champ de rapport, champ mis en culture, en termes idiotiques, *terres lègres*. Le canal du Vinfil sépare les marais des terres arables auxquelles il sert d'égoût.

VINCQ (le), ham. c^{ne} de Houlle. V. Winque.

VINDAL (le). V. Windal.

VIVRES (les) ham. c^{ne} de Zutquerque. Suivant la tradition il y avait dans ce hameau un vivier, en flamand *vyver*; de là, ce nom.

VOSGAT (le), bois et manoir, c^{ne} de Tournehem. — *Le bos et cauffour du Vosgat*, 1311, comptes du bailiage de S^t-Omer. — *En le vallée du Vosgat listant west au manoir du Vosgat de présent démoly et ruynée*, 1578, terr. de Tournehem. Ce manoir n'a jamais été reconstruit et le bois est depuis peu défriché.

Etym. *Vos-gate*, trou au renard. Les nombreux terriers qui existaient dans ce bois dont le sol est fort inégal, justifiaient cette dénomination.

VOSMET (le), bois, c^{ne} d'Eperlecques. — *A Esperlecke dessoubs le Vousmitte*, 1307, cart. chart. p. 194. — *A Esperlecke du coté le Fosmitte*, 1326, ib.

p. 206 v°. — *Le chemin qui maisne du mont de Baënghem vers le Vossemette, 1517*, rapp. du s^{gr} de Monnecove. Le bois du Vosmète aujourd’hui défriché, contenait environ 15 hectares ou 45 mesures anciennes.

Etym. *Vors-met*, la limite de la forêt, *ès mettes de la forêt* ou bois d’Eperlecques.

VROLAND (le), sief, c^{nc} de Recques. — *Le Vroland*, 1309, cart. chart. p. 264 v°. — *La maison... la tour de Frolant*, Froissart. — *Le pourprins de mon chasteau du Vroland, Bassecourt, le Moulin... la Vieille Motte qui est entre deux rivières y comprins le jardin à posmes, eawes rivières et fossez avec le jardin oultre l’ancien cours de l’eawe qui se comprend XVIII mesures de terre ou environ, 1517*, rapport du s^{gr} de Recques et du Vroland, terr. de Tournehem. Il ne reste plus de ce manoir féodal que le *courtيل du Vroland*, en 1517, le *grand enclos du Vroland* qui en ait retenu le nom.

Etym. *Voor-land*, avant terre, alluvion. Ce territoire avec ceux de Recque et de Polincove a dû être conquis sur les eaux par la création de la *Recche* ou *Rivierette* et du *Meulestroom*.

W

WALDAM (le), ham. c^{ne} d'Oye, sur la côte. — *Le Wale, d'un batel de Flandre qui brisa devers l'est du Wal, 1342, comptes de la baillie de Merch. — Waledam, XVI^e s. terr. anglais.*

Etym. *Walle-dam*, barrage ou digue de la fosse.
La fosse de Waldam était un petit port.

WALSCHOUCK (le), quartier écarté de la c^{ne} de Tournehem. — *En l'eschevinage du dict Tournehem, aboutant nord à la rivière, sud au Walzoucq, 1578, terrier.*

Etym. *Walles-houcq*, le coin ou quartier des fosses de ville,

WAMEL (le), ham. c^{ne} de Coyecques.

Etym. *Wamel* pour *Hamel*, hameau.

WANDONNE, vill. c^{ne} d'Audinethun, 334 hab. ; en 1698 : 227 hab. — Suivant Malbrancq (de Morinis, t. I, p. 395), ce village aurait d'abord porté le nom de *Pétresse* ou *S^t-Pierre*, qui est encore celui du

ruisseau, affluent de la Lys, qui le traverse , sa dénomination actuelle de *Wandonne* serait la contraction et l'abréviation de *Wamberti dominium* domaine de Wambert, premier seigneur connu de Renty dont le territoire aurait embrassé celui de Wandonne. Mais cette assertion n'est pas justifiée du moins en ce qui concerne le nom de *Pétresse* et l'annexion de Wandonne à Renty. — *Wandonne*, 1365, cart. S. Om. anniv. p. 401 v°. — *Wandonne*, pouillé de Thérouanne. — *Wandome et Audincthun*, pouillé de Boulogne. — *Wandosnes*, Bignon. — *Wandonne*, Maillart.

Les faits suivants sont difficiles à concilier avec l'assertion de Malbrancq suivant laquelle ce village aurait fait partie de Renty. *La terre et seigneurie de Vandosnes, relevait*, non pas de Renty qui était dans la mouvance du château de St-Omer, mais *du duché de Créquy* qui était dans la mouvance du comté de St-Pol. Renty était dans le doyenné de Fauquembergues et Wandonne dans celui d'Hellefaut ; il n'est passé dans celui de Fauquembergues que sous le diocèse de Boulogne (1566).

De la terre de Wandonne relevaient les fiefs suivants : 1^o le fief dit de *Coucy* ; 2^o le fief *Burette*, sur lequel s'élève une ferme ; 3^o le fief *Canespil* et la motte *Hesdrival* où s'élève également une ferme ; 4^o le fief du *Moulinet* où il existe une ferme et un moulin ; 5^o le fief et la cense de *Milfaut*, et 6^o le fief de *Malfiance du St-Crucifix*, ferme de la commune de Réclinghem.

La seigneurie de Wandonne a été érigée en baronnie le 3 février 1761, sous le nom de *Baronnie de Dion de Wandonne*. (Renseignements et documents locaux).

La commune de Wandonne a été réunie à celle d'Audinethun, son ancienne annexe, en 1822.

Etym. *Wam* {bert} *donne* ou *wall* {on}. Ce dernier était un chevalier qui, en 1016, rétrocéda au chapitre de S^t-Omer le domaine d'Audinethun et ses dépendances (A. Mir. dipl. Belg. t. IV, p. 476).

WANDONNELLE, ham. c^{ne} d'Audinethun.

Etym. *Wandonnelle*, petit Wandonne.

WARDREÇQUES, c^{on} d'Aire, 383 hab. — *Werdrika*, 1207, A. Mir. dipl. Belg. t. III, p. 370. — *Verdreke*, 1246, de Godefroy. — *Werdrecque*, 1397, cart. chart. p. 273 v^o. — *Werdreccke*, pouil. de Thérouanne. — *Werdrecques*, pouil. de S^t-Omer. — *La terre de Wardrecques*, proc. v. de rédact. des cout. de S^t-Omer. — *Warecque* (pour Wardrecque), paroisse, Maillard. Ce village faisait partie du bailliage de S^t-Omer et du doyenné d'Arques.

WARLET, ham. c^{ne} d'Alquines.

WARNES, ham. c^{ne} de Roquétoire. — *Warnes, ha-mau, paroisse de Rincq*, Maillard.

Etym. *War-(e)nes*, le lieu du *war* ou vivier. On appelait *War* (de *waren*, garder) un pare formé au moyen d'un barrage sur un cours d'eau pour y retenir le poisson.

WARNES D'AMONT, f^e, c^{ne} de Roquétoire.

WARNEQUE, ham. c^{ne} de Mercq-S^t-Liévin. — *Wer-*

neka, 1439, cart. S. Om. p. 4. — *Tota villa de Werneka et de Pikendale et tota villa de Clocamp et tota villa de Maisnilio cum domibus, fossatis, pratis, molendinis, terris arabilibus, in cultis, redditibus, hospitibus et omnibus aliis ad dictas villas spectantibus, exceptis tantum modo altà justicia et comitatu prædictorum locorum ab ecclesiâ S^{ti} Audomari pro censu tamque terra Villana et censualis teneatur...* 1271, ibid. p. 61. — *La seigneurie de Wernecques et de la Motte, 1456, cart. S. Om. anniv. p. 49 v°.* — *Le duc de Croy pour ses terres de Saint-Liévin, Lamotte-Warnecques, Rebergues en partie et autres terres, 1739, proc. v. de rédaction des cout. de St-Omer.* — *Motte-Warneque (la), hameau, paroisse de St-Liévin, Maillard.* Le château de la Motte-Warneque est depuis longtemps détruit.

Etym. *Wer(e)necke*, le canton du retranchement, de la défense.

Wasque ou Hasque (le), mⁱⁿ, f^e, c^{nc} de Moringhem. — *Haspe* (pour Hasque), hameau, Maillard. — *Moulin du Hasque*, gr. carte de France. — *Le Wasques ; il y avait autrefois un moulin à vent ; il n'y reste plus maintenant qu'une ferme*, (renseignement local).

Etym. *Was*, en roman *wason*, gazon, en allemand *ge-wachs*, herbe, en flamand *ge-was*, plante, *was(e)ke* le canton du gazon, des rietz.

WATTINE (la), (en patois l'*Wottène*) ; ham. des deux c^{nes} de Mentque-Nortbécourt et d'Acquin. — *La seigneurie de Wastine au village de Disques, 1739*, pr.

v. de rédact. des cout. de St-Om. — *Wastines (la), hameau, Maillard.*

Etym. *Woestine*, lieu désert, inculte et sauvage, La Wattine est en effet un lieu écarté qui touche à la forêt de Tournehem.

WATERDAL, ham. c^{ne} de Seninghem. — *La ville de Vatredale*, 1239, de Godefroy. — *Alenard* (de Seninghem) déclare tenir encore du comte (d'Artois) *sa ville de Watredale, avec ses appartenances jusqu'au fossé de Heldon*, 1240, ibid. — *Waterdal, hameau, Maillard.*

Etym. *Water-dal*, le val à l'eau. Ce nom qui a conservé intacte son orthographe primitive, s'applique exactement à la vallée étroite et profonde où est situé ce hameau:

WATTREWECH (le) ou PETITE LEULINE, nom d'un ancien chemin qui conduisait de Tournehem au-dessus de Welle et de Nordausque dans la direction de Watten et qui paraît être une section de l'ancienne route royale ou voie romaine de Cassel par Watten à la *Tour d'Qdre* au-dessus du port de Boulogne. (V. CHEMIN D'HODRE). — *Dessoubs le mont de Belle-Verdure.... six mesures de terres ahanables aboutant oest au dict chemin de Leulline et west au Wattrewech*, 1516, rapp. du s^{gr} de Welle. — *Watrewoch*, 1541, autre rapport du même sief; *deux pièces de terres ahanables et riez gesans au lez west de Leauline.... dessoubs le mont de Belle-Verdure listant nord au Potrewoch* (alias Potrewech et Potrehouck) *et 6 mesures 1/4 aboutant oest au dit chemin de*

Leauline et west au WATREWOCH, ibid. — *Watrehouck*, 1578, terr. de Tournehem. — *Cinq quartiers de terre.... aboutans oest au chemin de Leuline, west au chemin de Wattrehoucq, dict Petite Leulinne*, 1673, autre terrier de Tournehem.

Le *Wattrewech* dont le nom est sans doute une altération du *WATTENWECH*, chemin de Watten, comme *Audre-hem* est celle d'*Auden-hem*, existe encore depuis Tournehem où il porte le nom de *Blanke-Rue* jusqu'à sa jonction avec la *Leuline*. Il suivait cette voie romaine, avec laquelle il se confondait, l'espace d'environ deux cents mètres jusqu'à la hauteur du bois le Loo ou la *Leuline* infléchit à droite vers le sud tandis que le *Wattrewech* se continuait en ligne droite vers l'est-nord-est à travers le plateau du mont de Nordausque et les terres de la seigneurie de *Holingues* (V. ce mot), pour se continuer par le *Hostraet*, aujourd'hui la *rue du Stade*, qui conduit directement à Watten. La partie du *Wattrewech* comprise entre le bois dit le Loo et la *rue du Stade* n'existe déjà plus au XVI^e siècle, car les terriers n'en font pas mention. Mais il existait encore en 1311, c'est du moins ce qui semble résulter de l'article suivant des comptes du bailliage de S^t-Omer, à cette date : *Autres deniers payés du Quement M^{me} (Mahaut) de M livres tournois que M^{sr} d'Artois ses très chers seigneurs et pères (Robert II, mort en 1302) que Dieu absoille, ordonna estre des-partis par les baillis d'Artois pour mauvais pons, passages et cauchies refaire.... En le baillie de*

S^t-Omer.... pour le pas qui est entre Holinghes et le Lo, XVI livres. La terre de Holingues (V. ce mot), s'étendait entre le hameau d'Elvelinghem et la partie du mont de Nordausque ou *west mont* qui confine aux territoires de Nort-Leulinghem et de Tournehem. *Sur le West-Mont, tenant oest à la terre de Holingues, de west au dismage de Leulinghem et de Tournehem, 1544*, aveu du s^{gr} du Plouy en Nordausque. Il s'ensuit donc qu'il existait, en 1311, entre le Loo et la terre de Holingues, à travers le West-Mont, un grand chemin auquel il a été fait, à cette époque, des réparations. Or c'est précisément cette direction que devait suivre le Wattrewech ou chemin de Watten pour se continuer la ligne droite et aller joindre la rue du Stade au Vosmet ou Wesmet qui, à partir de ce point, se dirige également en ligne droite vers Watten ; et comme, d'une part, la rue du Stade venant en ligne directe de Watten, semble tout à coup abandonner cette direction au Vosmet pour infléchir vers le sud et que d'autre part, il existe encore au hameau d'Elvelinghem un tronçon de rue qui est ligne droite tout à la fois avec la rue du Stade au Vosmet et avec le Watterwech pris à la hauteur du bois de le Loo, on peut raisonnablement en conclure que le tronçon de rue qui existe encore à Elvelinghem est un reste de la partie du chemin de Watten comprise entre le bois de le Loo et le Vosmet. Cette direction correspond, du reste, exactement à la ligne que le savant Dom Grenier (Introduction à l'histoire générale de Picardie, t. III,

p. 498), attribue à la voie romaine de Boulogne à Cassel par Watten. Cette voie *avait sa direction sur la gauche par Alembon, Licques, Clercques, Guémi, Tournehem, Welles, où elle coupe la chaussée de Sangate (la Leuline) ; elle passe entre Pauvres-Strades et Nord-Strades, pour aller traverser la rivière d'Aa à Watten.* C'est comme si Dom Grenier avait dit que, parvenu sur le territoire d'Eperlecques, cette voie romaine suivait la rue du *Stade*. Car la *rue du Stade* se trouve effectivement entre les deux rues ou hameaux de *Nordstrate* qui se dirige au nord vers la forêt et de *Pauverstrate* qui descend au midi vers la *Meulle-Motte*, en cotoyant le petit bois du Vosmet. (Renseignement local).

Au Wattrewech allait se rattacher, aussi à la hauteur du bois dit le Loo, un autre chemin qui le mettait en communication avec l'ancien chemin de St-Omer à Ardres, autrement dit le *Boerwech* (V. ce mot), qu'il allait joindre sur le territoire d'Eperlecques à *la Balance* (V. aussi ce mot). De sorte que le Wattrewech faisait partie, au moyen-âge, du grand chemin de Tournehem à St-Omer, ainsi désigné dans les documents du pays : *Le quemin qui maisne de Tornehen vers le Ballanche*, 1516, rapport du s^{gr} de Monnecove. — *Item un enclos contenant six quartiers sétant audit lieu de Belle-Verdure, listant nord, au chemin de Lœullyne quwy maisne à St-Omer*, 1578, terrier de Tournehem. — *Deux mesures de terre séantes au dit Fierbergue (sur Nordausque), listant west au chemin de Leulinne, aboutant nort au dict*

chemin de Leulinne quy maisne à St-Omer, 1676, autre terrier. — *Du coté du midi de Monnecove, terroir du dit Nort-Leulinghem.... aboutant de septentrion à l'ancien chemin royal qui conduit de St-Omer à Tournechem, 1774*, rapport du s^{gr} de Monnecove.

WAVRANS, c^{onc} de Lumbres, 804 hab.; en 1698 : 251 hab. — *Wavrantis villa, x^e s. cart. sith. p. 26.* — *Wavrants, pouil. de Thérouanne.* — *Waverans, 1297, cart. S. Om. anniv. p. 96.* — *Wavrans, 1447, cart. S. Om. p. 108.* — *Wavrans près Enle, 1559, A. Mir. dipl. Belg. t. iv, p. 670.*

Etym. *Wauver-randt*, bord de l'étang. Il paraît que primitivement l'Aa formait une espèce de lac entre Elne et Ouve. (V. WIRQUIN, REMILLY et WEUDRINGHEM).

Ce village, compris dans le bailliage de St-Omer, relevait de Fauquembergues. Il fit partie d'abord du doyenné d'Hellesfaut et depuis 1566, de celui de Bléquin¹.

WEETSTRAET, nom d'un chemin sur les bruyères de St-Omer au xv^e s. — *Desoubs le bruière sur la rue nommée Weetstraete, vers oest et entre la terre Willame Ernould de Edekines vers west, 1421, cart. chart. p. 249.*

Etym. *Wet-straet*, rue de la Loi, ainsi appelées

¹ C'est à Wavrans que mourut Saint-Omer, le grand pontife des Morins, qui a laissé son nom à notre ville dont il fut le premier apôtre. Aussi ce village est-il quelquefois appelé Wavrans-Saint-Omer. — On désigne encore la maison où le saint Evêque rendit le dernier soupir.

probablement parce qu'elle conduisait à Edekines (V. ce mot) où la Loy, c'est-à-dire la cour féodale des francs-hommes du bailliage tenait les franchises vérités.

WELLE, f^e, autrefois village, c^{ne} de Nordausque.
— Walainæ, Wallainæ, Lamb. d'Ardres. — Apud Welenas juxta Tornchem, ibid. — C'est le rapport et dénombrement que je, Denis de Bersaques, s^{ay} et balle à hault et puissant seigneur Adolf de Bourgogne, seigneur de Tournchem, de ma terre et seigneurie de Welle.... Et primes ay en ma demaine une maison et aultres édifices, terres labourables, preis patis et riez estans tout en une pièce, contenant 261 mesures et demie, 15 vergues de terre ou environ.... en laquelle pièce dessus déclarée de mon dict sief et manoir est située et assize l'église et cimentière du dict lieu de Welle, dont j'en suis fondateur qui contient demye mesure demy quarteron ou environ.... Ung manoir et motte non amazé.... tenant de zut à la communaulté du dit lieu de Welle, 1516, rapport du s^{gr} de Welle. Il ne reste plus de ce village que le manoir seigneurial à usage de ferme, et les ruines de l'église qui était sous le vocable de S^t-Pierre et l'annexe de celle de Nordausque (pouil. de Boulogne).

Etym. *Welle*, de *welle*, source, lieu de la source. La source principale qui prend naissance à Welle est celle dite la Fontaine et le Ruisseau de S^t-Pierre,

WESTBÉCOURT, c^{on} de Lumbres, 428 hab.; en 1698: 52 hab. — *Bochout juxta Aquinum*, Lamb. d'Ard.

— *La terre et seigneurie de Westboucoud en laquelle il a justice et seigneurie vicomtière, court, baillié et hommes cottiers par lesquels il fait exercer sa dite justice, 1543, terrier de Tournehem.* — *Wesbeau-court, Bignon.* — *West-Bécourt, paroisse, près d'Acquin, Maillard.*

Ce village compris dans le bailliage de St-Omer était l'annexe de Bouvelinghem du doyenné d'Alquines.

Etym. *West-Bochout*, le Bochout de l'ouest, par rapport à Nortbécourt. V. *Nortbécourt*.

WEST-COCOVE, cense qui n'existe plus, c^{ne} de Recques. — *La maison de Westcouquove qui se comprend en une motte, basse court, granges, étables, jardins et terres ahanables, 1517*, rapport du s^{gr} de Recques et du Vroland.

Etym. *West-Cocove*, Cocove de l'ouest, par rapport à Recques. V. *Cocove*.

WEST-ECQUES, éc. c^{ne} d'Ecques. — *Westresque, 1318, cart. S. Om. anniv. p. 77 v°.* — *Le parrooce de Westresque, 1333, ibid. p. 80.* — *La paroisse de Westesque, 1432, ibid. p. 92.* — *Wrestreke*, pouil. de Thérouanne. — *Westeque*, pouil. de Boulogne. — *Vuesteque*, Bignon. — *West-Ecque*, paroisse, Maillard. — *M^e Nicaise Macquinghem, curé de West-Ecques, représenté par M^e Gambier, curé d'Ecques, 1739*, pr. v. de rédact. des cout. de St-Omer.

Cette ancienne paroisse qui n'est plus aujourd'hui qu'un écart, ne comptait, en 1698, que 19 habitants (Bignon). Elle passa, en 1566, du doyenné d'Helle-

saut dans celui de Bléquin (pouil. de Thérouanne et de Boulogne). *West-Ecques*, Ecques de l'ouest. V. Ecques.

WESTHOVE, ham. c^{ne} de Blendecques. — *Westhove*, 1381, cart. S. Om. anniv, p. 42 v^o. — *Seigneurie en Blendecques au lieu nommé Westhove*, 1739, pr. v. de rédact. des cout. de St-Omer.

Etym. *West-hoeve*, hameau de l'ouest.

WESTRAET, ancien nom d'une rue à Bayenghem-lez-Eperlecques. — *La rue qui maisne de l'église vers Westraet*, 1434, cart. chart. p. 186.

WESTREHEM, ham. c^{ne} de Delettes. — *Westernehem*, 1087, cart. sith. p. 203. — *Westréhen*, 1439, cart. S. Om. anniv. p. 115 v^o. — *West-estrem, hameau près Delettes*, Maillard.

Etym. *Westerhem*, hameau occidental.

WESTRHOVE, ham. c^{ne} d'Eperlecques¹. — *Terra jacentes [apud Sperlekam], supra,... viam de Westerhove sicut itur apud Calays, ad leprosarium*, 1342, cart. chart. p. 204. — *En le paroche d'Eperlecke.... à Westrebove*, 1485, ibid. p. 495 v^o. — *Une mesure de terre à labour gesant entre Baïnghem et Westrebove*, 1543, terrier de Tournehem.

¹ Le hameau du Westrhone est situé derrière et au sud de l'ancien château-fort abandonné à la suite de la levée du siège de St-Omer en 1638, et détruit insensiblement depuis 1677, époque à laquelle la ville de St-Omer passa définitivement sous la domination française.

D'après un mesurage presque contemporain, la commune d'Eperlecques contenait alors 6388 mesures 4 verges, non compris les rues, flégrards et rivières (plan du 15 octobre 1759).

WESTRHOVE ou Westhove, fief, *c^{ne}* de Rebergues.
— *La terre et seigneurie de Westrechove qui s'estend à Rebergues et Surques où il y a justice et seigneurie foncière et vicomtière, bailli, court et hommes, 1543, terr. de Tournehem, — Anthoine de S^t-Lau tient ung fief du chasteau de Tournehem nommé Westhove, gesant icelluy fief en la paroisse de Rubergues, ibid.*

Ce nom et le lieu auquel il s'appliquait sont aujourd'hui inconnus.

Etym. *Wester-hoeve*, métairie occidentale, par rapport au village de Rebergue : *West-hoeve*, métairie de l'ouest.

WESTYEUSE ou WESTYUSE, ham. *c^{ne}* de Landrethun-lez-Ardres. — *Westyeuzenes, 1547, terr. de Tournehem. — En la paroisse de Landrethun, listant de nord au chemin qui maisnc à Westyeuzenes, ibid.*

Etym. *West-yeuzenes*, Yeuse l'ouest. V. Yeuse.

WEZ (le), ham. du village S^t-Nicolas, *c^{ne}* de S^{te}-Marie-Kerque, sur la rivière d'Aa, à l'embouchure du canal de S^t-Omer à Calais. On prononce Wesse.

— *Wichz, 1293, privil. 37 eccles. Watin. — Nous esquevins et corier de Bourbourg... pour le grant deffaulte d'eauwe qui fu au terroir de Bourborch, à le requeste du commun et aveuck une partie des bones gens du terroir devant dit, alames au prévost de le église de Watene et requesmes à lui et au couvent et en charité qu'ilz nous octroiassent et donnassent congé de perchier le dik (la digue de la rivière d'Aa), à Wichz tou dist à Upent Graveningue*

(en amont de Gravelines), *ibid.* — *Le Wez, 1456, cart. chart. p. 43 et 44 v^o et 44.* — *Ung fief tenu de la seignourie de Bistade à la charge d'une paire de blans wans deubs à Jacques DU WEZ, escuier, seigneur du dict Bistade contenant le dict fief 64 v. de terre qu'on dist abords gesant en la parroche de S^t-Nicolay ou terrouoir de l'Angle, joignant oest à le rivière allant de S^t-Omer à Gravelinghes.... ibid.*

Etym. *Wich*, golfe, baie, embouchure. C'était à partir du Wez que commençait le *Bage* ou baié de l'Aa. V. **BAGE**.

WIDDEBROUCQ (le), ham. c^{ne} d'Aire, dans le marais. *Widdebroucq ou Willebroucq, hameau de la paroisse de S^t-Martin, mi-partie du bailliage d'Aire et de la chatellenie de Cassel*, Maillard.

Etym. *Wyd-brouck*, grand marais.

WIDLILLE (moulin de la), c^{ne} de Lumbres,

WILBEDINGHE, ham. c^{ne} de Wavrans. — *Wildingue*, (pour Wilbedingue), *hameau, paroisse de Wavrans, Maillard*.

Etym. *Wile-bedinghe*, précaire à temps, concession à titre précaire et pour un temps indéterminé.

WILLAMETZ, ham. c^{ne} de S^t-Martin-d'Ardinghem. — *La terre de Willametz*, pr. v. de réact. des cout. de S^t-Omer. — *Willa-mez*, *hameau en la paroisse de S. Martin d'Ardinghem, Maillard*.

Etym. *Willam-metz*, mansé ou manoir de Willam.

WINCOUE (le), ham. c^{ne} de Houlle. Ce nom se prononce et s'écrit aussi *Vincq*. Sa véritable orthographe devrait être *Wincke*, mot idiotique emprunté au fla-

mand *Winkel* et employé dans le sens de coin, canton, quartier. C'est ainsi, du reste, qu'au xv^e siècle on l'écrivait : *Une mesure de terre gisant au WINCLE, alistant oest à le terre de l'église de Tilques.* 1438, cart. chart. p. 249. — *Winque, hameau, paroisse d'Houle, Maillard.*

WINDAL (le), ham. du village de Nortbécourt, c^{ne} de Mentque. — *Wandal*, 1431, cart. chart. p. 242 et 243. — *Vers zud de l'église de Boucout, bezude* (au sud de) *Wandale*, ibid. — *Le Waindal*, 1542, terr. de Tournehem. — *Le premier sief en 24 mesures de terre ahanable, et pasticq amazé tout tenant en une pièce nommée LE WAINDAL en Norbécourt*, pr. v. de rédact. des cout. de St-Omer. — *Windal* (le), hameau, paroisse de Nortbécourt.

Etym. *Win-dal*, val ou vallon cultivé, productif, par opposition à la *Wattine* ou *Woestine* (lieu désert et inculte) qui est à côté.

WINS, ham. c^{ne} de Blendecques. — *Winningahem*, 838, cart. sith. p. 160. — *Vindingahem*, 850, ibid. p. 107. — *In loco nomine Windinghahammo*, histoire des miracles de St-Bertin, m^s 849, bibl. de St-Omer. On lit en marge : *Weins prez le Gontardenghes*. — *Wynsch*, 1358, cart. chart. p. 254 v^o. — *4 mesures de terre environ gesant en plusieurs pièches entre Wynsch et Edekines*, ibid. — *Wins, hameau en Blendecque*, Maillard. On prononce *Weinsse*.

Etym. Abréviation et contraction de *Weydinghamme*, en termes idiotiques, *renclôtures des prés, pâtures légères*. On appelle ainsi un terrain maraîca-

geux transformé en prairie ou en pâture grasse, au moyen de larges fossés qui lui servent tout à la fois de clôtures et d'égoûts et dont la terre extraite a été employée à l'exhaussement du sol. De ce mot *Weydinghe* et de son synonyme *Winninghe*, (de *Winnen* cultiver, gagner). On a fait les mots romans *Wayn*, prairie foin, récolte : *gaing*, temps de la récolte, *gaugnesie*, pâturages. De là le mot français *regain*, seconde récolte de foins.

WINSQUEDAL, vallon et canton de la forêt de Tournehem. — *Wynsquedal.... le bois du Wynsquedal*, 1578, terr. de Tournehem.

Etym. *Weingue-dal*, contraction de *Weydinghe*, vallée du pacage.

WIRQUIN, ham. c^{ne} de Ouve. — *Werquin*, 1367, cart. S. Om. p. 416. — *Weirquins*, 1319, cart. S. Om. anniv. p. 99. — *Werkin*, 1438, ibid. p. 231. — *Entre Rumilly et Wirquin*, ibid. — *Wirquin, paroisse*, Maillard. — *Wilquin* et *Wirquin*, proc. v. de rédact. des cout. de St-Omer.

Etym. *Wier-kin* ou *quin*, la lande du *wier* ou gué de la rivière. — *A Remilly.... au Wier.... au Venczel descure le Wier*, 1297, cart. St-Om. anniv. — *Les longhes avesnes du Wyer*, 1439, ibid. p. 448. — On appelle *avesnes* plusieurs chaînes de rideaux incultes superposés en amphithéâtre sur le penchant d'une colline.

WISMES, c^{on} de Lumbres, 560 hab.; en 1698 : 463 hab. — *Wima*, 1468, gall. christ. t. x, p. 405. — *Wimes*, 1405, cart. sith. p. 242. — *Wyma*, pouil.

de Thérouanne. — *Wyme*, 1412, cart. S. Om. anniv. p. 59. — *Wismes et S^t-Pierre*, pouil. de Boulogne. — *Wismes, paroisse, avec les hameaux de Sal-week et de Cantemerle*, Maillard.

Wismes est passé de la régle de Thérouanne dans le bailliage de S^t-Omer (1662) et du doyenné d'Hellesfaut dans celui de Bléquin (1566). En patois ce mot se prononce Wême.

Etym. *Weeme*, contracté de *Wye-hem*, maison sainte, en flamand presbytère, autrefois église¹.

WISQUENDAL, vallon, c^{me} de Remilly.—*A Rumilly, en le vallée du Wisquendalle*, 1436, cart S. Om. ann. p. 146. — *Aux fons des Wisquendalles*, 1439, ibid. p. 148.

Etym. des trois mots : *dal* vallée, *quen* lande, et *wis* pâtrage, pâlis, la vallée du patis, des landes, dès rietz.

WISQUES, c^{on} de Lumbres, 167 hab.; en 1698 : 70 hab. — *Wiciaco*, 648, cart. sith. p. 48. — *Wiske* et *Wisque*, 1439, cart. S^t-Om. p. 1. — *Viscum*, 1459, ibid. p. 2. — *Wiscka*, obit. S^t-Om. — *Wisseke*, 1317, cart. chart. p. 243. — *Entre Wisseke et Hougherie, par d'aval le bos de Wisseke*, ibid. — *Wisque*, 1420, ibid. — *Wisque, château et hameau*. Maillard. Le château de Wisques, flanqué de tourelles, existe encore. Au spirituel, cette commune

¹ Le chœur de l'église de Wismes est remarquable par son architecture élégante des XIV^e et XV^e siècles, il a été construit par le chapitre de Thérouanne à qui l'église appartenait.

qui était dans la banlieue de St-Omer, est l'annexe d'Hallines.

Etym. *Wis-eke*, canton des pâturages.

Wissocq, ham. c^{me} d'Audréhem.—*Wesioc*, 1084, chron. And. — *In villis Žorni, Audenhem, Foxole, Landerthum, Westchoch*, ibid. p. 580. — *Wizzo*, XII^e s. Lamb. d'Ardr. — *Wissoc*, 1398, cart. chart. anniv. p. 31. — *Wissocq*, 1543, terr. de Tournehem. Ce hameau se divise en *Haut et Bas Wissocq*. Dans le pays on prononce *Wizzo*.

Etym. *Wis-hock*.

WITTES, c^{ea} d'Aire, 544 hab.; en 1698 : 475 hab. — *Witeka*, 1207, A. Mir. dipl. Belg. t. III, p. 370. — *Witque*, 1559, ibid. t. IV, p. 672. — *Wicteque*, tableau du siège d'Aire, 1638. — *Wictez*, Bignon.— *Witres*, pouil. de St-Omer.— *Wicte*, 1739, pr. v. de rédact. des cout. d'Aire.— *Wicte*, *village*, Maillard.

Cette commune était du doyenné d'Arques et du bailliage d'Aire.

Etym. *Wydt-eke*, le canton du large, ou l'étroite et profonde vallée de la Melde aboutit à la plaine basse et spacieuse que parcourt à partir de cet endroit la Basse Lys.

WIZERNES, c^{on} de St-Omer sud, 1256 hab.; en 1698 : 217 hab. — *Weserinum*, 850, cart. sith. p. 403. — *Wuesarinum*, 877, ibid. p. 124. — *Wiserna*, 1093, ibid. p. 245. — *Vinserna* (pour Vuiserna), 1145, ibid. p. 320. — *La cour ou cense de Wisernes*, 1296, synopsis, t. I, p. 449. — *Maison et prieuré de Wiserne*, 1542, recueil de chartes.

Ce village et celui d'Hallines jusque là réunis, furent divisés en deux paroisses en 1280 (gr. cart. t. III, p. 489). — *Sanctus Folquinus de Wisserna*, pouillé de Thérouanne. — *Wisernes*, *S^t-Folquin*, pouil. de S^t-Omer. — *Vuisernes*, Bignon. — *Wizerne*, paroisse, Maillard.

Compris en partie dans la banlieue de S^t-Omer et paroisse du doyenné d'Arques, Wizernes passa dans le doyenné d'Hellefaut en 1560 (pouillé de Thérouanne et de S^t-Omer).

Les mayeur et échevins de S^t-Omer contestaient, dans l'intérêt de leur juridiction, le titre de *prieuré* que les moines de S^t-Bertin attribuaient à leur maison de Wizernes ; ils prétendaient *que les maisons des dits de S^t-Bertin au dit Wizerne, Salpruicq et Longuenesse n'estoient que censes, combien qu'ils les appellassent priorez et payoient les censiers des dittes maisons écorvées à la ditte ville pour l'entretenement des chemins, comme les autres laboureurs demourans en la ditte banlieue*, 1542, rec. de chart. Quant à l'hypothèse émise par Malbrancq (*de Morinis*, t. I, p. 247 et suiv.) que ce prieuré aurait été originai-
ment un monastère plus ancien que celui de S^t-Bertin, un monastère auquel il donne le nom purement ima-
ginaire de *Monasterium Ulterense* emprunté à celui
de la rivière d'Aa qui, en cet endroit, se serait appelée
Ulter. V. le mot *Quelle*.

Etym. *Wise-reen*, lisière ou limite des patis de S^t-Omer dont la banlieue s'étendait dans Wizerne même jusqu'à la rivière.

WOLPHUS, ham. c^{ne} de Zouafques. — *Wulshus*, 1084, ch. And. p. 370. — *Wlfus*, 1200, ibid. p. 327, — *La vicomté de Wolphus*, 1473, terr. de Tournehem. — *Ma terre et seigneurie de Wolfus gisant en la paroisse de Zouaveque-lez-Tournehem qui se comportent assavoir : mon chef-lieu et motte de Wollefus amasé de maison manable, grange, étable, autres édifices, bassecourt, jardin, pastures, bois, etc., contenant le tout 506 mesures etc.* 1561, rapp. du s^{gr} de Wolphus.

Etym. *Wolf-hus*, la maison de Wolf ou du Loup. Peut-être était-ce un nom d'enseigne, comme à St-Omer où il y avait aussi la *Maison du Leu*.

WORT-LA-HAIE (le), actuellement appelée *Wohaie* ou simplement *la Haie*, f^e, c^{ne} d'Ardres, où sont les principales sources de la rivière. — *Gillet du Wort*, 1328, comptes de Tournehem. — *La ferme du Wort-la-Haye*, XVIII^e s. titres particuliers concernant le moulin d'Ardres.

Etym. *Worth*, cense, métairie, *curtis*, *prædium rusticum*, Ducange. *La Haie*, clôture de broussailles et d'épines qui défendait les approches des fossés de la ville d'Ardres : *Sepibus et ericiis conceptum*, Lambert.

Y

YEUSE, ham. e^{ne} de Landrethun-lez-Ardres. — *Yuynes*, 1084, chron. Andr. p. 350. — *Yusnes*, ibid. — *Yeuzene* et *Yeuvezene*, 1547, rapp. du s^{fr} d'Yeuse. — *Ung manoir amazé de maison manable et aultres édifices, séant au village d'Yeuzene, contenant 14 mesures ung quarteron de terre ou environ, listant de nort à la rue quy maisne à Westyeuze*, ibid. — *Item 26 mesures de terre tant bois que riez... abou-tant d'oest au chemin qui maisne d'Yeuvezze au bois de Hondreccultre*, ibid. Ce nom se prononce généralement *Yuze*.

Etym. *Yeuse*, chêne, *Yeuzènes*, l'endroit, le lieu chêne ou de l'Yeuse.

Z

ZEBBLINGHEM, nom d'un terroir d'Arques où il existait au xv^e siècle un hameau. — *Aléaume de Longpré, bailli de St-Omer, par ordre de Jean duc de Bourgogne, fait déprisonner ceux d'Argues pour un cerf trouvé dans le presbitère et une biche au hameau de ZEVLINGHEM, 1414, synopsis, t. II, p. 4 v°.*

ZELTUN, fief et manoir féodal depuis longtemps détruits, c^{nc} de Polincove, à la bifurcation de l'Hem et dans l'angle formé par les deux branches de cette rivière, le Meullestroom et la Riviérette. — *Sceltun, 1084, chron. Andr. p. 354. — Seiltun, 1118, ibid. p. 392 et passim. — Seltun, 1179, ibid. p. 474 et passim. — Willelmus de Seiltun, 1145, A. Mir. dipl. Belg. t. I, p. 391. — Seltunium, Lamb. d'Ardres. — Henricus de Seltunio juxta turrim Celtim (pour Celtun), in divisionem terrarum unde nomen accepit à gentilibus olim constructam, ibid. — Zeltun, 1396, cart. chart. p. 266 v°. — Mahieu de Sojer-capelle, bailliu de Zeltun, salut.... par devant my*

comme bailli et par devant les francs hommes de le court de Zeltun... Henry de Northout recongnoist avoir vendu ung fief qu'il tient de le court de Zeltun contenant le dit fief 3 mes.... à Polinchove.... aboutant à le rivière de Pollinchove, ibid. — Zelthun, 1517, rapp. du s^{er} du Vroland : A Recq.... aboutant oest à la rivière qui va à Zelthun, ibid. — Je soub-signé arpenteur.... cejouurd'hui 15 janvier 1674, en la présence de messieurs les eschevins du village de Pollincove, pays de Bredenarde, d'une part, et le s^r Jean Cocquilier bailli de la baronnie de Zeltun pour et de la part de M^{me} la baronnesse douairière du dict lieu, d'autre, j'ay mesuré le refouissement faict de la rivière du Mullestroom.... le dict soub-signé at trouvé que la quattriesme tacque du dict refouissement est commençante à l'opposite de la ferme du dict Zeltun.... Régistre extraordinaire de la ville et banlieu d'Audruicq. Il résulte de cet arpentage que la ferme et le domaine de Zeltun occupait une étendue de 56 verges, environ 373 mètres, de long sur la rive droite du Meullestroom. — Zeltun, hameau, baronnie, en la paroisse de Polinc-hove, Maillard. Ce fief était en effet au nombre des douze baronneries du comté de Guînes : Et nous conte de Guysnes et Baudin de Guysnes.... par devant les barons de la conté et terre de Guysnes, c'est assavoir... La dame de Seltun.... 1273. charte, Livr. des Usaiges de Guînes, p. 144. Ce nom, dans Duchesnes (Maison de Guisnes, p. 3) et dans le manuscrit de Dom

Dewittes (n° 819 bibl. de S^t-Omer), est désiguré en celui de *Zuueveland, Zeveland*.

L'emplacement de ce domaine figure aujourd'hui, comme lieu dit, sur la matrice cadastrale et il est désigné dans le pays sous le nom de *les Zeltans*.

Etym. *Sel-tun*, manoir salique ou seigneurial, *Dominica villa*.

ZIEU (le), canal et sentier de halage dans les marais de S^t-Omer.

Etym. *Ziiveg*, chemin détourné.

ZOUAFQUES, c^{on} d'Ardres, 427 hab.; en 1698 : 222 hab. — *Suaneca* et *Suaveea*, 1084, chron. Andr. p. 344 et 347. — *Suavelces*, *Suavelkas*, ibid. p. 353 et 370. — *Villa de Suanekes* (pour *Suavekes*), 1084, ibid. — *Suavekes*, 1122, ibid, 382. — *Suanacas* (pour *Suavacas*), *Soancas* (pour *Soavcas*), 1122, ibid. p. 400. — *Suavca*, *Suavka*, *Suavekæ*, Lamb. d'Ardr. — *Suaveske*, 1311, comptes du bailli de S^t-Omer : *Au quemin qui va de S^t-Omer à Arde.... pour le pas qui est en cel même quemin entre Ausque (Nordausque) et Suaveske*, ibid. — *Zuaveque*, 1543, terr. de Tournehem. — *Zwaveque*, ibid. : *Entre Wolphus et Nortausque dismaje de Zwaveque*, ibid. — *Zuwavecque*, *Zwavecque*, *Zwawecquè*, *Zwvecque*, 1578, autre terrier. — *Zoafque*, 1673, autre terrier de Tournehem, passim. — *Zouaffre*, pouil. de Boulogne. — *Zouasque*, Bignon. — *Zuafe*, paroisse, partie *Artois*, partie *Montreuil*, alias *Zoasque*, Maillard.

Ce village dont la seigneurie appartenait à l'abbaye

d'Andre, relevait d'Ardres ; il était au nombre des dix-neuf paroisses de l'Ardrésis. D'abord du doyenné d'Alquines, puis de celui de Tournehem, son église avait toujours été jusqu'en ces derniers temps la succursale de celle de Guémy, aujourd'hui son secours.

Etym. *Swaf-cke*, le canton ou quartier du courant (d'eau) ; de *Sweven*, errer, flotter, courir.

ZUDAUSQUE, c^{on} de Lumbres, 470 hab.; en 1698 : 82 hab. — Le nom de ce village a subi une transformation analogue à celle de Nordausque. — *Ecliaco*, 850, cart. sith. p. 98 : *In Loningahem (Leulinghem-lez-Etrehem, V, c^{et}mot) Beregen habet bunaria VIII arat bunaria III. In ELCIACO Amalger habet bunaria XIII*, ibid. — *Tour d'Ausque*, seigneurie olim ALCIO VILLA, Maillard. — *Ausque*, 1393, cart. chart. p. 240 v^o : *A Odintun (hameau de Zudausque) 80 vergues et che pour chincq quartiers de blé par an héritablement, tel blé et aussi boin qui croistent sur le dicte terre et s'il n'y croissoit point de blé le dict Jacques seroit tenu de payer tel blé et aussi boin comme blé de le disme d'Ausque*, ibid. — *Zutausque*, 1331, ibid. p. 252 : *Si donnions.... à le tavle des povres de Zutausque et à l'église de Zutausque.... cent sols parisise*, ibid. testament. — *Zudausque*, pouil. de Boulogne. — *Zud-Ausque*, paroisse, Maillard.

Compris dans le bailliage de S^t-Omer, ce village an spirituel, était l'annexe de Cormettes, aujourd'hui sa succursale.

Etym. *Zuydt-Ausque*, par rapport à Nord-Ausque.

ZUDROVE, ham. c^{ne} de Serques.

ZUTKERQUE, c^{ne} d'Audruicq, 1755 hab.; en 1698 : 500 hab. — *Parochia de Sutkekercke*, 1084, chron. Andr. p. 370. — *Parrochia St-Martini de Suthguerca*, v. 1422, ibid. p. 400. — *Sutherche*, ibid. p. 423. — *Suthkerke*, XIII^e s. ibid. p. 538. — *Sutkerka*, Lamb. d'Ardr., cart. S. Om. 1439, p. 2. — *Sudkerka*, 1479, ibid. p. 4. — *Sutekerka*, 1433, ibid. p. 7. — *Suquerque*, 1314, comptes du bailliage de St'Omer. — *Zutkerka*, pouil. de Thérouanne. — *Zut-Kerque*, pouil. de St-Omer. — *Zudkerque*, Bignon. — *Zud-Kerke*, Maillard.

Cette paroisse faisait partie du pays de Bredenarde.

V. ce mot.

Etym. *Zuydt-Kerke*, l'église du sud, par rapport à Nortquerque.

ZUTOVE, ham. c^{ne} de Boisdinghem. — *Zuuthove*, 1445, cart. chart. p. 5 et 6 : *A Boudinghem, ung manoir sur le rue de Zuuthove*, ibid. — *Zut-hove*, hameau; paroisse de Boidinghem, Maillart.

Etym. *Zuydt-hoeve*, la métairie du sud.

FIN.

L'ANCIEN IDIOME
AUDOMAROIS

LE ROMAN ET LE THÉOTISTE BELGE.

L'ANCIEN IDIOME AUDOMAROIS

LE ROMAN ET LE THÉOTISTE BELGE PREUVES DE L'EXISTENCE DE CETTE DERNIÈRE LANGUE A SAINT-OMER

Dans les alentours, dans le Bas-Artois, l'ancien Comté de Guînes, le Calaisis,
l'Ardrésis, le Boulonnais et la Picardie ;
son Origine, son identité avec l'idiome des anciens Morins et des Gallo-Belges ;
sa perpétuation jusqu'à nos jours dans les faubourgs de Saint-Omer.

PAR

M. A. COURTOIS, AVOCAT,

Secrétaire-Archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Saint-Omer. — IMPRIMERIE FLEURY-LEMAIRE.

L'ANCIEN IDIOME

AUDOMAROIS

I.

LE ROMAN-WALLON ET LE LATIN RUSTIQUE¹.

Il y a peu de villes qui soient aussi intéressantes à étudier, sous le rapport de la philologie, que celle de Saint-Omer.

Elle possède dans ses archives l'acte public le plus ancien connu, écrit en français dans les provinces d'Artois et de Picardie ; elle a, dans son *Carlulaire de Saint-Bertin*, un spécimen du roman, sous la forme du latin rustique, au ix^e siècle, et une partie de sa population a conservé jusqu'aujourd'hui l'ancien idiome que parlaient les Morins et les Gallo-Belges lors de la conquête romaine. Cette identité, nous essaierons du moins de l'établir.

¹ On entend par *roman-wallon* le français primitif tel qu'on le parlait dans le Nord de la France en deçà de la Loire.

Le savant M. Tailliar, conseiller à la cour de Douai, a publié, en 1849, un *Recueil d'Actes des XII^e et XIII^e siècles, en langue romane du Nord de la France*. A part le testament d'un seigneur de Haucourt dont la date (1433) et l'authenticité sont contestées, l'acte le plus ancien, inséré dans ce recueil est de 1497. De son côté, M. Dorbis, conservateur des archives du département de la Somme, s'est livré à un travail analogue. L'acte le plus ancien qu'il ait trouvé écrit en français, dans les archives de l'abbaye de Corbie et du chapitre de la cathédrale d'Amiens, est de 1247¹.

Les archives du chapitre de Saint-Omer possèdent un document plus ancien : c'est un tableau des marchandises qui devaient payer le tonlieu. Cet acte est le *vidimus* d'un autre acte plus ancien, passé en présence de Milon, évêque de Thérouanne (1459 à 1469), et d'autres personnages contemporains. Voici comment il se termine :

Chou est consermé par le sceau le eveske Milon de Térouane et dou prevost dou capitle de Saint-Omer, filg au conte Tiery de Flandres et dou frère au conte Philippe, et se aneuns le voloit dépêcher par sa malice, escumenis seroit. Chou fu fait devant ches tesmoins : le evesque Milon de Terewane, Pieron prévost de Saint-Omer, le doyen Jean et plusieurs autres.

« Ce document, comme le prouvent déjà ces citations, dit » M. Vallet de Viriville, qui a dressé le catalogue de ces » archives, mérite le plus vif intérêt. Il vise évidemment un » acte daté du XII^e siècle, et les synchronismes qu'il présente » circonscrivent cette date entre 1459 et 1467. Très vraisem- » blablement le fond du contexte a été transcrit de l'une des » deux pièces dans l'autre. Nous avons donc ici, à quelques » additions près, qu'il est facile de distinguer un spécimen du » dialecte arlésien au troisième quart du XIII^e siècle. L'exé-

¹ Nous ne voulons parler que des actes *publics* et des transactions. M. PEIGNOT, président de l'Académie de Dijon, a publié dans la *France littéraire*, t. 19, quelques extraits de roman-wallon attribués à la fin du X^e siècle.

» cution atteste par ses caractères archéologiques la fin du
» XII^e siècle ou le commencement du XIII^e¹ »

Il est donc certain que la langue française était en usage à Saint-Omer dans le cours du XII^e siècle et, comme le prouve ce spécimen, comparé à d'autres de la même époque, cette langue y était écrite plus correctement que dans d'autres parties de l'ancienne Gaule-Belgique plus éloignées du pays où l'on parle flamand. Nous indiquerons plus loin la cause de cette différence.

Si nous remontons trois siècles plus haut, nous trouvons dans le cartulaire de Saint-Bertin deux spécimens bien plus intéressants encore au point de vue de la philologie. L'un est la *Breviatio villarum monachorum victus*, ou état des métairies d'où les moines tiraient leurs subsistances, dressé par les ordres de l'abbé Adalard vers 850 ; le second est le *Brevis de substantiâ et censu* ou état des subsistances et revenus assignés par le moine Gunibert à l'abbaye de Saint-Sauveur, dressé par ce moine lui-même religieux de Saint-Bertin en 867.

Le texte de ces deux pièces est en latin usuel ou barbare tel qu'on l'employait dans les comptes. La différence qui existe entre ce latin et celui des actes publics est d'autant plus remarquable que Gunthert, qui était un moine très savant, a rédigé lui-même en latin très correct plusieurs chartes du cartulaire. Voici quelques-uns des mots qu'on rencontre dans ces deux documents et dans une charte de la même époque ; nous traduirons ces mots en patois et en français :

CARRUS AD HOST, un car à host (*host, ost, armée*) ; c'étaient les chariots que chacun devait fournir aux armées du Roi, à raison de ses possessions² ; DE SPELTA BENNE, des bennèties d'espente, la charge d'un tombereau d'épeautre ; DE BALIARCHO

¹ Mémoires des Antiquaires de la Morinie, t. 6.

² De là le mot *car-host, carrosse*, en latin barbare *carrocium, currus bellicus*, chariot de guerre.

CARRADE, des carretées de baliarche ou brilliar, espèce d'orge ; MULTONES, moutons, BERBICÆ, berbis, brebis ; BERBICARIUS, berquer, berger ; CABALLARIUS, cavalier ; CABALLICARE, cavalquer, chevaucher ; BRACE, brace, grain moulu et préparé pour faire la bière, espèce de mouture ; CAMBA, cambe, brasserie ; CERVISIA, cervoise, bière ; CASTITIA, côteux, ; BUNARIA, boniers, mesures de terre ; CAMSILES, camisoles ; LADMONES, clamones, robes de moines ; PENSA, pesée ; PORCARIUS, porquer, porcher ; FLASCONES, flacons ; MANSUS, manse, manoir ; JORNALIS, journal, mesure de terre ; DRAPPOS, DRAPPALIA, draps, étoffes ; KAMISIAS, kemises, chemises ; CLOCQUE, cloche, etc.¹. Tous ces mots dont les radicaux seulement sont latins ou théotiques appartiennent évidemment à une troisième langue formée des deux premières, au roman.

Au milieu de tout cela, on rencontre le pronom *ille*, employé comme article : *ille decanus*, *ille major*, el doïen, el maïeur ; et des gallicismes, comme ceux-ci : *faciunt in hebdomada II dies*, ils font deux jours par semaine ; *facit servitium*, il fait le service ; *facit sicut superius*, il fait comme plus haut ; *servit uuaquaque die ad pistrinum, ad bracitorium*, il sert chaque jour à la boulangerie, à la brasserie, etc.

Ces documents nous prouvent que la langue romane dont Nithard nous a conservé un spécimen dans les serments de Charles-le-Chauve et de son armée en 842 était en usage à Saint-Omer à la même époque, sinon dans la ville, du moins dans l'abbaye de Saint-Bertin. Ils sont d'autant plus précieux qu'ils sont peut-être les seuls où l'on trouve un aussi grand nombre de mots romans réunies. Ecouteons en effet ce que dit M. Villemin dans son cours de *Littérature au Moyen-Age*¹ : « Aucun mouvement de quelqu'étendue, nul poëme, nul chant » n'atteste le premier état du roman *wallon* dans une époque « contemporaine des plus anciennes poésies provençales. A » l'exception des fameux serments de 842, antérieur à l'an

¹ *Cartular. Sithiense*. Edit. Guérard, p. 97 et seq.

» 1000. Sous cette époque reculée on ne trouve que des mots
» isolés de ce dialecte épars dans les chroniques latines, mais
» pas une phrase entière Ainsi je lis dans une chronique de
» Mortagne, au VIII^e siècle, qu'un homme pérît d'une mort
» très odieuse vulgairement appelée *murt*. Ailleurs, je vois
» que les Normands remontaient la Seine et arrivaient jus-
» qu'à Paris sur des navires nommés *bargas* dans la langue
» du lieu ; *navibus quas nostrates BARGAS vocant*. Voilà un
» échantillon du français au IX^e siècle ; voilà tout ce que j'en
» sais. »

Ainsi après avoir feuilleté les anciennes chroniques écrites au centre de la France et à Paris même, M. Villemain en est réduit à ne pouvoir citer, comme échantillon du roman-wallon au IX^e siècle, que ces deux mots *murt* et *Bargas*.

N'est-il pas intéressant de voir que ce soit à Saint-Omer, sur l'extrême limite du roman-wallon, du français, dans une ville dont une partie de la population continue à parler le théotisque que nous trouvons les plus anciens documents qui constatent et l'existence du roman-wallon et son emploi dans les actes publics à une époque plus reculée que dans les contrées situées au centre même de la France et dans le voisinage de Paris ?

Mais s'ensuit-il que le roman-wallon fût déjà au IX^e siècle la langue vulgaire en usage parmi les habitants de Saint-Omer ? C'est ce que nous allons examiner.

¹ Paris 1855, in-12, p. 208.

LE THÉOTISQUE OU LANGUE THIOISE,
autrement appelée le Thiois et, dans le Nord, le FLAMAND¹.

Lorsque le saint évêque Omer eut pris possession de son siège épiscopal de Thérouanne, il s'empressa d'appeler auprès de lui ses trois compagnons de l'abbaye de Luxeul, Bertin, Mommelin et Eberfram. Il jeta les yeux de préférence sur ces trois religieux, tant à cause de l'affection particulière qu'il portait à Bertin, dit Iperius, que parce que, étant tous d'origine teutonique, ils savaient bien la langue du pays : *tam amore ipsius sancti, quam quia patriæ linguam, upote teutonici, bene sciebant*².

Plusieurs documents du XIV^e siècle (Grand cartulaire de Saint-Bertin, t. V, p. 422 et suiv.), un compte des rentes appartenant à la maison des Ladres, en 1406 (manuscrit de la bibliothèque communale) et d'autres documents, nous fournissent l'indication d'un certain nombre de rues de Saint-Omer dont les noms appartiennent au théotisque belge ou Flamand ; telles sont : *Arkestraet*, la rue d'Arques, aujourd'hui la rue d'Arras, *Potestraet*, la rue du Pot, *Wackestraet*, la rue du Guet, aujourd'hui la Litte-Rue, *Becquestraet*, la rue du Ruisseau, aujourd'hui la rue de l'Arbalète, *Payellestraet*, *Madocstraet*, *Vinpuestraet*, etc. Deux ponts portaient le nom l'un de *Texbrighe*³, l'autre de *Lobrighe*⁴, les quais y étaient

¹ On comprenait sous le nom de *Théotisque* (*Theotisca* ou *Teutonica lingua*) les divers idiomes issus du Teuton et spécialement les dialectes Franc, Allemand, Belge ou Flamand.

² IPERIUS *Chronic. Sithiense*. Apud D. Mart. nov. test. t. 3.

³ et ⁴ En flamand le mot *pont* s'écrit *brugge*, mais en anglo-saxon et dans le dialecte de la deuxième Belgique, il s'écrivait *brige*

désignés par le mot de *Stade*; ERBOSTADE, aujourd'hui le quai des Tanneurs; le STADE qui conduit au BRULE, celui du ruisseau de Sainte-Claire, dont une partie était occupée par l'ancien lit de l'Aa.

En lisant ces noms, ne se croirait-on pas dans une ville flamande?

Ces documents prouvent donc :

1^o Qu'au septième siècle le thiois ou théotisque était la langue vulgaire du Thérouannais et de Saint-Omer en particulier; 2^o que le dialecte, qu'on parlait dans cette ville et dans les alentours, était le même que celui des bords du Rhin, du Grand Duché de Bade, de CONSTANCE qui était la patrie commune de Saint-Omer et de Saint-Bertin; 3^o que cette langue dominait encore dans la ville à l'époque de la construction des rues dont nous venons de rappeler les noms, époque qu'on pourrait fixer au x^e siècle, après les excursions Normandes et l'achèvement des remparts de la ville.

Voici d'autres preuves à l'appui de ce fait :

Dans une charte de l'année 800, il est dit de la donation qui y est constatée qu'elle est destinée à l'achat d'étoffes pour faire des vêtements, *drappalia*, et notamment des chemises d'outre-mer vulgairement appelées BERNISCRIST : *ut vestimenta comparentur, id est drappos ad KAMISIAS ultra marinias que vulgo BERNISCRIST vocentur*. Les mots *drappos* et *kamisia*s qui sont romans, n'appartenaient donc pas à la langue vulgaire et par conséquent celle-ci n'était pas le roman, mais bien le thiois ou théostique. Dans cette dernière

(le g dur); témoins les noms de lieux *Samarobriga*, Amiens. *Briga Isara*, Pontoise. Sous ce rapport le dialecte thiois qu'on parlait à Saint-Omer et dans les alentours est incontestablement le même que l'ancien idiome gallo-belge.— Le *Textrighe* était le pont de la place du Haut-Pont, et le *Lobrighe*, celui qui communiquait des jardins de Saint-Bertin avec la rue des Moulins.— La *Payellestraet* et la *Madoestraet*, commençait de la rue basse Saint-Martin avec le ruisseau Sainte-Claire; la *Vincquestraet*, la rue du Vincquai.

langue en effet, le mot *berne scrist* signifiait *chemise d'homme*. En anglais le mot *shirt* a encore cette signification¹.

Nous lisons dans l'agiographe qui a écrit l'histoire des invasions normandes à Saint-Omer, vers la fin du ix^e siècle ou le commencement du x^e, que de son temps le briquet dont on se servait pour faire jaillir le feu d'un caillou était un poinçon ou stylet de fer appelé *sol* : *Stilo ferreo qui sol vocatur, undē solet excuti ignis ē silice*; que le nom d'*Hellefaut* ou *Hellefeld* signifiait dans la langue du pays *ecclesiae locus*, le lieu de l'église, parce que c'était sur cette hauteur que saint Fuscien et saint Victorie avaient construit le premier temple chrétien parmi les peuples de la Morinie. Or, dans la langue thioise, le mot *sol* correspondait en effet au mot grec *stylos*, celui d'*healle* au mot *église*, et *fald*, *fold*, au mot *lieu clos dans les champs* ou *village*².

La paroisse actuelle de Saint-Momelin, le *vetus monasterium*, était désignée dans la langue vulgaire, comme le prouve une charte de 1172, sous le nom d'*Oudemonestre* qui a la même signification. Au xv^e siècle il avait changé ce nom flamand contre le nom roman de *Viez-moustier* qui n'en était que la traduction.

Au xiv^e siècle, les affiches, à Saint-Omer, se faisaient dans

¹ Voir le *Glossarium Germanicum* de Wachter, sous les mots *bern* et *schurze*; *bern vir* et *vir precipitus*; *schurze*, Islandis *skirta*, Cambris *Crys*, indusium. — Anglo-Saxon. *Scrydan* vestire.

² Ibid. sous le mot *hall*: *domus ampla et spatiosa, palatum, templum*. En anglo-saxon ce mot s'écrivait *Heall*, *eath*, *ath*. Il s'écrivait de même dans l'ancien gothique. Ainsi dans la traduction de l'Evangile par Ulphilas vers l'an 370, *in ath* signifie IN TEMPLO, *faurhah aths*, *VELUM TEMPLI*, etc. — *fold*, *fald*, en anglo-saxon, *feld* dans les autres dialectes, signifiait *solum habitatum* et dans les noms de lieux, dit Schrezius, qui en cite plusieurs exemples, il signifie la même chose que *VILLA*, *sxpē idem ac VILLA*. — Il est à remarquer que dans le flamand des environs de Saint-Omer ce mot se prononce encore *faldt*, comme du temps de saint Fuscien et au x^e siècle.

les deux idiômes, en français et en flamand, *in idiomatibus gallico et flamingo*¹.

L'article 7 de la coutume de Saint-Omer rédigée en 1509, porte encore cette mention : « que ses mayeur et eschevins » ont accoustumé faire randigier leurs sentences criminelles » en *langaige flamang*¹. »

Cette ville, comme celles de Flandre, a conservé jusqu'à la révolution son tribunal de la *Vierschaire* et ses *amans*; son patois, comme on le verra plus loin, porte encore l'empreinte du flamand.

Mais ce dialecte du théotisque ne s'arrêtait pas aux murs de la ville et, comme aujourd'hui, à la rive droite de l'Aa. Il a également régné sur la rive gauche de cette rivière et dans toute la partie française et artésienne dont Saint-Omer était le chef-lieu.

Sans parler des noms de villages dont la forme ancienne s'écarte du flamand moderne ou est altérée par la prononciation, nous rencontrons dans tout ce rayon des noms de fermes et de territoires dont la physionomie flamande et la signification, d'accord avec la situation des lieux, ne sauraient être raisonnablement contestées. Nous en citerons quelques-uns.

OEP-HOVE, *la ferme d'en haut*, hameau d'Arques; **WEST-HOVE**, *la ferme de l'ouest*, hameau de Blendecques, à l'ouest de ce village; **ESQUERDE**, *Scherde*, *le Pas* (de l'Aa). C'est à Esquerde que la voie romaine de Thérouanne à Sangate et à Wissant traverse cette rivière; **HO STRAT**, *Hoo STRAET*, *le Grand Chemin*, hameau d'Esquerde, sur cette ancienne chaussée; **QUIES-TEDE**, *Keise-STEDÉ*, *la Cense de la Chaussée*, sur la voie romaine de Thérouanne à Cassel²; **NORTH-DAL** *le Val du Nord*, hameau d'Acquin, situé au nord de ce village, au fond d'une gorge; **ZUT-HOVE**, *la Ferme du Sud*, ha-

¹ V. le t. IX des Méni. des Antiq. de la Morinie, 2^e partie, p. 106.

² *Kcise*, chaussée de graviers, est un mot qui appartient au flamand du rayon de Saint-Omer.

meau de Boisdinghem, sur la limite sud de ce village ; la WATTINE, WOESTYNE, *désert, forêt, lieu sauvage*, hameau de Mentque et d'Acquin, sur la lisière de la forêt de Tournchem; WIN-DAL, le *Val en culture*, hameau de Nord-Bécourt, voisin de la forêt; BOCH-HOUT, le coin du bois; NORD-BOCHOUT, WEST-AOCNOUT et anciennement ZUD-BOCHOUT, le *Coin nord*, le *Coin ouest* et le *Coin sud de la forêt* (de Tournchem). BÉCOURT est une ferme toute moderne qui remonte au siècle dernier; MONNE-K-HOVE, MONCK-HOVE, la *Ferme du Moine*¹; WEST'R-HOVE, la *Ferme occidentale*, hameau d'Eperlecques à l'ouest de ce village; BLACKEN-BERG, le *Mont Chauve*, la colline qui domine Tilques; SCADDEN-BOURG, le *Château de la Motte*, ancien petit castel flanqué de tours et environné de fossés sur le bord du sentier qui conduit de Saint-Martin-au-Laërt à Salperwick; LAER, pâture publique, dans laquelle a été transférée l'ancienne église de *Saint-Martin hors les murs*. De là le nom de LE NARD, par corruption et par euphonie, au lieu de LE LAER, que porte communément ce village.

Tous ces noms auxquels nous pourrions ajouter une infinité de noms de cantons appartiennent incontestablement au flamand et ils sont d'accord avec les documents de nos archives et l'histoire, pour nous montrer cette langue comme ayant précédé le français, non seulement dans la ville de Saint-Omer, mais encore dans toutes les campagnes qui l'avoisinent.

Mais il est bon de le faire remarquer, cette dénomination de *flamand*, consacrée par l'usage, est tout à fait impropre.

Le nom de *Flandre* ne s'étendait pas primitivement au-delà du district de *Bruges*. C'est là un fait qu'a victorieusement

¹ Ce lieu est ainsi appelé parce que c'est là que, d'après le récit de l'agiographe du IX^e siècle et de Folquin, les Normands, au retour de leur première excursion au monastère de Saint-Bertin, en 866, auraient tué le moine Regenard qu'ils avaient amené avec eux : *ad nativitatis suæ villam, distante à monasterio Sithiu Miliario tercio, ad aquilonem plagam dictam MUNNIO.*

démontré M. de Loys, à l'aide des documents contemporains les plus positifs¹. L'auteur ajoute que c'est peu de temps après le milieu du IX^e siècle que le nom de Flandre se communiqua à tous les pays dont Baudouin Bras-de-Fer obtint le gouvernement, c'est-à-dire tous les pays renfermés entre l'Escaut, la Somme et l'Océan.

Mais à cet égard M. de Loys a été beaucoup trop large. Dans un petit opuscule que nous n'avons plus sous les yeux, le savant docteur Le Glay, conservateur des archives du département du Nord, a établi que ni Baudouin Bras-de-Fer, ni Baudouin-le-Chauve et Arnould-le-Vieux, ses successeurs, n'ont jamais pris le titre de *Comtes de Flandre*, mais seulement celui de *Marquis* et de *Comte* sans y rien ajouter. Aux preuves qu'en donne M. Le Glay nous ajouteroons celles-ci :

Le chroniqueur Folquin, contemporain d'Arnould-le-Vieux et moine du monastère de Saint-Bertin dont ce comté était l'abbé, ne fait pas une seule fois mention du *Comté de Flandre*. Les seuls titres qu'il donne à Arnould et à ses prédécesseurs sont ceux de *gloriosus Markio*, *gloriosus Markisus*, *gloriosus Comes*. Quand il raconte qu'à la mort de Baudouin-le-Chauve, ses deux fils se partagèrent son gouvernement, il ne dit pas qu'ils partagèrent le *Comté de Flandre*, mais la *Marche* : *MARKAM vero ejus filii ejus inter se diviserunt*. Arneuld eut la Flandre, *Flandriam*, et Adolphe la cité de Boulogne et la région de Thérouanne, avec l'abbaye de Saint-Bertin, *Civitatem Bononiam et regionem Tarruennicam*². Or la région de Thérouanne ne se bornait pas au Thérouannais, mais elle comprenait en outre le *Mempiscon*, c'est-à-dire toute la Flandre française, moins le Mélantais, et en outre la partie de la Belgique sur lequel s'étendait le diocèse d'Ypres. Et en effet le même Folquin appelle les côtes de Nieuport et

¹ Mém. des Antiq. de la Morinie, t. II, p. 102 et suivantes.

² Cart. Sith. p. 140.

de Furnes : *Fines Ménapiorum*, et les agiographes de Saint-Bertin dont l'un écrivait au VIII^e siècle et dont l'autre fut contemporain de Baudouin Bras-de-Fer et de Baudouin-le-Chauve, non seulement se servent des mêmes expressions, mais ils appellent Cassel, le premier, *locum famosum, CASTELLUM videlicet MENAPIORUM*, et l'autre, *arcem quondam opinatisimam MENAPUM*¹.

¹ Vie de Saint-Bertin, manuscrit de la bibliothèque Saint-Omer, n° 819, chap. 15 et 39.

Au temps de César, les habitants de toute la côte maritime de la Flandre, de la Belgique et de la Hollande, depuis les bords de l'Aa jusqu'à l'embouchure du Rhin et au-delà de ce fleuve étaient tous compris sous le nom générique de MENAPII. Mais refoulés en deçà du Rhin et de la Meuse, à cette époque même par les Tenthéries et les Usipètes qui en furent chassés à leur tour par César lui-même et remplacés plus tard, sous le règne d'Auguste, par une colonie de Suèves et de Sicambres qu'y transféra Tybère, les MENAPII n'occupèrent plus que la contrée comprise entre l'Aa, la Lys et l'Escaut. Plus tard encore, lorsque cette partie de la Flandre, jusque là couverte de forêts et de marais inaccessibles, vit enfin s'élever ses principales villes, telles que Gand, Courtray et Bruges, chacune de ces villes devint elle-même le chef-lieu d'un *pigus* ou *municipe*, d'un district ; le *pagus Menapiscus* ou *Mempiscon* dont Tournai a été longtemps le chef-lieu, se trouva réduit aux territoires de Cassel, Ypres, Hazebrouck, Rousselaer, Furnes, Nieuport, etc., et cette contrée ne forma plus qu'un seul et même district avec celui de Thérouanne. Une charte du cartulaire de Saint-Bertin, de l'an 875, désigne Strazelle et Crombek comme étant situés *in pago Tarwanense, intra Mempiscum*, dans le district de Thérouanne, dans le Mempiscon.

Du récit de l'agiographe du VIII^e siècle qui appelle Cassel *un lieu fameux*, il résulte en outre que cette forteresse avait alors un Gouverneur ou Comte particulier, *comes ejus loci* et que c'est là que de Saint-Omer on envoyait les malfaiteurs condamnés *ad nervum*, c'est-à-dire aux fers, pour y subir leur peine. Mais il paraît que dans l'intervalle qui s'était écoulé entre le VIII^e et la fin du IX^e siècle, la forteresse de Cassel avait été ruinée, car le second agiographe, en racontant le dernier combat que les Audomarois livrèrent aux Normands qu'ils poursuivirent jusque-là, se sert de l'expression indiquée ci-dessus : « La forteresse autrefois très célèbre des Ménapiens, *arcem quondam spinatissimum Menapum.* »

De son côté Frooard, qui fut également le contemporain d'Arnould-le-Vieux, donne à ce prince non pas le titre de Comte de Flandre, mais de *Prince des Morins, MORINORUM PRINCEPS*¹.

Ce ne fut qu'après l'avènement de Hugues-Capet que les successeurs d'Arnould prirent définitivement le titre de Comtes des Flamands, *Flandrenium Comes*, et que le nom de Flandre s'étendit à toutes les contrées qui faisaient partie de ce comté.

Aussi voyons-nous au XII^e siècle la ville de Saint-Omer désignée comme étant de Flandre, *et ad Sanctum Audomarum, in Flandriam, venit*², et le comté de Guînes ainsi que la seigneurie d'Ardres comprises sous cette même dénomination.

Et, comme à cette époque le théotisque belge n'était plus parlé que dans le comté de Flandre, il en résulta qu'il prit partout insensiblement le nom de *Flamand*. Les linguistes allemands désignent cette langue et le hollandais sous le nom de *Dialecte Belge*; c'est aussi le nom que nous lui donnerons désormais.

On va voir, du reste, que cette langue s'étendait en France bien au-delà de l'ancienne châtellenie de Saint-Omer.

¹ Frooard, Annales, t. V. Monument. hist. germ. collect. n° 385.

² Cart. Sith., pars Secunda Simonis, lib. II. Edit. Guérard, p. 286.

DIGRESSION

COUP-D'ŒIL PHILOLOGIQUE SUR LES CONTRÉES VOISINES

LE COMTÉ DE GUINES, LE BOULONNAIS ET LA PICARDIE.

III.

Guillaume d'Andre qui écrivit en 1229 la chronique de son abbaye, nous apprend que, de son temps, les affaires qui étaient soumises à la cour de cette abbaye, ne se plaidaient et ne se jugeaient qu'en flamand : « *Ex Consuetudine quoque pairi nostræ, disait-il dans une assemblée tenue à Charroux, in curia nostrâ, per singulas quindenas, humanas leges et judicia mundana constat exerceri que omnia non, nisi Flandrensi idiomate, discuti debent et terminari*¹. »

Au siècle précédent, ceux des moines d'Andre, qui étaient originaires du pays, ne comprenaient point le roman que parlaient leurs confrères, ceux de Charroux, en Poitou, qui étaient venus les premiers peupler le monastère, lors de sa fondation, et en occupant toutes les dignités. « Nos Andrésiens, dit Guillaume, étaient fatigués de la domination de ceux de Charroux et ils supportaient avec peine qu'eux, Flamands, ils fussent soumis à ces Poitevins qui, à raison de la différence de langue, étaient à leurs yeux comme des étrangers, ut potè qui propter linguarum dissonantiam eis videbantur alieni. » Au nombre de ces moines Andrésiens ou Flamands était Grégoire, fils du seigneur de Balinghem et petit-fils du

¹ *Chronicon Andrense*, Spicileg. Achery, t. IX.

comte de Guînes Manassès. Ce dernier, en vue de dissiper cette prévention, avait envoyé ce jeune moine à la maison mère de Charroux pour l'y mettre en rapport avec les dignitaires de cette abbaye, parmi lesquelles celle d'Andre était tenue de choisir les siens, et aussi pour assurer Grégoire dans l'exercice de sa profession. Après un séjour de quelques années, notre jeune novice retourne à Andre, où il trouve son aïeul malade. Le Comte, déjà parvenu à un âge fort avancé, s'était fait transporter dans le dortoir même de l'abbaye, où il attendait sa fin prochaine. Grégoire s'approche de lui et sans se donner à connaître, il salue très humblement son aïeul en langage poitevin, comme s'il avait ignoré celui de la contrée. Manassès connaît le poitevin qui n'était autre que le roman; mais il était si peu habitué à l'entendre parler autour de lui, qu'il peinait à saisir le sens des mots. Comme il était d'un caractère naturellement gai et que chez lui régnait une grande débilité, l'esprit avait conservé toute sa vigueur, il renqâlit ce salut d'un ton ironique, en langage poitevin, *sermone Pictarico derisorie resalutavit*, en ajoutant qu'il n'était plus en position de rire et de plaisanter. Grande fut sa surprise et sa joie quand, dans celui qui lui parlait roman, il reconnut son petit-fils.

On était alors en plein XII^e siècle.

Cette anecdote rapportée par Guillaume nous prouve combien à cette époque le roman était encore peu connu à la cour, au centre même du comté de Guînes.

Il n'en était plus de même quarante ans après. Baudouin II avait attiré auprès de lui une foule de clercs auxquels il faisait traduire des livres latins en roman, cette langue dans laquelle il était versé lui-même, *in sibi notam linguam romanam*¹.

Mais la masse de la population conserva longtemps encore son ancien idiome. Au commencement du XVI^e siècle la justice continuait à se rendre en flamand dans le chef-lieu même de

¹ *Lambert d'Ardres*, M^t. de Godefroy, p. 175.

l'Ardrésis, devenu celui du comté de Guînes. C'est ce que prouve l'article 5 de la coutume d'Ardres rédigée en 1507 où l'on trouve cette disposition : « Item pœvent, lesdits bailly et » eschevins, renouveler leur Loy, tenir leurs plaids, faire « leurs jugements EN FLAMENCQ, en la manièrē accoustumé, » etc.^{1.} »

Lambert d'Ardres qui écrivait l'histoire des comtes de Guînes environ trente ans avant Guillaume d'Andres, parle toujours du théotisque comme étant de son temps la langue vulgaire non-seulement du comté de Guînes, mais encore du Calaisis et du Nord du Boulonnais. Ainsi il dit de *Sangate* que c'est parce que la mer s'est fait jour autrefois à travers les dunes et a pénétré dans les sables qui bordent la côte que les *indigènes* ont donné à ce lieu le nom *d'Arenæ foramen*, en langue vulgaire *SANT-GATE* : *Arenæ foramen, vulgò autem SANT-GAM, indigenæ nomen indiderunt*. Il dit également de *WISSANT* qu'il écrit *Witsant*, que ce lieu tire ce nom *vulgaire de la blancheur de ses sables* : *Ab albedine arenæ vulgari nomine appellatur WITSANT*. Or dans la langue thioise et encore aujourd'hui en flamand *sandt-gate* signifie en effet trou de sable, *arenæ foramen*, et *wit-sandt*, sable blanc.

Il paraîtrait même que cette langue se serait perpétuée assez longtemps sur cette partie de la côte, car l'auteur du Petit Pouillié du diocèse de Boulogne, reproduisant l'explication de Lambert d'Ardres sur Sangate, dit que ce village « tire » sa dénomination et signifie en bas flamand, langage ordinaire du pays, *trou de sable, arenæ foramen*, à cause que « la mer par son impétuosité, ayant percé les dunes, y forma une espèce de lac où il se forma un port avec flux et reflux. »

Le même auteur fait cette observation sur le nom d'Eschin-ghem : « Le grand nombre de villages sous la même terminaison de *ghem* ou de *hem* et *hen* dans le Boulonnais et

¹ *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens*, M. Bouthors, 8^e série, p. 671.

» lieux circonvoisins ne vient pas de ce que les Anglais les
» aient fait bâtir, ou ainsi nommé pendant qu'ils en étaient
» les maîtres, comme plusieurs se sont persuadés, mais de ce
» qu'en ancien langage allemand ou teutonique, ou bas fla-
» mand qui a été longtemps en usage dans ce pays, les mots
» de *ghem*, de *hem*, de *hen*, signifie, ainsi qu'en anglais,
» habitation ou village ou hameau. »

L'histoire aurait gardé le silence, que l'existence du dialecte théotisque Belge dans ces contrées n'en serait pas moins facile à constater par une foule de noms de lieux et de territoires, dont la forme encore toute moderne et la signification ne peuvent laisser aucun doute.

Ainsi ce sont d'abord, dans le Bas-Artois et le Calaisis, les noms de villages terminés en *Kerke*, église : *ZUT-KERKE*, *NORT-KERKE*, *S^{te}-MARIE-KERKE*, *HOFFE-KERKE*. Ce dernier nom s'écrivait simplement *HOVE*, en 1100. *VIEILLE* et *NOUVELLE-ÉGLISE*, figurent sur les anciennes cartes sous la forme flamande *OUDER-KERKE*, *NEUER-KERKE*, *Neu-Kerka* et *Nie-Kerka*, dans deux chartes du XII^e siècle.

AUDRUICQ¹, le chef-lieu des quatre paroisses du Pays de Bredenarde, nous apparaît, il y a deux siècles, comme une commune flamande. Sa maison de ville qui était celle du Pays, s'appelle *Lands-hus*; son fossé de ceinture, *cingel-dick*; son canal, *sta-vart*, rivière navigable de la ville; son bateau de marché, *Merchet-schip*; son Livre du Lundi, où s'inscrivaient les causes de peu d'importance jugées par le Petit Auditoire, *Maendach-bouch*; ses marais ont des noms terminés en *braeucq* (*broeck*), le *Zut-Braeucq*, le *Barne-Braeucq*; le *Nord-Braeucq*; ses hameaux situés sur des rues s'appellent *Nord-Straten*, *Lien-Straten*, chemin du Nord, chemin public, etc., etc.

Le **PAYS DE LANGLE**, composé des quatre paroisses de Sainte-Marie-Kerque, Saint-Nicolas, Saint-Folquin et Saint-Omer-

¹ Au XII^e siècle *Alder-Wick* et à partir du XIII^e *Auder-Wick* et *Ouder-Wick*, village plus ancien, principal.

Capelle qui ne formaient entr'elles qu'un seul et même échevinage, avait aussi sa maison commune, située au centre de ces quatre paroisses. Elle portait, comme l'hôtel-de-ville de Bourbourg, le nom de *Gysel-hus*, ou maison de l'ôtage, parce qu'elle servait en même temps de prison. Le siège de juridiction que possérait l'abbaye de Saint-Berlin à côté du *Gysel-hus*, avait également emprunté sa dénomination à celui que cette abbaye avait à Bourbourg et s'appelait *Munckebure*, la cour des moines. De là le nom que porte le hameau de Saint-Folquin où l'on montre encore cette maison. Les habitants du Pays qui étaient entrés dans la confédération échevinale se devaient entr'eux, comme les bourgeois, aide et assistance et s'appelaient *Keur-broeders*, frères de Loy. La coutume, quoique rédigée en français, est pleine de mots flamands, tels que : *Cueringhes, pandinghes, panthuys, houders, pinctynghes, watteringhes, reepdicks*, etc.

Un fait bien digne de remarque, c'est que dans le même siècle (le xvi^e), où le Bailly et les échevins d'Ardres, d'une ville toute française, se réservaient, par un article exprès, inséré dans la coutume, la faculté de « renouveler leur Loy, » de tenir leurs plaid et de faire leurs jugements en *Flamencq*, « en la manière accoustumée. » Philippe II, roi d'Espagne, en sa qualité de comte souverain de l'Artois, fit insérer dans la coutume du Pays de Langle, de cette contrée illustre de la Picardie et l'arrondissement de la France, un nouvel article qui déclara : « ut e. langue françoise et judiciale que le François. » E. ce feront toutes procédures et actes judiciaux en » *langue franchoise*, porte l'art. 55 de la coutume homologuée par ce prince en 1586, et ce pourra l'on servir par » extrait pour vérification des dictés coutumes, sans qu'il soit » requis d'autre preuve, auquel effet leur avons accordé de » les pouvoir faire imprimer. »

Ce fut aussi sous le gouvernement de Philippe II, en 1593, que le Magistrat de Saint-Omer cessa de rédiger ses sentences criminelles en flamand.

L'ancienne coutume de Guînes, au xv^e siècle, est également pleine de noms appartenant à cette langue. Cette ville a une *Vierschaire*, ou tribunal ; des *annmans* ou officiers. Quand un bourgeois est attaqué par un étranger et qu'il s'écrie, *porters !* c'est-à-dire bourgeois, ses cobourgeois doivent aller à son secours sous peine d'amende. Le bateau de marché, comme celui d'Audruicq, s'appelle en flamand *Merchtschip*, son canal, *Led* ou *Ghisenenlet* ; sur cette rivière il y a trois écluses dont l'une celle qui est la plus rapprochée de Calais porte le nom de *Rambrecgtesgat*, etc.

Au-dessus d'Ardres et de Guînes, on rencontre *bouqu'hault*, autrefois *Boch-Holt* et *Boch-Hout*, le pli, le coin du bois ; *dipen-dal*, le val profond, ferme de *Bouqu'hault*, sur le bord d'une gorge profonde.

À *Tournehem*, l'une des quatre chatellenies du comté de Guînes, le fossé d'enceinte s'appelait comme à Saint-Omer et à Audruicq, *Chingle-Dick* ; le quartier, situé dans l'angle de ce fossé, porte encore le nom de *Walles'houck*, quartier du rempart ; une rue, celui de *Brouck-Kerke* ; le champ où se faisaient les exécutions, en face de la Zul-porte, celui de *Galge-Velt*, champ du gibet ; un des cantons de l'échevinage, celui de *d'Ambacht Keure*, métier ou jurisdiction de la Keure, etc. Cette petite ville avait aussi ses *annmans* et ses *keuriers*.

Les terriers des xvi^e et xvii^e siècles nous montrent, dans toute la vallée de l'Hem, un grand nombre de noms de champs terminés en *velt*, de monts en *berg* : *Estell-berg*, *Cole-berg*, *Crom-berg*, *Maulquen-berg*, etc. ; de noms de bois terminés en *hout* : *Scaps-hout*, *Muts-hout*, *Lanters-hout*, *Cambri-hout*, etc. ; ce dernier bois s'appelle encore ainsi ; des noms de vallons terminés en *dal* : *Wyjsque-dal*, *Houps-dal*, etc.¹. On y

¹ Le mot *dal*, *dolle*, vallée, appartient à quatre langues : le Belge, le Suédois, l'Anglais et l'Islandais. Dans le dialecte Franc, ce mot s'écrivait *tal*, *tuol* ; en Bas-Breton où Celte, *tuollum* ; en Gallique, *dol* ; en Islandais, *dalur* ; dans l'ancienne Gothique, *dalei* ; en Allemand, *thal*. — *Berg*, mont, est tout à la fois Belge, Franc,

rencontre en outre parmi les fermes et les hameaux : **AUDE-LAND**, ancien champ, hameau de Lieques, sous la forêt, par opposition aux champs voisins plus récemment mis en culture ; **COURTE-BOURNE**, dans les Chartes, *Curte-brona* et *Curte-brune*¹, la courte ou petite source, autre hameau de Lieques, sur la *Brunelle*, l'un des petits ruisseaux affluents de la rivière d'Ham ; *Cousebourne*, dans les Chartes *Cuse-brona* (*Kuysch-bron*), source limpide, hameau d'Audrehem, aujourd'hui le Poirier ; **OST-HOVE**, la ferme de l'est, sur Bainghem ; le **WINT-HUS**, la maison au vent, sur le haut plat qui eau domine le val d'Alembon, etc.

De l'autre côté de la colline, dans le Boulonnais, où suivant l'anteur du Petit Pouillié, on a longtemps parlé ce qu'il appelle le *Bas-Flamand*, les noms terminés en *hore*, *dal*, *brune* ou *bron* et en *berg*, sont encore plus fréquens. Nous citerons entre autres :

HOVE, ferme sur Wimille ; **HOTT-HOVE**, ferme du pré, hameau de Bazinghem ; *Ost(e)r-hore*, la ferme orientale, hameau de Boulogne, assis, pour ainsi dire, à cheval sur la ligne de démarcation qui sépare à l'est le territoire de cette ville de celui de Saint-Martin ; **ZUD(E)R-HOVE**, la ferme méridionale, hameau de Ferques ; — **DALLE**, le val, hameau de Laere ; **BELLE-DALLE**, beau vallon, ferme de Tardinghem ; **NORD-DA(L)**, le val du nord, ruisseau qui coule dans un petit vallon, for-

Allemand et Suédois. On ne le trouve pas dans les dialectes Celtique, Gallique ou Cambrien. — *Hout*, bois, autrefois *holt*, mot Anglo-Saxon, n'appartient qu'au Belge ; en Allemand, ce mot s'écrit *holz*, *Wal* en Celtique et *Cuill* en Irlandais. — *Weldt*, champ, appartient aussi exclusivement au Belge ; ce mot s'écrit en Allemand, *feld* et en Anglais, *field*.

¹ Le mot *brunn*, source, fontaine, eau de source, appartient à tous les anciens dialectes théotiques. Dans les langues modernes, voici comment il s'écrit : — Allemand, *brunn*, *brunnen*, *born*. — Suédois, *brunn*. — Anglais, *burn*. — Belge, *born*, *burn*, *bron*. — En patois, il se prononce aussi de trois manières, suivant les lieux : *brune*, *brone* et *bourne*.

mant la limite nord du territoire d'Andresselle ; BRUCH-DAL, le val du marais, hameau d'Hesdin-l'Abbé, contigu à un autre hameau dit le *Maraïs* ; GRI(E)SEN-DAL, le val au gravier, ferme de Wimille, dans la vallée de Wimereux ; MERLING-DAL, le val aux merles, ferme de Verlincthun, dans un petit vallon contigu à la forêt d'Hardelot ; PITEN-DAL, le val de la fosse, de la mare d'eau, sur Saint-Martin-lez-Boulogne ; ferme de Neu-châtel ; TOTEN-DAL, le val du capuchon, hameau d'Alette ; — BRUNEN-BERG¹, le mont de la sourcee, celle de la Liane qui prend naissance dans ce village ; BELLE-BRUNE, au ix^e siècle *Helich-bruna*, source sainte, dans Lambert d'Ardres, *Bere-brona*, source du *ber* ou baron et enfin *Belle-brune*, belle fontaine, belle source ; LOSEN-BRUNE, sur Wimille, franche fontaine, exemple de toute servitude et appartenant au fonds où elle coule, LIEN-BRUNE, sur Tingry, fontaine publique, où tout le monde a le droit de puiser ; ROUSQUE-BRUNE (rusche-brune), source du vivier, sur Vieux-Moutier ; *Tiem-bronne* (*Tyen-bronn*), source courante, ruisseau, etc., etc.

Nous pourrions grossir cette liste des noms terminés en *bert* qui sont tous parfaitement caractéristiques, et montrer la profonde empreinte que le théotisque a laissé sur le territoire même de Boulogne.

Nous pourrions aussi faire une excursion du même genre à travers l'Artois. Mais il est temps de nous arrêter.

Voilà donc tout d'abord les limites du théotisque reculées des bords de l'Aa à ceux de la Canche. Voyons s'il ne faut pas les reculer beaucoup plus loin encore dans la Picardie.

¹ Dans le Boulonnais le mot *berg* se prononce *ber*. On a insensiblement confondu ce mot avec celui de *bert* qui, dans les noms propres d'hommes, se prononce ainsi. Mais au xii^e siècle il n'en était pas de même. Lambert d'Ardres écrit *Brunesthergh* et il latinise en *Cots-bergium* celui de Colembert qu'on trouve écrit dans les Chartes *Coleberg*. Il faut donc, dans tous les noms en *bert*, remplacer le *r* par un *g* et supprimer la lettre *m* qui a été insérée explétivement par euphonie.

M. Ed. Dumérial a publié il y a quelques années un recueil de *Poésies populaires latines*, chantées en France antérieurement au XII^e siècle. Au nombre de ces poésies, page. 156, est le chant en l'honneur de saint Gall. Ce chant, dit M. Magnin, membre de l'Institut, dans un article publié dans le *Journal des Savants* (année 1844), « n'est que la traduction latine, » faite pour son couvent par Ekkehard IV, d'une hymne composée en langue théotisque par un moine de Corbie, mort en 915. Ekkehard lui-même nous en avertit modestement dans sa préface : *Ratpertus monachus.... hoc fecit carmen barbaricum, populo in laudem sancti Galli canendum, quod nos multò impares homini, ut tam dulcis melodiam latinè luderet, quam proximè potuimus, in latinum trans-tulimus.* On ne peut douter, comme le remarque M. Dumérial, que ce *Carmen barbaricum* ne fût en vers théotiques. L'ancien historien du monastère de Saint-Gall nous l'apprend en termes formels : *Ratpertus, dit Mazierus, (de viris illustribus Sancti Galli, lib. x. cap. xxv) composuit rhythmicè, lingud tamen Germanicè, vitam Sancti Galli et publicè in ecclesiâ decantandam populo dedit.* »

Or, pour quel peuple ce moine de Corbie a-t-il composé ces vers théotiques, cette hymne en *langue germanique* destinée à être chantée publiquement dans l'église ? Évidemment c'est pour le peuple de Corbie et des alentours. « Les deux biographies de l'illustre Adelhard, abbé de Corbie dit encore plus M. Magnin, Paschase Ratperi et Gérard de Corbie, célèbrent l'éloquente facilité avec laquelle ce saint personnage parlait la langue théotisque¹. »

Il faut donc nécessairement admettre que le théotisque a été longtemps parlé au centre même de la Picardie, dans les alentours de Corbie et d'Amiens ; que cette langue y existait

¹ *Journal des Savants*, 1844, p. 19 et suiv. — Bollandistes, act. sanct. 2 Januar. — Voici du reste le passage auquel M. Magnin fait allusion : *Si verò idem barbarā, quam Teutiscam dicunt, linguā loqueretur, præminebat charitatis eloquio.*

encore au X^e siècle et qu'elle y était en usage non pas seulement, comme on l'a dit, parmi les seigneurs francs, mais encore dans la masse de la population où elle lutta opiniâtrement contre le roman qui n'était pas encore compris de tout le monde, surtout dans les campagnes.

Au reste, il en a été du théotisque comme des eaux de l'Océan ; il a laissé partout des traces irrécusables de son passage. Et ici les noms topographiques sont encore parfaitement d'accord avec l'histoire pour attester son long séjour, surtout sur la côte du Ponthieu entre la Canche et l'Authie.

Ainsi les différentes branches du canal qui sert au dessèchement du marais qui longe la dune, portent le nom de *Tringues*. Ce mot, en théotisque, signifiait *échaux*. Sur les bords de ce canal est un hameau appelé le *Ran* et en patois le *Rin d'Effliers*. Ce mot n'est que la périphrase de celui de *Tringues* et signifie le *canal d'écoulement*. *Groffliers*, *gros* ou *grand échan*, doit également son nom à la digue ou fosse de *Graveaux* (*grave*, fossé) qui protège cette partie de la côte contre les flots de l'Océan¹.

Ces dénominations nous prouvent que le théotisque était encore en usage sur cette côte à l'époque où l'on travailla à son dessèchement.

Il est à remarquer que dans sa retraite vers le Nord, cette langue ayant de quitter définitivement une contrée à toujours cherché comme elle le fait en ce jourd'hui dans les Flandres Françaises et Belgique, un dernier refuge parmi les populations maillimes.

Les noms des villages qui s'élèvent sur cette partie du littoral appartiennent également au théotisque et sont indicatifs de leur situation².

¹ Dans le Glossaire de Schrezius *Trenke* du verbe *trinken*, boire, absorber, signifie *aquarium*, égoût, échau, évier. — *Rin* canal, affluet, écoulement. — *Groef*, gros, fiel ou fies, écoulement.

² *Kust*, côte, *Kustk* et par syncope *Kuck*, lieu de la côte. — *Bergh*, rade, anse, crique, *Berghk*, lieu de l'anse, de la crique,

Plus avant dans l'intérieur, il est aussi un grand nombre de noms, même parmi ceux dont la finale appartient au français, dont l'origine théotique est incontestable et de toute évidence. Telle est, par exemple, celui de *Nampont*, appelé aussi autrefois *Mittepont*, en latin *Mittispons*, deux mots tout-à-fait synonymes. Car *mite* signifiait *tonlieu*, et *nam* correspondait au mot *maltôte*¹.

Ce village doit son nom au péage ou impôt que l'on percevait au passage du pont établi en cet endroit sur l'Authie. « Charles V, par une ordonnance du 24 avril 1374, dit M. Harbaville, d'après l'historien de Notre-Dame de Boulogne, reconnaît que le roi Jean, son père, avait accordé à Notre-Dame de Boulogne, 60 livres de rente à prendre sur les produits du péage (*pédagium*) de Nempont ; mais que par le malheur des temps les revenus de ce péage étaient tellement diminués, qu'ils montaient à peine à 50 livres, sur lesquelles il fallait déduire annuellement 6 livres pour l'entretien des chaussées voisines. En conséquence, il cède le dit péage à l'église de Boulogne. »

Le pont de Nieulay ou de la Nieunne (*Nieuenna*) entre Calais et la Chaussée, au passage duquel on payait également le *droit de travers*, est désigné sur les cartes anglaises du Calaisis sous le nom de *Nieun-Nambridge*, le pont de péage, de la maltôte de la Nieunne.

— *Mertimont*, autrefois *Merrimont*, du mot roman ou français *mont*, et des mots théotiques *ry*, rangée, série, chaîne, *meer* étang, *mont* ou *dune de la chaine d'étangs*. Cette chaîne d'étangs occupait autrefois toute la zone marécageuse qui borde les dunes. — *Waben* (*Wai-bannum*) de *ban route*, grand chemin, et *Wai gué*, le *chemin du gué* du Pas de l'Authie, etc.

¹ *Num*, du verbe *namen percevoir*, prendre, extorquer, enlever, signifiait au propre *perception*, *rapine*, *extorsion*, *exaction*, il s'appliquait, comme le mot *maltôte* et plus anciennement *tolle*, du verbe *tollerē*, à tout impôt odieux au peuple. — « *Miete, mirdē, mite, etc.*, » latin *barbar. muta, telonium.* » (ibid. v, mietc). Ces mots sont restés dans le flamand : *Namt* signifie argent comptant et *miet*, salaire.

Nous pourrions étendre ces observations à toute la côte de Picardie et bien au-delà encore jusqu'à la Seine¹. Mais c'est déjà avoir poussé trop loin peut-être cette digression qui était néanmoins indispensable pour remonter à l'origine de l'ancien idome Audomarois et retrouver la filiation du dialecte flamand que parle encore la population de nos faubourgs.

¹ Ainsi de l'autre côté de l'Authie : MARQUENTERRE, *Marschen-terre*, terre, pays de Marais ; QUEND, *k'nt*, bord rivage ; LEUCONAUS ou *Leucknau*, détroit de la baie, l'ancien nom de Saint-Valery. — Eu, en latin *auea*, de *aue*, prairie, *au(e)k* lieu de la prairie, préville ; DIEPPE, *dipe*, en terme de marine, chenal, port artificiel formé d'un long canal entre deux môle ; HAVRE, *har(e)n*, port, rivage, de l'ancien mot scandinave et scythe *haf*, mer, Océan. *Haven*, *hafen*, *hafn* se trouvent dans toutes les langues modernes issues du Teuton.

ORIGINE DU THÉOTISQUE ET DU ROMAN A SAINT-OMER
ET EN GÉNÉRAL DANS LE NORD DE LA FRANCE.

Ainsi nous venons de constater l'existence de deux langues à Saint-Omer dès le IX^e siècle. Ces deux langues sont le roman et le théotisque.

Le roman qui était en usage parmi les moines de Saint-Bertin devait être enseigné dans les écoles de ce monastère et connu par conséquent d'une partie de la population.

Toutefois il est constant que cette langue n'était pas celle que parlait le peuple et la majeure partie des habitants, mais que la langue vulgaire était encore alors, comme au VII^e siècle, le théotisque.

Dans la Picardie c'était l'inverse. Là, en effet, le roman était la langue vulgaire et le théotisque faisait exception. C'est ce qui résulte de la biographie d'Adelhard, abbé de Corbie, dont nous avons parlé un peu plus haut. Il y est dit, que ce saint personnage prêchait avec une égale facilité en langue vulgaire, *vulgò*, en théotisque et en latin¹.

Maintenant il se présente une question.

D'où viennent ces deux langues et à qu'elle époque se sont-elles introduites l'une et l'autre dans nos contrées ?

On est d'accord sur l'origine du roman : il s'est formé peu à peu du latin rustique que parlait une grande partie de la population des Gaules sous la domination Romaine. Nous

¹ *Quem si VULGO audisses, dulcifluus emunabat, si verò idem barbarā, quam TEUTISCAM dicunt, linguā loqueretur, præminebat charitatis eloquio ; quod si LATINĒ jam allerius, præ aviditate dulcoris, non èrat spiritus.* (Bollandistes, act. sanct. 2 Januar).

rechercherons plus loin si le roman ou plutôt le latin a été également parlé dans toute la Gaule-Belgique.

Quant au théotisque, on ne s'en est guère occupé en France que par rapport aux provinces du centre et à la partie méridionale de la Gaule-Belgique, où cette langue était, comparativement au roman, celle du plus petit nombre et l'on en a conclu que le théotisque avait été apporté dans les Gaules par les Francs.

Mais cette solution ne répond qu'à une partie de la question que nous venons de poser.

Les Francs parlaient un dialecte théotisque, c'est vrai, et ils ont naturellement apporté cette langue avec eux dans les Gaules.

Mais les Francs étaient peu nombreux comparativement à la population Gauloise qui parlait le latin rustique, et la preuve c'est que leur langue n'a pas tardé à disparaître devant le roman-wallon qui n'était qu'une transformation du latin rustique.

Comment expliquer par cette courte apparition du dialecte franc le grand nombre de mots d'origine théotisque, qui sont entrés tout à la fois dans le roman et dans le latin barbare, cette langue hybride dont le volumineux vocabulaire a illustré la mémoire de notre immortel Ducange ? Comment expliquer surtout la longue prédominance du théotisque, comme langue vulgaire, non-seulement dans l'extrême nord de la Gaule-Belgique, où on le parle encore, mais dans la Flandre-Wallonne et l'ancienne Morinie ? Il faudrait donc supposer que les Francs se sont concentrés de préférence dans ces provinces, qu'ils en ont expulsé les anciens habitants et qu'ils en ont changé tous les anciens noms de lieux pour en imposer d'autres pris dans leur langue.

Mais c'est un fait reconnu et constant dans l'histoire que les Francs se sont répandus dans toutes les Gaules, et que s'ils sont restés plus nombreux dans les provinces du nord, loin d'en expulser les habitants et de changer les noms de lieux,

ils se sont empressés au contraire, là comme ailleurs, d'adopter et d'apprendre la langue des vaincus.

Voici une autre difficulté non moins sérieuse.

L'ancien dialecte Belge, l'ancien Flamand, formait un dialecte à part comme le Franc et l'Allemand, qui avaient entre eux tant de ressemblance¹. L'un de ses principaux caractères consistait en ce qu'il employait et emploie encore la lettre **t** là où le Franc et l'Allemand employaient un **z**, et le plus souvent aussi un **d** où ces deux dialectes employaient un **r**. Il aimait et il aime encore, surtout dans la prononciation, la syncope et la contraction. C'est ainsi qu'il a changé tous les anciens mots en *ald* et en *alt* en la syllabe *aud*, *aut*, et en dernier lieu en *oud*, *oudt*. Le Franc, au contraire, a toujours conservé jusqu'à la fin l'ancienne forme des mots, comme l'a fait l'Allemand. Enfin le dialecte Belge se rapprochait sous tous les rapports de l'Anglo-Saxon qui forme le principal élément de l'Anglais moderne, tandis que la langue Franque est considérée par les linguistes allemands comme la sœur de leur ancien idiome et comme étant avec celui-ci la principale source de l'Allemand moderne².

Or, c'est bien au dialecte Belge et non au Franc ou à l'Allemand qu'appartiennent tous les noms de lieux que nous avons cités et une foule d'autres que nous avons passés sous silence³.

¹ Nous avons, comme monuments de la langue Franque, les Evangiles d'Otfried, les Harmonies Évangéliques de Tatien, la traduction du Cantique des Cantiques de Willeram, etc. — Comme monuments de l'Anglo-Saxon, des traductions de l'Évangile, les Lois d'Édouard-le-Confesseur et le Dictionnaire Anglo-Saxon de Somner revu par Benson, etc.

² Lingua ALAMANNICA et FRANCICA est omnium veterum dialectorum novissima.... Ab hoc sermone fluxit *Noster hodiernus*. (Wachter, Glossar. Germ. præfatio, § XLIX.

³ Ainsi par exemple *Ouwe*, la prairie, *Water-dal*, le val à l'eau, *Avondence*, (Avondt-enge), l'étroit, la gorge du soir, *Fruges* (Vrueges, sous-entendu enge), la gorge du matin, s'écriraient en Franc et en Allemand : *Auwe*, *Aue*, *Wosser-thal*, *Abend-enge*, *Frühe*.

Ceux qui sont d'une forme plus ancienne se rapprochent beaucoup de la forme Anglo-Saxonne. Tels sont, notamment, les noms terminés en *ingue* et surtout en *inghem* qui sont communs à la Flandre et à l'ancienne Morinie et nous rappellent les noms de plusieurs villes d'Angleterre, comme *Buckingham, Birmingham, Notingham*, etc.

Mais voici venir une autre hypothèse. Supposera-t-on avec plusieurs savants de la Belgique, frappés de l'analogie qui existe entre le Flamand et l'Anglo-Saxon, que la première de ces langues doit son origine à la seconde, à une colonie de Saxons qui serait venue s'établir sur les côtes la Belgique. Mais, alors, il faudrait que cet établissement Saxon ne se fût pas borné à un seul point du rivage Flamand, mais qu'il se fût étendu fort au loin, non-seulement sur toute la côte de la Belgique, de la Hollande, de la Flandre Française, du détroit du Pas-de-Calais et d'une partie de la Manche, mais encore qu'il eût pénétré fort avant dans les terres et qu'il eût occupé même une partie des provinces Rhénanes. Car le patois flamand qu'on parle dans les villages situés entre Saint-Omer et Cassel et qu'on a parlé dans la Morinie est presqu'identiquement le même que celui qu'on parle sur les bords du Rhin aux environs d'Aix-La-Chapelle et de Cologne¹.

Or, il est impossible d'admettre qu'une invasion Saxonne aussi considérable ait pu passer inaperçue. Et ici l'on nous permettra une observation.

L'histoire a ses sophismes comme la philosophie, et c'est là peut-être le plus grand obstacle qui s'oppose à ses progrès. Nous jugeons souvent du passé par le présent, et tel est l'em-

¹ C'est ce que nous a assuré, d'après sa propre expérience, l'un de nos plus honorables concitoyens qui ne connaît pas d'autre flamand que celui qu'on parle dans le rayon de Saint-Omer. Ayant séjourné à Aix-La-Chapelle, il entendait parfaitement le patois que parle le peuple dans cette ville et les alentours et il pouvait facilement soutenir une conversation, bien qu'il ne comprît pas le bon Allemand.

pire qu'exerce sur nous une erreur, une fois établie, surtout quand cette erreur flatte notre amour-propre national et se prête à de poétiques illusions que l'évidence même n'y fait rien.

C'est précisément ce qui se passe des deux côtés de l'Aa.

Ainsi nous autres Gallo-Belges ou Wallons, pour nous servir de l'expression de Bucherius dans son *Belgium*, nous sommes convaincus que nous descendons des Gaulois, de ces intrépides compagnons de Brennus que nous sommes jaloux de pouvoir compter au nombre de nos aïeux, et nous regardons les habitants de nos faubourgs et nos voisins de l'autre côté de la rivière, parce qu'ils parlent une langue que nous ne comprenons plus, comme des étrangers qui seraient venus s'établir sous nos murs et auraient occupé tout le Nord de la Gaule-Belgique.

De leur côté, les savants de la Flandre, après avoir d'abord soutenu l'antiquité de leur langue et cherché à établir son identité avec le Celtique, ont fini par adopter notre propre système. Aujourd'hui ils se posent bravement en face de nous et ils semblent nous dire : non, nous ne sommes pas Gaulois ; mais nous sommes les descendants des Saxons et des Francs, de ce grand peuple qui sous ces deux dénominations a conquis à la fois la France et l'Angleterre. Nos pères ont vaincu les vôtres et c'est leur langue que nous parlons encore aujourd'hui.

Ainsi, des deux côtés l'on n'a envisagé la question qu'au point de vue des nationalités telles que les avaient faites le régime féodal et les divisions politiques, sans tenir aucun compte de l'état de choses antérieur et primitif et l'on en a conclu à une distinction de race et d'origine. Des deux côtés on est parti, comme d'une base certaine, de l'opinion généralement admise que tous les Gaulois en général, à quelque branche de la nation qu'ils appartinssent, parlaient une seule et même langue, le Celtique, dont les patois de la Basse-Bretagne en France, du Pays de Galles, de l'Irlande et de l'Écosse, dans les îles Britanniques, sont comme le dernier débris ; que c'est de cette langue mêlée au latin qu'est née la langue Fran-

çaise et que par conséquent le théotisque doit être une importation de la Germanie postérieure à l'époque Gallo-Romaine.

Il importe donc avant tout d'examiner si cette opinion généralement admise, qui est le point de départ de tous les systèmes, correspond à un fait réel. C'est de cet examen que doit sortir la solution de la question posée plus haut : d'où vient le théotisque Belge et à quelle époque s'est-il introduit dans nos contrées ?

Les Gaules, lors de la conquête romaine, étaient divisées en trois parties qu'habitaient, savoir : Au midi, les Aquitains, au centre, les Celtes, au nord, les Belges, à partir de la Seine. Avant de pénétrer dans cette dernière contrée, « César s'en- » quit auprès des Belges eux-mêmes du nombre et de la puis- » sance de leurs cités, des forces qu'en temps de guerre elles » pouvaient mettre sur pied, et voici ce qu'il recueillit : La » plupart des Belges sont issus des Germains. Ayant traversé » le Rhin à une époque reculée, ils se sont établis dans cette » contrée à cause de sa fertilité et ils en ont expulsé les Gau- » lois. » C'est César lui-même qui nous donne ces détails dans ses Commentaires. « Tous ces peuples, dit-il encore ailleurs, » en parlant des Belges, des Celtes et des Aquitains, diffèrent » entr'eux de langage, d'institutions et de lois¹. »

Il suit donc de là : 1^o que les Belges, dont faisaient partie les Morins, parlaient une langue différente de celle des Celtes, leurs voisins ; 2^o que cette langue, puisque les Belges étaient pour la plupart issus des Germains, devait être un dialecte de l'idiome germanique, ou théotisque.

¹ *Cum ab his quereret quoꝝ civitates quantæque in armis essent et quid in bello possent, sic reperiebat : PLEROSQUE BELGAS ESSE ORTOS A GERMANIS, Rhenumque antiquitū transductos, propter loci fertili- talem ibi consedisse : Gallosque qui ea loca incolerent expulisse.* (Cœsar. Comment. lib. II). — *Hi omnes LINGUA, INSTITUTIS, LE- GIBUS inter se differunt.* (Ibid. lib. I). — *Temporibus priscis, cùm latenter hæ partes, ut barbaræ, tripartitæ fuisse creduntur in Cel- tas eosdemque Gallos divisæ et Aquitanos ei Belgas LINGUA, INSTI- TUTIS, LEGIBUSQUE discrepandes.* (Ammien Marcellin).

Les faits sont parfaitement d'accord avec ces renseignements fournis par César et confirmés par les géographes et les historiens qui sont venus après lui.

Parmi les peuples Belges, les plus puissants étaient les Nerviens et les Trévires, dont la ville, Trèves, était sous les Romains la métropole de toute la Gaule-Belgique. Ces peuples se faisaient particulièrement gloire d'être issus des Germains.
« Les Trévires et les Nerviens, dit Tacite, à l'égard de l'attri-
» bution qu'on leur fait d'une origine germanique, eux-mêmes
» l'ambitionnent. Il leur semble que cette gloire du sang les
» mette à l'abri du reproche de ressembler aux Gaulois et de
» partager leur inertie ¹. » La langue de ces peuples devait donc être tout particulièrement un dialecte germanique. Or, saint Jérôme nous apprend que de son temps, au IV^e siècle, les Galates, ancienne colonie Belge établie en Asie plus de 300 ans avant l'ère chrétienne, parlaient la même langue que celle de Trèves ². La peuplade la plus puissante parmi les Galates était celle des Tectosages qui se subdivisait en trois tribus : les Tectosages proprement dits, les Tosiores et les Teutobodes. Les deux premiers peuples étaient Belges, les troisièmes étaient Teutons d'origine ; mais tous trois parlaient la même langue, c'est Strabon qui le dit ³.

Ces faits prouvent : 1^o que la langue de Trèves que cite Saint-Jérôme, parce que cette ville était la capitale de la Gaule-Belgique, était d'origine germanique comme le peuple qui la parlait ; 2^o que cette langue était commune à tous les Belges, même à ceux qui avaient émigré en Asie sous le nom de Gaulois ; 3^o qu'après sept siècles cette même langue n'avait pas

¹ Treveri et Nervi circā affectationem Germanicæ originis ultrò ambitiosi sunt, tanquam per hanc gloriam sanguinis, à similitudine et inertia Gallorum separantur. (Tacit. *descriptio Germanie XXVIII*).

² Div. Hieronym. *in secund. lib. commentar. ad Galatas proximum* ; opera t. VI, pag. 299 edit. 1579.

³ Strabon, t. XII p. 567. — *Histoire des Gaulois*, par M. Amédée Thierry, t. I^{er} p. 350.

changé, même dans une ville qui était le siège des principaux officiers romains et où par conséquent le latin devait dominer.

Mais après l'établissement des Francs dans les Gaules qu'est devenu cet ancien idiome des Belges ? Avait-il déjà fait place au latin corrompu devenu plus tard la langue française, ou avait-il disparu devant la langue des vainqueurs ?

Ces deux hypothèses sont également inadmissibles. « Il est si difficile, dit M. Magnin, dans l'article cité plus haut, de contraindre un peuple à quitter sa langue que les Romains, malgré tous leurs efforts pour imposer aux vaincus le joug de leur langue avec celui de la servitude, selon l'énergique expression de saint Augustin, ne purent abolir l'usage du grec, du punique, ni du Gaulois. Au III^e siècle, l'Afrique et les Gaules avaient si peu renoncé à leurs langues indigènes que la loi romaine fut obligée de tolérer la rédaction de certains actes civils en punique et en Gaulois, *lingua Punica vel Gallicana*¹. Saint Jérôme nous atteste que de son temps les habitants de Marseille méritaient encore la dénomination de *Trilingues*, que leur avait donné Varron, parce qu'ils parlaient trois langues, le grec, le Gaulois et le latin². En Auvergne, ce ne fut que vers le v^e siècle que la noblesse se décida à étudier la langue latine³. »

Nous avons une preuve bien plus frappante encore de cette énergique résistance des idiomes gaulois dans la perpétuation du Basque et du Celtique jusqu'à nos jours.

Or, s'il en a été ainsi dans le midi et le centre de la France où le latin s'est propagé de bonne heure et a jeté de profondes racines, combien les Belges qui ont lutté si longtemps contre la domination romaine et ont toujours conservé quelque chose de la rudesse primitive qui faisait le fond de leur caractère, *gens aspera Belgæ*, n'ont-ils pas dû se montrer bien plus indociles encore au joug de la langue latine ? » Je ne crois

¹ Domit. Ulpian lib. II fideiconmissorum digest. XXXI tit. 1^{er} § 2.

² D. Hieronym. loco citato, p. 297.

³ Sidon. Apollin. lib. II epist. III.

» pas, dit M. Bonamy, (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*) qu'à l'exception des parties méridionales de la Belgique, la langue latine ait été en usage chez les Belges, comme elle le fut dans la Gaule-Celtique et dans la Gaule-Aquitaine. Il est vrai, ajoute Dom Grenier qui reproduit cette observation, que Sidoine Apollinaire disait sur la fin du règne de Mérovée que la langue romaine était abolie depuis longtemps dans les villes de la Gaule-Belgique ; il répondait au comte Arbogaste qu'il avait retrouvé dans son style la majesté de la langue romaine : *quòcirca sermonis pompa romani, si quà adhuc uspiam est, Belgicis olim, sive Rhenanis, abolita terris in te resedit*¹. »

Quant aux Francs, ils ne cherchèrent pas à imposer leur langue aux vaincus. Loin de là ; ils adoptèrent eux-mêmes, pour la rédaction des actes et de leurs coutumes, la langue latine qui était restée celle de l'église.

Comment se fait-il donc qu'à partir de l'établissement des Francs, il ne soit plus fait mention nulle part de la langue des Belges, comme il est encore fait mention, dans le centre et dans le midi, du Gaulois et du Celtique ? « Parle Celtique, ou si tu l'aimes mieux, parle Gaulois, pourvu que tu parles de Martin, » fait dire Sulpice Sévère à l'un des interlocuteurs de sa vie de Saint-Martin écrite sous forme de dialogue : *Tu verò.... Vel Celticè aut si mavis, Gallicè loquere, dummodo jam Martinum loqueris*². « Dans un poème dont Waltharius est le héros, ce guerrier contemporain d'Attila est reconnu pour Aquitain à son parler celtique :

» *Celtica lingua probat te ex illâ gente creatum
Cui natura dedit reliquas ludendo precire*³. »

Dans la Gaule-Belgique, en dehors du latin et du roman, il

¹ *Sidon. apollin. epistol. 47 lib. 4*, — Dom. Grenier, *Introduction à l'histoire générale de Picardie*, p. 155. *Mém. des Antiq. de Picardie*.

² et ³ *Journal des Savants*, 1844. — *Vita sancti Martin. XX.* — *Poésies populaires latines*, p. 350 v. 765 et seq.

n'y a qu'une seule langue, le théotisque. C'est en cette langue et en roman, *in rusticam romanam linguam aut theotiscam* que les conciles de Tours, de Reims, de Mons et de Mayence recommandent aux évêques de traduire les homélies pour en rendre l'intelligence facile à tous.

On ne peut supposer comme on l'a fait, que le théotisque ait été seulement la langue des seigneurs Francs ; nous avons déjà démontré qu'il était parlé par le peuple. Cette hypothèse est d'autant plus inadmissible que d'une part elle suppose elle-même, ce dont le contraire vient d'être démontré, qu'au v^e siècle toute la population de la Gaule-Belgique aurait abandonné sa langue pour parler le latin ou le roman rustique et que d'autre part, la question que nous cherchons à résoudre : qu'était devenu l'idiome des Belges, resterait sans réponse.

Cette réponse est facile du moment qu'il est établi, comme nous l'avons fait, que l'idiome Belge était un dialecte de la langue Germanique et que cette langue a peu varié. Car l'idiome des Francs étant lui-même un dialecte de la même langue, ces deux dialectes ont été naturellement confondus sous la même dénomination, celle de théotisque. On sait, en effet, que l'on comprenait sous ce nom, non-seulement la langue Franque, mais encore l'Allemand, le Flamand et en général tous les idiomes issus du Teuton, comme le Gothique, qui joint à l'ancien Volee introduit par les Tectosages et les Arékomites entre le Rhône et les Pyrénées est entré, avec le latin, dans la formation des divers patois du midi.

Le Flamand est donc à l'ancien idiome des Belges ce que sont le Basque à l'ancien Aquitain et le patois Bas-Breton au Celtique. En voici une autre preuve :

Les Gaules ont été originaiement peuplées comme l'a été l'Italie, par deux courants de migrations venant l'un du Sud et de l'Occident, l'autre du Levant et du Nord : d'un côté, les Grecs et les Ibères, de l'autre, la race Indo-Germanique ou Celtique. En Italie le mélange du Grec avec l'Indo-Germanique a donné naissance au latin ; mais le Grec est resté la lan-

gue exclusive de la partie Méridionale et il en a été de même de l'Indo-Germanique dans la partie Septentrionale de cette péninsule. Dans les Gaules, les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Le mélange de l'Ibère ou Aquitain avec l'Indo-Germanique a produit le Gallo-Celte ou Celtique proprement dit, mais les deux langues sont restées pures ou presque pures l'une au Nord, l'autre au Midi¹.

La partie de la grande famille Indo-Germanique restée au-delà du Rhin se divisa dans la suite en trois branches, les *Ingævones* qui avoisinaient l'Océan, les *Herminones* au centre et les *Istævones* qui comprenaient le reste de la nation : *Proximi Oceano Ingævones, medii Herminones, cæteri Istævones*². Au nombre des principales tribus des Ingævones, Pline compte les Cimbres, les Teutons et les Cauques : *Ingvones quorum pars Cimbri, Teutoni et Cauchorum gentes*, et il attribue la même origine aux autres Germains de la Baltique³.

Or, les Belges avaient la même origine et parlaient la même langue que l'une des principales tribus des Ingævones, celles des Cimbres ; c'est ce qu'a établi M. Amédée Thierry par une foule de preuves⁴. Donc, les Belges étaient eux-mêmes issus des Ingævones et ils parlaient la même langue que les autres

¹ Le nom de *Celtas* s'appliquait primitivement non-seulement aux Gaulois mais encore aux Germains et à tous les peuples du nord de l'Europe. C'est ce qui résulte du témoignage des historiens cités par Plutarque *in Mario*. Ephore la donnait comme une dénomination géographique qui comprenait tous les peuples d'Occident. Dion Cassius au III^e siècle de notre ère ne donne pas d'autre nom aux Germains Transrhénans et il fait cette observation bien remarquable au livre 39 de son histoire : *Antiquissimis temporibus, populi isti ad utramque Rheni ripam colentes, CELTOE appellati sunt*. C'est en ce sens qu'Appien appelle les Cimbres *Celtas* et Libanius, les Francs une nation celtique, *gentem Celticam*.

² Tacite *descriptio Germaniaæ* § 2.

³ Pline, *Histor. natural. Lib. IV cap. 14.*

⁴ M. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, *introduction*, p. LIX et suivantes.

peuples qui faisaient partie de cette grande branche de la nation Germanique.

Que devrait-on penser si le Flamand était aujourd'hui la langue commune de tous les peuples qui occupent sur les bords de l'Océan et de la Baltique la position géographique des anciens Ingœvones ? C'est évidemment que le Flamand est l'ancien idiome Belge.

Eh bien, ce fait existe : la langue flamande étend son empire non-seulement sur les provinces de la Flandre et de la Hollande, mais encore sur toute la partie nord des anciens cercles de Westphalie, de la Haute et Basse-Saxe, de la Prusse Orientale et Occidentale ; elle est parlée depuis la rive droite de l'Aa et Dunkerque jusqu'à Kœnigsberg. Il en est ainsi depuis les temps les plus reculés. Un savant philologue, M. Lebroucq, l'a démontré dans ses *Analogies linguistiques*, par des Chartres des XIII^e et XIV^e siècles et une foule d'autres documents. Donc le Flamand et l'ancien idiome Belge sont bien une seule et même langue.

De là le rapport intime qui existe entre le Flamand et surtout entre nos anciens noms de lieux et l'Anglo-Saxon, cette ancienne forme de la langue des Ingœvones dont les monuments sont parvenus jusqu'à nous¹. De cette langue sont nés l'Anglais, le Danois, le Suédois, l'Islandais et le Norwégien, langues qui ont aussi la plus grande affinité avec le Flamand.

Maintenant si de ce rapprochement des langues nous passons à celui des traditions populaires et mythologiques, le résultat sera peut-être plus frappant.

Il est peu de personnes qui n'aient entendu parler du *Neckre*, ce génie malfaisant des eaux qui, dans les contrées septentrionales, prend mille formes diverses, garde l'entrée des golfes

¹ Ab his tribus tota Germania, quæ primis temporibus unâ lingua utebatur, paulatim facta est trilinguis. Nam ab *Ingevonibus* habemus linguam ANGLO-SAXONICAM, ab *Istævonibus* GOTHICAM, ab *Hervinonibus* FRANGICAM et ALAMANNICAM. (Wælches *Glossor. Germanie. præfatio XLI*).

et à qui il faut chaque année une victime humaine. Cet esprit aquatique porte à peu près la même dénomination chez tous les peuples d'origine germanique : *Nak*, en Norwégien ; *Nek*, en Suédois ; *Nisse*, autrefois *Nicks*, en Allemand ; *Niken* et *Nocken*, en Danois, en latin barbare, *Nocca* ; *Næk*, *Necker*, en Bas-Allemand, en Hollandais et en Flamand. De là le nom de *Neckur*, sous lequel les Septentrionaux désignèrent Neptune.

Les Morins ont eu aussi leur *Neckre* et le souvenir de cette ancienne divinité des eaux n'est pas encore entièrement perdu dans nos campagnes.

Écoutons ce qu'en disait au XVII^e siècle notre poète Simon Ogier :

« Il est à Saint-Omer un fantôme qu'on appelle vulgairement *Le Necre*. Il erre et circule ça et là à travers la ville pendant la nuit. Il prend différentes formes. Il apparaît métamorphosé tantôt en bœuf, tantôt en âne, tantôt en cheval, tantôt en bétier ; il prend la figure parfois d'un singe, parfois d'une chienne ; ici c'est un molosse, là c'est un ours ; d'autrefois il se montre sous l'aspect d'un homme et d'autrefois sous l'aspect d'une femme. Enfin c'est un véritable Protée que notre *Necre*, imitant toutes les figures, toutes les formes et prenant telle physionomie qu'il lui plaît¹ »

Mais c'est à tort que Simon Ogier qui ne paraît pas se douter que les Flamands et tous les peuples septentrionaux issus des Germains avaient aussi leur *Necker* qu'ils confondaient et confondent encore avec le diable, assimile le *Necre* Audomarois

¹ Et quoddam spectrum Audomaropoli, quod vulgo *Le Necre*.... appellatur et noctu per urbem hue illuc oberrat et obambulat, et se in varias figuras transformat, modò bos, modò asinus, modò equus, modò aries videtur, nonnumquām caniculae, interdum ut molossus, interdum ut ursus conspicitur ; quandōque viri, quandōque mulieris speciem mutatur. Denique hic Proteus noster omnium figuras et formas imitatur et sibi quām vult faciem adsiscit.... (Simon Oger. *Etymologiz.*, 5. 1601).

au *Gobelin*. Ce dernier, esprit familier et domestique, appartient à une autre famille de génies, celle des lutins. Il est connu en Angleterre comme en France sous le nom de *Goblin*, en Flandre sous celui de *Gauvelin* (folâtre, du mot *gauw*, preste agile), ou sous les différentes dénominations de *Kaboutermanneken*, *Bitebau*, *Nacht-Spoock*, etc. ; et chez tous les autres peuples Germaniques on l'appelle *Kobold* ou *Covelein*.
« Le crédule vulgaire, dit Schrezius, a imaginé certains esprits visibles qu'il suppose habiter dans les réduits obscurs des maisons ou dans un tas de bois. On leur fournit là en abondance toute sorte de nourriture parce que, dit-on, ils apportent à ceux qui les nourrissent ainsi, le blé qu'ils volent ailleurs dans les greniers¹. »

Le Gobelin n'est plus guère connu chez nous que parmi les matelots ; ils font peur aux novices de ce prétendu fantôme qui, ainsi que l'indique le mot flamand *Gauvelin*, n'est souvent qu'un farceur ou un filou.

Le *Neckre* au contraire est un génie beaucoup plus sérieux. Ses apparitions, quelle qu'en soit la forme, annoncent toujours un sinistre événement. Dans le canton d'Audruicq on l'appelait aussi le *fantôme de l'Aa*. Au surplus le *Neckre* habite indifféremment toutes les rivières et il n'est pas encore très rare d'entendre une mère dire à son fils qui joue trop près de l'eau : *garde à ty, ch'Neckre i va t'preindre*. Mais le plus commun de ces génies malfaits est le *Neckre à l'canne*. Il se montre sous la forme d'un grand chien noir ou d'un barbet, en flamand *Waterhondt*, chien d'eau, traînant au cou une longue chaîne ; de là son nom. Parfois dans le silence des nuits, on entend retentir au loin le bruit de cette chaîne, et lorsqu'il y a quelque malade dont la dernière heure approche ou qu'un malheur doit fondre sur une famille, on le voit rôder autour de la maison. Tels sont les récits dont on s'entretient encore ça et là dans nos campagnes, l'hiver, pendant les longues soirées. On

ne saurait se figurer l'impression profonde que produisent sur certaines gens ces lugubres histoires dont l'on cite les témoins *de visu*.

De semblables traditions existent encore aussi dans le Boulonnais et c'est peut-être au séjour de ce génie qu'une ombreuse et charmante vallée voisine de Boulogne, celle du *De Neckre* (*De Neckre (dal)*, la vallée du Neckre) doit son nom⁴.

⁴ Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant ici une élégie mythologique, encore inédite, qui caractérise la croyance qu'avaient nos ancêtres dans cette divinité des eaux en même temps qu'elle explique la crainte superstitieuse qu'éprouvent encore quelques personnes de la campagne pour traverser la vallée du *De Neckre* pendant la nuit.

Exauche ma prière, ô Neckre esprit des eaux !
Mes jours s'écoulaient tous aussi purs que tes flots,
Aussi riants qu'un ciel serein et sans nuages !
Mais hélas ! aujourd'hui voici que les orages,
La foudre du malheur a sillonné mon front !....
O Neckre, par pitié, venge moi d'un affront,

Écoute : il est à Gessorie (Boulogne),
Un guerrier brave et valeureux.
Jamais le sol de la patrie
N'a produit sang plus généreux.
Il m'aimait, je l'aimais, nos âmes
S'unissaient dans la même ardeur
Et de deux coëurs nos douces flammes
Ne formaient plus qu'un même cœur.

Mais une amie à l'air candide,
Au cœur déloyal et trompeur,
Osa détruire, la perfide,
L'édifice de mon bonheur.
D'Yvon inconstant et peu sage
Me ravissant l'affection,
Elle fuit avec le volage
Vers sa blanche île d'Albion.

Si c'est à toi puissant génie
Qu'appartient l'empire de l'eau,
O Neckre, au port de Gessorie
Ramène Yvon et son bateau.

A côté du génie des eaux, tous les peuples issus des Germains ont leur syrène ou femme marine. C'est, en Allemagne,

Mais garde-toi dans ta colère
Sur lui d'appesantir ton bras,
Épargne une tête si chère
Ou, Neckre, ne m'exauce pas.

C'était ainsi qu'Aline aux bords de la rivière
Au grand esprit des eaux adressait sa prière.
Ce génie habitait dans le riant vallon
Auquel dans tous les temps il a donné son nom.

A peine elle avait dit qu'une horrible tempête
Des arbres en sifflant vient incliner le faîte.
Des nuages épais, sillonnés par l'éclair
Obscurcissent le ciel, appesantissent l'air ;
On dirait que la terre en sa base ébranlée
Soit au fatal moment d'engloutir la vallée.
Tremblante de frayeur Aline est à genoux,
Craignant d'avoir du dieu provoqué le courroux.

Soudain jaillit de l'onde une colonne blanche
Qui retombe en cascade et comme une avalanche :
L'air autour se condense en un épais brouillard
Et la colonne a pris l'aspect d'un grand vieillard,
C'est le Neckre.

« A ton tour écoute, jeune fille,
» Toi qui viens m'évoquer du fond de cet asile,
» Lui dit l'Ondin, écoute : il est des soins plus grands,
» Pour moi que les soucis des volages amants ;
» Il est un plus utile emploi de ma puissance.
» Mais je veux bien pourtant montrer quelqu'indulgence.
» Ta déloyale amie et ton ingrat Yvon
» Ne pourront aborder au rivage Breton.
» Ainsi je l'ai voulu : Va, rends-toi sur la plage,
» Tes yeux contempleront les débris d'un naufrage. »

Le Neckre disparaît après ce bref discours :
La rivière en son lit bientôt reprend son cours,
La lumière du jour a reparu plus pure ;
Un soleil plus brillant réjouit la nature ;
Le vent n'agit plus les feuilles du vallon.

la *Meerfrau*, en Suède et en Norvège, la *Havfrue*, en Islande, la *Margygr*, en Angleterre, la *Mermaid*. Les marais de Saint-Omer et des alentours ont aussi leur *Meervrouw* ou *Meergrae*, en patois, *Marie Grauette*, la dame ou la vieille du lac. Cette sirène, à l'instar de ses consœurs du Nord, attire à elle les petits enfants qui s'approchent trop près de la berge ou qui penchent la tête par-dessus les bords du bateau et les entraîne dans sa grotte de vase et de roseaux.

Les Germains du Nord étaient fort adonnés à la magie. Ils s'appliquent à l'étude des incantations, disait Tacite, *incanta-*

Le cœur triste, inquiet sur le destin d'Yvon
Aline à pas pressés a gagné le rivage
Où la mer gronde encore après qu'a fui l'orage,
Où formés en colline, et creusés en sillon
Les flots sont teints de sable et d'un impur limon.
Pour les yeux d'une amante ah ! quel affreux spectacle !
Du grand esprit des eaux s'accomplissait l'oracle.
Aline se détourne et de crainte et d'horreur.
Un fragile bateau que la vague en fureur
Pousse sur les récifs qui hérissent la plage,
S'entr'ouvre et ses débris flottent sur le rivage.
Un homme est là voguant en habile nocher
Sur un mât qu'il oppose aux pointes du rocher.
Dans ce suprême effort où sa vigueur s'épuise,
Si ce débris lui manque il faudra qu'il se brise
Sur ces écueils que bat la mer avec fureur.
Mais béni soit le ciel ! un courant bienfaiteur
L'entraîne à l'Occident où la plage est unie
Et sur le sable Yvon aborde plein de vie.
Aline avec transport y reçoit son amant
Qui lui raconte alors comment un coup de vent
Engloutit la bretonne avec tout l'équipage ;
Comment il a pu seul échapper au naufrage.
Soutenu sur la mer par un être divin
Qui commandait aux flots et lui tendait la main.

A son premier amour désormais plus fidèle
Des amants, des époux Yvon fut le modèle.
Depuis lors le DÉNACKRE et ses bords verdoyants
Furent le rendez-vous des malheureux amants.

tionum studiis incumbunt. Olaus Magnus, archevêque d'Upsal au XVI^e siècle, nous apprend qu'il en était encore ainsi de son temps chez les Finnois et les Lapôns. Pour provoquer l'extase, le délire magique, leurs enchanteurs se servaient d'un petit tambour sur lequel ils frappaient à coups redoublés en prononçant des paroles cabalistiques. Notre célèbre comique Régnard, qui fit un voyage en Suède et dans la Laponie, en 1681, fut témoin lui-même de ces sortes de cérémonies dont on trouve la description dans le premier volume de ses œuvres.

La magie n'avait pas moins de crédit chez les Belges. Une allocution pastorale de Saint-Éloy, leur missionnaire et leur premier évêque, défend aux Flamands nouvellement convertis de consulter les enchanteurs et les devins, d'avoir recours à eux dans leurs maladies et d'enchanter certaines herbes¹. Le XII^e canon du concile de Leptines, tenu en 743, était consacré à proscire aussi les enchantements. Mais son titre seul, *Ex incantationibus*, est parvenu jusqu'à nous.

Qui le croirait ? Une cérémonie magique analogue à celle des Lapons existe encore dans quelques-uns de nos villages, sous la forme d'un jeu d'enfants.

Le mot magie s'écrit en Flamand *toverrye*, magicien, *tovenær* et échanter par la magie, *toveren*. Le jeu d'enfants dont nous parlons et dont nous avons été maintes fois témoins a conservé tous ces noms et s'appelle en patois *eindoverie*. Voici en quoi il consiste.

Celui qui consent à être *eindoveréy* s'étend de son long sur le dos, après s'être préalablement déchaussé. Ses compagnons, ceux qui doivent procéder à l'incantation, lui introduisent d'abord de l'*endoroir*, c'est-à-dire de l'achillée mille-feuilles dans les narines, dans les oreilles et entre les doigts des

¹ Quoties aliqua infirmitas supervenerit, non querantur prœcannatores, non divini, non sortilegi, non caragi... Nullus prœsumat... herbas incantare. (Vie de Saint-Éloi, par Saint-Ouen, liv. II, chap. 15, collection des histor. Franç. t. III. — M. Schayes, des Pays-Bas, avant et après la domination Romaine, t. II, p. 71).

mains et des pieds. Puis ils placent près de sa tête un gros caillou sur lequel l'un d'eux frappe à coups redoublés, mais en mesure, avec un autre caillou, en chantant sur un ton monotone ces paroles mystérieuses et cabalistiques :

Eindove, eindove li martinet,
Les quate-r-pieds sur un cavet,
Eindove, eindove li martinet, etc.

et il continue ainsi pendant dix à quinze minutes sans interruption jusqu'à ce que l'*eindoverie*, le charme ait produit son effet. Lorsque les *eindoveux* jugent que l'opération est faite, que l'*eindovéy* paraît bien endormi, ils se retirent à petit bruit. Peu à peu, ce dernier, laissé seul, semble se raminer. Tout-à-coup il se lève, mais il a peine à se tenir sur ses jambes, il marche en titubant comme un homme ivre, il est censé en proie à un sommeil magique, au somnambulisme. Une puissance occulte s'est emparé de lui et l'obsède, *deus ecce deus*, c'est la règle du jeu.

Bientôt les agaceries des petits enchanteurs qui l'observent à distance derrière les arbres et les buissons et lui adressent une foule de questions ironiques, le mettent en fureur ; il mugit, il écume, il fait entendre des sons inarticulés, *bacchatur vates*. Il s'avance, toujours en dormant et les yeux fermés, du côté où se font entendre les voix qui excitent ses transports. Il est censé ne pas y voir, mais il jouit d'une lucidité surnaturelle qui lui permet de ramasser des pierres et de les lancer vers ses joyeux compagnons pour qui chacun de ses mouvements, chacune de ses chutes, car il doit se laisser choir à plusieurs reprises, c'est encore une règle du jeu, sont l'objet de nouveaux éclats de rire et de nouvelles plaisanteries. Enfin, après un temps moral et lorsque tout le monde est fatigué, le charme cesse, l'*eindovéy* se réveille, il reprend avec l'usage de ses sens celui de sa raison. Les jeunes enchanteurs reviennent le trouver et les novices ne manquent jamais de l'interroger sur ce qu'il a éprouvé.

Si l'*eindoverie*, ce mode d'incantation dont les effets ne manquaient pas de rapport avec ceux du magnétisme, a cessé depuis longtemps d'être pris au sérieux, il n'en est pas de même de la vertu attribuée à la plante enchanteresse qui y jouait un si grand rôle. L'*eindovoïr* ou comme on l'appelle encore, l'*herbe eindovoise*, l'achillée mille-feuilles et le mille-pertuis ont conservé parmi un certain nombre de gens leur antique réputation. Seulement les croyances chrétiennes sont venues s'y mêler et ces vieilles superstitions de nos pères ont vu tourner contre elles-mêmes leurs propres armes. Car, moyennant certaines conditions, l'*eindovoïr* peut devenir un antidote contre la magie. Ainsi, voulez-vous être préservé des sortilèges ? Consultez une vieille femme du village et de préférence une vieille mendiane. Si vous avez sa confiance et qu'elle ose s'ouvrir à vous, — ce qui sera très-rare et en général on ne peut être mis au courant des superstitions de nos campagnes que lorsqu'on y a vécu enfant, à un âge où les bonnes gens qui y croient ne se défient pas de vous, — cette vieille pourra vous donner la recette suivante dont vous aurez à faire votre profit : Prenez un mille-feuilles ou un brin de l'*herbe Saint-Jean* (le mille-pertuis) ; insérez-le dans un bouquet de fleurs pour que le prêtre ne le voie pas ; faites toucher ce bouquet au Saint-Sacrement dans l'octave de la Fête-Dieu et placez cette herbe sous le seuil de votre porte. C'est un talisman contre lequel tous les *mauvais sorts* viendront se briser. Un sorcier ou une sorcière s'avisen-t-ils d'entrer chez vous, vous les voyez arrêtés sur votre seuil comme par une puissance invisible, faire des grimaces et d'horribles contorsions et se retirer tout confus. L'*herbe Saint-Jean* que vous aurez cueillie la veille de la fête de ce saint, à jeun, en lisant le dernier évangile de la messe, produira au besoin le même effet. Vous pourrez apprendre aussi une foule de formules comme par exemple pour arrêter le feu, pour empêcher les chiens de vous mordre, les vaches de vous heurter, pour vous guérir de

la colique, du mal de dents et d'une foule d'autres maux. Certes si le bon Saint-Éloy revenait parmi nous pour extirper des bas-fonds de nos villages et peut-être un peu aussi de nos villes les derniers vestiges de cette magie à laquelle les peuples du Nord se livraient avec tant d'ardeur du temps de Tacite, il aurait encore fort à faire et il trouverait sans doute peu de chose à changer à la lettre pastorale qu'il adressait aux Flamands du VII^e siècle. Mais en revanche il pourrait féliciter nos villageois de ne pas être initiés à un autre genre de superstitions qui, pour être à la mode dans un monde plus élégant et n'avoir pas le caractère d'une croyance religieuse, n'en vaut certainement pas mieux et ne saurait faire plus d'honneur à l'intelligence et au bon sens de ses adeptes.

L'*Eindoverie* a dû être également en usage dans la Picardie, car l'achillée mille-feuilles porte aussi dans le patois picard le nom d'*endovoir*, comme dans nos contrées. Cette dénomination ne peut provenir, comme le suppose M. l'abbé Corblet dans son *Vocabulaire* au mot *endovoir*, de ce qu'on aurait attribué à cette herbe la propriété d'endormir. L'achillée mille-feuilles, loin d'être narcotique, est au contraire vulnéraire et astringente. Si on l'employait, comme agent, dans l'incantation, c'est évidemment parce que les légers picotements causés par ses feuilles radiées, un peu raides et excessivement tenues avaient la propriété de surexciter la sensibilité et de produire, joints à l'assourdissement, une irritation nerveuse qui chez certains sujets pouvait être portée jusqu'au délire.

Nous laissons de côté bien d'autres traditions, bien d'autres usages qui nous sont communs avec les peuples du Nord. Ce qu'il y a de remarquable c'est que ce ne sont pas seulement les choses qui sont les mêmes, mais aussi les noms.

Parlerons-nous des dénominations topographiques ? Nous trouvons des noms de lieu terminés en *hem*, *hove* ou *hof*, *selle*, *berg* et *dal* non-seulement dans les provinces quiavoisinent la mer du Nord et la Baltique, mais encore en Suède et en Norvège. Nous rencontrons même dans ces deux der-

niers États des noms qui sont identiquement les mêmes que dans nos alentours, tels que *Falkenberg* sur le Cattégat, en Suède, *Nordal*, *Leerdal*, *Hove* en Norvège. Ce royaume a aussi son *Aa*. Cette rivière dont nous voyons invoquer le nom pour établir que nos pères parlaient Celtique ne compte pas, dans les États Allemands, moins de vingt-deux homonymes¹, parmi lesquels nous citerons : en Frise, l'*Aa* qui se divise en trois branches, le *Wester-Aa*, le *Walder-Aa* et le *Treider-Aa*; en Prusse, l'*Aa* qui passe à Munster; en Courlande, l'*Aa* qui passe à Mittau; l'*Aa* en Suisse, dans le canton de Lucerne; l'*Aa* dans le canton de Zurich. Dans les contrées qu'occupaient les anciens Ingœvones, sur les bords de la Baltique, *A* signifie encore eau et *Aa* rivière². De là le nom des îles *Aland*, terre de l'eau. Notker moine de Saint-Gall, en Suisse, au x^e siècle, dans sa paraphrase des psaumes de David emploie le mot *aho*, dans le sens de fleuve pour désigner le Nil et le Jourdain. Il traduit entre autres ce passage du psalmiste, LES FLEUVES ont élevé la voix, par ces mots : *Aha huaben uf iro stimma*³.

Nous pourrions pousser ces rapprochements presqu'à l'infini. Mais ceux que nous venons de signaler suffisent; nous ne pensons pas que le doute soit encore possible. Le théotisque que l'on parlait à Saint-Omer, dans la Morinie, dans la Picardie et que l'on parle encore dans nos faubourgs et depuis la rivière d'*Aa* jusqu'à Kœnigsberg est bien l'idiome des anciens Belges issus pour la plupart des Germains et différant de language avec les Celtes.

Il s'en faut de beaucoup qu'au douzième siècle cette langue fût déjà disparue de nos murs et de l'abbaye de Saint-Berlin.

¹ In hydrogr. lexico Teutschl. nominantur 23 rivi vel fluyii qui Aa... dicuntur. (Schreuzius loco citat v^o *Aha*).

² Aqua Anglo-saxonibus diciture *a*, plur. *aa...* Ubi observandum quod *e*, in voce Anglo-saxonica diphthongetur per *a* et quod *ea* monosyllabum sit... Similiter Septemtrionalibus *a*, simpliciter positum *aquam*, duplicitum *flumen* denotat... (Wachter loc. cit. v^o *Ach*).

³ Ibid V^o *Acha* et *Stimm.*

Car à cette époque même, en 1124, les moines de ce monastère choisirent pour abbé l'un de leurs frères nommé Jean, non-seulement parce que c'était un personnage honorable mais encore parce qu'il était discret et cela, dans la langue teutonique : *Quendum Johannem, persona honorabilem, lingua theutonica discretum*¹.

Toutefois nous devons constater aussi qu'à cette même époque le roman était parlé dans une partie du diocèse de Thérouanne. Car 25 ans auparavant, en 1099, les chanoines et les abbés ayant procédé à l'élection d'un nouvel évêque des Morins, firent tomber leur choix sur Jean, chanoine du Mont-Saint-Éloy, qui connaissait parfaitement le latin, le roman et le teuton : *Lingua latind, romand et theutonicad adprimè eruditum*².

Mais comment et à quelle époque le roman s'est-il introduit dans la Morinie et à Saint-Omer en particulier ?

On ne peut douter que le latin ait été parlé dans toutes les anciennes villes de la Gaule-Belgique et notamment dans celles de la Morinie. « Il y a une distinction importante à établir, dit M. Magnin, entre les populations urbaines et les populations rurales. Les habitants des grandes villes acquièrent et conservèrent plus longtemps que d'autres l'usage ou du moins l'intelligence de la langue latine³. » Telles durent être celles de Boulogne et de Thérouanne qui étaient pour les Romains deux centres d'occupation d'autant plus importants que ces deux villes étaient, du côté nord, les deux dernières du littoral de la Gaule.

Les empereurs romains avaient fait de Boulogne un arsenal maritime et un vaste port où stationnait une flotte destinée à arrêter les incursions incessantes des Saxons et des Francs. Aussi cette ville fut-elle souvent le séjour momentané des

¹ *Cartular. Sithiense*, p. 200.

² *Ibidem*, p. 266.

³ *Journal des Savants*, 1844, déjà cité.

Césars. Elle devint même la capitale et le siège de l'empire éphémère de la Bretagne et des Gaules que Carausius, suivant l'exemple de tant de légionnaires, s'était fait adjuger par ses soldats. Au cinquième siècle, Boulogne avait le rang de cité. Son ancien phare, ses anciens murs détruits par les Normands, les tombeaux, les inscriptions et les nombreux vestiges d'antiquité qu'on y rencontre encore sous le sol, nous prouvent qu'une partie du moins de la population de cette ville était Romaine.

Il en était de même de Thérouanne, capitale de la cité des Morins et d'une partie de celle des Ménapiens. Cette ville dont Cassel n'était pour ainsi dire qu'un poste avancé, s'élevait comme le dernier rempart, comme le dernier foyer de la civilisation romaine aux abords de la vaste contrée toute couverte de bois et de marais qui formait entre l'Océan et Tournai l'extrême nord de la Gaule, *extremique hominum Morini*. Thérouanne était le siège des autorités romaines de cette partie des Gaules et d'un relai de poste qui desservait les chaussées de Bavai par Cassel et Tournai, de la cité des Vermandes et de Reims par Arras et Cambrai et celle de Boulogne. A ces chemins de poste indiqués dans l'itinéraire d'Antonin venaient se rattacher les chaussées d'Amiens, de Sangate et de Wissant. Cette malheureuse ville a été cinq fois détruite et cependant au milieu de ces ruines de tant de siècles, accumulées les unes sur les autres, on découvre encore chaque jour des objets d'art dont l'origine romaine est incontestable¹.

Certes, on admettra sans peine qu'après plus de quatre siècles d'occupation par les Romains, le latin a dû être familier aux habitants de Boulogne et de Thérouanne et de là se répandre ça et là dans les alentours. Nous ne pensons pas que ce soit aller trop loin que de nous figurer ces deux villes dans

¹ L'un de nos concitoyens, M. Albert Legrand, possède dans son cabinet une riche et précieuse collection de ces antiquités romaines recueillies dans les fouilles qu'il a fait pratiquer à Thérouanne.

le même état par rapport au latin que le sont aujourd'hui les villes flamandes par rapport au français. Bucherius disait, en 1656, il y a juste deux siècles, qu'il n'y avait plus un Brabant ou un Flamand d'une condition tant soit peu honorable qui n'eut rougi de ne pas savoir le français ; que cette langue était celle de la Cour du Prince, de toute la noblesse et même du Parlement de Malines¹. « Je crois que toute la classe noble, » parmi les peuples vaincus, dit M. Villemain, apprit correctement la langue latine et oublia presque la sienne ; mais « vous concevez qu'il n'en était pas de même du peuple. Il apprenait le latin comme il pouvait ; il était bien obligé de le savoir, puisque les ordres du maître étaient promulgués dans cette langue. Cependant il gardait quelque souvenir de la sienne, ou, quand il parlait la langue latine, il l'altérait à sa manière². » Nous pensons donc qu'on parlait latin à Boulogne et à Thérouanne à peu près comme on parle aujourd'hui français dans les villes de Bergues, de Cassel, de Bailleul et d'Hazebrouck ; que plus on s'éloignait du rayon de ces deux villes vers le Nord et le Nord-Est, plus le latin devenait rare, et que, dans le pays des Ménapiens, dans les Flandres actuelles et le Brabant où il n'y avait pas de ville, ni aucun centre important de population, on ne le parlait pas du tout. Ces contrées, entièrement couvertes de forêts et de marécages, ne furent jamais qu'imparfaitement occupées par les légions, et les peuples qui les habitaient causèrent plus de dommages aux Romains qui les envahirent que ceux-ci ne purent leur en faire à eux-mêmes, c'est Dion Cassius qui le dit³. Mais plus

¹ Prorsus ut Flandrum Brabantumve paulò honestiorem pudeat gallicè non scire ; quod principis aula, nobilitas omnis, adeoque superbum ipsum Malinie parliamentum, tametsi inter theotisce loquentes, constitutum, jam indè à primâ sui origine sub Burgundice ducibus gallicè loqui assueverat. (Bucherius in *Belgio*).

² *Littérature au Moyen-Age*, deuxième leçon.

³ Nam illi (Morini et Menapii) quia non in urbibus, sed in tuguriis habitabant, rebus suis pretiosissimis in densissimas silvas collatis,

on avançait au contraire vers l'Artois et la Picardie dont les habitants étaient beaucoup moins sauvages et où l'on rencontrait de grands centres de population, plus le latin était répandu. Ce qui prouve l'influence qu'ont exercée les villes par rapport à la propagation de la langue latine, c'est que, dans le Hainaut, qu'habitait la tribu Belge la plus puissante, celle des Nerviens qui, ainsi qu'on l'a vu se faisait gloire de descendre des Germains, le roman-wallon a été parlé à la même époque que dans les provinces les plus voisines du centre de la France. Cette langue y a été même employée plus tôt à la rédaction des actes publics. Le roman s'était répandu plus avant encore, jusqu'au-delà du Rhin, puisque le 2^e canon du concile de Mayence, de 847, imposait au clergé, comme ceux de Tours, de Reims et de Mons, l'obligation de traduire ses homélies en roman et en théotisque¹.

Nous avons cité plus haut la lettre dans laquelle Sidoine Apollinaire écrivait à Arbogaste, vers la seconde moitié du cinquième siècle, que la majesté de la langue romaine, c'est-à-dire la bonne latinité, était depuis longtemps abolie dans les provinces Belgiques. Si le latin qu'on écrivait était plein de barbarismes, il avait encore du moins la forme latine. Il n'en était plus de même du latin que parlait le peuple. Déjà dès le VIII^e siècle on n'observait plus la différence des cas. Aux terminaisons déclinables *us*, *um*, on avait substitué la terminaison fixe *o* qui domine encore dans les langues néo-latines du midi. Les premières chartes de Saint-Bertin nous en offrent plusieurs exemples dans les noms de lieux. Tels sont ceux des diverses dépendances de Sithiu énumérées dans la charte d'Adroald : **VILLA MAGNIGELECA, WICIACO, TATINGUA VILLA, AMNEIO, MASTO, FABRICINIO, LOSANTANAS, AD FUNDENIS, MALROS, ALCIACO, LAUDARDIACA VILLA, FRANCILIACO.** Ici les noms en *o* sont au nominatif, dans une charte de 723 ils sont à l'accu-

plus damni invadentibus Romanis intulere quam ab iss accepere.
(D. Cassius, hist. roman. l. 39. c. 44).

¹ Labb. t. VIII, col. 42.

satif : J'ai vendu et transporté toutes mes *villas* appelées **SETHIACO.... KELMIAS** et **STRATO** ainsi que **BELRINIO**¹.

La même charte d'Adroald donne à l'évêque des Morins, Omer, à Bertin et à ses compagnons le titre de *dom*, *domnus* et l'on y trouve ce gallicisme remarquable que comprendront ceux qui entendent le latin, *melius nobis donavit consilium*, il nous donna un meilleur conseil.

Voilà donc un échantillon du latin rustique, du roman qu'on parlait à Thérouanne et dans les alentours au *vii^e* siècle. Car la charte d'Adroald a été passée en présence non-seulement de l'évêque et du nombreux clergé de Thérouanne mais encore des officiers royaux et des principaux personnages de cette ville, *.corām optimatibus urbis Tarruannicæ*, parmi lesquels étaient le *gracion* Chunebert et le sagibaron Babonus.

Mais ce n'est pas seulement leur langue que nous ont laissée les anciens maîtres du monde: L'industrie et les arts qu'ils avaient apportés dans nos contrées leurs ont aussi longtemps survécu. En voici selon nous une preuve incontestable.

A son arrivée sur les bords de l'Aa, Bertin s'établit avec ses compagnons sur la butte ou s'élève actuellement l'église de Saint-Momelin. « C'est en ce lieu, dit Folquin, que ce saint » homme consacrant à la gloire de Dieu toutes ses sueurs » éleva d'abord un noble temple construit en pierres entre- » mêlées de briques rouges, *nobile templum lapidibus ru-* » *brisque lateribus intermixtum*. Des colonnes placées de » proche en proche en soutiennent solidement sur leurs cha- » pitaux la voûte et les deux murs. La décoration intérieure » de cet oratoire répond à sa construction. Les pavés en sont » formés d'un assemblage de pierres de diverses couleurs in- » crustées en plusieurs endroits de lames d'or². Celui qui » désirerait connaître la structure de ce temple, ajoute Fol- » quin, peut l'aller voir de ses propres yeux. »

¹ Cartular. Sithiense, p. 48 et 49.

² Pavimenta, multicoloris petrarum junctura quoē pluribus in locis aurea insigunt Lammina. (Chart. Sithiense, p. 17).

Ce n'était assurément pas de la bourgade de Sithiu que Bertin avait pu faire venir ces briques rouges et ces pierres et encore moins l'architecte qui a tracé le plan de ce temple, les ouvriers qui l'ont exécuté et qui ont construit ce dallage en mosaïque qui exigeait, indépendamment de la préparation des matériaux, la main délicate et habile d'un artiste. Car quelques lignes plus haut, Folquin nous dépeint le territoire de Sithiu comme une contrée partout déserte, *per omnia inventum deserta* et comme n'offrant rien de propre aux usages de la vie que les poissons de ses étangs, *nec ad usus hominum nisi..... pro capessendis squamigerorum generibus, quid unquam utilia.* Où donc Saint-Bertin a-t-il pu puiser toutes ces ressources ? Il n'y avait alors dans tous les environs que la ville de Thérouanne qui pouvait les lui fournir et ce fait nous prouve combien la civilisation romaine avait jeté dans cette ville de profondes racines.

On conçoit l'influence qu'a dû avoir par rapport au langage sur l'abbaye de Saint-Bertin et la ville naissante de Sithiu le voisinage de cette vieille métropole de la Morinie.

La fondation de l'abbaye de Saint-Bertin fut pour le nord de la Morinie un immense bienfait. Ce monastère s'éleva aux bords de nos marais comme un phare qui rayonna sur ces contrées sauvages et presqu'inaccessibles la lumière de la foi chrétienne et avec elle celle de la civilisation et de l'industrie ; il donna naissance à un nouveau centre de population, à une ville qui ne tarda pas à rivaliser avec celle de Thérouanne et à la surpasser même, comme place de guerre et comme cité marchande. Son école, *dominica schola*, fut comme une pépinière d'où sortirent une foule de missionnaires qui évangélisèrent le pays. Tels furent notamment Saint-Winoc et ses trois compagnons qui convertirent la population des alentours de Cassel et fondèrent, sous les auspices de Bertin, le monastère de Wormhout, transféré dans la suite à Bergues. Dans cette école on enseignait aux enfants à lire et on les initiait à l'étude des lettres. Folquin nous a transmis le nom d'un de ces mo-

destes précepteurs préposés à l'école de Sithiu, *ad imbuendam puerorum scolam*. On l'appelait **ODOLD**. Il était très versé dans la science des lettres, *erat enim litteratorid arte peritissimus*¹.

Les chanoines de Notre-Dame avaient aussi leur école. L'agiographe du IX^e siècle dont nous avons déjà parlé, raconte l'histoire d'un jeune sourd et muet qui était venu à Sithiu d'une contrée éloignée qu'il n'avait pu indiquer et qui recouvrira tout-à-coup miraculeusement la parole, grâce à l'intercession de Saint-Bertin. Les moines l'envoyèrent à l'école des chanoines pour lui apprendre les lettres : *miserunt eum ad canonicorum scolam litterarum studiis quantulò posset imbuendum*².

On ne peut pas supposer que dans ces écoles ont ait exclusivement enseigné aux enfants les lettres latines. Il est bien moins probable encore qu'on leur apprit à lire en théotisque. Car les hommes d'église, ceux-là même dont le théotisque était la langue maternelle le considéraient comme une langue barbare, *barbara illa quam Theutiscam vocant*. Nous citerons à cet égard le témoignage d'un homme qu'on ne saurait suspecter de partialité. C'est celui d'Otfried qui mit à exécution le projet d'une grammaire théotisque conçu, dit-on, par Charlemagne et qui, à la sollicitation de Louis-le-Débonnaire

¹ *Cartular. Sithiense*, p. 37 et 147. — Cette célèbre abbaye qui nous a laissé un cartulaire de dix volumes *in-folio*, méritait assurément d'avoir un historien. Elle en a trouvé un digne d'elle dans l'un de nos concitoyens M. H. DE LAPLANE, secrétaire-général de la Société des Antiquaires de la Morinie. Sa biographie des Abbés de Saint-Bertin dont le premier volume seulement est publié et dont le second est encore sous presse, est aussi intéressante à lire par la manière attrayante dont elle est écrite que par les faits qui y sont retracés. On sait que le premier volume vient de recevoir de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'honneur d'une mention très-honorale, le second par ordre de mérite parmi huit autres ouvrages auxquels ce corps savant a également décerné une semblable mention.

² *Vita Sancti Bertin. Cap. 33.*

auquel il dédia son œuvre, traduisit en cette langue, dans le dialecte des Francs, les plus beaux passages des évangiles pour les faire chanter au peuple. Voici comment dans sa lettre à Luitbert, archevêque de Mayence, Otfried apprécie le théotisque franc et les difficultés qu'il éprouvait à l'écrire : « La » barbarie de cette langue, dit-il, de même qu'elle est inculte, « indisciplinable et inaccoutumée à être contenue par le frein » de la science grammaticale, est de même aussi difficile à « écrire dans beaucoup de mots à cause de l'accumulation » des lettres et de leur consonne inconnue¹. » Il est permis d'en conclure que, au temps de Louis-le-Débonnaire, dans la première moitié du IX^e siècle, le théotisque n'avait pas encore de grammaire et que, par conséquent, on ne l'enseignait pas dans les écoles.

Il est donc on ne peut plus vraisemblable, bien que nous n'ayons à cet égard aucune indication précise, que, si dans les écoles des moines de Saint-Bertin et des chanoines de Notre-Dame on enseignait une autre langue que le latin, une langue vulgaire et usuelle, ce devait être le latin rustique, le roman qu'on parlait à Thérouanne, à Boulogne, dans toutes les anciennes villes de la Gaule-Belgique et dont nous avons montré la trace non-seulement dans la charte d'Adroald et les chartes postérieures mais encore et surtout dans les registres et papiers domestiques de l'abbaye et du moine Gunthbert.

Ajoutons que dans la partie exotique de la population de Sithiu et principalement parmi les négociants et les marchands qui vinrent du dehors s'y établir et y formèrent cette bourgeoisie devenue déjà si puissante au XI^e siècle, il devait se trouver un certain nombre de familles appartenant soit à Thérouanne, soit aux villes et aux contrées voisines où le roman était déjà presque passé à l'état de langue vulgaire.

¹ *Hujus linguae barbaries ut est inculta et indisciplinabilis. atque insueta capi regulari freno grammatico artis sic etiam in multis dictis scriptu est, propterea litterarum congeriem, et incognitam sonoritatem difficilis.* (Epistola ad Liutbert, archiepisc. Mogunt).

Telles sont selon nous, les principales causes qui contribuèrent à greffer, si l'on peut s'exprimer ainsi, et à propager le roman au sein de nos populations toutes théotisques.

Si du vii^e au xi^e siècle ses progrès dans la ville, paraissent avoir été lents et ne s'être fait sentir qu'à la surface sans pénétrer dans la masse du peuple, ils durent être plus rapides à partir de l'époque où ce nouvel idiome fut, pour ainsi dire, monté sur le trône avec les rois Capétiens. Toutefois le traité de Verdun (843) en dégageant la nationalité Française de la nationalité Allemande avait produit une espèce de réaction en faveur du théotisque dans le comté de Flandre qui formait comme une petite monarchie. Car on commença dès lors à y cultiver cette langue qui y était considérée comme un signe d'indépendance et de nationalité. Mais la création du Pays et de la Comté d'Artois à la fin du xii^e siècle vint rompre le lien et la communauté d'intérêts qui rattachait Saint-Omer à la Flandre. Cette séparation fit prendre dans ses murs un nouvel essor au roman. Le dialecte Parisien-Normand en honneur à la Cour et importé par Guillaume-le-Conquérant en Angleterre n'avait pas tardé à acquérir sur les autres dialectes une prédominance marquée. Désigné plus particulièrement sous le nom de *Français* parce que c'était le dialecte des habitants de l'Île-de-France, il devint le type de la langue nationale, le roman classique qu'on enseigna dans les écoles et la langue de la chevalerie. Telle était la considération dont il jouissait sous ce dernier rapport qu'il fut presque mis au rang des vertus que devait posséder un chevalier pour être accompli. Dans un petit poème intitulé : *Urbanus ou le dictié d'Urbain*, attribué à Henri I^r, roi d'Angleterre, le rival de Louis-le-Jeune, on trouve en effet ce précepte :

Seiez débonnaire et corteis ;
Sachez aussi parler francois :
Quar molt est langage alosié
De gentil homme et molt amé.

Dans le roman de *Jean et de Blonde*, d'Oxford, l'auteur fait dire à celle-ci :

Il est sages, beaux et courtois
Et gentil hom de par françois,
Miex valt sa parole françoise
Que de Glocestre le ricoise¹.

La considération qui s'attachait à cette langue contribuait naturellement à sa propagation, non-seulement parmi les seigneurs et les gentilshommes, mais encore au sein de la riche bourgeoisie. Aussi, le XII^e et le XIII^e siècle furent-ils comme un âge d'or pour les trouvères et les maîtres du beau langage. Les seigneurs du Nord se les disputaient. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, attira les plus célèbres d'entr'eux à sa Cour, entr'autres Chrétien de Troyes. Les comtes de Guines et les seigneurs d'Ardres transformèrent leurs donjons en petites académies. Les romans de chevalerie furent pour le Nord de la France comme un réveil. Les histoires de Charlemagne et de ses pairs, du roi Arthur et des chevaliers de la Table-Ronde, racontées en français étaient plus goûtables et elles eurent plus de vogue dans les contrées où l'on parlait encore le théotisque qu'à Paris même et dans les autres parties de la France où le roman était déjà depuis longtemps à l'état de langue vulgaire².

¹ Revue Anglo-Française, t. IV, p. 65 et 68.

² Rien n'était plus populaire autrefois dans nos contrées que tous ces vieux romans de chevalerie. Lambert d'Ardres nous montre son jeune seigneur Arnould, passant ses longues soirées d'hiver à entendre ses chevaliers lui raconter les histoires « *de Karlomanno, de Rolando et Olivero et de Arthuro Britanniæ rege..... de Tristanno et Hisoldū de Merlino et Merchulfo*, etc. » Les généalogistes des comtes de Boulogne faisaient descendre ces seigneurs de Léger, l'un des neveux du roi Arthur qui serait venu au-delà des mers reconquérir en faveur de ce neveu les villes de la Morinie et celle d'Amiens. — Aujourd'hui encore dans nos campagnes, le roi Arthur est le chasseur aérien dont on entend parfois aboyer la meute au loin dans le calme des nuits. Il y a peu de villageois qui n'ait lu

Ce mouvement des esprits fit faire un pas immense à la langue française ; elle pénétra dans les villes même de la Flandre où elle était restée jusque là ignorée¹. Mais cette révolution n'alla pas jusqu'à déraciner instantanément le théotisque au sein des populations pauvres et ignorantes. La prépondérance du français lui assurait la victoire même de ce côté, mais seulement pour l'avenir. Il faut bien admettre que le théotisque, désigné désormais sous le nom de flamand, est resté longtemps encore au fond de nos populations, puisque, ainsi qu'on l'a vu, le magistrat de Saint-Omer au xvi^e siècle rédigeait encore ses sentences criminelles en flamand et qu'à la fin de la même époque les échevins d'Ardres réclamaient la faculté de tenir leurs plaid et de rendre leurs jugements dans la même langue.

Ainsi, pour résumer ces observations, le roman fut parlé de bonne heure à Saint-Omer, mais seulement dans l'abbaye de Saint-Bertin et par une faible partie de la population. Cette langue d'abord informe et différente suivant les localités, devint peu à peu, grâce à l'enseignement des écoles, plus uniforme en prenant pour type le langage parisien. Parlée d'abord par les classes aisées de la société et une partie des populations des villes, elle pénétra peu à peu et à la longue dans les masses, et au xii^e siècle, le théotisque traqué pour ainsi dire de tous les côtés par cette langue rivale, avait entièrement déserté

l'histoire des *Quatre Fils Aymon*, de *Gallien restauré*, de *Valentin et Ourson*, du *Chevalier vert*, de *Huon de Bordeaux*, etc., etc.

¹ On employa le roman-wallon à la rédaction des actes publics en Flandre à une époque aussi reculée et plus reculée même que dans l'Artois et la Picardie. M. le docteur Leglay et après lui M. Tailliar en ont publié plusieurs, notamment une convention entre Jeanne, comtesse de Flandre, et Mahaut, dame de Tenremonde, datée de Courtrai en 1221. — Nous avons sous les yeux un acte du même genre, encore inédit, passé en 1293 entre le prévôt de Watten et Jacques de Haulte-Maison, William de Brucet, Baudens Capel, Simons de Vlate et Jehan le Escos, *esquevins et Coriers de Bourbourg*. On remarquera tous ces noms français dans une ville flamande. On voit par là que les actes écrits en français ne prouvent pas l'usage général de cette langue, comme langue vulgaire dans la population.

le département de la Somme, franchi l'Authie, la Canche et la Liane et n'occupait plus dans le Pas-de-Calais que la partie du littoral comprise au nord de Saint-Omer, entre l'Aa et l'est du Boulonnais. Appuyé de ce côté sur la Flandre où, en haine de la domination française, il est toujours resté en honneur, il a mis plusieurs siècles à sortir de ce dernier asile et ce n'est qu'au commencement de ce siècle qu'il a définitivement franchi l'Aa à Ruminghem. Déjà, même depuis cinquante ans, le français a considérablement gagné de terrain sur la rive droite de cette rivière. Les deux faubourgs de Saint-Omer sont le seul point du Pas-de-Calais que le théotisque occupe encore aujourd'hui. Sa persistance à se maintenir sous nos murs est un fait qui a attiré l'attention des savants et donné lieu à une foule de conjectures. Il nous reste à examiner en peu de mots ce qu'il faut en penser.

LE THÉOTISQUE DES FAUBOURGS DE LYZEL ET DU HAUT-PONT.

CONCLUSION.

Au xv^e siècle, Saint-Omer comptait cinq spacieux faubourgs. Trois d'entr'eux, la paroisse Saint-Martin hors les murs, Saint-Michel et Sainte-Croix ont dû disparaître devant les nécessités de la défense lorsque Louis XI est venu mettre le siège devant cette ville en 1477. Les deux autres, ceux du Haut-Pont et de Lyzel, autrefois l'Isle, ont été conservés, grâce à leur position dans le marais. Le premier occupe les deux rives de l'Aa et le second, l'ancienne île des marais de Saint-Bertin ; de là son nom. Ils touchent d'un côté à la ville, et de l'autre, aux villages flamands des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck. Leurs habitants parlent un langage conforme à cette position, c'est-à-dire un patois flamand-français.

Constatons d'abord qu'une bonne moitié de la population du Haut-Pont, celle qui habite la rive gauche de l'Aa, est toute française, qu'il n'y a plus de flamands que les maraîchers qui habitent presque tous la rive droite. Il en était déjà ainsi au siècle dernier, car l'auteur de la célèbre chanson du *Voyage de Gilles Dindin aux grandes Indes à Dunkerque* en faisait ainsi la remarque :

Sur la main droite du canal
Est la demeure des Sarrazins....

Sarrazins, c'est le nom que le peuple de la ville donnait en général aux flamands, par dérision, et particulièrement à ceux des faubourgs¹.

¹ Au Moyen-Age le nom de Sarrazin, comme aujourd'hui celui de Bédouin, était pris dans le sens de bandit. Les habitants du gouver-

Les Lyzelards comme les Hautponnais connaissent le françois, mais entr'eux ils préfèrent, comme tous les flamands, parler leur ancien idiome.

Leur dialecte, c'est un fait dont nous nous sommes assurés, est absolument le même que celui qu'on parle dans les villes et les villages flamands des alentours. Il n'en diffère que par l'emploi d'un grand nombre de mots patois françois qu'ils ont empruntés à la ville et par un accent qui leur est propre. Mais c'est bien au fond la même langue. Les flamands du voisinage se comprennent facilement avec ceux de nos faubourgs et beaucoup plus facilement qu'avec les flamands de la Belgique dont la langue plus cultivée forme avec le Hollandais ce qu'on pourrait appeler le flamand classique.

Le marais de la rive droite de l'Aa, dont les deux faubourgs occupent l'entrée, forme une véritable enclave dans la Flandre. La population des villages et hameaux auxquels il confine ne parle pas d'autre langue que le flamand. Cette position géographique suffirait à elle seule pour expliquer pourquoi les Lyzelards et les Hautponnais, qui cultivent ce marais au fond duquel ils passent toute leur vie, ont toujours conservé cet ancien idiome. Mais cela doit nous surprendre bien moins encore maintenant que nous savons que la population de la ville l'a longtemps parlé elle-même. Aux yeux de ceux qui n'ont pas à cet égard une opinion préconçue, un système déjà formulé à défendre il paraîtra évident, comme il nous paraît à nous même, que la langue de nos faubourgs n'est autre que l'ancien idiome Audomarois, ou, ce qui revient au même et comme le pensait Legrand de Castelle, qu'elle n'est autre que l'ancien idiome de la Morinie. « Les langues, dit M. Villemain, se con- » servent de deux façons. Elles se conservent par la science,

nement d'Ardres qui dépendait de la France, le donnaient à ceux de Guînes, d'Audruicq et de Tournehem dont les garnisons infestaient continuellement leur pays. Les habitants des frontières de l'Artois donnèrent pour la même raison ce surnom aux Flamands qui les avoisinaient.

» les monuments littéraires écrits, le commerce des intelligences ; elles se conservent aussi par le défaut de culture et » l'isolement¹. » C'est de cette seconde façon, par le défaut de culture et l'isolement que cet ancien idiome s'est conservé jusqu'à nos jours.

Cette explication si simple et si conforme à la logique des faits, à l'état d'isolement dans lequel a toujours vécu cette population de modestes horticulteurs restés complètement étrangers à la culture des lettres et se transmettant depuis des siècles de père en fils ce même genre d'occupation qui fait tout leur bonheur, cette explication n'est pas cependant celle qui est généralement admise. Ou elle a échappé aux lettrés de la ville qui, au siècle dernier, se sont occupés de la question ou, s'ils l'ont connue, elle n'a pu les satisfaire. Ils ont préféré l'aller chercher bien loin dans le monde des conjectures. Ils ont imaginé de faire de ces bons habitants de nos faubourgs, uniquement parce qu'ils parlent une langue que nous autres citadins nous ne comprenons plus, une race d'hommes étrangère au pays, une colonie de Saxons qu'ils ont fait venir, celui-ci, de la bande Anglo-Saxonne d'Hengist et Horsa, celui-là, des bords de l'Elbe au temps de Charlemagne, un autre, de l'armée du roi Othon. C'est dire assez que ces vaines et chimériques hypothèses ne sauraient trouver le moindre point d'appui dans l'histoire et encore moins dans les archives de Saint-Bertin et de la ville. C'est à peu près l'histoire de dame la Belette et de Jeannot Lapin ; c'est aussi celle de tous les peuples conquérants ou nouveaux venus qui ont eu à peu près partout la prétention de se donner eux-mêmes comme autochtones dans les contrées où ils se sont établis et de traiter les indigènes d'Ilotes ou d'étrangers. Car il est certain que depuis environ douze siècles que la ville de Saint-Omer a pris naissance sa population s'est peut-être cent fois renouvelée, comme elle se renouvelle encore chaque jour insensiblement sous nos

¹ Littérature au Moyen-Age. Page 47.

yeux, tandis que les habitants des marais, véritables enfants du pays, sont restés constamment, immuablement fidèles à leurs foyers.

On ne peut en douter, ce sont bien là les descendants directs de ces primitifs habitants de la terre de Sithiu qui, au rapport de Folquin, ne connaissaient encore au VII^e siècle d'autre industrie que la pêche, *nisi.... pro capessendis squamigerorum generibus* et dont les huttes occupaient les bords de la rivière et principalement l'Île située dans les limites du marais de l'Abbaye, *insulam quæ intra paludem ejusdem monasterii sita est*. C'est en ces termes que le plus ancien agiographe, celui qui écrivit très-peu de temps après la mort de saint Bertin, décrit le faubourg de Lyzel, à propos d'un voleur qui avait essayé de s'échapper du monastère pour aller déposer dans cette île, chez un individu de sa connaissance, les plateaux d'argent qu'il avait frauduleusement soustraits sous les lampes de l'église. Cette population de pêcheurs ne tarda pas, après la fondation de l'abbaye, à joindre le jardinage à sa première industrie. Saint Bertin lui-même avait appris à ces hommes simples, par son propre exemple, à dessécher le terrain marécageux qu'ils habitaient, en y élevant des digues et en y ouvrant des watergands et des fossés pour l'écoulement des eaux, c'est Iperius qui le dit : *Terræ cæterarumque rerum congestionibus fossatis et aquarum commeatibus exsiccavit*¹. Ces desséchements avaient dû se pratiquer sur une assez grande échelle car deux siècles après, en 850, l'abbaye compait dans les limites de son territoire qui embrassait une grande partie du marais de la rive droite, *intrâ monasterium*, des jardins dont le nombre était sans nul doute assez considérable puisqu'il lui rapportaient vingt livres de revenus. On pourra se faire une juste idée et de l'importance de cette somme et de l'étendue de jardins qu'elle suppose lorsqu'on saura que, d'après le même registre, un porc gras valait alors quatre deniers

¹ Thesaurus nov. anecdotorum de Dom Martene. Page 476.

et que, dans les campagnes, la location de vingt bonniers de terre et de trois serfs ne rapportait que trois sous. Nous devons toutefois remarquer, pour être exacts, que ce n'était là qu'un revenu brut dont il faut défaire les charges qui consistaient dans les prébendes ou prestations de vivres, les vêtements et les outils que l'abbaye devait fournir aux maraîchers qui exploitaient ces jardins à son profit : *Et de hortis veniunt librae XX, si eis præbendæ dantur et vestimenta et ustensilia*¹. L'Abbaye de Saint-Bertin conserva longtemps, sur une partie des héritages de Lyzel et de la rive droite du Haut-Pont, ses rentes foncières dont il est encore fait mention au XIV^e siècle et dans les âges suivants.

Il est bon de remarquer qu'à la différence des Mancipes et des serfs, les *præbendiers* étaient des hommes libres qui louaient leur travail moyennant un salaire qui consistait en une prestation en nature et le plus souvent en un coin de terre qu'on leur abandonnait à titre de prébende pour leur entretien et celui de leur famille. Aussi les maraîchers de Lyzel et du Haut-Pont ont-ils toujours joui des mêmes libertés et des mêmes priviléges que les habitants de la ville. En revanche celle-ci les compta en tous temps au nombre de ses plus solides défenseurs².

¹ *Chartularium Sithiense*, édit. Guérard, Page 107.

² Lors du siège de Saint-Omer, par Louis XI, les Lyzelards firent exactement ce qu'ont fait les Russes à Sébastopol. Les Français ayant dirigé leur principal point d'attaque de leur côté qui était le plus faible de la ville, ils élevèrent dans le marais d'Arques un rempart en terre. Cette première ligne de défense ayant été emportée après un sanglant assaut qui dura tout un jour, les Lyzelards en élevèrent une autre pendant la nuit beaucoup plus forte encore que celle qu'on venait de prendre. « Lequel second boulenverch fut tenu par les dits Islaires et les survenants de quatre à cinq jours très vaillamment. » — Ils montrèrent la même intrépidité et la même énergie pendant le siège de 1638. — Après la réunion de Saint-Omer à la France, ils se conduisirent avec tant de bravoure durant les dernières guerres de Louis XIV, que, pour les en récompenser, le maréchal de Villars, dans une lettre adressée au Magistrat de la ville

Maintenant tirons la conclusion de cet essai qui nous a conduits beaucoup plus loin que nous n'en avions eu la pensée. Il est donc vrai, comme nous l'avions dit en commençant, qu'il y a peu de villes qui soient aussi intéressantes à étudier que celle de Saint-Omer, sous le rapport de la philologie, puisque, nous croyons du moins l'avoir démontré, c'est l'extrême limite où notre idiome national moderne et celui de l'ancienne Gaule-Belgique, de la Morinie se trouvent en présence depuis douze siècles et se sont arrêtés. On ne nous accusera pas d'être aveuglés par la prévention, car nous n'avons jamais appris le flamand et nous savons encore moins le parler. Mais nous sommes convaincus, indépendamment des preuves que nous avons produites, que s'il y a en France un lieu où l'ancien idiome de la Gaule-Belgique, de la Morinie a dû trouver un dernier et sûr asile, un lieu qui n'a jamais dû tenter la cupidité des vainqueurs et où cet ancien idiome a dû être à l'abri de toute influence tant du côté de la langue latine que du côté de celle des Francs, c'est bien ce coin de terre où, grâce à l'excessive insalubrité de ses marais et de l'épaisseur de ses bois, Bertin et ses compagnons ne rencontrèrent qu'un désert, sans autres habitants que quelques familles éparses dont le seul moyen de subsistance, la seule industrie consistait dans la pêche des poissons de ses étangs. C'est sans doute le sentiment de cette antique nationalité qui a fait de ces familles de pêcheurs, devenus jardiniers, comme un petit monde tout-à-fait à part aux portes de notre cité. Mais aujourd'hui que l'instruction ne se donne plus à leurs enfants qu'en français, on peut prédire que, dans un avenir plus ou moins éloigné, le théotisque finira par perdre ce dernier et unique asile qu'il occupe encore dans l'ancien Artois et le Pas-de-Calais.

où il fait leur éloge, leur transmit en même temps le privilège que leur accorda le Régent de chasser et de pêcher dans les marais communaux et de jouir en tout temps du droit de port d'armes, et cela, pour les récompenser des services signalés qu'ils avaient rendus.

COMMUNAUTÉ D'ORIGINE ET DE LANGAGE

ENTRE LES HABITANTS

DE L'ANCIENNE MORINIE FLAMINCANTE ET WALLONNE¹.

PAR M. A. COURTOIS, AVOCAT, SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ
DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE².

Sic genus amborum scindit se sanguine ab uno.
VIRGILE.

L'opinion suivant laquelle la rivière d'Aa et le Neufossé auraient formé une ligne de démarcation entre deux nations parfaitement distinctes, entre la race Flamande ou Germanique, et la race Artésienne ou Celtique, est un de ces vieux préjugés qui ne sauraient soutenir un seul instant les regards d'une impartiale critique.

« Les rivages de l'océan britannique (écrivait Folquin de Lobbes, au x^e siècle), sur les confins des Gaules vers l'occident, sont habités par une nation plus forte qu'étendue.

¹ Dans cette question comme dans toutes celles qui sont susceptibles de controverse, le Comité Flamand de France n'entend prendre aucun parti pour ou contre. Il laisse aux écrivains dont les travaux sont insérés dans ses publications la responsabilité de leurs opinions.

² Ce travail est reproduit d'après le Bulletin du Comité Flamand de France, qui nous pardonnera, sans doute, de le lui avoir emprunté dans le but de réunir autant que nous l'avons pu, dans un même volume, les intéressantes études de notre regrettable collègue,

» Désignés chez les historiens sous le nom de MORINS, ils
» sont maintenant appelés TEROUANNAIS, de Térouanne leur
» cité, autrefois très-puissante, mais naguère détruite et pres-
» qu'anéantie. Ils sont dits par le poète les plus reculés des
» hommes, pour cette raison sans doute que la FLANDRE QUI
» EST UNE PORTION DE CETTE NATION, en occupe les bords
» maritimes, au-delà desquels aucune nation n'est réputée
» habiter, l'océan y formant une barrière. Le poète, suivant
» son habitude, prend ici le tout pour la partie¹. »

Ainsi, loin que les MORINS et les FLAMANDS aient été dans l'origine deux peuples appartenant à deux races différentes, ils ne formaient au contraire qu'une seule et même nation désignés sous le nom de TEROUANNAIS qui, au x^e siècle, avait prévalu sur celui de MORINS. Le mot FLANDRE était non pas un nom de peuple, mais celui de la frontière maritime du *Mempiscon* et du *Térouannais* dont le *Mempiscon* faisait lui-même partie.

Ce renseignement que nous fournit Folquin de Lobbes, qui avait été longtemps, comme simple moine, à l'abbaye de Saint-Bertin, et qui connaissait parfaitement le pays, est confirmé du reste et par la vie de Saint-Éloi, écrite au vii^e siècle, et par la nomenclature de la division de l'empire Franc par *pagi* sous Louis-le-Débonnaire et par les chartes de l'abbaye de Saint-Bertin au ix^e siècle. Les premiers de ces documents font mention du *Municipium flandrense* ou du *Franderes* comme étant tout à fait distincts des *Pagi Gandensis* et *Cortracensis* et du *Mempiscon*, et les chartes de Saint-Bertin établissent une

¹ Littora Britannici occani in finibus galliarum, occidentum versus, gens quandam incolit non tam lata quam valida : apud historicos Morini, nunc a Tarvenna urbe corum, quandam opulentissima, sed modo diruta et paene exinanita (a Normannis ann. 881) vocantur TERVANNICI.... Extremi autem hominum ob hoc forsitan a poeta dicuntur quod FLANDRIA QUÆ PARS HUJUS GENTIS EST, ea maris loca occupat, ultraque nulla gens habitare audita est, prohibente oceano, totum pro parte usus more suo (V. S. Folq. Act. SS. Ord. S. B. Sæc. IV p. prim.)

distinction entre le Térouannais proprement dit et le Térouannais en *Mempiscon* ; *PAGUS TERVANNENSIS INTRA MEMPISCON*¹.

Jacques Meyer en avait fait avant nous l'observation. « Nous » lisons, dit ce savant annaliste, que toute la contrée qui était « autrefois baignée par le grand flot de l'océan était située » dans le *Pagus Flandrensis*, et le reste dans le *Mempiscon*. « Les documents de l'abbaye d'Aldembourg semblent venir à » l'appui de cette assertion, car nous y trouvons cette tradition que la FLANDRE est ainsi nommée du souffle ou si l'on » veut des flots de la mer². »

Meyer revient sur cette étymologie dans le cours de ses Annales, pour nous dire que ses recherches et ses lectures l'ont confirmé dans l'opinion qu'il a déjà émise, d'après un très-ancien cartulaire de l'abbaye d'Aldembourg, *in vetusto admodum codice*, que la Flandre est ainsi appelée des flots ou émanations de la mer ; que ce mot signifie cœstuaires desséchés, c'est-à-dire poldres : *VLAEN*, seu *Phlaen*, *aestuaria*³.

Nous ne citons ces documents et cette explication de Meyer que pour constater le défaut de base et de fondement du nouveau système historique suivant lequel la Flandre devrait son nom, son origine, sa langue, ses mœurs et ses usages à une poignée de fugitifs, *flyming*, qui, on ne saurait dire à quelle époque ni dans quelles circonstances, seraient venus s'implan-

¹ Il est bon de rappeler que Bauduin Bras de Fer, Bauduin le Chauve et Arnould le Vieux, qu'on a depuis qualifiés du nom de Comtes de Flandre, ne prenaient eux-mêmes d'autre titre que celui de *Gloriosus Comes*, *Markio* ou *Markisus* ; que Folquin qui a écrit son cartulaire de Sithiu, vers 964, ne donne pas d'autre nom au gouvernement militaire de ces comtes que celui de *Marka* et d'autres chroniqueurs de la même époque, tel que Richer, désignent Arnould le Vieux sous le nom de *Morinorum princeps*, chef des Morins.

² *Omnia que aestus aliquando alluit marinus, in pago Flandrensi sita legimus, reliqua in pago Mempisco. Ad haec facere videntur acta Aldenburgensis coenobii, in quibus mandatum est memoriae, à flatibus seu fluctibus marinis Flandriam esse dictam* (Meyer. *Fland. Annal. L. I.*).

³ *Ibid. Ann. 1310.*

ter sur le territoire Ménapien. C'est là à nos yeux une pure fiction tout aussi invraisemblable que l'étymologie sur laquelle elle repose nous paraît inadmissible et hasardée.

Nous avons essayé de démontrer ailleurs¹ que le flamand auquel nous avons restitué son nom de théotisque-belge avait dépassé de beaucoup la rivière d'Aa qu'on est habitué de lui donner pour limite entre la Flandre maritime et le nord du Pas-de-Calais.

Le passage de Folquin de Lobbes que nous venons de citer emporte avec lui la preuve qu'au dixième siècle la Flandre étant considérée comme une portion des Morins ou Térouannais, les habitants de cette contrée et ceux de la Morinie devaient par conséquent parler encore à cette époque la même langue, ce qui reporte le flamand à plus de vingt lieues au-delà, jusqu'à l'Authie.

Et, en effet, ceux qui ont étudié l'histoire du Ponthieu dans ses plus anciens documents, ne mettent pas en doute que la langue flamande y ait été en usage. Voici ce que nous écrivait à ce sujet M. Parenty, chanoine et vicaire-général d'Arras, dont l'érudition toute bénédictine ne cesse de recueillir depuis longues années les matériaux d'une histoire ecclésiastique de son diocèse.

« Je n'ai point, comme vous, approfondi cette question ; mais si elle m'eut été posée dans le but de savoir si l'idiome théotisque-belge ou flamand a été autrefois en usage depuis l'Aa jusqu'aux rives de l'Authie, sans hésiter j'aurais répondu affirmativement ; j'ai acquis cette conviction en compilant les chartes de nos anciens monastères, notamment en ce qui concerne les frontières du Ponthieu; celles de Saint-Josse-sur-mer, de Dammartin, de Saint-André et d'Auchy-les-Moines. »

Il est vrai que l'on n'a encore pu jusqu'ici produire un seul acte de l'autorité publique écrit en flamand dans l'ancien Artois. On est parti de là pour nous objecter que le flamand

¹ V. *l'Ancien Idiome Audomarois*. Saint-Omer, 1856.

dont il est fait mention dans la coutume d'Ardres et la chronique d'Andre comme étant la langue judiciaire du comté de Guines et le bas-flamand dont parle l'auteur du Petit-Pouillé du diocèse de Boulogne était sans doute le dialecte patois Picard qu'on parlait dans ces contrées et dont la forme et la prononciation idiotiques devaient se ressentir du contact et du voisinage de l'idiome flamand.

Cette distinction, toute habile et ingénieuse qu'elle est, devra cependant échapper à ceux qui persistent à voir dans la rivière d'Aa la limite qui séparait les deux races et les deux langues flamandes et artésiennes. Car nous sommes aujourd'hui à même de leur démontrer mathématiquement et preuves en main que le flamand en usage dans le Bas-Artois et dans le comté de Guines, était identiquement le même, à part peut-être l'orthographe, que celui qu'on parle encore en Flandre, de l'autre côté de la rivière d'Aa. Force sera donc à nos contradicteurs de franchir désormais cette rivière et d'aller chercher ailleurs une autre limite à la race et à la langue flamande.

Voici d'abord un acte de donation passé en flamand par devant les échevins du Pays de l'Angle, en 1457. Nous l'avons extrait d'un ancien cartulaire des Chartreux de Saint-Omer, rédigé vers le milieu du XVI^e siècle ¹.

¹ TRADUCTION. — Salut et notoire soit à tous ceux qui cette charte partie par a. b. c. d. verront et entendront lire qu'au jour d'aujourd'hui, date de ces lettres, devant nous sont venus en personne Henric Haendenort le Vieux et Casine Vander Woestine, sa femme légitime, et ont fait adhérance et don à Jean Aendenort, enfant issu d'eux, de six mesures de terre, un peu moins ou plus, gisant à l'est de Mardic, dans la paroisse de Sainte-Mariekerke, tenant du côté sud au Langhedic, du nord à l'héritage de Chrétien Ferant, du côté de l'est touchant à Rogier, et d'ouest à William de Meer, chargées par an, envers l'église de Saint-Pierrebrueck, de 7 gros, et envers l'église de Sainte-Mariekerke de 12 gros. Et en monte la vente à la somme de 18 livres monnaie de Flandre la mesure, 12 deniers de couvre chef et 6 deniers de denier à dieu. Lors les susdits vendeurs se sont déclarés tenir contents et bien satisfaits et ont promis au susdit acquéreur de le tenir quitte de la vente et de le garantir au besoin en sécurité et en paix, perpétuellement et à toujours. A cet effet ont été

« Goud ende kenlic zy allen den ghenen die dezen chart
» ghedeelt by a b c d zullen zien of horen lesen dat up ten
» dach van heiden date deser lettre voor ons commen es in
» personen Henryc Haendenort douden ende Casine Vander
» Woestine zijn ghemeerde wijf, ende gaven halm ende ghiste
» toe Jan Aendenorts kynde van zesse ghemeeten lands, lettel
» myn of meer, liggende boosten Mardique in de paroissie
» van Sinte Marie Kerke houende ¹ metter zuthende au den
» Langhedye, van benoorden es gheland Xpiaen ² Ferant,
» van boosten mp ³ Rogier, et van Westen Willems de Meer
» sculdich by jar der kerke van Sinte-Petersbroucq vii grote
» ende der kerke van Sinte Marie Kerke xii g^t. Ende beliep
» de cop toe somme van xviii £ p. vlaemsther munte tghemet,
» xii d. van lyfcoop ende vi d. van godspennighe. Dannof
» voorseide worpers hemleiden hilden content ende wel be-
» taelt ende beloefden den voorseide coop te quittene ende te
» warandeeren scopers behouf in ruste ende in payse ewelike
» ende tallen daghen. Hier toe waren ghedaen alle die soleni-
» teide daer toe dienende naer wet, recht, costume en usage
» van den land vanden Houcke. Dit was ghedaen en ghepas-
» seert voor Boudin Hack, Pietre Andries, Jacob Stombourch,
» Jan Cryvelt en Jan Van Pitgam, Scepenen van der voorseide
» lande Van den Houcke. Den xxiiii^{en} daghe van Juny int jaer
» ons heren M.cccc zeven ende vichtich.

» V. J. DIÈGRE. »

Cet acte où la plupart des mots sont orthographiés d'une manière conforme à l'époque, nous donne une idée du flamand tel qu'on l'écrivait dans le Pays de l'Angle. Le flamand en

observées les solennités suivant la loi; le droit, la coutume et l'usage du Pays de l'Angle. Ceci a été fait et passé par devant Bauduin Hack, Pierre Andries, Jacques Stombourch, Jean Cryvelt et Jean de Pitgam, échevins du susdit Pays de l'Angle, le 24 juin en l'an de N. S. 1457. — Signé V. J. DIEGRE.

¹ Houdende.

² Christian.

³ Peut-être Mr, pour meestre.

usage dans la conversation, même parmi les magistrats et les échevins, était aussi le même que de l'autre côté de l'Aa. Un rapport, dressé en 1454, par le curé de la paroisse Saint-Nicolas, nous en offre un assez curieux spécimen. Ce curé avait été délégué par le prévôt du chapitre de Saint-Omer, en vertu de pouvoirs apostoliques, pour connaître d'un trouble apporté par quelques individus du Pays de l'Angle à la possession d'une *drève* appartenant aux Chartreux. Le bailli et les échevins de ce pays à qui cet ecclésiastique, nommé Legros, avait donné communication de ses pouvoirs, y virent, non sans raison peut-être, un empiétement sur leur juridiction. Ils formèrent opposition. Et comme le curé, se fondant sur les termes exprès de son mandat, paraissait disposé à passer outre, ils déclarèrent en appeler. Voici comment le curé de Saint-Nicolas rend compte du fait. « *Et tunc modicum se absentave-* » runt, dcinde reversi pro se et suis adhærentibus verbo tenus » appellevarunt dicendo : *ic appellere van iou, ende van iou* » *moenghete.* » — C'est-à-dire : j'en appelle de vous et de votre pouvoir.

Cette déclaration verbale du bailli et des échevins du Pays de l'Angle, que le curé de Saint-Nicolas a reproduite, telle qu'elle avait été articulée, nous prouve tout à la fois qu'au xv^e siècle le flamand était la langue vulgaire et judiciaire de cette contrée, et que cette langue y était identiquement la même qu'en Flandre.

Nous avons trouvé dans le registre aux délibérations du Pays de Bredenarde une ordonnance de Louis XIV, adressée à ceux des sujets du roi catholique qui payaient une contribution aux armées de la France. Cette ordonnance qui a pour but de les autoriser à aller porter leurs denrées dans les places fortes occupées par le roi d'Espagne, sans avoir à craindre d'être arrêtés par les Français, est écrite en flamand. Elle porte cette suscription : « *Van weghen den coninck,* » et elle est ainsi datée :

« *Ghedaen int castel van VERSAILLES den twee en twintigs-*

» ten Maerte 1674, onderteeckent LOUIS ende nederwaert LE TELLIER ; » ende oonder « naer collatie. » « Het welcke » was gheprent onder het waepen der coninck. »

Cette ordonnance, ainsi insérée dans le registre aux délibérations des échevins, sans traduction et sans commentaire, nous prouve deux choses : la première, qu'en France le Pays de Bredenarde était considéré comme faisant partie de la Flandre flamingante, bien qu'il appartint à l'Artois ; la seconde, que les échevins, les magistrats et la population de cette contrée comprenaient le flamand, puisqu'ils n'ont pas eu besoin de faire traduire cet acte officiel qui était pour eux du plus grand intérêt ; car étant soumis à la contribution du roi de France, dont les armées couvraient les alentours, ils n'auraient pu, sans cette autorisation, faire un pas hors de chez eux.

Du reste, et c'est là un fait dont il est facile de s'assurer sur les lieux, le flamand est resté en usage à Ruminghem et dans le Pays de l'Angle jusqu'à nos jours¹. Nous y avons connu nous-mêmes des vieillards qui préféraient converser dans cette langue lorsqu'ils étaient entr'eux. Quant au Pays de Brede[narde], il n'y a pas un siècle qu'on y parle exclusivement français².

Faut-il après cela s'étonner que la justice fut rendue et les

¹ Voir les Annales du Comité, t. III, page 377 et suiv.

² On sait qu'après la création du comté d'Artois; le diocèse de Térouanne fut divisé en deux archidiaconés, l'un dit de Flandre et l'autre d'Artois. Or il est à remarquer que le doyenné de Merch, comprenant les deux églises de CALAIS, SAINT-PIERRE (*S^{ti} Petri in Petrenesse*) ; MERCH, *ubi fuerunt duo curæ* ; OVA, *duo curæ* ; CONCHELWARDE et CAPELLA HEREWEGH (Vieille et Nouvelle-Église) ; Hovo (Offekerque) ; S. FOLQUINI ECCLESIAE (Saint-Folquin) ; S^{te} MARLÆKERKA ; S. NICOLAUS *in esaga* (Saint-Nicolas en l'Angle) ; S^{ti} AUDOMARI ECCLESIA *in Angulō* (Saint-Omer-Capelle) ; NOORKERQUE ; AUDREWIC, *in Bredenarda* ; GANEP (GUEMP) ; ZUTKERKA ; ABBATIA DE CAPELLA (N.-D. de la Capelle), faisait partie de l'archidiaconé de Flandre, parce que la population en était encore considérée comme flamande. (Pouillé du diocèse de Térouanne, relevé par Alard Tas-sart, au xv^e siècle).

actes faits en flamand dans la ville d'ARDRES, dont le territoire est contigu à celui de Bredenarde ? C'est là ce que porte expressément la coutume de cette ville, rédigée en 1507, et envoyée pour être homologuée au bailliage d'Amiens.

« 4. Item, pœvent les dits bailly et eschevins renouveler
» leur loy, tenir leurs plais, faire leurs jugemens EN FLAMENCQ,
» en la manière accoutumée, faire édicts, ordonnances et
» statuts. »

Devra-t-on s'étonner davantage que le flamand ait également été au XIII^e siècle la langue judiciaire de la cour abbatiale d'Andre, comme nous l'apprend Guillaume dans la chronique de ce monastère ?

« Ex consuetudine quoque patriæ nostræ, in curiâ nostriâ,
» per singulas quindenas, humanas leges et judicia mundana
« constat exerceri quæ omnia non, nisi FLANDRENSI IDIOMATE,
» discuti debent et terminari. »

D'Andre à Ardres, il n'y a qu'une lieue, et le territoire d'Ardres touche à celui de Northerque, qui fait partie du Pays de Bredenarde. Admettra-t-on que le *flamencq* qu'employaient les échevins d'Ardres dans la rédaction de leurs actes et de leurs jugements, et que le *flandrense idioma*, en usage à Andre dans la discussion et la décision des affaires, aient été une langue différente du flamand qu'on parlait dans les deux Pays de Bredenarde et de l'Angle, et dont nous venons de citer un specimen ? Ce serait là assurément une bien misérable argutie qui ne méritera pas l'honneur d'être prise au sérieux et de faire la matière d'une discussion.

Passons maintenant au Boulonnais, où, suivant l'expression du *Petit-Pouillé*, on a longtemps parlé le *bas-flamand*.

Nous avons entre les mains un document très-curieux. C'est le cuelloir original de l'abbaye de Beaulieu, dressé en 1286. Il est écrit en français, mais tous les noms de terre qu'il indique sont en flamand. En voici quelques extraits¹.

¹ Nous devons la communication de ce manuscrit (écrit sur un

ELINGHEM.

« Jakemin de Quadbrigge ¹ tient entor 44 mesures gisans à
» à le *Holestrat* ² . . . à le *Nonnen cruce* ³ 4 mes.

» Willems Bertiel tient se mesure à le *Brieststic* ⁴ . . . Item
» de sous *Langstic* . . . A *Crawenbruec*, entor I mesure . . .

» Maroie Aaren et iehans ses fiex tiennent . . . à *Papendale*
» entor III quarterons . . . pour II *waite* et II *berewerc*.

» Willems Hurscatre tient une pièche de terre à *Suddrau*
» contenant une mesure et demie et *verrehornstic* ⁵ entor II
» mesures et demie.

» Maroie Kikeret tient . . . II mesures en val à le *Helde*, II
» mes. à *Stapels*, IIII mes. à le *Stripe* ⁶ à *Witsien* . . . à
» *Melle weg* . . . à *Scorepanche* . . . Maistre Oliviers tient une
» pièche de terre gisant à Elinghem, apelée *Briedstic*, conte-
» nant II mes., et à *Walrichove* à *Stridland*, entor VI mes.
» et dessous le *Hoieke* IIII mes. . . Bekelins li clers tient entor
» II mes. à *Overdal*. »

A WESTMOIEKE.

« Jehans li berkiers tient à *Calkpit* ⁷ entor I mesure . . .

rôle de parchemin de 3^m 50^c, belle écriture du XIII^e), à M. le docteur Coze, de Saint-Omer, lequel est aujourd’hui propriétaire de l’ancienne abbaye de Beaulieu, située entre Fiennes et Hardingham.

¹ *Quadbrigge*, maupont ou mauvais pont.

² *Holestrat*, la creuse voie ou creuse rue.

³ *Nonnen cruce*, la croix des nonnes ou des religieuses.

⁴ *Brieststic*, la large pièce ; *Langstic*, la longue pièce ; *Papendale*, la vallée du curé ; *borewerc*, ouvrage de paysan, corvée.

⁵ *Verrehornstic*, la pièce à quatre cornes, à quatre pointes.

⁶ Le *Stripe*, la raie (de charrue) ; *Witsien*, la pierre blanche ; *Melle weg*, le chemin du moulin ; *Walric*, la cour (ou la fermière) de Walric ; *Stridland* (*), le champ du combat ; à *Overdal*, la vallée d’au-delà (**).

⁷ *Calkpit*, le puits (trou) à marne.

(*) Strid, rude, difficile à travailler.

(**) La terre au-delà de la vallée.

» Goufroi Winden tient *Gendekinslant*, entor mesure et
» demie...

» Thomas Patin tient le tenanche *Schacher* gisant de sous
» le bos de *Wolfham*¹... à *Höngercoutre*... à *Boffershil*...
» à le *Woste*... à *Morlant*.

» Crestiene Bregth tient se maſure contenant entor demie
» mesure à II *Akers*... à le *Herst*... à *Hangstic* et *Corte-*
» *bosc*... à *Woluesti*... à *Hoeken*... à *Oudewoghe*... et
» d'autre part le voie entor II quartrons à *Stienevelt*... à *Bon-*
» *tun*... à *Beddagh*... à *Riede*... desous le bos de *Sanc-*
» *tinghevell*... à *Rodelant*.

» Willems Panhier tient... à *Nedercoutre* I mesure à
» *Oppercoutre* 11 mesures... à *Hantstic*... à *Scalrewoge*...
» au *Knol*... à *Boſſerche*... à *Wotrespoel*... à *Aluesmers-*
» *cene*... à *Brocshole*... à le *Doetlage*... à *Hole*... à *Offe-*
» *dale*... à *Marlepit*... à *Oudewog* sor le mont, de sud le
» voie.

» Ustasse Tolpain tient le *Stripe* à *Cromstic*... »

LANDRETHUM (le Nord).

« *Koldic*... sor le mont de *Lilleberc*... *Skermestic*...
» west'sard, ost'sard, *Couderuske*... *Nantacrc*... *Roccalf*
» vers *Ophove*. »

A CAFFIERS & OPHOVE.

« *Stridaker*... *Scardic*... l'*Acre* *Bosten* *coutre*... *Vier*

¹ *Wolfham*, le taillis du loup ; *Höngercoutre*, le champ de la faim, le champ stérile ; à deux *akers*, en deux champs ou deux pièces ; à le *Herst*, au lin ; *Hangstic*, la pièce qui va en pente ; *Cortebosc*, le court ou petit bois ; *Ouderwoghe*, l'ancien chemin ; *Stienevelt*, le champ des pierres ; *Sanctinghevell*, le champ de Santine, aujourd'hui Saint-Inglevert ; *Rodelant*, le rouge champ, le champ défriché ; *Nedercoutre*, le champ cultivé d'aval ; *Oppercoutre*, le champ cultivé d'amont ; *Scalrewoge* (*Scalles weg*), le chemin d'Escalles ; *Knol*, le sommet ; *Hole*, le fond ; *Marlepit*, le puits ou trou à marne ; *Cromstic*, la pièce recourbée, etc., etc.

» *horn stic*, sur le *Giseneuwog*...¹ *Papenwoge*... *Bone-*
» *gowers*... le *Coutre*... *Hiewernlant*... *Wolhus*... Une
» pièce à *Benorden winthus*... *Bonemersene*... *Martre-*
» *hil*... *Lewinthus*. »

A FIENLLES (Fiennes) & LEULINGHEM.

« *Haspecoutre*... à le *Stienstrat*... *Gomenacre*... *Male-*
» *bac* appelée *Berteuel*... *Bruostien*... *Platevoet* (courtil)...
» *Miskensard*... *Stienhap*... *Zuardhege*... *Chunsdale*...
» le *Stienrokkes*... *Hasebrone Harackessant*... sor le mon
» deseur *Ekhout*... *Brunevelt*... *Ravenstiene*... *Hobbe-*
» *naker*... *Mansdale*. »

A HILDRICHEM (Hydrequent).

« *Blekenaker*... *Grotstic*. »

A ERNINGESSEEM (Rinxent).

« *Clappastien*... *Lenebrigge*... *Couthem*.

A LOGGINGHEM (Locquinghem) & FLAS.

« *Rodrechem*... *Tarwelant*... le *Herewog*... le *Bruec*...
» *Weshove*... *Hasewinckel*. »

A ROCHEFORT.

« *Driehornstic*... *Masserbosc*... *Hesdenploich*... *Mals-*
» *hout*... *Hasewinkel*. »

HERWINGHEM (Hervelinghem).

« *Hofstede*... *Robarsdal*... *Besenstien*. »

¹ *Giseneuwog*, chemin de Guines à Wissant par Saint-Inglevert (*Sanctinghevel*). Dans une charte de Saint-Bertin (1208), la rivière de Guines à Calais est appelée *Gisenlet*, et dans une charte du cartulaire d'André, *Leda*.

ESTELLES.

« *Wolgebagten... Trenkebise... La fontaine Helegebrone,*
» etc., etc. »

Tous ces noms de terre, qui sont dans les proportions de plus des dix-neuf vingtièmes, par rapport aux dénominations françaises ou romanes, appartiennent évidemment au dialecte théotisque-belge ou flamand. Nous sommes même porté à croire que ce cuelloir n'est pas la traduction d'un cuelloir précédent écrit en cette langue. Ce qui nous le fait penser ainsi, ce sont les indications qui comprennent plusieurs mots. Tels sont : *Nonnen cruce*, la croix des Nonnes ou des Religieuses ; *Bosten coutre* pour *by Oosten kouter* à l'est de la couture ou de la terre cultivée ; *Benorden Winthus* pour *by Norden*, au nord du Winthus, hameau de Caffiers ; *Viers hornstic*, la pièce à quatre cornes ; *Gendekins lant*, le champ de Gendekins et autres mots semblables.

Les chartreux de Saint-Omer en ont usé de même dans l'acte que nous avons cité plus haut. On a vu dans ce contrat que cette pièce de terre tenait du côté de l'est à la rivière ou canal du Mardieque, *Boosten Mardicque*. Dans l'acte de vente rédigé en français on a repris cette désignation dans ses termes flamands : « Au lieu que l'on dist *Boesten Mardique*. »

Peut-on douter, en présence de ce document, que le théotisque belge ou flamand n'ait été la langue primitive et indigène du Boulonnais ? Car admettons par hypothèse que les habitants de cette contrée aient avant la domination romaine parlé une autre langue, le celtique armoricain par exemple, puis ensuite le roman, et que ce soit seulement à partir du IV^e ou du V^e siècle que le flamand y ait été importé par les Saxons ou par les Francs ; comment expliquer que ce dernier idiôme eut tellement dominé dans le pays, que devant lui se seraient complètement effacés et le roman et l'ancien celtique ? L'expérience nous prouve qu'il n'y a rien de plus tenace que les noms attachés à la terre ; Térouanne, Boulogne, Arras, Bavai,

Tournai, Werwic, et une foule d'autres lieux n'ont-ils point conservé leurs noms depuis les Romains jusqu'à nous ? Voici sept à huit siècles que le français domine dans le Boulonnais. Et cependant, sans parler des villages, des hameaux et des fermes qui ont conservé leurs anciennes dénominations théotisques, à peine légèrement altérées par l'orthographe et la prononciation, combien n'y a-t-il pas d'enclos, de cantons et même de pièces de terre qui continuent toujours, même après huit siècles, à être désignées par leurs anciens noms flamands, et cela malgré la préférence accordée partout à la langue française, et la déconsidération qui s'est au contraire attachée au flamand ?

Les Romains eux-mêmes, pendant les cinq siècles qu'à duré leur domination, n'ont rien changé aux noms topographiques dans le Nord des Gaules. Bien que leur langue ait été parlée dans le Midi de la Belgique, elle n'en a pas fait disparaître les anciennes dénominations.

Les Francs, qui vinrent après les Romains, loin de substituer leur langue à celles qu'on parlait dans les provinces qu'ils ont conquises, ont adopté eux-mêmes celle des vaincus.
« Comme les Francs, dit M. Villemain, n'étaient relativement aux Gaulois transformés en Romains, que des barbares, ils prirent le pays, sans le transformer. Ils reçurent la religion des évêques gaulois. Ils laissèrent subsister la langue que parlait cette religion. Ils apprirent eux-mêmes les idiomes populaires entés sur cette langue progressivement altérée dans les Gaules ; et, à la longue, ils se confondirent dans le peuple plus nombreux et plus éclairé qu'ils avaient conquis¹. »

Si donc on admettait que ce sont les Francs ou une colonie de Saxons qui ont apporté le flamand, non-seulement dans le Boulonnais, mais dans toute la Morinie et la Flandre, il faudrait supposer que ces étrangers ont tellement détruits tous les

¹ Cours de littérature. Moyen-âge, t. I, p. 8.

habitants de cette contrée, qu'il n'y est plus resté aucun vestige de l'ancien ou des anciens idiomes qu'on y avait parlés avant eux. Il faudrait supposer aussi qu'un évènement aussi important fut passé complètement inaperçu, puisqu'il n'en est resté aucune tradition ni aucun souvenir.

C'est dire assez qu'une pareille hypothèse est dénuée de toute vraisemblance.

Mais on nous a fait encore cette objection :

Vous constatez l'existence de la langue flamande à Saint-Omer, dans le Bas-Artois, le Calaisis, l'ancien comté de Guines et le Boulonnais, soit. Mais ce fait s'explique en ce que le territoire circonserit entre la vallée de l'Aa et la mer a été plus qu'aucun autre successivement occupé par des hommes venus des régions du nord. C'est ainsi que nous voyons, même encore au x^e siècle, une colonie de Normands, conduite par le Danois Sifrid, s'établir dans le comté de Guines. La prédominance de l'idiome flamand dans cette partie de l'ancienne Morinie, sur une largeur de dix à douze lieues, à partir du rivage de la mer, prouve seulement la prédominance de l'élément germanique dans cette partie de la population. Mais cette prédominance ne s'est pas fait également sentir dans la partie sud de la Morinie, à partir de Blendecques et de la vallée de l'Aa. Au midi de cette vallée, la population était d'origine celtique comme en Artois et dans le reste de la France, ou du moins c'est l'élément celtique qui y prédominait.

Le passage de Folquin de Lobbes, que nous avons cité plus haut, répond suffisamment à cette objection, puisqu'il nous représente la Flandre comme formant une partie de la nation des Térouannais, dont elle occupait la côte maritime : *quod Flandria quoë pars hujus gentis est, ea maris loca occupat.*

Nous avons établi ailleurs¹, d'après un document judiciaire du xv^e siècle, que, à cette époque, il était d'usage à Eeques,

¹ *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, livraison de décembre 1858, p. 581.

village situé à plus de six kilomètres au sud de la vallée de l'Aa, et trois kilomètres seulement de Térouanne, de réitérer en flameng à l'accusé cette question posée d'abord en français : « S'il voloit oîr droit sur le calenge faite par le baily. »

Nous avons rapproché cet usage de celui que pratiquaient encore les échevins de Saint-Omer au commencement du XVI^e siècle, de rédiger leurs sentences criminelles en flamand, et ceux d'Ardres de faire leurs statuts et leurs jugements dans cette même langue. Nous y avons vu une preuve non pas que le flamand fût encore à cette époque à l'état de langue vulgaire, mais qu'il avait été parlé dans cette contrée et qu'il y était encore d'un usage général lorsqu'on a commencé à y rendre la justice en français.

Si maintenant nous consultons les noms de lieux, ces vieux et fidèles témoins de la langue indigène dans toutes les contrées, nous leur trouvons à tous, à l'exception des plus modernes, une physionomie théotisque parfaitement caractérisée, avec une signification dans cette langue en parfaite harmonie avec la situation des localités qu'ils désignent¹.

¹ Nous avons déjà donné quelques explications (t. VII des Mémoires des Antiquaires de la Morinie), sur la valeur du mot *inguē* comme terminaison, ou précédant le mot *hem*. C'est un suffixe qu'on ajoutait : 1^o aux substantifs pour en faire des adjectifs pris substantivement et tenir lieu du génitif : exemple, *Henrick*, *Henricking*, *Henricien* ou de *Henri Henrickinghem*, aujourd'hui *Heuringhem*, village de *Henri* ; *rade*, rapide, torrent, ravin, *rading*, lieu où il y a un torrent ou ravin ; *Radinghem*, village du ravin ou du torrent ; 2^o aux verbes ou aux adjectifs pour en faire des substantifs : exemple, *boenen*, nettoyer, et par extension, défricher ou dessécher, *boeningue*, défrichement ou dessèchement, territoire desséché ou défriché. Quelquefois, au lieu du mot *ing*, on mettait *ling*. Les terminaison *eque*, *que*, autrefois *eke*, *y*, autrefois *ieke*, *iac*, servaient également à former des noms qualificatifs, comme les terminaisons françaises, *ais*, *is*, dans Boulonnais, Calaisis, Ardresis, etc. Exemple, *byle*, autrefois, *Billeke*, aujourd'hui *Bilque*, lieu, territoire ou canton de la colline ; *tille* (de *teelen*, cultiver), culture, terre en exploitation, *Tilleke*, aujourd'hui *Tilque*, lieu, cantons des terres en culture ;

Ainsi, *Dohem* qui s'écrivait au xi^e siècle *Dalhem*, est évidemment formé des deux mots *heim*, aujourd'hui clôture et autrefois hameau, village, habitation, et de *dal*, vallée. *Dohem* s'élève en effet à la naissance d'une petite vallée qui va s'embrancher à celle de la Lys.

A l'endroit où s'opère cet embranchement est un autre village appelé *Deletette*, autrefois *Dalette*, diminutif de *dal*, vallon.

Sur la hauteur, entre *Dohem* et *Deletette*, est *Upen*, dans les chartes *Ophem*, village d'en haut. Cette commune se divise aujourd'hui en deux sections, qui sont *Upen* d'aval et *Upen* d'amont.

Mais le point culminant de cette partie du plateau qui sépare les deux versants de la Lys et de l'Aa, c'est le mamelon sur lequel est assis le village d'*Herbelle* que traverse la *Leulène*, c'est-à-dire la voie romaine de Térouanne à Sangate. Le nom de ce village s'écrivait au xi^e siècle *Hardbera*, *Hardberg*, composé des deux mots flamands *berg*, mont, et *hard*, dur, rude. Le nom de ce village, aujourd'hui si désfiguré, signifiait donc dur ou rude-mont, synonyme de Haut-Mont que porte le hameau de *Moule* où passe la route impériale de Saint-Omer à Calais¹.

Peut-on douter de l'origine théotisque de *Waterdale*, la vallée de l'eau, hameau de *Seninghem*, situé à la naissance d'une étroite et profonde vallée où l'un des affluents de l'Aa prend sa source ; de *Wavrans*, *wauwer-randt*, le bord du viver ou du gué ; de *Wadrinhem*, *Watering-hem*, le hameau de l'eau, situé de l'autre côté de la rivière ; *Ouve*, *ouwe*, la prairie, sur les bords de la même rivière ; *Fauquembergue*,

boom, arbre, *Bominck*, aujourd'hui *Bomy*, lieu planté d'arbres. La terminaison romane *oie* jouait le même rôle. Ainsi du mot arbre on faisait *arbroie*, mot tout à fait synonyme de *bomy* et signifiant aussi lieu planté d'arbres. De là viennent les mots analogues de *quesnoi*, *fresnoi*, *carnoi*, *coudroi*, *sauchoi*, *annoi*, etc.

¹ Il est à remarquer que la hauteur d'*Herbelle* porte le nom de terroir de *Roide-Mont*.

Falkenberg, mont-faucon ; *Avondance*, *avond-enge*, l'étroit ou la gorge du soir ou de l'occident, par opposition à *Fruges*, *troege*, la gorge du matin ou de l'orient ?

La Lys prend naissance à Lysbourg, et la principale branche de l'Aa à Bourthes. Le mot naissance s'écrivit anjourd'hui en flamand *geboorte*, et en allemand *geburt*. En étant le préfixe *ge* qui est moderne, nous avons *boorte* et *burt*. Or Lysbourg s'écrivait au x^e siècle *Liegesborth* et *Liegesburth*, et Bourthes s'écrivait *Burthem*. Il est facile de voir que le premier de ces noms signifie naissance de la Lys², et le second, hameau de la naissance ou de la source (de l'Aa). On remarquera que la Clarence prend naissance dans un village nommé *Bours*, la Gache à *Boursies* et le Wimereux à *Boursin*.

Sans doute plus on avance vers le sud et l'ouest de la Morinie, plus les noms de lieux, de forme française ou romane augmentent, et cela s'explique. Le théotisco-latin ou roman rustique avait fait plus de progrès dans le rayon des cités d'Amiens, d'Arras et de Tournai, que dans ceux Térouanne et de Boulogne, dont la population, adossée d'un côté à la mer et de l'autre aux marais et aux forêts de la Menapie, où il n'y avait point de villes, avait conservé la rudesse de mœurs et l'ancien idiôme des Belges. Tels César et après lui Strabon, Ammien Marcellin et Saint-Paulin au iv^e siècle nous dépeignent les Morins et les Ménapiens vivant au milieu des bois et des marais, et conservant toujours leur caractère farouche et indompté, tels Folquin de Lobbes que nous avons cité plus haut, nous représente encore au xi^e siècle les Térouannais et les Flamands qu'il confond en une seule et même nation². « Ce » peuple, sans règle dans ses mœurs, dit cet agiograghe,

¹ *Libourg ubi flumen Legiae Oritur.* (Pouillé du diocèse de Térouanne).

² *Gens haec moribus incomposita, magis armis quam consiliis ulens, et ut ante nos dictum est, multum eloquentiæ, sapientiæ parum. Cujus indomitam barbariem et semper ad malum proclivem non facile erat restinguiri. Ex vita Sancti Folquini loco citato.*

» usant plus d'armes que de conseils est doué, comme il a été
» dit avant nous, de beaucoup de faconde et de peu de sagesse,
» Son indomptable barbarie et son penchant toujours porté
» vers le mal, n'était pas chose facile à réprimer. »

Chez les Morins donc, le roman, bien que conservé dans les principales villes, n'a cependant pénétré que peu à peu dans la masse de la population. Il paraît même y avoir mis beaucoup plus de lenteur que le français n'en met aujourd'hui à se substituer au flamand dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

Mais il n'en a pas été tout à fait de même dans le reste de l'Artois et la Picardie. Dans ces contrées, le roman paraît avoir jeté de plus profondes racines ; il y était plus généralement répandu. Dès le ix^e siècle, il y était passé à l'état de langue vulgaire¹. Et c'est vers cette époque et dans le siècle

¹ C'est à cette époque que le savant du Tillet et, après lui, *Locrius*, fixent le mouvement de retraite du théotisque-belge vers la Flandre : *Lingua teutonica... Sensim pedem refert atque infra Flandriæ terminos sese continere jubetur*. Toutefois le patois picard en conservera longtemps une profonde empreinte qui ne s'est pas encore entièrement effacée. Roger Bacon disait, au xii^e siècle, que les termes propres au patois picard étaient en horreur chez les Bourguignons : *Et quod proprie dicilur in idiomate Picardorum, horrescit apud Burgundos.* (Michelant, li romans d'Alexandre, préf. p. XIV.) Et de son côté Barthélémy de Brèmes, autrement dit l'Anglois (de proprietate rerum lib. XV), faisait observer, à la même époque, que l'idiome picard était plus grossier que ceux qu'on parlait chez les autres nations de la France : *Idiomatis magis grossi aliarum Galliæ nationum.*

Or il est à remarquer, d'après *Bucherius*, que les Allemands, au xv^e siècle, avaient une idée tout aussi défavorable du flamand qu'ils considéraient comme étant encore plus corrompu, par rapport à leur langue, que ne l'était le patois picard par rapport au français : *Flandro-Belgica germanicum usurpat idioma, sed longè Gallico altero corripiens, magisque in molitiem, quam germani aversantur, inflexm.*

Il s'en suit donc que le patois picard, issu du théotisque-belge, était au patois bourguignon, issu du théotisque-allemand, ce que le théotisque-belge et le théotisque-allemand étaient entre eux.

suivant que le théotisque-belge a cessé d'y être en usage pour se retirer au-delà de l'Authie et de la Lys, pour se concentrer peu à peu sur la rive droite de l'Aa, au-dessous de Saint-Omer, après avoir occupé quelques siècles encore le Boulonnais, le Calaisis et le comté de Guines.

De là cette couleur théotique pour ainsi dire plus fraîche, plus prononcée et plus vive que présentent les noms de lieux dans cette partie du Pas-de-Calais.

Dans le haut Artois, au contraire, et dans la haute Picardie, la prononciation romane a été de bonne heure aux noms de lieux leur ancienne physionomie. Dans beaucoup d'endroits même, ces anciens noms ont été changés ou traduits. C'est ainsi, par exemple, que nous voyons dans la charte d'Adroald, au vi^e siècle, le nom de Tatinghem changé en celui de *Tattinga villa*, et dans une charte du xi^e, le même nom s'écrit tantôt *Hethenesberg* et tantôt *Hettesnasmont*. Nous avons aujourd'hui même encore l'exemple de semblables transformations sous nos yeux. Le village d'*Hondehem*, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, se traduisait en latin par *canis villa*; il n'est connu dans le canton d'Aire que sous le nom patois de *Thienville*, ville du chien qui en est la traduction. *Linde*, autre village de l'arrondissement d'Hazebrouck, est appelé *le Tilleul*, parce que *Linde* en flamand a en effet cette signification. Le faubourg du Haut-Pont, à Saint-Omer, n'a commencé à être désigné sous le nom français qu'à partir du xiii^e siècle; dans les titres antérieurs à cette époque, il ne figure que sous le nom flamand de *Hobrige*, en latin *Hobriga*. De là le nom de *Hobrighenards* qu'on donnait aux Hautponnais. Pareillement le *Haut-Mont*, commune de Moulle, s'appelait en flamand *Hoberg*, et la *Sablonnière*, hameau d'Ecques, *Sandgate*.

Quand à l'altération que le roman, ou plutôt le patois picard et artésien ont fait subir aux dénominations théotisques, elle est plus curieuse encore à observer. Ici, par exemple, *Ophove*, ferme d'en haut, s'écrit *au Pauvre* ou *au Poivre*, ailleurs

hove est devenu *œuf*, ailleurs encore le mot final *hem*, équivalent au latin *villa*, a été remplacé par la terminaison *ent*, comme dans *Hydrequent*, pour *Hildrichem*, *Hardinxent*, *Rinxent*, *Tubersent*, pour *Hardinguessem*, *Reningessem*, *Thorbodessem*, ou par la terminaison *in*, comme *Annezin* pour *Annineshem*, etc.

Les villages dont les noms s'écrivaient, avant le XIII^e siècle, *Loutesse*, *Helsche* ou *Elscke*, *Segerke*, *Widinghem*, *Batsal*, *Square*, *Fampol* (*Van Poel*), s'appellent aujourd'hui *Louches*, *Nordausque* et *Zudausque*, *Serque*, *Weims*, *Basseux*, *Ecoivres*, *Fampoux*, etc.¹.

Le vieux mot flamand *wald*, forêt, qui est encore allemand, mais qui dans le flamand moderne se prononce *wout*, en anglais *wood*, a subi une singulière transformation en Artois. On sait que ce mot s'écrivait en latin *gualdus* (V. Ducange), et en roman *gault*, *gauld* ou *gaud*, qu'on prononçait simplement *go*. C'est de ce mot ainsi altéré que sont formés les noms des cinq villages artésiens qui portent le nom de *Gouy*, autrefois *Goï*, équivalent au mot *waldig*, lieu ou canton de la forêt. De *waldwarde*, garde ou juridiction de la forêt, on a fait en latin *gauvaria*, et en français *gouverne*, *gohere*, aujourd'hui *gohelle*. Le canton de *Wimi*, dit M. Harbaville, « comprend une partie » de la *gohelle*, *gauvaria*, juridiction forestière qui tire son « nom du vieux mot *gaw* ou *gault*, bois. Cette immense forêt » fut défrichée d'abord sous la seconde race, par les soins des « grands forestiers de Flandre, ensuite par les travaux des » moines qui y obtinrent des concessions de territoire très- » étendues, à charge de *exartandi*. La Gobelle s'étendait sur » les territoires d'*Acheville*, *Aix*, *Arleux*, *Bois-Bernard*, Bou-

¹ Lout(e)sse, au XVI^e siècle *Louches*, de *loetse*, hutte, cabane ; *Elscke*, lieu planté d'aulnes ; *Annoy* ou *Aulnaie*, de *els*, *elsen* aulne ; *Segerke*, domaine de *Siger* ; *Widinghem*, hameau des prairies, de *weide*, prairie ; *Batsal*, grand'maison ; *Square*, rapide, courant, de *schwep* (près de Saint-Omer, *sueb*, *swave*) ; *van poel*, étang de la tourbière.

» vignies, Boyeffles, Builly, Drocourt, Fresnoy, Gavrelle,
» Givenchy, Gouy, Servins, Hersin, Noulette, Rouvroy,
» Sains, Servins et Vimy. L'origine de la plupart de ces
» noms de lieux attestent l'ancien état de la contrée. »

. Les rapports et dénombremens des XIV^e et XV^e siècles, ainsi que les contrats de vente et de donation, nous montrent le territoire compris aujourd'hui dans l'arrondissement de Saint-Omer tout empreint encore de dénominations flamandes. Ainsi la hauteur qui domine Saint-Martin-au-Laërt, s'appelait *Hos-selberch*, le Mont des pâturages ; celle de Tilque, le *Blakenberg*, le Blanc mont ; celle de Moulle, le *Hoberch* ou *Hault-berch*, le Haut mont ; celle de Mentque, le *Minckenberch* ; celle d'Éperlecque *l'Oestberg*, et celle de Nordausque le *Keneberghe*, de Tournehem, le *Vierberg*, d'Audrehem, le *Mauquembergh*, de Journy, le *Calenberg*, etc., etc. La plupart des chemins portaient encore des noms terminés en *stracte*, le *wech* ou *gate*. Tels sont notamment : le *Lenstraet*, le *Nieuwe-strael*, l'*Ecstraet*, sur Nordausque ; le *Weststraet*, le *Hostraet*, le *Boerwegue*, sur Bayenghem-lez-Éperlecques ; le *Hollesstraet*, entre Serques et Moulle ; le *Harteweich*, sur Nortbecourt le *Oudemveeg* et le *Waghestract*, sur Salperwic ; le *Haghestraet* et le *Stenegate*, sur Tatinghem ; le *Weelstraet* ou chemin de la Loi, au-dessous des bruyères, près d'Edekinnes, où se tenaient les Franches Vérités ; le *Hopstraet*, à Blandecque ; le *Bretellestraet*, entre Wiserne, Hellefaut et le Grand-Bois ; le *Hollestraet*, le *Herstraet*, le *Witestraet* et le *Witegate*, le *Honestraet* et le *Censtrat*, sur Ecques ; le *Hostraet* ou *l'Ostraet*, en roman le *Hault* chemin, entre Hellefaut et Bilque ; le *Hostraet*, à Esquerdes ; le *Hostraet*, à Journy ; le *Hostraet*, à Nielles-lez-Ardres ; le *Vlustraet*, sur Tatinghem, etc., etc.

Les noms des vallées ou des vallons terminés en *dal* ne sont pas moins fréquents des deux côtés du haut Aa. Tels sont : le *Wysquedal*, sur Tournehem ; la vallée du *Wisquendalle* et du *Langhendale*, sur Remilly-Werquin ; le *Kinendale* ou

Kendale, sur Acquin et sur Remilly ; le *Bramendal*, sur Boisdinghem ; le *Grauental*, sur Ecques ; le *Lindal*, sur Éperlecques, sans compter les nombreux hameaux et les nombreuses fermes qui ont conservé leur ancien nom, comme le *Windal*, hameau de Nortbécourt, le *Nortdal* et *Lauerdal*, sur Acquin ; *Waterdal*, sur Seninghem ; *Cochendal*, sur Roquetoire, etc., etc.

Au xv^e siècle la plupart des rues de Saint-Omer avaient encore des noms flamands terminés en *straet* ; nous en avons énuméré un certain nombre dans l'un des derniers Bulletins historiques de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Nous pourrions également citer une foule de noms de champs terminés, comme dans le terrier de Beaulieu, en *velt*, *land*, *stic* et *aker* ou *ake*. Mais nous n'en finirions pas et nous croyons que les exemples cités suffisent pour établir surabondamment que la langue était partout la même dans l'ancienne Morinie, et que cette langue n'était autre que le dialecte théotisque-belge qui s'est perpétué dans le flamand, tel qu'on le parle encore dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

Nous ne doutons pas que l'étude des anciennes chartes et des anciens terriers n'amène dans tout le nord de la France un résultat analogue. M. l'abbé Parenty l'a déjà constaté en ce qui concerne la contrée située entre la Canche et l'Authie.

Espérons que le nouveau *Dictionnaire géographique de la France*, dont M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes a conçu l'heureuse pensée, contribuera à nous mettre à même de faire une étude analogue sur l'ancienne langue dans toute la France et de distinguer les différents idiomes qu'on y parlait et qu'on a si mal à propos, suivant nous, qualifiés jusqu'ici de langue celtique. Ces différents idiomes, à part le basque, paraissent se rattacher à une seule et même langue, d'où sont également dérivés les différents dialectes du théotisque.

Nous comptions du reste revenir sur cette question en ce qui

concerne le patois roman qu'on parlait dans le nord de l'Artois et le Boulonnais¹.

¹ M. le Président du Comité Flamand qui a eu l'obligeance de réviser les textes et de corriger la traduction des documents qu'on a lus plus haut, a fait quelques recherches sur le dialecte flamand des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck ; voir le présent volume page 79. C'est là une œuvre intéressante et éminemment utile qui complète la publication qu'il a déjà faite et dans laquelle il a eu l'heureuse idée d'indiquer, au moyen d'une carte, les cantons et les localités où le flamand est encore parlé seul ou concurremment avec le français.

HISTOIRE LOCALE.

LA PAROISSE SAINT-MARTIN

HORS LES MURS

(ANCIEN FAUBOURG DE SAINT-OMER).

Au quinzième siècle, un bourgeois de cette ville qui, se trouvant sur le *Grand-Marchié*, désirait faire une promenade à la campagne, sur le chemin de Boulogne ou de Calais, n'avait pas à parcourir un-aussi long circuit que de nos jours. Il pouvait prendre au coin de la place, à l'issue du *Casse-Tête*, la porte *Boulenisienne* qui le conduisait à l'embranchement des chemins d'Ardres et de Boulogne. Cette porte, la plus centrale de la ville, était le point de jonction et comme le confluent auquel aboutissaient les deux principales artères du quartier nord de Saint-Omer; la rue de Dunkerque ou *Tenne-rue*, à travers le *Grand-Marchié*, et les rues *Boulenisienne*, de *Bouloigne* et de *Basse-Bouloigne* qui en réalité n'en formaient qu'une seule, comprenant aujourd'hui les rues *du Comte de Luxembourg, des Corroyeurs, de Courteville et de l'Avoine*.

En quittant la Grand'Place, on laissait à droite le vieux château, espèce de bastille, composée comme tous les monuments de ce genre et de la même époque, d'une tour princi-

pale, dite la *Grosse Tour* ou la *Payelle* (ainsi nommée à cause de sa forme ronde et de sa longue gargouille qui lui donnaient l'aspect d'une poêle à frire), et de plusieurs autres tourelles réunies en faisceaux par un mur et défendue par un fossé.

La porte Boulenisienne était percée elle-même dans une grosse tourelle couronnée de créneaux, du haut de laquelle les Audomarois, en temps de siège, lançaient sur leurs ennemis des flèches, des carreaux, des pierres et autres projectiles, « à grande force d'engins et de machines. »

Quelqu'un qui, au quinzième siècle, serait monté sur les remparts, près de la porte Boulenisienne, aurait joui d'un coup-d'œil dont il serait assez difficile de se faire une idée de nos jours. Il aurait vu, sur l'emplacement du fort des *Cravates* et au-dessous, un spacieux faubourg, plus de deux cent cinquante maisons, avec leurs jardins, et au milieu de cet ensemble d'habitations divisé en deux par la rue Boulenisienne *hors les murs*, trois clochers : celui de l'église Saint-Martin réputée la plus ancienne de la ville ; celui des Frères prêcheurs ou Dominicains dont la chapelle et le couvent occupaient l'emplacement de l'ancien château des comtes de Guines, vaste domaine qui s'étendait, depuis le Chingledicq ou fossé de ville, jusqu'à Longuenesse, entre les deux chemins de Boulogne et de Seninghem, et comprenait tout le plateau qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de PARCQ ; et enfin le clocher de la chapelle de l'hôpital Saint-Louis.

Au sortir de la porte Boulenisienne, la rue formait une grande courbe inclinée vers le nord. On rencontrait d'abord à gauche, contre le Chingledicq, l'enclos des Arbalétriers où les confrères de monseigneur SAINT-GEORGE avaient leurs *berseaux*. C'étaient là que, fêtes et dimanches, allaient s'exercer au tir horizontal « moult jeunes compagnons qui très volontiers » s'esbâtaient audit jeu de l'arbalêtre. »

Dire toutes les joyeuses fêtes, dont cet enclos des arbalétriers de Saint-Omer fut le théâtre, les brillantes réunions qui s'y firent aux tirs solennels et concours, au milieu d'une foule

immense des bourgeois, manants et sous-manants de la ville, de la banlieue et des villes d'alentours, soit à la Saint-George leur glorieux patron, soit à la kermesse, alors que toute la confrérie, en tête son roi, son doyen et son connétable, tous sur des chevaux richement équipés et caparaçonnés, sortaient de là, à l'heure indiquée par les règlements, et s'en allaient de par la ville, à son dé trompes, en grande pompe et cérémonie, chercher monseigneur le bailli et messieurs du Magistrat à qui étaient réservées les premières places, puis les escortaient et les conduisaient courtoisement à leurs galeries, en face des dames qui étaient déjà dans leurs *hourts* et les avaient dévancés ;... dire aussi l'impatience, les trépignements, la liesse, les ébaudissements de la multitude des spectateurs, pressés, serrés, juchés les uns sur les autres, le cou tendu, l'œil invariablement fixé sur le but, étalant sans façon leurs mille faces pourpres et rebondies, éclatant parfois d'un immense gros rire qui parcourait tous les rangs et illuminait simultanément toutes les figures, comme une étincelle électrique, ce qui ne manquait jamais d'arriver chaque fois que quelqu'un des concurrents commettait une maladresse ou une balourdise, pendant qu'au milieu de tout cela circulaient de mains en mains des pots de grès au ventre renflé et orné de relief, remplis jusqu'aux bords du jus écumant de l'orge et du houblon, des brocs de cervoise estranges et doubles bierres, des lots d'hydromel et d'hypoceras, voire même de cet excellent vin qu'on récoltait, il n'y avait pas longtemps encore dans le pays.... dire, peindre ou raconter tout cela serait chose impossible.

A propos de vin, je ne sache pas que les arbalétriers ni les archers de Saint-Omer aient jamais joui de la même faveur que leurs confrères d'Arras à qui on payait sur la recette de Son Altesse le comte d'Artois quatre lots de vin chaque dimanche et fête, « à l'avenant de 52 dimanches et de 45 fêtes en » l'an, ce qui faisait 388 lots à 8 sols, s'élevant à la somme de » 455 livres 4 sous. »

Mais dans ces temps de guerres et de luttes incessantes, les arbalétriers avaient souvent à se livrer à des passe-temps beaucoup plus sérieux que ceux dont nous venons de parler. Comme ils formaient avec les archers deux corps francs, deux compagnies d'élite dans la milice bourgeoise, ils étaient toujours exposés, dans les combats, aux premiers rangs. Souvent même, à la demande du prince, ils étaient envoyés dans les places voisines pour leur prêter main forte et soutenir la garnison. Il serait trop long d'énumérer leurs exploits et d'ailleurs ce serait sortir des limites de notre sujet.

Après l'enclos des arbalétriers on rencontrait la rue Sainte-Croix, c'est-à-dire la rue qui conduisait, parallèlement au Chingledic, au faubourg de ce nom ; puis la porte du couvent des Dominicains, dont l'enclos, qui comprenait huit mesures de terres, formait le marteau sur la rue. L'église de ce couvent était surmontée d'une flèche élégante en charpente. Trois cloches d'une parfaite harmonie y conviaient les fidèles aux solennités. La plus grosse de ces cloches portait cette inscription : « Madame, Mahaut comtesse d'Artoys, me fit faire l'an » 1328. » Cette comtesse avait donné en outre aux Dominicains, par son testament, deux vraies croix enchassées en or et garnies de perles.

Mahaut avait été pour ces religieux une véritable bienfaisance. C'était elle qui les avait établis près de la porte Boulenisienne, sur l'emplacement d'un vieux château qui avait appartenu, comme je l'ai dit plus haut, aux comtes de Guines.

La possession de ce château par un seigneur puissant, étranger à la ville, dans un lieu si proche des remparts et de la porte Boulenisienne, avait été un jour bien fatal aux Audo-marois, voici dans quelle circonstance.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, ayant marié sa nièce, Isabelle de Hainaut, au roi de France Philippe Auguste, lui avait donné en dot toutes les villes qui depuis ont formé le comté d'Artois. De ce nombre était Saint-Omer. À la mort d'Isabelle, Louis VIII son fils s'était hâté, même du vivant de

son père, de prendre le titre de *seigneur d'Artois*. Philippe d'Alsace était mort lui-même dans la troisième croisade, à Ptolemaïde, laissant pour héritier au comté de Flandre son neveu Baudouin de Hainaut, frère d'Isabelle et oncle de Louis VIII. Mécontent du démembrement que Philippe d'Alsace avait fait du comté de Flandre, en faveur d'Isabelle, Baudouin forme le projet de reprendre l'Artois sur Philippe Auguste et son fils. En conséquence il lève une puissante armée et vient mettre le siège devant Saint-Omer, en 1192. Il s'empare d'abord du faubourg et de la forteresse du *Coelhof*, situés à l'ancienne porte du Brûlé et renfermés depuis dans la ville. Bientôt, grâce au comte de Guines, Baudouin II, qui, malgré ses relations d'amitié avec le roi de France, et le lien étroit de parenté qui l'unissait au châtelain de Saint-Omer, avait cru devoir embrasser la cause de son ancien suzerain, la ville elle-même se vit dans la nécessité de céder. Car profitant de la position avantageuse que lui donnait son château, le comte de Guines y avait élevé une grande tour du haut de laquelle il battit en brèche la porte Boulenisienne et lui donna de si puissants assauts que les Audomarois, après avoir vainement sollicité le secours du roi de France, furent contraints de capituler.

Mais à quel titre les comtes de Guines possédaient-ils cette propriété ? A titre de pairs du comté de Flandre dont la cour féodale se tenait souvent à Saint-Omer. Il était de règle que les pairs d'un comté eussent, au chef-lieu, un hôtel indépendant et affranchi de tout autre justice que de la leur. Ces hôtels étaient de noble tenement. De là ce grand nombre de fiefs qu'il y avait autrefois à Saint-Omer et qui avaient leur amanie¹.

¹ Ce grand nombre de fiefs qu'on remarquait autrefois à Saint-Omer et qui étaient indépendants de l'échevinage, du moins en ce qui concernait la justice foncière ou basse justice, avait encore une autre origine. Avant la formation de la ville, l'espace qui séparait Notre-Dame de Saint-Bertin et les alentours se composaient en grande partie d'héritages nobles et de terres allodiales. Le principal privilège attaché à ces sortes de possessions était l'exemption de toute espèce de redevance, sauf le service des armes. Au proprié-

Le château des comtes de Guines, par suite des aliénations que le prodigue Arnould III avait été obligé de consentir pour payer ses dettes, fut acquis aux comtes d'Artois. La comtesse Mahaut en avait fait sa résidence. En 1306 dans une sédition dont on ignore la cause, les Audomarois après avoir emporté et dévasté le château de la ville, ruiné les tours, les créneaux et les ponts-levis, coururent à celui des comtes de Guines et le pillèrent. Mais cette révolte ne fut pas de longue durée. Con-

taire seul appartenaienr les émoluments de la justice (*freda*) qui étaient alors considérés comme faisant partie du revenu. De là ces *sauvegardes* ou chartes d'immunité qui interdisaient aux juges et aux fonctionnaires publics l'entrée de ces sortes de terres, soit pour y tenir leurs assises, soit pour y lever les impôts en nature et les amendes, comme ils avaient le droit de le faire partout ailleurs, excepté sur les terres des églises et des abbayes qui jouissaient de la même faveur. Ce privilège ne conférait nullement l'exercice de la justice. Mais entre ces deux droits, celui de percevoir les amendes judiciaires et celui de juger, la distance était facile à franchir. Elle fut dans le courant du onzième siècle, lorsque les comtes et les barons, s'étant affranchis de toute subordination, sauf l'hommage, envers le souverain, furent devenus propriétaires et *seigneurs* de leurs charges et de leurs bénéfices, chacun dans son ressort. Alors fut proclamée cette maxime du droit féodal que *justice et seigneurie ne font qu'un*. Par une conséquence toute naturelle, cette maxime fut appliquée à tous les degrés de la hiérarchie féodale, à toutes les terres nobles et même aux allœux. Cette maxime que *justice et seigneurie ne font qu'un* abolie dans le reste de la France dès le 13^e et le 14^e siècle, continua à subsister dans l'ancienne Gaule Belgique jusqu'à la révolution. Néanmoins la municipalité de Saint-Omer travailla constamment à détruire toutes ces justices particulières établies au sein de la ville, en achetant ces fiefs enclavés dans son ressort, chaque fois que l'occasion s'en présentait. Dans ce cas le fief n'en continuait pas moins d'exister, mais comme il appartenait à la ville, c'étaient les échevins qui avaient le droit de lui nommer son *aman* qui devenait ainsi un officier subalterne de l'échevinage.

Considérée au point de vue de nos institutions, la féodalité n'était que l'abus du droit de propriété au profit des particuliers, comme le socialisme, pris en général, n'est que l'abus du droit de propriété au profit de l'État. Tant il est vrai qu'en tout les extrêmes se touchent.

traints de se soumettre, les habitants de Saint-Omer furent condamnés à reparer le dommige et à payer une amende de cent millé livres.

Ce fut 18 ans après cette émeute, en 1324, que la comtesse Mahaut donna le château des comtes de Guines aux frères prêcheurs pour en faire leur couvent.

Ces religieux qu'on fait venir à tort de Bergues vers cette époque étaient déjà à Saint-Omer depuis un siècle, c'est-à-dire depuis la fondation de leur ordre. Le chapitre de Notre-Dame avait alors pour prévôt un implacable adversaire des ordres mendians. C'était le célèbre PIERRE DE COLMY, qui fut par la suite archevêque de Rouen, puis cardinal de Rome du titre de Saint-Ange. Ce prélat se montra tellement hostile à l'établissement des frères prêcheurs à Saint-Omer que, prenant pour prétexte cette circonstance qu'ils avaient prêché et administré les sacrements dans les lieux soumis à sa juridiction prévôtale, sans son consentement, il les chassa de sa circonscription et fit même démolir leur maison.

Il n'avait fallu rien moins que l'intervention du bon roi Saint-Louis pour appaiser ce grave différend (1233). Mais bien-tôt Pierre de Colmy quitta Saint-Omer et les Dominicains finirent par y vivre en paix. Toutefois ce ne fut qu'à force de souplesse et de concession qu'ils parvinrent à s'acclimater parmi le clergé de la ville et par dissiper les ombrageuses susceptibilités que leur présence et surtout leurs travaux comme prédicateurs et confesseurs avaient fait naître.

Le peuple n'avait guère mieux accueilli ces frères mendians. Quand ils furent établis à la porte Boulenisienne, plus d'une fois des voisins mal intentionnés dévastèrent leur enclos. Ils encoururent la haine des cabaretiers et des maltotiers pour une autre raison, à cause du privilége qu'ils avaient de recevoir leurs vins exempts de toute espèce de droits.

Meyer rapporte sur les Dominicains de Saint-Omer, pendant qu'ils étaient encore près de la porte Boulenisienne, une anecdote assez piquante, répétée par tous nos historiens. Je me bornerai à la traduire littéralement.

« En 1406, la veille de la fête Saint-Martin, sous l'épiscopat
» de Jean, évêque de Thérouane, les Anglais sortis de Calais,
» de Guines, de Marck, d'Oye, de Wissant, de Ham, de San-
» gate, de Balinghem et d'autres forteresses, firent une excur-
» sion sur nos frontières, dévastant la banlieue de Saint-Omer
» et envoyant leurs prisonniers les plus riches à Guines. Ils
» envahissent le couvent des frères Dominicains. Mais flétris
» par les prières du général de l'ordre, homme probe, ils ne
» s'y livrèrent à aucun excès. Ce religieux les accueillit avec
» un visage bienveillant et ouvert et les reput largement de
» vivres et de boissons. Il avait deux tonnes de vin que le
» comte d'Artois avait envoyées au couvent, depuis peu de
» jours ; notre abbé les leur donne, afin qu'ils puissent fêter
» joyeusement la Saint-Martin, ce que firent les Anglais. A
» quatre jours de là, ces insulaires envoyèrent au monastère
» douze nobles à la rose en reconnaissance du vin qui leur
» avait été si généreusement offert. Touchés d'humanité et des
» prières de l'abbé, ils se désistèrent du projet qu'ils avaient
» formé d'incendier le faubourg Boulenisien. Cet abbé était
» un homme expérimenté et digne de mémoire. »

Les Dominicains, malgré les injustes préventions qui s'élevèrent d'abord contre eux et qui finirent par se dissiper, ainsi que je viens de le dire, n'en persévérent pas moins dans leur mission de charité qui consistait principalement à prêcher, confesser et enterrer les morts. La paroisse Saint-Martin, dont la cure était un bénéfice appartenant à un chanoine de Thérouane, était abandonnée aux soins d'un desservant ou d'un vicaire de la ville qui allait y dire la messe. Ils en obtinrent la desserte, moyennant une redevance annuelle de 30 sous qu'ils payèrent au titulaire, pour le profit qu'ils retiraient des obsèques, des offrandes ou oblations et autres dons des fidèles. Pour ranimer le zèle de leurs paroissiens ils obtinrent successivement l'érection de deux confréries, l'une en l'honneur de Saint-Jacques, apôtre, le patron de leur église, l'autre en l'honneur de Saint-Pierre, le martyr. Ils continuèrent ainsi jusqu'en

1477, époque à laquelle le faubourg fut détruit, dans des circonstances que je rapporterai tout-à-l'heure.

En suivant toujours la rue Boulenisienne, après le couvent des Dominicains et dans l'angle du marteau que ce couvent formait sur la rue, étaient l'église et le cimetière de Saint-Martin. C'était, suivant la tradition, la plus ancienne église de la ville et des alentours. Elle aurait été fondée par Saint-Omer lui-même, avant l'arrivée, sur les bords de l'Aa, de ses saints compagnons dans l'apostolat, Bertin, Momelin et Ebertram. Suivant toutes les apparences, c'était le centre de *Sithieu*, la bourgade *du bas des versants*, du bassin de l'Aa¹. Car près de là était *sa pâture publique*, son *LAER*. Quant au reste de la vallée, les *bassures*, pour me servir du terme patois qui correspond parfaitement à la dénomination teutonique de Sithieu, ce n'était alors qu'une vaste fondrière entourée d'épaisses forêts, entièrement déserte et n'offrant aucune autre ressource que la pêche aux peuplades qui, comme celle de Sithieu, habitaient sur ses bords. Tel est du moins le tableau que nous trace de cette contrée le plus ancien, comme aussi le plus véridique et le plus positif de nos chroniqueurs. Il est bon de le remarquer en passant, il n'y a que certaines légendes et nos histoires modernes qui représentent *ADROWALD*, le donateur de Saint-Omer et de Saint-Berlin, comme un chef de pirates qui aurait habité un prétendu château de Sithieu et qui de là aurait exercé ses brigandages sur le golfe *Irius*, ce golfe non moins fabuleux, eu égard du moins à cette époque et même à celle où César fit la conquête de notre pays. Ce sont là des faits purement imaginaires que démentent, de la manière la

¹ *Sithieu*, dans les plus anciennes chartes *Sildiu*, se composé, suivant moi, des deux mots tudesques; *sil*, côté, versant (d'une colline) et *dieu*, le bas, le fond d'une chose). Ce mot correspond donc au mot patois *bassure* et au mot français *bassin* qui désignent un espace de terre plat et uni, entouré de hauteurs, ce qui convient parfaitement à la position de Saint-Omer dont le territoire s'étend surtout dans les marais, dans le bassin de l'Aa.

plus complète, la nature et la disposition du sol dans nos marais, aussi bien que l'histoire et l'archéologie. Je crois pouvoir l'affirmer, Adrowald dont le nom indique un *administrateur subalterne*¹, c'est-à-dire un lieutenant du *gracion* de Thérouane, dignité que devait lui conférer naturellement sa position de riche propriétaire allodial, Adrowald, dis-je, n'a jamais eu de château à Sithieu. Non-seulement la charte signée par lui ne fait aucune mention de ce prétendu château, dans la longue énumération des propriétés qu'il transporte à Saint-Bertin, mais elle nous donne à connaître, de la manière la plus positive, que ce seigneur franc avait son *manoir domanial* et par conséquent sa résidence dans un village nommé en latin *Ascio*, lieu qu'on croit être, avec assez de vraisemblance, *Aix en Ergny*, près de Fauquembergues. C'est en effet de cette résidence et non de Sithieu que cette charte est datée : c'est là qu'elle a été octroyée et écrite².

Quant au *Mont de Sithieu*, à mes yeux, il est contemporain des fortifications. C'était une motte seigneuriale, comme celles d'Ardres et de Guines, surmontée d'un château qui fut la demeure des premiers châtelains de Saint-Omer, jusqu'à

¹ De *Walten régir*, administrer et *Ader*, *Aether*, *Aster*, *Aber*, sous et inférieur; *sous administrateur*.

² L'un de nos plus anciens hagiographes dit positivement qu'il n'y avait pas encore à Saint-Omer ni château ni aucune espèce de fortifications, lors des premières invasions normandes, et que ce fut pour cette raison que ces barbares s'emparèrent si facilement de la ville : *Necdum locum hunc aliqua castelli vel valli defensabat munitione et ideo magis huc per facilis inimicorum irruptioni incurso.* — Il résulte d'ailleurs d'autres documents historiques que la *motte castelaine*, la *haute motte* ou la *motte du Bourg*, aujourd'hui le mont de Sithieu, ne date que de 880 à 891, c'est-à-dire de l'époque où la partie haute de la ville a reçu ses premières fortifications. Sithieu, *bassure*, *bas pays*, est une dénomination opposée à celle d'*Arque* qui signifie *haut territoire*, *haut pays*, (des deux mots *ar* haut, élevé et *eke*, coin de terre, territoire. Arque, dans les plus anciens titres s'écrivit en effet en latin *Areca*, *Ar. ca*). — On sait que ce village, occupait primitivement la hauteur du Haut-Arque.

l'époque où celui de la porte Boulenisienne fut construit par Louis VIII. Ce prince, dit Meyer, sous l'année 1211, fit élever chez les Audomarois, à la porte de Boulogne, une tour solidement fortifiée, au moyen de laquelle il se ménagea une sortie et une entrée libre et particulière dans la ville. Par ce mot tour, *validissimā turri*, qui est toujours pris dans le sens de forteresse et de citadelle, il faut nécessairement entendre *le château*, car nous voyons dans nos archives qu'il y avait en effet, en dehors de la ville, dans la paroisse Saint-Martin, le long d'une becque, celle qui tombe aujourd'hui dans la lunette et le grand fossé qui bordent l'allée du Nard, un chemin particulier qui conduisait à la porte du *Castel*. Mais revenons à la rue Boulenisienne hors les murs.

Après l'église et le cimetière Saint-Martin, venait un pâté de maisons qui aboutissaient aux *bailles*. On donnait ce nom à une forte palissade élevée sur le rejet d'un fossé large et profond qui en défendait l'accès. La rue Boulenisienne était fermée, en cet endroit, par une *herpe* ou herse précédée d'un pont-levis.

Du côté droit de la rue, toujours en sortant de la ville, nous n'avons qu'un seul édifice public à signaler. C'est l'hôpital Saint-Louis, fondé dans le cours du treizième siècle, par un nommé JEHAN DARQUES, marchand brasseur et sa femme. Cet hôpital et ses dépendances aboutissaient, à l'est, au fossé de ville et, à l'ouest, à une ruelle qui conduisait à Salperwick et correspondait avec celle qu'on aperçoit aujourd'hui à droite de l'allée du Nard, le chemin du *Petit-Pont*. Sur la rue, l'hôpital faisait face à la porte des Dominicains et, par derrière, il s'étendait, au nord, jusqu'à la becque, le long de laquelle était le chemin couvert, *l'ingressus specialis* dont parle Meyer, qui conduisait au château.

L'église de cet hôpital était desservie par un chapelain à qui on payait « pour chanter messe chacun jour, treize livres par » an. » Outre les revenus qu'il percevait ailleurs, l'hôpital Saint-Louis avait des rentes sur quatorze maisons, toutes situées

dans la rue Boulenisienne, et sur quatre autres maisons sises vers la Becque et la rue du Château.

Après la ruelle de Salperwick venaient un pâté de maisons et une autre ruelle qui conduisait au LAERT¹. Cette ruelle aboutissait à la rue Boulenisienne, presqu'en face de l'église Saint-Martin.

Suivait enfin un dernier pâté de maisons qui allaient jusqu'aux baillies.

Telle était la paroisse Saint-Martin hors les murs qui s'étendait depuis la porte Sainte-Croix jusqu'à celle de Dunkerque.

Cette paroisse pénétrait jusque dans la ville et comprenait tout le quartier qui était au nord de l'*Erbostade* ou quai des Tanneurs qui limitait autrefois Saint-Omer². Ainsi le bas de la rue de la *Bouquerie* (des Bouchers), et quelques petites rues adjacentes, telle que la *Salperwickstraete*, etc., faisaient partie de cette paroisse. En dehors de la ville, près de la porte actuelle de Calais était le hameau d'*Hebbinghem*, (l'enclos de la levée de terre ou de la digue) qui en faisait également partie. Dans ce hameau se trouvaient plusieurs rues, entre autres la rue de Salperwick (aujourd'hui rue du Petit-Pont) et la rue de M. le prévôt de Notre-Dame³.

¹ *Laërt*, terre en friche, pâture publique, c'est le plus ancien communal de la ville. Il paraît avoir été partagé en trois parts ; l'une pour Saint-Bertin (*le Corlis*) ; la seconde pour Notre-Dame (*la Garbe*) ; et la troisième pour les habitants de la ville, (le *Laërt* proprement dit).

² Des deux mots *Erben* ou mieux *Gerben* tanner le cuir, et de *Stade*, port, quai. — *Quai des Tanneurs* est donc la traduction exacte d'*Ersbostade*.

³ HEBBINGHEM (de *Hebbingue* exhaussement, levée et de *Hem* enclos) est supposé, sans fondement, par quelques historiens, avoir été le berceau de la ville. Ce hameau situé entre la rivière et la rue de Salperwick ou du Petit-Pont n'est autre à mon avis, que l'ancien *Nard* qui, au scizième siècle, a succédé au faubourg de la porte Boulenisienne, et occupait ce même emplacement, à la portée des arquebuses du rempart. Au reste si Hebbinghem tire son nom de sa position sur la levée de terre qui formait la digue de la rivière, le

DESTRUCTION ET TRANSLATION DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN.

SIÉGE DE SAINT-OMER EN 1477.

La paroisse Saint-Martin hors les murs était donc, au quinzième siècle, un grand et spacieux faubourg. Mais sa trop grande proximité des remparts et de la Grande-Place et par conséquent du centre même de la ville, dont il n'était séparé que par un fossé et l'épaisseur d'une porte, avait toujours été un grave obstacle à la défense de la place. En temps de guerre, les ennemis trouvaient dans ses maisons et ses édifices publics un point d'attaque tout disposé d'où ils pouvaient assiéger la ville, à l'abri des traits de la garnison. Cette position devint bien plus dangereuse encore, pour les Audomarois, après l'invention des armes à feu. Déjà dès la fin du quatorzième siècle « l'ospital Saint Loys devant les Jacobins, en le rue Bouleni-» sienne, dehors les portes de la dite ville, ayant été ars (brûlé) » et destruit et du tout desmoly par le guerre des Anglois » avait dû être transféré dans l'intérieur de la ville, en « le mai-» son que on dit AU CHEVAL D'OR, au Brulle. » Cette maison du Cheval ou *Querval d'Or* avait été donnée en 1378 par « Katerine, vefve de feu Jehan Vieusier pour illec recevoir

Nard semble aussi tirer le sien de sa position sur cette même branche de l'Aa, appelée le *Naar* ou *Naar-Stroom*, ce qui signifie littéralement arrière-courant, rivière inférieure. Il est à remarquer qu'en effet cette dénomination de *Nard* n'apparaît dans nos archives que lorsque celle d'*Hebbinghem* a cessé d'être en usage. Sans doute le Nard n'a pas tardé à franchir l'enceinte fortifiée par un large fossé et par une *herse* qui en défendait l'entrée aux ennemis, car à la fin du scizième siècle la place du village était déjà en dehors de cette enceinte. Mais en rapprochant les diverses notions que nous fournit l'histoire, il en résulte qu'après sa démolition, arrivée dans des circonstances qui seront exposées plus loin, et dès l'année 1489, l'église Saint-Martin avait été transportée et rebâtie dans cette même enceinte et proche de la rivière, à cent pas seulement des remparts ; ce qui prouve clairement que l'ancien Nard, appelé plus particulièrement la *Herse du Nard*, occupait le même emplacement qu'autrefois *Hebblinghem*.

» garder et hébergier tous povres malades et povres trespass-
» sants en l'onner de Dieu, de la benoîte Vierge Marie, de
» Monsieur St-Loey (Louis) et de Monsieur St-Julien, des
» aumosnes que les bonnes gens, par divine inspiration, vau-
» roient caritacurement donner as dits povres. » La veuve de
La Fontaine avait donné en outre avec sa maison, « à l'us-
» (usage) des povres, tous les cateux (meubles) qui estoient
» en la dite maison et seroient au jour de son trespas; les lin-
» cheux (linges) couertoirs, bankiers, coussins, pos, paëtelle
» et autres cateux, tant cœulx qu'elle avoit ou auroit du sien
» propre, comme cœulx que les bonnes gens y auroient donnés
» en aumosne, par ensi que li lieux démeurachent au dit usage
» des povres, comme dit est, et qu'elle y demoureroit elle-
» même pour recevoir et hébergier tous povres malades et
» autres trespassans, par la manière dite. » Cette donation
étais faite à la seule charge de « paier quatre livres et trois
» mailles parisis et quatre capons de rente par an heritaule-
» ment » qui grèvaient la maison. Ce fut vingt ans après, en
1446, quand la donatrice fut morte que, les sœurs hospitalières
ayant fait reconstruire la maison du Cheval d'Or, les échevins de Saint-Omer transférèrent en cette maison l'hôpital
Saint-Louis et ses revenus, étant « acertenez (certains) porte
» l'acte d'érection, de le bonne vie et honneste conversation
» de plusicurs jones femmes qui, par pure dévotion, se y ont
» volu et voelent appliquer, vivant de labeur et gardant les
» povres malades, autant que soustenir en peuvent; par le
» fait et moyen desquelles ledit hôpital a esté et est réparé et
» en bon estat. » Par cet acte où ils rendaient un hommage si
éclatant à la charité, au zèle et au dévouement de ces bonnes
jeunes femmes, les échevins conférèrent à ces dernières « le
» gouvernement et poursit de le dite maison et de toutes les
» rentes et revenus à icelle appartenant ou eschus et qui en
» temps à venir y appartiendroient où escherroient, pour les
» employer aux dits usages tant que à ce voudroient en bonne
» vie et honnête conversation vaquer et entendre, sans à elles-

» estre baillié par les dits eschevins, leurs successeurs ou au-
» tres, empeschemet aucun¹. »

L'hôpital Saint-Louis, en se réfugiant dans l'intérieur de la ville, n'avait fait, pour ainsi dire, que donner le signal de la retraite aux trois autres communautés, les Dominicains, les Cordeliers et les Clarisses, qui, comme cet établissement, se trouvaient en dehors les murs. Car le temps approchait où non-seulement ces trois couvents « qui estoient les trois plus » riches cloistres et mieux édifiés hors bonne ville qui fussent » par dechâ les mons; » mais encore les trois paroisses et les trois faubourgs, Saint-Martin, Sainte-Croix et Saint-Michel, qui étreignaient en quelque sorte les remparts au midi, au couchant et au septentrion, devaient disparaître devant les nécessités de la défense. Cet évènement arriva vers la fin du quinzième siècle, dans les circonstances que je vais dire.

C'était en 1477. Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, comte de Flandre et d'Artois, venait d'être tué à la bataille de Nancy, en ne laissant pour lui succéder dans les nombreuses provinces qui lui étaient soumises et qui valaient un royaume, que la jeune princesse Marie sa fille. Son bon compère et cousin Louis XI, que cette mort délivrait d'un grand embarras, se hâta de la mettre à profit en réunissant d'abord la Bourgogne à son domaine. On sait que cette province avait été donnée par le roi de France Jean II à Philippe le Hardi, le bisaïeuil de Charles, avec cette clause, qu'à défaut d'héritier mâle elle

¹ L'hôpital Saint-Louis du cheval d'or, depuis l'année 1416, jusqu'à celle de 1427, époque à laquelle il fut réuni à l'hôpital NOTRE-DAME-DE-L'ÉCOTERIE, qui était dans la même rue, vit accroître considérablement ses revenus. Nous ne comptons pas moins de onze donations, dont quelques-unes furent assez importantes, pendant ce court espace de onze ans. On sait que longtemps avant la révolution de 89, l'hôpital du cheval d'or fut métamorphosé en hôpital militaire. Néanmoins on y avait conservé les lits fondés pour les vieillards hors d'état de travailler. — L'emplacement de cet ancien hôpital est occupé aujourd'hui par les maisons n°s 18, 20, 24, 26, 28 de la rue d'Arras. — (Voir sur cet établissement une notice de M. de Laplane. — Bulletin historique).

serait reversible à la couronne. Mais il n'en était pas de même de l'Artois et de la Flandre qui avaient été apportées en dot à ce même Philippe le Hardi par Marguerite de Flandre et qui par conséquent étaient deux domaines patrimoniaux et comme tels, appartaient de droit à la princesse Marie.

Louis XI qui convoitait cependant cette partie de l'héritage de son bon cousin, avait essayé, mais en vain, de l'attirer à lui en négociant le mariage de la jeune Marie avec le dauphin, depuis Charles VIII. Les États de la Flandre qui ne redoutaient rien tant que de tomber sous la domination directe et immédiate des rois de France, dont le système de centralisation ne tendait à rien moins qu'à absorber dans l'unité de la puissance royale le pouvoir municipal et les priviléges des communes non moins que le pouvoir et les priviléges de l'aristocratie féodale et des grands vassaux, se gardèrent bien d'accepter cette alliance. Mais Louis XI n'était pas homme à s'arrêter devant cet obstacle et à renoncer à ses projets, parce qu'ils ne plaisaient pas à la noblesse et à la bourgeoisie marchande de Bruxelles et de Gand.

Sans perdre de temps, il lève une puissante armée et pénètre dans la Picardie où il se rend maître de toutes les villes soumises à la domination Bourguignonne. Puis il entre en Artois, s'empare de Bapaume qu'il livre aux flammes et vient mettre le siège devant Arras qui lui est remise sans coup férir par son gouverneur, Philippe de Crevecœur, seigneur d'Esquerdes. De là poursuivant toujours sa marche victorieuse, il s'avance jusqu'à Tournai où il bat l'armée flamande accourue au secours de cette ville.

Après la prise d'Arras, Louis XI avait pensé qu'il lui suffirait d'envoyer ses commissaires avec un détachement de son armée aux autres villes de l'Artois pour que celles-ci se rendissent et fissent leur soumission. Mais il s'était grandement trompé dans ses prévisions et ses calculs. Saint-Omer, qui était la plus forte place de la province, refusa de lui ouvrir ses portes. Cette ville, non moins jalouse de ses droits et de ses

priviléges que les grandes communes de Flandre, était d'ailleurs soigneusement entretenue dans ses sentiments de fidélité, envers la fille de ses anciens comtes, par Philippe de Bourgogne son gouverneur et le cousin germain de Marie, et par l'abbé de Saint-Bertin, l'un des conseillers intimes de cette jeune princesse, comme aussi l'un des plus actifs et des plus habiles négociateurs de son gouvernement. L'exemple donné par Saint-Omer, qui, depuis sa réunion avec les Pays-Bas sous la domination de la maison de Bourgogne, avait toujours été considérée comme le chef-lieu du *West-Quartier* de la Flandre, fut suivi par toutes les autres places moins importantes comme Bergues, Bourbourg, Cassel, Aire, Saint-Venant et Armentières, qui s'appuyaient d'un autre côté sur Lille. Irrité de cette résistance, « le roy, dit un chroniqueur contemporain qui habitait une maison séant près du Grant-Marchié en la LISTE RUE¹, le roy estant au pays de Hénau » se conclut de tyrer à Saint-Omer ; et quant ceulx de la ville de Saint-Omer furent de ce advertis, ils firent démolir tous leurs faulbourgts tant à la porte Boullisienne, Sainte-Croix, « comme à la porte du Brulle, lesquelz estoient beaux et riches

¹ « L'an 1475, Pierre Leprestre, abbé de Saint-Riquier, voient et percevant les guerres qui sourdoient de plus fort en plus fort, voiant aussi qu'il estoit impotent et qu'il ne povoit jamais paine d'aler par les champs, fut conseillé par son frère et aultres ses amis d'acheter une maison oudit Saint-Omer, ce qu'il fist et acheta une maison séant près du grant marchié, en la Liste Rue, qui appartenloit lors à ung bourgeois de ladite ville nomé Gilly de Cancy, auquel il en paya trois cent livres. »

Or ce vénérable abbé de Saint-Riquier qui nous donne lui-même ces détails et qui mourut en 1479 dans l'abbaye de Saint-Bertin « fist contrescripre, pendant son séjour dans la Liste Rue, une chronique et aultres livres, pour passer le temps qui estoit bien distors. » C'est dans cette chronique intitulée : *Les aventures des croniques, depuis le temps de monseigneur Saint Loys, par Pierre Leprestre, abbé de Saint Riquier*, qu'ont été puisés les récits qui suivent, du moins pour la plus grande partie, sur le siège de Saint-Omer en 1477.

» à merveilles, et les plus beaux gardinages et mœuls clos
» que l'en eust seu deviser ; firent démolir l'église et couvent
» des Cordeliers et l'Observance, l'abbaye et couvent de
» Sainte-Claire, l'église et couvent des frères prescheurs, qui
» estoient les plus richés cloîtres et mieux édifiés hors bonne
» ville qui fussent pardechâ les mœns ; mais ils eussent peu
» porter grant dommaged à la ville pour tant qu'ils estoient
» trop près. Et pour ce que l'armée du roy se hasta plus qu'ils
» ne cuidoient, ils furent constraints de bouter les feux ès dits
» frères prescheurs, en Sainte-Claire, et en toutes les aultres
» places qui n'estoient point pardesmoyes ; firent démolir pa-
» reillement l'église parocial de Saint-Martin, près des dits
» frères prescheurs, laquelle estoit moult ancienne et la pre-
» mière qui avoit esté fondée en la dite ville. »

Avant de procéder à ces démolitions, Messieurs du Magis-
trat avaient fait dresser un état des lieux, avec l'estimation par
experts des propriétés et des maisons à supprimer, afin d'avoir
une base certaine pour répartir entre les ayant droit l'indem-
nité qui leur était due à raison de cette expropriation. On
compta environ sept cent trente-deux habitations depuis l'an-
gle nord-ouest du rempart jusqu'à la porte du Brûle, ce qui
suppose en moyenne une population de trois mille six cent
soixante habitants.

En même temps que la municipalité de Saint-Omer prenait
ces sages mesures, elle faisait travailler aux remparts en les
fortifiant « tant de décharges, tranchées et boulevards, comme
» d'unc tour grande, épaisse de dix-sept pieds. » D'autre part
le sire de Chiantereine, chevalier croisé, était venu se jeter
dans la place avec quatre cents cavaliers et des provisions de
guerre, ainsi que le sieur de Meruel « flameng, capitaine de
» ceulx de Bruges, qui estoient venus au secours de la dite
» ville de Saint-Omer. » Ce n'étaient pas seulement les auto-
rités de la ville qui se disposaient à braver ainsi la puissance
et l'implacable rancune de Louis XI ; toute la bourgeoisie
partageait les mêmes sentiments. L'enceinte de la ville, sous

le rapport de la milice bourgeoise, était divisée en quatorze sections ou *connétables*, division qui était analogue aux huit sections et aux huit compagnies de la garde nationale actuelle¹. La seule connétable ou confrérie des Arquebusiers, qui correspondait à peu près à la compagnie des artilleurs de nos jours, se composait de trois cent cinquante hommes. Les archers et les arbalétriers, comme on le pense bien, ne manquèrent pas non plus à leur poste.

¹ Il n'est peut-être pas sans intérêt de dire un mot sur la milice urbaine et de faire connaître quelques-uns des devoirs et des obligations dont les *connétables* et *leurs hommes*, les bourgeois, étaient tenus. On va voir que le service de la garde nationale de nos jours n'est qu'un jeu auprès du rude service qui était imposé à nos bons aïeux.

D'abord tout bourgeois et fils de bourgeois ayant l'âge de porter les armes faisaient partie de droit de la milice urbaine. — Tous ceux qui possédaient un capital de trois cent livres étaient tenus d'entretenir un cheval et une armure à leurs frais et de se tenir toujours prêts à marcher sur la première réquisition des échevins. — Ceux qui étaient plus riches devaient avoir un nombre de chevaux proportionné à leur fortune. — Ceux qui n'avaient pas un capital de trois cent livres, faisaient partie de la milice à pied. En temps de guerres, au premier son de la *bancloque*, tous les bourgeois, sans distinction, devaient se rendre à la Ghildalle ou hôtel de ville, auprès des échevins, munis chacun d'une pelle, d'un hoyau et d'une cognée, pour faire tous les travaux nécessaires à la défense de la place, soit pour relever et élargir les chemins, afin d'empêcher qu'ils ne fussent interceptés par l'inondation destinée à garantir la ville, soit pour creuser les fossés, raffermir les parapets et les garnir de fascines.

Quant aux connétables ou commandants de section, ils étaient nommés par les échevins. Ils devaient commander le guet et veiller à ce que leurs ordres fussent exécutés sous peine d'amende. Le guet consistait en ceci : Toutes les nuits quatre hommes de chaque section faisaient le guet sur le rempart, aux portes ou sur les tours ; ils fermaient les portes le soir, les ouvraient le matin, sonnaient également la *bancloque* le soir et le matin. — En outre les connétables devaient avoir un équipage de guerre toujours prêt, faire l'appel nominal chacun dans sa section et suivre, avec leurs hommes, les Mayeurs et Échevins, quand ils en étaient requis.

Lorsque la cloche d'alarme avait annoncé l'approche du roi de France et de son armée « les notables audomarois, dit l'un » de nos historiens, s'étaient réunis à l'hôtel de ville et y avaient « fait le serment de tenir bon jusqu'à la mort. Le maire s'appelait Nicolas d'Avrout. »

On sait que Louis XI ne réussit pas à prendre Saint-Omer. Le gros de son armée était à Blendecques, mais il avait établi son camp à l'entrée d'Arques, près de la Madelaine. « Et tantost commencierent à escarmucier devant la dite ville de St-Omer et principalement euidèrent les François approcier la ville par l'isle (Lyzel) où il y a grand marès et fossés ; ils estoient bien advertis que c'estoit le plus febbe de la ville. » Mais ils trouvèrent, dans nos braves maraîchers du Haut-Pont et de Lyzel, une résistance à laquelle ils étaient loin de s'attendre. La bêche en main et la pique sur l'épaule, ayant à leur tête « un nommé PIERRE WEDEMAIRE, riche brasseur » qui toutefois avoit été come capitaine des dits Islaires, « ces intrépides enfants de nos faubourgs élevèrent une redoute, un boulenverch, entre les marais d'Arques et ceux de Lyzel et « se dessendirent moult bien contre la puissance des François » qui moult aigrement les escarmuçoient et oppresoient. »

La *Furia franceza*, comme disent les Italiens, ne recula point devant cet obstacle. L'attaque et la défense furent également vigoureuses et durèrent toute la journée. Mais « à la parfin, le vespre venu, les François gaignerent le dit Boulenverch. » Cette première attaque coûta cher aux Lyzelards, car leur brave commandant, PIERRE WEDEMAIRE y fut tué. « Les François eurent si grant joie de ce succès que il sembloit, à les ouïr, que la ville fût ainsi que gagniée ; mais il s'en fallait beaucoup ; car cette nuit les dits Islaires resistrent un autre boulenverch plus près de la ville de St-Omer, plus fort et plus asseuré cent fois que le premier qui estoit plus près d'Arques que du dit St-Omer. Lequel second boulenverch fut tenu par les dits Islaires et les survenants de quatre à cinq jours très vaillamment. » Comme ils ne pouvaient

suffire à soutenir eux seuls les efforts d'un ennemi qui se recrutait sans cesse et revenait chaque jour plus frais et plus animé à l'attaque, les Lyzelards « louèrent compagnons de » guerre qui gagnoient bon salaire pour garder le dit boulen-
» verch, lesquels compagnons mirent une tente au dit bou-
» lenverch, là où ils faisoient leur logis, ce dont les François
» povoient prendre petit d'espérance d'avoir la dite ville par
» là, quant ils ne povoient point conquerester la dite tente estant
» entre eux et la dite ville. »

Pendant que les Lyzelards soutenaient ce siège, les Audo-
marois se défendaient non moins valeureusement à la porte du
Brûle et surtout à la porte Boulenisienne. Là, comme dans
Lyzel, « les françois se trouvèrent très durement reçus et en-
» coires eussent-ils eu plus à faire si les capitaines eussent
» laissé issir (sortir) les compagnons à leur volonté, ce que
» non. »

Le principal point d'où l'armée française dirigea son attaque
contre la ville, du côté de la porte Boulenisienne, était sur la
croupe de la hauteur que domine aujourd'hui le fort des CRA-
VATTES, à l'ouest de la Grande-Place. Il y avait en cet endroit,
à gauche du chemin de Boulogne, sur le bord du sentier du
PARCQ, autrement appelé la pied-sente des Chartreux, un
moulin, connu jusqu'alors sous le nom du MOULIN-CORLIS¹.

¹ Le CORLIS, en latin CORLISIUM, (de *Core-lis*, grand chemin de la Keure ou de l'échevinage), était le nom de fief que portait la pièce de terre située à l'angle des deux anciens grands chemins de Boulogne et d'Ardres. Au onzième siècle, ce fief qui relevait de Saint-Bertin appartenait aux seigneurs d'Ardres qui se retrouvaient ainsi les voisins des comtes de Guines, anciens seigneurs du PARCQ. — Quelques-uns de nos antiquaires et de nos historiens ont cru que le *Moulin Brûlé* était situé sur le rempart, à l'extrémité de la rue d'Arras, et que c'est depuis l'incendie de ce moulin que la rue d'Arras a pris le nom de la rue du *Brûlé*. Mais c'est là une double erreur, car le nom de Brûlé (de *bruhl* marécage), s'appliquait bien longtemps auparavant, non-seulement à la rue, mais encore à tout le quartier qui l'avoisine. C'est ainsi que nous voyons, dans l'acte cité plus haut (1378), que la maison du CHEVAL d'Or était située au *Brulle*.

Les Français brûlèrent ce moulin qui depuis cette époque a changé son ancien nom en celui de MOULIN-BRULÉ, et sur sa motte ils établirent une batterie qu'ils appelaient la BOMBARDE-SAINT-OMER. Mais soit maladresse, soit défaut de portée, cette fameuse bombarde dont l'explosion était si terrible « et menoit » si grande noise au descliquier que il sembloit que tous les » diables d'enfer fussent en chemin, » ne produisit d'autre effet qu'un peu de fumée et beaucoup de bruit.

Cependant la suspension du commerce et de l'industrie, l'obligation de nourrir et de solder tous ces *compaignons de guerre* que les Audomarois avaient dû appeler à leur secours et qui gagnaient bon salaire, n'avaient pas tardé à épuiser la caisse municipale. Pour parer à cette nécessité du moment, le magistrat de Saint-Omer « fit pour dix ou douze mille escus » de monnoie de plomb et la faisait courre et avoit cours parmi » St-Omer et à l'environ. » Ces pièces qui portaient les armoiries de la ville avec cette devise ou légende PRO PATRIA, étaient de différente valeur, valeur toute de convention qui était indiquée sur la pièce même. Après le siège, la caisse municipale escompta peu à peu ces douze mille écus en monnoie de plomb et s'acquitta ainsi de sa dette et de ses engagements envers les citoyens.

Louis XI, bien qu'il ait fait la guerre pendant la plus grande partie de son règne, n'était cependant rien moins qu'un prince belliqueux. Mais chez lui c'était plutôt prudence que défaut de courage. L'exemple de son arrière-bisaïeul, le roi Jean II, fait prisonnier à Poitiers et le souvenir de sa propre captivité dans la tour de Péronne, où il avait craint, pour un instant, de subir le sort de Charles-le-Simple, avaient produit une telle impression sur son esprit, qu'il s'était fait, pour ainsi dire, une règle, de ne jamais se hasarder dans une mêlée. Aussi, tant que dura le siège, on le vit beaucoup plus souvent sous sa tente, sur la hauteur de la Mal-Assise qu'à la tête de son armée. « Les François estant devant St-Omer, come dit est, » le roy y aloit et venoit souvent en personne, mais il n'y sé-

» journoit gaires, ains y commettoit le sieur d'Esquerdes et le
» gouverneur du Dauphiné. »

Les assiégés étaient commandés de leur côté par le seigneur de Chantereine, dont j'ai déjà parlé « le sieur de Beures, fils à Anthoine Bastard de Bourgogne, ajoute Pierre Leprestre » (qui devait bien le savoir puisqu'il habitait alors la ville), « estoit capitaine général du dit St-Omer et d'Aire ; MAIS POUR » LORS IL ESTOIT DEDANS AIRÉ. »

Cette dernière circonstance est assez difficile à concilier avec le fait que racontent à l'envi nos historiens, concernant ce même sieur de Bèvres, autrement appelé Philippe de Bourgogne.

Ce seigneur avait pour père Antoine de Bourgogne, surnommé le grand bâtard, parce qu'il était le fils naturel de Philippe-le-Bon. Antoine avait toujours été l'un des plus grands favoris de Louis XI. Ce roi, (dit le père Anselme), « qui lui avait donné les comtez de GRANDPRÉ, CHATEAU » THIERRY, PASSAVANT et CHATILLON-SUR-MARNE, par lettres » données, à Arras, le 4 juillet 1476, registrées au parlement » le 30 aout suivant, le redemanda au duc de Lorraine (car le » grand bâtard avait été fait prisonnier à la bataille de Nancy) » pour s'en servir, promettant qu'il ne souffrirait être fait à ce » prisonnier aucun mal et qu'il ne le délivrerait que du con- » sentement de ce duc. Ces lettres sont datées de Selonnes le » 19 janvier 1477, scellées du grand sceau. »

Or, s'il faut en croire nos historiens, Louis XI, qui avait amené le grand bâtard au siège de Saint-Omer, aurait fait un beau jour mander au seigneur de Bèvres que, s'il ne se hâtait de lui rendre la ville, son père allait être égorgé sous ses yeux. Ce à quoi Philippe de Bourgogne aurait fait cette réponse magnanime et vraiment romaine : « Certes j'ai grand amour pour » mon père, mais j'aime encore mieux mon honneur : Ainsi » je tiens et je tiendrai loyalement mon parti, quand le roi » devrait faire de mon père ce que bon lui semble.... ce no- » ble père dont la mort me coûterait une douleur mortelle,

» mais qui s'indignerait lui-même de ma lâche trahison.... »
C'est superbe, surtout comme sujet d'amplification ou de mélodrame, mais est-ce vrai ? Il est du moins permis d'en douter. D'autant plus que Pierre Leprestre, l'ennemi personnel de Louis XI, loin de raconter ce fait, qui n'aurait pas été à la gloire du roi de France, dit positivement au contraire que, lors du siège, le sieur de Bévres n'était pas à Saint-Omer mais **DÉDANS AIRE**, et qu'Olivier de La Marche lui-même nous représente le sieur de Chantereine comme étant le gouverneur de la ville pendant tout le temps que l'armée française resta sous ses murs.

Mais pendant que les Audomarois opposaient cette énergie résistance aux François, pour la cause commune de la Flandre et du nord de l'Artois, que faisait la nombreuse armée que nos voisins de l'autre côté de l'Aa avaient levée et entretenue à grands frais pour venir sur nos frontières disputer l'approche de Saint-Omer à l'ennemi, que faisaient les Flamands ? Quelques jours avant l'arrivée de Louis XI, « les » Flamengs qui estoient au Neuf-fossé, en grant nombre, se » partirent ung jour une compagnie avec aulcuns du com- » mun de Saint-Omer et s'en alèrent à Ardres atout artillerie » et aultres abillements de guerre ; mais les François de de- » dens s'en partirent et les dits Flamengs pillèrent la ville » tout au net ; et si démolirent une partie des murs et puis » s'en retournèrent à tout leur proie et fu en la fin de Julet » (1477). » Mais « quand les Flamengs furent acertenez (certains) de la venue de l'armée du roy, qui fut en la fin de » Julet du dit an 1477, ilz se partirent en desroy du dit Neuf- » fossé hastivement, et si avoient illec esté gisans de VII à » VIII mois au nombre de XIV à XVI mille hommes payés » aux despens et gaiges de ceulx du pays de Flandre, et es- » toient leurs capitaines le seigneur de Doulieu et le bailli de » Berghes Saint-Winoc nomé **WOULTRE-DOYE**, et n'attendî- » rent pas les François, ni dommagèrent en riens, dont plu- » sieurs furent ermerveillés, veu qu'ils y avoient esté si lon-

» guement, et qu'il sembloit à les veir ei oyr (à les voir et les entendre) qu'ils deussent faire merveilles. »

Une pareille conduite n'a pas besoin de commentaire. La ville de Bergues qui, ainsi que les autres, n'a pas été sans produire des hommes remarquables, la ville de Bergues assurément ne sera pas tentée de compter au nombre de ses célébrités ce monseigneur le bailli Woultre-Doye qui avait été un si hardi capitaine quand il s'était agi de *piller tout au net* la malheureuse petite ville d'Ardres et qui n'a su que battre prudemment en retraite, quand le moment a été venu, non plus de piller; mais de combattre.

Cette insigne lâcheté de l'armée flamande¹ livra tout le pays sans défense aux furieux et à la rapacité des soldats de Louis XI.

On aurait de la peine à se faire de nos jours une idée des ravages et des dévastations qui, à cette époque, accompagnaient la guerre et des maux qui en résultaient pour les malheureuses contrées qui en étaient le théâtre. Louis XI qui, dix-huit ans auparavant, alors qu'il n'était encore que dauphin, avait reçu une magnifique hospitalité dans nos murs, où il avait été amené par Philippe-le-Bon, son bienfaiteur et l'aïeul de cette jeune Marie à qui il s'efforçait d'enlever l'Artois, Louis XI avait ordonné à ses généraux « de faire si bien le dégât autour » de Saint-Omer qu'on n'y retournerait plus. » Cet ordre ne fut que trop bien exécuté. « Pendant que l'une partie escarmu-» çoit sur ceux de la ville, l'autre partie brulloit et pilloit tout » le pays d'entour, qui estoit une grant pitié à regarder ; brû-» lèrent une partie des Chartreux et n'y laissèrent d'entier » que l'église et les cloistres, puis allèrent brûler à Clermarès » toutes les maisons et officines de l'ostel, la basse-cour, là où

¹ Cette retraite des Flamands qui étaient campés, au nombre de 14 à 16 mille hommes sur les bords du Neuf-Fossé, près du Fort-Rouge, au-dessus d'Arques, est d'autant moins excusable qu'ils auraient pu faire, lors du siège, une utile diversion contre l'armée française qui ne comptait que 20 mille hommes.

» ils tenoient leur bestail, c'est à savoir leur charroy, bestes à
» cornes et moutons et n'y laissèrent que le corps de l'église,
» dortoir, réfectoire et cloistres et les maisons où l'abbé se
» tient, pour tant qu'ils ne les povoient brûller honnement sans
» brûler l'église ; emportèrent tous les vaisseaux de l'ostel,
» tant d'estain comme d'arain et tous les biens meubles et
» même emportèrent tout le plomb qu'ils purent oster de la
» dite église que l'on estimoit à plus de cent mille livres pesans ;
» ostèrent et emmenèrent trois charrues, bien quatre-vingt
» bestes à cornes, et tout leur autre bestail ; et finablement
» leur firent si grand dommage que l'on ne savoit à grant
» peine estimer. Et cependant alèrent les dits François à
» Cassel, brûlèrent et mirent en proie toute la ville, les églises
» tant collégiales comme de la paroisse, et brief brûlèrent
» toute la vallée de Cassel. Brûlèrent en outre et pillèrent tous
» les villages qu'ils purent trouver en tout le pays de Flandre,
» autant qu'ils purent aler avant. »

Les villages de l'autre côté de Saint-Omer ne furent pas mieux traités. « Quant les François eurent esté devant cette
» ville l'espace de vingt journées, ils se partirent le vingt et
» unième jour d'aoüst et, au partir, brûlèrent la ville d'Arques
» et le chastel appartenant à l'abbé et couvent de Saint-Bertin.
» Brûlèrent pareillement Blendecques, là où ils estoient lo-
» giés et tous les forts, réservé qu'ils laissièrent entière l'ab-
» bérie du dit Blendecques et les molins à blé ; mais ils brûlè-
» rent les chasteaux et les forts de la dite ville ; brûlèrent
» audit abbé et couvent de St-Bertin la pluspart de leurs aul-
» tres villages, comme Longuenesse, Salbruic, le Viesmou-
» tier (Saint-Momelin) et plusieurs autres, là où il y avoit de
» plusieurs et notables édifices et maisons de plaisance, là où
» les religieux aloient, trois ou quatre fois l'an, prendre leur
» récréation en belle et honnable ordonnance. »

Cette guerre d'extermination fut promenée par l'armée
française des environs de Saint-Omer aux environs de Bé-
thune, Lille, Armentières, Haubourdin « et autres gros vil-

» lages et toujours en détruisant pays et peuple de tout son
» pouvoir. »

Pendant que Louis XI perdait ainsi son temps et ses peines à assiéger Saint-Omer et à dévaster ses alentours, la petite révolution populaire qu'il avait fort habilement, mais aussi fort traîtreusement ménagée à la princesse Marie, venait d'avoir son dénouement, et un dénouement diamétralement opposé à celui que cet astucieux monarque avait eu en vue et que sa politique artificieuse et toute machiavélique s'était flattée pour un instant d'obtenir. Ceci demande quelques mots d'explication ; d'autant plus que cet évènement exerça la plus grande influence sur l'avenir et les destinées de notre pays.

Quelque temps après la mort de Charles-le-Téméraire, une ambassade, nommée par les États de Flandre, était allée faire des propositions de paix au roi de France, de la part de la jeune Marie ; mais ce n'était au fond que pour sonder les intentions de ce souverain. Qu'on juge de l'étonnement des députés, quand Louis XI, en vue d'amener les choses au gré de son ambition, leur remit une lettre, écrite de la main de l'imprudente Marie, dans laquelle cette princesse priait le monarque de ne faire connaître ses vrais sentiments qu'à Hugonet et Imbereourt, qui étaient les seuls, avec la duchesse douairière et le seigneur de Ravestein, qui eussent, disait-elle, sa confiance et dont elle prit conseil dans les affaires d'État. Transportés d'indignation, les députés arrivent à Gand, et présentent, en plein conseil, la fatale lettre à Marie, qui nie d'abord l'avoir écrite. Les deux ministres sont arrêtés la même nuit. On nomma, pour instruire leurs procès, une commission dont les membres furent choisis dans le corps des échevins, auxquels on adjoignit des juges pris dans toutes les provinces. Accusés d'avoir livré à l'ennemi la ville d'Arras, par l'intermédiaire du seigneur d'Esquerdes, d'avoir vendu la justice et fait un grand nombre d'infractions aux priviléges de la ville pendant le règne de Charles-le-Téméraire, ils ne purent, dit-on, se disculper des deux premiers chefs d'accusation. Après

une procédure de six jours, pendant lesquels on les appliqua à la torture, ils furent condamnés à mort et décapités, avec le chevalier Van Melle, sur un échafaud, dressé au milieu du marché du VENDREDI. On ne leur avait accordé que trois heures pour penser à leurs affaires. En vain la jeune princesse, après être descendue aux plus humbles prières, était accourue au lieu du supplice pour sauver ceux qu'elle appelait ses fidèles serviteurs : elle n'y était arrivée que pour voir tomber leurs têtes.

Comme on le pense bien, le sournois Louis XI n'avait fait que rire sous cape de tout ce *grabuge* que sa déloyauté, pour ne pas dire son infâme trahison avait eu l'art de susciter dans les États de cette jeune orpheline qui ne comptait encore que vingt ans et qui par conséquent était sans expérience comme sans force pour maintenir dans le devoir un peuple aussi difficile à gouverner que l'étaient alors les flamands. Ceux-ci de leur côté se montraient d'autant plus rebelles et audacieux, en présence de la faiblesse de leur souveraine, que leur turbulence habituelle avait été longtemps contenue et comprimée sous le bras de fer des ducs de Bourgogne, Louis XI s'était dit que les troubles et les divisions qui résulteraient de cette querelle entre le gouvernement de Marie d'une part et de l'autre les États et les Communes de Flandre ne pourraient, dans tous les cas possibles, que venir en aide à ses projets sur cette province. Mais il avait compté sans l'invincible aversion qu'éprouvaient pour sa personne, les Flamands en général et les Gantois en particulier.

Ces derniers, qui avaient en leur possession la princesse Marie, avaient hâte de la marier pour en finir avec tous les prétendants. Ils n'étaient difficiles que sur un point, dans le choix de l'époux qu'ils lui cherchaient ; c'était que cet époux de leur souveraine ne fut pas assez puissant pour devenir leur maître et pour poser une limite aux droits et aux priviléges qu'ils s'arrogeaient. Ils avaient d'abord jeté les yeux sur un Adolphe de Clèves qu'ils avaient tiré de la prison où Charles-

le-Téméraire l'avait fait jeter à cause de sa conduite odieuse et dénaturée envers son vieux père. C'était ce Seigneur, qui s'était attiré la plus triste réputation non-seulement dans les Flandres, mais encore dans l'Allemagne rhénane, que les Gantois avaient mis à la tête de leur armée pour aller au secours de Tournai menacé par Louis XI. Nous avons vu que cette armée avait été battue. La rencontre avait eu lieu près du pont d'Espierre ; la déroute du seigneur de Clèves et de ses Flamands avait été complète et ce futur époux de la princesse Marie était resté au nombre des morts sur le champ de bataille.

Cependant la marche toujours victorieuse de Louis XI, cette première déconfiture des soldats de la Flandre, la retraite honteuse de cette armée de 14 à 16 mille hommes qui avait lâchement déserté son poste sur les bords du Neuf-Fossé et enfin le siège de Saint-Omer dont la réussite découvrirait tout le pays et fraierait aux Français le chemin de Bruges et celui de Gand rendait la circonstance on ne peut plus critique, le péril on ne peut plus imminent. Les Gantois, qui jusque-là avaient toujours été disposés à refuser la main de la jeune Marie à tout prétendant qui aurait été en position de les maîtriser et de se faire obéir, passèrent tout-à-coup de cette manière de voir à une résolution diamétralement opposée. Ils ne songèrent plus qu'à donner à leur jeune souveraine un époux assez puissant pour les protéger contre les entreprises du roi de France et les soustraire à son odieuse domination. D'après cette nouvelle détermination, leur choix ne pouvait être doux. Car le seul prétendant dont la puissance pût avantageusement contrebalancer celle de l'héritier présomptif du roi de France était Maximilien, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur d'Allemagne Frédéric III. Ce prince s'était déjà présenté comme aspirant à la main de la riche héritière des ducs de Bourgogne, mais on avait éludé ses propositions à cet égard, par le même motif qu'on s'était refusé à accéder à celles du roi de France, pour le dauphin Charles VIII.

Ce fut donc du côté de Maximilien que se tournèrent les

Gantois et les États de la Flandre. Le résultat de ces négociations ne se firent pas attendre ; le 12 août 1477, pendant que l'armée de Louis XI se consumait en vains efforts sous les murs de Saint-Omer, Maximilien épousait, à Gand, la princesse Marie, cette *jeune damoiselle à marier*, dont la main était le but que s'était proposé le roi de France lorsqu'il avait entrepris cette expédition. Ce mariage dont Louis XI apprit sans doute la nouvelle dans son camp de la Mal-Assise dut l'indisposer davantage encore contre les Aduomarois qui, par leur opiniâtre résistance ne contribuèrent pas peu à en faciliter l'accomplissement. Il eut les conséquences les plus graves, non-seulement pour notre pays, dont il retarda de deux siècles la réunion à la France, en même temps qu'il y suscita les guerres les plus longues et les plus désastreuses dont cette contrée ait été le théâtre, mais encore pour la France et pour l'Europe entière, en faisant désormais de l'Artois et des Pays-Bas comme un champ-clos où devaient venir se renconter les deux maisons les plus puissantes de la chrétienté. Ce mariage, en un mot, produisit Charles-Quint et il mit l'Europe entière sur le point d'être asservie.

Maximilien ne tarda pas à entrer en campagne pour défendre cette riche dot de l'Artois et des Pays-Bas que la princesse Marie venait de lui apporter. Désormais ce n'était plus contre ces deux provinces seulement que Louis XI avait à lutter, mais contre l'Autriche et même contre tout l'empire d'Allemagne. L'intervention d'un aussi puissant auxiliaire produisit bientôt son effet. Car quelques jours après le départ de Louis XI, il intervient une trêve signée à Lens le 8 septembre entre ce monarque et le nouveau comte de Flandre et d'Artois, une trêve qui suspend indéfiniment les hostilités. Mais huit jours sont à peine écoulés « quand les françois » vindrent courre devant St-Omer, sans rien faire signifier, « ainsi que ladite trêve le portoit Et pour ce que les bonnes gens des villages estoient aux champs et leurs bestes, consiants esdites trêves, ils furent tous prins prisonniers et leur

» bestail ravy et eux mis à ranchon, sans avoir aucun regard
» aux trêves et ainsi en y eut beaucoup de morts de gens de
» guerre et d'autres. »

Ces dévastations devinrent permanentes lorsque Louis XI eut distribué son armée dans les différentes places. « Ceux de Boullogne, de Thérouane et d'ailleurs queurent et pillent journellement tout le pays tant de Flandre comme d'entour St-Omer et Aire, qui est une piteuse chose pour le povre peuple, car ils n'ont pu dépoiller l'aoust passé et aussi n'ont rien ressemé pour l'année à venir, autour du dit St-Omer, ni ailleurs ès-frontières où les dits François sont ; Dieu par sa grâce y veuille remédier, car le povre peuple en a grant mestier (grand besoin). »

Pauvre peuple en effet et d'autant plus à plaindre que pendant près de quatre siècles il fut souvent la victimes de pareilles razias ! On vient de voir que l'armée de Louis XI épargnait du moins les églises. Mais plus tard, dans la longue guerre entre la France et la maison d'Autriche, guerre qui ramena le siècle de fer dans nos contrées, on n'eut plus les mêmes ménagements, ni les mêmes scrupules. Transformés en forteresses par la nécessité de la défense, les lieux saints furent alors horriblement profanés, pillés, dévastés et le plus souvent même livrés aux flammes. C'est ce qui nous explique pourquoi, en général, nos églises rurales ne remontent pas au-delà de cette sanglante époque, où l'on recommença la guerre de clocher à clocher avec une fureur et une barbarie qu'on ne rencontre d'ordinaire que dans les guerres civiles.

« Voyons quelle misère et calamité nous amène la guerre ! s'écrie notre bon vicil Hendrieq, qui fut le contemporain de ces temps désastreux et le témoin de ces malheurs. Contraints à se retirer, comme renards, en carrières soubs terre, pour estre en paix, encoires sont-ils recherchez, voiez, meurdris, bruslez et enfumez misérablement et sans pitié. Certes, dit-il encore ailleurs, les misères de la guerre nous affligeoient tellement que de ce temps les pauvres

» païsans ne cherchoient plus les maisons pour y habiter,
» mais à la fachon des anciens hermites, cherchoient les ca-
» vernes et carrières sous la terre pour illec estre en seureté
» des François qui ne laissoient point à les inquiéter et sur-
» prendre en ces grottes champestres, aussi bien que en leurs
» maisons ou en leurs églises. » Ainsi, pour n'en citer que
quelques exemples, « le 20 mars 1596, les François d'un cœur
» cruel et malin mirent le feu aux entrées de la carrière près
» Disque (à une lieue et demie de Saint-Omer) où il y avoit
» quelques quatorze personnes qui furent toutes estouffées,
» sauf quelque deux ou trois qui reschappèrent à demi morts,
» ce qui estoit certes à eux grande cruauté, voyant qu'ils n'at-
» tendirent la fin de leur tragédie, ni eurent aucun profit de
» ce mal. » Ainsi encore le 7 février 1598, les Français enfu-
mèrent de même la carrière de Maisnil-lez-Dohem « là où
» furent estouffées quelque soixante-deux personnes, n'en res-
» chappant qu'une jeune fille laquelle fut rescousse demi-
» vivante, après la retraite de ces François. »

Ces François « d'un cœur malin et cruel, » c'étaient nos voisins de Térouanne, de l'Ardrésis et du Boulonnais. Mais nous ne sommes pas en droit de leur en faire un reproche, car à l'occasion, ceux de l'Artois et du bailliage de Saint-Omer allaient chez eux exercer les mêmes actes de cruauté et de barbarie. « Et fareillement la garnison de Saint-Omer issoit
» (sortait) souvent et rencontroient l'un l'autre et domageoient
» le plus qu'ils povoient. »

Tel était le résultat de cette funeste et bizarre division que la politique et le droit de succession avaient alors établie entre les habitants d'une même province, entre des hommes qui avaient la même origine, qui parlaient la même langue, qui professavaient la même religion et le même culte, qui avaient toujours combattu sous les mêmes drapeaux, pour la même patrie et que la seule différence de gouvernement avait transformés à cette époque en ennemis implacables et féroces les uns à l'égard des autres. Tel était en un mot le résultat de ce

mariage de la princesse Marie qu'avaient improvisé les Gantois et les États de Flandre dans un moment de danger, mariage qui fait encore aujourd'hui d'une province toute française, du nord de l'ancienne Gaule, de la Belgique enfin un État à part et séparé de la commune patrie.

Il y eut cependant quelques villages limitrophes doués d'assez de bon sens pour s'entendre et convenir entr'eux que, en temps de guerre, ils s'abstindraient de courir sus les uns aux autres. On cite notamment un traité de ce genre intervenu entre les habitants de SURQUES, qui dépendaient du gouvernement d'Ardres et par conséquent étaient français, et les habitants du LOQUIN qui ressortissaient du bailliage de Saint-Omer et par conséquent étaient sujets de la maison d'Autriche. Rendez-vous avait été donné aux députés choisis de part et d'autre à cet effet, sur un chemin qui formait la séparation des deux villages. Là il fut convenu des clauses et conditions à insérer dans l'acte et, à défaut de table, l'un de ces graves plénipotentiaires eut l'obligeance de prêter son dos, en guise de pupitre, pour rédiger tout au long cette charte Loquino-Surquoise arrêtée entre les deux communes.

Mais retournons sous les murs de Saint-Omer dont nous nous sommes un peu écartés.

Ce n'était pas la première fois que les Audomarois s'étaient vus dans la nécessité de brûler eux-mêmes leurs faubourgs. Ils avaient déjà eu recours à cette extrémité cent trente ans auparavant, en 1347. Les Flamands assiégeaient alors leur ville de concert avec Édouard III qui avait investi Calais. L'armée des assaillants ne comptait pas moins de 80 mille hommes. Mais leurs efforts étaient demeurés impuissants. Déspérant de mener ce siège à bonne fin et voyant l'approche de l'hiver, ils avaient député auprès d'Édouard III quelques-uns des leurs pour obtenir l'autorisation de se retirer, ce que ce prince leur avait octroyé. « Quant revenus furent en leur » ost (en leur camp), grant despit eurent-ils que nulle honte » n'avoient fait à la ville de Saint-Omer. Et pour chou, ordon-

» nèrent que tout à une fois venroient (viendroient) devant la
» ville et les avant-bourgs arderoient (brûleroient) tous ras, si
» bien que chil (ceux) qui en la ville venroient, porroient
» dire : **CHI FURENT LI FLAMENC !** Lendemain au point du
» jour sonnèrent trompes et buissines en leur ost et ordonnè-
» rent leurs batailles pour venir faire leur empreinse. » Avertis
de ce projet les Audomarois résolurent de le déjouer. Ne pou-
vant sauver leurs faubourgs, ils ne voulurent pas du moins
laisser aux Flamands le mince honneur de pouvoir se vanter
de les avoir brûlés. En conséquence « leurs gens envoierent
» hors et furent bouter le feu partout les faubourgs. Et quant
» li Flamenc l'aperchurent, si furent moult ébaubis et dirent
» que aler se voloient (qu'ils voulaient s'en aller) et que onc-
» que l'on ne leur avint devant St-Omer (et que jamais on ne
» les ramènerait devant St-Omer). La nuit troussèrent tentes
» et parvillons et en leur païs retournèrent. Suivis furent de
» chiaux de la ville, mais tant furent eslongiet (éloignés) que
» on ne les put rejoindre bonement, se ne furent aucun leitif
» (si ce n'est quelques trainards) qui derrière estoient de-
» mourés. »

Ces mauvais Flamands, comme les appelle naïvement le moine contemporain auquel j'ai emprunté ces détails, étaient, il faut en convenir, de bien mauvais garnements et tout-à-fait indignes de porter le nom de soldats et de chrétiens. On va en juger par ce fait, passé jusqu'ici inaperçu dans l'histoire. Pendant qu'ils étaient occupés au siège de Saint-Omer, un détachement de l'armée anglaise conduit par le duc de Northampton, d'autres disent par le prince de Galles en personne, avait pris et brûlé Térouane, malgré les efforts de notre brave compatriote Arnould d'Audrehem, maréchal de France, qui eut la jambe cassée et fut fait prisonnier dans la mêlée. Ce fait d'armes qui s'était pour ainsi dire passé sous leurs yeux et n'avait demandé qu'un coup de main, avait singulièrement humilié les Flamands et avec raison, eux qui *guidaient avoir Terwane* et qui avec une armée de 80 mille hommes après

avoir d'abord échoué devant Béthune *ne povoient rien faire à Saint-Omer*, et n'avaient réussi à prendre que le petit fort de Rihout ! Encore avaient-ils dû l'assiéger dans toutes les règles à *grant force d'engins et de machines*.

Pour se laver de cette espèce d'affront qui les avait fait *demeurer tout coy en leurs tentes*, lorsque les Anglais étaient repassés devant Saint-Omer, nos Flamands n'imaginèrent rien de mieux que de se ruer pour ainsi-dire sur le cadavre de la malheureuse Térouane, afin d'achever d'y détruire ce qui avait échappé aux Anglais. « Ils envoierent donc deux grosses batailles hors de leur ost pour fourrer et reuber (fourrager et piller) tout le païs. » Ces Vandales ne s'acquittèrent que trop bien de cette mission. « Tout alerent par la contrée ardant et essillant tout ce qu'ils rencontroient sur leur passage que à Terwane arrivèrent. »

Cette vieille capitale de la Morinie n'était plus qu'un monteau de cendres. La plupart de ses édifices, dont les débris fumaient encore, s'étaient abîmés dans les flammes qu'y avaient allumées la torche incendiaire des soldats du Prince Noir. Les églises seules, la CANISIE et quelques maisons avaient échappé à l'ineendie ou avaient été à dessin épargnées. Le pasteur du diocèse, Rémond, avait fui avec son troupeau cette ville désolée. Loin d'être mue d'un sentiment de pitié, comme l'aurait été tout autre ennemi, si peu généreux qu'il pût être, cette soldatesque flamande vit, dans la conquête de ces murs déserts et de ces ruines, un exploit à la hauteur de son courage, une glorieuse compensation des ennuis que le siège de Saint-Omer lui faisait éprouver. Elle s'abat, comme une nuée d'oiseaux de proie, sur cette cité sans défense et s'y livre, de gaieté de cœur comme sans profit, aux plus ignobles excès. « Et partout boutèrent le fu, si que rien ne demoura. En l'église Notre-Dame entrèrent, les ymages defroissèrent et encore firent-ils pis, car ils prirent le vaissel là où le Saint-Cresme estoit, et y firent leurs ordures, puis le mirent sur l'autel et après se retrairrent en leur ost, et firent à entendre à

» leur gent que ceux avoient-ils été qui Terwane avoient arse
» (brûlée). »

Fort heureusement pour la Flandre, elle a eu d'autres armées, d'autres soldats que ces sacriléges saccageurs de Térouane, que ces ridicules triomphateurs d'une ville déjà prise et ruinée.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les faubourgs Saint-Michel, Saint-Martin et Sainte-Croix avaient été démolis avant l'arrivée de Louis XI, en 1477. Les églises, les couvents et les habitations qui s'élevaient au sein de ces trois paroisses avaient été rasées au niveau du sol. Comme nous l'avons vu encore, pour accélérer ces démolitions nécessitées par la défense, la pioche et le marteau n'avaient pas suffi ; on avait dû appeler à leur aide l'action beaucoup plus prompte de la flamme et de l'incendie.

Mais il en est à peu près des lieux habités comme des plantes vivaces ; on a beau les détruire, ils renaissent toujours de leurs ruines. Pareils à une souche dont on a coupé le tronc et qui étend au loin encore ses racines et ses jeunes pousses, les centres d'habititations, quand ils ont été détruits, ont aussi leur rejeton.

C'est ce qui est arrivé pour nos trois faubourgs. L'église Saint-Michel fut transportée et rebâtie, pour être démolie de nouveau quelques siècles après, au pied de la hauteur qui porte encore aujourd'hui ce nom ; l'église Sainte-Croix fut reculée plus loin vers les bruyères où elle a donné naissance au village, aujourd'hui le hameau de Sainte-Croix ; quant à celle de Saint-Martin elle fut transférée au nord de son ancienne place, sur les bords du Naar-Stroom, où elle forma aussi une nouvelle paroisse. C'est dans cette nouvelle église, située dans l'enceinte fortifiée appelée la *Herse du Nard*, que les Bourguignons, d'accord avec les conjurés de Saint-Omer, avaient préparé, en 1489, les petites barques à l'aide desquelles ils devaient traverser les fossés de ville et les échelles de corde qui devaient leur servir à escalader les remparts ; ce qui leur

a réussi, comme on sait, et a fait retomber Saint-Omer au pouvoir de Maximilien, vingt-deux mois après que cette ville eût été prise et possédée par les Français¹. Mais soit que cette église ne fût qu'une chapelle provisoire, soit qu'elle ait été démolie comme l'ancienne, elle ne resta pas longtemps sur les bords du Naar-Stroom. Elle fut transférée de nouveau, vers 1539, en deçà et aux environs de Petit-Pont, sur une partie du LAER ou pâture communale qui appartenait à la ville. De là le nom de *Saint-Martin-au-Laërt* qu'a porté depuis cette paroisse, au lieu de celui de *Saint-Martin hors les murs* qu'elle portait avant 1477.

Cette troisième église n'a pas dû être bâtie bien solidement, car en 1570 le chœur en fut renversé par un coup de vent et il ne fut reconstruit que 34 ans après, en 1604. Vint ensuite le siège de 1638 pendant lequel les Français et les Audomarois s'emparèrent tour à tour et à plusieurs reprises de cette même église qui par suite fut brûlée et démolie. Elle fut remplacée quelques années après par une chapelle construite en bois et recouverte en chaume, laquelle avait 40 pieds de long sur 20 de large, et enfin définitivement transférée, probablement vers la fin du XVII^e siècle, à l'endroit où elle est aujourd'hui. A cette époque le village du Nard ou de Saint-Martin-au-Laërt devait avoir bien peu d'importance, car il ne comptait que 93 habitants.

Ce village, qui a succédé à l'ancien faubourg de la porte Boulenienne, pourrait fournir à son tour quelques pages intéressantes à l'histoire ; mais ici doit s'arrêter le cercle assez restreint que j'ai essayé de parcourir. Je ne me flatte pas de

¹ Louis XI avait assiégié une seconde fois, mais toujours vainement la ville de Saint-Omer en 1479 ; — l'armée de Charles VIII, commandée par le maréchal d'Esquerdes, avait été plus heureuse en 1488. Un détachement de sept à huit cents hommes était parvenu à s'introduire dans la ville par le moulin de Saint-Bertin, tant à la faveur du bruit que faisait ce moulin que de la négligence de ceux qui faisaient le guet. Cette poignée d'hommes ouvrit les portes au reste de l'armée. Ce fait avait lieu dans la nuit du dimanche 27 mai.

l'avoir embrassé dans tous ses détails, ni d'avoir rien omis, encore moins d'avoir mis au jour des faits jusqu'ici inconnus. Modeste architecte, j'ai choisi mes pierres dans la carrière même toutes les fois que j'en ai eu la facilité, sans qu'il fut besoin de beaucoup de recherches, mais je n'ai pas hésité à m'emparer de celles que j'ai trouvées déjà extraites, sauf à les retailler à ma façon, pour les approprier à mon plan et les faire entrer dans ma chétive construction. Aussi, je crois devoir le dire pour ceux qui auraient, sur le même sujet, des notions plus étendues ou qui n'admettraient pas l'ancienne topographie telle que j'ai essayé de la rétablir, d'après des documents certains et authentiques, je ne donne pas ce travail comme une œuvre savante qui m'aurait demandé de longues recherches et de pénibles études ; tel n'a pas été mon but, telle n'est pas surtout ma prétention. Tout ce que j'ai voulu faire, c'est une page d'histoire écrite *currente calamo*, mais que je crois, sinon tout-à-fait complète, du moins exacte. Libre à ceux qui croiraient pouvoir mieux faire, de l'entreprendre. Quant à moi j'ai pour principe que mieux vaut, dans l'intérêt de l'histoire, une publication imparfaite que la plus vaste érudition qu'on tiendrait en réserve et *in petto*, comme mieux vaut, pour la société, un homme médiocrement riche, mais qui dépense tous ses revenus, qu'un opulent avare qui garde son trésor pour lui seul¹. C'est d'après cette manière de voir, c'est sous l'impression de cette pensée que ces quelques pages sur notre histoire locale ont été livrées au public ; et bien qu'elles n'aient pas été seulement restreintes à la topo-

¹ Aussi devons-nous savoir gré à l'un de nos plus honorables et de nos plus savants concitoyens, M. J. Derheims, de nous avoir donné une histoire de Saint-Omer, qu'il n'a pas écrite pour ceux qui ont fait de cette histoire une étude toute spéciale et toute particulière, mais où il a eu l'art de réunir tout ce que cette même histoire peut présenter d'intéressant. Disons-le en passant, cette publication n'a été ni appréciée ni encouragée comme elle aurait dû l'être.

graphie et que je me sois laissé souvent même entraîner par les faits, comme je croyais pouvoir le faire dans un travail qui n'est, à vrai dire, qu'un fragment historique, j'ai le bon espoir qu'elles auront été favorablement accueillies.

E. LECOINTE.

NOTA. — Cette signature est pseudonime, l'auteur est M. Aimé COURTOIS, notre savant et très regrettable collègue de la Morinie.

Le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie.

H^ri DE LAPLANE.



QUELQUES MOTS
SUR
LE DROIT D'ARSIN

RECONNU AUX AUDOMAROIS DANS LEURS CHARTES COMMUNALES
ET SUR LA LOI DU TALION¹.

I

L'un des priviléges les plus importants et les plus précieux que nos chartes communales aient accordés à la ville de Saint-Omer, c'est sans contredit ce qu'on est convenu d'appeler improprement aujourd'hui le *droit d'Arsin*.

Voici en quoi il consistait :

Quand un étranger, c'est-à-dire un individu domicilié hors de la ville et de la banlieue, avait attaqué un bourgeois de Saint-Omer et lui avait fait outrage ou injure, ou l'avait dévalisé en usant de violence sans avoir réparé son offense ni pu arrêté sur le fait, le châtelain, ou son épouse, ou son sénéchal, faisait appeler l'offenseur. Si celui-ci refusait ou négligeait de venir, dans les trois jours, donner satisfaction, les bourgeois prenaient en main la cause de *leur frère*. L'offense qu'il avait reçue devenait celle de la commune ainsi que le droit de vengeance qui lui appartenait à lui et à sa famille. Le ban de guerre était publié, la bourgeoisie toute entière prenait les

¹ Cette notice est extraite du *Mémorial Artésien*, des 18 et 25 octobre et 5 novembre 1862.

armes et se réunissait au son de la banieloque sur le Grand Marché. De là, se formant en un corps d'armée, elle marchait, le mayeur à sa tête, vers la maison du coupable et de ses complices, s'il en avait, pour le contraindre à donner satisfaction à la commune. La guerre lui était déclarée et faite dans toutes les règles, en conformité du droit des gens. Aussi, par une juste conséquence, s'il arrivait que l'offenseur, qui pouvait être un seigneur puissant ayant de nombreux vassaux, opposât une vive résistance et qu'il s'ensuivit une bataille, une mêlée dans lesquelles il y aurait eu des maisons détruites ou brûlées, des hommes tués ou blessés, les auteurs de ces faits, agissant dans l'exercice de leur droit et dans un cas de guerre légitime, ne pouvaient pas plus être inquiétés que les soldats, à raison de pareils actes dans un combat. En toute autre circonstance, ces voies de fait auraient été des crimes qui auraient pu être poursuivis tout à la fois par les victimes ou leurs parents, en vertu de leur droit de *vengeance*, et par le comte en vertu de son droit d'*offense*, c'est-à-dire du droit de frapper d'amende et de confiscation, et de faire même condamner à mort ceux qui, rompant *la paix du comte* en troublant la tranquillité publique, commettaient envers lui une offense personnelle¹.

Lorsque l'étranger qui avait attaqué l'un des bourgeois de Saint-Omer et lui avait fait outrage ou injure, ou l'avait dévalisé en usant de violence, avait pu être saisi et arrêté en flagrant délit, il était conduit sur le champ devant la cour échevinale qui prononçait conformément aux lois et aux coutumes et lui infligeait une peine proportionnée au délit, et suivant le tarif fixé par la loi Salique, pour la *composition* ou réparation

¹ Depuis Childebert, la peine de mort avait été admise dans les cas de *meurtre*, d'*incendie*, de *rapt* et *vol sur les grands chemins*. C'était là ce qu'on appelait les cas de haute justice. Cette peine fut étendue à d'autres vols accompagnés de circonstances aggravantes et dont la connaissance appartenait à la majeure justice. C'étaient là les seuls cas qui donnaient lieu à l'action publique, sauf celui de trahison dont la connaissance appartenait au comte ou au roi.

du préjudice causé, tarif qui était basé sur la loi du talion : *œil pour œil, dent pour dent, tête pour tête.*

Nous dirons plus loin quel était le prix alloué par la coutume pour la réparation de chacun de ces délits, ou plutôt pour le rachat de ces diverses peines, quels étaient les moyens en usage pour forcez la partie offensée à l'accepter, et quel était le sort de l'offenseur qui ne voulait ou ne pouvait acquitter la composition à laquelle il avait été condamné par jugement.

Revenons, quant à présent, à ce qu'on appelle le *droit d'Arsin*.

Nous avons dit que ce droit était l'un des priviléges les plus importants et les plus précieux accordés à la ville ; nous ajouterons que c'était un véritable progrès vers la centralisation et la substitution de l'action publique aux vengeances privées. Nous allons justifier succinctement chacune de ces propositions.

II

Au XII^e siècle, il y avait autant de juridictions que de seigneuries, et toutes les juridictions étaient en dernier ressort, sans autre appel que ce qu'on appelait *l'appeau par les armes*¹.

La juridiction des échevins de Saint-Omer ne s'étendait pas au-delà des limites de la banlieue. Le bailliage de cette ville, qui est devenu plus tard une cour d'appel en second et en troisième ressort, n'existe pas encore. La juridiction des châtelains, bien que plus étendue que celle de l'échevinage, ne connaît que des matières féodales et des cas de haute justice commis dans le ressort de la châtellenie, hors du territoire des seigneurs hauts justiciers qui en relevaient.

La cour des comtes de Flandres était restreinte à ce que l'on a appelé un peu plus tard les *cas royaux*, c'est-à-dire à la

¹ Cet appel n'était pas admis au profit des malfaiteurs. Les cas assez restreints où il pouvait être invoqué, étaient déterminés par la coutume.

connaissance des contestations soulevées entre deux juridictions différentes, entre deux seigneurs ou aux cas de déni-justice.

Dans cet état de choses, les bourgeois de Saint-Omer qui, pour la plupart, étaient commerçants ne pouvaient sortir de la banlieue, sans être exposés à être attaqués, soit par des bandes de maraudeurs, avec lesquels certains seigneurs du voisinage quelquefois s'entendaient, soit par quelques-uns de ces seigneurs eux-mêmes qui, retranchés dans leurs donjons, se faisaient larrons et détrousseurs de passants. Qui le croirait ? Les avoués de Saint-Bertin, de l'église collégiale de Saint-Omer et de l'évêché de Thérouanne, créés dans le principe pour la défense des biens temporels de ces monastères et de ces églises, s'étaient eux-mêmes érigés en de petits tyrans qui opprimaient non-seulement les vassaux placés sous leur protection, mais encore ceux qui passaient sur les territoires de ces monastères et de ces églises. Les abbés de Saint-Bertin, l'évêque de Thérouanne et le prévôt de Notre-Dame, tous puissants qu'ils étaient, durent avoir recours aux comtes de Flandres et à la cour de ses barons pour avoir justice de ces usurpateurs et les mettre à la raison. L'avoué du chapitre de Saint-Omer alla plus loin que les autres. Il désia à un combat à outrance ceux qui prétendaient qu'il avait agi sans droit. Il fallut qu'un autre avoué du chapitre relevât le gant. Cet autre avoué, nommé Jean de Bergues, était à ce qu'il paraît un rude jouteur. La lice où devait se livrer ce combat singulier fut établie sur la Grande-Place. C'était en 1088. Au jour fixé, le comte de Flandres, Robert de Jérusalem, alors appelé Robert le Jeune, vint à Saint-Omer avec toute sa cour, pour assister à ce combat judiciaire et prononcer sa sentence suivant l'événement. Les chanoines de Saint-Omer se rendirent processionnellement sur les lieux, avec le corps du saint patron de la ville. L'abbé et les moines du monastère de Sithiu y vinrent également en procession, avec les châsses de Saint-Bertin, de Saint-Folquin et de Saint-Silvin. « Les moines de Saint-

» Bertin en agirent ainsi, porte le document contemporain
» que nous analysons, par une inspiration de Dieu et de leurs
» saints mêmes qui voulurent, comme je le crois, que leurs
» restes mortels vinssent en aide à leur cher voisin, le bien-
» heureux Omer, dans un moment où ce saint avait tant à
» souffrir d'une injure et se trouvait dans des circonstances
» si critiques. »

Comme les hommes lâches, sans intelligence et sans cœur, qui font de la tyrannie quand ils sont les plus forts, avec le même instinct que les loups qui égorgent les agneaux et s'enfuient devant les balles des chasseurs et la gueule béante des limiers qui les poursuivent, l'avoué prévaricateur, Eustache recula devant le combat qu'il avait lui-même proposé, et devant le serment qu'il devait prêter sur les saintes reliques. Il essaya d'abord de prendre un faux fuyant en demandant que les hommes du chapitre qui l'accusaient subissent l'épreuve du feu. Mais le comte et sa cour ayant rejeté cette prétention d'imposer au chapitre la preuve qui lui incombaît à lui-même, il finit par reconnaître et avouer ses torts en se désistant de ses présumés droits sur les vassaux des chanoines et les biens de l'église.

Telle était la justice distributive au XIII^e siècle. Voici, entre mille, l'un des moyens de chicane et de vexation que pouvaient employer les seigneurs. Les comtes de Guines dont le domaine s'étendait jusqu'à la banlieue de Saint-Omer, à Cormettes, et les comtes de Fauquembergues qui, en leur qualité de châtelains de Saint-Omer, pouvaient envoyer leurs sergents jusqu'aux portes de cette ville avaient établi un droit de *travers* et de *tonlieu* sur les voyageurs et les marchandises qui traversaient ces comtés. Ces droits fondés sur une longue possession, étaient reconnus et acquittés aux bureaux de péage, établis sur les grands chemins. Or, il pouvait prendre fantaisie à certains seigneurs hauts justiciers ou vicomtiers, comme cela s'est vu plusieurs fois, d'établir arbitrairement et sans titres de pareils droits dans leurs domaines. Les bourgeois de Saint-

Omer qui n'en étaient pas avertis ou qui ne se croyaient pas obligés de payer ces droits désignés sous le nom de *mauvaises coutumes* venaient-ils à passer ces bureaux de péages sans se soumettre à ces exactions seigneuriales, le seigneur ou les officiers auraient pu les faire arrêter, confisquer leurs marchandises et les soumettre, pour prix de leur liberté, à une rançon plus ou moins élevée. Or, quelle aurait été la ressource d'un bourgeois de Saint-Omer qui se serait trouvé dans cette position, si la commune n'avait pas eu le droit d'arsin ? Ce malheureux bourgeois aurait informé les eschevins de ce qui lui était arrivé. Les eschevins auraient pu en écrire au comte de Flandre, qui de son côté en aurait écrit au seigneur et l'aurait fait assigner devant sa cour. Ce dernier n'aurait pas manqué d'invoquer, comme l'avoué du chapitre dont nous venons de parler, une prétendue coutume dont il aurait offert de faire la preuve par les armes contre quiconque se serait avisé de le contredire. Voilà donc notre bourgeois réduit à cette alternative également désavantageuse : ou d'offrir à son oppresseur un gage de bataille pour descendre avec lui en champ clos, armé d'un simple bâton et combattre un homme aguerri, monté à cheval, bardé de fer et armé de toutes pièces, ou de payer la rançon qu'on exigeait de lui.

Avons-nous besoin de rappeler qu'à cette époque c'était le duel qui décidait toutes les questions, voire même les questions de droit controversées entre les légitistes ? C'est ainsi qu'en 942, l'empereur d'Allemagne, Othon I^{er}, fit résoudre à Steil, en Westphalie, devant les grands de l'Empire assemblés, la question de savoir si la représentation devait ou non avoir lieu en ligne directe. Deux chevaliers qui n'avaient ni l'un ni l'autre aucune notion de droit, et ne savaient même pas ce que c'était que la représentation, s'armèrent pour soutenir l'un contre l'autre les deux thèses contraires. Dans ce duel, dit Maillard, « la représentation directe eut obligation à la valeur » du champion qui la défendit : il fut vainqueur et la représentation directe gagna sa cause. »

C'était là, il faut en convenir, une jurisprudence fort peu consulaire et qui n'était pas de nature à sourire aux fabricants et aux marchands de draps de Saint-Omer. Disons-le en passant, quand Guillaume Cliton et ses successeurs ont affranchi dans leurs chartes les membres de la ghilde audomaroise de l'obligation d'accepter le *duel* ou combat judiciaire qui leur serait proposé dans les marchés de la Flandre, en y substituant la juridiction des eschevins, ces comtes ont tout bonnement entendu que nos vieux aïeux ne seraient pas tenus d'accepter un cartel en paiement de leurs factures, ou comme moyen de preuve d'une obligation non écrite dont on aurait réclamé d'eux l'exécution. Il serait tout au moins oiseux d'agiter, à propos de ce paragraphe de nos chartes municipales, la question de savoir si Guillaume Cliton et ses successeurs ont entendu par cette disposition, interdire d'une manière partielle ou absolue, le duel ordinaire, tel qu'il existe encore aujourd'hui. Cette question est tout aussi étrangère au texte qu'à l'esprit de ces chartes.

C'est par un motif analogue que Guillaume Cliton et ses successeurs ont reconnu à la commune de Saint-Omer ce que nous appelons le *droit d'arsin*. Grâce à ce droit, notre vieille cité est devenue la reine de toutes les seigneuries de ce qu'on appelait alors le West-quartier du comté de Flandre. Les seigneurs et autres durent y regarder à deux fois avant d'attaquer un bourgeois de cette ville. Ceux qui ont été assez imprudents pour le faire ont eu tout lieu de s'en repentir. Les rôles ont été entièrement changés ; car alors il ne fut plus libre à un hobereau de dire au faible et malheureux bourgeois qu'il avait attaqué, outragé et détroussé : Prouvez-moi par le sort des armes que j'ai tort. Le bourgeois au contraire pouvait lui répondre par la voix de *ses frères*, par l'organe de la commune : C'est à vous à venir prouver contradictoirement avec moi, devant le châtelain, que vous avez raison. Certes dans ces temps de force brutale où le despotisme féodal était parvenu à son apogée, il était beau pour un humble bourgeois de Saint-

Omer de pouvoir dire au seigneur le plus puissant qui l'opprimait : Monseigneur, je ne suis rien personnellement devant vous, mais si vous abusez de votre pouvoir pour commettre à mon égard une injustice, ce ne sera pas moi, mais ce sera la commune dont je suis membre que vous offendrez et qui viendra vous en demander raison. Si vous avez pour principe que le droit du plus fort est le meilleur, prenez garde, car j'ai derrière moi toute une armée d'hommes qui sont mes frères et dont le nombre surpassé infiniment celui de vos vassaux.

Aussi qu'est-il arrivé ? C'est que les bourgeois de Saint-Omer furent partout respectés et que la ville n'a dû que rarement intervenir pour faire acte de son droit de répression et de vengeance, de ce droit de paix et de guerre dont elle était en possession.

Parmi ceux à qui il est arrivé d'attaquer et d'outrager un bourgeois de Saint-Omer, il en est qui ont préféré, suivant les termes de nos chartes, *venir à satisfaction*. Témoin Pierre de Wirquin qui, en 1347, s'est constitué prisonnier à la Motte-Chatelaine d'où il fut conduit sur le grand marché, près de la halle : « Là il se desvêtit et dessaucha jusqu'à sa cotte, et étant » sans bas et sans souliers et sans chaperon, ses manches dé- » lassées et renversées, et ayant un tison ardent dans sa main, » de la longueur d'une aune et demie, il vint au bout de la » halle des Merciers, où les mayeurs et eschevins se trou- » vaient pour recevoir l'amende ; et là il dit ces paroles : » Seigneurs, je reconnaiss que au cas où je ne fusse venu à » votre volonté pour amender le injure et vilenie..... ils (les » bourgeois) peussent avoir fait occision et ars maisons et ma- » noir sans encourre aucune indignation du seigneur et, pour » eschiever la dite vengeance, j'ai apporté ce tison publicue- » ment et le amende de men giron, selon la teneur des privi- » lèges et franchises de la ville..... »

Telles étaient la répression et la pénalité assurément très morales et juridiques, et parfaitement conformes aux principes de la civilisation que le privilège accordé à la ville de Saint-

Omer par ses chartes communales avait pour objet et dont le droit d'arsin n'était que la sanction.

III

L'exemple de Pierre de Wirquin qui se reconnaît lui-même coupable d'avoir fait *injure et vilenie* à des bourgeois de Saint-Omer, et qui cependant en est quitte pour une amende honorable et une simple réparation pécuniaire, nous prouve, beaucoup mieux que tous les commentaires, que notre bonne vieille cité, avec son droit d'arsin, n'était pas tout à fait aussi féroce qu'on se la figure et que la représente d'ailleurs à l'esprit ce terrible nom même de *droit d'Arsin* qui semble nous la montrer, comme une espèce de furie, s'en allant aveuglément, l'épée d'une main et une pioche ou une torche ardente de l'autre, venger quand même, par la destruction et l'incendie, le moindre affront fait à l'un de ses bourgeois ; l'exemple de Pierre de Wirquin nous prouve que loin d'abuser de ce privilège, la ville de Saint-Omer n'en usait, au contraire, que dans le cas de nécessité, après avoir employé les moyens de conciliation et les voies judiciaires.

Pour juger sainement de la législation audomaroise au XIII^e siècle, surtout dans ses rapports avec la civilisation, ce n'est pas de l'organisation sociale du monde antique et moderne qu'il faut la rapprocher, mais c'est de la législation franque et germanique, déjà en vigueur dans le nord de la Gaule-Belgique longtemps avant Clovis, et de celle que la féodalité est venue à son tour y introduire, en dehors de la commune.

En se plaçant à ce double point de vue, on pourra facilement se convaincre que l'état social tel qu'il existait à Saint-Omer, en 1427, et qu'il est constaté par nos chartes municipales était déjà, relativement, un immense progrès, tant sous le rapport de la liberté des personnes et des héritages, du commerce et de l'industrie, de l'association et des relations

commerciales que sous celui de l'exemption des taxes arbitraires et des corvées, de la justice distributive et des moyens de preuves juridiques, déjà presque tous ramenés, à quelques exceptions près, à la preuve testimoniale, substituée, mais beaucoup plus tard, en France, aux combats judiciaires et aux ordalies.

- En se plaçant à ce même point de vue, il sera également facile d'apprécier que le droit d'arsin qui n'était autre chose que le droit de guerre contre l'étranger contumace et rebelle à la justice qui était coupable de voies de fait contre un bourgeois, avait pour but non-seulement de protéger, avec le commerce de la ville de Saint-Omer, la vie, les biens et la liberté de ses habitants contre la tyrannie ou la cupidité des seigneurs ou la brutalité et les mauvaises passions de leurs vassaux, mais encore de substituer autant qu'il était possible l'action régulière de la justice aux vengeances individuelles et privées, de centraliser cette action et de lui prêter main-forte dans le cas où elle serait méconnue et réduite à l'impuissance.

Et en effet, nous l'avons déjà dit, au XII^e siècle, il y avait autant de juridictions que de seigneuries et chaque seigneurie formait comme un petit État à part où les habitants de la seigneurie voisine étaient considérés comme *aubains*, c'est-à-dire comme étrangers et traités en conséquence. Les chefs de ces petits États dont les uns étaient comtes, les autres barons et le plus grand nombre de simples seigneurs, étaient presque toujours en guerre entre eux, ce qui établissait une division encore plus tranchée entre leurs vassaux. C'est ainsi que nous voyons notamment dans le voisinage de Saint-Omer, les comtes de Guines guerroyer tour à tour contre les seigneurs d'Ardres, leurs vassaux, contre les châtelains de Bourbourg, les vicomtes de Marck et les comtes de Boulogne, puis attirer successivement sur eux les armes infiniment plus redoutables et plus puissantes du comte de Flandre, du roi de France et du roi d'Angleterre ; les seigneurs d'Ardres guerroyer de leur côté non-seulement contre les comtes de Guines, mais aussi contre

les seigneurs de Fiennes, leurs parents ; Éperlecques dont le domaine était échu aux comtes de Boulogne, Mentre et Surques, prendre part à ces mouvements et se faire aussi une guerre acharnée. Chaque village avait en quelque sorte sa nationalité et se battait ainsi avec le village voisin, tantôt pour l'usage d'un communal dont les limites n'étaient pas bien fixées, tantôt pour soutenir la querelle privée d'un de ses habitants et le plus souvent pour le plaisir de se battre et voir lequel l'emporterait. Folquin de Lobbes avait dit des Morins, à la fin du x^e siècle que c'était « une nation aux mœurs incultes et usant plus d'armes que de conseils » et un versificateur avait également tracé leur portrait dans deux vers latins qu'on peut traduire ainsi :

Les Morins sont un peuple intractable, indocile,
Impatient, du joug, inconstant, versatile ;

ce caractère n'était pas changé.

La ville de Saint-Omer, avec sa commune, était au milieu de toutes ces seigneuries comme une petite république démocratique, à la fois guerrière et commerçante qui ne demandait qu'à vivre en paix avec ses voisins et à conserver la plus stricte neutralité, même alors que ses châtelains prenaient fait et cause pour les comtes de Guînes, leurs parents. Loin de s'immiscer dans ces guerres désastreuses qui désolaient et divisaient profondément le pays, elle travaillait au contraire à son unité en établissant entr'elle et les principales localités voisines, cet ancien lien de *fédération* dont sont mentionnées ses coutumes et qui avait pour objet la suppression réciproque du droit d'arrêt et avec ce droit, la qualité d'étranger que leurs habitants s'attribuaient respectivement. Les lieux avec lesquels la ville de Saint-Omer avait formé cette alliance étaient : GRAVELINES, BOURBOURG, WATTEN, AIRE, NIEURLET, MORBECQUE, le FRANC DE BRUGES et FAUQUEMBERGUES. Le droit d'arsin qui lui permettait de tirer l'épée

pour venger l'insulte faite à ses bourgeois, on pourrait presque dire à ses nationaux, achevait de lui assurer, au milieu de tant de territoires si divisés et le plus souvent hostiles, la liberté de circulation qui lui était indispensable, pour le transport des produits de ses manufactures de draps qui, on le sait, étaient très estimés et faisaient sa richesse.

Ce privilège en vertu duquel la ville de Saint-Omer, ou plutôt sa commune, se trouvait investie du droit de vengeance qui appartenait à chacun de ses membres contre l'individu domicilié sous une autre juridiction, coupable envers eux d'une offense, et l'exerçait elle-même par les voies judiciaires et, au besoin, par la force armée, était à la fois une dérogation au droit germanique et au droit féodal. Au droit germanique, parce que, suivant les principes de ce droit, la vengeance n'appartenait qu'à la personne lésée et à sa famille et que le pouvoir public n'intervenait entre l'offenseur et l'offensé que comme arbitre, dans l'intérêt de la paix, et pour régler entre eux le prix de la composition. Au droit féodal, parce que, d'après les règles admises par la féodalité, les bourgeois et les roturiers n'avaient pas le droit de guerre : *nul autre que gentilhomme, dit Beaumanoir, ne peut guerroyer.*

Cette double dérogation était toute dans le sens du droit romain qui n'admettait pas plus les vengeances que les guerres particulières et en réservait le droit à la société. Or qu'est-ce que la commune au moyen âge, et en particulier la commune de Saint-Omer, sinon une véritable société, un être collectif, une personne morale qui se substituait aux individus, comme la société antique et moderne, et absorbait en quelque sorte, sinon tous leurs droits naturels, du moins une partie de ses droits, en se réservant de leur en répartir l'usage à son gré par ses volontés qu'elle appelait lois, statuts ou coutumes ?

En s'appropriant les vengeances privées, du moins celles qui appartaient à ses membres contre les étrangers, la commune n'a donc fait que déroger, sous ce rapport, au droit germanique et s'assimiler à la société antique.

Cette dérogation au droit germanique en faveur des principes de la civilisation greco-romaine n'est pas la seule que nous remarquions dans nos chartes communales. Ainsi, par exemple, le meurtre commis dans la ville, quand son auteur avait pu être arrêté, ne pouvait se racheter par la composition : *Nusquam salvationis remedium habebit*, porte le grand privilège. Il en était de même du flagrant délit de vol. Ces crimes sont considérés par la commune comme une attaque contre l'ordre social et elle les punit du dernier supplice, sans s'occuper de l'individu lésé et sans lui laisser le droit de pardonner à son ennemi. C'est bien là le caractère de la vindicte publique seule admise chez les Grecs et les Romains, et, depuis quelques siècles seulement, en France. Nous pourrions multiplier ces citations si nous ne tenions à ne pas dépasser les limites étroites que nous nous sommes tracées.

Revenons à notre privilège. Un bourgeois de Saint-Omer a été l'objet d'une injuste agression de la part d'un individu domicilié hors de la juridiction échevinale. Cet individu, que que soit son rang, après avoir outragé ou spolié sa victime, n'a pu être arrêté sur le fait. Que se passe-t-il ? Au lieu de laisser à l'offensé le soin d'exercer son droit de vengeance, conformément au droit germanique, la commune intervient. Elle fait citer l'offenseur par le châtelain lui-même à comparaître devant lui pour venir à satisfaction. Or, qu'est-ce que le châtelain ? c'est, suivant les termes mêmes de nos chartes, le juge, le préposé du comte, *judex, præpositus meus*, c'est par conséquent le représentant du souverain, de celui qui a un droit de juridiction sur tout le comté. Si le prévenu obéit à cette citation du juge expressément commis pour ce cas spécial par le comte, s'il compareît, soit pour reconnaître sa culpabilité et se soumettre à la réparation prescrite par la coutume, comme l'a fait Pierre de Wirquin, soit pour dénier le fait ou exciper d'un droit ; dans le premier cas, la réparation faite, tout est fini, il ne peut plus être inquiété ; dans le second, il sera admis, s'il en forme la demande, à se mettre à l'enquête du

pays pour se purger de l'accusation, par la preuve testimoniale, contradictoirement à l'offensé. S'il est convaincu, on lui appliquera la même peine qu'à un bourgeois.

Voilà bien la justice distributive telle que la pratiquait la société greco-romaine et telle qu'on l'entend encore aujourd'hui.

Mais si, au lieu d'obéir à la justice et d'obtempérer à la citation du châtelain, le prévenu n'en tient aucun compte et s'en moque, *si contempserit*, ou si par négligence il laisse écouler le délai de trois jours qui lui est accordé pour venir donner satisfaction, que faudra-t-il faire ?

A Rome, le préteur prononçait, en pareil cas, la *missio in possessionem*, c'est-à-dire l'envoi du demandeur en possession des biens du défaillant pour contraindre ce dernier à comparaître. S'il s'obstinait à faire défaut, ses biens étaient vendus. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que si le défaillant s'était opposé par la violence à l'exécution du jugement, on aurait employé contre lui la force armée, *manus militaris*, et que dans le cas où sa résistance aurait occasionné des homicides, des blessures, des coups ou d'autres accidents, ceux qui en auraient été les auteurs, en prêtant main-forte à la justice, n'auraient encouru à cet égard aucune responsabilité. Il en serait de même aujourd'hui. « Il n'y a ni crime ni délit, porte » l'art. 327 du code pénal, lorsque l'homicide, les blessures » et les coups étaient ordonnés par la loi et commandés par » l'autorité légitime. » La résistance violente aux décisions judiciaires est prévue dans cette formule exécutoire dont elles sont revêtues au nom du souverain : « Mandons et ordonnons... » à tous commandans et officiers de la force publique de » prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. »

Au XII^e siècle, dans un pays comme celui que nous avons dépeint plus haut, d'après l'histoire, non-seulement la résistance devait être prévue, mais elle était certaine et inévitable même de la part des simples particuliers, sans une force armée assez imposante pour la rendre impuissante et impossible. Car d'abord la plupart des seigneurs ne reconnaissaient au

châtelain aucune suprématie ; ils considéraient les citations faites à eux-mêmes ou à leurs vassaux comme un impiétement sur leur indépendance ou leur droit de justice et, ne fut-ce d'ailleurs que par amour-propre et esprit de clocher, ils étaient naturellement disposés à voir de mauvais œil exécuter sur leurs terres des actes émanés d'une autre juridiction. En même temps que le châtelain était le *juge* du comte, en ce sens qu'il présidait la cour féodale des frances-hommes et les *malls* ou *assises* des frances-alleux, il était aussi, en temps de guerre, le commandant de la force publique, composée de tous les vassaux de la châtellenie et de la milice bourgeoise, conduite par ses mayeurs. Pour que force restât à la loi et à la justice, dans une cause qui intéressait personnellement la commune, il n'avait donc qu'à se mettre lui-même à la tête de la bourgeoisie, ce qu'il faisait ordinairement ou à l'envoyer, sous le commandement de ses mayeurs, exercer contre l'étranger contumace la vindicte publique de la commune, substituée à la vindicte particulière de ses bourgeois offensés. C'est là en effet le droit que nos chartes communales accordent aux audomarois lorsqu'elles disent en parlant de l'offenseur étranger qui fait défaut : « S'il dédaigne ou néglige de venir dans les » trois jours à satisfaction, ils vengeront eux-mêmes sur lui » l'injure de leur frère. Si dans cette vindicte une maison est » détruite ou brûlée, si quelqu'un est blessé ou tué, l'auteur » de cette vindicte ne courra aucun danger dans sa personne » ni dans ses biens, il n'aura ni à éprouver ni à redouter mon » offense. » C'est au fond la même disposition que celle de l'art. 327 du code pénal citée plus haut. Si au lieu de résister, le contumace avait abandonné sa maison et pris la fuite; cette maison était détruite ou brûlée, par application de la peine infligée dans la ville même au contumace fugitif. Car celui qui était rebelle à la justice était mis à cet égard au même rang que l'individu coupable du crime de trahison ou de lèse-majesté. Le rasement de la maison du coupable est édicté dans toutes les ordonnances royales relatives à ce crime et c'est par

application de ces ordonnances que l'arrêt qui a condamné le régicide Damiens, en 1757, a ordonné que la maison où il était né serait démolie sans qu'on pût, dans la suite, en reconstruire une autre sur le même emplacement.

Voilà donc à quoi se réduit en définitive ce terrible droit d'arsin : à une armée de bourgeois légalement requise par l'autorité légitime, prêtant main-forte à la justice et remplissant les fonctions de gendarmes. Changeons d'époque, descendons le cours des siècles, jusqu'aux temps les plus civilisés, jusqu'à la législation encore en vigueur en 89. A la place du châtelain ou du mayeur à la tête de la milice bourgeoise, nous aurons le procureur général près le parlement de Paris accompagné d'un huissier, d'une escouade de la maréchaussée, de l'exécuteur des hautes œuvres et de quelques pionniers allant démolir la maison de Damiens, comme nos audomarois sont allés non moins juridiquement *dégaster* ou *ardoir* les châteaux du seigneur de Renty et de Seninghem ou le manoir de Jean d'Esquerdes.

Il faut bien admettre que ce mode d'exécution ne paraissait pas, au temps où il était en usage, aussi contraire aux principes de la civilisation que nous sommes tentés de le supposer aujourd'hui à la première vue, puisque nos plus grands rois, ceux-là même qui ont le plus contribué à substituer dans toute la France l'organisation sociale greco-romaine à celle des peuples de la Germanie, tels que Philippe-Auguste, Saint-Louis et Philippe-le-Bel, sans compter Louis VIII, Charles IV, Philippe-le-Long et Philippe VI, l'ont tous expressément confirmé dans les mêmes termes que la charte de Guillaume Cliton.

Mais il y a plus, le parlement de Paris dont la jurisprudence était si hostile aux droits de guerre seigneuriale qu'elle considérait comme l'usurpation d'un droit de la couronne, le parlement de Paris a été lui-même appelé à interpréter la disposition de nos chartes sur laquelle se fondait le droit d'arsin et à se prononcer sur un procès relatif à son application, et le parlement de Paris a décidé la question en faveur de la ville.

« En 1320, dit M. Harbaville, les audomarois, pour venger
» l'injure faite à des bourgeois par des hommes de Renty,
» marchèrent contre le bourg et y exercèrent le terrible droit
» d'arsin. Nombre de maisons furent brûlées. Les échevins
» (de Renty), portèrent plainte au parlement qui par arrêt de
» février 1323 déclara que les gens de Saint-Omer avaient usé
» de leur droit. »

Les audomarois sont allés exercer la même vindicte, vers la même époque, à Coulogne sous les murs même de Calais, à Serques en 1354 et à Esquerdes en 1405.

Mais dans le cours de ce dernier siècle les heureuses réformes introduites dans nos contrées par les ducs de Bourgogne, surtout en ce qui concerne l'administration de la justice désormais soumise à une hiérarchie régulière, au sommet de laquelle fut créée la cour de Malines, juge des cas seigneuriaux, l'abolition des guerres particulières, l'ascendant du prince dont la main puissante se faisait sentir partout jusqu'aux moindres hameaux, l'entièvre soumission des seigneurs et des peuples et enfin l'action libre et régulière de la justice, débarrassée de toutes les entraves qui autrefois la suspendaient ou l'arrêtaient dans son cours, toutes ces circonstances, tout ce nouvel état de choses rendirent désormais l'exercice du droit d'arsin complètement inutile et sans objet. Nous croyons que les audomarois, loin de le regretter, durent au contraire s'en estimer très heureux.

Voilà pour le droit d'arsin. Parlons maintenant de la loi du talion qui est également consacrée dans nos chartes communales et dont l'application était un peu plus générale et beaucoup moins barbare qu'on semble aussi le supposer.

IV

Après avoir prévu le cas où un étranger coupable envers un bourgeois de Saint-Omer se serait échappé de ses mains et

aurait refusé de comparaître devant le châtelain, notre première charte communale de 1427 et les suivantes prévoient l'hypothèse où l'offenseur aurait pu être retenu et saisi en flagrant délit, soit par l'offensé lui-même ou par tout autre.

» Si celui qui a fait l'injure, porte le texte, a été arrêté dans
» le moment même, il sera jugé sur le champ suivant les lois
» et coutumes de la ville et puni suivant la gravité du fait,
» c'est à savoir qu'il rendra œil pour œil, dent pour dent,
» tête pour tête. » Ce qui revient à dire qu'on lui infligera
une peine pareille à l'offense, suivant la loi du talion, ainsi que
l'exprime cette antique formule, *œil pour œil, etc.*, empruntée
à la Bible.

On lit en effet dans l'Exode : « Si la mort suit, il (le coupable) rendra vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure : *Reddet animam pro anima, oculum pro oculo, dentem pro dente, etc.* » Nos chartes communales s'expriment de même : *Oculum pro oculis, dentem pro dente, caput pro capite reddet.* On lit également dans le Lévitique : « Celui qui aura fait outrage à l'un de ses concitoyens, comme il a fait, ainsi on fera avec lui ; blessure pour blessure, œil pour œil, dent pour dent : de même qu'il aura outragé, ainsi il sera outragé. » Et dans le Deutéronome : « Lorsqu'après un examen sévère ils auront reconnu que le faux témoin a dit le mensonge contre son frère, ils le traiteront comme il a voulu traiter son frère.... Vous n'aurez pas pitié de lui : mais vous exigerez âme pour âme, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied. »

Que la peine soit pareille à l'offense, *noxia penna par esto*, dit à son tour la loi des XII tables où le talion, *talio*, figure au nombre des huit espèces de peines infligées aux coupables. Cette loi ajoute : « *Que la peine soit pareille à l'offense*, dit Cicéron, afin que chacun trouve son châtiment dans son vice même, que la violence soit réprimée par la peine capitale, l'avarice par l'amende, la brigue des honneurs par l'ignominie. »

En supposant donc que la loi du talion, telle qu'elle est édictée dans nos chartes communales contre l'étranger convaincu d'outrages envers un bourgeois de Saint-Omer, dût être prise à la lettre, ces chartes trouveraient facilement, comme on le voit, de sûrs garants pour se défendre du reproche d'avoir consacré dans cette loi du talion un principe contraire à la civilisation. Car, d'une part, cette loi se trouve, à côté du décalogue, dans la Bible à laquelle nos pères l'ont empruntée et, d'autre part, nous la voyons inscrite dans cette célèbre loi des XII tables qui est toujours restée la base du droit romain, c'est-à-dire du droit civilisateur par excellence.

La loi du talion est loin d'avoir été exclue des lois du monde moderne. Car, qu'est-ce que la peine de mort encore aujourd'hui admise dans le code pénal des nations les plus civilisées, sinon la peine la plus terrible du *talion*? Écoutons ce qu'en dit le célèbre auteur de l'*Esprit des Lois*, Montesquieu : « C'est, » dit ce philosophe, le triomphe de la liberté, lorsque les lois « criminelles tirent chaque peine de la nature particulière du » crime. » Et pour faire connaître la peine qui devait être infligée pour chaque crime, il divise les crimes en quatre classes, en comprenant dans la quatrième ceux qui attaquent la sûreté des citoyens. « Les peines de ces derniers crimes, » ajoute Montesquieu, sont ce qu'on appelle des *supplices*. » C'est une espèce de *talion* qui fait que la société refuse la » sûreté à un citoyen qui en a privé ou qui en a voulu priver » un autre. Cette peine est tirée de la nature de la chose, » puisée dans la raison et dans les sources du bien et du mal. » Un citoyen mérite la mort, lorsqu'il a violé la sûreté au point » qu'il a ôté la vie, ou qu'il a entrepris de l'ôter. Cette peine » de mort est comme le remède de la société malade. »

Un célèbre philosophe allemand, Kant, est du même avis. Suivant lui, dit M. Lerminier, « les peines doivent répondre » au crime, et dans l'espèce de *talion* rationnel qu'il établit, » Kant trouve juste que le meurtrier soit puni de mort. On n'a » pas encore rencontré, dit-il, un assassin condamné à mort

» qui ait pensé que la peine fût trop grande et qu'on lui fit
» tort. »

Voilà donc la peine la plus grave du talion adoptée et admise non-seulement par les législateurs mais par les plus beaux génies du monde moderne.

Malgré sa miséricorde infinie et son inépuisable mansuétude, le christianisme lui-même reconnaît la nécessité de cette loi suprême du talion. « Remettez votre épée dans le fourreau, » dit Jésus, à celui de ses disciples, qui avait frappé l'un des serviteurs du grand prêtre ; car tous ceux qui se serviront de l'épée péiront par l'épée. » C'était une allusion à ce que Dieu avait dit dans la Génèse : « Quiconque aura répandu le sang de l'homme son sang sera répandu. » Saint-Jean dans son apocalypse, rappelle cette sentence d'une manière non moins énergique. « Il faut, dit-il, que celui qui aura tué par l'épée, soit tué par l'épée. » Saint-Paul justement appelé le grand apôtre, dit de son côté, dans son épître aux Romains. « Voulez-vous ne pas craindre le pouvoir ? faites le bien, » vous vous attirerez par là sa louange. Car il est à votre égard le ministre de Dieu pour le bien. Mais si vous faites le mal, craignez : car ce n'est pas sans raison qu'il porte l'épée. Il est en effet le ministre de Dieu, son vengeur en sa colère pour celui qui fait le mal. »

C'est du reste ainsi que l'a toujours compris l'univers chrétien ; jamais il n'a contesté à la société, au pouvoir public qui en est la représentation, le droit d'appliquer cette peine terrible du *talion* qu'on appelle la mort : *Animam pro animâ, caput pro capite.*

Or à qui les chartes communales de Saint-Omer confient-elles le soin de faire l'application de la loi du *talion* ? Est-ce à l'offensé ou à sa famille ? Non ; mais c'est aux juges, c'est-à-dire au Pouvoir public interposé entre l'offenseur et l'offensé, dans l'intérêt de la société, et dont les décisions doivent être conformes aux lois et aux coutumes de la ville, bien qu'il s'agisse d'un étranger.

Il y a donc bien loin entre le *talion* admis par nos chartes communales de Saint-Omer et celui que proscriit l'Évangile, dans le sermon sur la montagne, lorsque l'Homme-Dieu, résumant en quelques mots la morale toute nouvelle et toute céleste qu'il vient apporter à la terre et substituer à la morale humaine, au principe de la loi naturelle qui permet de rendre à un ennemi l'outrage qu'on en a reçu, tient ce sublime langage à ses disciples, à la multitude avide de sa parole, qui l'a suivi et qui est là assise en cercle, à ses pieds, autour de lui : « Vous avez » entendu qu'il a été dit : œil pour œil; dent pour dent. Et » moi je vous dis de ne point résister aux mauvais traitements, » mais si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez » lui encore l'autre. Et à celui qui veut disputer en jugement » avec vous et vous enlever votre tunique, abandonnez encore » votre manteau. Et quiconque vous forcera de faire avec lui » mille pas, faites en encore deux mille avec lui.... Vous » avez entendu qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain et tu » hairas ton ennemi. Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis, » faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux » qui vous persécutent et vous calomnient, etc. »

Il est évident que ces préceptes évangéliques, si diamétralement opposés à l'esprit de vengeance individuelle et privée, si peu généralement pratiqués, mais qui cependant n'ont pas laissé que de régénérer le monde et d'insfiltrer pour ainsi dire goutte à goutte dans ses veines ce sang généreux de la charité qui a créé à elle seule une différence si profonde entre la civilisation de nos temps modernes et celle de l'antiquité, il est évident, disons-nous, que ces préceptes évangéliques, s'ils s'adressent indistinctement à tous, n'ont pas en vue d'arracher au pouvoir le glaive qu'il ne porte pas sans cause, suivant Saint-Paul, *non enim sine causa gladium portat*, mais d'en rendre l'usage le moins nécessaire et le moins fréquent possible, et de le faire remettre même à jamais dans le fourreau, *converte gladium tuum in locum suum*, si ces divins conseils étaient universellement suivis. Ce serait assurément bien mal

comprendre l'esprit du christianisme; ce serait même le calomnier, de supposer que son inépuisable charité soit aveugle et puisse aller jusqu'au point de laisser la carrière ouverte et entièrement libre aux mauvaises passions et de briser entre les mains du pouvoir, le glaive que la société lui a confié dans l'intérêt de sa conservation.

C'est donc à tort qu'on a reproché à nos chartes communales, parce qu'elles ont admis l'application de la peine du talion par les juges, à l'étranger saisi en flagrant délit d'outrage envers un bourgeois, d'avoir par cela même sanctionné un principe contraire à ceux du christianisme et de la civilisation.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de la peine de mort qui était le talion du meurtre et de quelques autres crimes contre la sûreté des citoyens. Nous avons dit qu'à Saint-Omer cette peine était appliquée à l'homicide volontaire, commis dans la ville et dont l'auteur avait pu être arrêté et au flagrant délit de vol. Nous avons ajouté que cette peine juridique, empruntée au droit romain, était une dérogation au droit germanique qui n'admettait que les vengeances privées et l'intervention du pouvoir public que pour rétablir la paix entre la famille de l'offenseur et celle de l'offensé.

'Au XII^e siècle et aux siècles suivants, c'était d'après les mêmes principes qu'était appliquée à Saint-Omer la loi du talion à tous les crimes autres que ceux dont nous venons de parler. A part cette exception, il n'y avait pas de crime ou de délit qui ne pût se racheter par la composition, c'est-à-dire par une réparation pécuniaire que la loi des frances-saliens appelle *leudi-schalt* ou simplement *leudi*, la loi des Allemands, *icer-geld* et celle des Lombards, *pretium hominis* qui avait la même signification, celle de *prix de l'homme*, rançon ou composition, et en outre par une amende envers le Pouvoir public, amende qu'on appelait *fredum*, du mot *fred*, paix; *ear*, protecteur de la paix publique, comme il avait une part dans toutes les offenses qui la troublaient, le Pouvoir devait en avoir une dans les satisfactions qui la vengeaient.

Voici en effet quelles sont les dispositions pénales édictées sous la charte de Philippe d'Alsace, rédigée vers 1169, et dont l'original, désigné dans nos archives municipales sous le nom de *Grand Privilège*, a été publié par M. Louis de Givenchy dans le t. IV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*.

§ 17. — Si quelqu'un dans la ville de Saint-Omer a tué un homme, s'il a été appréhendé et convaincu d'être coupable, il n'y aura pour lui aucun moyen de salut ; que si par hasard, trompant notre vigilance et ayant recours à la fuite, il s'est échappé, ses maisons seront détruites. Quant à ce fugitif, il ne sera plus reçu dans la ville, à moins qu'il se soit préalablement réconcilié avec les parents de la victime ; il donnera dix livres, cent sous au Châtelain et cent sous à la Commune pour fortifier la ville.

§ 18. — Si quelqu'un dans la ville, a blessé un homme avec des armes et qu'il en soit convaincu par témoins, il paiera dix livres ; un tiers à celui qui aura été frappé, un tiers au Châtelain et un tiers à la Commune pour fortifier la ville.

§ 19. — Si quelqu'un, dans la ville, a frappé un homme et qu'il en soit convaincu par témoins, il paiera cent sous : un tiers à celui qui aura été frappé, un tiers au Châtelain et un tiers à la Commune.

§ 20. — Si quelqu'un a coupé les cheveux à un autre (par dérisoire ou insulte) et qu'il en soit convaincu, il paiera 50 sous.

§ 21. — Si quelqu'un profère une injure contre un autre et qu'il en soit convaincu, il donnera 40 sous.

§ 22. — Celui qui, dans la banlieue, aura blessé un homme avec des armes, s'il en est convaincu par deux témoins, donnera cent sous. S'il l'a tué, il donnera dix livres, cent sous au Châtelain et cent sous à la Commune pour fortifier la ville.

§ 23. — Si quelqu'un est entré dans l'enclôture d'autrui et qu'il y ait été pris et convaincu par deux témoins, il donnera 10 sous.

§ 24. — Tout larron qui aura été pris en flagrant délit de vol sera au plus tôt condamné à mort. Mais si quelqu'un a été antérieurement poursuivi pour vol et se trouve de nouveau accusé d'un autre vol par ses voisins, il devra se purger par le jugement du feu ou de l'eau, etc.

Ainsi d'après le code pénal, en vigueur à Saint-Omer, au

xii^e siècle, tous les crimes, excepté le meurtre commis dans la ville et le flagrant délit de vol, pouvaient être rachetés. Le meurtre même commis dans la ville était susceptible de l'être, lorsque son auteur était parvenu à s'échapper, ce qui devait être assez facile. Car suivant l'une des dispositions de la coutume on ne pouvait « ni prendre ni constituer prisonnier les » bourgeois de la dicté ville pour bature ou navrure ou autre » cas dont mort ne se soit ensuivie au jour de la prisne, ré- » servé pour désobéissance ou injure faite à justice, ou contre » les droits et autorité du comte d'Artois, pour bature ou débat » fait de guet à pens ou autre pareil ou plus énorme fait » qu'ils auraient perpétré ou fait perpétrer, laquelle prisne se » pœult lors faire par ordonnance ou permission de Mayeur » et Eschevins. » On remarquera que le meurtre commis dans la banlieue était toujours rachetable, et taxé au même taux que les blessures faites avec arme dans la ville.

La somme de dix livres à laquelle est évaluée la vie d'un homme paraîtra bien médiocre. Nous nous bornerons à faire observer que ces dix livres valaient 200 sous, que c'est aussi à 200 sous que la loi salique évalue la vie d'un homme et que ces 200 sous du temps de la loi salique valaient 400 bœufs, c'est-à-dire quelque chose comme 20 à 30 mille francs. En admettant même qu'au xii^e siècle la dépréciation monétaire fût dans les proportions de mille pour cent, depuis la rédaction de la loi salique, nos dix livres auraient encore valu de deux à trois mille francs. Il faut bien admettre que cent sous avaient au xii^e siècle, une valeur assez importante, puisque ceux qui ne pouvaient pas payer cette somme et même une somme encore moindre étaient condamnés au pilori et au bannissement.

Voici quelles sont, à cet égard, les dispositions du Grand Privilége.

§ 31. — Si quelqu'un a commis l'un de ces délits dont l'amende est de cent sous et au-dessous et qu'étant convaincu il ne puisse ou ne veuille pas payer le prix fixé, il sera mis au pilori où il restera

debout attaché un jour de samedi, depuis le matin jusqu'au soir. Il sera ensuite expulsé de la ville et il ne pourra y revenir dans la suite sans la permission de celui qu'il aura offensé par une injure grave¹ et sans le consentement de la Commune.

§ 32. — Quant à l'individu qui fait le métier de bouffon ou à la femme querelleuse et insolente, s'ils se sont pris à attaquer quelqu'un dans son honneur par des propos blessants, si étant convaincus par le témoignage de deux membres de la Commune, ils ne paient pas les 40 sous qui sont fixés pour l'injure verbale, ils seront semblablement mis au pilori, mais après cela ils ne seront pas expulsés de la ville.

La plupart des bannis allaient se réfugier dans le comté de Guines. « Item, est-il dit dans le *Livre des anciens usages* de » ce comté, s'il fut ainsi que aucun banni de la comté de » Flandres, de Saint-Omer ou d'ailleurs, pour mort d'homme, » de larrecin ou d'autres choses, et (qu') iceluy banny allast » demourer en la conté de Guyenes, faire le peut, etc. »

Du reste, une fois hors de la banlieue, les bannis n'avaient plus rien à craindre de la juridiction échevinale. Il a été même un temps où ils pouvaient trouver facilement un refuge aux portes de la ville ; car voici ce que nous lisons dans un arrêt de 1544 : « Même seroit trouvé que anchienement lesdites » seigneuries de Lindequin et Longardin (à Saint-Martin-au- » Laërt) appartennoient au prévôt de ladite église (de Notre- » Dame) et pour ce qu'elles estoient scituées près de ladite » ville et en la banlieue d'icelle, souvent il advenait que les » bannis de ladite ville se retirerent ès dites seigneuries,

¹ Nous n'avons pas besoin de faire observer que les mots latins *injuriando*, *injuriam* expriment toujours dans nos chartes ce qu'on appelle aujourd'hui une injure grave ou réelle, c'est-à-dire un outrage par action, une voie de fait, des coups et blessures : *Si injuriam fecerit, hoc est si percusserit*, dit la loi romaine. C'est ce qu'on appelait au moyen âge et c'est aussi ce que les procès-verbaux relatifs au droit d'arsin appellent *injure et vilenie*. Dans le Grand Privilège comme dans la loi romaine l'injure simple ou verbale s'exprime par le mot *convicium* qui n'est puni que d'une amende de 40 sous.

» comme en lieu non compris en leur bannissement, ni sujet
» à ladite ville; à cause de quoi lesdits mayeur et eschevins
» avoient trouvé fachon d'acquestér (d'acquérir) par eschange
» lesdites seigneuries de Lindequin et Longardin. »

Lorsqu'un condamné offrait de payer sa composition et que l'offensé la refusait pour conserver son droit de vengeance, on avait recours au comte qui donnait l'ordre de le faire enlever et de le retenir en *otage* jusqu'à ce qu'il eût consenti à donner au condamné une *charte de sécurité ou asseurement*, c'est-à-dire un acte en bonne ou due forme par laquelle il reconnaissait avoir reçu la composition, se tenir pour satisfait et déclarait renoncer à son droit de vengeance. C'était encore ainsi que les choses se passaient même au XIV^e et XV^e siècles.

Voilà à quoi se réduisait cette inexorable loi du talion que nos chartes communales admettent contre l'étranger jugé suivant les lois et les coutumes de la ville, *secundum leges et consuetudines ville* et puni suivant la quantité du fait, *secundum quantitatis facti*, c'est-à-dire suivant le taux fixé pour chaque délit. Si l'application de cette loi péchait par un côté, ce n'était point par sa rigueur, mais par son excessive modération qui équivalait presqu'à l'impunité, du moins pour les meurtres autres que ceux qui avaient été commis par des assassins ou des voleurs. Aussi voyons-nous l'empereur Charles-Quint rendre plusieurs ordonnances « pour remédier, y est-il dit, » au grand nombre d'homicides qui se commettent journellement en nos pays de par-deça (en Artois) par yvrognerie, » ou sans confidence (sous confiance), de facilement obtenir » rémission. »

Dans ses savantes *Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, ouvrage couronné par l'Institut et publié en 1851, M. de Pétigny, membre de cette académie, a fait ressortir d'une manière aussi vraie qu'intéressante cette transformation de la *loi du talion* qu'il appelle la justice primitive du genre humain, en une réparation pécuniaire qui, chez les germains, était considérée comme le prix

de l'homme, *leudi-schalt, wer-geld, pretium hominis* et la rançon, le rachat de la vie du coupable. Dans les idées de ces peuples « une vie d'homme, dit M. de Pétigny, est la seule » indemnité qui puisse être justement offerte en compensation » de la perte d'un homme. Mais appliquée avec cette rigueur » la *loi du talion* éterniserait les vengeances. Pour en adoucir » les effets, il fallut transiger avec le principe. On reconnut » qu'en droit strict, la vie du meurtrier appartenait aux parents » de la victime. Seulement on proposa de le racheter, moyen- » nant une rançon fixée d'un commun accord et les conditions » de ce rachat devinrent la base des traités à conclure entre » les familles pour le rétablissement de la paix »

De là vient que la loi salique comme dans toutes les autres lois barbares, la loi du talion n'est plus qu'un tarif qui embrasse tous les attentats contre les personnes et la propriété, depuis le meurtre, dont le prix sert de base aux autres, jusqu'aux simples injures. On vient de voir que le code pénal de Saint-Omer, à part deux exceptions, se rattachait entièrement sous ce rapport à la loi salique. Aussi, ne trouvera-t-on dans aucun des documents de notre histoire qu'à Saint-Omer, à aucune époque, où ait quelquefois crevé un œil, arraché une dent, cassé un bras ou une jambe à un individu, en punition de pareilles blessures infligées à autrui. Comme le dit M. de Pétigny, ces peines, chez les Germains étaient déjà remplacées par la composition, même du temps de Tacite. C'est en ce sens qu'il faut entendre la loi du talion dans nos chartes communales. Celle de Cerny, dans le Laonais, en date de 1084, le porte expressément. « Si, dit cette charte, il a été trouvé coupable, » il rendra tête pour tête, membre pour membre, ou il paiera » à l'arbitrage du mayeur et des jurés une rançon en rapport » avec le prix de la tête ou la qualité du membre ; *vel ad ar- bitrium majoris et juratorum pro capite aut membra qua- litate dignam persolvet redemptions.* »

L'histoire de l'origine et la naissance de la commune de Saint-Omer et celle de son droit communal sont encore à faire.

C'est là une étude qui est très complexe et qui rentre, il est vrai, dans le domaine de l'histoire générale et de la philosophie, mais beaucoup plus encore dans celui du droit et de l'histoire locale et provinciale qui continue à être l'objet de patientes recherches. Quelles que soient l'intelligence et l'aptitude dont on puisse être doué ce n'est pas l'œuvre de quelques jours. Il est fort douteux que ceux-là même qui y travaillent depuis de longues années en soient encore au point d'arriver à une synthèse embrassant cette étude dans toutes ses parties.

Le droit d'arsin et la loi du talion sur lesquels nous venons de présenter ces quelques observations ne sont pour ainsi dire que deux points presqu'imperceptibles dans cette étude. En essayant de les rétablir tels que nous les apercevons, nous n'avons fait encore qu'effleurer ces deux questions. Nous laissons à d'autres le soin de le faire d'une manière plus complète. Nous n'avons eu d'autre but que de dire ce que c'était que le droit d'arsin et la loi du talion admise dans nos chartes communales, de démontrer la moralité et la légitimité de ces deux droits, de donner une idée de l'application qui en était faite dans l'usage et de justifier ainsi nos chartes communales du reproche, suivant nous injuste, d'avoir sanctionné par l'admission de ces mêmes droits, des principes contraires à la morale, au christianisme et à la civilisation.

Ce but, l'avons-nous atteint ? c'est à nos lecteurs qu'il appartient de l'apprécier.

A. COURTOIS.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Avis au lecteur	1 à 2
Portrait de l'auteur	» à »
Son éloge, par M. Delmotte	1 à 77
Observations préliminaires de l'auteur.....	i à v
Dictionnaire Topographique de l'arrondissement de Saint-Omer.....	1 à 308
L'ancien Idiome Audomarois	5 à 69
Communauté d'origine et de langage entre les habitants de l'ancienne Morinic Flamingante et Wallonne...	71 à 94
La paroisse Saint-Martin hors les murs.....	95 à 133
Quelques mots sur le Droit d'Arsin.....	135 à 162